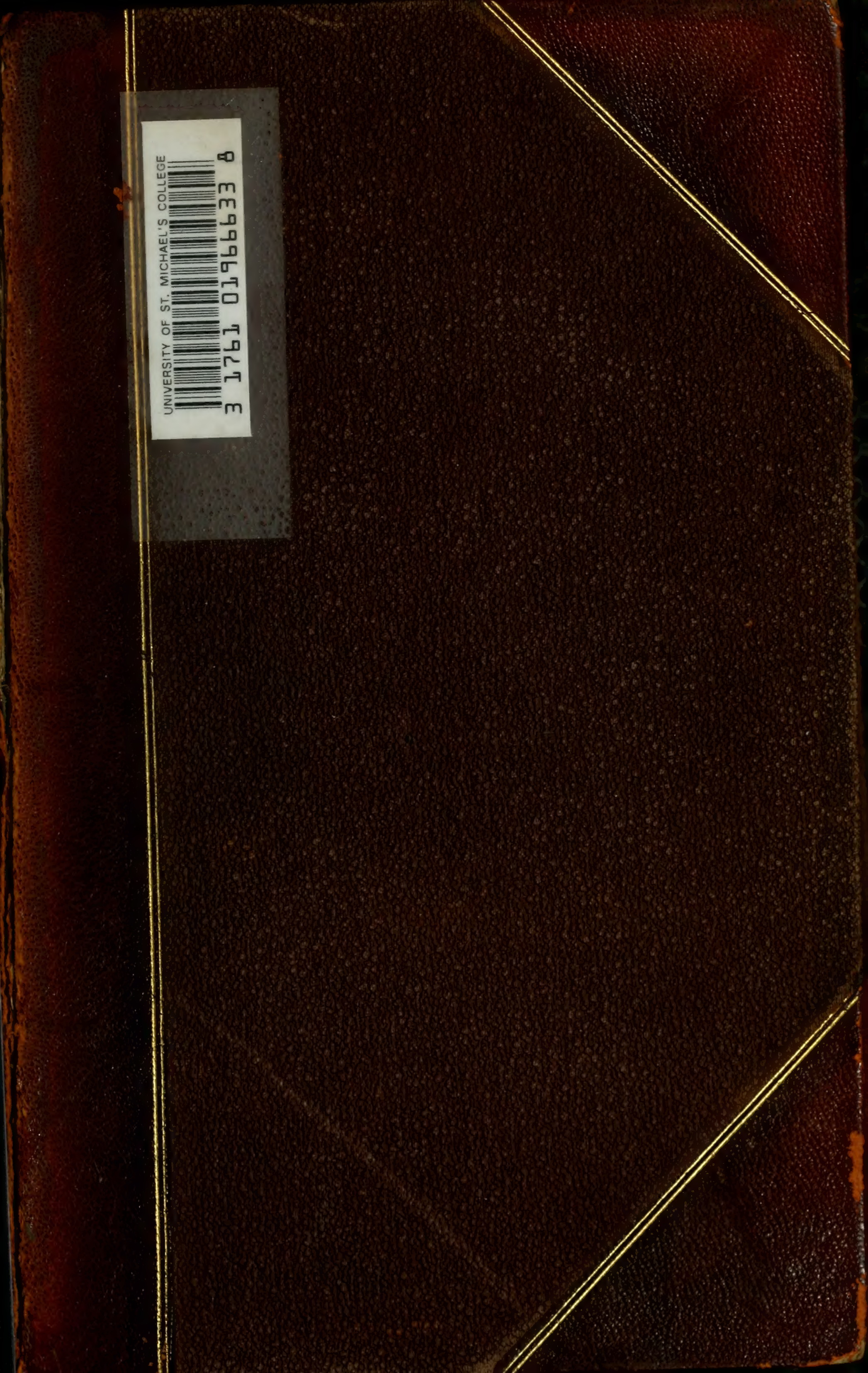

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01966633 8






ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE DESTENAY

70, RUE LAFAYETTE, 70

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'AU XIIe SIÈCLE

PAR L'ABBÉ J.-E. DARRAS

JUSQU'AU PONTIFICAT DE CLÉMENT VII

PAR L'ABBÉ J. BAREILLE

CONTINUÉE PAR Mgr FÈVRE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE TIBÉRINE,
VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

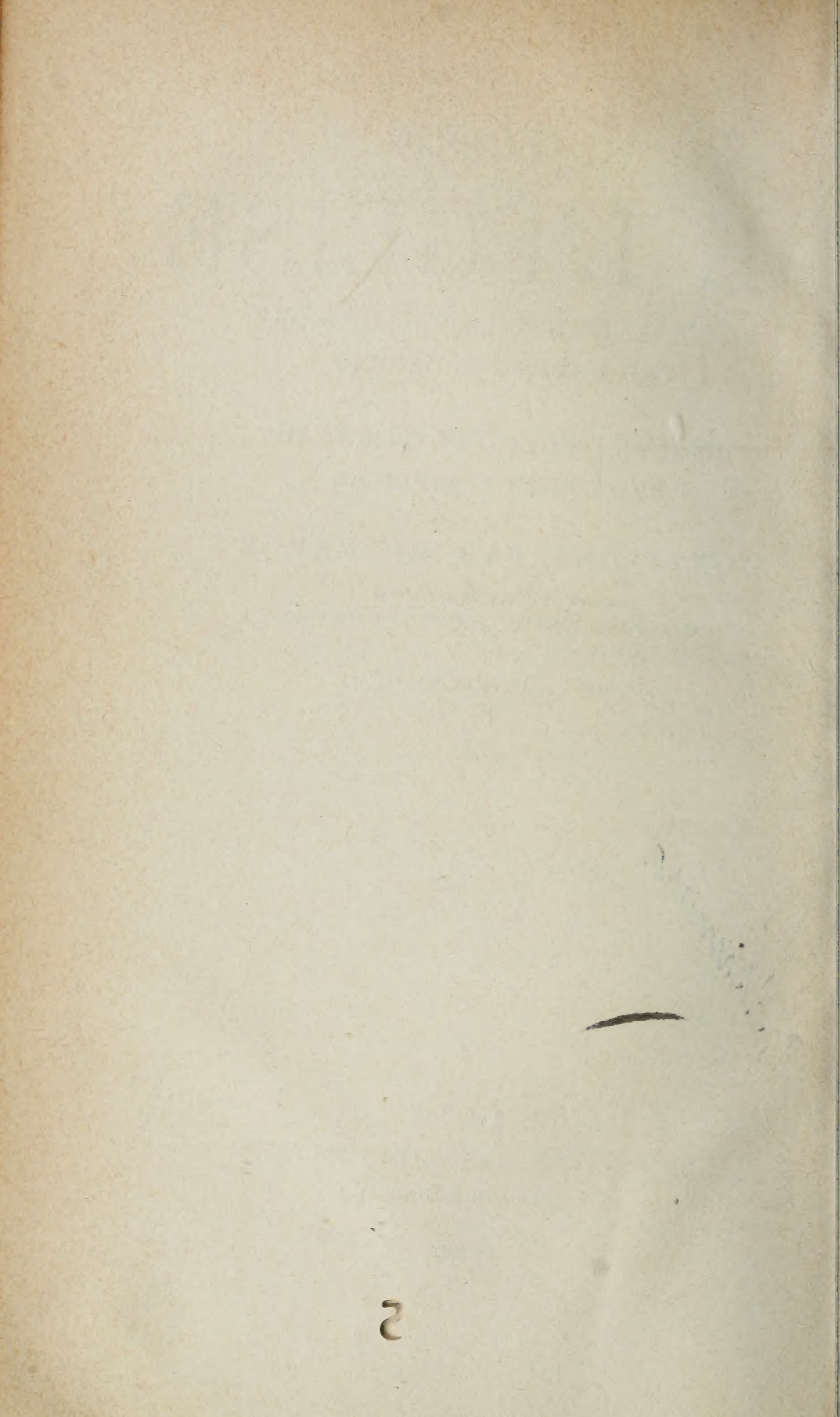
TOME TRENTE-TROISIÈME



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-EDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

—

1884



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE

SEPTIÈME ÉPOQUE

DE LUTHER (1517) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XI

PONTIFICAT DE CLÉMENT VII (1523-1534).

SOMMAIRES

§ I. VUES GÉNÉRALES SUR LES TEMPS MODERNES

1. Ce qu'est l'histoire des temps modernes. — 2. Ce qu'il faut entendre par la Révolution. — 3. Importance de la question révolutionnaire. — 4. Moyen d'action de la Révolution et ses résultats. — 5. Force divine de l'Église. — 6. Phases antichrétiennes de l'évolution révolutionnaire. — 7. Ce qui s'ensuit pour caractériser les siècles actuels. — 8. Si les progrès de la Révolution donnent lieu à découragement. — 9. Puissance de la Papauté dans les temps modernes. — 10. Coup-d'œil sur cette période de son histoire. — 11. Synchronisme de cette époque. — 12. Méthode à suivre et prudence à garder dans cette étude. — 13. Sincérité envers la France. — 14. Déclaration de l'auteur.

§ II. PONTIFICAT DE CLÉMENT VII ; SON ROLE DANS LA RIVALITÉ ENTRE FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT ; SA MISSION DANS L'ÉGLISE

§ III. LES DÉVELOPPEMENTS DU LUTHÉRANISME

§ IV. LE PROTESTANTISME EN SUISSE

§ V. LES ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN

§ VI. S. GAÉTAN DE THIENNE

§ I. VUES GÉNÉRALES SUR LES TEMPS MODERNES.

Ce qu'est l'histoire des temps modernes.

1. J'aborde une tâche difficile. J'entreprends d'écrire l'histoire de l'Eglise dans les temps modernes et de raconter les actes des Pontifes Romains au milieu d'un monde qui veut rompre avec la loi de Dieu. C'est une entreprise de longue haleine ; elle embrasse près de quatre siècles, période plus vaste que n'en remplit la durée d'aucune hérésie. L'arianisme, malgré ses passions et son habileté, ne se maintint guère plus de deux siècles dans Rome et chez les barbares; Macédonius ne fit que paraître; Nestorius et Eutychès, après l'éclat de leurs violences, allèrent se cacher dans quelques coins de l'Asie ; le monothélisme ne sut qu'agiter l'Empire grec ; les Iconoclastes passèrent dans les Eglises comme une tempête ; au contraire, le libre examen, règle de foi de l'antichristianisme, posée implicitement par tous les hérétiques, affirmée avec plus de force par Wiclef et Jean Huss, définitivement proclamée par le protestantisme, ne fait, depuis quatre siècles, que s'étendre et ne paraît pas prête de borner le cours de ses ravages. Entreprendre de

raconter ses funestes conquêtes, ce n'est pas seulement une longue affaire, c'est encore une entreprise obscure et compliquée, par la multiplicité des événements et la multitude des personnages, par la difficulté de recourir sur tous les points aux sources premières de l'histoire, par l'absence de guide, pour s'orienter sur ce vaste Océan, par l'impossibilité relative d'arracher aux hommes le secret de leur cœur et de pénétrer le sens mystérieux des événements. Cette entreprise, longue et obscure, est, du reste, de la plus haute importance : elle touche à tous les principes de la croyance, à toutes les lois de l'ordre moral, à la base de toutes les institutions. Ce qui s'agite, dans le monde, depuis quatre siècles, c'est de savoir si l'homme qui, dès l'origine des temps historiques, relevait d'une révélation divine, de la tradition et de la foi, ne doit plus s'inspirer que de sa propre raison ; si, dans sa conduite, lui, qui, jusqu'à présent, s'inclinait devant une loi surnaturelle, ne doit plus subir d'autre loi que celle que ses passions acceptent et que sa raison lui impose ; si, enfin, l'ordre social qui dépendait d'une constitution antérieure et supérieure à la société même, n'est plus qu'un établissement maniable au gré du caprice et révocable à l'infini. Depuis six mille ans, le monde reposait sur Dieu, on veut qu'il repose sur l'homme ; depuis six mille ans, il allait de l'Orient à l'Occident, on veut qu'il aille de l'Occident à l'Orient et s'astreigne aux mouvements contraires d'une nouvelle révolution.

Ce qu'il faut entendre par la Révolution.

2. Que faut-il entendre par cette grande révolution, qui, depuis quatre siècles, embrasse la terre dans son étendue, le genre humain dans ses races, la civilisation dans ses principes, la vie universelle dans son expansion et contraint toute conception à se résoudre dans ses idées ou à les combattre. La Révolution, dans son but, c'est la négation de Dieu et l'affirmation de l'homme ; dans ses moyens de propagande et de destruction, c'est l'anticatholicisme et la guerre aux Papes. Le seul projet de sa haine, depuis quatre siècles, c'est de renverser l'Église catholique. Ce sentiment l'anime partout, sur les trônes, autour des trônes, dans les parlements, les académies et les bureaux des feuilles publiques, aussi bien que dans les clubs, les bouges et les bagnes. C'est le senti-

ment confus de l'humaniste de la renaissance, c'est le dessein avéré du promoteur de l'évangélisme luthérien, c'est la conspiration que mènent de pair le pasteur du piétisme prussien, le pape du schisme moscovite, le chambellan du césarisme français, le jacobin de la terreur, le libéral de l'ère constitutionnelle, autant et plus peut-être que les assassins des sociétés secrètes et les francs-maçons des arrière-loges. Sur cette question de guerre au Saint-Siège, les révolutionnaires de tout parti et de toute nuance se sont entendus, s'entendent et s'entendront toujours. L'Anglais mettra son or et sa diplomatie, le Russe ses armées d'esclaves, le Prussien sa landsturm, l'Italien son stylet, le Français la plume de ses philosophes et de ses historiens, tous la main du voleur et le couperet du bourreau. Pour cet intérêt suprême, la destruction de l'Eglise, ils feront bon marché du surplus de leurs doctrines et de la divergence de leurs intérêts, trop assurés, s'ils venaient à réussir, d'en atteindre provisoirement les divers objets.

3. Il n'y a pas, depuis quatre siècles, deux questions en Europe, il n'y en a qu'une, c'est la question révolutionnaire. L'Église et le Saint-Siège, car c'est tout un, représentent, parmi les hommes, la croyance en Dieu et la rédemption par Jésus-Christ : ils croient à la perversion originelle de l'homme, à la réparation par la grâce, à la nécessité du gouvernement, à la subordination des deux puissances, à la diversité des ministères, à la hiérarchie des fonctions, au droit divin de la constitution domestique, au respect de la propriété. La révolution s'est introduite peu à peu pour renverser tout cet ordre traditionnel ; tour à tour elle a été littéraire, philosophique, politique et économique, sociale et humanitaire, mais toujours anti-chrétienne, anti-pontificale ; au fond, athée. Dans son symbole, elle inscrit la perfection originelle et la perfectibilité croissante, indéfinie de l'individu et de l'espèce, l'identité des intérêts, l'égalité des destinées, l'universalité du bien-être, la souveraineté de la raison, la liberté absolue de l'homme et du citoyen. La Révolution veut extirper l'Eglise du sol de l'Europe et la bannir de la terre ; l'Eglise résiste à cette expulsion et fait, à la Révolution, une guerre à mort. Là est le grand sens de l'histoire, le

Importance de la question révolutionnaire.

grand combat, entre Satan et ses suppôts, Dieu et ses anges. Mais qui est comme Dieu ?

Moyen d'action de la Révolution et ses résultats.

4. La Révolution est universelle par son point de départ, incompatible avec tout ce qui ne l'accepte pas, rapide dans ses mouvements, implacable pour tout sacrifier aux exigences de son but. Longtemps inférieure par ses moyens d'actions, elle a su mettre la faiblesse du côté de la vertu et l'énergie du côté du crime ; elle a établi, entre tous les membres de la révolution, une union très forte ; elle s'est fait, au surplus, après les conquêtes des principes de conservation et des théories spécieuses de légitime agrandissement. Son habileté a même su la rendre populaire ; son nom est béni, dans les bas-fonds de la société, a Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne, à Madrid, à Bruxelles, à Rome, surtout à Rome, théâtre où son instinct lui prédit le suprême triomphe ; mais son nom retentit partout, comme le bruissement de la tempête. A l'origine, elle ne fait que piller les églises et mettre les couvents à sac : maintenant, elle menace également le trône des rois et la borne des champs, le coffre-fort du capitaliste et la caisse d'épargne de l'ouvrier. Pour elle, rien n'est sacré, ni l'ordre religieux, ni l'ordre social, ni les droits acquis, ni la foi, ni la conscience, ni la liberté, ni même la vie. Ce qu'elle n'a pas fait, elle le hait et veut le détruire. On ne doit la confondre ni avec la société secrète qui conspire, ni avec l'émeute qui gronde dans la rue, ni avec le changement de monarchie en république, ni avec la substitution d'une dynastie à une autre, ni avec le trouble momentané de l'ordre public. Les enthousiasmes des humanistes, les divagations des protestants, les rêveries des philosophes, les protocoles des rois absolus, les hurlements des jacobins, les fureurs de la montagne, les combats des barricades, le pillage, l'incendie, la loi agraire, la guillotine, les noyades, ce sont ses œuvres ; Erasme, Descartes, Luther, Louis XIV, Mirabeau, Babeuf, Mazzni, Garibaldi, Proudhon, Karl Marx, ce sont ses héros. Quant à elle, dans son essence, elle est la haine de tout ordre social et religieux que l'homme n'a pas établi et dans lequel il n'est pas roi et dieu tout ensemble ; elle est la proclamation des droits de l'homme contre les droits de Dieu ;

elle est la philosophie de l'impiété, la religion de la chair, la politique de la révolte, le néant armé ; elle est la fondation de l'état religieux et social sur la volonté de l'homme ; en un mot, elle est l'anarchie et le sensualisme, car elle détrône Dieu et met l'homme à sa place. C'est pourquoi elle s'appelle la révolution, c'est-à-dire *renversement*, parce qu'elle met en haut ce qui,d'après les lois éternelles, doit être en bas, et en bas ce qui doit être en haut.

5. La Révolution voit se lever, pour sa défense, toutes les mauvaises passions de l'homme, tous ses intérêts mal compris, tout ce que Jésus-Christ appelle les puissances de l'Enfer ; l'Église a pour elle, la vertu de Dieu. « L'Eglise croit en Dieu, dit Proudhon, elle y croit mieux qu'aucune secte ; elle est la plus pure, la plus complète, la plus éclatante manifestation de l'essence divine, et il n'y a qu'elle qui sache adorer. Or comme ni la raison ni le cœur de l'homme n'ont su s'affranchir de la pensée de Dieu, qui est le propre de l'Église, l'Église est donc indestructible. — A toutes les époques de l'histoire, le genre humain a cru, d'un consentement unanime, que la société avait pour base nécessaire la religion, que la foi théologale était la condition *sine quâ non* de la vertu, et que toute justice avait sa source et sa sanction dans la divinité. — Or, l'analyse des idées religieuses et la logique de leur développement démontrent : que, nonobstant la diversité des rites, tous les cultes ont à résoudre le même problème ; qu'il n'y a, par conséqnent, et ne peut y avoir qu'une seule religion, une seule théologie, une seule Église : enfin que l'Église catholique est celle dont le dogme, la discipline, la hiérarchie, le progrès, réalisent le mieux le principe et le type théorique de la société religieuse, celle par conséquent qui a le plus de droit au gouvernement des âmes. — A toute objection du libre examen, à toute fin de non recevoir de l'autorité séculière, à toute révolte du prolétariat, l'Eglise peut éternellement répondre, sans qu'il soit possible à une âme croyante de rejeter sa réponse. — Croyez-vous en Dieu ? — Croyez-vous à la nécessité de la religion ? — Croyez-vous, par conséquent, à l'existence d'une Église, c'est-à-dire, d'une société établie sur la pensée même de Dieu, inspirée de lui et se posant avant tout comme ex

Force divine de l'Église.

pression du devoir religieux ? — Si oui, vous êtes chrétien, catholique, apostolique, romain ; vous confessez le Christ et toute sa doctrine ; vous recevez le sacerdoce qu'il a établi ; vous reconnaissez l'infaillibilité du pape et du concile ; vous placez la chaire de saint Pierre au-dessus de toutes les tribunes et de tous les trônes ; vous êtes, en un mot, orthodoxe. — Si non, osez le dire ; car alors ce n'est pas seulement à l'Église que vous déclarez la guerre ; c'est à la foi du genre humain. — Entre ces deux alternatives, il n'y a place que pour l'ignorance ou la mauvaise foi. Il faut l'avouer. Il ne s'est pas rencontré jusqu'à ce jour de nation pour dire : Je possède en moi la justice ; je ferai mes mœurs, je n'ai pas besoin pour cela de l'intervention de l'être suprême et je saurai me passer de religion. — L'argument subsiste donc ; et comme au point de vue religieux, principe de toutes les Églises, le catholicisme latin est resté, et de beaucoup, ce qu'il y a de plus rationnel et de plus complet, l'Église de Rome, malgré tant et de si formidables défections, est la seule légitime[1]. »

Phases anti-chrétiennes de l'évolution révolutionnaire.

6. L'époque, dont nous entreprenons l'histoire, embrasse, dans ses différentes phases, l'évolution révolutionnaire. Le moyen âge est fini, l'ère moderne commence. Le moyen âge se caractérisait par la prépondérance de l'Église et le magistère international de la Papauté ; l'ère moderne se caractérise par la diminution progressive des influences chrétiennes et l'éviction des Papes. A la Renaissance commence à se formuler, au sein des nations chrétiennes, la théorie païenne de la souveraineté absolue de l'homme : elle diminue l'esprit de foi et relâche les mœurs. Le Rationalisme philosophique renverse l'ordre traditionnel des conceptions humaines et aggrave, par le doute méthodique, les funestes effets de la Renaissance littéraire. La Révolution, partie de ces sphères abstraites, entame l'ordre religieux par le Protestantisme, l'ordre politique par le Césarisme, l'ordre social par le Jacobinisme, tout l'ensemble des institutions par le socialisme. Les théories du libre examen aboutissent au relèvement du type augustal des Césars ; les rois se

[1] PROUDHON, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Introduction.

font Papes, oppriment systématiquement l'Église, la dépouillent de ses biens et proclament tous les principes du désordre. A la fin du dernier siècle, les classes moyennes réagissent avec une épouvantable énergie contre le paganisme monarchique, mais ne l'abattent que pour le contrefaire. A l'exemple des rois, les jacobins s'érigent en Césars et en Pontifes ; ils font table rase des restes de l'ordre social et religieux. Le peuple, victime de ces changements dont il a été l'auteur et la dupe, réclame, à son tour, les bénéfices de cette papauté voleuse et voluptueuse. La suprématie absolue entre les mains de la multitude, c'est la destruction universelle sous prétexte d'arriver au comble de l'universelle jouissance. « La sauterelle, dit le prophète, mangera les restes de la chenille : le ver, les restes de la sauterelle ; la nielle, les restes du ver et il ne restera rien. » (Joël. I, 4). Le nihilisme tel serait, si Dieu n'y met la main, la dernière phase de la Révolution.

Ce qui s'ensuit pour caractériser les siècles actuels.

7. Ces prévisions épouvantent la foi ; la raison voudrait se rassurer. Le mal, dit-on, n'est pas plus grand aujourd'hui qu'autrefois ; tous les siècles se ressemblent ; les hommes ont toujours été les mêmes ; notre époque peut soutenir la comparaison avec toutes les autres époques et même se prévaloir de très légitimes progrès. « On entend dire assez communément, répond le comte de Maistre, que toutes les époques se ressemblent et que les hommes ont toujours été les mêmes. Mais il faut bien se garder de ces maximes générales, que la légèreté ou la paresse inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement. Sans doute, il y a toujours eu des vices dans le monde, mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en intensité. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, les attaques contre l'édifice catholique deviennent toujours plus fortes ; en sorte qu'en disant toujours : Il n'y a rien au delà, on se trompe toujours[1]. »

Si les progrès de la révolution donnent lieu à découragement.

8. Est-ce à dire qu'il faille s'envelopper dans le manteau du dé-

[1] *Considérations sur la France*, p. 271.

sespoir et croire à la fin prochaine de l'humanité ? Non, le mal est grand, sans doute ; mais, dans tous ses progrès, il y a une faiblesse et son triomphe serait sa ruine. A côté du mal, il y a des compensations : il reste encore un patrimoine de vérités et de vertus ; si une génération se pervertit, une autre peut revenir aux sources de la régénération. De plus, à l'humanité, dans ses plus graves défaillances, il reste toujours Dieu qui force les passions à servir ses desseins ; Jésus-Christ, qui, du haut de sa croix, ressaisit, quand il le veut, ce monde qui s'égare : l'Église, le Pontife Romain dont la barque porte toujours les destinées de l'avenir. Il y a toujours, dans l'âme croyante, place pour la confiance, raison de courage et motif de bravoure. « Rome, s'écrie Bossuet, Rome n'est pas épuisée dans sa vieillesse, et sa voix n'est pas éteinte ; nuit et jour elle ne cesse de crier aux peuples les plus éloignés, afin de les appeler au banquet où tout est fait un ; et voilà qu'à cette voix maternelle, les extrémités de l'Orient s'ébranlent, et semblent vouloir enfanter une nouvelle chrétienté, pour réparer les ravages des dernières hérésies. C'est le destin de l'Église. *Movebo candelabrum* : Je remuerai votre chandelier, dit Jésus-Christ à l'Église d'Ephèse ; je vous ôterai la foi. « Je le remuerai : » il n'éteint pas la lumière, il la transporte ; elle passe à des climats plus heureux. Malheur, malheur encore une fois à qui la perd ; mais la lumière va son train et le soleil achève sa course[1]. »

[Puissance de la Papauté dans les temps modernes.]

9. Rome est le siège de la Papauté : *Sedes Roma Petri* : la Papauté est une grandeur immortelle, toujours vivante et toujours vivifiante. Dans l'Église, elle est le centre de l'unité, la source de la juridiction légitime ; son chef est le chef suprême et le docteur infaillible de tous les catholiques orthodoxes. Par l'institution du sacerdoce et le célibat des prêtres, elle place au sein des nations une lumière ardente et luisante, une force favorable à la moralisation des masses et à la liberté civile des hommes. Par les missions et le prosélytisme de ses apôtres, elle jette sans cesse, dans les flots de la race humaine, le filet miraculeux de l'Évangile. Dans ses rapports avec les églises schismatiques, qui sont toutes forcé-

[1] *Sermon sur l'unité de l'Église.*

ment protestantes et dans l'impossibilité d'avoir un symbole positif, elle offre, à ces sectes séparées, par sa présence, à la fois une raison d'être et une raison de ne pas être ; dans ses relations avec les souverainetés temporelles, elle donne, par son enseignement sur le devoir hiérarchique, par le respect des biens, par la sainteté des mariages, le maintien des lois ecclésiastiques et des mœurs sacerdotales, à tous les souverains, un efficace appui. « Quelque jugement qu'on porte sur les Papes, dit Léopold Ranke, ils avaient toujours *de grands intérêts* devant les yeux : la direction d'une religion opprimée, la lutte avec le paganisme, la propagation du christianisme parmi les nations du Nord, la fondation d'une puissance hiérarchique indépendante : il appartient à la dignité de l'existence humaine de vouloir et d'exécuter de grandes choses : ces nobles tendances, les Papes les possédèrent *à un degré supérieur.* » Qu'on ne s'imagine pas qu'après les croisades, la captivité d'Avignon et le grand schisme, en présence de la révolte protestante, les Papes n'eurent plus qu'à s'occuper de leur petit royaume. « Après la décadence qu'elle a subie dans la première moitié du seizième siècle, Rome, siège du pouvoir papal, dit encore Ranke, Rome est redevenue ou plutôt est restée le centre de la foi, et de la vie morale des nations du sud de l'Europe ; on l'a vue faire des tentatives *hardies et souvent heureuses*, pour soumettre de nouveau à son autorité les autres peuples. » Il faut ajouter que, même déchue de sa puissance internationale et de son action politique, le Pontife Romain, au milieu des peuples modernes, n'a point abdiqué sa double puissance de roi et de Pontife : il reste à jamais le suprême iérarque de l'humanité régénérée ; c'est du pied de son trône que partent les ambassadeurs de paix et les missionnaires du salut. A mesure que les gouvernements comprendront mieux leurs intérêts et les conditions légitimes de la stabilité des trônes, à mesure que les peuples s'affranchiront de l'ignorance et des préjugés, à mesure que la philosophie et la science subiront les tristes épreuves de l'avortement des faux systèmes, à mesure que de nouvelles perturbations feront plus vivement sentir la nécessité de maintenir au sein des nations l'unité morale, les gouvernements, les peuples, les

philosophes, les savants dirigeront avec amour leurs regards vers la seule autorité établie sur la terre, pour faire régner ici-bas la vérité et la justice. Alors s'accomplira la prophétie de M. de Maistre : « O sainte Église de Rome tes Pontifes seront bientôt universellement proclamés agents suprêmes de la civilisation, créateurs de la monarchie et de l'unité européennes, conservateurs de la science et des arts, fondateurs et protecteurs nés de la liberté civile, destructeurs de l'esclavage, les ennemis du despotisme, infatigables soutiens de la souveraineté, bienfaiteurs du genre humain. »

Coup-d'œil sur cette période de son histoire.

10. Par une pensée très juste et dans un désir très ferme de réagir contre le particularisme français, l'abbé Darras avait placé les Papes, comme des démiurges, à la tête de tous les mouvements progressifs de la civilisation ; bien que Luther ait posé le principe et le traité de Westphalie, promulgué la résolution d'exclure les Papes du maniement décisif des grandes affaires de l'Europe, nous restons fidèles à la pensée du Baronius de notre âge et successeur très humble de son humble continuateur, nous maintenons le nom des Papes à la tête des temps modernes. La gravité des circonstances dans lesquelles se trouvent l'Église et les Etats, le besoin chaque jour plus senti de connaître les véritables causes de cet ébranlement général qui fait chanceler l'autorité des gouvernements, l'urgente nécessité de revenir aux principes conservateurs de l'ordre, ne nous permettent pas de douter que cette disposition ne soit ratifiée de la classe de lecteurs auxquels s'adresse particulièrement cette grande histoire. Depuis que l'impiété, sous le nom de réforme et de philosophie, d'indépendance politique et de progrès social, a déclaré la guerre à l'Église et à la chaire apostolique, les hommes les plus distingués par la profondeur de leurs vues et par l'étendue de leur savoir, ont rivalisé de zèle pour combattre les doctrines perverses, et sauver les peuples en les rappelant à la religion comme au premier lien de toute société. Aujourd'hui encore plusieurs poursuivent cette noble tâche avec autant de courage que de talent. Mais, au milieu de cet admirable concert de la science et de la foi, il ne nous paraît pas qu'il soit venu à l'esprit d'aucun historien de rechercher, jusque dans ses dernières

ramifications, l'influence exercée par les Souverains Pontifes, sur la formation et le maintien de l'ordre tant social que religieux, comme aussi de mettre dans tout son jour l'importance de ce même pouvoir pour rétablir la civilisation et la foi sur leurs véritables bases, aujourd'hui qu'un génie malfaisant les a brisées ou déplacées. Personne, à ce qu'il me semble, n'avait encore considéré le Pape comme représentant à *lui seul* tout le christianisme dans son expansion à travers les âges. Nul historien ne s'était placé à la hauteur nécessaire pour étudier l'histoire générale dans cet esprit, et n'avait eu la pensée de suivre l'autorité pontificale dans le cours des siècles, d'écarter les nuages funestes que le préjugé, l'erreur et la passion, dans le coupable dessein de nous la faire méconnaître, n'ont cessé d'amonceler autour d'elle, de nous la montrer telle qu'elle est sous tous les rapports et de rendre la nécessité de son action si pénible, que tout esprit droit et religieux se vit entraîné à cette conclusion : Sans le Pape, il n'y a plus de christianisme, et, par suite, l'ordre social est blessé au cœur. — Cette grande idée était réservée au généreux historien qui, de nos jours, consigna, dans vingt-cinq volumes, le passé du genre humain depuis la création, et prit rang, dès lors, parmi nos bons écrivains comme parmi nos plus clairvoyants politiques. A son avis, le Pape est, si l'on peut ainsi parler, la *Religion visible*. De ce principe découlent sous sa plume des conséquences nombreuses et d'un immense intérêt dans leur application, conséquences qu'il a toujours soin de justifier par le raisonnement et plus encore par l'histoire. Une discussion savante dissipe le doute, la suite des faits éclaire les difficultés et prévient les objections. Mais nous recommandons surtout, à l'attention du lecteur, la bonne foi qui accompagne constamment la polémique de l'historien et de son vaillant continuateur : nous saurons nous inspirer de ces beaux exemples.

11. Les temps modernes sont, par les principes, l'antithèse du moyen âge. Ce qui les caractérise, c'est surtout ce principe de sécularisation qui, des individus passant aux peuples et des âmes aux institutions, se résout en expulsion de l'Evangile. De Luther jusqu'à nos jours, ce principe de sécularisation naturaliste envahit

Synchronismes de cette époque.

successivement toutes les sphères. Epiphane Darras avait cependant marqué, dans les temps modernes, deux époques, une première, pendant laquelle ce principe de libre examen combat pour son inscription dans le droit public de l'Europe ; une autre, pendant laquelle, reconnu comme principe social, il lutte pour éliminer le principe contraire. Nous garderons ces deux divisions, nous en introduirions même volontiers une troisième qui irait de 89 jusqu'à nos jours. — Dans cette première période qui va de Luther aux traités de Westphalie, nous voyons passer, sur la Chaire de Saint Pierre, Léon X, Adrien VI, Clément VII, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, S. Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, Clément VIII, Léon VI et Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII et Innocent X ; sur le trône de France, François Ier, les princes de Valois, Henri IV et Louis XIII ; en Angleterre, Henri VIII, Edouard VI, Marie, Elisabeth et les Stuart ; en Allemagne, Maximilien, Charles-Quint et Ferdinand ; en Espagne Charles-Quint, Philippe et ses successeurs. Le grand événement de cette période, c'est l'éclat du protestantisme, les gestes de ses coryphées, ses diètes, ses ligues, la guerre des Paysans, la guerre des Anabaptistes et la guerre de Trente ans. A l'encontre du protestantisme se célèbre le concile de Trente et se dresse la Compagnie de Jésus. A Rome, avec la biographie des Papes, une part aux grands événements de la Chrétienté, une suite de faits qui intéressent la religion, le culte public, la canonisation des saints, les ordres religieux et l'avenir de la civilisation. En France, la Renaissance des lettres, les guerres de religion, l'édit de Nantes, le puissant et aveugle ministère de Richelieu. En Angleterre, les vicissitudes de l'Anglicanisme et la révolution. En Espagne, le grand règne de Philippe II, la guerre contre le protestantisme, la révolution dans les Pays-Bas. A l'Orient, le dernier grand exploit des Croisades ; au dehors des missions sous toutes les latitudes. Des saints dans toutes les contrées du monde, un S. Ignace de Loyola, un S. François Xavier, S. Jean de Dieu, S. Charles Borromée, Ste Thérèse, S. Jean de la Croix, S. Philippe de Néri, les Ursulines, les Carmélites, les Oratoriens, les Réformes de Saint-Maur et de Saint-

Vannes, les Filles du Calvaire, les Bernardins, S. Camille de Lellis, S. Joseph Calasanz, S. Vincent de Paul et son admirable pléiade. L'Eglise justifie de plus en plus son nom de catholique-romaine ; elle s'étend à tous les peuples de la terre ; fleurit partout, même dans la disgrâce, et puise constamment, au foyer pontifical, toutes les lumières et tous les secours : *Semper vivens et vivificans.*

Méthode à suivre et prudence à garder dans cette étude.

12. En entrant dans cette époque de l'histoire, nous ne pouvons plus guère recourir aux grandes sources de l'érudition. Les deux Patrologies, à terme depuis longtemps, ne nous offrent plus de lumières ; les collections des conciles vont bientôt nous abandonner ; les *Actes des Saints* des Bollandistes s'occupent rarement des personnages de cette période. Les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, avec la critique de Pagi, continuées par Bzovius, Laderchi et Raynaldi s'arrêtent à 1572 ; Fleury et Noël Alexandre ne dépassent pas le concile de Trente ; parmi les modernes, Rohrbacher en France, Becchetti en Italie, Stolberg en Allemagne, sont, pour ces derniers temps, fort incomplets. Je ne parle pas des grands travaux des Bénédictins, du *Recueil des historiens de France*, de la *Gallia christiana*, collections qui n'arrivent pas jusqu'aux derniers siècles ou n'offrent, à l'histoire ecclésiastique depuis la Réforme, que de faibles renseignements. Je ne parle pas non plus des abréviateurs contemporains, trop sommaires, utiles seulement comme indication. L'histoire moderne est éparpillée dans des myriades de livres, plus ou moins puisés aux sources ; elle se poursuit du reste avec le plus louable zèle par les recherches des archivistes et les incessantes publications des sociétés littéraires, souvent avec le concours financier des gouvernements. La difficulté d'écrire l'histoire moderne de l'Église catholique ne résulte cependant pas seulement de la rareté des documents imprimés et de l'embarras de recourir aux manuscrits ; elle résulte encore plus de la mauvaise direction imprimée aux travaux inédits et des passions qui les défigurent. « Depuis trois siècles, a dit le comte de Maistre, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » L'Église catholique et son Chef visible ont été surtout les victimes de cette conspiration

dans le royaume très-chrétien, dans cette France qui a été sauvée de la barbarie par le génie et le sang des évêques; il n'est pas d'histoire qui soit aujourd'hui, je ne dirai pas seulement plus méconnue, mais plus inconnue que celle de l'Église et des Souverains Pontifes. A la suite des Centuriateurs de Magdebourg, les jansénistes, les gallicans, les pseudo-philosophes et les révolutionnaires n'ont su qu'égarer les esprits par des calomnies ou les abuser par de violentes exagérations. Les historiens qui ont eu le privilège d'instruire la jeunesse et de former l'opinion, n'ont nullement compris l'importance de l'Église et le rôle des Pontifes Romains. S'il n'y a d'histoire qu'à la condition de chercher avec conscience la justice et la vérité, de se montrer aussi impartial qu'il est possible à la loyauté de l'homme, de tenir compte de tous les éléments qui entrent dans l'œuvre de la civilisation et d'assigner à chacun d'eux la place qui lui appartient par sa valeur, son utilité et son influence, l'histoire de l'Église est toujours à recommencer.

Sincérité envers la France.

13. En parcourant cette ère moderne, nous aurons une obligation stricte d'être particulièrement sincère envers la France, notre patrie, autrefois si grande, maintenant si déchue. Pour nous, la cause de sa déchéance est dans ses préjugés et ses passions d'hostilité à l'Église et à la Chaire des Pontifes Romains. A nos yeux, il n'y a pas d'autre base de la civilisation que l'Évangile, pas d'autre architecte suprême de l'ordre social que le vicaire de Jésus-Christ. Or, depuis Philippe-le-Bel, une tradition de guerre à l'Église s'est introduite en France : les dix premiers siècles de notre histoire sont vierges de tout particularisme religieux ; la France est catholique pure. C'est seulement depuis les attentats sacrilèges contre Boniface VIII, vengeur de nos droits et de nos libertés, qu'on voit les excès de l'absolutisme royal chercher leur amnistie dans des titres frauduleux et leur légitimité dans les doctrines. Ces doctrines adultères portèrent successivement les noms de jansénisme, de gallicanisme, de philosophisme, de libéralisme et de jacobinisme, identiques sous des noms changeants, toujours acharnées contre le Saint-Siège. Aujourd'hui toutes ces vieilles erreurs, bien que frappées des foudres de l'Église, se perpétuent dans un certain

libéralisme qu'on déclare catholique, pour donner à ses passions une étiquette de libre commerce. Ce libéralisme, soi-disant orthodoxe, est une hérésie, qui mène à la séparation de l'Église et de l'État ; c'est une hérésie surtout parce que ses adeptes sont fanatiques, entreprenants, audacieux, très-animés, surtout contre les défenseurs du Saint-Siége, écrivains sincères qu'ils traitent en criminels, d'autant qu'ils les voient plus résolus à dire toute la vérité. Nous connaissons ces sectaires, pour les avoir flétris et pour avoir subi leurs avanies. Nous continuerons de les traiter comme ils le méritent, les découvrant sans pitié, trop heureux si, dénonçant leurs trames, nous pouvions dessiller les yeux fascinés par leurs aveuglements volontaires et leurs malheureuses illusions. En prévisions de leurs attaques, aussi peu désintéressées que le sont leurs autres agissements, nous déclarons nous tenir pour obligé en conscience à une entière sincérité. Devant la vérité l'homme n'est pas libre ; il n'a aucun droit ni de la taire, ni de la défigurer ; et s'il la néglige il la trahit. « Encore, dit saint François de Sales, qu'il faille être extrêmement délicat à ne point médire du prochain, faut-il se garder d'une extrémité en laquelle quelques-uns tombent qui, pour éviter la médisance, louent et disent du bien du mal... Ainsi faut-il dire seulement, franchement mal du mal et blâmer les choses blâmables, ce que faisant nous glorifions Dieu[1]. » — « La grande maxime, dit Bourdaloue, ou, pour mieux parler, le grand abus de la science du monde, est de taire les vérités désagréables : je dis les taire à ceux qu'il serait utile et important de les savoir... On se fait une fausse charité et un faux devoir de cacher cette vérité odieuse à celui qu'elle intéresse personnellement et qui serait le seul capable d'en profiter. Or, cela est vrai, surtout à l'égard des grands, des riches et des puissants de la terre, dont le malheur, entre tous les autres qui semblent attachés à leur condition, est de n'entendre presque jamais la vérité, et qui, sans jugement téméraire, ont droit de regarder tous ceux qui les approchent comme autant de séducteurs qui se font une politique de les tromper[2]. »

[1] *Introduction à la vie dévote*, Part. III, ch. XXIX.

[2] BOURDALOUE, *Sermon pour le* IV[e] *Dimanche après Pâques.*

— « Ce que Dieu et la justice historique vous demandent, a dit depuis Montalembert, ce sont des faits, des dates et des noms propres, sans *réticence aucune*... Surtout ne vous laissez pas arrêter par ces esprits étroits qui prétendent que l'on peut *servir la vérité en la supprimant* ou en l'habillant au gré de leurs préférences et de leurs répugnances [1]. » — « Permettez-moi, ajoute Dupanloup, de vous le dire : laissez juger les évêques après leur mort : cela est bon pour tous, cela est bon pour les évêques, bon pour l'Église, bon pour le pays, bon pour la dignité des caractères, bon pour tous. Oui, il est bon de savoir à l'avance qu'on peut être jugé et qu'on le sera, et l'Église ne le trouve pas mauvais ; nul ne se juge et ne se réforme plus sévèrement qu'elle-même. Elle se glorifie d'être une société qui travaille perpétuellement à se juger elle-même et à se réformer par le principe profond de sainteté, par la force de régénération spirituelle qui est en elle et qui lui vient de Dieu. Trois mille Conciles ou Synodes jusqu'au Concile de Trente, sont un témoignage immortel de ces saintes sévérités pour les évêques, pour les prêtres, pour tous. Nous ne faisons pas profession d'être parfaits. Dieu nous a laissé la liberté, afin que nous ayons le mérite de la vertu ; la liberté du mal, qui ne prouve rien contre l'Eglise parce que l'Eglise elle-même le condamne plus sévèrement que qui que ce soit sur la terre. Et d'ailleurs, n'est-ce pas une des choses qu'on a dites le plus contre nous, que nous manquions de justice pour nous-mêmes, que nous jetions un voile trop complaisant sur nos fautes, que nous nous défendions à tout prix les uns les autres, et enfin qu'on ne peut pas croire à la parole d'un prêtre sur un autre prêtre? Mais qu'ai-je fait autre chose aujourd'hui que de défendre énergiquement, loyalement, l'honneur de l'Eglise, contre les faiblesses d'un de ses ministres [2] ?... » — Un écrivain de moindre autorité ajoutait, dans une lettre à un historien : « On vous a dit que vous alliez froisser ceux qui ont quelqu'intérêt à oublier le passé et à ménager l'avenir ; vous avez bien fait de surmonter cette hésitation. La vie,

[1] Lettre à l'auteur de *l'Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs.*

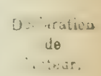
[2] Défense personnelle dans le procès intenté par les héritiers-Rousseau.

de ceux dont vous parlez *appartient* à l'histoire... quant à l'avenir, il est bon que l'exemple de nos pères apprenne qu'il y a un châtiment tardif, mais certain. » Quoique les droits de la critique et les devoirs de l'histoire ne puisse être l'objet d'aucun doute sérieux, nous citerons cependant encore deux autorités, capitales dans l'espèce : Dom Guéranger, abbé de Solesmes, se défendant du reproche d'avoir, dans ses *Institutions liturgiques*, flétri l'Église de France et Sa Sainteté Léon XIII, exhortant les historiens de l'Eglise à avoir toujours le courage de la vérité, sans ménager les coupables. — « On est allé jusqu'à dire, écrit dom Guéranger, que j'attaquais l'épiscopat en ce que, dans les récits que j'ai été obligé de faire, je produisais des faits propres à donner à entendre que, à une certaine époque de notre histoire, la *faiblesse* ou la *connivence* d'une partie des évêques de France avaient compromis les intérêts de la religion. D'abord je pourrais demander si l'on trouve quelque chose de *faux*, de *hasardé* dans les faits que je raconte ; si les sources (et je les cite toujours) sont suspectes ou peu sûres. Dans ce cas, que l'on me réfute, je le désire, je l'implore : car je n'ai garde d'être du nombre de ces historiens qui aiment à charger de noires couleurs les tableaux qu'ils offrent à leurs lecteurs. Que si les faits que je rapporte sont véritables, il n'y a que deux partis à prendre sur leur sujet : les *taire*, par égard pour la renommée des *coupables ;* les *publier*, par *respect pour la vérité* historique. Le premier de ces deux partis, n'est pas praticable à une époque où chacun sait lire, dans un temps où des intérêts de tout genre poussent tant de gens à fouiller les recoins de l'histoire, à entreprendre de ces monographies quelquefois désespérantes dans leur minutieuse fidélité. Pour moi, je partage pleinement à ce sujet les idées de l'historiographe de l'Église catholique, le grand cardinal Baronius, qui déclare qu'après avoir jugé des inconvénients de produire au grand jour ou de dissimuler les mauvaises actions de certains papes, il a jugé *prudent* de s'exécuter avec franchise, plutôt que de laisser dire aux centuriateurs de Magdebourg, que les historiens catholiques, dont le *devoir est de démasquer les œuvres mauvaises* des sectaires sont indulgents pour les faiblesses de leurs propres Pontifes. Reste donc

le second parti qui consiste à donner dans toute la rigueur la vérité historique, et, certes, n'y a-t-il pas une leçon bien précieuse à recueillir de la chute ou de l'affaiblissement de ces colonnes que Dieu a établies, mais qui tiennent de lui seul leur solidité. Les Evangélistes nous ont-ils caché la chute de Saint-Pierre et la trahison de Juda? L'Ancien et le Nouveau Testament *écrits* l'un et l'autre pour *notre instruction*, comme parle l'Apôtre, ne nous racontent-ils pas en détail les prévarications commises sur le trône et dans le sanctuaire : afin que nous sachions bien que c'est la main de Dieu qui conduit son peuple, et que le Seigneur se glorifie tour à tour dans sa justice et dans sa miséricorde? — Je sais bien que nous avons, en France, la prétention d'être le premier clergé de l'Église catholique ; mais il ne s'agit de rien moins que de cette question oiseuse et délicate. Les monuments du passé sont devant nous ; c'est à eux seuls qu'il faut faire appel. L'historien, mais surtout l'historien ecclésiastique, n'est d'aucun pays ; c'est assez pour lui d'être catholique. J'accepte donc volontiers telle controverse qu'on voudra sur la valeur des sources et sur celle des faits en eux-mêmes ; mais je persiste à dire que l'Église de ces derniers temps étant tout aussi bien l'Église de Jésus-Christ que celle du quatrième siècle, il nous faut juger les personnes et les choses de ces années récentes, avec la même inflexibilité, que s'il s'agissait d'une époque perdue dans le lointain des âges[1]. » Dans sa mémorable lettre aux cardinaux De Luca, Pitra et Hergenröther, le Souverain Pontife ne parle pas autrement que l'abbé de Solesmes. Après avoir montré comment, depuis trois siècle, l'histoire est une conspiration contre l'Église et le Saint-Siège, Léon XIII ajoute : « On a peine à croire quel mal meurtrier c'est de rendre l'histoire esclave de l'esprit de parti et des passions mobiles des hommes. Désormais elle ne sera plus la *maîtresse de la vie* et le *flambeau de la vérité*, telle qu'à bon droit les anciens l'ont définie ; mais elle deviendra la flatteuse des vices et l'auxiliaire de la corruption, surtout dans la jeunesse dont elle remplira l'esprit d'opinions insensées et qu'elle détournera des mœurs

[1] DOM GUÉRANGER, *Lettre à Mgr l'archevêque de Reims, sur le droit de la liturgie*, p. 129.

honnêtes et modestes... Il est donc de la plus haute importance de pouvoir à un si pressant danger et d'empêcher *à tout prix* qu'on ne transforme le très-noble métier d'historien en fléau public et domestique des plus graves. Il faut que les hommes de cœur, savamment versés en ce genre d'études, se dévouent à écrire l'histoire de telle sorte qu'elle soit le miroir de la vérité et de la sincérité ; qu'à de maigres narrations on substitue des investigations laborieuses et conduites à maturité ; qu'on oppose aux arrêts téméraires un jugement prudent, aux opinions frivoles une critique savante. Il faut *énergiquement s'efforcer* de réfuter les mensonges et les faussetés, en recourant aux sources, ayant surtout présent à l'esprit *que la première loi de l'histoire est de ne pas oser mentir ; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité ;* en outre, que l'historien ne doit prêter au soupçon ni de flatterie, ni d'animosité. »



14. A l'abbé Darras, mort les armes à la main ; au vénérable abbé Bareille qui s'applique trop tôt le *Solve senescentem*, succède, pour la continuation de l'histoire de l'Église, un humble soldat de la sainte Église. Le public ne s'en étonnera pas plus que nous ne nous en étonnerons nous-même dans le trop juste sentiment d'une nécessaire humilité. Nous avons, il est vrai, dès les premiers jours de notre vie studieuse, consacré tous nos efforts à l'étude de l'histoire ; nous avons, depuis trente ans, réuni tous les ouvrages qui en traitent sous des aspects divers et dans une diverse mesure ; nous avons même publié, avec de nombreux compléments, une édition de Rohrbacher, honorée de toutes les sympathies du clergé catholique et une *Histoire apologétique de la Papauté* solennellement bénie par le Souverain Pontife. Nous dirons plus : sur les bancs même du séminaire, nous dressions le programme encore aujourd'hui classique au grand séminaire de Langres ; et au sortir de cet établissement, nous étions choisi, par le professeur, pour écrire, sur ses notes et d'après nos propres travaux, un Manuel destiné à concourir avec les écrits connus d'Alzog, de Blanc, de Rivaux, de Richou, de Darras, Dœllinger et Moehler. Ce culte précoce et continué de la science historique nous préparait donc de loin à l'œuvre difficile dont nous acceptons l'honorable solidarité ; mais, s'il nous

permet de connaître à peu près l'histoire, il nous permet surtout d'en mieux voir les difficultés. Nous les avons exposées dans la sincérité de notre âme ; nous ne négligerons rien pour les résoudre, trop heureux s'il nous était donné de conduire à son terme, sans déroger beaucoup, un ouvrage trop haut placé dans l'estime publique, pour qu'on puisse, sans forfaire, le laisser décroitre. — D'avance nous pourrions plaider les circonstances atténuantes ; nous ferons seulement observer que cette histoire, très développée par l'abbé Darras, arrivait, lorsqu'il mourut, à l'époque où les documents à produire sont plus nombreux, où le récit des faits demande plus de détails et où, à l'occasion des faits, il faut soutenir de plus ardentes luttes. Pour terminer, comme il était commencé, dans de bonnes proportions, ce grand travail, il fallait, — c'est notre calcul, — pousser jusqu'à soixante-dix volumes. En soi, c'eut été chose excellente, mais ce n'eût plus été œuvre faisable d'une seule main et, dans l'espèce, à cause des souscriptions, elle n'était même pas recevable. D'après l'avis des hommes les plus compétents, consultés sur ce point, il parut que, ne pouvant pousser jusqu'à soixante-dix volumes, ou terminerait très convenablement en allant jusqu'à quarante. On ferait moins de citations, on donnerait un peu moins de développements, on engagerait moins de polémiques, mais on achèverait, dans d'excellentes conditions, une œuvre qu'il eut été facheux de laisser interrompue. — Nous terminerons par cette déclaration d'auteur ; « Dans le désir sincère d'approfondir notre sujet, nous l'avons étudié dans les livres, les manuscrits et les traditions. Nous ne dirons rien de la forme de ce travail, si ce n'est que nous l'avons traité avec affection : mais nous serons plus explicite sur l'esprit qui l'anime. Dévoué de cœur et d'âme à la sainte Église Romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, nous avons pris constamment pour règle de nos appréciations, la doctrine et l'esprit du Saint-Siège Apostolique, admettant, louant ou rejettant, ici comme partout, ce que le Souverain Pontife, chef suprême et infaillible de l'Église catholique, enseigne, approuve ou condamne. La sagesse de l'homme est courte et tout homme est menteur ; il n'y a d'écrivain ecclésiastique sincère et

vraiment sage que celui qui se met à l'école du Vicaire de Jésus-Christ et garde courageusement toutes ses consignes. »

Sainte Église Romaine, tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, mère immortelle de la science et de la sainteté, de la civilisation et du salut des peuples : *Salve magna parens !* C'est toi qui répands la lumière jusqu'aux extrémités de la terre, partout où les aveugles souverainetés n'arrêtèrent pas ton influence, et souvent en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares ou infâmes, les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance ; et partout où tes envoyés ne purent parvenir, il manque quelque chose à la civilisation. Les grands hommes t'appartiennent : *Magna virum*, tes doctrines purifient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance, qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste ; ton action est le garant de tous les pouvoirs, le gage de toutes les libertés, la condition nécessaire à tous les progrès vers l'avenir. Si quelquefois tes pontifes ont prouvé qu'ils étaient des hommes, ces moments furent rares et courts : Un vaisseau qui fend les ondes laisse moins de traces de son passage, et nul trône de l'univers ne porta jamais autant de sagesse, de science et de vertu. Au milieu de tous les bouleversements imaginables et des plus terribles révolutions, Dieu a constamment veillé sur toi, *O Ville Éternelle* ! Tout ce qui pouvait t'anéantir s'est réuni contre toi et tu es debout ; et comme tu fus jadis, le temple de l'erreur, tu es depuis dix-huit siècles le centre de l'infaillible vérité. Le Panthéon que, païenne, tu avais consacré à tous les faux dieux, tu l'as consacré au culte de tous les saints, et tous les saints sont à la place de tous les dieux. Pierre, avec ses clefs expressives, éclipse les armes du vieux Janus : il est le premier partout et tous les saints ne montent, qu'à son ordre, sur leur piédestal. Le Dieu de toutes les iniquités, Plutus cède la place au plus grand Thaumaturge des temps modernes, à l'ardent Ignace dont l'ascendant inouï crée le plus héroïque dévouement, pour faire équilibre à tous les crimes de la révolution. Au lieu du fabuleux conquérant de l'Inde, voyez le miraculeux Xavier qui la conquiert réellement : pour se faire suivre par des mil-

lions d'hommes, il n'appela point à son aide l'ivresse et la licence, il ne s'entoura point de bacchantes impures ; il ne montra qu'une croix, il ne prêcha que la pénitence. Jean de Dieu, Charles Borromée, Camille de Lellis, Joseph Calasanz, Vincent de Paul (que toute langue, que tout âge les bénissent,) recevront l'encens qui fumait en l'honneur de l'homicide Mars et de la vindicative Junon. La Vierge immaculée, celle qui ne voit que Dieu au dessus d'elle, la divine Marie monte sur l'autel de la Vénus pandémique. Je vois le Christ entrer encore dans le Panthéon, suivi de tous les saints des temps modernes, comme un roi triomphateur entre, avec les grands de son empire, dans la capitale de son ennemi vaincu. A son aspect, tous les dieux hommes de notre époque disparaissent devant l'Homme-Dieu : il sanctifie le Panthéon par sa présence et l'inonde de sa majesté. C'en est fait : malgré toutes les vantardises de la libre pensée, malgré toutes les promesses du philosophisme, toutes les vertus ont pris la place de tous les vices; l'erreur aux cent têtes a fui devant l'indivisible vérité. Dieu règne dans le panthéon moderne, comme il règne dans les cieux au milieu de tous les saints : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat : Vivat Christus ! Amat Francos.*

§. II. PONTIFICAT DE CLÉMENT VII ; ROLE DE CE PONTIFE DANS LA RIVALITÉ ENTRE CHARLES-QUINT ET FRANÇOIS Ier ; SA MISSION DANS L'ÉGLISE.

Ce qu'est un Pape.

15. Il y a un homme à qui il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera délié dans le ciel ; » — « Satan, a demandé à te cribler comme on crible le froment ; mais toi, un jour, étant converti, confirme tes frères ; » — « Pais mes agneaux,

pais mes brebis. » L'homme dont les oreilles ont entendu ces divines paroles, s'appelait Simon, fils de Jona ; par l'effet de ces paroles divines, il est devenu Pierre, prince des Apôtres, le premier des Papes, le prototype des Pontifes Romains. Son trône, fixé à Rome, a vu s'établir et se perpétuer, au sein des nations, une miraculeuse puissance dont le mystère échappe aux investigations de l'humaine sagesse. La Papauté naît à l'aurore des décadences romaines ; elle grandit sous le fer des persécutions ; elle se révèle, par une force surnaturelle et par une série de prodiges, à l'empire vaincu ; à la chute de Rome, elle recueille les débris du monde ancien ; par la conversion des barbares, elle pose la pierre d'attente d'un monde nouveau ; au moyen âge, elle rayonne de toutes les splendeurs de la chrétienté ; dans les temps modernes, elle dispute ce monde chrétien à l'abîme qui veut lui ouvrir un tombeau ; elle survivra, dans les temps futurs, malgré les défaillances et les apostasies, pour recevoir le dernier soupir du dernier homme et bénir le tombeau de la dernière nation. Pourtant les splendeurs d'une cour brillante n'embellissent pas son existence ; les lauriers de la victoire n'ombragent point sa tête ; le prestige des grandeurs terrestres ne rehausse point son infaillible autorité. Le secret de cette puissance surhumaine, c'est que Jésus-Christ est le rédempteur de l'humanité déchue ; que l'Evangile est l'unique base du salut et de la civilisation ; que le vicaire de Jésus-Christ, portant dans ses mains l'Évangile, est l'architecte suprême de l'ordre privé et public. Représentant du roi immortel des siècles, le Pontife Romain est le pasteur de l'humanité rachetée, le docteur infaillible des nations, un thaumaturge en permanence. Ce qu'il fait, personne ne le peut faire à sa place ; en ce qu'il ne fait pas, personne ne peut le suppléer. Le sort du genre humain relève de son action sanctifiante. Que ses droits sacrés soient ou ne soient pas inscrits dans les protocoles de la diplomatie, le Pape est toujours le Pape ; que sa personne paie, par quelques côtés, son tribut à l'humaine faiblesse, le Pontife Romain est toujours le vicaire de Jésus-Christ, le dépositaire des paroles de la vie éternelle, l'homme de Dieu parmi les autres hommes. Sans autre titulaire qu'un pauvre vieux prêtre, que

quelques vieux prêtres ont fait roi ; sans autre garantie que l'amour et la foi de ses sujets, sans autres armes enfin que la vérité et la justice, la papauté commande et l'on obéit ; elle parle et deux cent cinquante millions d'hommes recueillent religieusement ses oracles. Les hommes qui n'ont pas encore entendu ses paroles sont assis dans les ténèbres de la mort et ne viennent à la lumière que par les missionnaires de Rome ; les peuples qui les rejettent se consument en disputes stériles et meurent dans les séditions. Telle est, dans l'histoire, la grande institution connue sous le nom auguste de Papauté.

Jules de Médicis.

16. L'homme en qui s'incarna, après la mort d'Adrien VI, cette puissance merveilleuse, s'appelait Jules de Médicis : il descendait de cette opulente maison de marchands florentins, que son crédit populaire avait fait, en Toscane, maîtresse de la démocratie. Cosme de Médicis avait attiré, à cette maison, le pouvoir suprême ; Laurent le Magnifique avait su, par sa magnificence, confirmer ce pouvoir et mettre en échec l'aristocratie ; Jean de Médicis, fils de Laurent, avait fait rejaillir, sur cette maison grandissante, les grâces purifiées de la Renaissance et toutes les splendeurs de la papauté. Son successeur, néerlandais austère, peu assorti, malgré tous ses mérites, aux imaginations romaines, avait donné, par le contraste des idées et des mœurs, à l'éclat de Léon X, un nouveau lustre. A sa mort, le Sacré-Collége appela au trône pontifical le cardinal Jules de Médicis. Cette élection était surtout inspirée par un juste sentiment de la grandeur des Médicis et des mérites du nouveau Pape. Commynes, qu'il est toujours bon d'entendre quand il s'agit de jugements, d'avis et d'opinion, dit à ce propos : « Et en son cas, estait la plus grant maison que je croy qui jamais ait esté au monde ; car leurs serviteurs ont eu tant de crédit soubs couleur de ce nom de Médicis, que ce seroit merveille à croire ce que j'en ay veu en Flandres et en Angleterre[1]. » Alfred de Reumont, parlant de cette même famille, qu'il dit avoir été louée souvent à l'excès, la qualifie cependant de *toujours glorieuse et grande*[2]. Jules

[1] MÉMOIRES, Liv. VII, Ch. VI.
[2] *Jeunesse de Catherine de Médicis,* épître dédicatoire, p. 16.

était fils de Julien de Médicis, frère de Laurent le Magnifique ; il était né en 1478, l'année même où son père tombait assassiné par la conspiration des Pazzi ; sa mère, Antonia del Cittadino ou del Garini, était une jeune personne que Julien s'était unie par un mariage secret, mais dont la légitimité n'est pas contestable, puisqu'elle a été établie sur témoignage par un jugement souverain. Pendant l'exil de sa famille, Jules de Médicis était entré dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, qu'il aima et protégea toujours ; il y resta dix-huit ans, et put assister, l'âme navrée, aux épreuves de l'Ordre sous Soliman le magnifique. Entre temps, il était devenu prieur de Capoue, puis archevêque d'Embrun. En 1513, Léon X le promut à l'archevêché de Florence le jour même de son couronnement, et le nomma Cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Dominicâ*. Dans la ligue de Léon X et de Charles-Quint contre François Ier, Jules de Médicis remplissait la fonction de légat apostolique, et ne quitta point l'armée qui combattait le roi de France. Pendant le pontificat de Léon X, il avait eu en maniement la plus grande partie des affaires, et s'était fait distinguer comme un homme que nul ne pouvait surpasser en prudence dans les conseils et en circonspection dans la conduite. Même sous Adrien, il avait conservé une certaine influence. Après les funérailles d'Adrien VI il était désigné, à plus d'un titre, pour le souverain pontificat.

Élection de Clément VII.

17. Les hommes sont dans les mains de Dieu ; pour les élever ou pour les abattre, il n'a pas besoin d'ébranler le monde ; pour les élever, l'aile d'un papillon suffit ; pour les abattre, il ne faut qu'un grain de poussière. Trente-trois électeurs entrèrent en conclaves le 1er octobre 1523. La garde en fut confiée au grand maître de Rhodes, Villien de l'Isle d'Adam, venu à Rome sur l'appel d'Adrien, et qu'on avait reçu avec les plus grands honneurs. Un prince de l'Eglise était naturellement désigné et se désignait lui-même aux suffrages des électeurs, c'était le magnifique cardinal Wolsey, grand chancelier d'Angleterre. Campeggio et le cardinal de Sion, Mathieu Schinner, lui avaient promis leurs voix ; Charles-Quint lui écrivait de Pampelune qu'il le soutiendrait de tout son pouvoir ; l'ambassadeur anglais, Clerck, lui parlait des bonnes dispositions des membres les

plus influents du conclave ; le cardinal qui avait le plus de chances, Jules de Médicis, était repoussé par la France. Toutes les instructions de Wolsey à l'ambassadeur se terminent par les mêmes recommandations : « Promettez tout ce que vous voudrez : des présents, des dignités, de l'or : le roi saura faire honneur à votre parole[1]. » Mais, à Rome on connaissait les pratiques simoniaques de Wolsey et le peuple, rassemblé chaque soir autour de la chambre du conclave, maudissait l'étranger qui mettait à l'encan l'anneau du pêcheur. Bientôt la voix de Dieu se fit entendre : pas un des jeunes cardinaux ne se laissa séduire par les offres de Clerck, un murmure d'indignation accueillait le nom de Wolsey, quand le cardinal secrétaire, chargé de recueillir les votes, le trouvait écrit sur un des bulletins et, au moment suprême, Charles-Quint l'abandonna. Jules de Médicis, âgé de quarante-cinq ans, fut donc élu pape le 18 novembre 1523, et publié le lendemain, jour anniversaire de son entrée victorieuse à Milan en 1521. Ce fut aux jeunes cardinaux surtout qu'il dut son élévation. On l'avait nommé d'abord par *adoration*, c'est-à-dire sans scrutin et à haute voix ; il désira qu'il y eut un scrutin, déclarant que, quoiqu'il put invoquer un acte d'*adoration*, il céderait tout droit qu'il eut pu invoquer par cet acte. Au scrutin secret, l'élection eut pu être abandonnée ; le scrutin la confirma par l'unanimité des suffrages, moins la voix de l'élu ; et le cardinal Connaro le couronna à Saint-Pierre, le 26 décembre. Quelques auteurs assurent que le pape voulait garder son nom de Jules ; mais on lui objecta que ceux qui conservaient leur nom mouraient en peu de temps ; et, pour se conformer à l'usage autant que pour manifester ses sentiments personnels de conciliation, il se fit appeler Clément. On l'appela Clément VII, sans égard pour l'anti-pape qui, sous Urbain V, avait essayé de prendre ce nom, que Fleury lui attribue, mais sans autorité.

Avènement de Clément VII.

18. Un nouveau pontificat venait de commencer. « Le nouveau Pape, dit Ranke, évita avec beaucoup de soins les difficultés qui

[1] BURNET, *Histoire de la réformation*, Append. p. 196 ; les autographes sont au *British Museum*.

s'étaient présentées sous ses deux prédécesseurs : les incertitudes, les dilapidations et les autres habitudes scandaleuses (c'est un protestant qui parle) de Léon X, ainsi que les luttes d'Adrien avec sa cour ; tout se passa raisonnablement ; Clément ne se faisait remarquer que par sa conduite irréprochable et par sa modération ; les cérémonies pontificales étaient accomplies avec pompe, les audiences infatigablement données matin et soir ; les sciences et les arts favorisés avec intelligence. Clément VII était lui-même très-instruit : il savait parler sur la mécanique et l'hydraulique avec une connaissance aussi approfondie que sur les opérations philosophiques et théologiques. En toutes choses, il montra une sagacité extraordinaire ; les affaires les plus difficiles, il les débrouillait et les scrutait à fond ; on ne pouvait entendre personne discourir avec une plus grande aisance... Parmi tous les cardinaux, il n'y en eut aucun qui parut être plus propre que Jules de Médicis, au gouvernement de la Papauté [1]. » Un nouveau pape, à son avénement, marque ordinairement sa ligne de conduite par des actes et par des proclamations. Clément VII, pour que son intronisation fut plus douce, rendit ses bonnes grâces au cardinal Sodérini, qui, du château Sainte-Ange, était passé au conclave et ne s'opposa pas avec moins d'opiniâtreté à l'élection de Clément VII. Dans ses lettres apostoliques, rapportées par Raynaldi [2], Clément déplore les malheurs de la chrétienté ; il les attribue, avec une grande perspicacité politique, aux discordes des princes et à l'altération de la discipline ecclésiastique. La réforme, dit-il, doit commencer par la maison de Dieu ; le pape promit de se corriger lui-même ; les cardinaux en feront autant ; puis le pontife visitera en personne tous les princes pour s'entendre avec eux sur le rétablissement de la paix ; la paix conclue, il convoquera solennellement un concile pour rendre également la paix à l'Église. Cependant, persuadé qu'avant tout il faut résister aux Turcs et étouffer l'incendie germanique, il

[1] *Histoire de la papauté au* XVI[e] *siècle*, 2[e] ed. t. I, p. 96.

[2] *Annales ecclésiastiques*, t. XXXI, p. 428 de l'édition GUÉRIN ; le P. Papebrock, dans le Propylæum Maii, se contente d'une notice de cinq lignes et de quelques notes de pure érudition.

veut porter, en Allemagne, des pensées de pacification et opposer aux Turcs, les armes saintes de la Croisade.

Légation de Campeggio

19. On dira peut-être que tel est le langage des pouvoirs menacés, qui se réservent ensuite le moyen d'éluder leurs promesses quand ils ont repris haleine. Clément qui avait des inclinations pacifiques, s'appliqua sincèrement à établir la paix entre les princes chrétiens, afin de les tourner ensuite contre les ennemis de la religion. En 1524, les Allemands devaient tenir une diète à Nuremberg ; le pape y envoya le cardinal Campeggio, homme orné de toutes les qualités nécessaires pour amener le succès, si le mal eut été susceptible de guérison. Campeggio se rendit en peu de jours à Nuremberg ; il fut reçu par tous les princes, mais, pour ne pas irriter les luthériens, il ne se présenta qu'en habit de voyage, sans clergé, ni croix. Malgré toute son habileté et plusieurs discours remplis d'une éloquence véritablement prophétique, le légat n'eut pas même le crédit de faire justice de quelques prêtres qui, selon le nouvel évangile, s'étaient mariés publiquement dans le diocèse de Strasbourg, et, poursuivis par l'évêque, avaient porté leur affaire à la diète. Le seul résultat des délibérations fut un décret portant que le Pape, du consentement de l'empereur, convoquerait au plus tôt un concile en Allemagne ; que chaque prince examinerait chez soi la doctrine de Luther ; et qu'on s'assemblerait à Spire pour aviser, en attendant le concile, à une pragmatique. On ajoutait néanmoins que tous les libelles diffamatoires, publiés contre la cour romaine, seraient supprimés, aussi bien que les caricatures faites en dérision du pape et des évêques. Le seul résultat de cet édit fut, au reste, d'exciter des contradictions. Le Pape s'en plaignit avec le plus grand éclat, le légat se rendit à Ratisbonne pour confirmer, dans une nouvelle assemblée, le décret de Worms. L'empereur, désireux de ménager Clément VII, fut mécontent qu'on eut éludé ses ordres, interdit la diète de Spire et menaça même de mettre au ban de l'empire quiconque s'y rendrait, même par procureur. Luther, d'ailleurs traité avec ménagement, fit entendre aussi de très-justes observations : « Si l'édit de Worms qui me condamne comme hérétique, disait-il, doit être observé, pourquoi celui de Nuremberg

enjoint-il d'examiner si ce qu'enseignent mes livres est bon ou mauvais ? Et s'il ordonne cet examen, pourquoi veut-il qu'on me condamne. » Le dilemme était sans réplique ; par de faux ménagements, on avait énervé l'autorité et augmenté le crédit de l'hérésiarque.

Jubilé de 1525.

20. La vingt-cinquième année du siècle, fut indiqué, dit Raynaldi, en l'indiction treizième, un jubilé solennel, non pas tant pour la solennelle expiation des péchés des chrétiens qu'à cause des guerres civiles suscitées par la rivalité des Français et des Espagnols, ainsi que par la rage impie de l'hérésie luthérienne. La peste qui, cette année, sévissait à Rome, détourna les fidèles du pèlerinage au tombeau des saints Apôtres ; pour en dissuader, le fanatisme de Luther se joignait aux injonctions de la peste : suivant le nouvel apôtre, il n'y a point, en ce monde, de lieux favorisés du ciel où Dieu donne, comme dit Platon, une particulière évidence de sa divinité ; ou, s'il y en a, ce n'est point à Rome, la terre arrosée du sang des martyres ; et d'ailleurs, puisque Dieu nous visite par les Turcs, ce serait combattre Dieu que de les combattre. Les lettres apostoliques, au surplus, ne firent pas mention d'aumônes en argent ; pour épargner, à Luther, l'occasion d'aboyer contre Rome, le Pape se contenta de faire répéter cinq fois l'oraison dominicale. A cause des calamités publiques, le concours des pèlerins fut moindre qu'aux précédents jubilés ; il fut assez grand toutefois pour exciter la bile de Luther, qui faisait lui son jubilé en prenant femme. Le Pape lui-même dans une encyclique au clergé du monde rend grâce à Dieu des œuvres expiatoires. « Les partisans de Luther, dit à ce propos Florimond de Raymond, détestent, comme particulièrement infortunée, cette année 1525, parce qu'elle vit naître la secte des Sacramentaires, éclater les tumultes des Anabaptistes, s'allumer la guerre des paysans et se promulguer le jubilé du pape Clément VII[1]. » Pour accroître les bienfaits de l'indulgence plénière, en faveur de ceux qui ne pourraient

[1] *De l'origine de la nouvelle hérésie.* Cet ouvrage, écrit d'un style naïf, est plein de détails intéressants ; sa critique n'est pas toujours irréprochable, mais on le lit toujours avec plaisir.

entreprendre le voyage de Rome, Clément avait adressé des lettres de rémission et de commutation à la reine d'Angleterre et à l'archiduc d'Autriche, Maximilien. La même faveur, fut octroyée aux croisés qui s'uniraient à Christophe Frangipani, dans son expédition contre les Turcs. Jérôme le Noir raconte dans ses lettres, que Frangipani, deux ans auparavant, s'était mis à la disposition du Saint-Siège pour repousser l'invasion des Turcs en Pannonie. Les annales de Hongrie, au huitième livre des commentaires de Nicolas Isthnanffs rapportent, en effet, que Frangipani avait imploré des secours près d'un évêque ; mais les séditions des seigneurs agitaient le pays, et, sauf les deux préfets d'Illyrie et de Transylvanie personne ne lui prêta aide. Ces dissensions civiles furent le prélude des grands malheurs de la Hongrie. Nous aurons à en parler plus loin ; nous avons maintenant à déplorer d'autres deuils.

Situation du monde.

21. A l'avènement de Clément VII, les plus grandes entreprises sollicitaient l'activité des princes. L'éclosion du protestantisme, les envahissements de l'Islam, la découverte de l'Amérique, imposaient à la défense des devoirs rigoureux et ouvraient, aux intérêts chrétiens, les plus magnifiques perspectives. En Amérique, il y avait un nouveau monde à occuper, à convertir, à doter de tous les bienfaits de la civilisation catholique ; c'était un continent à unir par des liens fraternels, au vieux continent qui possède, depuis quinze siècles, l'heureux privilège de la foi orthodoxe. Dans cette mission, il y avait pour tous autant d'avantages que d'honneurs. Par des expéditions régulières, on empêchait ces exactions, ces cruautés, ces brigandages auxquels se livrèrent les premiers conquérants de l'Amérique. A la suite des soldats venaient, non plus des aventuriers cupides, mais des bandes d'ouvriers honnêtes, pour exploiter les mines du Mexique et du Pérou, cultiver les terres, aménager les eaux et les bois, renouveler le sang des populations. Pendant que le travail se livrait aux opérations de l'industrie, les missionnaires prêchaient et avec des peuples enfants faisaient des hommes. En Afrique, il fallait détruire les nids de pirates barbaresques et mettre fin à cette traite des blancs qu'ils envoyaient mourir dans leurs prisons ou sur leurs galères. En Orient, il fallait

achever les croisades, arrêter Soliman avec ses janissaires, sauver les royaumes de Hongrie, de Pologne et de Bohême, conjurer l'invasion de l'Allemagne. En Occident, il fallait extirper la réforme protestante, arracher les principes destructeurs du libre examen, empêcher la désorganisation sociale et l'incendie universel. Les princes européens ne comprirent rien aux grands devoirs de la royauté ; ils ne se préoccupèrent point de l'Amérique ; ils s'unirent aux Turcs qu'ils fortifièrent par leurs criminelles alliances; ils entrèrent en compromis ou en association de vol avec le protestantisme et ne cherchèrent partout qu'une médiocre occasion de s'agrandir ou de s'enrichir. La foi n'oriente plus la politique ; l'égoïsme paraît, aux princes, une vertu, aux peuples, un progrès. Les plus tristes débats continuent, se prolongent, dominent les plus graves évènements. Des personnages qui ne manquent pas d'un certain air de majesté vont consumer dans des querelles mesquines toute leur existence. Les princes et les peuples risquent fort à ce jeu, dont ils ne prévoient pas encore les terribles aboutissements. Plus tard, trop tard peut-être, ils devront reconnaître leur imprudence et apercevoir la mine qu'ils creusent sous leurs pas : une mine, je devrais dire plutôt un abîme qui engloutira les trônes les libertés, les fortunes, les nationalités mêmes.

22. En présence de ces grands devoirs qu'ils ne comprennent pas, en présence de ces terribles catastrophes qu'ils ne voient pas sortir des principes et émerger à l'horizon, les princes n'ont qu'un souci personnel : Qui l'emportera ? L'arbitre du monde serait-il le fils de Henri VII, le successeur de Louis XII, ou l'héritier de Ferdinand et de Maximilen. Tous trois pouvaient se disputer la prééminence, mais, dès le principe, Henri VIII fut rejeté en dehors de la querelle et le role d'auxiliaire alternatif qui lui fut réservé, ne cachait qu'une réelle exclusion. Le duel est entre Charles-Quint et François Ier. « François Ier, dit Guizot, avait reçu de Dieu tous les dons qui peuvent orner un homme : il était beau, grand, fort ; il avait le regard brillant et doux, le sourire gracieux, les manières séduisantes. Lorsque, en 1513, Louis XII manda le jeune duc d'Angoulême et le chargea d'aller défendre la Picardie contre les An-

François Ier et Charles-Quint.

glais, François n'avait guère fait jusque là qu'user de ses dons naturels pour plaire à la petite cour qui l'entourait: qualité précieuse, mais très insuffisante pour le gouvernement des peuples. Quand il monta sur le trône, deux ans après, n'ayant pas encore atteint sa vingt-et-unième année, c'était un brillant et vaillant enfant gâté qui devenait roi[1]. » Charles-Quint ressemblait sous certains rapports à François, mais en différait à beaucoup d'égards. Mignet nous le dépeint d'une taille ordinaire, mais bien prise, avec des membres robustes ; il avait la force et l'adresse nécessaires pour se livrer à tous les exercices du corps et pour y exceller : il aimait beaucoup la chasse, il était même descendu dans l'arène pour combattre des taureaux qu'il avait terrassés de ses propres mains. Ces salutaires exercices le préparaient aux travaux de la guerre, mais ne le détournaient par des travaux de la politique. Adrien son précepteur n'avait rien négligé pour lui inspirer l'amour des lettres, mais Sandoval nous confesse que son Gouverneur, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, pour se rendre maître de l'enfant, lui enlevait les livres et lui donnait des armes. Du Belloy rapporte qu'un peu plus tard il lui faisait lire toutes les dépêches qui arrivaient des différentes provinces, qu'il l'obligeait ensuite à les rapporter devant le Conseil où l'on traitait toutes les affaires. Jacques de Hangest, seigneur de Genlis, s'entretenant un jour avec M. de Croy, lui témoigna son étonnement de le voir fatiguer son élève par un travail aussi assidu, ayant-lui-même le droit de gouverner et régler tout : « Mon cousin, lui répondit ce seigneur, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse ; je veux, quand je mourrai, qu'il demeure en liberté ; car, s'il n'entendait les affaires, il faudrait après ma mort, qu'il eût un autre curateur, pour n'avoir pas entendu ses affaires et n'avoir été nourri au travail se reposant toujours sur autrui[2]. » Dans cette lutte opiniâtre, François ne soutient pas toujours la réputation chevaleresque qu'il s'est acquise :

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 2.

[2] SANDOVAL, Vie de Charles-Quint, liv. I, § 6; — MONGEZ, *Histoire de la reine Marguerite de Valois*, p. 187 ; MIGNET, *Charles-Quint au monastère de Yuste passim.*

il cherche l'alliance des Protestants révoltés ; il s'unit à Soliman, l'ennemi déclaré du nom chrétien : il signera, un jour, des traités avec l'arrière-pensée de n'en tenir aucun compte. La politique de Charles loin d'être à l'abri du reproche est plus habile sans être aussi odieuse et sa conduite dans les affaires ne lui est pas dictée par des vues personnelles, par des passions ou des intrigues de cour, qui servent trop souvent de mobile au monarque français. Dans l'Empereur, c'est un système d'opérations calculées, suivies ; une connaissance admirable des hommes ; des décisions d'autant plus irrévocables qu'elles ont été muries avec plus de sagesse, c'est une force et une ténacité de volonté qui semble maîtriser les événements, une fécondité de ressources qui triomphe des obstacles et tire des plus mauvaises situations. L'impétuosité et le caprice semblent faire le fond du caractère de son rival ; il agit sous l'impression du moment : souvent audacieux, imprudent même dans ses projets, il les poursuit d'abord avec une activité incroyable, puis s'en laisse bientôt dégoûter. A la guerre, il est plus vaillant soldat que général habile, d'une intrépidité à toute épreuve, il n'a ni le coup d'œil, ni le sang-froid qui distinguent l'Empereur. En un mot, François, avec une certaine générosité de caractère, avec quelques qualités brillantes oublie trop souvent qu'il est roi ; Charles nous paraît montrer un cœur plus magnanime, un génie autrement vaste et fécond.

23. « Dieu fist naîstre, dit Blaise de Montluc, ces deux grands princes ennemis jurez et envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a couté la vie à deux cent mille personnes et la ruyne d'un million de familles ; et enfin ny l'un ny l'autre n'en ont rapporté qu'un repentir d'estre cause de tant de misères. Que si Dieu eust voulu que ces deux monarques se fussent entendus, la terre eust tremblé sous eux. » François Ier possédait, pour les combats, les épargnes de son prédécesseur, la bravoure de ses gens d'armes, le dévouement de sa noblesse, une réputation de jeune héros, une autorité sans bornes, des provinces obéissantes et affectionnées, un territoire compact et impossible à entamer. Charles-Quint commandait à l'Espagne, aux Pays-Bas à l'Autriche par lui-même, et par

Première guerre.

son frère Ferdinand, à la Bohême et à la Hongrie ; à la renommée personnelle du vainqueur de Marignan, il opposait la majesté impériale ; il possédait les premiers tributs du Nouveau-Monde, une infanterie admirablement disciplinée, des généraux formés à l'école de Pierre de Navarre et de Gonzalve de Cordoue. Haines de familles, rivalités de jeunesse, prétentions contradictoires : tout les poussait à la guerre. Charles d'Autriche réclamait la Bourgogne et François Ier la Navarre ; tous deux se prétendaient des droits sur la Lombardie et le royaume de Naples : et François Ier, déjà établi dans le Milanais, était en mesure d'attaquer l'Italie méridionale. Le mouvement des communeros en 1520 ajourna un instant les hostilités ; l'appui que donna François Ier aux rebelles servit, en 1521, de prétexte à une guerre générale. Cette année, Bayard repoussait, en Champagne, l'invasion des Impériaux et Bonivet prenait Fontarabie, pendant que Lautrec perdait en 1522 le Milanais. A cette époque, la guerre ne se faisait point, comme aujourd'hui, par grandes masses, mais par petites troupes ; on partait au printemps ; on s'observait à loisir ; on assiégeait une ville, on se battait quelquefois et on rentrait dans ses quartiers, au départ des hirondelles. En 1523, une ligue se nouait entre l'Empereur, le roi d'Angleterre, Florence, Lucques, Gênes et Sienne. La haine et la félonie y firent entrer un prince français : le connétable de Bourbon devait soulever cinq provinces et recevoir en récompense un royaume provençal ; l'empereur partagerait, avec Henri VIII, le reste de la France. Mais Dieu ne fut pas propice à la trahison : le connétable, un instant vainqueur, dut lever, avec perte, le siège de Marseille et voir l'Italie s'ouvrir aux Français juste au moment où Clément « sobre en sa nourriture comme en son vêtement, religieux et dévôt, » montait sur le trône pontifical. Malheureusement François ne sut pas profiter de ses avantages : il n'estimait point la tactique et ignorait l'art de reculer pour vaincre. Les Impériaux étaient mal payés, découragés, prèts à se désorganiser. Au lieu de les disperser, le roi s'obstina à vouloir forcer Pavie. Bourbon vint lui offrir la bataille sous les murs de la ville, le vainquit et le fit prisonnier. Le soir, François écrivait à sa mère ces mots

arrangés par l'histoire : « Madame,tout est perdu fors l'honneur ! »

24. L'honneur que François Ier se flattait d'avoir sauvé, devait périr après le traité de Madrid, en 1526. Par ce traité le roi de France cédait à l'Empereur, tous ses droits sur le Milanais et sur le royaume de Naples, renonçait à la souveraineté de la Bourgogne, de la Flandre et de l'Artois ; retirait sa protection au roi détrôné de la Navarre, ainsi qu'au seigneur de Bouillon, s'engageait à rendre au connétable ses anciens domaines et à payer au roi d'Angleterre 500,000 écus que lui devait l'Empereur. Durant sa captivité, la reine-mère avait levé de nouvelles troupes et pourvu à la sûreté des frontières. Dès que François Ier eut mis le pied sur la terre de France, une assemblée de notables, réunie à Cognac, déclara nul le traité de Madrid, le roi ne pouvant stipuler, pour sa rançon personnelle, le démembrement du royaume. Les notables de Bourgogne déclarèrent de même que le roi n'avait pu aliéner la première pairie du royaume ; qu'elle était française par devoir et par inclination ; que si elle était abandonnée elle se défendrait elle-même et périrait plutôt que de subir la domination étrangère. L'empereur furieux réclame l'exécution du traité. François répond qu'il en a *menti par la gorge*, le provoque à un combat singulier, le somme d'en *asseurer* le camp et lui laisse le choix des armes. François était trop heureux de se retrouver roi et d'accepter la décision des états ; au lieu de retourner en Espagne, comme il l'avait promis, il se prépara à la guerre. Dans la circonstance, il lui était d'autant plus facile de braver la colère de l'Empereur, qu'il venait de former une ligue puissante, dans laquelle étaient entrés le Pape Clément VII, les Suisses, les Vénitiens, les Florentins et Henri VIII. L'objet de la *sainte ligue* formée sous la présidence du Pape, était de chasser l'Empereur du Milanais et d'assurer ce duché à François Sforza, que Charles-Quint voulait en dépouiller, après l'y avoir lui-même rétabli. Sforza devait s'allier par un mariage à la maison de France, et le roi devait conserver, au-delà des Alpes, le comté d'Asti et le duché de Gênes. A la conquête de Milan succéderait la facile conquête du royaume de Naples dont le Pape disposerait avec l'agrément de la Ligue.

Seconde guerre.

Prise de Rome.

25. C'était le signal d'une nouvelle guerre ; elle fut précédée d'une invasion de barbares. Après la bataille de Pavie, les soldats allemands amenés de la Forêt-Noire, s'étaient répandus dans la péninsule ; indisciplinés, mal vêtus, plus mal nourris, ils semaient partout le pillage et la mort. L'empereur et le Pape leur avaient fait de belles promesses : après la défaite des Français, à peine leur donnait-on à manger. Dans toutes les guerres d'Italie, Espagnols, Impériaux, Italiens, Suisses font sans cesse entendre le cri : De l'argent ! Quand Maximilien Ier est sur le point d'entrer à Milan, les Suisses courent aux armes pour demander les sequins qu'on leur doit, et l'empereur qui n'en trouve point dans ses coffres, est obligé de quitter l'Italie. Au moment où, à l'appel de Schinner, de nombreux montagnards s'arment pour porter secours à Sforza, on apprend tout à coup qu'ils refusent de combattre avant d'avoir reçu leur solde. Charles-Quint ne saurait disposer de 20,000 ducats. François Ier ne trouve pas de quoi payer sa rançon ; le peuple Anglais se mutine pour ne pas payer un subside qui ruinerait le pays. De là, sans doute le proverbe : « Pas d'argent, pas de Suisses. » C'est au Pape, comme chef de la ligue, que Bourbon et Launoy s'étaient adressés pour apaiser leurs soldats ; mais Clément, ruiné comme tous les souverains, demandait du temps, assemblait ses cardinaux, et, après des efforts inouïs, adressait au connétable quelques milliers de ducats, de quoi nourrir, pendant deux ou trois semaines, ses soldats affamés. Puis les plaintes recommençaient avec plus de furie. A la fin, ce n'étaient plus des murmures, mais des menaces qu'ils firent entendre, et si insolentes, que le vice-roi proposa au Pape des les étouffer dans le sang. Les ministres vénitiens, alarmés pour le repos des populations, prirent le parti d'adjurer le pontife de trouver deux cent mille sequins ou de s'apprêter à défendre Rome contre ces bandits. Soudain un ramassis de quarante mille aventuriers, soumis à un chef, pourvu que ce chef fît ce qu'ils voulaient, se précipitent sur Rome. A ces bandits, Luther avait crié : « Le Pape de Rome n'est pas le plus saint, mais le plus pécheur des hommes ; son trône n'est pas scellé au ciel, mais rivé à la porte des enfers. Qui lui a donné le pouvoir de s'élever au des-

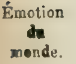
sus de Dieu, de fouler aux pieds ses préceptes ? Prince, mon maître, le pouvoir suprême qu'exerce le Pape à Rome, il te l'a volé. Nous ne sommes plus que les esclaves de tyrans romains : nous portons le titre et les armes de l'empire, le pape en a les trésors : à lui le grain, à nous la paille[1]. » Les brigands allaient répondre à ces provocations ; ils n'avaient tous qu'un désir, mettre Rome à sac, avides qu'ils étaient de piller ses trésors. Beaucoup étaient luthériens, la plus grande partie allemande, et, par suite, habitués à considérer les Papes et les Italiens comme les sangsues de leur nation. Leur mot d'ordre était : *Nicht Papa* : point de Pape. L'un d'eux disait : « Avec la peau du Pape Clément, je veux faire une étrivière ; je la porterai à Luther pour qu'il voie comment est puni celui qui résiste à la parole de Dieu. » Leur capitaine Freundsberg tenait suspendu à l'arçon de sa selle un lacet d'or et un autre d'argent ; avec le premier, il se proposait d'étrangler le dernier des papes ; avec l'autre, les cardinaux.

26. Tels furent les hommes qui assaillirent Rome. Cette nuée de vautours avait passé sur Ferrare et Bologne et, se détournant de la Toscane, on ne sait pourquoi, s'abattit sur la ville éternelle. Clément VII avait essayé de recruter des troupes : il n'en eut pas fallu beaucoup pour fermer les défilés des Apennins. On abandonna le Pontife ; seule, la jeunesse romaine fit un noble effort de courage : c'était trop peu et c'était trop tard. Freundsberg, frappé d'apoplexie, était mourant ; Bourbon ayant été tué à l'assaut, la soldatesque furieuse et sans frein pénétra dans les murs de la ville sainte, chacun ne pensant qu'à assouvir les instincts brutaux de l'avarice, de la luxure et de la rage. La capitale du monde chrétien, la ville aux trois cents églises, le siège des beaux arts, l'asile et l'école de toutes les sciences, la seconde patrie de tout chrétien serait la proie des voleurs et des mécréants. C'était la barbarie dans son orgueil stupide, qui foulait aux pieds la civilisation. « De ce désastre dans lequel on a calculé que Rome perdit une valeur de cent millions, dit Cantu, nous ne devons mentionner ici que les actes de violence

Sac de la ville éternelle.

[1] *A la noblesse chrétienne de la nation allemande pour la réforme de l'état chrétien.*

contre les choses sacrées. Les soldats profanèrent les tombeaux et surtout celui de Jules II, coupable d'avoir voulu délivrer l'Italie des étrangers. Les églises, les religieuses, les moines furent les premiers exposés à la brutalité de ceux qui avaient converti la basilique de Saint-Pierre en une écurie pour leurs chevaux, qui leur faisaient une litière avec les bulles papales, qui leur donnaient à manger l'avoine dans les baptistères, qui graissaient leurs bottes avec le saint chrême, qui s'énivraient en faisant des libations dans les calices, qui poursuivaient les pieuses vierges dans les chapelles et jusque sur les marches de l'autel, et qui, revêtus des ornements sacrés, se livraient à des orgies abominables. Les cardinaux de la Minerve et de Sienne, Ponceta, Jean-Marie del Monte, qui fut plus tard pape, Bartolini, archevêque de Pise, Pucci, évêque de Pistoie, Ghiberti, évêque de Vérone, et saint Gaëtan eurent à subir toute espèce d'insultes, d'outrages et d'infamies comme tous ceux qui, surpris par cette subite invasion, ne purent s'échapper. On met un cardinal revêtu de la pourpre sur un âne, la tête tournée vers la queue de l'animal, et on le traîne de porte en porte pour mendier sa rançon. On appelle un prêtre qui accourt avec le viatique, on le mène dans une écurie, et là on veut le forcer à faire communier une jument ; et comme il s'y refuse, on le massacre. On fit par dérision de fausses funérailles au cardinal d'Ara Cœli ; dans un conclave grotesque on déposa Clément VII et on lui substitua Martin Luther, en l'honneur duquel on fit une cavalcade bouffonne. Les archives palatines furent brûlées ; dans la chapelle Sixtine on alluma des feux de bivouac dont la fumée la noircit de tous côtés ; une femme fut pendue pour avoir donné des laitues à Clément VII. Tout ce qu'on vénérait par dévotion, par amour de l'art ou de l'antiquité, ou par respect pour la tradition, fut livré à la brutalité de ces ribauds et de ces sauvages compatriotes de Luther, que celui-ci avait poussés à détester et à mépriser les Italiens[1]. »



27. Rome, siège de Pierre, est une ville à laquelle on ne peut toucher sans que le contre-coup retentisse dans tout l'univers et

[1] *Les hérétiques d'Italie*, t. II, p. 77.

sans que Dieu s'arme visiblement pour la défendre. Après un tel désastre, on aurait pu croire l'Église perdue avec sa métropole. Aux yeux des protestants, c'était le renversement de Babylone, ils chantaient sa ruine avec allégresse. « Dieu veut nous sauver, écrivait à Zwingle, un moine apostat : écrivez au Bourbon, pour qu'il délivre ces peuples, qu'il enlève l'argent aux têtes rasées et le fasse distribuer au peuple affamé ; puis que chacun prêche sans crainte la parole de Dieu : la force de l'Antechrist touche à sa fin. » Aux yeux de populations tiraillées en sens contraire par les prédications du protestantisme, le saccagement de Rome était un châtiment que Dieu avait réservé aux iniquités des prêtres ; elles en concluaient qu'il fallait se séparer de l'Église. Pour les politiques, la crosse et l'épée ne pouvant s'accorder ensemble, le Pape devait retourner à Saint-Jean de Latran et se borner à dire la messe. Terrible retour à cette savante politique des Papes pour maintenir, au dedans, l'équilibre des puissances italiennes et assurer, au dehors, l'indépendance de la Péninsule ! Toutes les villes du Patrimoine s'insurgeaient, tous les vassaux accouraient pour dépouiller leur souverain. Les pessimistes en attribuaient la cause à la corruption des chrétiens et à la persécution contre les prophètes. Quarante années auparavant, Savonarole s'écriait : « O Rome, je te le répète, fais pénitence. Le Seigneur dit : quand je viendrai sur l'Italie, avec mon épée, pour visiter ses péchés, je visiterai Rome : on fera asseoir dans Saint Pierre les courtisanes jusque sur les autels ; on y fera des écuries pour les chevaux et pour les porcs ; on y mangera et on y boira, et on y commettra toutes les abominations. J'abattrai, dit le Seigneur, les cornes de l'autel, c'est-à-dire les mîtres et les chapeaux ; j'abattrai la puissance des prélats ; je ruinerai toutes ces belles maisons, tous ces beaux palais ; tant de délices, tant de trésors seront foulés aux pieds, les hommes seront massacrés ; tout sera renversé. » D'autres ermites étaient venus, prêchant non-seulement la ruine de l'Italie, mais la fin du monde, disant que l'Antechrist était, ou le Bourbon ou Clément VII. Brendano de Sienne, avant le sac de la ville, courait dans Rome, criant : Malheur ! malheur ! il prêchait la pénitence et exhortait à fléchir la co-

lère de Dieu. A Treviglio, une madone versa des larmes à l'entrée des Français, qui, frappés du miracle, épargnèrent la bourgade. Pendant le pillage, les landsknechts, ayant frappé une Sainte-Vierge, il en dégoutta du sang. Dans un semblable attentat, on avait vu, à Prato, suer la Vierge de la ceinture, qui tourna son visage vers l'Enfant-Jésus et lui mit la main sur la tête. Partout, en même temps que les miracles, se multipliaient les jeûnes et les rogations ; à Milan, des milliers de personnes pieuses chantaient en chœurs alternatifs : *Misericordia!* si bien que le clergé, au milieu des cris, ne put ordonner d'autres prières et que pas un assistant ne put retenir ses larmes. Un prédicateur, représentant sous les couleurs les plus sombres les calamités de ce temps, assurait que de Milan viendrait la rénovation de l'Église. D'autre part, les Italiens remarquaient que tous les auteurs et complices de ces crimes contre Rome, périssaient misérablement. Freundsberg était mort d'apoplexie ; Charles de Bourbon, percé d'une balle ; son successeur, le prince d'Orange, tombait à Florence ; Launoy mourait de la peste ; Moncada, son *alter ego*, lui survivait de peu. Il y a plus, deux ans après le siège de Rome, aucun de ceux qui avaient pris part au pillage n'était plus en vie et le fruit de leurs vols était passé en mains ètrangères[1]. Les biens d'Église ressemblent au charbon volé par l'aigle à l'autel de Jupiter : ils dévorent qui les enlève et mettent le feu où on les pose.

Responsabilité de Charles-Quint.

28. Ce sac de Rome a été cruellement reproché et perfidement exploité contre Charles-Quint. L'empereur fut-il absolument responsable de cette série de forfaits renouvelés des Goths et des Vandales ? En apprenant la captivité de Clément VII au château Saint-Ange, Charles-Quint éprouva une vive douleur, défendit toute réjouissance à la naissance de Philippe II et fit faire, pour la délivrance du Pontife des prières publiques. Un historien qui n'est ni protestant, ni catholique, et qui, malgré les erreurs qu'il sème à pleines mains dans ses ouvrages, ne laisse pas de porter parfois des jugements assez justes : « Les troupes mal payées de Charles-Quint,

[1] Hottinger, *Ecclesia sæculi* xvi, t. , p. 61.

dit-il, n'étaient point à lui, n'étaient à personne, elles commandaient à leurs généraux. Charles-Quint ordonna des prières pour la délivrance du Pontife prisonnier de l'armée impériale plus que de l'Empereur. » Gaillard, malgré ses préjugés gallicans et son infatuation philosophique, est de même avis que Michelet. «On n'a pas manqué d'observer, dit-il, qu'il fit faire des prières publiques pour la délivrance du Pape ; et, sur cela, l'on s'emporte contre son hypocrisie, qui feignait de n'attendre que de Dieu, ce que lui-même pouvait très bien accorder. On suppose que l'Empereur n'avait qu'à dire un mot pour se faire obéir de son armée ; mais c'est de quoi on peut raisonnablement douter, quand on considère que cette armée n'était presque point à lui, que les différents corps dont elle était composée ne connaissaient guère que leurs chefs particuliers, que l'armée entière, en se dévouant aux fureurs héroïques du duc de Bourbon, avait moins prétendu servir l'Empereur que suivre un aventurier illustre, dont il est fort incertain que l'Empereur approuvât l'expédition, que pendant la vie du duc de Bourbon, elle avait refusé d'obéir au vice-roi, qui exerçait légitimement l'autorité que l'Empereur lui avait donnée dans l'Italie, qu'après la mort de Bourbon, elle avait elle-même élu son général et méconnu l'autorité de l'Empereur, réclamée par Launoi. Les généraux mêmes qu'elle s'était donnés n'avaient sur elles qu'une autorité très bornée. » « Un Empereur ambitieux, dit à son tour Schlegel, qui aurait eu les desseins dont on a accusé Charles-Quint envers l'Allemagne, n'aurait eu qu'à se mettre à la tête de cette noblesse, et flatter quelque peu l'opinion publique, pour atteindre tout à fait son but, pour devenir maître absolu[1]. » Dans ses longues luttes, s'il ne réussit pas toujours, on ne peut sérieusement contester son vif attachement à la foi et l'ardeur de son zèle. Ce n'était point sa propre cause que Charles voulait défendre ; c'était celle de Dieu : outre les preuves que nous en apporterons encore, voici un fait rapporté par Sandoval : « Tandis que l'Empereur suivait le chemin qu'avaient pris les ennemis, avec toute la vitesse que la pesanteur des armes permettait aux

[1] MICHELET, *Précis de l'Histoire de France*, chap. XVII. — GAILLARD, *Histoire de François Ier*, Liv. II, ch. XII ; — SCHLEGEL, *Leçons sur l'histoire*, ch. VIII et IX.

chevaux, il trouve un crucifix comme on en voit dans les oratoires, et dont le Christ avait la poitrine percée d'un coup d'arquebuse. Ce spectacle produisit dans l'Empereur un mouvement de compassion tel, qu'il ne put retenir son indignation et ses larmes, et l'on dit que les yeux élevés vers le ciel il s'écria : *Exurge, Domine, judica causam tuam*[1]. »

Nouveaux malheurs.

29. Quelle que soit la responsabilité de Charles-Quint, les malheurs de Rome indiquaient un vice de situation et une relâche déplorable dans les affaires de la chrétienté. Rome avait été saccagée par les Gaulois, trois-cent-soixante-deux ans après sa fondation; par Alaric, roi des Goths, le 24 août 410 de l'ère chrétienne ; par Genséric, roi des Vandales, en 455 ; par Odoacre en 467 ; par les Ostrogoths, en 536 ; par les Goths en 538 ; par Totila, roi des Goths en 546, et, une seconde fois, en 548, par l'Empereur Constant, le 5 juillet 663, par les Lombards en 750 ; par les Sarrazins d'Afrique, en 896 ; par un lièvre, sous l'Empereur Arnold en 976 et par l'Empereur d'Allemagne, Henri IV, en 1084. Tous ces sièges coincident avec les grands malheurs de l'Église. Aujourd'hui, l'œil du monde chrétien est enveloppé d'épais brouillards ; son cœur cesse de battre ; les soi-disant soldats de Charles-Quint font oublier aux Romains la rapacité des barbares. Le monde est dans les angoisses ; l'Italie tombe dans une profonde misère. « Mantoue est toute déserte par suite de la peste (écrivait de Plaisance un contemporain) ; il en est de même pour Ferrare, Padoue, Crémone et tout le Brescian : ce pays va de mal en pis ; quant à Gênes, il n'en faut plus parler ; on n'y voit plus que les torches et les moines des cortèges funèbres, d'où je conclus que jamais plus d'épouvante n'a frappé le voyageur traversant ce pays[2]. » Dans les *Statis paperis* qui se publient actuellement en Angleterre, au tome VII, p. 226, se trouve une lettre datée de Bologne, 12 septembre 1529, écrite par les ambassadeurs d'Henri VIII. On lit dans cette lettre : « Jamais on a vu dans la chrétienté de désolation pareille à celle de ces contrées. Les bonnes

[1] *Vie de l'Empereur Charles-Quint*, IIe partie, Liv. XXXIX, § 16.

[2] Galeazzo Visconti, le 21 juin 1528, ap. MOLINI : *Documenta di storia italiana.*

villes sont renversées et dépeuplées ; dans beaucoup d'endroits, on ne peut se procurer de viande d'aucune sorte. Entre Verceil et Pavie, dans un espace de cinquante milles du pays le plus fertile du monde en vignes et en céréales, tout est désert ; nous ne vîmes aucun homme ni aucune femme travaillant aux champs ; nous ne rencontrâmes pas un être vivant, excepté trois pauvres femmes qui grapillaient les raisins oubliés, car on n'a fait ni semailles,ni moissons ; les vignes sont devenues sauvages, et les raisins tombent en pourriture, sans que personne vienne les récolter. Vigevano, ville prospère et fortifiée, n'est plus qu'un amas de ruines et un désert : Pavie excite la pitié ; dans les rues, on voit les enfants qui, tout en pleurs, demandent du pain, et qui meurent de faim. On nous a dit, et le pape nous l'a confirmé, que la population de ces districts et de beaucoup d'autres pays d'Italie a été épuisée par la guerre, par la famine, par la peste, et qu'il faudra bien des années, avant que l'Italie ne revienne à un état satisfaisant. Voilà l'œuvre des Français, non moins que celle des Impériaux. »

30. Que devenait au milieu de ces misères et de ces horreurs, le pape Clément VII ? Il ya des corridors, des sortes d'aqueducs qui conduisent du Vatican au château Saint-Ange. Au moment où les soldats de Bourbon entrèrent dans Rome, Clément se réfugia par les corridors, dans les forteresses et y soutint un siège. En présence de si affreux brigandages, l'idée ne pouvait lui venir de se rendre ; cependant parmi ces bandits, quelques négociateurs voulaient l'y amener. Pour qu'il pût sortir du château Saint-Ange, on exigeait de lui quatre cent mille ducats d'or ; on voulait qu'il remît aux troupes, Ostie, Civita-Vecchia, Parme, Plaisance, Modène, sans qu'il fût rien stipulé pour une rétrocession éventuelle. Le Pape balançait à accepter les conditions. S'il n'avait pas la bravoure militaire de Jules II, il avait le courage civil et le don de la prudence. Cependant, le cardinal Pompéo Colonna, qui avait embrassé la cause de l'Empereur, était entré dans Rome à la tête d'une troupe de paysans de ses fiefs. Le cardinal jouit d'abord de l'humiliation de Clément VII, mais ce prince de l'Église, ce Romain, ne put longtemps supporter la profanation des temples et les douleurs de sa patrie.

Sort de Clément VII.

Les paysans de Colonna voulurent aussi piller ce qui avait pu échapper aux Espagnols et aux Luthériens : c'en était trop. Il se sentit pénétré d'une douleur profonde ; il renvoya promptement les hommes qu'il avait amenés et ne garda qu'une troupe fidèle et soumise. Bientôt il ouvrit son palais à ceux qui voulurent s'y réfugier ; il racheta de ses deniers les cardinaux captifs, sans distinction de faction, amis et ennemis. Dans la généreuse franchise de sa résipiscence, il fit distribuer des vivres à une multitude d'infortunés qui, dénués de tout, allaient mourir de faim. Cependant Clément VII suppliait le duc d'Urbin de venir camper à Monte-Mario, position très forte, d'où il lui serait facile d'attaquer Rome et de débusquer l'ennemi. Le duc ennemi des Médicis, jusqu'à la plus aveugle obstination, répétait sans cesse que son armée n'avait pas assez de munitions militaires. En vain, les Vénitiens le conjuraient d'agir, il restait sourd à leurs prières. Enfin, Clément, accablé par de si affreux malheurs, traînait, au château Saint-Ange, une vie de douleurs et de larmes. Après avoir été assiégé sept mois, du 6 mars au 9 décembre, il se vit obligé de se rendre aux plus dures conditions. On exigea, pour son rachat, 400,000 écus d'or, qu'il fut contraint de payer. On demanda des otages et, il dut livrer ses meilleurs amis, les cardinaux Orsini, Cesi, Cesarini, Trivulzi et Gaddi, ainsi que Matteo Giberti, évêque de Vérone, Antonio Pucci, évêque de Pistoie et Onofrio Salimbene, archevêque de Pise. Tous furent enfermés dans le palais du cardinal Pompéo Colonna, puis transportés à Naples. Le Pape, qui gardait encore près de lui treize cardinaux, fut gardé à vue comme prisonnier, par l'Espagnol Alicornio, ci-devant geôlier, à Madrid, du vaincu de Pavie. L'Espagnol traita le Pape, comme s'il eût été un chef de voleurs. Alors Clément, doutant plus que jamais de la bonne foi de Charles-Quint, s'enfuit à Orvieto, déguisé en marchand et escorté par Louis de Gonzague. Là, il reçut l'hospitalité de son parent, Nicolo Ridolfi, évêque de cette ville. Dans l'intervalle, les soldats de l'armée de Bourbon ayant quitté Rome, à la sollicitation de Campeggio, légat du Saint-Siège, Clément passa à Viterbe, puis à Rome, où il rentra le 6 octobre 1528.

Réaction. 31. Cependant tous les hommes sérieux frémissaient d'indigna-

tion : La France et l'Angleterre déclarèrent la guerre à Charles-Quint, donnant pour raison ou pour prétexte la conduite qu'il avait tenue vis-à-vis de Rome. De son côté Ferdinand lui écrivait : « La durée de la guerre a fait perdre de vue le préjudice causé à la religion et la nécessité d'y porter remède. Les conséquences furent l'emprisonnement du Pape et la dévastation de Rome, qui ont causé tant de scandale chez les catholiques, qui ont été un exemple de licence pour les méchants et une cause de réjouissance et de hardiesse pour les hérétiques, en sorte que la contagion des sectes luthériennes, et les ambitions des princes ont dévasté l'Allemagne[1]. » Plusieurs cardinaux, pendant la captivité du Pape, s'étaient assemblés à Plaisance pour prendre les mesures nécessitées par les douloureuses circonstances où l'on se trouvait et pour pourvoir à la sécurité de l'Église. Dans leur pensée, il fallait transporter le Saint-Siège à Avignon, hors de cette Italie devenue le champ de bataille des envahisseurs. Les rois de France et d'Angleterre appuyaient fortement, auprès des cardinaux, un projet dont l'exécution leur assurait un grand avantage. Beaucoup de personnes de droite intention y avaient adhéré ; mais le cardinal François Cibo, légat de Bologne, qui avait su maintenir dans leur devoir les Romagnes, accourut à Plaisance, et fit abandonner, par de puissants motifs, une mesure qui eut porté le dernier coup à l'Italie et eut mis l'Eglise dans un péril immense. Mais Dieu qui tient en ses mains tous les cœurs, allait entrer en scène. Après que Rome eut souffert par surcroît la famine et la peste ; après que les Colonna et les Orsini eurent attisé le feu de ces discordes, au milieu desquelles les Italiens s'enflammaient de haines d'autant plus vives, qu'ils sont frappés par de plus rudes fléaux ; après qu'aussi ses ennemis eurent pillé les richesses de l'Église ; après que Clément VII eut subi un long emprisonnement, lorsqu'on répétait partout que c'en était fait du pouvoir pontifical, on vit briller au front du Pontife, un retour d'auréole. Charles Quint voulait être couronné par Clément VII. Au

[1] Gevay, *Urkunde*, etc. p. 66-70 : instruction pour Marin de Salinas, en date du 8 février 1529.

moment où l'Allemagne se flattait de contempler, humilié devant son Empereur, le Pape que ses prédécesseurs avaient tant de fois obligé à lui rendre hommage, on vit Charles-Quint déclarer publiquement qu'il se repentait des atrocités commises à Rome en son nom ; demander l'absolution pour ceux qui avaient commis ces excès ; s'obliger à faire restituer au Saint-Siège, Modène et Reggio, enlevés par le duc de Ferrarre, ainsi que Cervia et Ravenne occupés par les Vénitiens. On le vit également prendre ses dispositions pour réintégrer, à Milan, les Sforza. Enfin le nouveau Charlemagne le défenseur du monde chrétien, se mettait lui-même à la disposition du Pontife, le faisant juge du moment où l'Empereur devait tirer l'épée ou la remettre dans le fourreau, et recevoir, de la main du Pape, les insignes de Chevalier de Saint-Pierre.

Sacre de Charles-Quint.

32. En arrivant à Orvieto, Clément avait murmuré d'une voix éteinte : « Mon Dieu, pardonnez à mes ennemis comme je leur pardonne les offenses dont ils se sont rendus coupables envers l'Église, envers le chef invisible de l'Église qui est dans les cieux et le chef visible qui règne sur cette terre. » Après quoi, il avait béni ses persécuteurs, parce que, dit le vieil historien, ce Pontife savait que cette bénédiction leur servirait dans le ciel. Aux ouvertures de Charles-Quint, il fut répondu que le Pape se rendrait à Bologne et que l'Empereur viendrait à sa rencontre. Mais Clément, tourmenté par une maladie cruelle, fut obligé de différer son voyage et même de renoncer quelque temps du moins au gouvernement ; aussi nomma-t-il, pour gouverner Rome, quatre cardinaux et partit peu après. Dans le Congrès qui s'ouvrit à Bologne, Clément eut le bonheur de voir la paix se conclure entre l'Empereur et les Vénitiens, les ducs de Milan, de Savoie et de Mantoue. Le 23 février 1530, Charles fut couronné roi de Lombardie et le lendemain, sacré Empereur d'Occident. La solennité du couronnement fut une des plus splendides dont l'histoire ait gardé le souvenir. Ce lambeau de pourpre, percé à jour par les excommunications papales et que ses prédécesseurs s'étaient parfois jeté eux-mêmes sur les épaules, ne représentait plus, de fait, dans sa plénitude, la qualité de vicaire du Pape au temporel, et de souverain universel de la chrétienté :

cependant Charles-Quint voulut le recevoir des mains du Pontife, pour faire briller encore un rayon du droit ecclésiastique au front du successeur de Charlemagne. Le prince n'avait pas eu le courage de demander que la cérémonie eut lieu dans la métropole, naguère dévastée, du Catholicisme ; il choisit, à cet effet, la cathédrale de Saint-Pétrone à Bologne, qui fut convertie en une basilique semblable à celle de Latran. On n'avait invité à la cérémonie, ni les électeurs, ni aucun prince allemand, à l'exception de Philippe de Bavière ; au lieu de cavaliers germaniques, c'étaient des gens de toute nation, commandés par Antoine de Leiva ; des pages et des hérauts ouvraient la marche ; Boniface de Cologne, marquis de Montferrat, portait le sceptre ; le duc d'Urbin l'épée ; la couronne était portée par Charles de Savoie, qui s'était fait faire un habit de trois cent mille écus. L'Empereur avait autour de lui, pour le servir, l'élite de la noblesse d'Italie, Médicis, Pio, del Caretto, Gonzague, Pic, Trivulce, Dal Verme, Doria, Sansévérino. Aux interrogations qui lui furent faites, selon l'ordre du *Pontifical*, l'Empereur répondit avec force, et quand il s'agit de la répression des hérétiques, il éleva la voix, tira son épée, jura de faire bonne justice. Après qu'on eut procédé, selon le cérémonial prescrit, à l'onction par le Saint-Chrême, Charles-Quint reçut la couronne de Charlemagne, en signe de souveraineté universelle sur la chrétienté et promit, sous la foi d'un très solennel serment, de défendre les possessions, les dignités, les droits du Pape et de l'Église. Les anciennes cérémonies furent observées. Avant la cérémonie, on avait, entre les deux tours qui sont près de la basilique, reçu l'Empereur chanoine de la Vaticane ; après, Charles-Quint, la couronne en tête, tint l'étrier du cheval que le Pape montait pour la cavalcade. Pour nous rendre compte des sentiments de l'Empereur, nous rappellerons ici les paroles de Charles-Quint dans son rescrit à la diète de Worms : « Nos ancêtres, les rois d'Espagne, les archiducs d'Autriche, les ducs de Bourgogne, protecteurs et défenseurs de la foi catholique, en ont défendu l'intégrité, de leur sang et de leur épée, en même temps qu'ils veillaient à ce qu'on rendît aux décrets de l'Église l'obéissance qui leur est due. Nous ne perdrons pas de vue

ces beaux exemples, nous marcherons sur les traces de nos aïeux, et nous protègerons de toutes nos forces cette foi que nous avons reçue en héritage. Et comme il s'est trouvé un frère qui a osé attaquer à la fois, et les dogmes de l'Église et le chef de la catholicité, défendant avec opiniâtreté les erreurs où il était tombé et refusant de se rétracter ; nous avons jugé qu'il fallait s'opposer aux progrès de ces désordres, même au péril de notre sang, de nos biens, de nos dignités, de la fortune de l'Empire, afin que la Germanie ne se souillât pas du crime de parjure[1]. »

Indiction du Concile.

33. Le premier résultat de la concorde entre le sacerdoce et l'empire ce fut la convocation d'un concile général. L'affirmation du droit individuel de libre examen entraînait la négation de l'autorité spirituelle, et, par suite, l'anarchie dans les esprits. Ce radicalisme destructeur avait épouvanté Charles-Quint ; il disait souvent qu'un concile était nécessaire, non pas tant pour réformer les ecclésiastiques, que les laïques sortis de la bonne voie ; il prévoyait qu'avant peu on ne pourrait plus maintenir l'ordre, je ne dis pas dans les royaumes, mais dans les familles. Or la foi catholique tire sa force de son caractère d'unité et d'inaltérabilité. Parler de réformer la foi, c'était une négation impie et, de plus, une contradiction : c'était forcer le monde à croire à l'Église, tandis qu'elle même eut répudié son propre et infaillible magistère. Clément VII cependant éprouvait une certaine répugnance à convoquer un concile œcuménique, surtout parce qu'on discutait si ce concile était, oui ou non, supérieur au Pape. Clément rejettait cette prétention ; en présence de son rejet, un concile pouvait créer un anti-pape excès qui, au milieu des agitations de l'époque, eut produit un immense désordre. Cependant Clément VII finit par donner son assentiment ; voici quelques passages de sa lettre autographe pour annoncer ce concile de Trente qui devait produire, dans l'Église, de si durables bienfaits. « M'étant consulté, dit-il, sur cette proposition, avec ceux des cardinaux que j'ai délégués pour la cause de la foi, nous avons tous adopté avec un élan unanime cette résolu-

[1] Audin, *Histoire de Luther*, t. I, ch. 39 et nº 4 des pièces justificatives.

tion, qu'il fallait consentir promptement à la convocation du concile et à toutes les mesures qui ont pour objet d'extirper les hérésies, parce que cette mesure importe au service de Dieu, au salut universel de la chrétienté. » Il est vrai que ceux des luthériens qui réclament ce concile émettent la fâcheuse prétention de soumettre à un nouvel examen, ce qui a été précédemment réglé par les conciles ; il est douteux que rejettant les anciens Pères, ils s'inclinent devant la décision des nouveaux ; il est, de plus, clair que les temps sont peu sûrs et qu'un concile, en cas d'échec, augmenterait encore le trouble. « Ces motifs, continue le Pape, auraient peut-être tenu mon esprit en suspens, si je ne me fusse rendu à l'autorité de Votre Majesté, qui fut toujours, je le sais, si religieuse, si catholique, si dévouée aux intérêts du Siège Apostolique, et non moins prudente et circonspecte, et si je n'eusse considéré que personne mieux qu'Elle, à cause de sa présence au milieu de sa province, pour la guérison de laquelle on propose ce remède, n'est à même de savoir ce qui lui est nécessaire, et cela bien plus sûrement que ceux qui en sont éloignés. Je me range donc à son avis, bien persuadé qu'Elle ne peut désirer ni proposer une mesure qui ne soit utile au service particulier et à l'intérêt général de la chrétienté. Et cependant tout en la priant d'abord d'examiner avec beaucoup de réflexion, et de bien peser tout ce qui a trait aux résultats susdits je dis à Votre Majesté, que je serai satisfait qu'Elle puisse, au cas où Elle le jugerait ainsi nécessaire, offrir et promettre la convocation au concile, sous la condition pourtant, ainsi que le dit encore Votre Majesté dans sa lettre, que les hérétiques, renonçant à leurs erreurs, reviendront immédiatement aux pratiques de la religion catholique et à l'obéissance de notre sainte Mère l'Église, et qu'ils vivront selon ses rites et sa doctrîne, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné autrement par le concile, aux décisions duquel ils s'engageront en tout et pour tout à se soumettre : sans ces conditions, il est évident pour tous que ce serait un grand scandale et un détestable exemple que de leur accorder le Concile. Pour ce motif, il est indispensable que Votre Majesté donne des instructions formelles, en sorte que l'exécution de ces conditions suive de près les promesses ;

afin que nous puissions être sûrs que les hérétiques, une fois la convocation du concile obtenue, ne retombent pas dans leurs premières erreurs, car ce serait mettre le comble au scandale » Le Pape indique, pour siège du concile, Rome, Bologne, Mantoue et Plaisance, et réitère sa volonté de prendre cette disposition, que personne ne pourra ignorer son intention de corriger les choses blâmables et de satisfaire, en tout ce qui sera possible, aux justes observations.

Les Templiers à Malte.

34. A la suite du sacre, Clément concéda que le royaume de Naples serait, pendant la vie de Charles-Quint, considéré comme relevant de l'Empire. A la même époque, les redevances annuelles du royaume des Deux-Siciles envers le Saint Siège furent réduites d'une manière stable et précise, à la haquenée blanche. A son tour, l'Empereur donna, aux chevaliers de saint Jean de Jérusalem, l'île de Malte et l'île de Goze, qui n'en est séparée que par un trajet de quatre milles, avec tout droit de propriété, seigneurie et souveraineté en justice, à charge de le tenir en fief de Charles et de ses successeurs, en leur qualité de roi des Deux-Siciles, sous la simple redevance d'un faucon que les chevaliers présenteraient chaque année au gouverneur de ce royaume. Par le fait, il rétablissait une puissance que sa noblesse et son héroïsme firent placer justement, malgré les bornes de sa souveraineté, parmi les premières puissances du monde chrétien. Depuis la belle et malheureuse défense de Rhodes, bien accueillis du Pape et des princes chrétiens, les chevaliers n'avaient cependant trouvé nulle part un asile digne de leur grandeur. A la prière du grand-maître, Clément leur obtint Malte de l'Empereur. Le prince ne se fit point prier en abandonnant un roc aride et inhabité, d'environ sept lieues de long sur quatre de large, il mettait la Sicile à l'abri des pirates et préparait à l'Italie, contre les entreprises des Musulmans, un solide boulevard. Les chevaliers, de leur côté, au moyen des rapports et des riches commanderies qu'ils possédaient sur le continent, voyaient le moyen de transformer cet îlot en place imprenable, d'y appeler la population et de fertiliser le sol par l'assiduité de la culture. Au lieu de douze mille habitants qu'on y comptait, à leur prise de possession,

on en compta bientôt cinquante mille ; et la méchante bourgade, qui en était la capitale, où le grand-maître, en débarquant, trouva à peine un logis, devint une grande et belle ville, remplie d'édifices magnifiques. Sur les deux ports de l'île, on construisit des forts solides qui ne formèrent, par leur voisinage, qu'une seule forteresse, dont les défenses, habilement entendues, feront la meilleure place de guerre de tout l'Occident.

Clément VII à Marseille.

35. Clément, redevenu ami de Charles-Quint, ne voulut pas négliger de le devenir aussi intimement et plus indubitablement de François Ier. Depuis deux ans, il était question de marier Catherine de Médicis, petite cousine de Clément VII, au duc d'Orléans, second fils du roi de France. Charles-Quint avait regardé ce projet comme une chimère ; quand il s'aperçut que la négociation devenait sérieuse, il n'était plus temps de parer le coup. Le recouvrement du Milanais, depuis longtemps objet de la passion de nos rois, que Clément VII promettait d'unir au douaire de la future, compensa, dans l'esprit de François Ier, les désavantages de cette alliance. La ville de Nice avait été désignée entre le souverain et le pontife, comme le lieu de l'entrevue ; mais le duc de Savoie craignit que l'empereur ne prit ombrage de leur présence sur ces terres. Le 9 septembre 1533, le Pape se rendit à Pise ; de là, il s'embarqua sur les galères Françaises et débarqua à Marseille. L'entrevue, qui eut lieu en présence des grands dignitaires de Rome et de la France, fut aussi solennelle que l'entrevue de Bologne avec l'Empereur. Assis sur un trône élevé le pontife reçut le roi, qui fléchit le genou devant lui, lui jura obéissance, lui baisa les pieds, la main et l'étole ; le fils aîné du roi fut admis, comme héritier présomptif, à jouir de la même faveur ; les deux plus jeunes fils lui baisèrent la main et les pieds ; les autres personnages de la cour ne baisèrent que les pieds. L'archevêque de Paris, au nom de son Souverain, déclara que le roi très-chrétien, en sa qualité de fils aîné de l'Église, le reconnaissait en toute humilité et dévotion, comme le pontife et le vrai vicaire de Jésus-Christ ; qu'il le vénérait comme le successeur de Saint-Pierre, et lui prêtait serment d'obéissance et de fidélité, se mettant à son entière disposition, et cela avec tous les moyens en

son pouvoir, pour la défense de son auguste personne et celle du Saint-Siège Apostolique. Après le consistoire, il y eut des festins, des tournois, des spectacles et des échanges de présents. Mézeray toujours sévère à l'endroit de Catherine, reproche amèrement à François Ier, de s'être abaissé jusqu'à demander la main d'une si chétive princesse. Cette alliance était pleine de promesses : la fiancée, sans être fille de roi, était de bonne maison et sa dot était vraiment royale. Clément VII voulut y pourvoir avec la magnificence d'un Médicis. L'article premier du contrat stipulait cent millions d'écus d'or, plus trente mille en renonciation des biens patrimoniaux, plus un splendide trousseau, des tissus, des harnachements, des carosses, des joyaux et pierres précieuses. « Et cependant, disait au cardinal de Gramont, Philippe Strozzi, pénipotentiaire du Pape, les plus belles perles de la mariée ne sont pas dans la corbeille : » il faisait allusion à Gênes, Milan et Naples, que la mort de Clément ne laisserait pas venir à la France. Le Pape fit lui-même la cérémonie du mariage ; accorda quatre cardinaux de plus à la France ; puis on parla du concile, sans rien résoudre encore. Pour écarter cependant les périls auxquels les manœuvres de l'hérésie exposaient le royaume, le Pape publia une bulle foudroyante, non seulement contre les hérétiques, mais contre tous les fauteurs d'hérésie. Il n'en fallait pas moins pour sauver la foi ; ces menaces même ne devaient pas suffire.

François Ier et l'hérésie.

36. Au moment ou Clément VII ordonnait, aux évêques, de sévir contre les hérétiques, d'abord par la voie des censures et des peines de droit, ensuite par le jugement qui, selon les usages du temps, avait pour terme de livrer les coupables au bras séculier, François Ier envoyait des ordres très-précis, au parlement, et des recommandations à l'évèque de Paris. François Ier n'avait pas montré d'abord beaucoup d'aversion pour les erreurs luthériennes ; ses goûts l'inclinaient vers les humanistes ; ses mœurs devaient lui rendre agréable la doctrine de la foi sans les œuvres ; et il s'était laissé assez aveugler sur ses intérêts politiques, pour favoriser le protestantisme à l'étranger, au moins pour créer des embarras à Charles-Quint. Brantôme, cité par Gaillard, rapporte même, dans

ses Anecdotes, que François Ier, mécontent du Pape, avait menacé le Nonce d'introduire le luthéranisme en France. « Franchement, Sire, vous en seriez marri le premier, repartit le Nonce, et vous en prendrait très-mal et y perdroit plus que le Pape ; car une nouvelle religion mise parmi un peuple, ne demande après que le changement de Prince. » Brantôme ajoute que François Ier embrassa le Nonce et lui avoua qu'il pensait de même. Cependant les sollicitations dans le sens de ses faiblesses, n'avaient pas manqué à François, surtout du côté de l'Angleterre ; il se refusa au dessein du schisme. Politiquement, dit Audin, on s'explique le refus du Valois de rompre avec Rome : le schisme aurait amené l'hérésie en France et l'hérésie eut été forcée d'arborer un symbole. Mais lequel aurait-elle voulu faire prévaloir ? Placé aux portes de l'Allemagne, François Ier voyait toutes les contrées, où la parole nouvelle avait triomphé, déchirées par les luttes intestines et toujours en travail d'une symbolique à substituer au vieux catéchisme catholique. Zwingle, du haut de ses montagnes de l'Albis, avait voulu séduire le monarque français à l'aide d'une Exposition de foi d'où le dogme de la présence réelle était banni. Calvin, dans la préface de son Institution chrétienne, l'invitait en termes magnifiques à s'unir à l'Eglise de Genève, où l'on enseignait que la volonté de Dieu est la seule raison de l'élection et de la réprobation des hommes. Carlstadt l'avait convié à faire partie de la Jérusalem qu'il avait trouvée en brisant toutes les images que l'art chrétien avait rassemblées dans les églises teutonnes. Luther, pour le gagner à la dogmatique de Wittemberg, lui montrait cette belle perle qu'il avait un jour trouvée sur son chemin, et qu'il nommait la foi sans l'œuvre. Osiander lui avait écrit de Nuremberg pour lui proposer, comme une vérité de salut, sa justification qui s'opère par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes. Augsbourg le tentait à l'aide d'une confession de foi dictée par le Saint-Esprit lui-même, mais péniblement, si l'on en jugeait par les hésitations de style et d'idées dont le formulaire porte partout les traces. Avec l'esprit pratique dont il était doué, François Ier s'était bientôt aperçu que la Réformation jetait partout le désordre et l'inquiétude ; qu'au

lieu d'une symbolique uniforme, elle apportait des confessions multiples qui donnaient lieu à d'interminables querelles; qu'en Allemagne elle avait engendré des milliers de sectes qui voulaient chacune se constituer en république chrétienne ; que Carlstadt, Œcolampade, Osiander, Schwenckfeld, Munzer, Bockold, issus de Luther, reniaient leur père et enseignaient tour à tour des dogmes contradictoires qui tous passaient pour procéder de l'esprit de lumière. Or, humainement parlant, que serait devenu le beau royaume de France, qu'en traversant les Alpes pour conquérir l'Italie, il aurait laissé en proie à cette tourbe de docteurs qui ne s'entendaient pas entre eux, qui se maudissaient et se damnaient les uns les autres ; qui comme Storch, prêchaient la communauté des biens, comme Carlstadt, le bris des images, comme Hermann la polygamie, comme Calvin et Zwingle, le fatalisme et l'esclavage de la liberté humaine ? Et, s'il jetait les yeux sur l'Angleterre, ne devait-il pas s'applaudir d'avoir résisté aux conseils de Henri VIII, quand il voyait tout le sang qu'avait coûté la suprématie spirituelle que s'était arrogée le prince[1] ? »

Débuts du protestantisme en France.

37. Près d'un demi-siècle avant que le protestantisme fit grand bruit en France, il avait éclaté en Angleterre, en Suisse en Allemagne ; Jean Huss et Jérôme de Prague avaient été brûlés à Constance : mais, dès le début du XVI[e] siècle, Luther en Allemagne et Zwingle en Suisse avaient pris en main l'œuvre révolutionnaire et, avant que la moitié de ce siècle fut écoulée, ils avaient assez fortement fondé leurs sectes pour que leurs puissants adversaires fussent obligés de compter avec eux tout en contestant leur droit. En Angleterre, le schisme ne devait être que le fruit d'une vile passion. Il ne devait pas se trouver, en France, un souverain assez lâche pour rompre l'unité de l'Église à seule fin de divorcer. La France ne contenait pas non plus, comme l'Allemagne, plusieurs états distincts, indépendants et assez forts, quoiqu'inégaux, pour offrir aux croyances diverses un asile assuré et pour fournir entre eux des coalitions capables de résister au chef de l'incohérente coalition

[1] AUDIN, *Histoire de Henri VIII*, t. II, p. 428.

qu'on appelait l'Empire d'Allemagne. François Ier, au contraire, à peine monté sur le trône, en abolissant la Pragmatique Sanction et en signant le concordat, s'était lié plus étroitement avec la papauté. Les premières sympathies protestantes sont échangées, en France, entre jeunes étudiants et vieux professeurs, vieilles perruques et jeunes têtes. Jacques Lefèvre d'Étaples en consigne l'idée dans ses commentaires des Ecritures et Farel s'en imprègne, non pour s'éclairer, mais pour s'exalter. Marguerite de Navarre, l'auteur prétendu ou réel de l'Heptaméron, avait à Paris un vieux manoir où elle attirait les novateurs, avec l'espoir de ravir par eux, à la patrie française, ses vieilles croyances. On y faisait, en français des prières à la luthérienne ; on invectivait contre les papistes ; on s'y moquait de la messe catholique qu'on voulait remplacer par une messe en sept points. Or, voici ce qu'était cette messe : la messe avec communion publique, premier point ; la messe sans élévation de l'hostie, deuxième point ; la messe sans adoration des espèces, troisième point ; la messe avec oblation du pain et du vin, quatrième point ; la messe sans commémoration de la Vierge et des Saints, cinquième point ; la messe avec rupture de pain à l'autel, d'abord pour le prêtre, ensuite pour les fidèles, sixième point ; la messe célébrée par un prêtre marié, septième point. Les dames d'Étampes, de Paris, de Pisseleu raffolaient de cette messe luthérienne ; si on la leur avait accordée, peut-être en abolissant la confession, eut-on gardé leur attache au dogme catholique. Pour assortir la pratique à ces vœux féminins, on fit un livre de messe en français. Or, ce fut une grande nouveauté que ce livre, tombant au milieu de la petite cour de Nérac, qui se mit à le lire dévotement, puis à l'expliquer, à le torturer, si bien qu'elle finit par ne plus l'entendre. Tout le monde en voulut quand il fut devenu incompréhensible. On l'imprima secrètement avec des notules, des gloses et des scolies, et on appela des colporteurs chargés de le distribuer dans les provinces voisines. Les âmes simples, qui n'entendaient rien au royaume de Dieu, croyaient leur métier béni du ciel, parce qu'il était lucratif et fournissait l'occasion d'ergoter partout contre les vieux croyants ; un évêque de Meaux, Briçonnet, était favorable

aux novateurs, qui, au sortir de la Navarre, venaient opérer dans la Basse Champagne et la Brie. « On voyait l'hérésie poindre çà et là, dit Florimond de Raimond, mais elle paraissait et disparaissait comme un éclair nuiteux, qui n'a qu'une clarté fuyante. » Jusqu'à 1520, les réformateurs, jeunes et ardents, comme Guillaume Farel et ses amis, n'étaient que des individus isolés, avides d'idées et d'études nouvelles, très-favorables à tout ce qui venait d'Allemagne, mais n'ayant encore pris aucune consistance de parti, ni fait contre l'Église romaine aucun acte d'agression.

Premiers hérétiques.

38. Ces passions devaient aboutir promptement à l'erreur et aux excès. Une bulle du Pape avait ordonné des jeûnes et donné des indulgences ; cette bulle affichée à la cathédrale de Meaux, fut lacérée avec d'autres affiches pour l'instruction des fidèles. Les malfaiteurs furent recherchés et punis. L'un d'eux, Jean Leclerc, cardeur de laine, poussa le fanatisme jusqu'à briser, publiquement et par dérision, une statue de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras. Son procès fut bientôt fait, son audace lui coûta la vie. A Metz, ville voisine de l'Allemagne, plus accessible à l'hérésie, un prêtre, Jean Chatelain, homme très-dangereux, parce qu'il passait pour mener une vie régulière et avait toujours dans la bouche les grands mots de réforme, de pénitence, de primitive Église, mêlait à ses prédications des idées suspectes ; il fut d'abord averti, mais il continua de dogmatiser, fut pris et condamné au feu comme hérétique. Un autre prêtre, Wolfgang Schuch, énonçait, dans ses discours et ses livres, à peu près toute la dogmatique de Luther : il fut censuré par la Faculté de Théologie. La Faculté sévissait en même temps, contre Amé Mesgret ; ce dominicain avait professé différentes erreurs contre la confession, contre les heures canoniales, la loi d'abstinence, l'autorité des décrétales, l'excommunication, les censures, les vœux monastiques et les préceptes de l'Église. Le procès qui eut le plus de retentissement fut celui de Pierre Cairoli. Ce docteur était prévenu, en faveur de quelques opinions nouvelles ; mais il les déguisait habilement avec toutes les distintions de l'école et mettait en œuvre toutes les subtilités de la chicane. De plus, il avait la manie de prêcher et prétendait le

faire à la mode, sans invoquer la Vierge et commentant l'Ecriture sur un texte français. A la fin, on dut le réduire au silence. La faculté trouva, dans ses exégèses, tout le poison des nouvelles doctrines. Après Cairoli, Mazurier, que l'évêque de Meaux avait pourvu d'une cure dans sa ville épiscopale, fut poursuivi avec encore plus de rigueur ; pour empêcher l'official de Paris de pousser la procédure jusqu'à la sentence définitive, qui ne pouvait être que formidable, il offrit de faire prêcher dans sa paroisse une doctrine toute contraire à celle dont on le disait l'auteur. Les cordeliers, chargés de cette mission, furent gênés, dans cet exercice, par l'évêque, sous prétexte qu'ils prêchaient partout sans juridiction. Les cordeliers, vexés de ces contrariétés, dénoncèrent l'évêque au parlement ; la Faculté, saisie de l'examen des *Epitres et Evangiles à l'usage du diocèse* de Meaux, releva quarante-huit propositions dignes de censure. Cependant les hérétiques ne laissaient pas de multiplier. Le parlement jugea que c'était en partie la faute des Évêques, qui ne veillaient pas assez sur leur troupeau ; pour les rendre plus vigilants il mit à leur charge la somme des frais nécessaires aux procédures contre les hérétiques découverts dans leurs diocèses.

39. Les évêques montrèrent l'inutilité de ces menaces et se souvinrent qu'ils étaient ceints du glaive apostolique. Des conciles tenus à Lyon, à Bourges et à Paris, firent face aux trames de l'hérésie. Le concile de Paris célébré à Sens, commença le 3 février 1525 et dura jusqu'au 7 octobre. Les prélats s'assemblaient aux Augustins et étaient aidés dans leurs délibérations par un grand nombre de docteurs. On peut juger du travail de cette assemblée par la multitude de questions qu'elle traita, et dont les actes nous donnent le détail le plus complet. La préface expose d'abord quelques-unes des principales hérésies qui ont troublé l'Église ; savoir, celles des manichéens, d'Arius, de Vigilance, des Vaudois, de Marsile de Padoue, de Wiclef ; et l'on fait voir que Luther renouvelle toutes ces anciennes erreurs ; qu'il détruit le libre arbitre, comme Manès ; les jeûnes et les préceptes de l'Église, comme Arius ; le célibat des prêtres, comme Vigilance ; la hiérarchie, le sacerdoce, la prière Conciles.

pour les morts, etc. comme la secte des vaudois ; la juridiction ecclésiastique, comme Marsile de Padoue ; toute l'autorité de l'Église comme Wiclef. On remarque ensuite les variations et les divisions du parti luthérien ; les uns renversent les images, et les autres les conservent ; il en est qui rejettent toutes les sciences humaines comme pernicieuses à la piété, d'autres les recommandent comme très-utiles ; les uns reitèrent le baptême, et d'autres ont horreur de cette pratique ; les uns veulent qu'il n'y ait dans l'Eucharistie que le signe du corps et du sang de Jésus-Christ, et d'autres y reconnaissent la présence réelle, ajoutant toutefois, très-mal à propos, que la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de Notre-Seigneur ; les uns enfin, se prétendant remplis du Saint-Esprit, assurent que les saints livres sont plus clairs que le jour, qu'ils s'expliquent d'eux-mêmes, et d'autres ne refusent pas de recevoir les explications des saints docteurs. « Or, reprend le concile, ces différences de sentiments sur des matières aussi essentielles à la foi, montrent combien ces novateurs sont éloignés de la vérité : car l'esprit de Dieu n'est pas un esprit de discorde. Au contraire, les catholiques sont parfaitement d'accord sur le dogme, ils professent tous la même foi, ce qui prouve que leur doctrine vient de Dieu, et qu'elle ne pourra jamais être détruite, quelques efforts que fassent les ennemis de la vérité. » Ce n'était pas assez de montrer la conformité des nouvelles erreurs avec les anciennes ; il fallait faire des lois pour arrêter le cours de ces doctrines pernicieuses. Après ce préambule, le cardinal Duprat publia un décret portant condamnation des assemblées et des livres des sectaires. Le concile dressa ensuite seize articles concernant la foi et quarante statuts concernant la discipline. Nous ne saurions entrer dans le détail des ordonnances conciliaires; nous nous étonnerons toutefois que les historiens en aient si peu parlé. Ce concile de Sens est un des plus mémorables qui aient été célébré en France. On peut le considérer comme la préface du grand concile de Trente.

Affaire de Louis Berquin.

40. Une affaire qui eut alors beaucoup de retentissement fut celle de Louis Berquin. C'était un gentilhomme picard, fort à son aise, que les historiens protestants gratifient de toutes les vertus. Il

paraît qu'il n'était pas très chaud partisan de Luther ; mais il était suspect. Une descente de justice fit découvrir, dans sa maison, des papiers et des livres très compromettants. Un acte épiscopal le décréta de prise de corps. Le roi évoqua l'affaire à son conseil, Berquin fut mandé devant le chancelier qui, en lui reprochant poliment d'avoir inquiété l'Église, se borna à lui demander d'en témoigner quelques regrets. Berquin s'y prêta de bonne grâce et remis aussitôt en liberté, se rendit dans sa terre de Picardie. Dix-huit mois plus tard, on semblait ne plus penser à Louis Berquin ; cependant la question des hérétiques devenait de plus en plus flagrante. « Il faut dire à la régente, disait un avocat du roi, ce que saint Grégoire disait à Brunehaut, reine de France, que le meilleur moyen de chasser les ennemis du royaume, est d'en chasser les ennemis de Dieu et de l'Église.» «La cour, disait à son tour le Parlement, a par ci-devant donné plusieurs provisions contre les coupables, lesquelles n'ont été exécutées pour malice des temps et empêchements pratiqués par les délinquants, qui ont trouvé moyen d'assoupir et mettre en délai les jugements faits contre eux, tant par évocation en grand conseil, que par prise et transport d'aucun d'eux, leurs prisonniers, qu'ils ont fait tirer des prisons par puissance souveraine et absolue, ce qui a donné occasion et audace aux autres de suivre la mauvaise doctrine. » Un second procès fut introduit contre Berquin. La sentence rendue contre lui, portait que ses livres seraient encore une fois brûlés en sa présence, qu'il déclarerait approuver une si juste condamnation et qu'il mériterait la pitié de l'Église en ne lui refusant aucune des satisfactions qu'elle exigerait, sinon il se livrerait lui-même au bûcher. A la demande de sa sœur Marguerite, le roi intervint en faveur de Berquin. Quant à l'exécution de sa sentence, le parlement se soumit à l'injonction du roi, mais en maintenant le principe comme la légalité de la condamnation de Berquin et en déclarant qu'il attendait du roi l'ordre de l' [illegible] l'enseignent, dit-il, les deux Testaments, Dieu sévit toujours en sa juste colère, contre les nations qui négligent de faire respecter les lois dictées par lui-même. Il importe d'ailleurs de précipiter l'événement pour satisfaire au plus tôt, ou-

tre Dieu, *le peuple qui murmure* et dont l'impatience devient véritablement importune. » Le roi sauva toutefois Louis Berquin. Mais ce malheureux n'eut pas l'esprit de comprendre la réserve qu'imposait sa situation. En présence d'ennemis acharnés, sous le coup d'une condamnation à mort, Berquin s'emporta et déclara qu'il fallait accuser hardiment d'impiété, la Sorbonne, Rome et tous leurs valets. Pour comble, Berquin eut l'imprudence d'en appeler au parlement. Le 16 septembre 1529, il fut amené devant la Cour. « Louis Berquin, lui dit le président, vous êtes convaincu d'avoir tenu la secte de Luther et d'avoir fait de mauvais livres contre la majesté de Dieu et de sa glorieuse Mère. En conséquence, nous vous condamnons à faire amende honorable, la tête nue, une torche de cire ardente à la main, en la grande cour du palais, criant merci à Dieu, au roi et à la justice, de l'offense par vous commise. Puis après, serez mené la tête nue, à pied, en la place de Grève, où vous verrez brûler vos livres. Ensuite vous serez conduit devant l'Église de Notre-Dame où vous ferez amende honorable à Dieu et à la glorieuse Vierge sa mère. Après quoi, on vous percera la langue, cet instrument par lequel vous avez péché. Enfin vous serez mis dans la prison de Monsieur de Paris (l'Évêque), et vous y serez enfermé entre deux murs de pierre pour toute votre vie. Et défendons qu'on vous donne jamais livre pour lire, ni encre ni plume pour écrire. » Berquin introduisit un nouvel appel ; son affaire examinée de plus près, entraîna la peine de mort : il fut envoyé au feu.

Nouveaux excès des hérétiques.

41. « On était loin, au XVIe siècle, dit Guizot, de comprendre que le respect est dû à toute croyance religieuse sincèrement professée et pratiquée ; les novateurs qui brisaient les images de la Vierge et de l'Enfant-Jésus ne pensaient pas qu'en attaquant aussi brutalement ce qu'ils regardaient comme une superstition, ils outrageaient et révoltaient les consciences chrétiennes. » Nous laisserons, pour ce qu'il vaut, le principe de la tolérance universelle ; nous le croyons mal assorti au respect qu'on doit à Dieu, à soi-même et à la vérité mais nous nous étonnerons que des gens qui prêchaient cette tolérance, aient été les plus intolérants et les plus violents des hommes. Les protestants, à cette époque, nous l'avons appris de Guizot lui-

même; n'étaient que des individualités éparses, sans doctrine, sans mandat, sans autorité, qui, au nom du droit qu'ils s'arrogeaient de croire autrement que la presque unanimité de leurs compatriotes et de leurs ancêtres, voulaient anéantir, non pas leur foi, mais les signes qui la représentaient. Le lundi 1er juin 1528, lendemain de la Pentecôte « quelques hérétiques vinrent de nuit, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à une image de Notre-Dame de Pierre, qui est à un coin de la rue, derrière l'église du Petit Saint-Antoine, à laquelle image ils donnèrent plusieurs coups de couteau, lui ôtèrent la tête et celle de son petit enfant, Notre-Seigneur. Mais on ne sut oncques qui furent les rompeurs d'images. Lors le roi étant à Paris, de ce averti, fut si courroucé et marry, qu'on dit qu'il en pleura très fort. Et incontinent, par deux jours ensuivants, il fit crier à son de trompe, par les carrefours de la ville,que si on savait qui avait fait cela, on l'annonçât et dît à la justice et à lui, et qu'il lui donnerait mille écus d'or. Néanmoins, on n'en put rien savoir, combien que le roi en fit grande diligence, et qu'il eut commissaires ordonnés pour aller par toutes les maisons faire enquête.... Les mardis et autres jours suivants, il y eut des processions particulières des paroisses et autres églises de la ville, qui allèrent quasi toutes audit lieu... Et le jour de la Fête-Dieu qui était le 11e jour dudit mois de juin, le roi alla en procession bien dévotement, avec la paroisse de Saint-Paul et tout le clergé, jusqu'au lieu où était ladite image. Lui-même portait une torche de cire blanche ardente, la tête nue, en moult grande révérence, ayant avec lui les instruments et hautbois, avec plusieurs clairons et trompettes, qu'il faisait beau voir tant mélodieusement ils jouaient. Et avec lui était M. le cardinal de Lorraine et plusieurs prélats et gros seigneurs, et tous les gentilshommes, ayant un cierge chacun de cire blanche en la main, et tous ses archers avaient chacun une torche de cire ardente, et allèrent ainsi jusques au lieu où était ladite image, en moult grand honneur et révérence, ce qu'il faisait beau voir et dévotieux[1]. »

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 347-351.

Attentats et répressions.

42. On avait songé un instant à faire venir Mélanchthon d'Allemagne et à provoquer une conférence publique. L'archevêque de Lyon avait fait comprendre au roi qu'un colloque en France serait aussi malheureux que ceux dont l'Allemagne offrait l'affligeant spectacle. Après les nouveaux excès des hérétiques, on ne peut plus penser à conciliation. Les esprits s'irritaient. Les protestants, enhardis par la protection de la reine Marguerite, par les louanges de quelques humanistes, les menées de la duchesse d'Étampes et tous les embarras du royaume, ne se cachaient plus. Disputeur, railleur, insolent, au lieu de joindre les mains pour prier, le protestantisme levait les bras pour frapper. Afficher des erreurs, gagner des gens de peu ne lui suffisait plus ; il calomniait les évêques, outrageait les prêtres, créait, pour désigner les catholiques au mépris, les noms grossiers de *Papolâtres* et de Théophages. Le soir, des sacripants couraient les rues, affichaient des placards, excitaient à la haine et à la violence. Le lieutenant de police luttait en vain ; la secte avait fini par avoir des intelligences jusqu'à la cour. En 1535, le nombre des placards insultants, affichés partout, fut si considérable qu'on l'appela l'année des placards. Bèze confesse lui-même la violence de ses corréligionnaires. « Il y a grande apparence, écrit-il, que peu à peu le Roy mesme, eût-il commencé de gouster quelque chose de la vérité, ayant esté gainé jusqu'à ce point tant par la royne de Navarre, sa sœur, que par deux frères de la maison du Bellay, qu'il délibéra de faire venir en France et d'ouïr en présence de ce grand et renommé personnage, Philippe Mélanchthon ; mais l'an 1534, environ le mois de novembre, tout cela fut rompu par le zèle indiscret de quelques-uns, lesquels avaient fait imprimer certains articles d'un style fort aigre[1]. » Ce n'était pas seulement contre le dogme que s'exerçaient ces violences, mais contre les temples, les couvents, les reliquaires, les vieux livres, contre toutes les splendeurs du culte et les richesses de l'art. Si on eut laissé faire les protestants, il ne serait pas resté, de nos temples, pierre sur pierre. Dans l'intérêt seul de l'art, il fallait bien

[1] BÈZE. *Hist. eccl.*, p. 15.

arrêter ces scandales, qui, à l'exemple de Bourbon, eussent changé nos églises en écuries. Le pouvoir, averti par les murmures du peuple et par la voix éloquente de Budé, s'émut enfin. Le peuple voulait vivre et mourir catholique. On crut qu'une procession solennelle devait d'abord expier de nombreuses profanations. Le roi assista à cette procession, la tête nue, une torche allumée à la main et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers et des flots du peuple. L'Évêque de Paris marchait, le Saint-Sacrement en mains, sous un dais porté par monseigneur le Dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, et par le duc de Vendôme, premier prince de sang. Le roi entra dans la grande salle de l'évêché et harangua le parlement en robes rouges, le clergé et la noblesse. Le prince s'éleva avec force contre la *meschanceté et l'acerbe peste* qui voulait détruire la monarchie française ; il signala les excès commis spécialement dans la capitale, et, se couvrant de l'exemple de ses ancètres : « A cette cause, dit-il, j'ai voulu vous convoquer et vous prier mettre tous vos cœurs et pensées, toutes ces opinions qui pourront vous séduire et vous affoler, les uns les autres, et que vous veuillez, comme vous en prie, instruire nos enfans, familiers et domestiques, à la chrestienne obéissance de la foy catholique et icelle tellement suivre et garder, que si cognoissiez aucun contagieux et perclus de cette perverse secte, veillez iceluy tant soit-il vostre parent, vostre frère, cousin, ou affin, reveler. Car en taisant son maléfice, seriez adhérens à la faction tant infecte. Et quant à moy, qui suis votre roy, si je sçavais un de mes membres, maculé ou infecté de ce détestable erreur, non-seulement vous le baillerois à couper, mais davantage si j'apercevais aucun de mes enfans entachés, je le voudrois moy mesme sacrifier. » Ce jour même ou le lendemain, on dressa dans Paris des bûchers où montèrent en chantant Barthélemy Milo, cordonnier, Nicolas Valeton, Jehan du Bourg, revendeur, Henri Paille, maçon, Etienne de la Forge, marchand. Si l'on eût arrêté ces pauvres âmes sur le chemin de l'éternité pour leur demander de réciter leur *credo*, pas une ne l'aurait dit dans les mêmes termes. Ce n'étaient, ni des zwingliens, ni des calvinistes, ni des luthériens, mais des fanatiques exaltés par la lecture des li-

belles de Farel et les prédications occultes de quelque renégat, et qui ne savaient pas même ce qu'était une confession de foi. Plaignons les malheureuses victimes qu'on poussait au supplice, comme à un martyre qu'elles acceptaient sur la foi de quelque apostat qui, la veille, avait renoncé à ses vœux de continence et chantait le bûcher, mais n'aurait pas voulu y monter.

Les Turcs en Hongrie

43. Pendant que la rivalité de Charles-Quint et de François I[er] absorbait les forces du monde chrétien, pendant que la France, l'Angleterre et l'Allemagne s'agitaient dans de stériles divisions, la Hongrie était exposée aux incursions des Ottomans. Clément VII, fidèle à la politique de ses successeurs, avait en vain prêché la croisade ; en vain, Ferdinand avait voulu intéresser au sort de la Hongrie, les sectaires impitoyables de l'Allemagne. Soliman avait envahi la vallée du Danube en 1526, avec une armée innombrable. Le roi Louis II, à la tête de trente mille hommes, vint lui offrir la bataille dans les plaines de Mohacz. En moins de trois quarts d'heures, les Hongrois, accablés par le nombre, furent mis en déroute. Le jeune roi emporté par son cheval au milieu d'un marais, périt à l'âge de vingt ans. La fleur de la noblesse fut taillée en pièces sur le champ de bataille ; quinze cents gentilshommes prisonniers furent décapités le lendemain par ordre du Sultan. Bude, abandonnée par ses habitants, fut livrée au pillage, puis à l'incendie. Quantité d'autres places tombèrent sous le joug du vainqueur, qui poussa ses conquêtes jusqu'au pays des Croates. Pour comble de désolation, deux puissants rivaux, Ferdinand d'Autriche et Zapolski, vayvode de Transylvanie, prétendirent à la succession de Louis II, mort sans postérité. Tel fut, afin de tourner leurs forces contre le Turcs, l'intérêt qui engagea Ferdinand à ménager les princes à la diète de Spire. Au bruit de nouvelles divisions, Soliman rentra dans la Hongrie avec une nouvelle audace, s'empara une seconde fois de Bude que Ferdinand avait trouvé moyen de recouvrer ; et voulant porter la guerre au sein de l'Autriche, emporta d'assaut la ville d'Altembourg, la seule qui eut osé lui résister. Sans trouver d'autre obstacle à son passage, il alla en 1529 mettre le siège devant Vienne, avec une armée de deux cent cinquante mille hommes.

Heureusement la saison était avancée, et d'après les avis reçus d'Ibrahim-Pacha, avec qui l'on entretenait des intelligences, on avait bien muni la place. Pourvue d'une garnison de vingt mille hommes de pied et de deux mille chevaux, elle avait un moyen de défense plus sûr encore dans la personne du prince palatin, Frédéric le Magnanime, qu'elle voyait à sa tête. En vingt jours, elle soutint vingt assauts, qui furent tous vigoureusement repoussés. Enfin les froids commençant à devenir insupportables, Soliman, après trente jours de siège, se retira désespéré avec une armée en désordre et diminuée de quatre-vingt mille hommes[1].

En 1532, Soliman revint à la charge avec trois cent mille hommes. Le sultan espérait cette fois accabler l'Autriche laissée dans l'isolement où l'abandonnaient les princes luthériens, assez misérables pour sacrifier leur patrie au fanatisme. En vain l'Empereur, cédant à leurs réquisitions de s'abstenir de poursuivre l'exécution de ses édits, les avait appelés à unir leurs forces contre l'ennemi commun. Dans une première assemblée, tenue depuis cette invitation à Schweinfurt en Franconie, ils exigèrent, et que Ferdinand cessât de se porter comme roi des Romains, et que, sans nul égard aux décrets impériaux de Worms ni d'Augsbourg, on cessât d'inquiéter les luthériens pour cause de religion ; que l'Empereur envoyât incessamment à la Chambre Impériale, des ordres formels de ne plus faire aucune poursuite à ce sujet, et même de laisser sans exécution les sentences déjà rendues ; en un mot, que les protestants dans toute l'Allemagne jouissent de la même liberté et des mêmes privilèges que les catholiques. Une seconde assemblée, qui se tint à Nuremberg, ne relâcha rien de ces conditions exhorbitantes que

[1] Depuis que SS. Léon XIII a ouvert les archives du Vatican, le clergé de Hongrie a délégué le seigneur Guillaume Fraknoi, abbé canonique de Varadin, pour recueillir les *Monumenta Vaticana Regni Hungariæ historiam illustrantia*. Deux volumes ont paru, aux applaudissements du Souverain Pontife. « Aussi bien, dit le digne accesseur de Pie IX, les documents de l'histoire, soigneusement explorés sont d'une grande utilité pour mettre en relief les bienfaits de l'Église et du Souverain Pontife, en ce qu'ils corrigent et réfutent la plupart des opinions que la négligence ou la haine ont pu accréditer. » Il serait à souhaiter que tous les clergés du monde, surtout le clergé de France, imitent le pieux et généreux exemple du clergé de Hongrie.

l'Empereur subit enfin dans toute leur étendue, au moins pour ce qui était de la religion. L'Empereur accepta tout ; les princes protestants tinrent parole ; bientôt Charles-Quint se vit à la tête d'une armée de cent dix mille hommes. Soliman avait jeté sur l'Autriche, quinze mille hommes de cavalerie ; ces pillards pénètrent jusqu'à Linz, près Vienne ; ils furent taillés en pièces par l'armée impériale. Ce fut le seul fait d'armes de la campagne. Soliman et Charles-Quint restèrent en observation près de Gratz, ni l'un, ni l'autre n'osant attaquer son adversaire. Après une série de marches et contre-marches, Soliman reprit la route de Constantinople et Charles-Quint licencia une partie de ses troupes, distribua le reste dans les postes de défense, prit quelques mesures pour le gouvernement de l'Empire et s'empressa d'aller se montrer en Italie, où il ne lut sur tous les visages qu'une morne surprise et des reproches tacites de ce qu'il avait fait si peu avec de si grandes forces. Cependant il renouvela ses instances près du Pape pour la convocation d'un Concile. En conséquence, on examina plus particulièrement le lieu, la manière et toutes les circonstances qui concernaient cette importante assemblée. Les plans les mieux combinés devaient éprouver encore nombre d'obstacles avant de parvenir au terme désiré de l'exécution.

Réforme des Franciscains.

44. Au milieu de ces guerres stériles et de ces désordres de l'hérésie, le Seigneur ne fermait pas les yeux sur les besoins de son Église. Déjà Clément VII par ses actes, et les évêques dans les Conciles, avaient opposé une digue à l'extension du mal. Il restait à Dieu un autre moyen de réaction, l'envoi de plénipotentiaires de sa droite, de ces saints qui effectuent les coups d'État de la divine Providence. Nous en verrons bientôt surgir une légion ; ici, nous n'avons qu'à saluer l'avant-garde. L'Ordre de Saint François d'Assises à la suite des dissensions qui avaient accusé la diminution de sa vertu, était tombé dans le relâchement. Dieu suscita un de ses serviteurs, Matteo de Baschi, pour y rétablir, avec la ferveur primitive, la pauvreté stricte et tout l'esprit de l'apostolat. Un jour, Baschi déplorait, dans l'oraison, la décadence de son ordre, il crut entendre une voix du ciel qui lui commandait d'observer à la lettre

la règle de saint François. Aussitôt, il prit un habit grossier, de couleur brune, avec un capuchon pointu, conforme à celui sous lequel lui était apparu le séraphin d'Assise. Sous ce vêtement, après avoir essuyé bien des insultes que sa patiente piété changea en témoignages de vénération, il se rendit de son couvent de Montefalcone à Rome. Aussitôt arrivé dans la Ville Éternelle, il se rendit au Vatican, et, sans se faire annoncer, pénétra jusqu'à l'appartement de Clément VII. Le Pape surpris, lui demanda ce qu'il désirait : « Saint Père, répondit Matteo, je suis un prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, qui n'aspire qu'à observer la règle de mon père saint François, avec toute la fidélité dont je suis capable et à imiter sa vie sainte, telle que les anciens monuments de l'Ordre nous la représentent. Il est constant que saint François et nos premiers pères ne portaient qu'un habit vil, avec un capuchon, sans scapulaire, tout pareil à celui que vous me voyez. Après bien des prières et des larmes, j'ai reconnu que telle était la volonté du ciel, et elle est, saint Père, la seule cause qui m'amène aux pieds de Votre Sainteté : toute mon ambition est que, sous cet habit et sous votre protection, je puisse observer ma règle à la lettre, en prêchant la parole de Dieu, et en travaillant au salut des pécheurs les plus abandonnés. » Le Pontife, persuadé par ce ton de vérité que donnent la droiture d'intention et le désintéressement parfait, lui accorda pour lui, et pour tous ceux qui voudraient l'imiter, le pouvoir, non pas d'établir une congrégation nouvelle, mais seulement d'observer sa règle dans toute sa perfection, sous l'habit qu'il portait, à charge de se présenter tous les ans au chapitre des Frères Mineurs. Cette réforme fut approuvée par un bref du 18 mai 1526. Avant l'expédition du bref et depuis, les supérieurs, sous divers prétextes, persécutèrent Matteo et ses compagnons. Ce ne fut qu'après beaucoup de temps et par beaucoup de courage que la réforme des capucins parvint à rendre d'éminents services aux bourgs et aux campagnes, portion souvent négligée du troupeau de Jésus-Christ.

Fondation des Somasques.

45. Dans ces jours de trouble et de calamité, l'Église reçut une nouvelle consolation par l'établissement des Somasques. « La cha-

rité est vraie, dit saint Jean Chrysostôme, quand elle s'exprime, non par des paroles et des protestations, mais par une assistance effective et des œuvres. » Tel fut le mérite propre de saint Jérôme Emiliani, fondateur du nouvel ordre. Jérôme était né à Venise en 1481, d'une noble famille. Après avoir étudié, dans sa jeunesse, les lettres humaines, il embrassait à quinze ans la profession des armes. En 1508, dans la guerre de Venise contre la ligue de Cambrai, il défendait Castelnuovo, près Trévise. La place était assiégée par les Allemands. Le gouverneur s'évada ; Emiliani prit la défense à sa place et, après des prodiges de valeur, fut obligé de se rendre. La garnison fut passée au fil de l'épée ; le gouverneur, chargé de chaînes et jeté dans une obscure prison. La mort l'attendait ; bientôt, il craignit quelque chose plus vivement que la perte de son corps, celle de son âme, et offrit à Dieu les meilleures résolutions. A peine eut-il prononcé un vœu à Notre-Dame de Trévise, que la prison fut éclairée d'une lumière céleste. La Mère de Dieu lui apparut, lui donna les clefs de ses fers et de son cachot, lui commanda de sortir et d'exécuter fidèlement sa promesse. Aussitôt, il traverse l'armée ennemie jusqu'à Trévise, se rend à l'église de la Vierge, dépose au pied de son autel les clefs de sa prison, ses fers, suspend à la voûte son boulet, publie tous ces faits de vive voix, les fait enregistrer par notaire et peindre dans des tableaux. A la paix, Jérôme reçut en don le château de Castelnuovo et fut nommé chef de justice, puis sénateur de Venise. Emiliani renonça à toutes les douceurs et à toutes les grandeurs, pour embrasser une vie de renoncement et de charité. La guerre avait amené la disette ; elle produisit une maladie contagieuse et la mort fit un grand nombre d'orphelins. Pour l'amour de Dieu, Jérôme se fit le père et la mère de ceux qui n'en avaient plus ; il disposa une maison pour les recevoir, alla les chercher par les rues et les places, leur procura des maîtres pour apprendre les métiers, sans permettre qu'aucun d'eux mendiât, suppléant par sa charité à ce qui manquait au bénefice de leur travail. Le matin, il leur faisait réciter leurs prières, entendre la sainte messe, apprendre à lire ; le travail manuel était varié par des moments de silence, par des lec-

tures, par le chant des hymnes et des litanies, en particulier du saint rosaire. Deux fois par jour, il leur apprenait les éléments de la doctrine chrétienne. En se lavant les mains avant le repas, ces enfants récitaient le *miserere*, se confessaient tous les mois et allaient, vêtus de blanc, aux processions, fêtes et pèlerinages. La ville était émue en voyant ce noble sénateur, ce capitaine vaillant, devenu le père des orphelins. En visitant la campagne de Venise, Emiliani trouva une plus grande foule d'enfants abandonnés, il fonda une seconde maison à Brescia, puis deux à Bergame, et deux autres à Côme. A Bergame, il ajoutait, à ses orphelinats, un établissement de filles repenties, appliquait ses groupes d'orphelins aux travaux des champs et se livrait à l'évangélisation des campagnes, surtout au profit des petits enfants. Deux pâtres s'étant joints à Jérôme, il fut question, entre les trois amis, de se constituer en congrégation régulière et de choisir, en dehors des villes, un chef-lieu qui pût leur servir de séminaire. Le village de Somasque, entre Milan et Bergame leur parut favorable à ce dessein. De là leur nom de Clercs réguliers Somasques. On leur a donné aussi quelquefois le nom de Congrégation de Saint-Maïeul, parce que ce Saint est patron d'un collège de Pavie, dont saint Charles Borromée leur confia la conduite. Après avoir cherché une maison commode pour recevoir les pauvres orphelins, ils y firent leur demeure ; le saint fondateur prescrivit les premiers règlements pour le maintien de la petite congrégation. La pauvreté paraissait en toutes choses, surtout dans les vêtements et les meubles. Les mets délicats étaient bannis de la table ; les frères se contentaient de la nourriture des paysans et des pauvres. On faisait la lecture pendant le repas, le silence était exactement observé, les austérités fréquentes. Il y avait une sainte émulation entre eux, à qui pratiquerait le plus de mortifications ; Emiliani était le premier à exciter les autres par son exemple. A la mortification, ils joignaient une prompte obéissance, beaucoup d'humilité, employaient une partie de la nuit à l'oraison, et, pendant le jour, conféraient ensemble de choses saintes, s'occupaient de travail manuel, visitaient les malades ou instruisaient les pauvres. Le but principal des Somasques était dès lors l'instruc-

tion des orphelins et l'éducation des jeunes ecclésiastiques. La Congrégation des Somasques ne fut approuvée qu'en 1540, par Paul III, puis confirmée par S. Pie V et Sixte-Quint, elle suit la règle de saint Augustin et se divise en trois provinces : Lombardie, Venise et Rome. Le général est triennal et tiré alternativement de chaque province. Jérôme Emiliani mourut à Somasque le 8 février 1537, à l'âge de cinquante-six ans, il fut béatifié par Benoît XIV, canonisé par Clément XIII. Sa vie a été écrite à Milan, par Augustin Turtura, Milan, 1620.

Réforme des Récollets.

46. En 1532, une nouvelle réforme s'effectuait dans l'étroite observance des religieux de saint François. Pour obvier aux contestations qui renaissaient sans fin, entre ceux qui voulaient observer la règle primitive dans toute sa pureté et ceux qui prétendaient user des adoucissements accordés par quelques Papes, Léon X avait réuni toutes les réformes particulières à celle de l'étroite observance ; par là, tout l'Ordre se trouvait partagé en *Observantins* et en *Conventuels*. Clément VII, considérant que les couvents réformées n'avaient pas moins persévéré dans la réforme, particulièrement en Espagne et en Portugal, permit à deux religieux espagnols, Etienne Molina et Martin de Guzman, de l'introduire en Italie avec de nouveaux statuts pour la maintenir. Le général, François des Anges, se prêta à cet arrangement ; Les religieux s'appelèrent *Récollets*, pour montrer qu'ils voulaient vivre d'une manière stricte et très recueillie. Le Pape enjoignit aux supérieurs de se prêter à cette combinaison et de céder des maisons en nombre suffisant. Les Récollets se multiplièrent si rapidemont qu'ils eurent jusqu'à vingt-cinq provinces en Italie, douze en Espagne et en Portugal. En Espagne, on les nomma frères déchaussés ; en Italie, frères réformés. Henri IV, Louis XIII et Louis XIV les favorisèrent en France et leur firent céder par les Observantins, un si grand nombre de maisons, qu'ils formèrent pour la custodie de Lorraine, dix provinces, tant en France qu'en Flandre ; ils eurent aussi des maisons au Canada. Leur zèle et leurs services avaient motivé ces faveurs ; leur dévouement dans les expéditions militaires fut si éclatant, qu'Innocent XI leur permit de monter à cheval et d'user de

toutes les commodités compatibles avec les devoirs de leur état. Dès 1521, les frères réformés d'Espagne étaient passés au Mexique; l'un d'eux, Jean de Zumarraga, fut le premier archevêque de ces régions tropicales. Il y en eut aussi plusieurs, qui embrassèrent avec beaucoup de courage, la mort pour la foi.

Fondation des Barnabites.

47. Ainsi, les hérétiques et les impies, sous le nom de réformés, ou plutôt de protestants, s'étaient déchaînés contre l'Église, avec une fureur épouvantable ; la Providence ménageait à l'Église des renforts proportionnés au nombre de ses ennemis. Après les Théatins, dont l'initiative exige une étude à part, nous avons vu deux réformes s'introduire dans l'œuvre de S. François et se fonder, les Somasques ; nous pourrions parler encore des clercs religieux du bon Jésus, de la mère de Dieu, de la bonne mort ; nous devons mentionner un troisième ordre, les Barnabites. Le 18 février 1533. le pape Clément VII donna sa bulle d'approbation pour la congrégation des Clercs réguliers de Saint-Paul instituée, depuis trois ans à Milan, par trois gentilshommes : Antoine-Marie Zaccaria, Bartolomeo Ferrari et Jacopo Morigia. Antoine-Marie était né à Crémone, en 1502, d'une illustre famille. Elevé par sa mère dans une tendre piété il étudia la philosophie à Pavie et la médecine à Padoue. Docteur en 1524, au lieu d'exercer son art, il se livra à l'étude de la théologie et fut ordonné prêtre. A peine revêtu de la dignité sacerdotale, se reconnaissant débiteur de tout le monde, il fit de sa maison l'asile des pauvres, l'hôtel des pélerins, le rendez-vous de tous ceux qui, attirés par la bonne odeur de ses vertus, le considéraient comme un bienfaiteur et un père. Antoine-Marie ne montra nulle part une charité plus vive que dans la prédication ; quand il eut beaucoup tonné contre les désordres, il pensa, pour la réforme des mœurs, devoir fonder une nouvelle congrégation. Quelques compagnons étant venus se joindre à lui,il leur donna des règles, qui ne devaient être définitivement confirmées que par Grégoire XIII, en 1579. « En instituant une nouvelle congrégation, Antoine-Marie s'était proposé, avant tout, de travailler à la réforme des mœurs du clergé et du peuple de Milan. Pour arriver à ce double but, il invita les ecclésiastiques à des conférences spiri-

tuelles, et établit pour les hommes la Congrégation *des mariés*, dans laquelle on faisait aussi des conférences spirituelles. Outre le soin particulier qu'Antoine-Marie et ses religieux donnaient, dans leur communauté, aux ecclésiastiques et aux laïques qui s'y rendaient en grand nombre, ils s'employaient encore activement à la prédication de la parole divine et à l'administration des sacrements. Toutes ces œuvres ne suffisant pas à leur zèle, ils se mirent à visiter les hôpitaux, et y épuisèrent envers les malades tous les secours qu'impose la charité, non-seulement pour le soulagement des âmes, mais encore pour celui du corps. Mais ce qu'on doit le plus admirer, est le zèle avec lequel Antoine-Marie s'efforça de ramener dans la voie du salut ceux qui avaient eu le malheur de s'en écarter depuis longtemps et qui ne fréquentaient plus la maison du Seigneur. Pour ramener les pauvres brebis égarées, il comprit qu'il fallait se dévouer à leur recherche. A l'énergie de la parole il joignit la vertu de l'exemple, si capable de toucher les cœurs. Brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il ne pouvait contenir le feu qui le consumait intérieurement. Un crucifix à la main, il sortait dans la ville, parcourait les rues et les places publiques, et au milieu de la foule que la nouveauté du spectacle attirait, il prêchait les opprobres, les souffrances de Jésus-Christ, et la nécessité de la pénitence dont il donnait lui-même l'exemple[1]. » Le vénérable Zaccaria établit aussi à Milan un ordre de religieuses qui prirent le nom d'*Angéliques de Saint-Paul*, nom qui leur fut confirmé par le pape Paul III en 1545. Après avoir établi leur monastère près de la paroisse de Sainte-Euphémie, il se transporta avec ses compagnons, vers la fin de 1535, dans une maison située à côté de Saint-Ambroise, que la comtesse de Guastalla lui avait donnée ; il y disposa en l'honneur de Saint Paul un petit oratoire qui devint une église publique en 1542. Une fois installé dans cette nouvelle habitation, le vénérable Zaccaria réunit ses religieux en chapitre pour qu'ils élussent un supérieur. Sur ses instances, le P. Morigia fut nommé le 15 avril 1536, le pre-

[1] Mgr. GUÉRIN, *Les Petits Bollandistes*, t. XV, p. 466.

mier supérieur de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul. Antoine-Marie Zaccaria mourut en 1539 ; il a été déclaré vénérable par Pie IX en 1849 ; sa vie a été écrite par le P. Teppa. Le nom de Barnabite, donné à ses religieux, vient de l'Église de Saint-Barnabé, qu'ils obtinrent d'abord à Milan ; l'objet de l'institut est spécialement de faire des missions, puis d'enseigner la jeunesse, de diriger les séminaires et de remplir généralement toutes les fonctions ecclésiastiques auxquelles les évêques peuvent les employer. Outre les trois vœux ordinaires, qu'ils ne firent solennellement que sous Paul III, ils s'engagent à ne briguer aucune charge dans leur congrégation, à ne point accepter de dignités au dehors sans la permission du souverain pontife ; ils sont exempts de la juridiction des ordinaires. D'Italie où ils forment quatre provinces, ils se sont étendus en Allemagne, en Autriche où ils sont curés de l'Empereur, et en France depuis Henri IV. L'ordre des Barnabites a donné à la science, surtout à la science liturgique, de dignes représentants ; il compte, parmi ses gloires, le cardinal Gerdil.

En somme, le pontificat de Clément VII, si éprouvé par la rivalité bassement égoïste et cruellement aveugle de François Ier et de Charles-Quint, a su, au milieu des épreuves, garder la sollicitude de toutes les églises et y faire honneur. Les chevaliers de Rhodes se sont établis à Malte ; les Franciscains ont accepté deux réformes ; les Théatins, les Somasques et les Barnabites prennent place dans la milice monastique ; les Protestants, combattus victorieusement en Italie, sont tenus en échec au delà des monts : des conciles se célèbrent en France ; un concile œcuménique émerge à l'horizon. Il y a des ombres au tableau. L'Allemagne est en feu, la Suisse commence à s'ouvrir aux divisions, l'Angleterre va se jeter dans le schisme, les Turcs remontent le Danube et infestent la Méditerranée. Deux armées sont en présence : nous assisterons bientôt à la grande bataille.

§ III. LES DÉVELOPPEMENTS DU LUTHÉRANISME.

L'an du monde cinq mille sept cents, quinze cents ans après que Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, fut mort en croix pour le salut du genre humain, montait, à l'horizon de la chrétienté, un astre de mauvaise augure ; à son apparition, il alluma, dans le ciel, un grand incendie ; des hauteurs des airs tomba sur la terre une pluie de feu et de sang : puis les ténèbres se firent, et l'on vit passer, dans les ténèbres, des armées qui s'entretuaient. De temps en temps, après une accalmie produite par la lassitude et l'épuisement, on voit encore s'allumer des incendies et des guerres. On a décoré cette insurrection, contre toutes les vérités reçues, contre les vertus traditionnelles et contre les institutions sociales, du beau nom de *Réforme* : c'est, sous un nom plus vrai, le Protestantisme. Nous avons à étudier, dans ce paragraphe, s'il y avait lieu à une réforme, et si la révolte qui en a usurpé le nom glorieux, n'est pas une révolution, c'est-à-dire un acheminement vers les ruines.

De la réforme dans l'Église.

48. L'Église est la société des hommes avec Dieu ; elle a Dieu même pour fondateur et pour restaurateur Jésus-Christ ; elle embrasse dans son sein l'humanité tout entière et se propose de la tirer de la déchéance originelle pour l'élever à la hauteur surnaturelle de la perfection chrétienne. La religion qu'elle enseigne est donc essentiellement pratique ; le Christianisme ne vise qu'à la réforme morale de l'homme et de la société. S'il éclaire l'esprit, c'est pour redresser la volonté ; s'il élève la pensée, c'est pour ennoblir le cœur et s'il instruit c'est pour corriger. L'homme déchu des perfections de la grâce originelle, n'est pas moins obligé de réagir contre ses faiblesses, de guérir ses infirmités et de reconquérir, au prix généreux de l'effort, l'innocence perdue ; l'homme, racheté par la croix du Calvaire, peut plus facilement s'approprier, par les pratiques ordonnées dans l'Église, les bienfaits de la rédemption. Jésus-Christ a vécu parmi les hommes et est mort sur

un gibet, non pas pour fonder une école de théologie plus savante que celle de Socrate ou de Platon, mais pour enseigner par ses exemples ce qu'il facilitait par sa grâce. L'idée d'une réforme morale est donc aussi ancienne que le monde ; sa nécessité est contemporaine de la chute ; mais l'histoire prouve que cette noble pensée resta trop longtemps à l'état de conseil spéculatif et que cette nécessité n'enfanta jamais que des utopies. L'esprit efficace de réforme est essentiellement chrétien et ecclésiastique ; par ses principes, par ses institutions, par ses œuvres, il constitue l'ordre de grâce et s'identifie avec l'Église catholique. Quand vous promenez un œil impartial sur l'histoire de l'Église et de la Papauté, même dans les siècles les plus malheureux, il est impossible de méconnaître la perpétuelle présence de l'esprit de Jésus-Christ, dans les généreux efforts que les pasteurs ne cessent d'opposer aux progrès du mal. Tandis que,dans les autres sociétés, les mauvaises mœurs affaiblissent les bonnes lois, les bonnes lois, dans l'Église, viennent toujours protester contre les mauvaises mœurs. Tous parlent de réforme et beaucoup y travaillent, presque toujours avec succès, même quand le mal a envahi, dans une certaine mesure, le médecin lui-même. Rien de si humainement inexplicable que cette réaction continuelle d'un grand corps contre ses propres infirmités ; rien de moins naturel, dans un sacerdoce entaché de misères morales, que cette guerre à mort, durant vingt siècles, à ses propres défaillances. Le fait néanmoins est incontestable ; l'histoire de l'Église n'est guère que la glorification des héros de ce travail réformateur; tous s'honorent de le poursuivre, sur l'initiative énergique et toujours fidèle du Saint-Siège. Les historiens protestants, pour justifier l'éclosion et expliquer les triomphes de leur secte, ont tous méconnu cette inamissible vertu de l'Église se réformant elle-même et se régénérant par sa propre force. Avec un art puéril, entassant scandale sur scandale, ne citant des auteurs ecclésiastiques que ce qui peut attester la grandeur du mal, méconnaissant la sagesse des remèdes et leur intelligente application, ils déclarent découvrir la ruine de l'Église dans ce qui est, au contraire, l'indéclinable preuve de son énergique vitalité. A leurs contradic-

tions désespérantes nous opposerons toujours ce dilemme victorieux: Y avait-il dans le monde, au XVIe siècle, une Église de Dieu, oui ou non? Si elle n'existait pas, les réformateurs ne pouvaient lui donner naissance ; si elle existait, ils n'avaient ni le droit de la quitter, ni le pouvoir de la détruire. Réformer, ce n'est pas anéantir, c'est refaire, c'est recréer. Les Protestants admettaient l'existence d'une Église divine. Chaque jour, en récitant le symbole des Apôtres, ils faisaient un acte de foi au Saint-Esprit et à la sainte Église catholique. Depuis, ils ont fait profession de croire que cette Église, au lieu d'avoir été préservée de l'erreur par l'Esprit-Saint, était pleine de mensonges et frappée d'une contagion mortelle. Leurs prières et leurs actes furent en contradiction ; par le fait de leurs protestantisme, ils n'étaient pas des hommes de réforme, mais d'impiété ; ils ne croyaient ni au Saint-Esprit ni à la sainte Église Romaine.

État du monde.

49. A l'époque où parurent, dans le monde, les artisans de cette grande impiété ; à l'époque où s'ouvrit, comme dit Bossuet, le puits de l'abîme, rien dans l'Église ne faisait redouter une si profonde révolution. L'état du monde chrétien offrait même des avantages et permettait l'espérance. Le grand schisme d'Occident avait pris fin. Le concile de Florence avait effacé les scandales de Bâle et de Pise, mieux déterminé les décisions conciliaires de Constance. Le concile de Latran venait de dresser le programme de la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres, de décider l'établissement des monts de piété pour combattre l'usure et de porter des lois sages, pour parer aux abus de l'imprimerie. Léon X succédait à Jules II et donnait son nom à son siècle. Le Sacré-Collège comptait, parmi ses membres, Cajétan, Bembo et Sadolet. Dans l'Italie pacifiée, au-dessus de Jules Romain et du Pérugin, éclataient Michel-Ange, Raphaël, Léonard de Vinci, le triumvirat du génie dans l'art chrétien. Sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, sur l'initiative du grand cardinal Ximenès, l'Espagne venait de constituer son unité nationale et d'achever la croisade de huit siècles commencée par Pélage dans les grottes de Cavadonga. L'empereur d'Allemagne, Maximilien ; le roi de France, François Ier ; Henri VIII, roi d'Angleterre ; Charles-Quint et Emmanuel de Portugal, entre-

tiennent, avec le Saint-Siège, d'amicales relations. On peut espérer encore une expédition générale contre les Turcs, pour défendre, du côté de l'Est, la chrétienté. A l'Ouest, les Espagnols et les Portugais continuent leurs découvertes en Afrique, en Asie et en Amérique. A l'intérieur, on compte des saints et des savants ; au dehors, les missionnaires accompagnent partout les navigateurs. Les princes et les sujets, les arts, les sciences et les lettres, l'ancien et le nouveau monde se présentent devant l'Église pour lui demander les paroles de la vie éternelle, et l'Église, mère et maîtresse des nations chrétiennes, offre à toutes, des paroles de vie surnaturelle. Cependant il y a, dans ce tableau, un côté sombre et un point noir. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ne donnent plus d'aussi nombreuses preuves de leur vitalité religieuse. Dans les esprits, vous remarquez une certaine tendance aux disputes stériles, des préjugés étranges, et une certaine ardeur de passions ; dans les mœurs des différentes classes de la société vous observez un certain relâchement. Rien n'est compromis, mais tout peut être perdu. Qu'un astre se détache du ciel, et vous le verrez, nouveau Lucifer, entraîner, par sa chute, des catastrophes analogues à la chute des anges.

Luther à la Wartbourg.

50. Ce pronostic fâcheux se réalisa. Luther arbora contre l'Église l'étendard de la révolte ; nous connaissons déjà les commencements pitoyables de l'hérésiarque. Au sortir de la diète de Worms, se tenaient encore quelques conférences à l'archevêché de Trèves ; Luther refusa itérativement toute rétractation. « Je tiens mes doctrines du ciel, disait-il ; elles ne peuvent être taxées de mensonge, et, au jour du jugement, j'attesterai, devant le Christ, que ce que j'enseigne n'était pas de moi, mais de l'esprit du Seigneur. » Désormais ce n'était plus seulement un hérésiarque, mais un monomane et un visionnaire. D'après les lois de l'empire, on devait se saisir du rebelle, l'incarcérer, brûler ses livres et ne plus rien publier sans le visa des évêques. Homme de lutte et d'action, se disant appelé à fonder un nouvel évangile, au besoin par l'épée, Luther n'était pas homme à observer les lois et à ménager sa situation. Pour le soustraire au péril qu'il eut créé par ses emporte-

ments, ses amis l'enlevèrent et le cachèrent dans le chateau de la Wartbourg. C'était une résidence perdue au milieu d'une forêt, élevée comme un nid d'oiseau sur le sommet d'une montagne solitaire. C'est dans cette Pathmos que Luther, caché sous le pseudonyme du chevalier Georges, va continuer à recevoir ses illuminations. Dans cette prison volontaire, où, par la grâce du prince électeur, ne manquaient ni les fins gibiers ni les bons vins, Luther commença, pour occuper ses loisirs, à traduire la Bible en allemand. Loin de la foule, dont le bruit avait caressé son orgueil, il ne tarda pas à s'affaisser sur lui-même : il tomba malade, s'abandonna aux imaginations débilitantes et devint la proie des plus immondes tentations. Autrement ce fut un bonheur pour la rébellion que la réclusion de Luther à la Wartbourg. L'allemand, avec son imagination amoureuse du merveilleux, s'attachait à ce prisonnier mystérieux, planant entre le ciel et la terre, au sein des nuages, invisible à tous les regards, tranquille dans son repos ; faisant entendre aux populations sa voix, comme par des messages ailés, il défiait l'épée de Charles-Quint et les foudres de Rome. Ce fut un avantage aussi pour Luther que cette solitude aérienne, où il pouvait coordoner les matériaux de son œuvre. C'est là qu'il couva tous les germes de sa symbolique future ; celui de ces germes qu'il voudrait d'abord faire éclore, c'est l'abolition du célibat et la suppression des messes privées. Prêtre interdit, il ne peut plus dire la messe : il supprimera la messe ; ange déchu, brûlant de feux impurs, au lieu de combattre sa passion par la prière, il supprimera le célibat. A son honneur pourtant, il faut dire qu'il paraît ne pas s'y être prêté de bonne grâce, il résistait : mais ce Luther, l'homme de toutes les contradictions, finit toujours par trahir, ce que, selon lui, il aurait voulu sauver. C'est par une inspiration inexplicable et vraiment exécrable, c'est au diable lui-même qu'il attribue la suggestion des réformes qu'il prémédite. Pour la suppression du célibat, il confesse ingénuement que le diable le tyrannisa jusqu'à la dernière indécence et même qu'un jour, pour le chasser, il dut lui jeter son encrier à la tête. Pour la suppression de la messe, il conte gravement qu'une nuit, il se réveilla tout en sueur

et que le diable vint conférer avec lui des raisons qui militent contre le sacrifice des autels. Le diable fut un puissant logicien : il donna, pour raison, la faiblesse de la foi, la nullité du caractère sacerdotale, l'incertitude de l'institution, l'impossibilité et l'inutilité du sacrifice. Cette fois, au lieu de jeter son encre à la figure du diable, assez noir sans ce brutal cadeau, Luther écrivit le colloque. A quoi nous opposons ce dilemme : Ou le diable poussa vraiment Luther à supprimer la messe, et alors cette suppression est une œuvre diabolique : ou le récit de Luther n'est qu'une fiction pour tromper les paysans de la Westphalie et alors Luther est un imposteur. D'autres pensent que le tentateur fut une tentatrice et qu'une femme fit dès lors échec à la vertu de l'apostat. On commence par l'orgueil de l'esprit, on finit dans les hontes de la chair.

Luther après la Wartbourg.

51. Au sortir de la Wartbourg, le chevalier Georges trouva son œuvre en déconfiture. Le zèle des fervents s'était attiédi ; les dissidences commençaient à former schisme dans la nouvelle hérésie. Carlostadt et Munzer avaient posé déjà les bases de l'anabaptisme et modestement réclamaient l'auréole des prophètes. L'apôtre du libre examen, avec sa douceur d'agneau évangélique, décida qu'il fallait bannir les obstinés et mettre à mort les séditieux ; il ajouta, en accompagnant d'un gros rire cette sentence de proscription, que le diable s'était em… dans sa sagesse. Pour le tirer des latrines, Luther imagina deux coups de maître : un sermon sur le mariage et un opuscule contre le sacerdoce. Le discours sur le mariage est une sale priapée. L'orateur pose d'abord la distinction des sexes, prononce la nécessité de leur copulation, réserve trois espèces de contrats, disserte sur les empêchements qu'il réduit à trois, admet le divorce même pour de simples caprices de femme, exclut le caractère sacramental de l'union conjugale, permet le mariage même avec une infidèle et déclare la virginité contre nature. Le prédicateur disserte de ces choses, non pas en casuiste prudent, mais avec une véritable orgie d'expressions ordurières. C'est dans une église, en présence des autels du Christ, parlant au peuple chrétien, qu'il rend ses lâches décisions et permet, contre la femme récalcitrante, même l'emploi du glaive. On ne peut rien citer de ce

sermon. Ce n'est pas, comme le pensait Erasme, une facétie. Ces transports érotiques pour le mariage ont un but, c'est de préparer l'émancipation des couvents, l'hymen des prêtres et du prédicateur lui-même. Car, si le célibat est un état contre nature, une révolte contre Dieu, une offense à la chair et à l'esprit, il est aisé de pressentir que celui qui se dit envoyé pour réformer la société chrétienne, ne doit pas rester longtemps en lutte avec le Seigneur. Ces paroles, tombant du haut de la chaire chrétienne, n'étaient qu'un appel à toutes les passions ; la brutale nature de l'Allemand allait faire de belles mœurs à la vieille Germanie. Luther, pour donner plus d'éclat à ses provocations, fit imprimer son discours et permit, à son imprimeur, de le représenter à la première page, avec l'auréole des saints et un Saint-Esprit bien emplumé qui lui soufflait tout ce qu'il venait de dire. On pense malgré soi à un opérateur de la foire. Comme pendant à ce discours ordurier, Luther composa en quelques jours son traité contre la hiérarchie sacerdotale, pamphlet, dit Ulenberg, qu'on dirait écrit, non avec de l'encre, mais avec du sang. Ce sont toujours des ruines qu'il fait autour de lui : il ne parlait d'abord que d'une papauté d'institution humaine, aujourd'hui il ne veut plus de papes, de cardinaux, d'évêques, de prêtres : l'Église est une assemblée ou tout le monde est pape, et dès lors on ne voit plus à quoi sert l'assemblée. — « Crois-tu ? la foi, voilà ta tiare, ta crosse, ta mitre, l'huile sainte, le bâton pastoral ; tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Chante, catéchise, impose les mains ; ce sont des fonctions que le baptême t'a conférées. » La conséquence à tirer de là serait de respecter d'autant plus le sacerdoce ; mais non, tout le monde est prêtre, excepté ceux qui le sont. « Les belles farces que nos prêtres, s'écrie-t-il, qui se prélassent, parce qu'ils savent asperger et encenser des pierres et du bois, pierre qui asperge la pierre, bois qui encense le bois !... Collèges, évêchés, monastères, universités, autant d'officines et de cloaques où l'or des princes et du monde entier va s'enfouir. Pape, tu n'es pas pape, mais Priape ; papistes, dites priapistes. » Quand le chant de guerre cesse, Pindare se transfigure en Petrone ; c'est à peine si nous osons le suivre. « Fi de votre conti-

nence, dit-il au prêtre ; mais faire des enfants, c'est chose aussi implantée dans la nature que de boire et de manger. Tu veux m'empêcher de procréer ; mais dis donc au feu de cesser de brûler, à l'eau d'humecter, à l'animal de boire et de manger. Imbéciles qui n'ont jamais compris les grandes lois de la génésie. » On voit assez que Luther poussait au mariage universel. Les moines donnèrent le premier exemple de la violation publique de leurs vœux. Les nonnes n'osaient pas abandonner leur couvent ; Luther vint au secours de leur pudeur alarmée, en publiant, dans un style pas trop grossier, les « Raisons qui prouvent que les nonnettes peuvent benoîtement quitter leur cellule. » Dans la crainte que ces belles raisons ne fussent pas suffisamment comprises, le soi-disant réformateur fit traduire son libelle en saxon rustique. Luther avait bu toute honte ; il n'était plus qu'un vulgaire provocateur à la débauche, le Priape du Protestantisme.

Les caricatures

52. Luther avait compris la puissance de la caricature, pour mieux faire comprendre sa symbolique. Les populations des campagnes, plus simples dans leurs mœurs, n'avaient pas assez d'esprit pour comprendre que l'homme est une machine, qu'il doit déserter toutes les traditions et vivre à sa guise. Le respect pour la hiérarchie sociale et religieuse était devenu, pour le paysan, comme une seconde nature ; l'eut-il voulu, il était d'ailleurs interdit par les lois de s'affranchir des convenances envers l'autorité. Pour prêcher par des moyens imprévus à la loi et insaisissables à la justice, Luther eut recours à la caricature ; il avait de la verve ; il fit l'image mordante et polissonne. Lucas Cranach ou quelqu'autre imagier de Nuremberg sculptait sur bois l'insolence graphique de Luther ; la presse reproduisait l'image indéfiniment ; on la suspendait, comme aujourd'hui, aux vitres des librairies et aux boutiques en plein vent des foires d'Allemagne. Les paysans, les enfants et les femmes pouvaient s'édifier par ce supplément d'informations, et compléter leur instruction protestante, par le scandale des brochures. Luther inventa entre autres le *Pape-Ane*, qu'il dit avoir été trouvé dans le Tibre, à Rome et le *Moine-Veau*, né à Freyberg en Misnie. Voici la description du Pape : Et d'abord *Tête d'âne*, qui

exprime si bien la science canonique et la vie charnelle du Pontife romain ; 2° *Main semblable au pied d'un éléphant*, emblême du pouvoir spirituel du Pape qui brise les consciences par la confession, le célibat, la messe, les piperies indulgentielles et le culte superstitieux des saints ; 3° *Main gauche d'un homme*, c'est la marque du pouvoir temporel que le Pape s'est conféré à l'aide du diable, pour se constituer maître des rois ; 4° *Pied droit à sabot de bœuf*, qui indique les prédicateurs, confesseurs, moines, vestales et surtout les théologiens scolastiques, race de serpents qui inculquent au peuple les ordonnances de la papauté ; 5° *Pied gauche d'un griffon*, symbole des canonistes, qui, avec leurs griffes ou hameçons, ont pêché les biens de l'Europe ; 6° *Ventre et poitrine de femme*, signifiant cardinaux, évêques, prêteraille, moinerie, race de lions et de cochons d'Epicure qui n'ont souci que de boire et de se vautrer dans les débauches ; 7° *Ecailles de poissons* aux bras, aux pieds, au cou, symbole des princes temporels qui approuvent le luxe des prêtres, et pallient tous les infâmes instincts du papisme ; 8° *Tête de vieillard adhérente à la cuisse*, pronostic de la déclinaison et de la chûte du pouvoir papalin ; 9° *Le dragon qui sort du c. papal* avec la flamme à la bouche, veut dire les menaces, les bulles, les blasphèmes que le Pape et ses satellites vomissent sur le globe au moment où leur destin s'accomplit. — Luther était si content de cette débauche d'imagination, qu'il en fit des répliques. Dans l'une, le Pape en habits pontificaux, assis sur son trône, tiare en tète avec des oreilles d'âne ; autour de lui voltigent des démons : quelques-uns lui versent un pot-de-chambre sur la tête ; d'autres le tirent vers la géhenne avec des cordes ; d'autres apportent du bois pour le brûler ; c'est sous un tel emblême que Luther représentait Léon X. Dans son autre icône, le Pape chevauche sur une truie aux mamelles gonflées : le cavalier pique sa monture à coup d'éperons et bénit ses adorateurs avec des ordures. La truie alléchée lève le groin et hume délicieusement le nectar fécale. « Mauvaise bête, dit le cavalier, veux-tu t'en aller, tu m'as donné assez d'ennuis avec ton concile. » Il s'agit sans doute du concile auquel en appelait Luther et pour lequel d'avance il marque son respect. — L'ima-

gination dévergondée de Luther, parlant de l'abondance de son cœur, produisit encore d'autres images, où le réformateur musqué prodigue l'âne, la truie et les déjections alvines : il ne sort pas de là ; les lieux privés voilà son Parnasse et il entend par là ridiculiser une ville ou travaillent Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël. Et Luther prodiguait ces coups de crayon, juste au moment où il autorisait le bris des images, sacrilèges au service de l'Église, pieuses au service de la réforme, et l'on voit qu'elle onction répandait leur piété. On est triste malgré soi en dépeignant ces choses. Un soi-disant réformateur, qui veut épurer les mœurs et qui, sous son crayon et sous sa plume, ne trouve jamais que des figures licencieuses, des images dignes de Sodome. On invoque, pour l'excuser, la grossièreté du temps ; nous savons en effet, que le temps était grossier et que le pays l'est toujours ; mais enfin Luther n'est pas le seul qui dessine et qui écrive et il est le seul qui trempe sa plume dans le fiel et son crayon dans l'ordure. Si parmi ses adversaires, et il en est de très-vifs, un seul avait osé se permettre seulement le quart de ces licencieux propos, l'évêque l'eut interdit et le Pape l'eut rappelé à la gravité ecclésiastique. Mais l'injure est la marque de l'erreur et l'ordure en est le naturel produit.

53. La diète de Nuremberg, sous le pontificat d'Adrien VI, n'avait pu aboutir ; les Ordres se réunirent de nouveau, dans la même ville, sous le pontificat de Clément VII en 1524. Le Pape fit choix, pour le représenter à la diète, du cardinal Campeggio, homme de tête et de caractère, théologien habile et orateur exercé à la parole. Les esprits s'irritaient en Allemagne ; le luthéranisme gagnait chaque jour du terrain ; déjà les signes du catholicisme lui déplaisaient autant que ses dogmes ; il abattait les croix, les statues, les tableaux, proscrivait ou bannissait la soutane et le froc. Pour entrer à Nuremberg, le légat dut couvrir les insignes de sa dignité ; dans son discours d'ouverture, il ne parla point de la tenue d'un concile, mais promit le redressement des griefs et dépeignit avec éloquence les maux que la révolte impie avait appelés sur l'Allemagne. Les forces des deux partis dans la diète se partageaient ainsi : le légat pouvait compter sur quatorze voix ; mais les députés

Diète de Nuremberg.

des villes infectées de luthéranisme formaient la majorité. La délibération fut longue et orageuse : Charles-Quint avait envoyé un mandat où il insistait sur l'exécution de l'édit de Worms et en cas d'infraction, menaçait les états de sa colère. Les princes luthériens auraient voulu, au contraire, proclamer la liberté de conscience et écarter l'édit impérial. La diète prit un moyen terme : elle décréta que le Pape convoquerait un concile général pour terminer les différends religieux et que les ordres se réuniraient à Spire pour examiner les doctrines de Luther, puis prendre une décision. En attendant, elle promettait d'examiner les cent griefs contre la cour de Rome et de tenir main à l'exécution de l'édit de Worms. La diète était absurde : elle admettait l'édit de Worms et provoquait l'Allemagne à s'en affranchir ; elle absolvait Luther en promettant l'examen et le condamnait en requérant l'exécution ; elle autorisait les princes de l'empire à la désobéissance et, tort plus grave, soumettait à des laïques le contrôle de doctrines déjà réprouvées par le Saint-Siége. C'est à l'abri de cette confusion de pouvoirs que le protestantisme fera son chemin ; il renie le pape, mais c'est pour coiffer de la tiare les souverains temporels, toujours si jaloux des pouvoirs du Pontife Romain. Clément VII fit connaître à Charles-Quint les décisions de la diète ; il appuya sur le mépris qu'elle faisait de l'édit impérial et des décisions de l'Eglise. Charles irrité menaça de la peine de mort les infractions à l'édit de Worms ; les états n'en tinrent aucun compte. Le luthéranisme ne dissimulait plus sa stratégie : il proclamait ses croyances et forçait les portes des églises, lorsqu'on lui en refusait les clefs. Magdebourg, Nuremberg et Francfort changeaient ouvertement la forme du culte catholique. Des chevaliers offraient sérieusement aux habitants de Nuremberg de ne pas laisser une tête d'évêques dans un espace de vingt milles. Luther cependant n'était pas satisfait, il vomit contre la diète toutes les flammes de sa colère. « Scandale, s'écrie-t-il, que toutes ces piperies d'empereurs et de princes, à la face du soleil ! Scandale affreux que ces décrets contradictoires où l'on ordonne de me courir sus et où l'on indique une diète pour trier ce qu'il y a de bon et de mauvais dans mes écrits ! Condamné à Worms en

dernier ressort et renvoyé à Spire ! Coupable, de par les Ordres, aux yeux des Allemands qui doivent me pourchasser sans relâche, moi et ma doctrine ! Coupable qu'on renvoie pour être jugé à de nouvelles assises ! Têtes folles, cerveaux avinés de princes ! Allons, enfants de l'Allemagne, il faut que vous restiez allemands, ânes, martyrs d'un Pape ; il faut que vous vous laissiez piler comme de la paille, ainsi que parle Salomon. Plaintes, enseignements, prières, larmes, longues souffrances, abîme de douleurs où nous avons été plongés, rien ne doit nous servir ! Mes chers princes et seigneurs, venez, dépêchez-vous de tuer un pauvre diable ; quand je ne serai plus vous aurez fait une belle affaire. Si vous aviez des oreilles pour entendre, je vous dirais bien un secret : Si Luther et sa parole qui vient de Dieu, étaient tués, croyez-vous que votre pouvoir et votre existence en vaudraient mieux, et que ma mort ne serait pas pour vous une source de calamités? Ne badinons pas avec Dieu. Allons, à l'œuvre, mes princes ; assassinez, brûlez ! ce que Dieu veut, je le veux ; me voici[1] ! » En d'autres termes, Dieu est Dieu et Luther est son prophète.

54. En sûreté à Wittemberg, le Saxon bravait toutes les puissances et se moquait même de ses protecteurs. Sa hardiesse provenait du progrès de ses doctrines ; elles se répandaient dans toute l'Allemagne, gagnaient les pays du Nord. Le luthéranisme envahissait les temples catholiques et établissait, partout où il était le maître, les formes du nouveau culte. Dans l'intérêt de la foi et par crainte de leur couronne, les princes catholiques se réunirent à Ratisbonne pour conférer sur les moyens de soutenir l'orthodoxie. L'assemblée fut nombreuse ; elle arrêta que l'édit de Worms contre Luther et ses adhérents devait être observé comme loi de l'Empire ; qu'on ne changerait rien ni dans l'administration des sacrements, ni dans les cérémonies, ni dans les commandements et les traditions de l'Église ; que les prêtres mariés et les moines apostats seraient punis suivant la rigueur des canons ; qu'on prêcherait l'Évangile d'après l'interprétation des pères et des docteurs ; que

Diète de Ratisbonne.

[1] Cochlée, *Acta Lutheri*, p. 116.

les étudiants des États respectifs seraient obligés, sous peine de confiscation, de quitter Wittemberg dans les trois mois ; qu'aucun luthérien banni ne trouverait asile dans les états confédérés et que secours et assistance seraient donnés à tout prince attaqué pour une des clauses de la confédération. Le légat, qui assistait à cette conférence, fut le premier à demander qu'on satisfit aux justes réclamations et publia, pour la réforme du clergé, une constitution en trente-cinq articles. Seckendorf a vu, dans le colloque de Ratisbonne, le tocsin qui souleva l'Allemagne ; comme si le catholicisme, calomnié, spolié, réduit, eut dû souffrir la mort sans se plaindre et négliger son droit de légitime défense. Un fidèle peut aller au devant du martyre ; une communion, injustement attaquée, a droit de se défendre et de repousser l'injustice. Contre la vieille foi, tout eut été permis, la moquerie, l'outrage, la persécution, le vol, l'exil, l'assassinat ; la vieille foi n'eut pas pu se couvrir des vieilles lois, lever hautement la tête et étreindre de ses embrassements cette terre qu'elle avait conquise et que ses martyrs arrosaient encore de leur sang.

Diète de Spire.

55. La violence n'avançait pas assez vite l'œuvre du protestantisme ; on eut recours à la calomnie. Dans les temps troublés, la calomnie est toujours l'arme de la lâcheté méchante ; trop peu brave pour affronter son adversaire, on répand adroitement des bruits calomnieux et dans l'impossibilité de frapper son ennemi on le coule par des mensonges adroits. Un misérable, Othon Pack, offrit de vendre au landgrave de Hesse, le projet d'une prise d'armes des catholiques contre les protestants. Le faussaire, sommé de produire ce document, n'en put présenter qu'une copie, scellée d'un sceau qu'il avait à sa disposition, comme chancelier du duc Georges de Saxe. La fraude était patente : rien n'empêchait le chancelier d'écrire tous les projets possibles d'attaques imaginaires et de les sceller du même sceau. Malgré cette déconvenue, les princes luthériens feignirent de croire au péril et simulèrent la peur. Les conseillers de l'électeûr de Saxe, Luther, Mélanchthon, Bugenhagen, convaincus de l'impossibilité d'un avantage sur le champ de bataille, dissuadèrent leur prince de prendre les armes.

Les circonstances servaient d'ailleurs admirablement Luther. Clément VII était prisonnier dans Rome, Soliman avait déployé l'étendard du prophète et marchait contre Vienne. Une nouvelle diète fut donc convoquée à Spire, en 1526. La division était parmi les sectaires ; les sacramentaires tenaient tête aux luthériens et les villes impériales étaient infectées de Zwinglianisme. Le landgrave de Hesse, comprenant les dangers de cette division avait travaillé inutilement à l'éteindre. Les catholiques étaient en majorité. Après de longues contestations, l'assemblée décréta : Que partout où l'édit de Worms aurait été reçu, il serait défendu de changer de religion ; que les villes qui auraient embrassé les doctrines nouvelles les garderaient jusqu'à la tenue du concile, sans pouvoir supprimer la messe, ou enlever aux catholiques l'exercice de leur culte ; que les sacramentaires seraient bannis et les anabaptistes punis et morts. Les quatre ou cinq princes luthériens et les quatorze villes impériales, qui s'accommodaient de la proscription des anabaptistes et des sacramentaires, protestèrent contre cette décision ; ce jour-là les luthériens reçurent le nom de *Protestants* qu'ils adoptèrent comme le signe vraiment caractéristique de leur créance et comme un titre de gloire. La Diète avait, de plus, voté des subsides pour la guerre contre les Turcs ; les catholiques apportèrent leur or, les protestants le refusèrent. Soliman vint mettre le siège devant la capitale de l'Autriche. C'est une tache ineffaçable pour le protestantisme que le lâche abandon de ses frères. En présence du péril commun tout dissentiment eût dû cesser. Mais une voix, celle de Luther, avait crié : Paix aux Turcs ! et cette voix, avait été plus forte, que la voix de la patrie en pleurs et de la croix du Christ. Philippe, comte palatin, Nicolas de Salm, Guillaume de Negendorf et la population catholique, chassèrent jusqu'à Constantinople l'armée de Soliman. Que le lecteur prononce entre les protestants et les catholiques ; qu'il dise dans quelles veines coulait le sang chrétien, dans quels cœurs brûlait la flamme de la vraie foi.

56. Pendant que les diètes du Saint-Empire délibéraient dans l'indécision et hâtaient, par leur impuissance peureuse, les progrès du luthéranisme, l'anarchie, dernière conséquence dont le libre examen Guerre des Chevaliers.

est le premier principe, prenait à rebours l'œuvre de Luther. La guerre des chevaliers fut l'une des premières applications pratiques des enseignements révolutionnaires du Saxon. Depuis longtemps, la chevalerie, noblesse inférieure, nourrissait de profonds ressentiments contre les princes dont la prééminence l'écrasait, contre les villes dont elle jalousait les richesses et contre la situation que lui avait faite les lois. Ses membres, supplantés dans tous les gros bénéfices ecclésiastiques, étaient sans représentation à la diète de l'Empire. Dépouillés de tout moyen de résistance, de tout droit de justice, de toute faculté de guerre lucrative, ils supportaient avec impatience leur abaissement et voulaient reconquérir leurs droits. Dans ces dispositions, les idées subversives du luthéranisme firent de nombreux prosélites parmi ces prolétaires de l'époque, aussi mécontents de l'ordre des choses que jaloux des richesses du clergé. Ulrich de Hutten et Franz de Sickingen se mirent à leur tête et entrèrent avec Luther en relation. Hutten, descendant d'une noble famille de Franconie, avait étudié à Fulde et se destinait à l'Église ; paganisé par l'enseignement des humanistes, il se laissa aller aux mauvaises mœurs et devint l'ennemi féroce des croyances qui repoussaient ses débauches. Franz de Sickingen, fils d'un chevalier décapité en 1505 en punition de ses brigandages, joignait à la turbulance de son père, une insatiable ambition. Ulrich avait débuté par des libelles et des pamphlets diffamatoires contre la religion et ses ministres ; Sickingen, lui, n'avait jamais compris son existence que comme une série de vols à main armée sur les grands chemins. Sous prétexte de réparer les injustices du sort, il prélevait des contributions, pillait, rançonnait, mettait tout à feu et à sang, comme s'il n'eut pas existé d'empire. Mis au ban de l'Empire, il ravageait les environs de Worms pendant que la diète y délibérait : battu de ce côté, il se jetait sur la Lorraine et forçait le duc Antoine à battre ses Rustauds ; par haîne de l'empereur, il s'alliait à Francois I[er], et, après lui avoir soutiré des sommes importantes, revenait à l'Empereur pour l'amener aussi à composition. Dégagé de ce côté, il s'engageait contre la Hesse, se présentait près Francfort et venait

retomber sur le Wurtemberg. A Hutten, il manquait un bras et une épée pour accomplir, contre l'Église, ses plans haîneux ; à Sickingen, dont l'ambition était purement matérielle, il manquait un principe, une doctrine pour généraliser ses plans d'anarchie. L'union de ces deux hommes constituait une puissance complètement illégale, mise en antagonisme flagrant avec la constitution de l'empire et la paix publique. Leur entente avec Luther s'explique aisément ; comme Hutten, le moine défroqué avait, dans ses épitres, justifié d'avance la révolte, le massacre des prêtres et toutes les horreurs de la guerre civile. A couvert par cette guerre de plume et suivant les prédicateurs de la révolte, Sickingen fortifiait en silence ses châteaux-forts, s'approvisionnait d'armes et de canons, levait des troupes et convoquait, sous divers prétextes, les chevaliers franconiens à des assemblées : là, il excitait habilement leurs convoitises et stimulait leurs rancunes. En 1519, il faisait, par un démonstration militaire, élire Charles-Quint empereur d'Allemagne. Mal récompensé de ce service, il reprit, à son château d'Ebernbourg, le fil de ses conspirations, lia les chevaliers en association formelle sous la foi d'un serment prêté sur les Écritures. La première victime sur laquelle ils voulurent faire tomber leurs coups fut l'archevêque électeur des Trèves. Dix mille fantassins et cinq mille reîtres prirent la campagne. Le chevalier se fit précéder d'une proclamation en phrases bibliques, dans laquelle, sous couleur de bien public, il déclarait au clergé une guerre d'extermination. Cette levée de boucliers remplit les princes de terreur. Depuis des siècles, il ne s'était rien tramé d'aussi dangereux contre l'Empire. Le péril fit taire jusqu'aux dissidences religieuses. Sans attendre les ordres de l'Empereur, qui d'ailleurs, leur était suspect, le landgrave de Hesse, l'électeur palatin et l'archevêque de Cologne s'empressèrent d'amener à l'archevêque de Trèves toutes les forces dont ils pouvaient disposer. L'électeur de Saxe lui-même se prononça hautement contre Sickingen ; et Luther tremblant dut abandonner sa cause. Cependant Sickingen, après quelques succès, était venu échouer devant Trèves, défendue avec une rare énergie par son archevêque, marchant à la tête de la bourgeoisie et de la

noblesse. Contraint de battre en retraite, le chevaleresque propagateur du nouvel évangile se vengeait en mettant tout à feu et à sang sur son passage, avec l'espoir de prendre sa revanche au retour du printemps. Les princes ne lui en laissèrent pas le temps : ils attaquèrent successivement tous ses amis, forcèrent leurs forteresses, paralysèrent tous les efforts de Sickingen pour rallier les chefs de son armée. Bientôt, ils parurent devant le chateau de Landastuhl, où s'était réfugié Sickingen mis au ban de l'Empire, abandonné de ses complices, brouillé avec Hutten et ses autres parasites. Dès les premiers jours du siège, il fut blessé mortellement ; la forteresse se rendit. A la dernière heure, Sickingen revint à la foi et confessa ses péchés. Avec lui moururent ses plans. En quelques jours, les princes victorieux achevèrent d'étouffer les germes d'un mouvement qui avait mis leur puissance à deux doigts de sa perte.

Révolte des paysans.

57. La guerre des paysans qui suivit de près celle des chevaliers fut également une conséquence des doctrines anarchiques de Luther, l'application aux derniers degrés de l'échelle sociale des théories subversives du réformateur à rebours, pour se concilier les princes en flattant leurs convoitises. Dès la fin du XIVe siècle, des symptômes de fermentation s'étaient manifestés parmi les paysans des campagnes, principalement dans le sud de l'Allemagne. Des révoltes avaient éclaté sur divers points ; mais ces efforts, sans lien commun, n'accusaient guère que des souffrances partielles et de vagues aspirations. Les principales causes de ces agitations qui s'accrurent sans cesse jusqu'à la grande révolte des paysans, consistaient moins dans les griefs contre les seigueurs, que dans les brusques changements apportés aux mœurs et aux relations sociales. Après la prédication de Luther, les plus grandes hardiesses de la parole et des passions n'effrayèrent plus personne. La suppression des bonnes œuvres, du purgatoire et de la confession auriculaire n'offraient, aux maux du pays, qu'un vain palliatif : des réformateurs plus radicaux voulurent cicatriser les plaies de la société civile. A Eisnach, Jacques Strauss déclamait contre le prêt à intérêt, l'impôt et les dîmes ; non loin d'Eisnach, Munzer, plus audacieux, substi-

tuait à l'évangile de Luther une révélation intérieure, infaillible et annonçait la venue prochaine de la nouvelle Sion ; à Strasbourg, Othon Brunfels ; à Memmingen, Schappler ; à Leipheim, Jacques Wehe ; à Waldshut, Hubmaier ; Jean Wolz dans les villages autour de Hall, prêchaient la même doctrine. Luther avait enseigné que tout homme est pape : ces prédicateurs en concluaient que si tout homme est pape, il est, à plus forte raison, empereur, mais obligé, comme fils d'Adam, à gagner son pain par le travail. En 1502, la province rhénane devint le théâtre de mouvements insurrectionnels et d'un bourg voisin de Spire partit le signal de la révolte. Un sieur Fritz s'était constitué chef des rebelles ; il leur avait donné, pour enseigne, une bande d'étoffe, moitié bleue, moitié blanche, avec la figure de Jésus crucifié au milieu et au dessous un soulier lacé ; et pour mot d'ordre *Bundschuhe* : l'alliance du soulier des paysans opposé à la botte des seigneurs. Dans le Wurtemberg, un paysan, nommé Conrad, avait donné, comme pendant, l'association du tonneau, union pantagruélique formée surtout pour boire le vin d'autrui, et de préférence, celui des cloîtres. Le Mirabeau des monastères n'y allait pas si gaiement : « Je suis l'Evangéliste de Wittemberg, s'écriait-il ; c'est le Christ qui me nommera de ce nom. Défiez-vous des évêques comme du diable lui-même. S'ils vous disent qu'il faut se garder de s'insurger contre le pouvoir ecclésiastique, répondez : Vaudrait-il mieux se heurter contre le Seigneur et son Verbe ? Vaudrait-il mieux que le monde pérît, que les âmes fussent tuées dans l'éternité ? Non, non ; meurent évêques et monastères et collèges plutôt qu'une seule âme. Evêchés, collèges, monastères, universités, nids où s'engouffrent les richesses des princes. » On ne joue pas impunément avec la bière de Munich, dit le proverbe bavarois ; la parole de Luther monte plus violemment à la tête. Tant que Luther fut en armes contre Rome, les paysans se gardèrent de le troubler dans sa lutte ; une fois que Luther se fut déclaré pontife du libre examen, les paysans prêtèrent l'oreille aux discours de liberté et, s'appliquèrent ce qu'on n'avait point dit pour eux. Quelle pitié pouvaient-ils désormais avoir pour des maîtres que Luther traitait de

fils de Satan ? C'est dans la forêt Noire, près de la source du Danube, qu'éclata le premier mouvement insurrectionnel des campagnes. Le 24 août 1524, un pâtre de Belgenbach, Hans Muller, à la tête d'une troupe de paysans, précédé d'une drapeau rouge, noir et blanc, entrait à Waldshut et annonçait aux paysans qu'il venait les délivrer de l'esclavage. Chaque membre de l'association devait payer une légère somme pour, à l'aide de messagers fidèles, répandre au loin la révolte. Munzer arrivait alors dans ces contrées, prêchant partout la rédemption d'Israël et l'établissement d'une nouvelle Jérusalem. La révolte gagna bientôt les comtés de Werdenberg, de Montfort, de Soulz, puis Reichenau, Constance, Stuhlingen. Les seigneurs alarmés s'adressèrent à la ligue de Souabe ; la ligue essaya de la prière et de la menace : les paysans restèrent armés. L'empire seul, en d'autres temps, aurait pu réprimer l'insurrection : mais la prédication de Luther avait énervé le grand corps germanique, tué cette nationalité puissante qui avait eu tant de peine à se former : les grands vassaux ne marchaient plus d'accord avec l'empereur. Les paysans formulèrent les griefs dont ils demandaient le redressement : un prêtre en avait dressé en douze articles, la nomenclature ; dans cette doléance aimable, les paysans demandaient : 1° La permission de choisir et de déposer leur pasteur : 2° la suppression de la dîme sur le bétail ; 3° le traitement pour eux, qui convient à des hommes rachetés par le sang de Jésus-Christ ; 4° la liberté absolue de la chasse et de la pêche ; 5° la libre pratique dans les forêts ; 6° la diminution des impôts ; 7° la fidélité aux corvées anciennes, mais sans aggravation ; 8° le droit de propriété ; 9° la péréquation de l'impôt avec le revenu ; 10° le retour aux communes des champs et prés qui leur appartenaient ; 11° la suppression de la capitation payée à la mort du chef de famille ; 12° le redressement des plaignants par la seule parole de Dieu. Ce manifeste, rédigé avec une modération étudiée, mit les campagnes en branle. Un aubergiste se mit à la tête de la ligue blanche ; un autre forma une bande noire. Réunies elles constituaient une masse de plusieurs milliers de fantassins et de cavaliers qui se battaient admirablement, presque toujours sans faire quartier à l'ennemi

vaincu. La Souabe fut bientôt envahie ; la noblesse capitula. Des confédérés, commandés par Goetz de Berlichingen, forcèrent Wurtzbourg. L'Allemagne était en feu : les couvents tombaient comme des châteaux de cartes ; le paysan pensait que Dieu lui ordonnait de ne s'arrêter que quand il ne resterait plus debout que des chaumières. La révolte était plus religieuse que politique ; le prêtre s'était substitué au paysan pour diriger les masses. Le chef des révoltés, Munzer parcourait, du matin au soir, les campagnes de la Thuringe, prèchant la délivrance d'Israël. A l'entendre, le Christ mielleux de Luther avait fait son temps ; le vrai Christ allait venir, celui qui voulait arracher la mauvaise herbe des champs. Le monde ne pouvait être régi par des princes ; les traités avec les nobles de la Souabe et de la Franconie étaient sans valeur. Sous le ciel de Dieu, toute créature devait être libre, toute propriété commune Munzer ne reconnaissait aucune loi faite de main d'homme : il n'y a qu'une grande loi à laquelle on doit obéir, répétait-il, la révélation intérieure ; mais il nous faut un Daniel qui l'interprète et un Moïse qui marche à la tête des nations régénérées. Et Moïse et Daniel, c'était Munzer.

58. L'Allemagne avait les yeux sur Luther. S'il était fidèle aux doctrines qu'il avait prèchées, sa guerre contre Rome l'engageait dans la révolte des paysans, et s'il se déclarait pour les rebelles, c'en était fait de la société germanique : si, au contraire, il prenait parti pour la noblesse contre les prolétaires, son branle-bas n'était point si radical, il n'était plus, suivant l'expression de Proudhon, qu'un lâche flagorneur des pouvoirs établis, et un exploiteur de la démocratie. Luther n'était rien moins que diplomate ; il n'était pas homme à cacher son sentiment et à combiner son rôle. Dans une adresse à la noblesse d'Allemagne, il se déclara franchement : « A vous d'abord, s'écrie-t-il, la responsabilité de ces tumultes et séditions, princes et seigneurs ; à vous surtout, évêques aveugles, prêtres insensés et moines. Comment gouvernez-vous ? Vous ne savez que pressurer, déchirer, dépouiller, pour soutenir votre pompe et votre pétulance. Le peuple et le pauvre sont saouls de vous. Le glaive est levé sur vos têtes et vous croyez

Guerre des paysans.

être assis si fortement sur votre siège, que vous ne puissiez en être renversés. Aveugle sécurité qui vous rompra le cou ; vous verrez. Dieu vous presse et vous menace ; sa colère fondra sur vous si vous ne faites pénitence. Voyez les signes du ciel, ces avertissements de Dieu, cela ne dénote rien de bon ; ce sont des prédictions d'en haut, qui annoncent qu'on est las de votre joug, que le temps est venu où l'on s'apprête à le briser. Si les paysans n'étaient pas venus, d'autres se seraient levés, et quand vous anéantiriez tous les insurgés, d'autres se lèveraient. Dieu en susciterait de nouveaux. Il veut vous châtier, il vous châtiera : ce ne sont pas les paysans qui s'insurgent contre vous, c'est Dieu lui-même qui vient vous visiter dans votre tyrannie[1]. » Les paysans, électrisés par ce manifeste, se levèrent en masse. La Thuringe, la Saxe, la Lorraine, le Palatinat s'insurgèrent comptant sur la parole du réformateur ; les champs étaient couverts de tentes rustiques d'où s'exhalaient, au lieu de cris de guerre, des cantiques sacrés. Les rebelles s'armaient de pieux qu'ils coupaient dans les forêts et se gardaient dans leurs camps par d'épaisses murailles de chariots. La victoire leur avait déjà fourni des lances, des piques, des chevaux et jusqu'à du canon. Mais quelle artillerie eût valu la parole ardente de Storck, de Pfeiffer et de Munzer ? « Réveillez-vous crait Munzer aux ouvriers de Mansfeld, prenez vos marteaux et frappez sur la tête des Philistins. Frappez à coups redoublés sur l'enclume de Nemrod; employez contre les ennemis du ciel le fer de nos mines. » A d'autres, il criait : « A l'œuvre, voici le temps : les méchants seront chassés comme des chiens. Point de pitié pour ces athées : ils vous prieront, vous carresseront, pleurnicheront : point de pitié, c'est le précepte du Seigneur. Que le sang ne se refroidisse pas sur la lame de vos épées[2]. » Alors on vit les arsenaux souterrains vomir des bataillons d'hommes noirs, armés de pelles, de pioches, de fer et répondant à la voix qui les appelait par des cris de sang contre les nobles et les prêtres. Placé entre les seigneurs qui l'accusaient des troubles de l'Allemagne et les paysans qui l'invo-

[1] ULENBERG, *Vita Martini Lutheri*, p. 262 et seq.
[2] MENZEL, *Nouvelle histoire des Allemands*, t. I, p. 200.

quaient à la fois comme leur apôtre et leur libérateur, qu'allait faire Luther ? Luther avait salué, dans les rebelles, les instruments des vengeances divines ; il ne pouvait en disconvenir. Mais si Munzer triomphait, si le prophète du meurtre devenait le maître spirituel de la Germanie, Luther tombait de sa chaire ; l'Ecclésiaste de Wittemberg, l'élu du Seigneur, le pur disciple du Christ rentrait dans l'ombre. Luther répondit au manifeste des paysans par une exhortation à la paix. Pour toute réponse, Munzer déchira une page du pamphlet de Luther contre l'Ordre ecclésiastique et l'envoya au prêcheur de conciliation. Cette page portait : « Attendez, mes seigneurs les évêques, larves du diable ; le docteur Martin veut vous faire lire une bulle qui sonnera mal à vos oreilles, bulle luthérienne. Quiconque aidera de son bras, de sa fortune, de ses biens, à ruiner les évêques et la hiérarchie épiscopale, est un bon fils de Dieu, un vrai chrétien, qui observe les commandements du Seigneur. » Osiander regrettait que Munzer n'eût pas connu cet autre passage du libelle de Luther contre Priérias : « Si, contre les voleurs nous employons la potence, contre les meurtriers le glaive, contre les hérétiques le feu, nous ne laverions pas nos mains dans le sang de ces maîtres de perdition, de ces cardinaux, de ces papes, de ces serpents de Rome et de Sodome, qui souillent l'Eglise de Dieu[1] ! » Luther prêchant la révolte et la guerre d'extermination contre les seigneurs ecclésiastiques, ne pouvait logiquement absoudre les autres seigneurs et son exhortation à la paix n'était que l'œuvre d'un incendiaire devenu pompier. Mais en temps de révolution, les passions suivent la logique et n'entrent pas dans les compromis de la diplomatie. Le révolté menaçait Luther jusque dans Wittemberg, et juste au moment où cet ascète luxurieux allait prendre femme. La nécessité lui mettait le pied sur la gorge ; il fallait faire volte-face, renier sa logique, mentir à ses doctrines, demander le sang chrétien qu'il voulait, hier encore, épargner. L'opprimé que Dieu suscitait devint tout à coup un rebelle à écraser. « Allons mes princes, crie Luther, aux armes ! Frappez, percez ! les

[1] Op. Luth. t. II, fol. 120 ; Osiand. *Cent.* 161, p. 102.

temps sont venus, temps merveilleux où, avec du sang, un prince peut gagner plus facilement le ciel que nous autres avec des prières. Frappez, percez, tuez en face ou par derrière : car il n'est rien de plus diabolique qu'un séditieux ; c'est un chien enragé qui vous mord, si vous ne l'abattez. Il ne s'agit plus de dormir, d'être patient, miséricordieux : le temps du glaive et de la colère n'est pas le temps de la grâce. Si vous succombez vous êtes martyrs devant Dieu parce que vous marchez dans son Verbe, mais votre ennemi le paysan révolté, s'il succombe, n'aura en partage que la géhenne éternelle, parce qu'il porte le glaive contre l'ordre du Seigneur : c'est un fils de Satan[1]. » Les seigneurs s'étaient réunis à Frankenhausen. Leur armée était sous les ordres du landgrave de Hesse et de Georges de Saxe. Munzer avait choisi, pour asseoir son camp, un monticule, dont il avait entouré la base de débris d'arbres et de charriots, pour n'être pas entamé par la cavalerie. L'armée des princes s'était rangée en ordre de bataille dans une vaste plaine : au centre, une masse noire d'infanterie ; sur les ailes, les cuirasses luisantes des cavaliers ; dans les rangs, les vieux canons des forteresses. Sur le flanc de la montagne, aucun ordre, aucune combinaison, rien que des masses inégales, séparées par des accidents de terrain et semblables dans leurs mouvements à des nuages qui rouleraient l'un sur l'autre. Sans les étendards qui s'agitaient au dessus des têtes, sans les cris qui s'échappaient de ces groupes incohérents, on eût pu prendre cette cohue pour un de ces auditoires que Munzer traînait à sa suite. L'engagement eut lieu comme dans Tite-Live ou chez les Gaulois : d'abord la harangue militeire, puis la charge au son des trompettes. Ce ne fut pas un combat mais une boucherie. Les boulets semèrent l'effroi dans les masses des paysans ; puis les fantassins se ruèrent sur eux ; enfin la cavalerie vint les écraser. Les paysans tendaient le cou en chantant au Seigneur ; les mineurs, qui opposèrent une vigoureuse résistance, se firent tous tuer. On amena, dans le camp des vainqueurs, Munzer, qui devait, durant la bataille, recevoir dans son manteau les bou-

[1] OPERA LUTHER. t. II, p. 130.

lets de l'ennemi ; il était sanglant, la poitrine à demi-brisée : il fut torturé, confessa la foi Romaine, maudit Luther, le premier auteur de ses égarements ; puis le bourreau lui trancha la tête, la planta sur une pique avec cette inscription : « Munzer, criminel de lèse-majesté. » Les seigneurs poursuivirent les bandes de paysans dans les forêts et les exterminèrent jusqu'au dernier. Pendant les deux ans que dura la révolte dans la Forêt-Noire, la Souabe, la Franconie, l'Odenwald, la vallée du Necker, le Wurtemberg, l'Alsace, elle se déchaîna comme un ouragan épouvantable, ravageant surtout le sud et l'ouest de l'Allemagne. Cent mille hommes tués sur les champs de bataille, sept villes démantelées, mille monastères ruinés, trois cents églises incendiées, d'immenses trésors de peinture, de sculpture, de vitrerie, de calcographie anéantis : Tel fut son bilan. Si les paysans eussent triomphé, la Germanie fût retombée dans le cahos. « Au jugement de Dieu, dit Cochlée, Munzer et ses paysans crieront devant Dieu et ses anges : Vengeance contre Luther ! » Erasme, Hospinien, Simonis sont, sur ce point, de l'avis de Cochlée et de Munzer. Au point de vue humain, la conduite de Luther, blâmable selon les principes de la logique et de la morale, fut d'une habileté toute machiavélique. Pour gagner les princes à sa cause, il admet cet évangile politico-religieux qui fait du pauvre un paria. Non seulement il sacrifie le principe démocratique, mais il renonce encore à ce sacerdoce dont il faisait l'apanage de tout chrétien, et jusqu'à cette foi sans œuvre, belle perle qu'il avait découverte. Maintenant il lui faut des œuvres de sang, un sacerdoce pour expliquer l'Evangile, une foi infaillible qu'on doit respecter et des seigneurs pour prêter main forte à la réforme. « A l'âne du chardon, un bat et le fouet ; aux paysans, de la paille d'avoine ; s'ils ne veulent pas céder, le baton et la carabine : » voilà le droit selon Luther. — Pendant que le sang des paysans coulait à flots, cet exécrable saltimbanque allait s'ébaudir avec une femme. Il y a peu d'exemples d'un contraste plus triste et d'un plus absolu manque de cœur.

59. Nous n'avons rien dit de la caricature du moine-veau ; le veau a grandi vite ; il est devenu bouvillon fringant, puis taureau Mariage de Luther

qui labourait la terre avec ses cornes. Dans ses écrits, il a jeté sa gourme ; dans sa vie, il va faire éclater les prouesses de la vertu réformée. De la Wartbourg, le chevalier Georges écrivait: « Ma chair est indomptée ; elle bout, elle me brûle de ses ardeurs : *Indomitæ carnis magnis ignibus uror.* » Au sortir de la Wartbourg, il déclame encore contre le Pape et les moines, contre les scolastiques et les docteurs en droit canon ; mais il n'a pas d'ennemis plus odieux que le célibat ; aussi, pour en triompher, fait-il usage de toutes ses armes : colères, mépris, sophismes, épigrammes, quolibets, bons mots ! Quelquefois on dirait d'un convive sortant d'un souper de Pétrone et prêchant sur le mariage : il faut éteindre les lampes ou prendre un éventail. Jusqu'à quarante-deux ans, il a été chaste ; il avait même fait vœu de l'être toute sa vie ; à l'entendre, après sa quarante-deuxième année, l'homme n'a point ici-bas un devoir plus pressant que de sécréter son sperme. Ou il n'a été jusqu'à présent qu'un infâme en secret, ou il nous prêche maintenant une doctrine infâme. Quelques Pères nous disent que le péché des anges déchus fut de se laisser séduire par des filles des hommes ; pour les anges de la terre, c'est l'aboutissement fatal de toutes leurs défaillances. Mais Luther, qui se faisait peindre avec une auréole, ne paraît pas l'avoir méritée. Écolier, il fréquentait la maison d'une veuve et s'éprit d'une jeune fille ; à Erfurt, il chantait : « Sur la terre, rien de plus doux que l'amour d'une femme. » Depuis longtemps les catholiques prévoyaient qu'il finirait par succomber, lui, prêtre si orgueilleux et si intrépide buveur, aux nécessités physiques qu'il a peintes avec tant d'énergie. Lui-même ne se montrait pas farouche : « Les Wittembergeois, qui donnent des femmes à tous les moines, ne m'en donnent pas à moi ! » disait le Saxon. Quelques-uns d'entre eux avaient besoin pour le repos de leur âme, qu'il violât ses vœux de continence ; aussi l'étourdissaient-ils de leurs criailleries. Une femme écrivait, comme offrant sa main : « Qu'il était temps que le nouvel Elie montât au ciel, écrasât le serpent monacal sous ses pieds et se mariât. » Luther s'excusait sur son défaut de goût, sur sa faible complexion, sur son impuissance ; surtout il craignait la colère de l'électeur de Saxe qui ne voyait dans

le mariage des prêtres qu'un concubinage déguisé ; les railleries d'Erasme, qui s'était moqué si impitoyablement de Carlostadt et les ordres de l'Empereur, qui pouvait l'envoyer au supplice comme hérétique. D'autre part, il voyait les prêtres, ralliés à sa cause, fléchir souvent et se réconcilier avec Dieu ; au contraire, le prêtre une fois marié, la femme était le lien qui enchaînait l'apostat à la réforme. Luther savait que chaque hymen sacerdotal valait à la réforme une recrue définitive, qui en procrérait d'autres à son image. L'électeur de Saxe étant mort, Luther s'enhardit ; le 25 juin 1525, sans en rien dire à personne, il épousa presque secrètement une religieuse de vingt-six ans, nommée Catherine Bora ; c'était une grosse fille rieuse, assez leste ; elle donna à l'impuissance de son mari moribond, sept enfants ; mais lui fit souvent éprouver dans le mariage, tous les ennuis de la vie conjugale. Ce mariage fut, pour Mélanchthon, un coup de foudre ; les autres se contentèrent d'en rire ; quant à Luther, il donna, de sa décision subite, cette raison au moins singulière, qu'il avait voulu faire rire les anges et pleurer les démons. On a recherché les causes réelles d'un mariage si précipité ; on a cru les trouver dans les dispositions libertines des parties contractantes et dans la situation compromise de la religieuse. Quelle garantie, en effet, a-t-on de la chasteté d'un moine qui se complaît à peindre avec des images lubriques les joies du mariage et en analyse avec complaisance tous les mystères ? Et comment croire à la vertu d'une jeune fille à l'âge des passions, qui fuit son couvent, va chercher un asile dans une ville aussi corrompue que Wittemberg, qui est recherchée en autres par Gloz et Baumgœrtner, et vient en pleurant déclarer qu'elle ne veut avoir pour époux que Luther ou Amsdorf, le compagnon de brasserie. La fécondité fut miraculeuse ; peu après le mariage, la jeune épouse accouchait. C'est l'opinion d'Erasme, de Wimpina, d'Agricola, de Faber, de Raynaldi, de Graveson, et de beaucoup d'autres ; c'est le bruit de l'Allemagne tout entière que Catherine avait mis au monde un enfant hors mariage et que Luther avait, comme on dit, rôti le balai. En tout cas, ce coup de maître ne fit pleurer personne. Les catholiques dénoncèrent l'in-

ceste ; les moines prirent leur revanche. Depuis quinze ans Luther les bafouait avec fureur : à leur tour, ils lui adressèrent des épithalames, odes, cantiques, critiques, poèmes héroï-comiques, leur muse se permit tous les tons et tous les idiomes. « Adieu cuculle, adieu cape, adieu prieur, gardien, abbé ; adieu, tous les vœux et gai, gai, gai :

I cuculla, vade cappa
Vale prior, custos abba
Cum obedientiâ,
Cum jubilo.
Ite vota, preces, horæ
Vale timor cum pudore
Vale conscientia
Cum jubilo,

Triomphes du luthéranisme.

60. « Voici qui crie bien haut, écrivait à ce propos Henri VIII, dans l'*Assertio septem sacramentorum* : c'est que tu aies contracté avec cette nonne d'incestueuses noces et que tu la souilles chaque jour dans ton lit effronté, à la face du ciel, à la honte des bonnes mœurs, au mépris des vœux de continences, que tu violes effrontément. Quand tu devrais mourir de honte, misérable ! tu fais parade de tes souillures ; ton front s'enorgueillit, et au lieu de faire amende honorable, *tu pousses à l'infamie d'autres moines* qui te ressemblent. » Ces objurgations sont justes ; il ne faudrait pas croire cependant que Luther cherchait uniquement des satisfactions sensuelles ; si tel avait été son but, il y avait pour lui des remèdes plus efficaces et autrement secrets que le mariage. Ses noces, exigences, si l'on veut, d'une chair impétueuse, furent surtout une inspiration de propagande. L'opinion avait flétri jusque-là les essais de mariage monacal. On murmurait en voyant passer des figures d'hommes et de femmes encadrées sous le même capuchon. Luther avait beau dire et enfler la voix ; personne ne se trouvait assez hardi pour échanger, contre les coups de fouet de la conscience publique, les bénédictions de Luther. Mais dès qu'il a prêché d'exemple, il est, en Allemagne, quelque chose de plus hardi que l'opinion, c'est la paillardise. Ce mariage est un coup d'éclat, un

entraînement décisif, le dernier acte de la comédie luxurieuse dont les caricatures et les pamphlets eussent laissé languir le dénouement. « Entendez-vous ! s'écrie Florimond de Rémond, les trompettes de Cupidon ? Voici des échelles placées aux murs des monastères, dont les fondements s'ébranlent et s'écroulent ; un régiment de moines s'élance à travers les brèches, haletant de désirs et courant après les jeunes religieuses, surtout après celles qui, réveillées par le son des fanfares luthériennes, ont rompu les grilles, déchiré leurs voiles et se répandent dans le camp voisin. » Voilà ce que Florimond de Rémond appelle *les fruits de la copulation* de Luther et de Catherine. La plupart des couvents s'ouvrent ; les vierges folles et les moines libertins prennent la clef des champs ; ils se cherchent au grand jour et s'unissent en face de l'Allemagne. Désormais le luthéranisme a un clergé et des ouvriers d'avant-garde ; il s'est fait une hiérarchie et une armée en vidant les monastères. Les moines sécularisés, lorsqu'ils n'ont pas d'églises à desservir, deviennent compositeurs d'imprimeries protestantes ou commis-voyageurs en librairie. Les magistrats qui avaient mission de rechercher les livres hétérodoxes, fermaient les yeux : comment le peuple se serait-il montré plus soucieux que les magistrats de garder un édit impérial ? Les libraires se prêtaient à cette propagande de libelles luthériens, parfois sous de faux titres et doublaient les chances de séduction. De leur côté, les princes, voyant les monastères vides, mirent la main dessus. Les biens de l'Église ont été de tout temps, pour les convoitises, une séduisante amorce ; le branle-bas de la révolution sous toutes ses formes ; ici, c'est le palladium du protestantisme. A ceux qui se mettaient en révolte contre l'autorité spirituelle, Luther décernait une couronne terrestre, formée de diamants, de pierreries, de l'or des monastères ; et une couronne céleste tressée de la main de Dieu. Les trésors des cloîtres ressemblent à la semence sanglante de Tertullien et enfantaient chaque jour, à la réforme, de nouveaux disciples. Le docteur lui-même affirme que les ostensoirs d'or ont fait beaucoup de conversions. Luther avait dressé, à l'usage des voleurs, un Code en huit commandements : Pour les pasteurs protestants la plus large part, afin

qu'ils se gobergent bien, eux et leur famille ; la seconde pour les instituteurs ; la troisième, pour les vieillards ; la quatrième, pour les orphelins ; la cinquième, pour les pauvres ; la sixième, pour les voyageurs ; la septième, pour l'Église ; la huitième, pour créer des magasins contre la disette. C'était un ordre de charité chrétienne, mais fondé sur le brigandage. La confiscation des biens du clergé, attaque au droit de propriété, subit la loi commune de toute mesure révolutionnaire, et marcha accompagnée de tumultes, de pillages à main armée, des colères du vainqueur, du sang des vaincus, quand, fidèles à la loi des sociétés, ils défendaient leurs biens, ou que, peu inquiets des biens périssables, ils luttaient au nom de la foi et de la conscience. Ces excès rappelaient les pillages de Verrès en Sicile ; Luther finit lui-même par en rougir et par plaider les circonstances atténuantes. Georges de Saxe repoussa ses avances ; dans une longue lettre, il fait crier contre Luther, les églises profanées, les prêtres mendiants, les vierges frappées de déshonneur, les moines en exil, l'inceste qui se promène dans la rue, l'idolâtrie qui lève le front, la ruine dans les campagnes, l'incendie dans les villes, l'incrédulité dans les chaires, partout l'impiété, le vol, l'homicide et la tyrannie. Pour cacher sa honte, le soi-disant réformateur cherchait des remèdes à tant de maux ; sa fertile imagination n'en trouva pas d'autres que de supprimer, partout où il le put par la force, le culte catholique, d'abolir la liturgie sacrée, de supprimer le chant grégorien, d'établir ses prêches et de pousser partout les prêtres mariés. On s'extasie parfois sur les progrès providentiels de la réforme protestante. Le protestantisme est le fils des sept péchés capitaux ; il a commencé par l'orgueil, il s'est poursuivi par la sensualité, il a consommé son triomphe par l'inceste, le brigandage, l'assassinat, en attendant les séditions, les guerres civiles et l'extermination des dissidents ou des réfractaires. A cet égard, il offre le prototype de tous les exploits révolutionnaires ; nos fameux progrès sociaux se résolvent trop souvent en guerre à tous les préceptes divins, à toutes les institutions de Dieu.

Diète d'Augsbourg.

61. Il serait impossible, en jetant les yeux sur l'Allemagne, de ne pas éprouver un sentiment de tristesse. Tous les liens religieux

et sociaux sont dissous ; on n'écoute plus ni Pape, ni empereur. Luther a fait des grands vassaux de l'empire autant de tyrans qui règnent en despotes, dans le sanctuaire comme dans le palais électoral, tourmentent les corps et violentent les consciences. Pontifes et princes, administrateurs et pasteurs, ils élisent et consacrent le ministre évangélique, jugent la doctrine pour la maintenir ou la prohiber et proscrivent qui ne veut pas croire à l'infaillibilité doctrinale de leur épée. La chaire n'est plus qu'une tribune où monte quelque apostat ignorant pour distribuer le pain de vie aux oreilles de son troupeau officiel. Avarice, orgueil, méchanceté, voilà les vertus qu'étale le clergé nouveau. Les théologastres pullulent ; l'humaniste n'est plus qu'une ombre fugitive. Partout où règne le luthéranisme, l'art, la science, les lettres, la liberté même n'existent plus. De Meissen à Bâle, on ne voit que chaumières incendiées, couvents rasés, palais en ruines. Les trésors des basiliques et des monastères sont anéantis ou appartiennent à quelqu'électeur qui laisse mourir de faim ceux dont il hérita grâce à Luther et qui laisse mourir de faim les disciples de celui qui l'investît de l'héritage. La presse ne s'occupe plus de livres classiques ; elle ne vomit que des pamphlets immondes. Le prêtre fidèle est chassé, dépouillé, c'est la loi du vainqueur. Swenckfeld, Carlostadt et tant d'autres qui, sur la parole de Luther, ont pris la Bible pour l'interpréter, sont condamnés aussi à mendier leur pain sur la grande route, parce qu'ils ont traduit autrement que le docteur, un monosyllabe. Pour remédier à tant de maux, il fut décidé qu'une diète se réunirait à Augsbourg en 1530. Charles-Quint y vint d'Italie et entra dans la ville avec toutes les magnificences de l'empire. Luther se tenait prudemment caché dans la citadelle de Cobourg, de peur que sa présence n'éveillât la colère de l'Empereur et ne fît appliquer l'édit de Worms. Les princes luthériens auraient même voulu attendre Charles-Quint aux pieds des Alpes et lui fermer l'entrée du Tyrol ; Luther, plus prudent, avait fait écarter cette résolution. Le lendemain de l'entrée solennelle de l'Empereur, fut célébrée, avec plus de magnificence encore, la fête du Saint-Sacrement. Les princes réformés, invités à la procession, s'y refusèrent en disant qu'ils y

mettraient plutôt la tête ; ces airs bravaches, en présence d'un prince qui ne demandait la tête de personne, suffiraient à caractériser ces électeurs. On a, de leur personne et de leurs symboliques, des notions plus explicites : le motif de ces princes, c'est que Luther avait déclaré que Jésus-Christ n'est réellement présent, dans l'Eucharistie, qu'à la consécration et à la communion. Ces princes scrupuleux étaient le polyphage Jean de Saxe, dont le ventre était supporté par un cercle de fer ; son fils, dont l'ignorance était proverbiale ; le bigame Philippe de Hesse, dont il suffit de citer le nom ; Wolfgand, prince d'Anhalt, qui ne savait même pas ses lettres ; Ernest et François de Lunebourg qui, ne voulant pas laisser à leurs valets le soin de piller les églises, volaient de leurs propres mains les vases sacrés. L'édit de Worms défendait aux novateurs de prêcher leur doctrine en chaire ; sous prétexte qu'ils ne pouvaient se passer de nourriture spirituelle, les princes luthériens, en entrant à Augsbourg, avaient établi leurs chapelles privées où se portait la populace. La ville fourmillait de prédicateurs zwingliens, anabaptistes, carlstadiens, luthériens, illyriens, qui se disputaient entre eux, mais s'entendaient parfaitement pour fulminer contre les papistes et contre le célibat. L'empereur fit défendre, à son de trompe, ces scènes de Bas-Empire. A défaut de réunion commune dans les églises, on voulut donner, aux princes, des divertissements au théâtre ; sous ce prétexte, on les fit assister à une mascarade dont la scène principale était la combustion d'un fagot ; prêtres et moines défilaient autour ; enfin l'empereur avec un grand sabre et un pape tenant deux cruches, une d'eau, l'autre d'huile, et c'est la cruche d'huile que le Pape verse sur le fagot pour empêcher que les flammes ne le dévorent : si, au lieu d'huile, nous avions le pétrole, ce serait encore pétillant d'actualité. La diète s'ouvrit le 20 juin avec les solennités d'usage. Le secrétaire du cardinal Campeggio, Frédéric Nauséa, poète, savant, médecin, jurisconsulte, était présent, ainsi que le controversiste Faber, qui mourut évêque de Vienne. Après le discours d'ouverture, on ouvrit la porte aux bourgeois et on fit place aux théologiens du parti de Luther : Mélanchthon, le diplomate des luthériens ; Agricola, le chef de la secte des

Antinomiens; Justus Jonas et Spalatin, qui moururent, dit-on, dans la foi de leur maître. Les zwingliens, les carlstadiens et les anabaptistes restèrent dans la foule. Les luthériens demandaient, à Augsbourg, la liberté de conscience; mais ils étaient résolus, contre tous ceux qui ne partageaient pas leur créance, aux mesures de rigueurs, jusque et y comprise la proscription.

62. L'empereur avait demandé, aux princes protestants, un écrit contenant leur symbole de foi et l'indication des abus qu'ils entendaient supprimer. Cette demande était considérable; elle mettait pour la première fois, la révolte protestante en demeure de présenter une confession de foi. Les confessions sont contraires au principe protestant. Le principe protestant c'est la liberté pour tous, c'est le droit personnel de faire un choix et de mettre son interprétation de la Bible au-dessus de l'autorité des hommes : une confession de foi, c'est un acte de pape. Pour accéder à la demande, sans trop déroger à leur principe, les protestants présentèrent, non pas une seulement, mais deux confessions; l'une fondée sur le sens littéral de la Bible, l'autre, sur le sens figuratif; celle-ci rédigée par Bucer au nom de Strasbourg; celle-là dressée par Mélanchthon, au lieu et place du pape de Wittemberg, mais sous sa dictée. La confession d'Augsbourg est la plus considérable de toutes manières. Outre qu'elle fut présentée la première, souscrite par un plus grand nombre et reçue avec plus de cérémonie, elle a encore cet avantage qu'elle a été regardée dans la suite, non-seulement par Luther et Calvin, mais encore par tout le parti du sens figuré assemblé en corps, comme une pièce commune de la réforme. Bossuet l'a étudiée longuement et montré par le détail, sur chaque point, les variations continues de la pensée protestante; il faut lire cette maîtresse analyse pour voir qu'au fond ces dogmatiseurs si affirmatifs, ne savent à quoi se prendre dans le monde mobile de leurs propres conceptions. Pour nous, ce que nous y voyons de prime abord, c'est que l'exomologèse de Mélanchthon contredit parfaitement la mission de Luther. Un homme s'est rencontré qui, prêtre de la Sainte Église de Jésus-Christ, s'est annoncé à l'univers comme un nouveau prophète; il a voulu faire prévaloir son auto-

Confession d'Augsbourg.

rité contre celle de l'Église catholique. Des peuples séduits ou surpris ont marché à sa lumière. Aujourd'hui le disciple en qui Luther a mis son amour, l'enfant de son cœur et de ses doctrines, forcé de montrer au monde le symbole de son maître, ne sait où trouver ses oracles : après de longs jours de travail, il présente une confession qu'il a lue, relue, raturée, interlignée, surchargée. Après avoir longtemps hésité, cherché, il a dressé enfin ses articles et Luther y souscrit en fermant les yeux. On devrait naturellement présumer que le disciple n'est pas au-dessus du maître et que le travail de Mélanchthon expose fidèlement les doctrines de Luther. Cette présomption est le contraire de la vérité. Nous avons entendu l'Ecclésiaste de Wittemberg déclamer contre le libre arbitre. « Je n'en veux point, criait-il : gardez-le ; si Dieu me l'offrait, je le refuserais. » Or Mélanchthon établit : « Qu'il faut reconnaître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses de Dieu, que l'on ne peut commencer et achever sans lui, mais seulement pour les choses de la vie présente et pour les devoirs de la vie civile. » Il nous souvient de cet axiome décourageant que Luther voulait imposer de sa pleine science : « Que Dieu opère en nous le péché. » Mélanchthon confesse : Que la volonté du méchant est la cause du péché. » Emser, Cochlée, Eck, Erasme n'avaient jamais dit autre chose. Luther traitait les bonnes œuvres de péchés, même quand elles étaient opérées par une âme juste ; il s'emportait comme un furieux contre l'épître de saint Jacques, qui dit formellement le contraire. Mélanchthon écrit : « Les bonnes œuvres sont dignes de louanges, elles sont nécessaires et elles méritent des récompenses. » Luther a, sur le conseil du diable, aboli la messe. « Les réformés, répond Mélanchthon, n'ont pas aboli la messe ; on la célèbre parmi nous avec une extrême révérence et on y a conservé presque toutes les cérémonies ordinaires. » Luther avait traité l'Église, de Sodôme, de Gomorrhe, de grande prostituée de l'Apocalypse : « Nous ne méprisons pas l'Église catholique, confesse Mélanchthon, ni ne voulons soutenir les opinions impies qu'elle a condamnées ; car ce ne sont pas des passions désordonnées, mais l'autorité de la parole de Dieu et de l'ancienne Église,

qui nous a portés a embrasser cette doctrine pour augmenter la gloire de Dieu, la doctrine des prophètes, des apôtres, des saints pères, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme. » Luther avait réprouvé tous les papistes ; voici qu'Antoine, Bernard, Dominique et François sont tenus pour saints, enfants de la véritable Église, par l'Apologie de Mélanchthon. Quand donc le règne de la véritable Église a-t-il pris fin ? Mélanchthon n'en sait rien, car Luther appelle un homme merveilleux en tout ce Gerson qui, à Constance, avait frappé Wiclef et Jean Huss. Mélanchthon reconnaissait encore, dans l'intérêt de la société politique et religieuse, la juridiction épiscopale. On avait chassé les évêques de leurs sièges, il consentait à ce qu'on les rétablît. « Et de quel front, disait-il, oserions-nous consacrer cette victoire de la force brutale, si les évêques nous laissent notre doctrine? Faut-il que je vous dise mon opinion? Eh bien ! domination épiscopale et administration spirituelle, je voudrais tout leur restituer. Voyez donc l'Église que nous aurions sans administration épiscopale ! une tyrannie plus intolérable que celle que nous subissions. » Après avoir fait, à Camerarius, cette confidence, Mélanchthon écrivait au légat Campeggio : « Nous n'avons pas d'autre doctrine que celle de l'Église romaine, nous sommes prêts à lui obéir si elle veut étendre sur nous ces trésors de bienveillance dont *elle est si prodigue pour ses autres enfants* (il faut retenir cet hommage) ; nous sommes prêts à nous jeter aux pieds du pontife de Rome, et à reconnaître la hiérarchie ecclésiastique, pourvu qu'il ne nous repousse pas. Et comment rejetterait-il la prière de suppliants? pourquoi le fer et la flamme, quand l'unité rompue est si facile à rétablir? » Mélanchthon était las de combats : il voulait la paix pour lui-même que les controverses prenaient fort au dépourvu ; pour l'Allemagne, qui depuis quinze ans était en proie aux divisions ; pour le chef de l'Église et pour cette sainte armée d'évêques dont la chaine ininterrompue remontait jusqu'au berceau du Christianisme. Malheureusement Mélanchthon était l'esclave de son maître et lorsque Luther, en présence des confessions de son disciple, se livrait à la frénésie de ses emportements, il ne savait plus à quel saint se vouer. De plus, il y

avait près des princes des conseillers qui devaient, à la révolte, une brillante existence et qui s'opposaient à toute pacification pour garder ce despotisme spirituel que leur octroyait si bénévolement la réforme. Toute pensée de paix était, aux yeux de Luther, une impiété, un sacrilège. Pendant que Melanchthon, dans ses conférences avec les théologiens catholiques, usait ses forces, ses ardeurs de tête et de plume, et jusqu'à ses larmes, pour opérer un rapprochement, Luther faisait un appel à la haine, soulevait les colères des princes allemands contre la papauté et offrait son sang en holocauste, au triomphe de ses passions. Cependant Mélanchton n'était pas seul ; Spalatin inclinait à rétablir le sacrement de l'Eucharistie ; Justus Jonas opinait pour la restitution des biens ecclésiastiques : la réforme reniait Luther et ne conservait plus, contre les doctrines catholiques, que les vieilles rancunes qu'il coûtait trop de désavouer à l'amour-propre de ses théologiens. Ces rapprochements n'exaspèrent que plus les passions de Luther. Ni le sang qui a coulé en Allemagne pour le triomphe de ses doctrines, ni le sang qui coulera dans un avenir prochain, rien ne le trouble. Il veut écraser le catholicisme. Les conférences avaient duré assez longtemps entre les docteurs Eck, Cochlée, Faber, Wimpina, d'un côté, et de l'autre, Mélanchthon, Jonas, Spalatin. Charles-Quint satisfait exprima le désir de voir les princes protestants rentrer dans l'Église, sinon, comme protecteur de l'Église, il serait obligé d'agir en conscience. Cette déclaration excita des mécontentements et Philippe de Hesse se retira. Dans les conférences, Eck avait appuyé trop peu sur l'infaillibilité de l'Église et avait fait des concessions regrettables, par exemple la communion sous les deux espèces. Quant à Mélanchthon, il était tout romain ou à peu près ; mais quand il eut entendu les colères de Cobourg, il rebroussa chemin et cédant aux reproches des villes luthériennes, il laissa tomber tout espoir d'entente. L'empereur termina la diète par un édit où il déclarait les protestants confondus et ordonnait, en attendant la célébration du concile, de rétablir partout l'ancienne religion. S'il eut tenu vigoureusement à l'exécution de ses ordres, c'eût été probablement la fin du protestantisme. Malheureusement l'empereur,

menacé par les Turcs, avait besoin, pour sa défense, du concours des princes protestants ; et les princes catholiques n'osaient agir, dans la crainte d'allumer la guerre civile. Dans ces incertitudes et ces craintes, deux ans après, dans l'attente du concile, à la diète de Nuremberg, on déclara laisser les choses dans le *statu quo ante*.

Politique de Luther.

63. Les efforts de Mélanchthon pour donner la paix religieuse à l'Allemagne avaient échoué contre les fureurs de Luther. Après la diète, le Saxon ne peut plus se contenir : c'est un fou furieux. Dans ses gloses sur la diète, il s'écrie : « Malheur à vous tous qui avez soutenu le papisme à Augsbourg, honte sur vos têtes. La postérité rougira de vous, elle ne pourra croire qu'elle a eu de semblables ancêtres. Oh ! Diète infâme, qui n'as jamais eu, qui n'auras jamais ta pareille, tu as couvert d'opprobres nos princes et notre pays ; tu as marqué ton sceau sur le front de nos Allemands, devant Dieu et devant les hommes. Que dira le Turc au bruit d'un tel scandale ? » On lui demande si l'on peut faire la guerre à l'empereur : c'était une question précise : voici la réponse : « Quand des égorgeurs et des chiens de sang n'ont qu'un désir : de tuer, de brûler, de rôtir, il n'y a pas de mal à s'insurger, à opposer la force à la force, le glaive au glaive. Il ne faut pas traiter de rébellion ce que ces chiens de sang appellent rébellion. Ils voudraient bien nous fermer la bouche et la main, et empêcher qu'on employât contre eux le poing ou la parole... Qui s'élève contre le droit ne se révolte pas. Il y a révolte seulement quand on ne peut souffrir ni magistrature, ni justice, qu'on les attaque ouvertement, qu'on veut s'ériger en maître et en droit vivant, comme l'a fait Munzer : Autre est l'envahisseur, autre le transgresseur : voilà le crime. Donc résister à ces chiens de meurtriers, ce n'est pas faire de la rebellion ; qui dit papiste, dit oppresseur. » Un catholique de Dresde osa dénoncer à l'Allemagne ces doctrines séditieuses ; il vit, dans des termes habilement voilés, mais assez transparents, un appel à la révolte, Luther lui répond : « Quand mon adversaire dit que je pousse les Allemands à la révolte, il ment comme un fieffé coquin, comme un vrai papiste. Qu'ai-je dit : Que si l'Empereur veut faire la guerre

à Dieu on doit lui dénier obéissance. Et après? Il traduit cela comme si j'avais enseigné qu'on doit dans tous les cas refuser d'obéir à l'empereur et aux puissances. Quand Luther parle de désobéir, c'est aux tyrans qui s'élèvent contre Dieu. » Luther divague et équivoque, il ne s'agit pas de savoir si l'on doit refuser d'obéir à la tyrannie, mais si l'on doit s'insurger contre l'Empereur par les armes et défendre l'évangile de Luther avec le glaive. Luther laisse deviner sa pensée plus qu'il ne l'explique ; il confesse qu'il ne peut plus prier sans maudire et déclare que le protestant ne doit pas se laisser tuer comme une brebis qu'on mène à l'abattoir. On ne fut pas dupe en Allemagne de cet artiste en injures qui traitait la casuistique avec un appareil de mots grossiers ; on lui posa de nouveau la question : Peut-on faire la guerre à l'Empereur ? « Si l'empereur, répond-il, nous fait la guerre, il veut détruire notre religion ou en proscrire le libre exercice. Si tel est son dessein, Charles perd son droit d'empereur, ce n'est plus qu'un tyran. » Alors tout citoyen a le droit de se révolter ? Luther répond à Linck : « Non, mon ami, je n'ai pas donné de consultation, à ceux qui me demandaient si l'on peut résister à César, » et à Sprengler : « Rendez à César ce qui est à César ; or ce qui est à César, c'est de lui résister quand il prescrit des choses injustes ; » et plus tard : « S'il est permis de faire la guerre aux Turcs, à plus forte raison au Pape, qui est pis que le Turc. Or, si César vient s'enrôler dans la milice turque ou papiste, qu'il s'attende à ce qu'il mérite[1]. » Luther n'osait pas le dire cruement, mais il voulait la guerre : elle va venir là d'où il ne songe pas à l'attendre.

Guerre des Anabaptistes.

64. Pendant que Luther était enfermé à la Wartbourg, l'évangile de Wittemberg s'était introduit à Zwickau en Saxe. Bientôt quelques hommes de cette ville déclarèrent insuffisants les changements opérés par Luther et se prirent, suivant son exemple, à dogmatiser. L'un de ces imitateurs de l'Ecclésiaste de Wittemberg fut Nicolas Storck : à l'exemple du Sauveur, il s'entoura de douze apôtres, de soixante-douze disciples, et se dit chargé par l'Esprit-

[1] *Œuvres de Luther en allemand*, t. XX ; *et ses lettres*, t. III.

Saint de régénérer le monde. Dans le monde régénéré par Storck devait régner le plus sale communisme ; l'adhésion à cette crapuleuse utopie se manifestait par la collation aux adultes d'un second baptême, suivant cette parole : « Celui qui aura cru et aura été baptisé, sera sauvé. » Luther cria haro contre les anabaptistes et la promiscuité des sexes ; une dispute des plus chaleureuses s'ensuivit pour savoir si la foi doit précéder le baptême ; elle se termina par des sévices des plus forts contre les plus faibles et par des arrêts de proscription. Les anabaptistes, frustrés par la force de leur droit au libre examen, se firent pendant la guerre des paysans, chefs de bandes insurgées. Après la bataille de Frankenhausen, Storck alla mourir à Munich, pendant que ses principaux disciples Hubmayer, Stubner, Rink, Hoffman visitaient la Suisse, la Silésie et la Livonie. Chassé de ce dernier pays, Hoffman vint à Strasbourg et y trouva, dans Mathisson, un fervent disciple. Mathisson envoya, en Westphalie, Bockelsohn qui devint Jean de Leyde. La capitale de la Westphalie, Munster, avait été gagnée à la réforme par un jeune prédicateur. Bernard Rothmann était un des mille théologiens nés au soleil de cette nouvelle Sion des temps modernes, que saluaient dans leurs rêves tous ces fanatiques dont Luther avait troublé le cerveau. Rotthmann remplaçait son défaut d'instruction par une grande somme de fanatisme. Le soir, il se réunissait volontiers avec quelques disciples, dans les jardins du syndic, pour deviser avec emphase de la Jérusalem céleste dont Dieu lui réservait l'empire. Parmi les auditeurs était la femme du syndic, qui se prit d'une véritable passion pour Rothmann, qu'elle épousa après avoir empoisonné son mari. Cependant les anabaptistes, venus à Munster, eurent plusieurs conférences avec Rothmann, qui, vaincu par leurs arguments ou irrité contre Luther, se convertit à l'anabaptisme. Cette nouvelle apostasie fit tort à sa fortune. Le brasseur de Harlem, Mathisson et Bockelsohn, le tailleur de Leyde, qui se vantaient d'un commerce intime avec la divinité, devinrent bientôt l'idole de la populace. Comme Hoffman, venu au rendez-vous de Munster, avait la parole facile et ornée, Bockelsohn le choisit pour orateur. Un moine de Harlem donna le signal de

ces accès d'épilepsie, où les malheureux habitants de Munster devaient voir si longtemps des manifestations divines. Se rouler à terre, rugir, écumer, appeler le Christ était, à leurs yeux, les moyens de faire redescendre Dieu sur la terre. La crise passée, le démoniaque annonçait que Dieu venait de lui apparaître et que le moment était venu de faire pénitence. Faire pénitence, c'était démolir les églises, raser les monastères, briser les images, fondre les vases sacrés pour en distribuer le produit aux pauvres ; c'était encore piller les riches et accélérer par le brigandage l'approche du temps où les enfants de Dieu partageraient le même pain et la même femme. Un autre prophète tomba bientôt la face contre terre, et du ruisseau où il se roulait, il déclara que Dieu ordonnait au peuple de Munster de se choisir pour chef Jean de Leyde et Jean de Leyde fut déclaré roi. Jean de Leyde eut bientôt une maison royale, une couronne, une épée, un bourreau, et pour sa quote-part, vingt-trois femmes. Le 27 février 1534, le prophète eut une vision qui lui ordonnait de chasser les enfants d'Esaü ; il expulsa de la ville tous les habitants réfractaires à l'anabaptisme et fit confisquer, aux portes de la cité, tout ce qu'ils emportaient. Aussitôt un édit parut qui ordonnait de raser toutes les églises ; le peuple obéit, se rua sur les églises, brisa, saccagea, brûla et accomplit dans le saint lieu, à la lumière des cierges, le précepte donné à nos premiers pères de croître et de multiplier. Un rescrit, affiché dans la nouvelle Sion, décida qu'il n'y avait qu'un livre nécessaire au salut et qu'il fallait brûler tous les autres comme inutiles ou dangereux ; deux heures après périssait une riche bibliothèque. Après cette double victoire, les anabaptistes songèrent à organiser la commune. Un ordre du prophète, crié dans les rues, enjoignit, à chaque habitant, d'apporter, comme une offrande au Seigneur, tout son or et tout son argent. Tous les biens étaient en commun ; la femme était considérée comme un trésor dont chaque membre avait la jouissance. A midi et le soir, de vastes tables étaient préparées où l'on mangeait en commun. On lisait la Bible pendant le repas. Cependant quelques restes de bourgeoisie voulurent organiser un semblant d'opposition ; les ouvriers qui avaient goûté les

douceurs d'une vie sans travail, les livrèrent au bourreau. D'autre part le prophète, pour convertir le monde à l'anabaptisme, envoyait des apôtres à Osnabruck, à Warenboug, Susat, Coiffeld. Héritiers à plus d'un titre des anciens gnostiques, aspirant à un spiritualisme aussi faux qu'exagéré, rejetant toute doctrine positive pour ne croire qu'aux révélations intérieures et aux utopies millénaires, on ne voit pas bien ce que ces apôtres à rebours pouvaient prêcher. Du moment que le ciel nous éclaire, nous n'avons nul besoin de prédicateur. A l'arrivée des forcenés de l'anabaptisme, les prêtres, les nobles avaient quitté Munster ; le prince évêque, François de Waldeck, avec les exilés et les proscrits, au premier effort pour reprendre sa ville, avait éprouvé un échec, mais il ne s'était point découragé et revint faire le siège de Munster. Ces fanatiques se défendirent longtemps ; ni le sang versé, ni la résurrection espérée des morts ne purent les secourir. Munster dut se rendre ; le prophète, pour prolonger ses jours, proposait à l'évêque d'enfermer Jean de Leyde dans une cage et de le promener dans l'Europe, pour trouver, par cette exhibition d'une bête curieuse, un moyen de payer ses dettes. On le réserva, lui et quelques chefs, pour le dernier supplice. Le peuple accourait des campagnes afin de voir les vaincus et de les conspuer. Pour étancher leur soif, un homme du peuple leur offrit une fiole pleine de sang. Les prédicants Luthériens faisaient quelquefois arrêter le cortège, pour offrir à ces malheureux une dispute publique. Il y en eut une sur la pluralité des femmes où Jean de Leyde produisit les arguments qu'accepteront Mélanchthon et Luther pour obliger le landgrave de Hesse. Rothmann était mort pendant le siège. Jean de Leyde fut envoyé à l'échafand avec son premier ministre, le bourreau Knipperdolling et Krechtingk. L'échafaud s'élevait sur la place du marché, en face même du palais ou Jean de Leyde, entouré de son sérail, paraissait autrefois dans la splendeur de ses vètements royaux de prophète ; pour qu'on le vît de plus loin, il était élevé entre ses deux complices. Le bourreau lui déchira les chairs avec des tenailles ardentes ; ce supplice dura près d'une heure ; puis un coup d'épée perça le corps d'outre en outre. Les deux compagnons périrent du

même supplice; leurs cendres furent jetées au vent. Ce qui restait de Jean de Leyde fut enfermé dans une cage de fer et fut suspendu à la Tour de Saint-Lambert, pour servir d'épouvante aux anabaptistes. La réforme ne put cacher sa joie de la chute de l'anabaptisme à Munster : elle croyait prendre possession des ruines de cette ville infortunée ; mais le vieux culte qui avait tant souffert dans cette lutte fut, par décision de la diète de Worms, réintégré dans tous ses droits : les excès de l'anabaptisme avaient couvert le luthéranisme d'opprobre. Du reste, si Luther n'avait pas arboré l'étendard de la révolte, il n'aurait pas eu Storch pour imitateur ; et s'il avait ménagé Storck et ses disciples, il est probable que, libres de dogmatiser à leur aise, ils ne se fussent pas poussés à de si exécrables déportements. L'Eglise seule a le droit de condamner et Storck et Luther ; au tribunal de Luther vient tout simplement un chrétien qui se trompe, non un hérétique punissable surtout par le fer et le feu. Deux disciples de Storck, Jacob Hutter et Gabriel Scherding, réunirent les restes de l'anabaptisme en Moravie et y formèrent des communautés de Huttérites qu'il ne faut pas confondre avec les Hernhutter, restes des Hussites établis également dans la Moravie, au village de Hernhut, par le comte de Zinzindorf. Les Huttérites vivaient paisiblement de leur travail, lorsque l'Empereur lança contre eux un édit de bannissement, qui fut bientôt rapporté, à condition qu'ils n'entreprendraient rien contre les mœurs, la paix publique et le Christianisme. Un historien rapporte que, retournés à cette condition en Moravie, ils s'appliquaient au travail des champs et menaient une vie quasi-monastique. Cet âge d'or dura peu : Hutter et Scherding se prirent de querelle et formèrent deux partis hostiles. Le luxe vint les prendre à revers. Les chefs moururent loin de leurs disciples ; plusieurs communautés retournèrent dans leur pays d'origine ; un siècle plus tard, il ne restait rien des Huttérites en Moravie. Les descendants de ces sectaires sont restés, comme leurs aïeux, avec leurs croyances et usages particuliers, inoffensifs et simples de mœurs, braves gens qui, étant ce qu'ils sont, devraient être des nôtres.

Bigamie du Landgrave de Hesse.

65. Où l'ignominie de Luther fut portée à son comble, c'est quand

en 1539, Luther permit au langdrave de Hesse, la bigamie publique. Philippe, prince violent, débauché et superstitieux, était marié depuis seize ans, à Christine de Saxe et père de huit enfants. Au synode protestant de Francfort, pendant qu'il codifiait la discipline de la réforme, il gagna une maladie honteuse ; il cherchait un remède dans la fornication, mais il savait que les fornicateurs n'auront point de part à la vie éternelle. Désireux de se guérir, sans se corriger, il souhaitait qu'une décision d'autorité, vînt étouffer dans son âme, jusqu'au soupçon d'un scrupule et bannît ces visions qu'il redoutait presque autant que la mort. Philippe s'en ouvrit à Luther, qui proposa de soumettre la question à l'examen du clergé hessois. Ce clergé vivait des bienfaits du prince ; il n'était pas besoin de chercher longtemps pour obtenir l'autorisation et même le panégyrique de l'adultère. Le duc, dédaigneux de ces basses approbations, fit rédiger par Bucer une consultation théologique. « Or, disait le duc, reconnaissant qu'avec ma femme, je ne puis m'abstenir de filles, il faut m'attendre, si je ne change de vie, à la damnation éternelle. Je suis d'un tempérament chaud, accoutumé à la vie désordonnée des camps, je ne puis vivre sans femmes. Je n'ai pas gardé plus de trois semaines la fidélité conjugale. *Mes pasteurs voulaient* que j'approchasse de la table sainte, (avec l'adultère, vous entendez) ; mais j'y trouvais mon jugement parce que je ne veux pas changer de vie. Si je dois combattre pour les intérêts de la congrégation, un coup d'épée ou d'arquebuse peut me tuer et alors je me dis : Tu iras au diable. J'ai lu l'ancien Testament : de saints personnages, Abraham, Jacob, David, Salomon, ont eu plusieurs femmes, tout en croyant au Christ promis. Ni Dieu, dans l'ancien Testament, ni le Christ dans le nouveau, ni les prophètes, ni les apôtres ne défendent à un homme d'avoir deux femmes ; jamais prophète, jamais apôtre n'a blâmé, ni puni les bigames et jamais saint Paul n'a placé l'homme à deux femmes parmi ceux qui n'entreront point dans le royaume des cieux... Du reste, je ne veux et ne demande que deux femmes. » Luther, Mélanchthon, Bucer, Corvin, Adam, Lenigen, Winthert, Melander signèrent une consultation où ils permirent et approuvèrent même la bigamie,

pourvu qu'elle fût secrète. Philippe de Hesse épousa du vivant de sa première femme, une seconde femme, Marguerite de la Saal, dont il eut six garçons. Les protestants auraient voulu garder le silence sur cette bigamie honteuse ; mais comment cacher une union si féconde ? Du reste la famille la divulgua et le prince lui-même n'en fit pas longtemps mystère. Pourquoi se cacher, puisqu'il avait une approbation en règle ? On le vit donc donner le bras à ses deux femmes pour aller au prêche, s'asseoir à table entre elles deux, les présenter à ses visiteurs ; aller de l'une à l'autre pendant la nuit : c'était un des solides piliers du nouvel évangile. Les mœurs des chiens, avec un tel exemple, pouvaient s'acclimater dans le protestantisme. Dans l'impossibilité de jeter, sur cette couche impudique, un voile complaisant, Luther et Mélanchthon finirent par avoir honte de leur lâcheté ; l'un en fit une maladie ; l'autre insista avec plus de forces sur l'unité et l'indissolubilité du mariage. Mais que pouvaient ses exhortations après avoir toléré et approuvé de pareilles mœurs : *Quid leges sine moribus? Vanæ proficiunt.* D'autant que Carlostadt, Jean de Leyde et plusieurs autres, la Bible à la main, prétendaient que la nouvelle Sion permettait d'être bigame, trigame, quatrigame et ainsi de suite, pour la plus grande gloire de Dieu. Nous touchons à l'avachissement du protestantisme.

Mélanchton. 66. Nous venons de citer Mélanchthon, Bucer, Carlodstadt ; ce sont des satellites de Luther : il est temps d'esquisser leur profil. — Né à Bretten, dans le Bas-Palatinat, Philippe Schwarzerde (en français *Terre noire*) fut un de ces enfants précoces qui étonnent par leur talent et leur savoir. Après avoir étudié dans plusieurs grandes écoles, il devint l'un des plus brillants humanistes de son temps et rendit, aux lettres allemandes, d'éminents services, par la publication d'auteurs classiques. Professeur de grec à Wittemberg, Schwarzerde changea, suivant l'usage du temps, son nom allemand en celui de Mélanchthon, qui veut dire en grec, la même chose. Philippe s'attacha de bonne heure à Luther, alors professeur de théologie. Quand son ami arbora l'étendard de la révolte, Mélanchthon, souple et circonspect, devint le négociateur, le diplomate de la cause dont Luther était le tribun. Il faut avouer qu'il

n'était qu'un médiocre théologien. Quand il essaie de sonder les grands problèmes du péché originel, de la chute, de la rédemption, du mal, il ne comprend pas le caractère rigoureusement surnaturel du dogme catholique ; il assujettit tout acte humain à la nécessité, et, pour humilier la sagesse, proclame que Dieu opère toutes choses. Aux théologiens du moyen âge, il fait un crime de leur plus beau titre de gloire, d'avoir pris et affermi le dogme de la liberté humaine[1]. Plus tard, il aperçut l'abîme où son fatalisme poussait l'humanité, et, pour l'en tirer, alla jusqu'à combattre ses propres opinions. Rhéteur plus souple qu'éloquent, professeur moins brillant que solide, esprit moins fécond que juste, il s'est fait vanter surtout par la douceur de son caractère et sa loyauté dans les négociations : ce serait le Fénelon du protestantisme. Le fait est qu'il fut plutôt rusé que doux, jouant à la fois des rôles divers, trompant ses contradicteurs, les couvrant de grossières injures et provoquant même leur assassinat. Ce doux apôtre approuva le supplice de Servet et demanda la tête de Thammer. Son esprit, comme son caractère avait ses ombres. Lui qui refusait d'admettre les vérités reçues dans l'Église, ajoutait foi aux rêves, aux superstitions populaires, aux prédictions, aux prodiges, à l'astrologie. Telle était d'ailleurs la versalité de ses convictions qu'il changea jusqu'à quatorze fois de sentiment sur la justification : versalité qui le fit appeler le *Brodequin* de l'Allemagne et le caméléon de la réforme. Quand la réforme eut versé, sur son pays, un déluge de maux, le vieux Mélanchthon proposa pour remède le retour aux études grammaticales. On a retenu de lui cette phrase significative : Que toutes les eaux de l'Elbe ne suffiraient plus pour pleurer les malheurs enfantés par la révolte de Luther.

67. André Bodenstein von Carlostadt avait été à Wittemberg, professeur de Luther et était archidiacre de Wittemberg, lorsque le Saxon se déclara. André fut sa première recrue, et, pour mieux marquer sa défection, se maria. Luther et consorts lui firent grand compliment : c'était là le Samson, ce devait être le saint Thomas Carlostadt.

[1] Mélanchthon, *Loci theologici*, 1522, Augsbourg.

du protestantisme. Le peu d'esprit que le bonhomme avait ne put pas tenir à ces emphases ; premier soldat de Luther, il fut aussi son premier transfuge : c'est à la suite de cette défection qu'eut lieu à l'auberge de l'ours noir, à Iéna, cette fameuse entrevue où le maître devenu disciple rebelle et le disciple devenu maître à son tour, se traitèrent comme de vrais goujats. Une fois libre, Carlostadt se fit iconoclaste, puis sacramentaire : il brisa les images dans les églises, estimant que tout symbole doit disparaître et jugea les sacrements inutiles à des hommes revêtus du sang de Jésus-Christ. Plus tard, il se fit pâtissier pour façonner des brioches plus à son aise, et quitta le four pour la charrue ; mais quand il disait *dia* à l'un, *huo* à l'autre, ses chevaux allaient à la diable, ce qui amusait beaucoup, à ses dépens, les paysans de la Westphalie. Audin a photographié le personnage. « Carlostadt, dit-il, est un rhéteur bouffi de vanité, amoureux plus encore du bruit que de la gloire, décidé, pour qu'on parle de lui, ne fut-ce qu'une heure de la journée, à soutenir les plus folles imaginations, à monter au besoin sur les tréteaux, afin de vendre à quelques esprits faibles ses rêves de nuit et de jour : tantôt se cramponnant à la lettre, pour faire rire ; tantôt désertant la lettre pour l'esprit qui ne le tue pas, mais qui l'immole à la risée des protestants et des catholiques ; tantôt revenant à la lettre, quand son trope sur l'Eucharistie a cessé d'amuser le monde, pour crier des petits pâtés dans une misérable bourgade. Esprit fantasque, toujours prêt au premier chant du coq à renier son maître, dans l'espoir qu'on dira dans le monde qu'il vient d'apostasier de nouveau. Du reste, âme sans fiel ni malice, qui ne sut jamais haïr, qui supporta avec courage la misère et l'exil dont le frappa Luther ; plus digne enfin de pitié que d'indignation, et que Geiler, s'il eut vécu quelques années plus tard, n'aurait pas même voulu donner pour pilote à son navire des fous, parce que le pilote eut fait échouer le bâtiment sur quelque banc de sable, afin que les côtes de la Baltique retentissent du récit de son naufrage [1] ». Carlostadt mourut à Bâle en 1551.

[1] *Histoire de Luther*, t. I, p. 429.

68. Martin Bucer, né à Strasbourg en 1491, était entré dans l'Ordre de saint Dominique. Sa ville natale, par sa position géographique, ses relations commerciales, l'affluence des étrangers, l'activité littéraire et l'industrie typographique dont elle était le siège, pouvait facilement devenir un foyer de propagande. Bucer, à qui ses vœux pesaient, s'annexa une religieuse dont il eut treize enfants, entraîna sa ville natale et en fit, avec Wittemberg, une des métropoles de la sédition protestante. Sous ce rapport, Strasbourg devint comme un microcosme, où toutes les opinions et toutes les nuances d'opinion eurent leurs représentants. Son principal perturbateur, Bucer, supérieur même à Luther, par le talent et l'érudition, manquait de caractère ; aussi mérita-t-il, par ses variations, le nom de Boiteux de Strasbourg. Sa duplicité et ses artifices en firent, avec Mélanchthon, le représentant le plus distingué de la diplomatie théologique. Bérault-Bercastel en a esquissé cette silhouette : « Apostat de l'Ordre de saint Dominique et de la réforme de Luther, aujourd'hui zwinglien et demain sacramentaire, tantôt luthérien et zwinglien tout ensemble, tantôt d'un raffinement de croyance qui faisait passer sa foi pour un problème dans tous les partis ; toujours complaisant néanmoins, pourvu que son amour infâme pour une vierge consacrée à Dieu fut transformé en amour conjugal, et que les saints vœux qu'il n'avait pas le courage d'observer fussent mis au nombre des abus. » — Au dessous de Luther, le promoteur de la réforme, à côté de Mélanchthon et de Bucer, les négociateurs du parti, se placent des auxiliaires qu'il suffit de mentionner. A Strasbourg, vous trouvez Hédio, Zell et Capito ; dans la Basse-Allemagne, Régius et Corvin ; à Nuremberg, le fastueux Osiandre ; en Saxe, Spalatin et Amsdorf ; à Wittemberg, Bugenhagen et Major qui soutint la nécessité des bonnes œuvres ; dans la Hesse, Goldenhauer et Hypérius ; à Leipsick, Pfeffinger et Selnekker ; dans le Wurtemberg, Brenz et Schnepfz, dans les villes du Nord, Westphalen ; dans le Mecklembourg, Chytraeus et Pauli ; enfin ça et là des philologues et des professeurs, comme l'hélléniste Camérarius et le mathématicien Peucer. Bucer.

69. Les lettrés de la Renaissance avaient, eux aussi, prédisposé Erasme.

les esprits à la révolte et prêtèrent, au début, leur concours à la sédition. Grammairiens, poètes ou professeurs, ils redoutaient les théologiens des universités et haïssaient les ordres religieux, dont la masse compacte les tenait en échec ; révolutionnaires en littérature, ils devaient d'ailleurs être avides de nouveautés en religion. Leurs penchants et leurs rancunes favorisent donc l'explosion du Protestantisme. De tous les savants de cette époque, le plus célèbre est, sans contredit, Erasme. Erasme de Rotterdam, né en 1467 fut d'abord enfant de chœur à Utrecht, puis chanoine régulier à Stein, enfin prêtre. Sa pénétration était vive, sa mémoire heureuse. Fervent disciple des Universités les plus illustres, il avait perfectionné ses talents et accru le trésor de ses connaissances ; il devint promptement un littérateur accompli. De la Pologne à l'Espagne, de l'Angleterre à la Hongrie, l'Europe savante était pleine de sa gloire, et dans l'Église et hors de l'Église, depuis les princes jusqu'aux simples particuliers, tous rivalisaient, pour son mérite littéraire, dans l'expression de leur enthousiasme. Quoiqu'Erasme ne manquât pas de rivaux, nul ne sut se faire, aussi bien que lui, la personnification de l'Europe lettrée. Abusé par l'apparente sécurité de la religion, le néerlandais attaqua les abus et sans y trop prendre garde, attaqua souvent des usages légitimes, des principes et des institutions qu'il eut dû respecter. Les moines, les scolastiques, beaucoup plus forts que lui, parfois sous leur nom la théologie, les évêques, les princes, furent tour à tour l'objet de ses sarcasmes. Avec sa disposition frivole à envisager les questions d'une manière superficielle, Erasme avait préparé les esprits aux changements et quand Luther poussa son cri de révolte, il l'assura de ses sympathies. Mais bientôt les excès du novateur l'obligèrent à se prononcer ; alors Erasme se détacha graduellement du Saxon; sorte de Janus à double visage, il eut longtemps des sourires pour Luther et des compliments pour Léon X. Adrien VI n'eut pas demandé mieux que de lui donner le chapeau de cardinal. Quand il eut quitté la Réforme, Erasme ne la combattit cependant qu'avec une molle nonchalance et mourut dans la communion de l'Eglise en 1536. Les œuvres assez volumineuses d'Erasme, se composent

de traductions et de paraphrases de l'Ecriture et des Pères, de livres de controverse et de piété, de lettres surtout et de deux satires célèbres, l'une contre les moines sous le nom de Colloques, l'autre, contre ses contemporains sous le titre d'*Eloge de la folie*. Ce sont les écrits d'Erasme que Rohrbacher compare à un dictionnaire de synonymes, à un déluge de mots sur un désert d'idée ; un critique a dû dire de leur malicieux auteur : *Damnatus in plerique, suspectus in multis, caute legendus in omnibus.* — Au dessous d'Erasme, se firent remarquer une foule d'humanistes, qui préparèrent, comme lui, inconsidérément, les voies au luthéranisme, saluèrent avec joie ses premiers triomphes, restèrent cependant fidèles à l'Église, ou après quelques égarements, revinrent à son giron. Il suffira de citer ici Georges Wizel, qui dénonce avec tant de vigueur les ravages de la nouvelle doctrine ; Reuchlin, le restaurateur des études hébraïques ; Peutinger, le Père des études archéologiques et spécialement des antiquités romaines ; Rubeanus, l'auteur avec Hutten, des *Epistolæ obscurorum virorum* ; le docte Vitus Amerpach; Willibald Pirckheimer, le Xénophon Nurembergeois ; et Ulrich Zazius, qui rendit, à la jurisprudence allemande, d'éclatants services. Plus fidèles que les humanistes, les jurisconsultes défendirent avec zèle la vieille foi de leurs pères et les institutions traditionnelles de la patrie allemande.

70. La vieillesse vint pour Luther avant le temps. Les fréquentes colères avaient comme brulé son sang ; sa vie peu sobre avait donné naissance à des infirmités douloureuses : il fut atteint de la pierre et perdit un œil, perte physique, symbole de la perte de l'œil spirituel dont il était affligé depuis sa révolte. A ses derniers jours étaient réservés les plus grands chagrins qu'il eut encore éprouvés: la mort de son père et de sa mère, qu'il aimait vivement ; la perte de deux filles qu'il pleura comme un bon père ; l'exil de quelques amis et la défection de plusieurs disciples ; la guerre des paysans et les crimes des Anabaptistes ; les tiraillements des diètes, les divisions, la dégénérescence de son œuvre, des maladies incessantes, les tristes symptômes d'avenir. Dès 1537, c'était un homme à peu près fini : les paroxismes de sa fureur, qui ne manquaient pas de se

Mort de Luther.

multiplier, amenaient des abattements et des prostrations. « Le monde est saoul de moi et je suis saoul de lui, disait-il tristement, le divorce se fera bientôt. » Par son testament, il légua le peu qu'il laissait à Catherine Borz, qui devait finir ses jours dans la misère. De toutes les souffrances de Luther, la plus cruelle, ce fut le doute. Cet homme, si affirmatif en public, en son privé, finit par ne plus rien croire : le châtiment de son orgueil et de ses vices, ce fut le nihilisme en matière de foi. Tant qu'il avait combattu les catholiques, il avait été peu touché de leurs arguments et s'était confirmé, par le combat, dans ses convictions. Une fois que ceux qu'il croit avoir engendrés au Christ, deviennent ses adversaires, c'est un homme en déroute ; le scepticisme le cloue sur son lit de douleur, il s'écrie : « J'ai presque perdu le Christ dans ces grandes vagues du désespoir où je suis comme enseveli. » — « En vérité, écrit-il à Haussmann, c'est le monarque des enfers que j'ai pour antagoniste, tant son pouvoir est grand, tant sa science des livres saints est redoutable. Si je n'avais, pour me défendre, des armes étrangères, ma connaissance de la parole biblique me serait inutile. » — A Linck : « Satan veut que je brise ma plume et que je le suive aux enfers : » A Brisger : « Oh mon Dieu ! c'est prodigieux comme Satan se transfigure en Christ, si je cède, si *j'ai souvent obéi à Satan*, j'espère que le Seignenr me pardonnera. — Moi qui ai donné le salut à tant d'autres, je ne puis me le donner à moi-même[1]. » Voilà les cris de détresse d'un homme qui ne compte plus sur le sang du Rédempteur ; Satan lui a arraché le Christ ; la foi, cette perle qui doit tous nous sauver, Luther la perdra. Mais l'incroyance n'a pas désarmé sa rage contre l'Église ; au contraire, plus il appartient au diable, plus il fulmine avec violence contre Rome. « Ces furibonds de papes-ânes, s'écrie-t-il, ne savent pas qu'ils sont des ânes. A Rome, que trouve-t-on ? Rois et reines qui vivent là sont des hermaphrodites et des androgynes. Or sus, empereur, rois, princes et seigneurs, mettez-moi la main sur le Pape : que Dieu ne bénisse pas les mains paresseuses ! Enlevez-lui Rome, la

[1] De Wette, *Lettres de Luther*, t. III, p. 24, 189, 222, 225, 230.

Romandiole, Bologne et tout ce qu'il possède[1]. C'est un détenteur de mauvaise foi, il a volé l'empire. Pape, cardinaux, racaille Romaine, gardez-moi tout cela et arrachez-leur la langue comme à des blasphémateurs, et brisez les à un gibet comme ils plantent leurs bulles. Vraiment si j'étais empereur, je vois bien ce que je ferais de toute cette canaille de pape, de cardinaux et de famille papale, je ferais un paquet que je coudrais dans un sac. A Ostie, pas loin de Rome, est une toute petite rivière qu'on nomme la mer Thyrrhénienne, bien merveilleuse, pour guérir plaie, pustule et toute maladie papale. Là tout doucettement je les plongerais... Gloire à Dieu, j'ai démontré que le pape, qui se vante d'être le chef visible de l'Église, est le vicaire de Satan, l'ennemi de Dieu, l'adversaire du Christ, le docteur de mensonges, de blasphèmes et d'idolatrie, un archi-voleur, un régicide, un souteneur de mauvais lieux, l'antéchrist, l'homme de péché, le fils de perdition, l'ours-loup. » Il y en a des pages et des pages sur ce ton de fou-furieux, qui répond mal aux tentatives conciliantes de Paul III et qui ne rendit pas, au convulsionnaire protestant, une ombre de paix. La tragi-comédie touchait à sa fin. Des haines divisaient la famille des comtes de Mansfeld ; le 23 janvier 1546, Luther se mit en route pour Eisleben, dans l'espoir d'apaiser ces haines. Le voyage fut contrarié par divers incidents fâcheux. A l'arrivée, Luther faillit mourir de joie ; rappelé à la vie par des frictions, il retrouvait, le soir, au souper, sa verve juvénile et vidait les larges coupes comme aux jours de son adolescence. Gai convive, il épanchait sa verve en sarcasmes contre les moines, l'empereur, le pape et le diable, qu'il n'oubliait plus. « Mes chers amis, dit-il, il ne nous faut mourir que quand nous aurons vu Lucifer par la queue. Je l'aperçus hier matin qui me montrait le derrière sur les tours du château[2]. Alors se levant de table, il traça sur la muraille d'une main tremblante, ce vers latin :

Pestis eram vivus, moriens tua mors ero papa :

[1] Napoléon III, Victor-Emmanuel et Garibaldi ne sont pas les inventeurs de la suppression du pouvoir temporel des Papes.

[2] *Propos de Table*, p. 67, Ed. de Eisleben.

Vivant, j'étais une peste ; mort, je serai ta mort, ô pape ! Et il vint se rasseoir aux rires bruyants des convives qui voyaient dans ce dernier effort, la sentence finale de la papauté. Mais le masque ne put se soutenir, la figure de Luther prit une expression indicible de terreur... il mourut dans la nuit.

Écrits de Luther.

71. Luther a beaucoup écrit ; sa verve inépuisable épanchait, par an, dans les années de combat, cent ou cent-cinquante ouvrages. A proprement parler ce ne sont pas des livres, ni même des brochures, mais plutôt des articles de journal, que le moine rebelle écrivait à brûle-pourpoint et lançait comme l'insurgé consomme ses cartouches ; en tirant dans le tas. Les principaux écrits du réformateur sont : Une traduction de la Bible, des commentaires des livres saints, entre autres, de l'épitre aux Galates où est exposée sa doctrine, des sermons, un catéchisme, des traités cardinaux comme ceux de la *Liberté chrétienne* et du *Serf-arbitre*, des satires contre les moines et la papauté, des propos de table recueillis par Aurifaber et un grand nombre de lettrés. Nous ne parlerons ici que des *Tisch-reden* et de la Traduction de la Bible ; les autres écrits de Luther seront suffisamment connus par l'exposé de ses doctrines. Nous parlons d'abord des *Tisch-reden* : c'est, selon nous, le livre où Luther s'est peint le plus fidèlement. En Allemagne, on aime beaucoup les réunions du soir, à l'auberge, dans une de ces vastes salles, où chaque convive peut deviser à son aise, pendant quelques heures, devant un large verre, dont il hume la bière pétillante. Pendant quinze ans, l'auberge de l'Aigle noir à Wittemberg n'eut pas de pratique plus fidèle que le pape-biere du protestantisme. La nuit venue, le docteur s'acheminait avec les intimes, les confidents et les disciples, vers le rendez-vous favori. On causait pendant deux ou trois heures, quelquefois plus, et sans se gêner le moins du monde, *de omni re scibili*, de philosophie et de démonologie, de poésie et d'exégèse, d'astrologie et de morale, du royaume de l'Antéchrist, des superstitions catholiques, du naufrage de la barquede saint Pierre, des triomphes du Nouvel Évangile, des moines et surtout des femmes, et de manière à offenser l'oreille chaste. Les Allemands sont volontiers excessifs dans leurs propos ; Luther fort impressionable, parlait de

manière à ne pas se faire soupçonner une ombre de pudeur. C'est sur les bancs d'un cabaret que le nouveau Salmonée, doublé d'un Anacréon, défiait les foudres du Vatican et déduisait ses thèses contre le célibat. L'endroit était bien choisi, et l'argumentateur à la hauteur de l'œuvre. Les fidèles recueillirent ces perles de la conversation luthérienne, au fur et à mesure qu'elles tombaient des lèvres de l'Ecclésiaste de Wittemberg. En 1566 un des disciples de Luther, Aurifaber, les publia et dédia son recueil aux villes impériales qui avaient accueilli le nouvel évangile. Aurifaber compare son maître à Moïse, à Elie, à saint Paul et, les larmes aux yeux, se plaint du discrédit où tombe chaque jour la doctrine de Luther. Les universités s'en vont, les écoles aussi, la scolastique relève la tête. Voici venir les politiques, les juristes, les hommes de cour qui veulent régenter l'Église, prendre la place des pasteurs et gouverner à leur guise le monde évangélique. Dans l'intérêt des âmes, pour ramener la pure lumière, Aurifaber a recueilli et publié ces pages. Les villes impériales y firent bon accueil ; on dut en donner, dans un délai assez court, jusqu'à quinze éditions. Gustave Brunet en a publié une traduction française ; Audin en offre la fine substance, on peut en juger ; c'est la plus riche collection d'impiétés, d'ordures et de folies qu'on ait jamais consignées dans un livre, depuis qu'il y a des fous sur la terre. Nous citerons quelques échantillons textuels : « Dieu n'a fait que des folies ; si j'avais assisté à la création, je lui aurais donné des conseils ; — J'ai toujours été beaucoup mieux traité par le diable que par la main des hommes ; le diable couche plus souvent avec moi que Kétha, il m'a donné plus de tourments que de plaisirs : c'est un esprit chagrin qui ne songe qu'à tourmenter et à qui la joie est importune ; l'âme ou l'esprit de l'Antéchrist, c'est le pape ; son corps, c'est le Turc : quand le pape serait saint Pierre en personne, nous devrions le tenir pour un polisson et un diable ; — les évêques obéissent à leur nature dans tout ce qu'ils font ; ce sont des chiens qui aiment à noyer leurs pieds dans le sang ; — S. Grégoire a enseigné des maximes détestables, c'est lui qui a inventé le purgatoire, les messes des morts, l'abstinence, le célibat, le capuchon, toutes les momeries : le diable le

possédait, je ne donnerais pas un pfennig de tous ses écrits ; — je regarde saint Jérôme comme un hérétique qui n'a écrit que des bêtises sur le jeûne, le célibat : — S. Augustin a souvent erré ; beaucoup de ses livres ne valent rien ; c'est à tort qu'on l'a mis au rang des saints, car il n'avait pas la foi ; je comprends mieux S. Paul que mille Augustins ; — les Pères sont des imbéciles qui n'ont écrit que des fadaises sur le célibat ; — les juristes sont des cordonniers, des fripiers, des bailleurs de soupe ; ils sont dans la m. jusqu'au cou, lourdaux qui ne savent pas distinguer la m. du sucre : un juriste ne doit jamais parler avant d'avoir entendu p. un cochon. » Sur la femme nous ne pouvons rien citer à cause de l'effronterie des analyses luthériennes et du dévergondage des mots. Au sortir d'une pareille lecture, il est impossible d'estimer Luther; ou il est ivre ou il est fou. Aussi les Allemands, si infatués autrefois des *Tisch-reden* ont-ils fini par rougir de ces propos de Bicêtre ou de Sodôme; plusieurs contestent l'authenticité de ces entretiens délirant de la crapule. Nous concevons la pudeur de nos frères, mais en ce cas qu'ils désavouent donc les œuvres du réformateur lui-même, car il y a plus de deux milles pages in-folio où nous trouvons tout ce que les *Tisch-reden* renferment de plus honteux. Qu'ils déchirent donc les lettres du réformateur à l'archevêque de Mayence, à Henri VIII, au meurtrier de Dresde, contre la Sorbonne, le factum contre le duc de Brunswick, le pape-âne, le moine-veau, la papauté possédée par le diable et une foule d'autres élucubrations. Alors, mais alors seulement, nous croirons que les *Tisch-reden* ne sont pas de Luther. Autrement Luther a toujours à la bouche le diable et l'ordure : c'est sa manière d'être homme du nouvel évangile.

Sa traduction de la Bible.

72. En abolissant l'intervention de l'Eglise entre le fidèle et la sainte Écriture, Luther prétendait que la Bible est l'unique source, la règle et le juge de la foi. En conséquence, l'auteur effronté des *Tisch-Reden* entreprit une traduction de la Bible à la Wartbourg et l'acheva à Wittemberg, Pour s'autoriser dans cette entreprise, le notaire de Dieu prétendit que l'Eglise avait caché la Bible au peuple et que lui, Luther, était appelé à lui en révéler la connaissance. Luther confondait la lecture de la Bible avec la Bible elle-

même, comme s'il n'y avait aucune différence entre lire un écrit infaillible et être infaillible pour l'interpréter. Faire de tout homme un prêtre, lui abandonner un livre aussi profond que la Bible, et laisser au caprice la charge des interprétations, c'est justifier le mot décisif de Munzer : *Bibel, Babel*. Quant à l'imputation de Luther contre la lecture de la Bible en langue vulgaire, et la conduite de l'Église à cet égard, ce n'est qu'un acte d'ignorance. Dès le premier siècle, la Bible fut traduite de l'hébreu et du grec en latin ; saint Augustin rapporte que, de son temps, il y en avait d'innombrables traductions ; saint Jérôme ajoute : *Tot exemplaria, tot codices*, mais on préférait la version faite dans le vieil idiôme. Saint Jérôme donna ensuite la Vulgate, qui fut la Bible populaire tant que les peuples modernes comprirent le latin. Ulphilas traduisit la Bible pour les Goths ; d'autres pour d'autres peuples qui se convertissaient : peut-être n'y a-t-il pas un idiome qui n'en possédât des traductions antérieures à la réforme. La Bibliothèque nationale de France compte huit mille huit cent vingt-trois Bibles en grand format, neuf mille trois cent quatre-vingt de moyen, et dix mille quatre cent dix-neuf de petit format, sans compter trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre manuscrits, presque tous antérieurs à la découverte de l'imprimerie. En Allemagne même, avant Luther, on compte seize traductions, en langue littéraire, et cinq en vieux dialectes. En Italie, on avait les traductions de Tavelli de Posignano, de Jacques de Voragine, de Malermi, d'Arnoldo, de Cavala, de Zuane : il se fit, de ces Bibles traduites, au moins quarante éditions. Dans les bibliothèques de Sienne, de Florence et d'ailleurs, on en trouve d'autres dont les auteurs sont inconnus. Nous ne voulons pas dire pour cela que tous les catholiques lisaient la Bible : ils se contentaient des extraits qu'on en trouve dans la liturgie, et considéraient la Bible entière comme un répertoire pour les prédicateurs. Les protestants, pour ôter toute importance au clergé, proclamèrent le droit pour chacun, d'interpréter la Bible et affirmèrent que rien n'est plus facile à comprendre. Cette prétention est vaine pour tous les ordres de connaissances ; en science physique et mathématique, en jurisprudence et en médecine, il n'est donné qu'à peu de per-

sonnes d'aller aux cours ; quant à la masse elle est instruite par d'autres et ne vit que de traditions. La Bible, moins que tout autre livre, est accessible à la foule. Un livre qui résume en un petit nombre de pages les événements de quarante siècles, qui expose l'origine et les destinées de l'homme et du monde, les prophéties et leur accomplissement, les mœurs pastorales et la splendeur des mœurs royales, la prédication de l'apôtre, la dispute du docteur, les sentences du sage, les gémissements de la servitude et l'hosannah de la victoire ; un livre écrit dans une langue connue de peu d'hommes, adeptes d'une religion déchue ; un livre dont le style parcourt tous les tons et affecte toutes les formes ; un livre imbu de l'esprit des temps les plus éloignés, des civilisations les plus diverses, renfermant des allusions et des idiotismes : un tel livre est-il accessible au commun des lecteurs ? Les protestants eux-mêmes le croient si peu qu'ils passent leurs savants loisirs en l'interprètant et qu'en le lisant, ils n'aboutissent qu'à la confusion des idées et à la multiplication des sectes. Pour Luther, en abordant ce difficile travail de traduction, il ne connaissait pas assez le grec et trop peu l'hébreu. L'idiome dont il s'est servi, souple et docile, obéissant à tous ses caprices, cédant à toutes ses fantaisies, convenait certainement à reproduire, sans trop de désavantages, le texte sacré. La plume de Luther reproduit la phrase originale avec un charme de simplicité qui va jusqu'au cœur : au besoin elle s'empreint de pompe et de lyrisme et subit avec grâce les transformations que l'artiste veut lui imposer, naïve dans le récit du patriarche, saintement élevée avec David, populaire avec les Evangiles, douce et intime dans les Epîtres des Apôtres. Il ne faut donc pas s'étonner de l'enthousiasme qu'elle inspira : les disciples de Luther la saluent comme un miracle et une inspiration céleste. Emser n'en pensa pas de même : il reprocha au traducteur des fautes, des obscénités, des suppressions arbitraires et des additions scandaleuses. Luther crut se tirer d'embarras en traitant Emser de bouc et en lui disant : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Mais pendant que le rusé matois occupait la galerie par des diversions, il corrigeait secrètement son texte, mais pas assez pour qu'il cessât d'être infidèle. Le

temps a donné gain de cause à Emser, la traduction de Luther n'est plus qu'une curiosité de bibliophile ; elle est regardée aujourd'hui, même en Allemagne, comme insuffisante et fautive ; l'ancien Testament comme incompréhensible pour le fidèle, les épitres comme obscures ; la version comme si pleine de ténèbres qu'en 1836 plusieurs consistoires exprimaient le désir qu'elle fut remaniée dans son ensemble.

73. Luther n'a présenté nulle part une synthèse de sa doctrine qui équivaille à un symbole raisonné, méthodique ; suivant les exigences de sa situation, il niait audacieusement, tantôt ceci, tantôt cela, sans se préoccuper si logiquement la négation d'aujourd'hui ne contredisait point déjà la négation d'hier ou celle de demain. En coordonnant les diverses données de ses écrits, en dégageant leur sens général et en écoutant les paroles échappées à l'inconsidération, on arrive à reconstruire à peu près son système théologique. Le principe des erreurs de Luther est la confusion de la nature et de la grâce. De cette confusion, l'aveugle novateur conclut que l'homme a été comme anéanti par le péché originel, privé de sa raison, de sa volonté et de son libre arbitre. Dès lors, la Rédemption est une œuvre tout extérieure, elle n'a point pénétré notre être pour le restaurer ; après le sacrifice de Jésus-Christ, l'homme est tel qu'il était avant ; il est justifié seulement par l'imputation extrinsèque des mérites de Jésus-Christ et à la foi ferme qu'il a de jouir de cette imputation. Les bonnes œuvres sont donc inutiles et sans mérites ; ou plutôt il n'y a pas de bonnes œuvres. Les moyens d'institution divine pour aider à en produire, les sacrements, le saint sacrifice, la prière sont superflus ; ils ne sont utiles que comme moyens d'exciter notre foi à l'imputation des mérites du Christ. Il faut, par conséquent, rejeter le sacerdoce, écarter la hiérarchie de l'Eglise enseignante et ne reconnaître d'autre prêtre que le fidèle. En subissant les déductions logiques de ses négations, le soi-disant réformateur aurait abouti à la destruction radicale du christianisme ; il prédit cet épouvantable résultat et recula effrayé, laissant à ses légataires le soin de pousser jusqu'au bout son principe. Par une inconséquence heureuse et une volte

Doctrines de Luther.

face qui le sauva provisoirement, Luther créa une église à sa manière et s'en établit le pontife suprême, conserva trois sacrements, garda la présence réelle, mais nia la transubstantiation, adopta la communion sous les deux espèces, ôta à la messe son caractère de sacrifice et rejeta enfin, comme invention diabolique, la liturgie romaine, le culte des saints et de la Sainte-Vierge, le célibat ecclésiastique, la continence cléricale, les vœux des moines, les ordres religieux, le jeûne et l'abstinence. — Luther n'était point philosophe et n'aimait pas la philosophie. La fougue de son caractère ne se prêtait point à la spéculation ; son esprit rebelle à la dialectique lui faisait tenir, pour ses plus grands ennemis, Aristote et saint Thomas. Les libres penseurs se plaisent cependant à le saluer comme leur hiérophante. S'ils entendent qu'il pratiqua la libre pensée, ils ne se trompent point ; s'ils veulent qu'il en soit l'inventeur et le propagateur, c'est une double illusion. La libre pensée est aussi ancienne que l'hérésie ; et Luther l'admettait si peu qu'il frappait sans pitié tous ceux qui se permettaient d'imiter ses exemples pour lui opposer la contradiction de leurs doctrines personnelles. Luther admettait pour lui-même l'illumination intérieure ; d'après sa théorie des effets du péché originel, il enseignait le serf-arbitre ; il a un sermon pour prouver que la raison est directement opposée à la foi : « La raison, dit il, est la fiancée du diable, une prostituée, une galeuse, une abominable garce, une sale et dégoûtante p. qu'il faut reléguer dans les latrines. » Bien que Luther ne soit point philosophe, son système pourtant suppose une philosophie, et çà et là il paraît en professer quelques thèses. Le grand rôle qu'il fait jouer à Satan et ses nombreux emprunts aux sectes manichéennes, ont fait penser qu'il tenait au dualisme de Manès ; son principe du libre examen et sa théorie de la justification sans les œuvres conduisent plutôt au panthéisme. Le libre examen annihile Dieu dans l'homme et la justification sans les œuvres annihile l'homme en Dieu : dans les deux cas, Dieu est tout et l'homme est divinisé par inspiration ou par apothéose. — La politique de Luther reflète les caractères de cette philosophie. En fait, il est très-indifférent à l'ordre public et à la liberté. Si l'intérêt de sa cause

l'engage à flatter le peuple, il flatte les classes inférieures et écrit : « Etre prince et n'être pas un fieffé coquin, un brigand, me paraît à peine impossible. » Si le même intérêt réclame qu'il flatte les princes, il légitime la bigamie du landgrave de Hesse et écrit : « Au paysan, de la paille d'avoine, et, s'il n'obéit pas, faite siffler l'arquebuse. » En droit, Luther anéantissant l'Église, conduit au césarisme, à l'omnipotence de l'Etat ; par le naturalisme de sa méthode et le panthéisme de ses doctrines, il devait s'engouffrer plus tard dans l'égoût collecteur du socialisme. De son vivant même, il en vit de sanglantes preuves.

74. Luther est le porte-étendard du protestantisme, le chef d'une secte encore considérable : il est bon de s'édifier sur son caractère. A voir la prompte et profonde influence qu'il exerça, on ne saurait lui appliquer sa doctrine et dire que tout était mauvais dans cet homme. Luther avait du désintéressement, de la bonté de cœur, de la bonhomie dans la vie intime, une sensibilité qu'émouvaient la vue d'une fleur, le chant d'un oiseau ou le scintillement d'une étoile. Talent facile, mais prime-sautier, sans profondeur, d'une logique aventureuse, d'une science indigeste, il ne savait déployer dans la discussion qu'une énergie sauvage et vomir les plus grossières injures ; il faiblissait dès qu'on l'enfermait dans le cercle de fer d'une vigoureuse argumentation ou dans les convenances d'une discussion modérée, mais savante. Son cœur, encore plus que son esprit, avait les défauts de ses qualités. Un tel orgueil l'aveuglait qu'il osait s'arroger, dans l'interprétation des Ecritures, l'infaillibilité qu'il refuse à l'Eglise. A cet orgueil s'ajoutait, par une correspondance facile à prévoir, une bassesse qui, suivant les circonstances, le rendait rampant ou grossièrement fier. Des injures, la fureur le poussait à la cruauté ; il eut le triste courage d'écrire, au sujet des premières victimes de sa révolte : « C'est moi qui les ai tuées : » c'était plus vrai qu'il ne l'eût osé dire. Du reste, avec ses amis, bon vivant, ami de la bonne chère, facile aux amples libation, regorgeant de fantaisies joyeuses et de bons mots. Quant aux mœurs, il était ordurier dans ses propos, facile sur les principes, faible dans la résistance, toujours prêt à amnistier le vice ou à s'en

Caractère de Luther.

amuser. Ses idées, sur l'impossibilité de la continence ouvrent un jour sur la profondeur de sa corruption. Enfin il était ou un imposteur ou un insensé stupide quand il se posait en notaire de Dieu, en plénipotentiaire du ciel près de l'humanité, en Ecclésiaste de Wittemberg, recevant directement ses inspirations d'en haut. Ici vient la grande question du miracle de la propagation rapide du luthéranisme et des conséquences que l'impiété en tire pour énerver l'argument de la propagation du Christianisme, comme preuve de sa divinité. Est-il donc vrai que la propagation rapide du protestantisme soit la marque d'une assistance divine et que le Dieu du Calvaire ait répudié son Eglise, en vue d'épouser les consistoires d'hommes mariés qui montent en chair le dimanche pour tenir d'honnêtes propos ? — Nous répondrons à la question en étudiant les causes de la prétendue réforme.

Le grand Frédéric disait : « Si nous réduisons les causes des progrès de la réforme à des principes simples, nous verrons qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de l'amour, en France celui de la nouveauté. » Cobbett, qui cite ces paroles, les revêt de son emphatique et mordante approbation ; pourtant elles ne font qu'indiquer, avec une certaine finesse, les causes *apparentes* de la réforme. Un événement si subit, si étendu, si durable, doit procéder de causes plus profondes, mieux proportionnées à sa grandeur. Ces causes sont nombreuses ; il est difficile de les indiquer toutes, plus difficile encore de marquer à chacune sa part d'influence. On ne saurait toutefois sans puérilité, attribuer la réforme et la publication des indulgences, aux rivalités de deux ordres religieux, aux excès possibles de prédicateurs subalternes : ce ne furent là tout au plus que des prétextes ou des occasions. On l'attribue, avec plus de vraisemblance, à la corruption des mœurs, aux qualités personnelles des réformateurs, à l'appel qu'ils ont fait aux faiblesses du cœur et à l'orgueil de l'esprit. Dire que ces causes furent sans efficacité serait une inexactitude ; mais quand on cherche les causes d'un événement, on cherche ses *causes premières*, et assurément telles ne furent pas les causes fondamentales du protestantisme. La corruption était grande, sans doute ; mais pas aussi

grande qu'avant Grégoire VII ; plus profonde, en outre, chez les réformés que chez les catholiques et d'ailleurs, dans l'Eglise, si les membres se corrompent, la loi reste sans tache ; pour remédier à la corruption, il faut donc ramener à l'observation de la loi, non la pervertir. Les qualités personnelles des réformateurs, la chaude éloquence de Luther, la sophistique rusée de Calvin, la politesse littéraire de Mélanchthon ne sont, non plus, ni sans précédents, ni sans imitateurs ; souvent même on a vu des hérésiarques d'un talent supérieur, avec une cause plus simple, obtenir un moindre succès. Enfin l'appel aux passions et à l'orgueil n'est que l'éternelle répétition des faits et gestes de l'hérésie et, toutes les hérésies n'ont pas eu un égal retentissement. Il faut donc descendre plus au cœur de la question. Le protestantisme, dit très bien Balmès, n'est qu'un *fait commun* à tous les siècles de l'histoire ecclésiastique, mais *son importance* et ses *caractères particuliers* lui viennent du *temps* et du *lieu* où il prit naissance. L'Europe était alors un assemblage de sociétés qui avaient eu l'Eglise pour mère et qui trouvaient, dans la langue latine, par l'imprimerie, un moyen de facile communication. Ces sociétés, par suite de leur éducation chrétienne, ne pouvaient tomber dans l'erreur et s'y reposer avec satisfaction ; elles devaient ou rester dans la vérité catholique, ou embrasser avec fureur toute innovation pour retrouver la vérité perdue, sauf à parcourir, dans leurs écarts, toutes les phases de l'erreur possible. Un ensemble de circonstances défavorables les prédisposait à accueillir l'erreur ; d'autres circonstances pouvaient fournir l'occasion de son éclat ; les bons instincts de la nature humaine devaient déterminer son triomphe. C'est le point qu'il faut approfondir. On voit d'avance tout ce qu'il y a d'impiété grossière et absurde à tenir pour providentielle la propagation du protestantisme. Des moines infidèles à leurs vœux, qui, pour justifier leurs désordres, appellent les peuples à la révolte, poussent les princes à la confiscation des biens ecclésiastiques, ôtent au symbole ses mystères, à la loi ses sévérités légitimes et jettent leur pays, par la dissolution du lien politique et la ruine des vertus morales, dans un inextricable fouillis d'aventures sanglantes : ce seraient là les ouvriers de Dieu ! Une telle pré-

tention révolte la délicatesse. Ces réformateurs, qui prennent, pour prototype de perfection, leurs turpitudes personnelles, n'ont rien de commun avec les apôtres du Christ. L'histoire ne peut les assimiler, avec quelque raison, sans blesser la pudeur, qu'aux farouches prosélytes de l'Islam et aux buveurs de sang de 93. — La propagation du protestantisme n'est pas une bénédiction, c'est un châtiment. — Pour donner une notion exacte et une nomenclature complète des causes du protestantisme, nous distinguerons trois sortes de causes: Causes *préparatoires*, causes *occasionnelles*, causes *déterminantes*. Nous avons indiqué la cause *première* en disant que le trait caractéristique de cette grande hérésie, c'est qu'elle parut en Allemagne et au seizième siècle. Nous trouverions donc les causes préparatoires de la Réforme : 1° dans les guerres du sacerdoce et de l'empire ; 2° dans les Croisades ; 3° dans la multiplicité des Ordres religieux ; 4° dans les disputes de la scolastique ; 5° dans l'issue fâcheuse du grand schisme d'Occident ; 6° dans l'imprudente conduite des évêques assemblés à Bâle ; 7° dans les rigueurs de l'Inquisition ; 8° dans les désordres perfidement exploités de la cour de Rome ; 9° dans l'abus des Indulgences ; 10° dans l'ignorance des populations. Les causes préparatoires de la réforme se prenaient dans le passé, les causes occasionnelles se tirent du présent : les causes préparatoires n'étaient autres que ces événements où l'humaine faiblesse avait trouvé des motifs de haine, les causes occasionnelles sont cet ensemble de circonstances qui accélèrent le triomphe de la réforme en fournissant aux vieilles haines des moyens de se coaliser et d'agir. En ce sens, on peut indiquer, comme causes occasionnelles, tous les faits actuels qui favorisent l'essor du protestantisme. Pour ne pas excéder en détails, nous signalons : 1° l'invention de l'imprimerie, 2° la renaissance des lettres latines et grecques, 3° la lutte entre l'aristotélisme et le platonisme ; 4° la situation générale de l'Allemagne et de la chrétienté. Enfin nous indiquons, comme causes déterminantes du protestantisme : 1° l'indépendance absolue en matière de foi ; 2° l'absence de contrainte dans le contentement de ses passions ; 3° l'impunité accordée aux clercs incontinents ; 4° le moyen, concédé aux princes, de satisfaire,

sans trop de honte, leur cupidité, en s'emparant des biens ecclésiastiques. L'argument qui forme, en faveur de la religion catholique, un fait probant de sa divinité, ne se tire pas du fait lui-meme de la diffusion, mais du but atteint et des moyens employés pour y parvenir. Luther poursuit un but opposé, par des moyens diamétralement contraires ; il n'est pas le réformateur de la religion ni de l'Eglise, puisqu'il supprime l'Eglise et n'est que le corrupteur de la vieille religion. Luther est le Mahomet de l'Occident ; sa parole est un glaive de feu, elle appelle à son secours le glaive du prince. On ne dit pas : Crois ou meurs ! mais bien : Nous avons le droit de nous maintenir et de nous défendre par la force. Il n'y a là rien d'Evangélique ; il n'y a rien non plus d'Evangélique dans les doctrines. L'Allemagne l'a si bien compris qu'elle a répudié depuis longtemps les doctrines personnelles de Luther.

§. IV LE PROTESTANTISME EN SUISSE.

L'abîme invoque l'abîme. La tempête déchainée sur l'Allemagne par la révolte de Luther entraîne dans ses tourbillons la vieille terre de l'Helvétie ; Zwingle se dresse en rival du docteur de Wittemberg ; le protestantisme s'établit en Suisse et produit, en Suisse comme partout, les divisions et la guerre civile.

75. D'après une vieille tradition, une famine aurait obligé six mille hommes à émigrer de Scandinavie avec leurs familles et leurs troupeaux. Ces émigrants du nord s'arrêtèrent dans les vallées de l'Helvétie et formèrent, après leur conversion au Christianisme, une église autour de laquelle se groupa une bourgade nommée Schwitz. La multiplication des familles amena la multiplication des églises : la foi suivit la population dans ses conquêtes. Sous l'inspiration de la foi et de l'intérêt, chacune des vallées d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald se déclara indépendante au regard de l'étranger, tout en restant unie aux autres, par un lien fédéral. Suivant le droit chrétien du moyen age, en 1240, ces peuplades se recommandèrent à

Constitution de la Suisse.

la protection du Saint-Empire et conservèrent cependant la libre élection de leurs magistrats. Albert d'Autriche, jaloux du pouvoir absolu, voulut convertir en souveraineté son droit de patronage. Cette prétention provoqua la résistance des Suisses : telle fut, dans son organisation défensive, l'origine de la confédération helvétique. Albert, déchu de ses prétentions par la force, voulut arriver au même but par la ruse ; il envoya, dans les cantons, l'intendant Gessler. Ce Gessler, comme tous les valets de la tyrannie, se permit toutes sortes d'exactions et d'injures, il exaspéra les montagnards. Une nuit de Saint-Martin, trente conjurés, ayant à leur tête Werner de Stein, Walther d'Uri et Arnold d'Unterwald, jurèrent, sur les bords du lac de Lucerne, de sauver leur liberté sans verser de sang. L'occasion de tenir ce serment ne tarda pas à se présenter. Gessler avait fait élever, sur un poteau, le chapeau ducal d'Autriche, avec obligation de le saluer pour reconnaître la suprématie de l'Empereur. Un des conjurés s'y refusa : c'était Guillaume Tell, immortalisé par le génie de Schiller. Condamné pour son refus d'obéissance à abattre, sur la tête de son jeune fils, une pomme avec une flèche, Guillaume abattit à distance cette pomme et dit au tyran : « Si j'avais touché mon fils, je te réservais cette autre flèche. » On le charge de chaines, on le jette dans une barque sur le lac de Lucerne. Soudain s'élève la tempête qui rend nécessaire le concours de Tell ; Tell s'échappe et tue peu après Gessler au fond d'un ravin. L'an 1308, les conjurés s'emparent de plusieurs châteaux, allument des signaux sur les montagnes, chassent les intendants de l'empire et assurent ainsi l'indépendance de la patrie. — A la mort d'Henri de Luxembourg, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche se disputaient le trône : les Suisses se déclarèrent pour l'un des deux. Pour se venger de cette préférence, l'autre leur fit la guerre. Les Suisses ne pouvaient ni l'emporter par le nombre, ni lutter à armes égales ; les difficultés du terrain les sauvèrent. Les glorieuses victoires de Morgarten, de Sempach repoussèrent à jamais les tentatives de l'Autriche. La confédération s'affermit et s'accrut d'autant: Lucerne y entra en 1332, Zurich et Glaris en 1351, Zug et Berne en 1352, Saint-Gall en 1405, Fribourg en 1478 ; Bâle, Schaffouse et

Appenzell en 1501. Tel fut le premier noyau, tels furent les premiers développements de la Confédération Suisse.

76. L'ennemi du dehors vaincu, la Suisse eut à remporter une plus difficile victoire : elle dut se vaincre elle-même en s'élevant au dessus de ses divisions. La Suisse était un pays de foi ; cette foi fut, pour elle, la grâce du salut. Pour assurer la victoire contre ses propres infirmités, Dieu donna à la Suisse un saint, dont le squelette se voit encore au pays d'Unterwald, sous l'autel de Saxlen, le Frère Klaus, autrement le bienheureux Nicolas de Flüe. Nicolas était né dans une de ces vallées solitaires, dont le silence n'est interrompu que par le bruit des clochettes et le murmure des torrents. Sa jeunesse fut vertueuse, austère même. Appelé à l'honneur de défendre son pays, il portait, d'une main, l'épée, de l'autre, le chapelet ; aussi mérita-t-il, par son courage, une médaille d'or. Au sortir de la milice, Nicolas épousait une vertueuse jeune fille qui le rendit père de dix enfants. Quand il eut accompli bravement et fidèlement ses devoirs d'époux, de père et de bon citoyen, il eut des visions qui l'appelaient dans la solitude. De leur plein consentement, Nicolas quitta donc son épouse, ses enfants et son vieux père, qu'il laissait d'ailleurs dans l'aisance. Au moment où il s'éloignait de son pays, une vision le ramena au Melchthal près des siens ; il y vécut pendant vingt ans sans autre nourriture que l'Eucharistie. Ce miracle permanent et les grandes vertus qui l'accompagnaient appelèrent bientôt la foule. Frère Klaus fut visité par des pélerins de tout rang, leur donna des consolations, prodigua à ses compatriotes les utiles conseils et annonça même la révolution religieuse du XVIe siècle. Cependant la Suisse était menacée une seconde fois dans son existence politique, par un prince dont le génie aventureux ne doit pas faire oublier les grandes vues, Charles le Téméraire. Les victoires de Granson et de Morat écartèrent le péril. Pour partager le butin et admettre dans la Confédération, Fribourg et Soleure, les Suisses tinrent à Stanz une assemblée. L'irritation était à son comble, on allait se séparer pour éviter les collisions, quand le curé de Stanz prononça le nom du frère Klaus. L'ermite fut mandé ; sa présence fit une impression si profonde que ses paroles ramenèrent les esprits à

Épreuves de la Confédération.

la concorde. La Suisse, arrêtée sur le bord de l'abîme par l'intervention du bienheureux continua à se montrer par sa foi, digne de la liberté. Six ans plus tard mourait Nicolas de Flüe ; un deuil universel accueillit la nouvelle de sa mort. Cette sainte vie a été pieusement écrite par Guido Goerrès.

Introduction du Protestantisme. 77. Durant la décadence du moyen âge, la Suisse suivit le mouvement général. La foi ne garda point sa ferveur première, les mœurs, par la diminution de la foi, perdirent de leur pureté ; et, suivant la loi fatale, qui rend l'ordre politique solidaire de l'état des mœurs, les liens qui unissaient les cantons se relachèrent. La confédération, dans un pays divisé par la configuration même du sol et séparé par ses origines en cantons distincts, est la forme naturelle de la coexistence sociale. Mais plus la division règne dans les formes, moins elle doit prévaloir dans les convictions : autrement les esprits divisés, aggravant les divisions de la nature et des institutions, poussent tout à l'anarchie, c'est-à-dire à la ruine. La foi avait été en Suisse le premier, le plus puissant, presque le seul gage de l'unité. La foi lui avait donné, à ce patriarcal et loyal pays, ce qu'elle donne partout, l'union des esprits dans un même symbole, l'union des cœurs sous une même loi, l'ardeur du patriotisme fondé sur l'honneur des vertus et la sincérité de la foi ; par là, le catholicisme avait assuré à la famille et à la société, ce bien-être sévère et cet ordre scrupuleux, qui avaient fait de la Suisse la patrie de l'honneur, de la bravoure et de la liberté. En perdant l'unité de sa foi, il faut voir ce qu'a gagné la libre Helvétie ; il faut voir plutôt ce qu'ont perdu ces populations heureuses et fières, en ouvrant, à Zwingle les portes de Zurich, à Haller, celles de Berne, à Calvin, celles de Genève. « Toute l'histoire de la Suisse, dit Louis de Haller, n'est, depuis la réforme protestante, que le triste, mais fidèle tableau de la division des esprits, suite inévitable de la rupture du lien spirituel. Car la face extérieure du monde, l'ordre ou le désordre matériel n'est et ne sera jamais autre chose que le reflet ou l'expression fidèle de l'état des esprits, des doctrines dominantes, des idées vraies ou fausses, parce que les hommes n'agissent que selon leurs croyances, et pour réaliser

ce qu'à tort ou à raison ils croient juste et utile. La communauté des principes et des sentiments forme et formera toujours le lien primordial, le lien fondamental entre les hommes ; lien spirituel toujours présupposé jusqu'à un certain point, et sans lequel toutes les autres relations sociales sont à peine concevables ou ne tardent pas à être rompues. En effet, avec des principes diamétralement opposés sur le vrai et le faux, sur le bien et le mal, il ne peut exister, entre les hommes, aucune confiance intime, aucune véritable paix ; tout au plus verra-t-on de temps à autre des trèves passagères amenées par la lassitude ou par la crainte de plus grands maux. C'est pourquoi aussi en Suisse la division religieuse fut la source impure, la mère et la racine de toutes les autres divisions. L'esprit du protestantisme, comme de nos jours l'esprit du siècle, passa dans toutes les affaires et produisit à chaque instant, des chocs et des conflits. Son triomphe devint l'unique but, la règle suprême, avouée ou non avouée de la politique des cantons protestants. Il pervertit chez eux toutes les idées saines, et ne les engagea qu'à de funestes mesures ; car quiconque, dans un point capital, s'est une fois écarté du vrai, est toujours et partout, même sans le vouloir, entraîné d'une erreur à l'autre et finalement poussé dans l'abîme[1]. »

78. Le premier révolutionnaire de la Suisse en matière de religion fut Ulrich Zwingle. Né én 1484 à Wildhausen, au comté de Toggensbourg d'un simple paysan, Ulrich Zwingle avait étudié à Bâle, à Berne et, en dernier lieu, à l'université de Vienne. Dans ses études, il avait manifesté beaucoup de goût pour les classiques païens, fort peu pour la théologie. Sans profondeur et même sans capacité réelle pour la spéculation, il était toutefois homme de talent, d'un esprit subtil et d'une éloquence distinguée. Après avoir, comme aumonier, suivi les Suisses à Novare et à Marignan, il se fit graduer et devint successivement, jeune encore, curé de Glaris, puis d'Einsiedlen. En 1516, quand le franciscain Bernardin Samson vint prêcher les indulgences de Zurich, Zwingle, ne put lui

Ulrich Zwingle.

[1] *Histoire de la Révolution religieuse*, p. 405.

pardonner de prélever des aumônes sur les revenus précaires que les Suisses tiraient de la culture des champs : il prêta, au prédicateur apostolique, des torts absurdes, pour se fournir une gracieuse occasion de le combattre. Zwingle cédait aux instincts vulgaires et aux passions secrètes des pseudo-réformateurs de la Saxe : il se vante toutefois de les avoir prévenus. Après la guerre aux indulgences, il fit la guerre aux reliques ; puis demanda, à l'évêque de Constance, la réforme de l'Église surtout dans les supérieurs, ainsi que la proscription des moines. Enfin, un beau jour, à l'une des grandes fêtes d'Einsiedlen, il commença à prêcher le *pur* Evangile et déclara, au grand scandale de ses auditeurs, que Dieu ne résidait pas dans les temples. Dans son commerce avec la Bible, Zwingle avait cherché plutôt à satisfaire son esprit curieux que sa piété et sa foi. En suivant ses fantaisies, il s'était fait un système de mysticisme où la pensée seule devait agir, rejeter tous les emblêmes et ne demander plus la vérité qu'au texte décoloré de la lettre. Cette pente devait le mener promptement aux abîmes. Détracteur des reliques et des indulgences, il rejeta les pélerinages, les images, le purgatoire, le célibat, et de ruine en ruine, en vint à rejeter la présence réelle. A la suite d'un songe, où lui était apparu un être sans couleur, noir ou blanc, on ne sait pas bien, il avait abandonné l'enseignement séculaire de son église, pour une fantasque interprétation qui tuait cette lettre même dont il était venu restituer la suprématie. L'autorité catholique devait le céder, non-seulement à la raison individuelle, mais à des rêves : il est difficile de pousser plus loin les puérilités de l'individualisme. En 1520, il obtint du conseil de Zurich qu'on prêcherait purement l'Evangile dans le canton. En 1522, il établissait dans un écrit public : « Que l'Evangile seul est une autorité irrécusable, à laquelle il faut recourir pour terminer les incertitudes et décider toutes les disputes, et que les décisions de l'Église ne peuvent être obligatoires, qu'autant qu'elles sont fondées sur l'Evangile. Pendant que Zwingle composait ce traité, la diète de Baden ordonnait l'arrestation d'un curé de village, qui avait péché les nouvelles doctrines et l'enfermait dans les prisons de l'évêché de Constance. Le soi-disant réformateur, voyant les cantons

peu favorables aux innovations téméraires, sollicita des gouvernements et de l'évêque, un laisser-passer. L'évêque défendit toute discussion publique ; le grand conseil, au contraire, décida que le 25 janvier 1523, s'ouvrirait un colloque ou chacun désignerait les opinions qu'il regardait comme hérétiques et les combattrait l'Evangile à la main. Zwingle composa soixante-sept articles et demanda qu'on le convainquit d'hérésie. C'était une demande singulière, peu susceptible d'une réponse, en rejetant la tradition et l'autorité religieuse et en déférant à la décision de l'autorité laïque. Convaincre a d'ailleurs deux sens : l'un qui consiste à donner de bonnes raisons ; l'autre qui se borne à les accepter. Avec des esprits orgueilleux, rebelles, d'ailleurs peu solides et peu instruits, la difficulté n'est pas de déduire des arguments, mais de les faire trouver bons à l'adversaire. La dispute eut lieu entre Faber, grand vicaire de Constance et Zwingle ; Zwingle parla beaucoup ; les bons bourgeois du conseil déclarèrent qu'il n'était pas convaincu d'hérésie et qu'il continuerait de prècher. Cette décision contraire aux principes de la foi catholique et même de toute foi, révolta les catholiques et assura le triomphe de la révolte qui ne cessa de se fortifier chaque jour par de nouveaux écrits. Cependant les offices se faisaient comme de coutume, lorsque parut un écrit très violent intitulé : *Jugement de Dieu contre les images*. Les têtes ardentes en furent exaltées ; un cordonnier, nommé Simon Hottinger, en compagnie de quelques fanatiques, renversa un crucifix à la porte de la ville. Le 28 octobre 1523, on s'assembla de nouveau pour examiner si le culte des images était autorisé par l'Evangile et s'il fallait conserver ou abolir la messe. Après trois jours de disputes, on se sépara sans conclure ; mais le 15 janvier 1524, après une nouvelle conférence, la messe fut abolie ; le sénat et le peuple de Zurich montrèrent la plus grande déférence aux opinions de Zwingle. En 1525 seulement le jour de Pâques, la messe fut remplacée par la cène. Il avait été aussi question du célibat ; Zwingle prouva qu'il n'avait pas de fondement dans l'Évangile, et lui qui s'était précédemment fait chasser d'Einsiedlen à cause de ses relations criminelles avec une femme perdue. Pour mettre sa conduite en harmonie avec ses thèses,

épousa Anne Reinhard, veuve d'un magistrat de laquelle il eut un fils. Dans le même temps, il s'occupa de réformer le chapitre de Zurich, l'abbaye de Fraumünster et les ordres mendiants. Réformer voulait dire prendre les biens et disperser les personnes, genre de réforme emprunté aux voleurs et aux séditieux, méthode que nous verrons, jusqu'à nos jours, fidèlement suivie par tous les sectaires de la révolution. Sur ces entrefaites, les anabaptistes pénétraient en Suisse et le pape de Wittemberg commençait à anathématiser l'Ecclésiaste de Zurich. De là plusieurs conférences.

Colloque de Marbourg.

79. La veille de sa passion, après la cène, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres en leur disant : « Ceci est mon corps qui sera livré pour vous : » puis prenant le calice, il le bénit et ajouta : « Buvez-en tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour la rémission des péchés. » C'est la tradition unanime et constante de toutes les églises, c'est la doctrine invariable des apôtres, des martyrs, des pères, des théologiens et des saints, que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, et que le Dieu qui changea l'eau en vin aux noces de Cana, change dans le sacrement la substance du pain et du vin, au corps et au sang de Jésus-Christ. En 1524, Carlostadt rejetant cette tradition, prétendit qu'en prononçant les paroles de l'institution eucharistique, Jésus n'avait pas appliqué *ceci* au pain, mais à son corps. Vers le même temps, Zwingle, au lieu de dire *ceci est*, disait ceci *signifie* mon corps. Swenckfeld retournait la proposition et disait : mon corps est ceci ; Campanus donnait une autre exégèse et Mélanchthon, pour sa part, en eut jusqu'à sept sur ces trois mots : *Hoc est corpus.* En dégageant la question des arguties de la sophistique et des inventions de l'amour-propre, il n'y a ici que deux sens vraiment opposés : Ou le Christ est réellement présent ou il n'a qu'une présence figurative. Luther tenait pour la présence réelle, Zwingle ne croyait qu'à la figure. Il fut sensible à Luther de voir, non plus des particuliers, mais des églises entières se soulever contre ses réformes. D'abord, il traita avec ménagement les rebelles, puis s'emporta avec beaucoup de violence contre Zwingle. Tout était sens dessus dessous dans le protestantisme : les uns tenaient

pour Zurich, d'autre pour Wittemberg. Le landgrave de Hesse prévit leur maux que pouvait entraîner ce dissentiment et proposa un colloque à Marbourg en 1527. Ces nouveaux apôtres qui préconisaient tous le sens privé, la lecture individuelle de la Bible, sont toujours sur les chemins pour se rendre à des synodes destinés sans doute à leur assurer ce que le libre examen ne peut leur offrir. Luther avait toujours été très frappé de la clarté des paroles de l'institution eucharistique, comme si Dieu, dit Bossuet, ne permettait pas toujours aux novateurs d'affliger, autant qu'ils le veulent, la Sainte Église. Luther y avait bien mis un peu du sien ; il disait que le Christ était *dans* le pain, *sans* le pain, *avec* le pain ; mais il était profondément convaincu et voulait faire partager à Zwingle sa conviction. Pour emporter d'assaut l'opposition de Zwingle, Luther citait les Bibles hébraïques, grecques, latines, allemandes ; il appuyait sur les traditions, sur le sens obvie, sur tous les arguments de l'Église. Et comme on lui opposait cet accord : « Niez donc alors l'Écriture, dit-il, car nous l'avons reçue de la papauté ! ridicule folie ! Le Christ parmi les Juifs, trouva des Scribes et des Pharisiens, et il ne rejeta pas tout ce qu'ils enseignaient. Avouons que dans le papisme, il y a des vérités du salut, oui, *toutes les vérités du salut* dont nous avons hérité ; car c'est dans le papisme que nous trouvons les vraies Écritures, le vrai sacrement de l'autel, les vraies clefs qui remettent les péchés, la vraie prédication du vrai catéchisme, qui renferme l'Oraison dominicale, les articles de foi, les dix préceptes, et j'y ajoute tout le vrai christianisme [1]. » Noble aveu qui devrait nous réjouir, si demain, placé en face des catholiques, Luther ne reniait pas les paroles dont il foudroie Zwingle. La théorie rationaliste du Zuricois offrait le double avantage de ne pas froisser les sens et de blesser plus profondément le dogme catholique. De plus, Zwingle, devant Luther, avait, sur lui, ces deux autres avantages, de s'appuyer sur son sens propre et d'imiter le premier rebelle dans sa rebellion, avec cette circonstance aggravante, que Luther s'était révolté contre toute l'Église et que Zwingle, en somme, ne se révol-

[1] *Opera luth. german.* fol. 408, Jenæ.

tait que contre son semblable. Le colloque ne pouvait donc aboutir à un accord ; il n'aboutit qu'à constater l'opposition des sentiments et à exaspérer les vieilles haines. Chaque parti chanta victoire ; chaque parti accabla d'outrages la partie adverse. Nous nous lassons de citer ces grossièretés de langage qui voilent trop peu le défaut de doctrine et l'absence de vertu. Mais on ne se lasse pas d'admirer ces hommes qui, battus sur leur propre terrain, en contradiction avec leur propre principe, divisés sur les Écritures, essaient de se mettre d'accord avec les Pères et finissent par l'appel au bras séculier. La voilà cette parole de Dieu qu'ils invoquent, signe pour Zwingle, réalité pour Luther, trope aux yeux d'Œcolampade, chair au sens de Mélanchthon : parole double, charnelle et spirituelle, figure multiple, synecdoche et métaphore ; appelez-en donc au Verbe de Dieu qui cache deux sagesses, qui produit, dans son unité, deux symboles. Faites donc descendre le Saint-Esprit, pour révéler à Zwingle, un mythe que Luther traite de satanique et à Luther une interprétation que Zwingle regarde comme un damnable anthropomorphisme ! Et si la réforme abandonne l'Écriture pour invoquer saint Fulgence ou saint Augustin, n'est-ce pas, comme ils l'ont tant dit, une lettre morte, faillible, puisqu'elle vient des hommes ? Si vous élevez cette lettre humaine aussi haut que la lettre divine, vous la trouvez également une et double, puisque Luther et Zwingle en tirent des conclusions contradictoires. Luther, pour se mettre à l'abri des exégèses sacramentaires, en appelle à l'autorité : « Depuis l'institution du christianisme, dit-il, l'Église n'a jamais eu d'autre doctrine, et son témoignage constant et uniforme doit vous suffire. Il y a danger à s'élever contre la voix, la croyance et les enseignements de la sainte Église, qui, depuis seize siècles, n'a jamais varié sur ce dogme. Douter, qu'est-ce donc, sinon cesser de croire à l'Église, les condamner comme menteurs, elle et le Christ lui-même, et les apôtres, et les prophètes ? N'est-il pas écrit : Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; et dans saint Paul : La maison de Dieu est l'Église du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité. Je pense donc, puisque la dispute s'éternise, qu'il faut imposer silence aux dissidents ; et ce

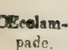
n'est pas moi seulement qui vous donne ce conseil, mais l'Esprit-Saint par la bouche de l'apôtre : « Évitez celui qui est hérétique, après l'avoir averti une ou deux fois : sachez que quiconque est en cet état est perverti et qu'il parle comme un homme qui se condamne lui-même par son propre jugement[1]. »

Mort de Zwingle.

80. En 1530, Zwingle envoyait à la diète d'Augsbourg, la confession des Suisses, où il explique nettement : « Que le corps de Jésus-Christ, depuis son ascension, n'était plus que dans le ciel et ne pouvait être nulle part ; qu'à la vérité, il était comme présent à la cène par la contemplation de la foi, et non pas réellement, ni par essence. » La même année, il adressait à François Ier, une confession de foi, où, devenu païen, il professait croire à l'Olympe : « Cessons, dit-il, de poser des bornes à la miséricorde divine ; pour moi, je suis persuadé que, dans cette réunion céleste de toutes les créatures admises à contempler la gloire du Très-Haut, vous devez espérer de voir rassemblés tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidèles depuis le commencement du monde.... Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigone, Numa, Camille, les Scipion. Vous y verrez vos prédécesseurs. » « Qui jamais, s'écrie Bossuet, citant ce passage, s'était avisé de mettre ainsi Jésus-Christ pêle-mêle avec les saints, et à la suite des patriarches, des prophètes, des apôtres et du Sauveur même, jusqu'à Numa, le père de l'idolâtrie romaine ; jusqu'à Caton qui se tua lui-même comme un furieux ; et non-seulement tant d'adorateurs de fausses divinités, mais encore jusqu'aux dieux et jusqu'aux héros, un Hercule, un Thésée qu'ils ont adoré. Je ne sais pas pourquoi, il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus et Jupiter même : s'il en a été détourné par les infamies que les poètes lui attribuent, celles d'Hercule étaient-elles moindres. Voilà de quoi le ciel est composé, selon ce chef du second parti de la réformation ; voilà ce qu'il a écrit dans une confession adressée au plus grand des rois de la chrétienté ; et voilà ce que Bullinger, son successeur, nous donne comme le chef-d'œuvre et comme le dernier chant de ce cygne mélodieux[2]. » Cepen-

[1] Menzel, *Nouvelle histoire des Allemands*, t. I, p. 263.
[2] *Histoire des Variations*, liv. II.

dant les hostilités fermentaient entre les catholiques et les protestants ; suspendues depuis deux ans par une trêve, elles éclatèrent en 1531. En présence de la guerre, Zwingle demanda sa retraite et sollicita du moins l'exemption d'entrée en campagne. Zwingle reçut du sénat l'ordre d'accompagner les troupes ; il fut blessé sur le champ de bataille et fut achevé d'un coup d'épée par un soldat catholique. « C'était, dit encore Bossuet, un homme hardi et qui avait plus de feu que de savoir. Il y avait beaucoup de netteté dans son discours et aucun des prétendus réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme, plus suivie, mais aussi aucun ne les a poussées plus loin, ni avec autant de hardiesse. » Luther avait dit avant Bossuet : « Jamais il ne s'est élevé une hérésie plus infâme que celle de Zwingle ; il faut que moi ou Zwingle soit au diable. » Nous croyons qu'il les a pris tous les deux et pour le même crime. Quant à leurs fantaisies respectives, si Zwingle est plus radical, l'aridité de son système devait entraîner promptement sa secte à la perte de tout sens religieux. On a publié en quatre volumes in-folio les Œuvres de Zwingle : elles se composent de controverses et de commentaires des Écritures, soi-disant si clairs, qu'ils éprouvent tous le besoin de les expliquer et de se battre. « Il paraît, dit Richard Simon, assez simple dans ses Commentaires sur la Bible et peu exercé dans l'étude de la critique. Bien que plus modeste que Luther et Calvin, il ne laisse pas d'avoir les mêmes défauts qu'eux et de suivre leurs préjugés[1]. »


Œcolampade.

81. Dans sa révolte contre l'Église, Zwingle avait un lieutenant, Œcolampade. Jean Œcolampade était né en 1482, à Weinsberg, dans la Franconie. Son véritable nom était Hauschein, qui signifie *lumière domestique* ; il le changea en celui d'Œcolampade qui, en grec, offre le même sens. Ses parents le destinaient d'abord au commerce, puis à la jurisprudence ; son penchant à la théologie l'emporta. Après ces cours ordinaires, il étudia l'hébreu et le grec sous Reuchlin, puis s'exerça au ministère de la prédication. L'amour de la retraite et le désir de suivre plus librement sa passion pour

[1] *Histoire critique du Nouveau Testament*, chap. XII.

l'étude, le fit entrer dans un monastère de l'Ordre de sainte Brigitte, près d'Augsbourg ; l'amour, les nouveautés germaniques l'en fit bientôt sortir. En 1522, il obtenait à Bâle une chaire de théologie, puis une cure ; dans ses sermons, il attaquait les dogmes catholiques ; pour mieux montrer son orthodoxie protestante, il se maria, lui, vieux moine, à une jeune veuve. Erasme, son ancien ami, qu'il avait aidé dans ses travaux sur le Nouveau Testament, se plaignait de ne plus trouver en lui la même candeur qu'autrefois ; il le railla sur son mariage : « Tous ces grands mouvements, lui écrivait-il, aboutissent à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres. La réforme n'est qu'un drame tragi-comique, dont l'exposition est imposante, le nœud sanglant et le dénouement heureux. Tout finit par un mariage. » Œcolampade prit part à la grande querelle entre Luther et Carlostadt et publia, en 1525, un traité où il se déclare pour Zwingle contre l'apôtre de la Saxe. Dès lors, dans tous les conflits théologiques, Œcolampade fut le second de Zwingle comme Mélanchthon l'était de Luther : chacun de ces lieutenants avait plus de modération et de sagesse que son chef ; ils étaient aimés et auraient désiré que leurs maîtres le fussent ; mais Luther ne voulait point d'égal, ni Zwingle de supérieur. L'accord provisoire qu'ils avaient négocié, n'aboutit qu'à une plus éclatante rupture. Tout le reste de la vie d'Œcolampade fut employé à prêcher, à enseigner, à écrire et à disputer, tantôt contre les protestants, tantôt contre les docteurs catholiques ; mais sans éclat et surtout sans crédit. Les théologiens de Paris l'avaient accusé de faux dans sa traduction de saint Jean Chrysostôme ; il ne put se laver de cette accusation, et les libraires refusèrent de mettre son nom sur un livre, dans la crainte d'en faire tomber la vente. Œcolampade mourut en 1531, jeune comme Zwingle, consumé par la douleur que lui causaient les tristes résultats de la réforme. On a de lui des *Commentaires* et des *Lettres*, sans importance et sans intérêt. — C'est à la présence d'Œcolampade que Bâle dut sa défection. Le conseil avait rendu un édit favorable aux novateurs. On se battit dans les rues ; la bourgeoisie se rua sur les magistrats catholiques ; les instruments de l'idolâtrie, comme on disait, furent ren-

versés ; et le chant des psaumes en allemand remplaça, dans les temples, le saint sacrifice de la messe. Au lieu de réformer, le protestantisme déformait et supprimait : c'était une corruption et comme une vaste entreprise de ruines, spécialement acharnée contre les monuments catholiques. L'Islam protestant n'a guère fait moins de mal en Europe que Mahomet en Orient.

Défection de Berne.

82. Après Zurich et Bâle, c'est le tour de Berne. Jusqu'en 1522, les Bernois avaient fermé l'oreille aux nouvelles doctrines, quoiqu'elles eussent déjà troublé une partie de la Suisse. En 1518, Berne avait bien reçu le prédicateur des indulgences ; de plus, Berne demandait au Pape la confirmation de ses privilèges, non que cela fut rigoureusement nécessaire, mais parce que, dans son humble respect pour le souverain pontife, elle attribuait, au chef de l'Eglise, la plus haute autorité pour confirmer les pactes et les promesses. Un peu plus tard, Berchtold Haller, d'Aldigen en Souabe, chanoine et prédicateur, favorisé par Nicolas de Watteville, fils de l'avoyer et prévot de l'Eglise collégiale de Berne, commençait à y prêcher les principes luthériens. Zwingle, parfait hypocrite, lui recommandait les tempéraments : « Allez tout doucement dans l'affaire, lui écrit-il ; ne jetez d'abord à l'ours qu'une seule poire aigre parmi plusieurs douces, ensuite deux, puis trois et s'il commence à les avaler, jetez-lui en toujours davantage, aigres et douces, pêle-mêle. Enfin videz le sac tout-à-fait, molles, douces, dures, aigres et crues, il les dévorera toutes et ne permettra plus qu'on les lui ôte. » En effet, Haller ne fut d'abord appuyé que par quelques conseillers et par plusieurs bourgeois. En 1523, le conseil de Berne publia un édit portant qu'il fallait prêcher l'Evangile *librement*, *publiquement* et *manifestement*. Ce n'était qu'une invite à la sourdine. Les prédicateurs n'y trouvèrent qu'un motif pour se réfuter en chaire, les uns soutenant qu'ils ne prêchaient que la pure parole de Dieu, les autres assurant le contraire. Qui devait-on croire ? D'après l'ancienne croyance, c'était au Pape à décider ; d'après la nouvelle, c'était au magistrat de chaque canton ou à quelques bourgeois turbulents. Un ordre d'exil porté contre Haller, fut révoqué, et Haller fut invité à ne pas répondre à une citation de l'évêque ; sur ses en-

trefaites quelques religieuses d'Argovie demandèrent à sortir du couvent sous ce prétexte que, dehors, elles pourraient mieux vivre à leur convenance. Après quelques façons, le conseil leur permit de sortir, pourvu que leurs parents y consentissent. Aussitôt Agnès de Mulissen épousa Sinner, le gardien du couvent; Catherine de Bonstetten se maria à Guillaume de Diesbach et Clara Muy en fit autant avec Nicolas de Watteville, prévôt de la collégiale de Berne. La même année, le conseil défendait à l'évêque de Lausanne de visiter son diocèse sur le territoire de Berne : d'une part, on se plaignait des abus ; de l'autre, on ne permettait pas d'y remédier. Le 26 janvier 1524, les plénipotentiaires des douze cantons rendaient un édit contre les réformateurs et s'engageaient unanimement à maintenir la religion catholique, priant Zurich de ne point passer outre à la défense. La semaine après Pâques, les évêques de Constance, de Bâle et Lausanne, par une lettre collective, avertissaient les douze cantons que si les novateurs secouaient le joug des supérieurs ecclésiastiques, ils ne tarderaient pas à en faire autant pour les supérieurs civils. A la même date, Berne avait maintenu les jeûnes du carême et destitué un prêtre marié, menaçant de la même peine les imitateurs de son exemple. Au mois de novembre, un nouvel édit de religion maintenait encore les prescriptions traditionnelles et proscrivait les livres hérétiques, mais ordonnait de prêcher le pur Evangile et défendait de payer les dépenses, sous ce prétexte que *ce qui est légitime pour de l'argent, doit l'être sans argent*, principe vrai, mais dont l'application universelle aboutirait à la gratuité de tous les services. En 1525 et 26, la révolte des paysans et des anabaptistes, mettant à nu les résultats funestes du protestantisme, n'éclaira point les Bernois ; les conseils restèrent dans le même état de fluctuation, tantôt catholiques, tantôt protestants, mais dans une situation fausse et dangereuse, car les questions de doctrine ne regardent point le pouvoir civil. Le pays de Vaud, plus décidé, publia une ordonnance sévère contre les *mauvaises*, *déléales*, *fausses et hérétiques allégations et opinions du mauldit et déléal hérétique et ennemi de la foi chrétienne*, Martin Luther. Une conférence fut indiquée à Baden par les cinq cantons catholiques ; les théologiens or-

thodoxes y vinrent ; on y vit seulement quelques réformés ; Zwingle, craignant pour sa peau, refusa de s'y rendre, oubliant, sans doute, que les apôtres doivent prêcher l'Évangile au péril de leur vie. On mit de côté la question de l'Église et on agita seulement quelques questions de détail. Les protestants furent mis en déroute ; les douze cantons portèrent un édit défendant de rien innover dans les pratiques religieuses. Berne s'engagea à l'observer fidèlement, mais laissa cependant à Haller, de plus larges facilités pour les prédications. En 1527, malgré les violences des anabaptistes, les Bernois se relâchaient davantage encore : ils violaient le serment prêté l'année précédente, révoquaient l'édit de 1526, puis, sous prétexte que le peuple est souverain en matière de religion, levèrent des troupes contre les catholiques, mirent le séquestre sur les biens des couvents et convoquèrent un colloque de prédicants pour savoir enfin *à quoi s'en tenir*. Le colloque s'ouvrit le 1er janvier 1528, mais on n'y vit figurer que des protestants et députés des villes ou cantons prêts à le devenir. On nomma quatre présidents protestants. Le réglement de l'assemblée portait qu'il ne serait admis que de preuves d'Ecriture-Sainte, *ni d'autre explication de l'Ecriture que par l'Ecriture elle-même* : ce qui, suivant le génevois Mallet, rendait la dispute interminable et décidait d'avance la question principale, en écartant l'autorité du pape et des évêques, point fondamental de la foi catholique[1]. Le provincial des Augustins, présent au colloque, fit observer : Que les protestants jugeaient aussi l'Ecriture Sainte, puisqu'ils en admettaient quelques livres et en rejetaient d'autres ; que si personne ne devait croire sur l'enseignement d'un autre, comment les docteurs protestants se donnaient-ils tant de peine pour inculquer au monde la nouvelle croyance ; que si chaque chrétien était éclairé de l'Esprit de Dieu, pourquoi les nouveaux réformateurs étaient-ils si divisés dans leurs sentiments : et que si on renvoyait chaque chrétien à son sens particulier, c'était le renvoyait à l'incertitude et à l'erreur. On ne pouvait réfuter ces arguments, on fit taire l'Augustin. Un simple curé,

[1] MALLET, *Histoire des Suisses*, p. 124.

un maître d'école et un chantre le remplacèrent et produisirent, sur les points contestés, des séries d'arguments tirés des pères ; les adversaires en torturaient le sens, mais on ne pouvait conclure, faute d'un juge authentique. Le colloque dura dix-neuf jours ; on en publia les actes ; Eck et Cochlée y découvrirent vingt-cinq erreurs de fait, dix contradictions et quinze falsifications des Ecritures. Le conseil de Berne, tranchant le nœud gordien, s'érigea en juge suprême de la Bible : de sa pleine autorité papale, il changea la foi, confirma les thèses protestantes, défendit de rien enseigner de contraire, abolit la messe, démolit les autels, dépouilla de leurs juridictions les quatre évêques et délia de leurs serments tous les curés. Cependant les avoyers n'oublièrent pas de prescrire qu'on devrait payer les dîmes, avec d'autres redevances affectées aux usages religieux. Ensuite ils permirent aux prêtres de se marier, aux religieux de sortir de leur couvent, et finalement se réservèrent de changer encore cette nouvelle religion, si l'on venait à prouver quelque chose de mieux par l'Ecriture.

Suites de cette révolution.

83. La défection de Berne produisit, à Aigle, une révolte qui fut réprimée par la force. Les bailliages de Lentzbourg, de Frutigen et tout le haut Siebenthal s'opposèrent également à la réforme protestante. Les paroisses chassaient les prêtres mariés ; les paysans refusaient de payer les dimes au profit des prébendiers de l'hérésie. Berne répondit par un édit de persécution qui ordonnait la destruction des églises, l'incarcération des prêtres qui disaient encore la messe et en cas de récidive, leur mise hors la loi. Dans une conférence tenue à Interlaken le 22 octobre, les montagnards de la contrée jurèrent, par un serment solennel, de ne point se départir de leur ancienne religion. Les Bernois prirent les armes, imposèrent par force le protestantisme à l'Oberland, tuèrent les chefs de son armée, pillèrent les maisons et confisquèrent les biens. « Pendant les années 1529, 1530 et 1531, dit Haller, la Suisse se trouva dans un état épouvantable et tout-à-fait pareil à celui dont nous sommes témoins, trois siècles plus tard. On ne voyait partout que haine, troubles et actes de violence ; discorde entre les cantons, discorde dans le sein des gouvernements, discorde entre les souverains et les

sujets, enfin discorde et division dans chaque paroisse et dans chaque famille. La défection de Berne à laquelle les Zuricois travaillèrent pendant six ans, avait déchaîné l'audace de tous les brouillons et de tous les mauvais sujets de la Suisse. De tous côtés on voyait éclater de nouvelles révolutions, à Bâle, à Saint-Gall, à Bienne, en Thurgovie, à Frauenfeld, à Melhingen, à Bremgarten, même à Gaster et dans le Toggenbourg, à Hérisau, à Wettingen, et enfin à Schaffhousen. Partout elles s'effectuaient par une troupe de polissons ou du moins de bourgeois ignorants, turbulents, et factieux, contre la volonté des magistrats intimidés, et de la partie nombreuse et paisible des habitants, qui ne voyaient ces innovations qu'avec horreur, mais dont on arrêtait l'indignation et paralysait le zèle, en prétextant la nécessité d'empêcher l'effusion du sang et de prévenir les horreurs de la guerre civile. Ainsi, les uns faisaient à leurs concitoyens et à tout ce qui est sacré une guerre implacable, tandis que les autres étaient condamnés à souffrir sans résistance toutes les injures, toutes les hostilités, et cet état d'iniquité triomphante et d'une misérable servitude fut qualifié du beau nom de paix. Partout, excepté à Schaffhousen, ville qui se distingua toujours par le calme et le caractère paisible de ses habitants, partout les révoltés, de leur propre mouvement, pénétraient en armes dans les églises, abattaient les autels, brûlaient les images, détruisaient les plus magnifiques monuments de l'art, pillaient les vases sacrés et faisaient vendre à l'enchère les vêtements sacerdotaux : c'est par ce vandalisme et ces sacrilèges, que se signala la révolution religieuse du XVI[e] siècle[1]. » Berne mit la main sur les prévôtés, couvents et commanderies à sa convenance : le pillage des biens d'Eglise était, pour ces bourgeois, toute la réforme. Berne et Zurich s'entendaieut pour introduire de vive force leur réforme dans les bailliages communs où ils n'étaient pas les seuls-maîtres et même dans les cantons catholiques où ils n'avaient rien à dire. Alors les cinq cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden et Zug, formant le cœur et le centre de la Suisse, contrac-

[1] *Histoire de la Révolution religieuse dans la Suisse Occidentale*, p. 62.

tèrent, pour leur défense, une alliance avec Ferdinand d'Autriche, et une autre avec Fribourg, le Valais et Rapperschwil. Les protestants poussèrent des cris de fureur ; les catholiques répondirent qu'étant les maîtres chez eux et laissant les autres libres, ils ne souffriraient pas qu'on abolit l'ancienne religion dans les seigneuries dont ils étaient co-souverains et contre le gré des habitants. De ce conflit, où, selon Ruchat et Mallet, tout le tort était du côté des protestants, naquit une animosité qui devait aboutir à la guerre.

84. La guerre éclata en 1529, mais fut ajournée par une trêve, jusqu'à 1531. Pendant la suspension d'armes, le protestantisme helvétique, sans aucun souci de doctrine, mais uniquement pour confisquer des biens d'Eglise, continua de pousser ses affaires. Les Zuricois violèrent le traité de paix de 1529, interdirent aux catholiques le commerce des vivres, envahirent les terres de l'abbaye de Saint-Gall et y établirent un gouvernement usurpateur. Les catholiques réclamèrent contre ces attentats et menacèrent d'en faire justice par la force. On tint dix à douze conférences pour arranger l'affaire ; la discussion roulait toujours sur ces deux propositions contradictoires : là où les protestants n'étaient pas les maîtres, ils demandaient la liberté ; là où ils étaient les maîtres, ils imposaient leur tyrannie. La question était très-simple ; pour avoir la paix, les catholiques devaient avoir le dessous partout et accepter partout la suprématie des voleurs protestants. Les cinq cantons catholiques, guidés par le sentiment de la justice et par le simple bon sens, rejettèrent ces perfides projets de conciliation. L'entêtement des Zuricois à vouloir affamer les catholiques, pour les punir de leur fidélité à l'ancienne religion, précipitèrent la rupture. Les autres cantons abandonnèrent Zurich à son aveuglement ; Berne seule déclara la guerre aux cinq cantons dont elle n'avait reçu nulle offense. Le 11 octobre les Zuricois furent entièrement défaits et prirent la fuite dans le plus grand désordre, laissant sur le champ de bataille leur matériel de guerre ; le 21 octobre, ils essuyaient une nouvelle défaite ; le 6 novembre, ils devaient se rendre. Dix jours après, ils signaient un traité, par lequel ils abandonnaient La guerre.

tous leurs alliés et qui portait en substance « que les Zuricois devaient et voulaient laisser les cinq cantons avec leurs alliés et leurs adhérents dès à présent et à l'avenir dans leur ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne, sans les inquiéter ni importuner par des chicanes et des disputes, renonçant à toutes mauvaises intentions, ruses et finesses ; que, de leur côté, les cinq cantons voulaient aussi laisser les Zuricois et leurs adhérents libres dans leur croyance ; que dans les seigneuries communes, dont les cinq cantons étaient co-souverains, les paroisses qui avaient embrassé la nouvelle foi, pourraient la conserver si cela leur convenait, que celles qui n'avaient pas encore renié l'ancienne foi seraient pareillement libres de la garder, qu'enfin celles qui voudraient reprendre la véritable et ancienne foi chrétienne auraient le droit de le faire. » La défaite des Zuricois fit fuir les soldats de Berne ; les catholiques les poursuivirent sans résistance ; rien ne les empêchait d'aller au fond et de mériter encore une fois le titre de libérateurs de la Suisse ; ils firent l'énorme faute de s'arrêter en chemin et d'accorder aux Bernois un traité semblable. Une querelle que trois années de négociations fatigantes n'avaient fait qu'envenimer, se termina en moins de trois semaines par deux combats. Dans les dissensions religieuses, une guerre opportune est le moyen le plus sûr et même le plus doux pour rétablir la paix, car les maux physiques et le sentiment de sa propre impuissance peuvent seuls faire fléchir l'entêtement d'une secte et la forcer à reconnaître le droit d'autrui. La victoire des catholiques produisit de merveilleux effets. A peine les Bernois avaient-ils abandonné Mellingen et Bremgarten, que les habitants reprirent la religion catholique. On la rétablit pareillement à Rapperschwil, Sargans, Wesen, Uznach, Gaster, dont les baillages libres sont une grande partie de Thurgovie et du Rheinthal. Les monastères d'Einsiedlen, de Wessingen, de Memsterlingen, de Fahr, de Catherinenthal, d'où les perturbateurs avaient chassé les religieux se reformèrent de nouveau et depuis lors ont substitué paisiblement. Tout cela se fit spontanément et sans violence, comme il convient en matière de foi ; une foi forcée n'est qu'une lâcheté préludant à une trahison.

Synode de Berne.

85. Les conseils de Berne, dominés par les prédicants de la réforme et effrayés du mouvement de retour en faveur de l'Église romaine résolurent inopinément de célébrer un synode pour organiser leur jeune église. Deux cent trente pasteurs et ministres du canton y assistèrent. L'assemblée s'ouvrit le 9 janvier 1534 et se clôtura cinq jours après. Il est probable qu'il n'y eut ni discussions, ni délibération ; deux cent trente ministres, tous beaux parleurs, n'auraient pas achevé si vite une si importante besogne. Les ordonnances du synode, en 46 chapitres, avaient été préparés par un Strasbourgeois, le nommé Kœpflein, *vulgo* petite tête, désignation, bien justifiée pour une telle entreprise. Les actes du synode se composent d'une allocution préliminaire des pères conscrits et mariés, aux excellentissimes magistrats et sénateurs de Berne ; du texte des ordonnances et d'une bulle de confirmation papale et civile mandant l'exécution des statuts. Dans l'introduction, pour éviter toute dispute, l'auteur réduit toute la religion, à une vague croyance en Jésus-Christ crucifié pour nos offenses et ressuscité pour notre justification, sans se préoccuper de ses commandements car la grâce seule suffit et le salut ne vient que de la foi. Quant aux sacrements, sur lesquels les ministres n'eussent pas été d'accord, on n'engage aucune dispute, mais on recommande seulement de se servir d'expressions convenables en tout temps. Il paraît que les pasteurs, dans leurs disputes, avaient l'habitude d'en mal parler. Sur quoi les ministres conviennent « qu'il ne leur est pas possible de faire quelque fruit dans leur église, si le magistrat civil n'ajoute ses soins pour avancer cette bonne œuvre. » En d'autres termes, il faut un évêque du dehors ; sans ce pouvoir coërcitif, les ministres, qui rejettent tout autre supérieur, ne s'accorderaient jamais. C'est pourquoi « tout magistrat chrétien doit, dans l'exercice de son pouvoir, être le lieutenant et le ministre de Dieu, conserver parmi ses sujets la doctrine et la vie évangélique, tout autant du moins qu'elle s'exerce au dehors et se pratique dans les choses extérieures. » Voilà donc le magistrat civil formellement créé pape ; car, pour conserver la doctrine évangélique, il faut pouvoir juger qu'elle est la véritable, et l'enseignement, et la prédication, et les catéchismes

et l'administration des sacrements, et la vie entière, tout cela s'exerce au dehors. Kœpflein se hâte d'ajouter que le magistrat ne doit pas *maîtriser les consciences* ; on ne voit pas, avec ses prérogatives, comment il pourrait s'en abstenir, mais ceci veut dire qu'il a tout pouvoir pour soutenir le protestantisme et aucun pour soutenir la religion catholique. Le Pape seul maîtrise les consciences ; c'est pourquoi les dits synodalistes déclarent « que le pape, les évêques et les prêtres, avec *toute leur bande*, c'est-à-dire avec tout l'univers depuis 1500 ans, ce qui suppose une bande assez respectable, sont autant d'Antéchrist, enseignant la doctrine du diable, parce qu'ils prétendent maîtriser les consciences, (comme l'ont fait du reste, Jésus-Christ et les Apôtres) : attentats qui sont autant de blasphèmes que les magistrats doivent bien se garder de soutenir. » Du reste, ajoute candidement Capito, et sans se préoccuper de se mettre d'accord avec soi-même : « Que les magistrats aient grand soin de garder la saine doctrine, d'empêcher l'erreur et la séduction, de punir tous les blasphêmes et les péchés manifestes à l'égard de la religion et de la bonne conduite, de protéger la vérité et les bonnes mœurs. » Tohu-bohu doctrinal par quoi ce théologien à petite tête copie servilement cette Église qu'il déserte, sauf qu'il remplace le pape par César et met sa force au service des divagations du libre examen. — Après l'allocution préliminaire viennent les chapitres. Dans le premier, les ministres se qualifient d'*ambassadeurs de Dieu*, mais sans titre de créance et dans l'avant-dernier, ils se disent *successeurs des Apôtres*, bien qu'ils refusent ce titre aux évêques et que, selon eux, les évêques apôtres n'aient pas eu de successeurs. Le ministère exige, de ces ambassadeurs, une doctrine saine et une vie réglée. Mais pour avoir une doctrine saine, il faut un juge, et ils n'en ont pas, et la conduite réglée n'est qu'une question de pur arbitraire. Le chapitre vingt-quatrième ordonne expressément d'attaquer le pape dans les sermons et d'enseigner « que l'Église de Jésus-Christ est un peuple intérieur et spirituel et que celui-là est un membre vivant que Jésus-Christ gouverne par le Saint-Esprit. Le chapitre XXV parle des exhortations et recommande la censure, non-seulement des vices grossiers, mais l'hypocrisie, l'orgueil

spirituel et divers travers fort communs parmi les protestants. Le chapitre sur l'obéissance due au magistrat civil établit formellement la subordination des deux puissances, par où l'on voit que les méfaits des magistrats civils étaient inspirés par les prédicants du schisme. Si les Pères du synode s'étendent longuement sur les dimes, les cens et le service étranger, en revanche, ils parlent peu de l'instruction de la jeunesse, du décalogue, du symbole des apôtres et de l'oraison dominicale. Cependant ils recommandent le symbole, bien qu'il ne se trouve pas dans les Ecritures. Le chapitre XXXI prescrit la lecture de l'Ecriture sainte, la collation des divers passages et le recours aux commentaires, choses difficiles à la plupart et contraires aux principes de la réforme. Dans le dernier les pasteurs expliquent que s'ils ne prêchent pas quatre fois par semaine, c'est faute d'auditeurs, mais à l'avenir ils prêcheront autant que possible. L'édit papal des magistrats civils de Berne confirme les actes et règlements du synode d'une façon assez narquoise. « Après avoir rejeté le papisme avec sa fausse doctrine et sa fausse confiance, embrassé le saint Evangile (de Zwingle), juré de le maintenir et joint à nos édits de réformation toutes sortes d'ordonnances concernant tous les autres pasteurs, cependant, disent ces pince-sans-rire, nous trouvons encore en vous bien des vices et des défauts considérables à l'égard de la doctrine et de la vie. Les pasteurs mettent obstacle à l'avancement de la gloire de Dieu et de toute piété et honnêteté chez les sujets, attirent sur nous et sur notre peuple la colère de Dieu, et sont cause que le saint Evangile est blasphémé, pour l'amour de nous, par ceux du dehors, et certes, il ne faut pas s'en étonner, car ils ne trouvent pas beaucoup de nos sujets qui entendent l'Evangile, lequel est une vie bien réglée et une solide piété. Particulièrement depuis nos derniers troubles, nous avons vu manifestement, quand même nous ne l'aurions pas déjà su, quels désordres et combien de mauvaises mœurs la division a fait éclore, et *combien peu de christianisme il y a parmi nous* : car nonobstant nos édits et nos ordonnances, *toutes sortes de vices* ont éclaté parmi nos sujets du pays allemand et roman. » Après cette charge à fond contre les pasteurs, il serait logique d'envoyer

les pasteurs aux galères; malgré ces calamités, le grand conseil les approuve et les invite seulement à régler leur vie d'après les statuts auquel cas tout sera pour le mieux. « L'escrivaillerie, dit Montaigne, est l'emblême d'un siècle débordé. » Les règlements du synode de Berne eurent le sort d'une foule de constitutions ; ils furent foulés aux pieds et détruits par leurs auteurs mêmes, quoiqu'ils furent d'ailleurs inviolables, immuables et immortels.

Nouvelles agitations.

86. Le 30 janvier 1532, le conseil de Berne, qui venait de qualifier la messe *d'abominable blasphème*, passait avec ceux de Fribourg, pour Granson, une ordonnance portant : 1° que les sujets des deux religions vivraient en paix, chose plus facile à recommander qu'à tenir ; 2° que chacun aurait pleine liberté d'aller au prêche ou à la messe ; 3° que la messe resterait abolie dans les lieux où elle avait été gardée, sans préjudice pour la minorité protestante ; 4° que les ministres et les prêtres dans leurs sermons, s'abstiendraient de qualificatifs injurieux, et l'on venait de traiter le pape et les évêques, de blasphémateurs, d'antéchrists et de docteurs du diable ; 5° qu'il était défendu de rien gâter dans les églises sans la permission des souverains seigneurs. En revanche, à Berne et à Bâle, on publiait des édits contre ceux qui iraient entendre la messe dans les pays étrangers. A Zurich, on la célébra dans des caves, comme autrefois dans les catacombes. Mais les magistrats de Zurich et de Berne publièrent une ordonnance prononçant la peine du bannissement et la perte de leurs places contre ceux qui s'abstiendraient de la cène protestante ou iraient communier chez les catholiques. D'autre part, il était ordonné à chacun d'aller au prêche tous les dimanches, de communier trois fois par an, de faire bénir son mariage et de baptiser ses enfants à l'église, d'où on peut conclure qu'on s'abstenait encore d'assister au prêche et que, pour les sacrements, beaucoup de personnes s'adressaient encore aux prêtres catholiques. Tous les sujets de Berne durent s'engager par serment et sous peine de bannissement à observer cet édit ; en 1535, une nouvelle loi ordonna que tous ceux, soit anabaptistes, soit papistes, qui refuseraient ce serment et ne quitteraient pas le pays, seraient emprisonnés huit jours, puis déportés, et s'ils reparaissaient, mis à

mort ; le tout en vertu du libre examen et par respect pour les consciences. Les catholiques ne s'étaient point permis de semblables actes, même envers les novateurs et les factieux. Ils laissèrent les sectateurs de la nouvelle croyance paisiblement dans le pays ; ils ne les forcèrent point d'entendre la messe et ne les empêchèrent point d'aller au sermon dans le voisinage ; ils ne les firent ni incarcérer, ni décapiter, ni noyer ; ils se contentèrent d'exiler quelques chefs, non pour leur créance, mais pour révolte en armes contre leurs concitoyens ; même après la victoire ; les catholiques n'inquiétèrent point les réformés dans la partie du canton où ils s'étaient établis. C'est qu'au sentiment du bon droit se joint la confiance dans sa force et par conséquent aussi la générosité qui, poussée à l'excès, peut dégénérer en insouciance ; l'iniquité seule a peur de tout le monde et se croit sans cesse menacée ; elle ne peut se soutenir que par des actes de violence et fait reconnaître partout, à cette marque extérieure, son iniquité.

87. La ville et le canton de Genève, ont, en Europe, une particulière importance. Par sa situation continentale, Genève est, en quelque façon, la capitale de l'Occident et par le rôle qu'elle s'assigne dans l'ordre de la doctrine, elle peut exercer, en un sens ou dans l'autre, une grande influence. On a, de tout temps, attaché un grand prix à sa possession : cette tradition ne devait pas être négligée par le protestantisme. Malgré ses édits draconiens, Berne n'avait fait, contre le pays de Vaud, que de vaines tentatives. A Soleure, il avait même éprouvé une défection. Soleure devait aux cantons catholiques, une certaine somme. Ces cantons exigèrent le remboursement de ces frais de guerre, ou l'appel à un autre jugement, ou le renvoi du ministre luthérien. Gens avides, les Soleurois, dégoûtés, dit leur historien Hafner, des prédications haineuses de la réforme, acceptèrent la condition la plus facile et renvoyèrent le ministre protestant. Du reste, ils ne firent aucun mal aux réformés : ceux-ci, au contraire, tentèrent de reprendre Soleure, d'abord par une conspiration, puis par la force ; mais inutilement. A Genève, ils eurent plus de succès ; du reste, toujours par la violence. Genève avait alors une vieille constitution qu'il faut connaître pour

Défection de Genève.

comprendre les événements. L'évêque était prince spirituel et temporel ; il était désigné par le peuple et élu par les chanoines. Le prince avait des assesseurs laïques, premièrement, un comte ou vidame, chargé d'exécuter les sentences du prince. L'assemblée du peuple se réunissait deux fois par an, pour élire quatre syndics, un trésorier et vingt conseillers chargés de la police municipale et de l'instruction des procès. Un autre conseil de cinquante membres se réunissait pour les affaires exceptionnellement importantes. Enfin le grand conseil exerçait, sous l'autorité de l'évêque, le pouvoir législatif. La charge de vidame avait été dévolue au duc de Savoie, qui la remplissait par un lieutenant. Or, entre le duc et les patriotes de Genève, s'établit une ardente rivalité. Les Genevois, trop faibles contre le vicaire savoyard, s'allièrent à ceux de Berne et prirent de là le nom de *Eidgenots*, d'où le nom depuis tristement célèbre de *huguenots*. Les confédérés appelaient les partisans du prince les *mamelucks* ou esclaves ; mais ceux-ci s'appelaient entre eux, les *compagnons de la cuiller*, sans doute, parce que, d'un coup de fourchette, ils espéraient croquer les Genevois. Autrement Genève était une ville très florissante : elle avait sept paroisses, sept hôpitaux, des écoles et trois monastères En 1532, les Eidgenots en détresse appelèrent les Bernois à leur aide ; ceux-ci ne se le firent pas dire deux fois. En traversant le pays de Vaud, leurs soldats mirent les villes à contribution, brûlèrent les châteaux, ravagèrent les campagnes et n'épargnèrent même pas les environs de Genève, qu'ils venaient secourir. Dans cette ville, encore toute catholique, les soldats bernois commirent toutes sortes de profanations, abattant les croix, brisant les images, se moquant des cérémonies sacrées, se chauffant avec le bois des statues et les encadrements des tableaux. Dans le même temps, un nommé Farel, né à Gap, accompagné d'un autre dauphinois, nommé Saunier, se présentait à Genève où il débitait ses sermons dans un cabaret et se fit quelques partisans dans la jeunesse. Par leurs excès, Farel, Saunier, Guérin et Froment, fanatiques de la pire espèce, ne réussirent qu'à se faire expulser. Berne prit leur défense et irrita fort les gens de Genève. Les catholiques, au nombre de six cents, prirent les armes pour se venger des

soixante qui avaient appelé les milices bernoises. Dans l'indignation générale, on sonna le tocsin, ferma les portes et dressa de l'artillerie contre une maison, où les protestants réfugiés menaçaient de se défendre. C'en était fini pour toujours comme à Soleure, si l'on eût profité de ce moment d'ardeur ; les protestants auraient cédé sans résistance. Sur l'intervention des marchands fribourgeois, on convint d'un arrangement. Les deux partis se donnèrent réciproquement des otages et convinrent : 1° Qu'on vivrait éventuellement en paix, c'est le refrain ordinaire de ces tragi-comédies ; 2° Qu'on respecterait les sacrements de l'Église et qu'on laisserait chacun vivre en liberté ; 3° Qu'on observerait l'abstinence ; en général, les protestants appartenaient à l'ordre des carnassiers ; 4° qu'il serait défendu de prêcher autre que l'Écriture, ce qui équivalait à interdire la prédication ou à proclamer le protestantisme. On ne pensait cependant pas encore à se détacher de la religion catholique ; au contraire, le conseil envoya une députation de quatre membres, pour inviter l'évêque à revenir dans sa ville épiscopale, et, effectivement, le prince-évêque y rentra comme en triomphe, le 1er juillet 1533. Les Bernois étant intervenus pour gêner la puissance judiciaire du prélat, celui-ci ne trouvant plus de sécurité à Genève, se retira dans le pays de Gex. Les conseils qui le proclamaient prince quinze jours auparavant, déclarèrent alors qu'ils ne reconnaissaient plus aucun supérieur. Cependant les Genevois furent obsédés en sens contraire par les cantons de Berne et de Fribourg, Fribourg menaçant de rompre l'alliance, Berne de réclamer l'argent que lui devait Genève. Une année se passa dans les agitations ; les esprits étaient excités et l'opinion publique allait toujours en s'exaltant. Le 28 avril 1534, les Fribourgeois, las de l'inutilité de leurs efforts, rompirent avec Genève. Dès lors, plusieurs citoyens notables quittèrent la ville et le conseil, se substituant à l'évêque, porta sur le symbole une main téméraire. Les novateurs n'ayant plus d'allié catholique à ménager, enhardis par la protection des Bernois, se moquèrent de l'accommodement juré et en violèrent tous les articles. Genève fut traitée comme une ville prise d'assaut et mise à sac ; c'était la marque du nouvel Évangile, la pierre d'attente du socialisme.

Criminel triomphe du Pro... tant...

88. Une fois que le protestantisme est établi à Genève, nous n'avons plus à constater que des excès stupides contre les monuments et des attentats contre les personnes. Le 24 mai, dans la nuit qui précéda la Pentecôte, neuf statues de pierre, qui décoraient le portail de l'église des Cordeliers, furent abattues, mutilées, jetées dans la fontaine et le conseil ne put ou ne voulut pas punir les auteurs de ces profanations. Vers la fin de juillet, les protestants brisèrent, dans la même Église, toutes les images de l'intérieur et démolirent les autels ; ils furent cependant obligés de les relever avec la *permission* des Bernois. D'autre part, un député de l'évêque fut retenu quatre mois en prison et élargi seulement sur les instances des cantons suisses. Dans le carême de 1535, qui fut prêché par un insulteur de la foi catholique, les protestants furent libres de vociférer contre les catholiques, de les maltraiter, de les faire emprisonner ou de les poursuivre devant les tribunaux ; par contre, les catholiques qui avaient interrompu le prédicateur, furent punis de la prison, du bannissement et de la perte du droit de cité. Dès lors, les novateurs, marchèrent rapidement vers un complet triomphe. Il ne put rien désormais arriver de fâcheux qu'on ne l'imputât aux prêtres et aux catholiques paisibles. En même temps, on leur refusait la liberté de se retirer ou de fuir, dernière ressource de l'innocence persécutée. On confisca les biens des émigrés et on leur fit procès ; d'autres qui s'étaient unis au duc de Savoie ou à l'évêque, ayant été faits prisonniers, furent écartelés ou condamnés à une amende de 100,000 écus. Cette atrocité amena des représailles contre des prisonniers de Genève et le fanatisme ne fit que s'exalter davantage. On démolit des églises et des couvents, soi-disant pour fortifier le faubourg de Saint-Gervais. Dans ces circonstances, peu favorables à une discussion calme, on institua entre protestants, des palabres dogmatiques. Le conseil, sans en attendre l'issue, suspendit la célébration de la Fête-Dieu et fit dresser l'inventaire du mobilier des monastères et des églises, de peur que les religieux n'emportassent une partie de leurs propriétés, ce qui, aux yeux des protestants, eût été un crime impardonnable. Le 5 août, des simples particuliers commencèrent à abattre des images ; le 9 août, les évangéliques

armés se rendirent tumultueusement dans diverses églises, renversèrent les autels, brisèrent les images et commirent toutes sortes de sacrilèges. Alors le conseil, intimidé et divisé, perdant l'autorité parce qu'il leur abandonnait les rênes, crut devoir céder à une cinquantaine de factieux ; il s'imaginait, dans sa faiblesse, qu'on ne jouirait du repos que quand les perturbateurs seraient les maîtres, et que les profanations cesseraient quand il n'y aurait plus rien à profaner. En conséquence, le lendemain fut convoqué un grand conseil qui, après une délibération orageuse, suspendit les messes. Le 27 août 1535, les syndics, sans provoquer de nouvelles assemblées, publièrent un édit qui portait : Que chacun devait vivre selon les règles de l'Évangile et que les cérémonies papistiques seraient abolies. Malgré leurs vives sollicitations, les catholiques, qui naguère avaient accordé des églises aux protestants, n'en purent pas même obtenir une seule pour y célébrer leur culte et entendre l'Évangile expliqué par les successeurs des apôtres. Bientôt on ne respecta pas plus les propriétés des catholiques que leur liberté. Plusieurs couvents furent démolis, d'autres reçurent une destination arbitraire et tout à fait opposée à l'intention des fondateurs. On s'empara des meubles, vases, linge et joyaux d'églises, qui cependant n'étaient d'aucun usage pour les protestants ; leur produit fut employé principalement à récompenser l'apostasie des prêtres qui avaient embrassé la réforme à rebours, fondée premièrement sur le vol du bien d'autrui.

Une expulsion de religieuses en 1535.

89. Pour qu'il ne manquât rien à l'auréole des nouveaux apôtres, ils eurent le fier courage de se prendre jusqu'à des femmes. C'est un fait horriblement curieux et qui prouve que si la troisième république en France, n'a pas le mérite de l'invention, elle a, du moins, de beaux modèles. — Dans le couvent de Sainte-Claire, fondé en 1470 par Yolande de Savoie, vivait une sainte fille dont la mission devait se borner à prier Dieu. Mais Dieu avait donné, à Jeanne de Jussie, un cœur d'artiste ; elle devait être l'historien fidèle et dramatique de la réforme à Genève. Dans son récit, elle raconte le pillage de chasses par les réformés ; la dévastation de l'église Saint-Pierre, de l'Oratoire, de Saint-Victor, de Saint-Laurent, le combat

dans les rues de Genève ; l'assassinat de Pierre Verli, le supplice de Malbosson et les exploits de l'énergumène Farel. Ce spectacle des profanations protestantes émeut et révolte ; quand la sœur vient à parler de ses propres malheurs, le récit devient une tragédie vécue par son auteur: *Quæque ipsa miserrima vidi.* « Le vendredi, à l'octave de la Fête-Dieu, à cinq heures de nuit, les sœurs étant congrégées au réfectoire pour faire collation, vindrent au tournoir les syndics disant à la mère-portière qu'ils venaient pour annoncer aux dames que, le dimanche prochainement à se trouver à toutes les disputes sur divers articles. La mère abbesse et vicaire vindrent aussitôt, lesquels répondirent: Vous nous avez à pardonner, car à ceci nous ne pouvons obéir, ayant voué sainte clausure perpétuelle et la voulons observer. Répondirent les syndics : Nous n'avons que faire de vos cérémonies ; il faut obéir ; toutes fois gens de bien sont convoqués à cette dispute, pour cognaistre et prouver la vérité de l'Évangile, car il faut venir à union de foi. Et comment dirent la mère abbesse et vicaire, ce n'est pas la matière des femmes de disputer, car cela n'est pas ordonné pour les femmes et jamais femme ne fut appelée en dispute, ni en témoignage : pour ce, nous ne voulons commencer. Alors les syndics : Toutes ces raisons ne nous servent de rien, vous y viendrez avec vos pères, veuillez ou non. » Le syndic force la porte du couvent et se met à décrier les règles. « Comment, dit la mère vicaire, vous qui vous dites évangélistes, trouvez-vous en l'Évangile que vous deviez maldire d'autrui ? » Le syndic dit : « Je suis esté un larron, brigand et grand luxurieux, ignorant la vérité de l'Évangile jusqu'à présent. Respondit la mère vicaire : Toutes ces œuvres sont mauvaises et contre le divin commandement ; c'est très bien fait de vous amender. Dame vicaire, dit le syndic, vous êtes bien arrogante, mais si nous faites mettre en notre cholère, vous en ferons repentir. Messieurs, dit la mère vicaire, vous ne pouvez que mettre mon corps en peine : c'est ce que je plus désire pour l'amour de mon Dieu. » Les syndics s'en vont, reviennent, forcent les portes et veulent faire entendre aux sœurs, un discours fait par un des pourceaux de la réforme. Dans son oraison, le fanatique « dégradait la sainte clausure et religion, l'estat de

sainteté, chasteté et virginité vitupérablement qui transperçait le cœur des pauvres sœurs. Adonc la mère vicaire voyant que les séducteurs flattaient les jeunes sœurs, se lève droite d'entre les anciens, disant : Puisque vos gens ne gardent le silence, je ne le garderai non plus et s'alla mettre entre les jeunes, devant ces galands ; sur tout cela furent indignés, disant quel diable de femme est ceci ; dame vicaire, avez-vous le diable ou estes-vous enragée ? » On la fait sortir de force, pour que le porc puisse à son gré se ruer sur le troupeau des vierges. La mère abbesse qui était dehors, frappait de ses deux mains contre les parois, criant : Chétif et maudit homme, tu perds bien tes feintes paroles, tu n'y gaigneras rien. Les hérétiques à bout de voies s'en vont et reviennent en la fête de monsieur Sanct-Bartholomy, apostre, avec grandes compaignies, tous en armes. On force la grande porte. Alors le lieutenant dit : Or ça, belles dames, vous ètes bien aveugles, qui ne cognaissiez la vérité de l'Évangile et êtes obstinées en votre erreur, mais je vous enjoins que plus ne dites aucun office, haut ni bas, et ne vous attendez jamais de ouïr la messe. Mère vicaire répond : Je suis d'avis que nous demandions congé et sauf-conduit et que sortions de la ville. Or, ça belles dames, dit le syndic, avons le jour que devez partir et dites comment pensez faire. Certes, dit la mère, que ce soit demain à la pointe du jour. Après minuit, les sœurs s'assemblent, la mère abbesse, vieille et malade, les bénit toutes en dévotion et avec larmes, disant : Mes enfants, soyez de ferme courage et obéissez à ma mère vicaire. La mère vicaire les confortait disant : Ayez bon espoir en Dieu et ne pensons que de sauver nos âmes. Le syndic arrive avec trois cents hommes et fait sortir les sœurs. Quand la porte du couvent fut ouverte, plusieurs sœurs cuidèrent pâmer de peur ; mais mère vicaire prit courage et dit : Sus mes sœurs, faites le signe de la croix et ayez notre vigueur en vos cœurs et vous, syndic, tenez bonne foi et loyauté. La nuit suivante, cinq cents bandits devaient briser la clôture, envahir le couvent, violer les sœurs et tout voler. Quand ils surent que les religieuses partaient, ils s'assemblèrent à la porte Saint-Antoine pour séduire ou enlever les religieuses. Le syndic les défendit avec ses archers. Les religieuses, par une

pluie battante, marchèrent à pied toute la journée et arrivèrent enfin dans un couvent que leur avait fait préparer le duc de Savoie ; mais ce n'était pas le couvent de Sainte-Claire où reposaient leurs sœurs en Jésus-Christ.

Nouvelle guerre.

90. Des changements si étranges qui venaient de se produire à Genève, la rupture du lien fondamental de la société humaine, l'abandon de l'ancienne foi et de la morale commune, le renversement du bien et du mal, du juste et de l'injuste, l'expulsion du prince légitime avec tous ceux qui tenaient à sa personne ou vivaient de ses bienfaits, la spoliation des biens d'église et leur emploi arbitraire, la violation des droits privés et publics, le froissement des intérêts et des habitudes, l'exil volontaire ou le bannissement forcé de tant de citoyens, la confiscation des biens et des libertés, la proscription des prêtres, l'appel des religionnaires étrangers : tout cela devait nécessairement aigrir les passions, envenimer les sujets de querelles entre Genève et le duc de Savoie, augmenter l'animosité déjà produite par la rupture des liens temporels. Les Genevois qui possédaient des propriétés sur les terres du duc de Savoie, ceux qui y cherchaient asile, ceux qui restaient fidèles à l'ancienne religion, ne croyaient pas avoir quitté Genève pour n'y plus rentrer. Le parti dominant la ville, arrivé au pouvoir par la révolte, qualifiait les émigrés de traîtres, envoyait aux supplices ceux qu'il pouvait prendre, les faisait exécuter en effigie et confisquait leurs biens. Les émigrés, victimes d'une faction implacable, usaient du droit de légitime défense et travaillaient à rétablir l'ancien ordre dans leur patrie. De là, des hostilités dans lesquelles les Genevois furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus. On se faisait la guerre comme on pouvait, sans troupes régulières, tout se réduisait à quelques escarmouches, à quelques dégâts dans les campagnes, à l'interruption du commerce, à l'embargo sur les subsistances. Dans l'impossibilité de se soutenir, les Genevois appelèrent, à leur aide, l'ours de Berne. L'ours de Berne n'eût pas demandé mieux que de quitter sa tannière et de courir sur les brisées d'Alexandre ou de César, mais il avait ses affaires et il craignait, partant, de trouver, au retour, place prise. On fit donc ce qu'on

fait quand on ne veut rien faire, on négocia. Pendant quatre mois, les Bernois ne cessèrent d'exhorter les Genevois à un arrangement amiable. Le duc de Savoie, dans ce but, accéda, autant qu'il le put, à toutes les propositions de Berne ; mais de la part de Genève, il y eut toujours quelque petite ou quelque grosse chose pour renvoyer la paix aux calendes grecques. Au lieu d'abandonner Genève, comme ils l'en avaient menacé, le 29 décembre, les Bernois déclarèrent subitement la guerre au duc de Savoie. En présence des traités, à la suite des négociations, cette guerre était un acte de pur fanatisme. Le 28 janvier 1536, six mille hommes entrèrent en campagne et ne firent guère qu'une promenade militaire, sans frapper d'autres coups que des coups d'occupation. Le vrai motif de la guerre pour Berne, c'était de prendre tout ce qui était à sa convenance. Les cantons protestants, Zurich, Glaris, Bâle, Schaffouse, Appenzell et les trois lignes grises, y mirent opposition ; mais sans forces militaires, les réclamations ne se firent que pour la forme. Dès le 5 février, les Bernois, partout triomphants, réclamaient déjà les frais de guerre et la jouissance des droits que le duc et l'évêque avaient, le premier, comme vidame, le second comme prince. Les Genevois répliquèrent que s'ils avaient voulu garder un maître, ils eussent gardé l'ancien, absolument sans frais. L'ours grogna, mais pour dissiper sa colère, il continua ses conquêtes et ne trouvant plus rien à prendre au duc de Savoie, tourna ses griffes contre Lausanne dont il dépeça l'évêché au temporel. Le pays conquis fut partagé en huit baillages ; Vaud paya les frais de guerre, Genève dut subir le joug de Berne, sans que Berne profitât autrement de ses conquêtes. C'étaient jeux de protestants et de brigands, qui n'aboutissaient qu'à une commune suisse.

fession de foi lvétique.

91. Au milieu de tous ces événements, Berne n'oubliait pas les querelles théologiques et songeait à s'accommoder avec Luther. A part les déclamations incohérentes de Zwingle et le robinet d'eau tiède d'Œcolampade, le protestantisme en Suisse ne fut que peu ou prou affaire de doctrine ; il ne fut guère qu'une sédition et une série de brigandages, vols ayant pour but un changement de propriétaires, et sans profit aucun pour le pauvre peuple, instrument et

victime de toutes les révolutions. Des conférences avaient donc eu lieu, au milieu des querelles intestines, pour rétablir l'union, non pas avec l'Église catholique, mais avec ces mille sectes, sans affinité ni cohésion possibles, qui se déchiraient entre elles et dont chacune prétendait prêcher la pure parole de Dieu. Enfin, en janvier 1536, sur la demande de Strasbourg et le vœu de Luther, une conférence solennelle des églises dites réformées s'assemblait à Bâle. Cette assemblée constituante de l'Helvétie luthérienne se composait de laïques et de théologiens. Au nom du libre examen confisqué par les représentants du pays, un comité de cinq membres dressa la *Confession de foi des Églises de la Suisse qui ont embrassé l'Évangile de Jésus-Christ*, *adressée à tous les fidèles et aux gens de bien*, *pour l'examiner et en juger.* Ce titre supposait d'une part, que le Saint Évangile, reçu pourtant des catholiques, n'était pas connu depuis quinze siècles, et, d'autre part, il prononçait la souveraineté doctrinale de chaque fidèle en matière de religion, bien que le peuple, dépouillé de son droit, ne parlât que par l'organe de ses députés bénévoles. Les articles caractéristiques se réfèrent aux points suivants : Art. I et II, la sainte Écriture de la Bible est *à elle seule* la plus sublime, la plus ancienne, la plus parfaite doctrine, *et ne doit être aucunement interprétée et expliquée que par elle-même, selon la règle de la foi et de la charité.* » Quelle ait été la plus ancienne, c'est ce que le concile des prédicants aurait eu de la peine à prouver, attendu que partout et toujours, avant comme après Jésus-Christ, la parole a précédé l'Écriture, et que les auteurs des livres sacrés n'y ont pu consigner que ce qui avait été fait et enseigné auparavant. D'ailleurs la confession de foi bâloise est aussi une interprétation de la Bible, et quoique cette interprétation s'explique elle-même, l'article vingt-trois porte, que dans les assemblées des fidèles, le sens et les mystères de l'Écriture doivent être e*xpliqués et éclaircis par des ministres habiles*, c'est-à-dire par ceux qui adhèrent à la confession de foi bâloise. De plus, si la sainte Écriture doit être expliquée selon la règle de la foi, il faut nécessairement que cette foi et cette règle précèdent l'Écriture : doctrine toute catholique et fondamentalement opposée à l'esprit de la réforme ; seulement les ministres

ont oublié de nous dire en quoi consiste cette règle de foi, tandis que les catholiques soutiennent qu'elle se trouve dans l'enseignement constant et perpétuel de l'Église, et non dans les rêveries particulières de chaque individu. Quant à l'explication *selon la charité*, on ne sait à la vérité pas trop ce que cela signifie ; mais s'il faut entendre sous ces termes, qu'on doit prêter aux auteurs et aux interprètes de la Bible, le sens le plus raisonnable, le plus conforme à l'esprit de la religion, à la croyance universelle, à la saine morale et à la pratique de toute l'Église, qu'on doit enfin leur supposer aussi quelque bon sens, et ne pas prétendre en savoir plus que les apôtres et leurs successeurs ; il semble du moins que les ministres protestants n'ont pas suivi cette règle de charité envers les catholiques. — Quand donc, disent les ministres dans l'article III, « les saints pères et les anciens docteurs qui ont interprété et expliqué la sainte Écriture, ont suivi cette règle, *nous voulons bien* les reconnaître, non-seulement pour des interprètes de l'Écriture, mais encore pour des instruments d'élite, » d'où il est clair que ces saints pères et ces anciens docteurs ne tiennent leur autorité que du bon plaisir des ministres réunis à Bâle, et qu'ils ne sont des instruments d'élite ou des vases d'élection, que lorsqu'ils s'accordent ou semblent s'accorder avec ceux qui protestent contre l'Église universelle. — L'article IV rejette « *toutes les doctrines et les traditions des hommes*, quelque belles et vénérables qu'elles soient, et quelque anciennes qu'elles puissent être, parce qu'elles nous détournent de Dieu et de la véritable foi, » de sorte que pour suivre ce principe protestant, il ne sera désormais plus permis d'interroger son père et sa mère, ni de consulter ses aïeux, quoique l'Écriture l'ordonne formellement. Il faudra aussi rejeter le dimanche et les fêtes, le baptême des enfants, le symbole des apôtres, enfin, jusqu'au langage de l'alphabet, même les arts et les métiers ; car tout cela nous est venu par la tradition des hommes, par l'enseignement verbal, et transmis d'âge en âge. D'ailleurs les évangélistes et les apôtres eux-mêmes, n'avaient appris que par l'enseignement verbal ce qu'ils ont consigné dans leurs livres, et nous-mêmes enfin, nous ne savons ce que c'est que la Bible, que par la tradition des hommes. Il faudra donc,

suivant les ministres de Bâle, rejeter aussi la Bible et *la tenir pour vaine, nuisible et sans force.* — Si l'on en croit l'article V, « tout le dessein de l'Écriture est seulement de faire entendre aux hommes que Dieu a de la bonté pour eux, et qu'il a montré cette bienveillance par Jésus-Christ ; » proposition assurément très commode et toute nouvelle, du moins n'est-il pas à notre connaissance qu'elle soit contenue ou indiquée dans aucun passage de la Bible. On n'aurait pas eu besoin *uniquement* de dire que Dieu a de l'affection pour les hommes, la nature entière l'aurait suffisamment attesté. L'art. XIV, sur l'*Eglise* atteste qu'elle est bâtie sur chaque fidèle, devenu un rocher vivant ; qu'elle est visible et invisible, connue de Dieu seul et reconnaissable à des marques extérieures. — Les art. XVI et XVII attribuent le pouvoir des clefs aux prédicateurs, pourvu qu'ils soient irréprochables, instruits et zélés ; ce pouvoir a été précédemment attribué à tout fidèle. Les prédicateurs sont choisis par le pouvoir civil ; et pourtant on confesse que Jésus-Christ donne seul à son Église des prédicateurs, à l'exclusion des évêques et du prétendu chef qui est à Rome. — Les art. XX et XXII ne reconnaissent que deux sacrements, le baptême et la cène ; pas un mot des cinq autres. — L'art. XXIII rejette les cérémonies et confie aux prédicateurs le soin d'expliquer les mystères, bien que l'Évangile, lu sans notes ni commentaires, s'explique de lui-même. — L'art. XXV permet en tout temps et en tout lieu les choses indifférentes, d'où il suit qu'on peut manger et boire, rire et danser, trafiquer et vendre à l'Église. — L'art. XXVI traite du magistrat civil qui doit punir et exterminer tout blasphème. Plus loin, le mariage est déclaré contrat civil, obligatoire et rescindible. En conséquence, les couvents sont des institutions infâmes et abominables. — En comparant cette confession de 1536 avec le synode de 1532, on voit qu'en quatre ans, les idées négatives ont fait du chemin. Du reste, sauf l'adhésion des membres présents, cette confession, après quatre conférences, ne put se faire agréer ou ne fut reçue que sous bénéfice d'inventaire. Quant à Luther, il ne voulut rien céder aux Suisses, qui ne consentirent pas davantage à faire capituler Bâle devant Wittemberg. Au fond, tout ce monde n'avait pas tort. Une

confession, envisagée comme symbole dogmatique, attente au principe du libre examen. Il n'y a pas d'unité doctrinale et de confession collective avec le principe de l'interprétation individuelle. Par une confession de foi, le protestantisme détrône la raison individuelle sur le front de laquelle, il a mis pourtant une belle couronne. On lui dit qu'elle est libre et on la damne si elle use de sa liberté ; on lui donne des ailes pour voler aux cieux et scruter les mystères et on l'oblige à abdiquer devant la confession de quelques ministres. *Mentita est iniquitas sibi.*

§ V. LES ORIGINES DU SCHISME ANGLICAN.

Le grand événement du pontificat de Clément VII, c'est le schisme de l'Angleterre.

92. La guerre des Deux-Roses avait mis à la tête de la Grande-Bretagne, une nouvelle dynastie, celle des Tudor. Vainqueur de Richard III à la bataille de Bosworth, le duc de Richemond avait placé sur sa tête la couronne trouvée dans un buisson d'aubépine et s'était proclamé roi sous le nom de Henri VII, prenant pour arme une couronne au bouquet d'aubépine rouge. Cette élévation toute païenne ne créait pas un droit. Henri Tudor n'était l'héritier légitime d'aucun des partis contendants, ni de Lancastre, ni de Yorck. Sa mère, Marguerite, comtesse de Richemond, était fille de Jean, duc de Sommerset, petit-fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, bâtard et adultérin. En vertu d'une patente de Richard II, confirmée par le parlement, Jean de Gand avait obtenu la légitimation de ses enfants naturels, mais ce titre suivant Hume et Hallam, ne lui conférait aucun droit à la couronne, puisque dans l'acte même où tous les privilèges accordés aux héritiers du bâtard étaient spécifiés, le droit de succession au trône était spécialement interdit. Non-seulement le duc de Richemond n'était pas l'héritier du trône, mais il en était formellement exclu par sa naissance ; il avait été, de plus, sous le règne précédent, condamné comme criminel d'Etat, et, s'il fût tombé entre les mains de Richard III, il

Avènement des Tudor.

serait probablement monté sur l'échafaud. D'un homme d'aventure, la victoire avait fait un roi, mais sans droit. Pour remédier aux vices de sa situation, le nouveau roi se fit couronner par l'archevêque de Cantorbéry et jura, en recevant la couronne, de « maintenir et sauvegarder les droits et les libertés de la sainte Église, garantis anciennement par les rois chrétiens d'Angleterre. » Henri VII convoqua ensuite un parlement où les élections envoyèrent une masse de ses partisans, par tous éligibles. Le parlement, à la dévotion du prince, déclara que la couronne effaçait toute tache originelle et qu'Henri, revêtu de l'autorité royale, cessait de subir les ingratitudes du passé. C'était l'apothéose du fait matériel, dont l'empire est empreint dans toutes les pages de l'histoire d'Angleterre. On invoqua ensuite la volonté de Dieu, manifestée par la victoire que le prince avait remportée sur le champ de bataille. Sur quoi le parlement établit que la couronne « était, restait, demeurait et appartenait à la personne royale du souverain seigneur actuel, Henri VII et à ses héritiers : » formule ambigüe que le prince eût rédigée d'un autre style. Cependant, comme c'est quelque chose de bien réel que le droit, les chambres finirent par douter de la légitimité de cette création parlementaire et supplièrent le monarque improvisé d'épouser la fille d'Edouard IV, Elisabeth d'Yorck, qui doit, avec son titre de reine, transmettre à sa postérité son sang royal. Malgré tout, le prince n'était pas rassuré. Pour dissiper ses doutes et bannir ses terreurs, afin de mettre à l'abri de toute contestation la validité de ses titres, il s'adresse à la souveraineté internationale des Pontifes Romains et sollicite la confirmation de ses droits à la couronne. Dans une double requête qu'il adresse au Pape, il demande les dispenses nécessaires pour se marier à Elisabeth sa parente et l'approbation du statut parlementaire qui lui conférait la royauté. Innocent VIII, prince d'une intelligence élevée, occupait alors le siège pontifical. A la requête d'Henri VII, il accorda deux bulles : dans l'une comme dans l'autre les titres des Tudor sont rappelés avec complaisance et justice. La couronne d'Angleterre appartient légitimement à Henri, roi par droit de conquête, roi par ordre de succession, roi par l'élection

des prélats, roi par le vœu spontané des nobles, roi par l'acclamation du peuple, roi par l'assentiment unanime des trois ordres du royaume. Toutefois, pour mettre fin aux guerres sanglantes causées par la rivalité de la maison d'Yorck, Henri, écoutant les sollicitations des États rassemblés en parlement, épousera la princesse Elisabeth, fille aînée et véritable héritière d'Edouard, d'immortelle mémoire. A la prière du roi et pour assurer la tranquillité du royaume, Innocent, après avoir confirmé la première dispense, déclare légitime et habile à succéder à leur père et mère, les enfants qui naîtront de leur mariage. C'est de son propre mouvement, de sa pleine science, de sa pure libéralité, qu'il confirme le statut du parlement sur le titre du roi et sur la succession de ses enfants. En vertu de sa puissance apostolique, il veut qu'on obéisse au nouveau souverain et maudit tous ceux qui tenteraient de le troubler dans la possession de ses droits. Que si la reine meurt sans enfants avant le roi ou si ses enfants ne survivent pas à leur père, la couronne passera par héritage aux autres enfants nés d'un légitime mariage. Enfin le Pontife prescrit à tous les archevêques, évêques, abbés, doyens, archidiacres, curés, recteurs, prieurs et gardiens de monastères, sous les peines portées par les sacrés canons, d'excommunier ceux qui enfreindraient les ordres du Saint-Siège et refuseraient d'obéir aux actes de succession et d'établissement. On voit si la dynastie des Tudor est redevable à la Papauté [1].

93. De son mariage avec Elisabeth d'York, Henri avait eu deux fils. L'aîné, Arthur, avait épousé, le 14 novembre 1501, Catherine d'Aragon ; ce prince mourut le 2 avril 1502 et, par sa mort, ouvrit, à son frère puîné, l'accès au trône. Ce frère, nommé Henri, était né en 1491 ; parce que Arthur devait être l'héritier de la couronne, Henri avait été d'abord destiné à l'Eglise et avait reçu une éducation cléricale. A sept ans, il apprenait à solfier ; à dix ans, il faisait sa partie dans la chapelle royale ; à douze, il composait, dit-on, en musique. On chante encore dans l'Eglise du Christ, à Oxford,

Avènement de Henri VIII.

[1] Hallam, *Hist. constit. de l'Angleterre*, t. I, p. 14 ; — Hume, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 8.

une antienne à quatre voix qu'il avait composé étant duc d'Yorck. L'enfant avait montré quelques dispositions pour la théologie ; Skelton, le Rabelais de l'Angleterre, lui donnait des leçons d'humanités. On remarquait dès lors qu'il était vain de sa science, supportait difficilement la contradiction et voulait toujours avoir raison ; d'humeur impatiente, quelque peu pédant et amoureux de la dispute, dit Audin, comme un vieux théologastre. En grandissant, il devint un des plus beaux princes de son époque, bien fait de sa personne, soigné dans ses ajustements, habile dans tous les exercices de corps. A la mort de son frère Arthur, il devenait prince de Galles, héritier présomptif. Henri VII, son père, se trouvait contraint, par cette mort, ou de renvoyer l'infante Catherine en Espagne et par conséquent de restituer à Ferdinand de Castille les cent mille couronnes qui formaient la moitié de la dot de l'enfant, ou de garder la princesse en Angleterre en lui garantissant la jouissance du douaire considérable qu'elle tenait d'Arthur. Jaloux de conserver l'alliance de l'Angleterre, comme contre-poids à la haine de la France, Ferdinand d'Espagne se hâta de proposer, à Henri d'Angleterre, le mariage de sa fille Catherine, veuve d'Arthur, avec son beau-frere, le jeune prince de Galles. D'abord le monarque anglais reçut cette proposition avec indifférence : marchand plus que roi, il pensait qu'une autre cour lui offrirait un parti plus avantageux. Ferdinand était un politique difficile à tromper, il lut dans l'âme d'Henri et le somma de restituer la dot ou de consentir au mariage. Les deux princes, Harpagons couronnés, se disputèrent près d'une année sur cette question d'argent. Trop avares pour faire aucun sacrifice, trop entêtés pour céder, il finirent par renvoyer leurs démêlés pécuniaires à d'autres temps, et, le 28 juin 1503, convinrent que le mariage aurait lieu deux mois après l'arrivée de la dispense du Pape. A cette date, dans la maison de l'évêque de Salisbury, près de Floet-Street, Henri et Catherine furent fiancés dans les formes. Henri aimait Catherine ; pendant quatre années il l'environna de soins affectueux ; il semblait n'aspirer qu'au moment où il pourrait donner le nom d'épouse à la jeune enfant, qui reprit, après son deuil, ses blancs vêtements de vierge.

Six ans après, mourait, le 25 avril 1509, le roi Henri VII ; le fiancé de Catherine, alors âgé de 18 ans, lui succéda ; son avènement au trône fut salué par d'unanimes acclamations, le premier acte du jeune souverain fut d'appeler au ministère des hommes aimés du peuple. Immédiatement après la mort de son père, Henri VIII s'était empressé de donner, à l'ambassadeur d'Espagne, l'assurance, qu'attaché de cœur à sa fiancée, il présenterait sans délai, à son conseil la question de son mariage avec Catherine d'Aragon. A l'objection tirée de la parenté des parties, les avocats de Catherine opposèrent la dispense de Jules II, et, avec le serment de la princesse, l'aveu du roi et l'affirmation de quelques matrones que le mariage avec Arthur n'avait jamais été consommé. Le conseil, à l'unanimité, donna donc son consentement à l'union du roi avec l'infante d'Espagne. Le mariage eut lieu à Greenwich, le 21 juin 1509, Henri se hâta d'annoncer cet heureux événement au cardinal Sixte de la Rovère, dans une lettre dont on conserve la copie au Vatican. C'est par hommage pour les vertus de la fille du roi d'Aragon qu'Henri la choisit pour épouse ; pas un mot dans sa lettre de la détermination de son conseil ; c'est le cœur d'un amant et d'un époux qui parle seul et librement. — Le couronnement eut lieu quelques jours après la cérémonie nuptiale. C'est dans l'église de Westminster qu'Henri prêta le serment imposé au roi lors de son couronnement. Le prince était à genoux : « Vous jurez, lui dit l'archevêque de Cantorbéry, de défendre les privilèges et les libertés qu'Edouard le confesseur et les rois vos ancêtres ont octroyés à l'Église ainsi qu'au clergé d'Angleterre ? — Je le jure, » répondit Henri. L'archevêque lut à haute voix la formule du serment et le prince la répéta la main levée sur l'autel. Après lui avoir mis le diadème sur la tête, au doigt l'anneau, dans les mains le sceptre de la royauté, le primat lui dit : « Levez-vous, gardez fidèlement votre parole et n'acceptez pas la couronne, si vous n'êtes pas déterminé à tenir le serment que vous avez juré : » Mais la cérémonie était à peine terminée que le prince demandait l'original du serment qu'il venait de prêter, prenait une plume, et, enfermé dans une chambre secrète, altérait de sa main la formule sacramentelle. Quand sa

bouche avait juré, au pied de l'autel, le serment d'Edouard, son cœur était parjure[1].

Coup d'œil sur sa politique.

94. A l'avènement d'Henri VIII, l'Angleterre était en paix avec la France. Cette paix ne fut officiellement rompue qu'en 1511, alors que la plupart des souverains de l'Europe se liguèrent contre Louis XII pour la défense de l'Église romaine. A cette occasion, Jules II accordait, à Henri VIII, le titre de chef de la ligue et lui promit en récompense le titre de Roi très-chrétien que Louis avait perdu en faisant assiéger le pontife à Bologne et plus encore en convoquant, à Pise, au concile qui devait travailler à la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Lorsque la paix fut rétablie, le roi d'Angleterre n'eut plus vis-à-vis de la France qu'une politique d'égoïsme, de duplicité et de perfidie. En 1511, en pleine paix, Henri conclut un traité avec Ferdinand d'Espagne pour l'envahissement commun de la France. En 1512, Jean d'Albret, roi de Navarre, est détrôné en punition de son attachement à notre pays ; par suite de l'invasion simultanée des deux souverains, nous sommes forcés d'évacuer l'Italie, que nous pouvions autrement garder. En 1513, quand tous les ennemis nous accordent la paix, Henri, soutenu par la nation anglaise, se prépare à se ruer sur la France, et, pour atteindre l'objet de ses convoitises, signe un traité avec l'Allemagne et l'Espagne ; nos provinces du nord sont ravagés, les villes de Thérouanne et de Tournay sont anéanties. En 1515, il fait avec Louis XII un traité de paix que François Ier approuve et que le roi d'Angleterre viole en se liguant contre nous avec l'Allemagne, l'Italie et la Suisse. En 1518, un nouveau traité passé avec nous est violé par l'assistance prêtée à Charles-Quint contre François Ier, trop loyal pour se méfier de la parole de son frère de la Grande-Bretagne. En 1520, Henri jure par sa barbe qu'il aura une entrevue avec François et lui fausse parole ; la même année, au camp du Drap-d'or, il jure amitié à François et ne le quitte que pour concerter avec l'Empereur le dessein de le détrôner. En 1521, il amuse nos ambassadeurs, et, pendant qu'il les flatte, il arrête avec Charles

[1] Audin a publié le fac-simile des adultérations introduites par Henri VIII dans la formule du serment royal.

les moyens d'exécuter leur projet d'invasion; cette cordiale entente nous fait perdre encore une fois le Milanais. En 1522, il répond aux avances de Francois Ier par une descente dans le Boulonnais et l'Artois. En 1523, l'Angleterre s'unit à nous avec cinq ou six puissances, elle fait un traître du duc de Bourbon et forme contre nous un nouveau projet d'envahissement; nous perdons Fontarabie, Bayard meurt, le nord de l'Italie nous échappe pour la troisième fois. En 1524, Henri veut nous enlever la Normandie; ses alliés entrent en France et sont vaincus sous les murs de Marseille; François est prisonnier à Pavie; l'Angleterre se livre à une folle joie, prie l'empereur de resserrer les liens du royal captif et se prépare à partager la France pendant la captivité de son roi. Quand il est abandonné de tous les alliés, dont aucun ne partage sa haine contre nous, Henri ne veut pas de paix pour la France ou ne la lui rend qu'à un prix qui entraînerait la ruine du royaume. Enfin, lorsque, pour obtenir sa liberté, François Ier traite avec Charles-Quint, il conseille à François de tromper son oncle Charles. Tout compte fait, et sans qu'il puisse nous reprocher ni guerre, ni mensonge, ni déloyauté, Henri VIII s'est rendu coupable envers la France de douze trahisons, de l'enlèvement de Fontarabie et de la perte de l'Italie du Nord, dont la possession assurait alors si heureusement la sécurité de la France.

95. Le roi d'Angleterre suivait, envers notre pays, les principes de Machiavel, il inaugurait cette politique d'égoïsme dont le secrétaire de la république de Florence, le théoricien de la fraude, venait de codifier les exécrables maximes. En son privé cependant il était bon chrétien et même, par suite de sa première destination à l'Église, quelque peu clerc. A cette époque, Luther, comme un Samson ivre, ébranlait toutes les colonnes du temple catholique et poussait, à grand renfort d'injures, les folies de son dogmatisme. Par ses brochures, comme nous disions aujourd'hui, il avait mis en feu la chrétienté. Le roi d'Angleterre qui tenait par ses armes, l'Europe en suspens, voulut l'étonner à son tour par sa plume. L'hérésiarque de Wittemberg venait de publier la *Captivité de Babylone*. Henri VIII voulut répondre à ce pamphlet en suivant les usages

Henri VIII combat Luther.

finement littéraires de son temps. Un de ses biographes nous le représente enfermé à Gréenwich, indifférent au bruit des rivalités de la France et de l'Allemagne, compulsant des in-folio, formant des volumes de notes et de citations, puis, quand ses matériaux sont prêts, taillant sa plume pour faire courir l'encre sur le papier. On ne saura jamais bien exactement comment s'est fait le livre du théologien couronné, mais on peut douter qu'il se soit fait ainsi. Un roi n'écrit pas comme le simple vulgaire : il a ses chercheurs, ses fournisseurs et surtout ses secrétaires. A défaut de la réalité, qui n'est pas connue, en consultant la simple vraisemblance, on doit croire que ce roi de trente ans fiancé à quinze, couronné à dix-huit, aux affaires depuis douze ans, n'était plus, s'il l'avait jamais été, homme à pâlir sur la *Somme* de Saint-Thomas. Les jeux, les tournois, les chasses, les intrigues, les expéditions militaires étaient mieux son fait que les livres. Selon nous, Henri VIII voulut se mesurer avec Luther dans un duel théologique ; il annonça le dessein de bouquiner un peu et dressa un programme tel quel ; il s'entretint avec ses entours de son vaillant projet ; puis les amis de tous les degrés se prirent à faire des recherches, à mettre en ligne des arguments, à dresser des thèses, à les combiner de manière à former une réponse topique. Ces apports venus de tous côtés furent soumis à l'auteur intentionnel : ce furent autant d'objets d'entretiens particuliers et de conférences avec les collaborateurs bénévoles. Le roi y fut pour quelques coups de plumes que les courtisans commentèrent de manière à lui prouver que l'Achille du champ de bataille était, dans l'Eglise, un nouvel Augustin. Le roi le crut d'autant plus volontiers qu'il avait moins raison de le croire. Enfin Luther, dans sa *Captivité de Babylone*, avait eu la fantaisie de poser une dogmatique d'où il excluait tous les sacrements ; ces négations indiquaient naturellement le plan de la réponse ; ce fut le programme de l'*Assertio septem sacramentorum*. Il nous importe de faire, avec ce livre, ample connaissance.

Assertio septem sacramentorum.

96. La *Défense des sept sacrements* s'ouvre par une lettre au pape Léon X. L'auteur couronné s'attend bien à voir la surprise éveillée par son initiative ; il répond : « Ce n'est pas, dit-il, que dans les lettres

et surtout dans les lettres sacrées, nous n'ayons fait notre apprentissage ; et si beaucoup, parmi ceux qui s'y consacrent, auraient pu, nous le savons de science certaine, se charger plus convenablement de cette tâche et s'en acquitter avec plus d'éloquence, cependant, nous ne sommes pas tellement neuf en ces matières qu'il nous soit messéant de descendre, nous aussi dans l'arène, pour y défendre, selon la mesure de nos forces, une cause commune à tous, et d'éprouver ce que peut notre plume, quelque faible que soit sa vertu. Ayant appris en effet de l'usage journalier des affaires que la religion exerce toujours une merveilleuse puissance, et qu'elle est d'un très-grand poids dans le gouvernement d'un état, nous avons commencé, dès que nous avons atteint des années plus mûres, à consacrer à l'étude de la religion une part de notre temps. Et nous y avons trouvé dès le commencement un charme singulier ; le résultat que nous avons obtenu est cependant, nous le savons, bien minime : et toutefois nous espérons avoir acquis une science suffisante pour découvrir à l'aide de quelques raisonnements les fraudes de l'hérésie Luthérienne, étant aidé surtout, ou plutôt stimulé par ces deux puissants motifs qui pourraient à eux seuls, fournir des armes, et plus qu'il n'en faut à l'homme même le plus dépourvu de science, je veux dire l'amour de la religion, et la douleur de la voir en butte à de si cruelles atteintes. » — La lettre au Pape est suivie d'un avis au lecteur : « Mû, dit le roi, par mon attachement à l'Église et par mon amour pour la religion, bien que je n'aie ni l'éloquence ni la science qu'exigerait une pareille œuvre, je me vois contraint cependant, pour *n'être pas flétri du nom d'ingrat*, de défendre ma mère, l'Epouse du Christ. Le temps et l'état présent des choses me commandent cet effort. Autrefois, en effet, comme nul n'attaquait l'Église nul n'était obligé de la défendre. Mais aujourd'hui qu'un ennemi s'est levé, *tel qu'il n'en a pu apparaître de plus funeste*, et que cachant des instincts sataniques sous le couvert de la charité, poussé par la colère et par la haine, il vomit son venin de vipère et contre l'Eglise et contre la foi catholique, il faut que tout serviteur du Christ, que tout âge, que tout sexe, que toute condition se lève pareillement contre cet en-

nemi commun de la foi chrétienne, et que ceux à qui les forces ont été refusées témoignent au moins, par l'empressement de leur zèle, le sentiment qu'ils ont de leur devoir. » Suit une charge à bride abattue et lance au poing contre Luther : « Quel peste semblable s'abattit jamais sur le tombeau du Christ ? Quel serpent s'y glissa jamais, aussi venimeux que celui qui a écrit sur la Captivité Babylonique de l'Eglise, qui détourne la sainte Ecriture pour l'amener à son sens et l'opposer aux sacrements du Christ, qui se joue des rites ecclésiastiques transmis par les Pères, qui ne fait de cas des plus saints personnages, des plus anciens interprètes des lettres sacrées, qu'autant qu'ils conviennent à son sens et s'accordent avec lui ; qui appelle la *très sainte Chaire* de Rome Babylone et le souverain Pontificat une tyrannie, qui regarde comme une captivité *les salutaires décrets* de l'Église universelle et fait *du nom sacré du Pape* le synonyme de l'antéchrist ! O homme d'une détestable arrogance ! Vil diseur d'injures et trompette de schisme ! Quel loup des enfers que cet hypocrite qui vient dispenser le troupeau du Christ. Quel membre du diable qui est impie *qui cherche à séparer les chrétiens*, membres du Christ, de leur divin chef ! O l'âme de boue ! O l'exécrable dessein que celui de ce moine qui ressuscite des schismes ensevelis dans la tombe, et qui aux anciennes erreurs ajoute des erreurs nouvelles, qui du fond des enfers ramène au jour, comme si l'on y ramenait Cerbère, des hérésies qui devaient rester cachées au sein d'éternelles ténèbres, et qui se croit digne, repoussant du pied tous les anciens, de *régner par sa seule parole* ou plutôt de bouleverser l'Église entière ! Que dire de la malice d'un pareil homme ? Je ne sais : elle me semble si inouïe qu'aucune langue, qu'aucune plume n'en saurait exprimer convenablement toute l'énormité. » Un peu plus loin : « Qu'à l'exemple d'Augustin, dont il suit la règle, Luther rétracte ses livres remplis de toute malice et qu'il abjure ses erreurs ! Mais s'il s'y refuse et que *les princes chrétiens fassent leur devoir*, ils ne tarderont pas à livrer ses erreurs, et s'il y persiste, à le livrer lui-même aux flammes. » Cette charge, il faut en convenir est menée d'une main magistrale ; elle est biblique dans son texte, orthodoxe dans la pensée, canonique dans ses

revendications, parfaitement appropriée surtout pour retomber, un jour, de toute sa force, sur la tête de l'auteur. — Le corps de l'ouvrage est ensuite divisé en dix chapitres; le théologien traite successivement des indulgences, de l'autorité des pontifes Romains, de l'Eucharistie, de la Messe, du Baptême, de la Pénitence, de la Confirmation, du Mariage, de l'Ordre et de l'Extrême-Onction. Chaque chapitre est exposé en forme positive, d'un style très-élégant, éloquent parfois ; la doctrine est exacte, l'expression correcte, l'ensemble plein d'intérêt et digne de sérieuse considération. A la fin, vous trouvez une péroraison où l'auteur nous donne un portrait fort piquant de Luther hérétique : « Tout ce que croit l'universalité des fidèles, dit-il, seul il l'élude par un raisonnement futile et prononce hautement qu'il n'admettra rien, sinon les Ecritures claires et évidentes. Et si on les lui oppose, il les détourne à l'aide de quelque ingénieux commentaire où il nie qu'elles soient de l'auteur auquel on les attribue. Il n'est docteur si ancien au monde, ni si saint, ni si ferré dans la science des lettres sacrées que ce doctrillon, ce petit saint, cet éruditule ne rejette de sa superbe autorité. C'est pourquoi, puisque Luther méprise tout le monde et ne croit personne, il ne doit pas s'indigner qu'on lui rende la pareille et que personne ne le croie. Je suis en effet si plein de dégoût d'avoir un pareil adversaire, que loin de vouloir prolonger cette discussion, je me repens presque de l'avoir faite si longue. Car à quoi sert de discuter davantage avec un homme qui, en désaccord avec tout le monde, ne s'accorde pas avec lui-même. Qui affirme dans un endroit ce qu'il nie dans un autre et nie de nouveau ce qu'il affirmait tout-à-l'heure? Lui opposez-vous la foi ? il s'arme de la raison. Le combattez-vous par la raison ? il se pare de la foi. Lui alléguez-vous les philosophes? il en appelle à l'Ecriture. Proposez-vous l'Ecriture ? il s'amuse à des sophismes. Cynique au front d'airain, qui n'a honte de rien, ni crainte de personne et ne croit tenir à aucune loi ; qui méprise les anciens docteurs de l'Eglise et du haut de sa grandeur tourne les nouveaux en dérision ; qui poursuit de ses injures la majesté du Pontife suprême qui brave tout, coutumes, dogmes, mœurs, lois, décrets, foi de l'Eglise et l'Église elle-

même tout entière, et qui en tient si peu de compte qu'à peine reconnaît-il qu'il en existe une au monde, si ce n'est peut-être cette Église qu'il compose, fondateur nouveau, de deux ou trois hérétiques, dont lui-même est le chef[1]. »

La défense des sept sacrements est offerte à Léon X.

97. A peine la défense fut-elle rédigée dans son texte définitif, qu'Henri fit appeler un calligraphe pour transcrire l'ouvrage sur parchemin, tandis que l'éditeur royal employait ses plus beaux caractères à le reproduire par l'impression. Bientôt un courrier partit avec deux exemplaires que l'ambassadeur anglais à Rome devait offrir à Sa Sainteté. Ces deux exemplaires sont encore à la Vaticane. Le manuscrit porte sur le titre les armes d'Angleterre entourées de fleurs; le volume imprimé a le frontispice encadré dans des arabesques : au bas est une petite vignette en couleur, où deux anges tirent un rideau pour faire voir le pape assis sur son trône et tenant en mains l'*Assertio* que le roi lui présente. L'un et l'autre sont précédés d'une dédicace au pape, et offrent à la dernière page, ce distique latin, écrit de la main du monarque :

Anglorum rex Henricus, Leo decime, mittit
Hoc opus et fidei testem et amicitiæ.

HENRICUS.

A l'heure convenue l'ambassadeur Clerke et l'humaniste Pace montèrent au Vatican pour présenter la Défense au Pape. Léon X avait appelé ce jour-là, non-seulement tous les membres du Sacré-Collège, mais encore les humanistes les plus célèbres de Rome, les professeurs du Collège Romain, les généraux d'ordre, les ambassadeurs, des théologiens, des astronomes des artistes. Aux volumes était jointe une lettre autographe de Henri dont l'ambassadeur s'attacha à faire ressortir chaque formule : Henri qui ne se croit pas quitte encore envers le Saint-Siège ; Henri qui, jusqu'à ce jour, ne s'est servi que de ses armes pour défendre les droits du pontife ; Henri qui veut venger l'autorité la plume à la main ; Henri qui met au

[1] Après son schisme, Henri VIII fit rechercher et brûler les exemplaires de l'*Assertio septem sacramentorum* ; on trouve ce précieux ouvrage dans les œuvres de Fischer, évêque de Rochester ; il en a été fait une édition à part avec traduction, en 1850, à Angers, chez Lainé frères.

service de l'Église les primeurs de son talent ; Henri le fils soumis et obéissant de l'Église. Ces formules, en effet, très remarquables, le sont encore plus aujourd'hui, comme paroles reprouvant le schisme et condamnant son auteur. *L'Assertio* passa des mains du Pape dans les mains des personnes présentes : toutes louèrent l'initiative glorieuse du roi, exaltèrent la doctrine, s'extasièrent devant les beautés de son style et épuisèrent toutes les rubriques de l'admiration. Le Pape donna, au livre, le nom de *Diamant du ciel*, et voulut récompenser le royal auteur. Au sortir du consistoire, il dicta donc à Sadolet, le projet d'une bulle. Cette bulle fut lue dans un conseil extraordinaire, où l'on décida que l'on donnerait, au roi d'Angleterre, le titre de *Défenseur de la foi*. Si le roi *très chrétien* de France, si le roi *Catholique* d'Espagne menaçaient un jour l'indépendance du Saint-Siège, Rome pourrait appeler à son secours le prince qu'elle tenait honoré d'un titre pris autrefois par Charlemagne. A l'Empereur et aux rois ses frères, tous décorés de prérogatives envers le Saint-Siège, s'ajouterait, par la suite, un paladin breton. Cette glorieuse devise s'est transmise à la postérité, marque inaltérable de la piété de Henri envers le Saint-Siège et de l'amour que le Saint-Siège n'a cessé de porter à son noble royaume. — Jamais, jusqu'à ce jour, controversiste n'avait été plus glorieusement récompensé de sa science et de ses veilles. Le succès, au surplus, ne fut pas moindre dans les autres provinces de la chrétienté. Que de douces heures Henri dut passer au milieu de ces flots d'encens que lui apportèrent chaque jour l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne. On ne pouvait croire qu'un si jeune prince eût montré tant de sagesse ; on déclarait, avec toutes les formules de la louange, que le livre ferait honneur aux plus grands humanistes de l'époque. Quant à l'Angleterre, qui venait de produire un nouveau Lactance, elle sut s'associer cordialement une démonstration de son savoir et de sa piété. Henri dénonça aux princes allemands le nouvel Erostrate ; il entrevoyait que la révolte passerait du sanctuaire sur la place publique et que le peuple demanderait compte un jour, à ses maîtres temporels, de ses misères vraies ou fausses, comme Luther voulait rendre responsable la papauté de tous

les abus qui s'étaient glissés dans l'Eglise. Le primat d'Angleterre, Cardinal Wolsey fit afficher à la porte de toutes les églises un mandement où il ordonnait de livrer à l'autorité ecclésiastique tous les livres de l'hérésiarque. Le 12 mai 1521, un bûcher s'élevait devant Saint-Paul de Londres ; là, en présence du légat, après un discours de l'évêché de Rochester, on livra aux flammes au milieu d'un grand concours de peuple, la *Captivité de Babylone*, les thèses contre les indulgences et d'autres pamphlets de Luther. Le peuple se retira aux cris de : Vive le Pape ! Vive le Roi ?

Henri VIII en est-il bien l'auteur ?

98. Henri VIII est-il dans toute la force du terme, l'auteur de *l'Assertio septem sacramentorum ?* Cette question partage les historiens. Fischer, évêque de Rochester et Thomas Morus, secrétaires bénévoles du Prince, l'affirment tous les deux et Audin pour avoir vu au *Bristish Museum* les autographes du roi, ne croit pas qu'on puisse contester sérieusement sa capacité théologique. Que Henri VIII ait aimé les lettres, qu'il leur ait accordé sa protection, je le crois ; mais je croirais trahir la vérité, si j'en faisais, comme quelques écrivains d'ailleurs très estimables, un humaniste de premier ordre, surtout un maître en théologie. Que Henri VIII ait eu le désir de se mesurer avec le Briarée du Protestantisme ; qu'il ait conçu un projet d'ouvrage, qu'il ait donné un titre et élaboré quelques matériaux, cela paraît certain ; mais qu'il n'ait pas admis plus que tout auteur pour l'exécution de son programme une collaboration effective, cela ne paraît pas admissible. Qu'il soit l'auteur unique et exclusif de l'*Assertio*, nous ne pouvons y accéder. Fiancé à quinze ans, roi à dix-huit, aux affaires et à la guerre depuis douze ans, où aurait-il pris le temps de s'appliquer à la théologie. Avant quinze ans on n'est pas capable de succès dans cette étude et c'est faire déjà beaucoup d'honneur à Henri, que de supposer qu'à quinze ans, il ait pu terminer ses études d'humanités et de philosophie. La théologie, quand elle n'est pas seulement effleurée d'une manière superficielle, mais traitée avec soin, dans des écrits livrés au public, demande un homme rassis et qui en ait fait, durant de longues années, une étude suivie. A part les quelques lectures plus ou moins théologiques de son éducation cléri-

cale jusqu'à quinze ans, le futur monarque devait s'occuper plutôt de littérature, de musique, d'escrime, d'équitation et autres arts d'agréments pour lesquels il avait du goût et de l'adresse. Est-ce depuis quinze ans qu'il se serait épris d'un beau zèle pour la théologie ? On conviendra que ce serait une folie de le penser ; un jeune prince, devenu l'arbitre de ses propres volontés, qui a des passions vives et qui malheureusement en est déjà l'esclave, ce prince a bien autre chose à faire que de s'enfoncer dans la controverse, de polir des phrases, d'ajuster son style à la plus scrupuleuse énonciation des dogmes catholiques, de se mesurer victorieusement avec un chef de secte habile dans la discussion et rompu dans l'art d'attaquer la vérité par des sophismes. On n'a pas reculé devant le paradoxe étrange qui fait de Henri un disciple zélé de Saint-Thomas, appliqué sans relâche à se pénétrer de sa science. L'auteur de l'*Assertio* a certainement étudié à loisir Saint-Thomas, mais cela ne nous dit pas que cet auteur soit le roi d'Angleterre. La connaissance de Saint-Thomas ne s'acquiert point en se jouant dans le tumulte d'une cour voluptueuse ; il faut pour l'acquérir, le silence de la retraite et le recueillement. Plusieurs années d'études n'auraient pas suffi à Henri VIII pour s'orienter dans les œuvres immenses du Docteur Angélique et y trouver les questions qui pourraient être utiles dans une réfutation de Luther. D'après la discipline de l'Église, Henri VIII n'a même pas pu lire l'écrit de Luther ni la *Captivité de Babylone*. Zaccaria, dans son *Histoire polémique de la prohibition des livres*, n'offre aucune trace d'une autorisation accordée au roi d'Angleterre, et on n'en trouve point marque ailleurs. Il est également impossible d'admettre que son précepteur ait permis la lecture d'un pareil livre à un jeune prince présomptueux, téméraire, plein de lui-même ; et de la lui permettre à l'âge des passions fougueuses, lorsqu'il y avait péril de le voir se corrompre par des erreurs qui s'offraient à l'affranchir de tout ce qu'il y a de plus difficile, dans l'Evangile, à croire, à pratiquer. Il est beaucoup plus facile de croire que Fischer, en présence du torrent qui commençait à déborder sur le monde, conçut le projet d'élever une digue et se chargea personnellement de la dresser. Il vint trou-

ver le roi, l'engagea à adopter comme sien un livre qu'il se proposait d'opposer à la *Captivité de Babylone*. Pour l'y déterminer, il ne manqua pas de lui représenter que sa qualité de roi donnerait du prix à tous ces raisonnements ; qu'ayant déjà fait quelques études dans le but de suivre la carrière ecclésiastique, on serait moins surpris qu'il traitât des questions, qui, autrement, lui auraient paru absolument étrangères ; que tous les princes catholiques étaient d'ailleurs intéressés à ce qu'il mît son nom en avant sur ce livre de combat : puisque la même doctrine qui sapait les fondements de l'autorité spirituelle ne tarderait pas à faire sentir ses funestes effets contre la puissance temporelle : que les lois divines et humaines qui permettaient d'adopter des enfants, ne s'opposaient pas à ce qu'on adoptât des livres ; que le désir légitime qu'il avait d'unir, comme les autres princes catholiques, un titre honorable à celui de roi d'Angleterre, serait infailliblement réalisé, quand le Souverain Pontife aurait reçu cette preuve de son zèle pour la foi. Il n'y avait d'ailleurs pas plus de nécessité de faire connaître au Pape, qu'aux simples fidèles, qu'Henri n'avait pas étudié la théologie. Une pareille proposition ne pouvait que sourire à Henri, prince jaloux de tous les genres de prééminence, mais plus fort pour se battre la lance au poing, que pour descendre dans l'arène de la théologie. On lui offrait un livre digne d'un prince, il l'accepta et l'apostilla d'un distique. Mais c'est lui faire assez d'honneur que de le supposer capable de bien entendre le livre qui parut sous son nom. Le Pape, les cardinaux parurent ne pas douter que l'ouvrage ne fût de Henri ; ils firent, à l'offrande royale, un accueil magnifique. Le Pape attacha même des indulgences à la lecture du livre ; décerna à Henri le titre de Défenseur de la foi ; dans ces conditions, l'ouvrage fut lu par toute la chrétienté et produisit partout des fruits de lumières. Autrement, il n'est pas supposable qu'un prince de trente ans ait pu écrire avec tant de savoir, de sagesse, de perfection et de maturité. L'ouvrage fut recueilli plus tard, sans discussion, dans les œuvres de Fischer. Quant à Henri, il démentit tous les dogmes renfermés dans le livre publié sous son nom ; l'esprit qu'il avait s'est consacré à des lettres d'amour, à des

ruses, à des fourberies, à de sacrilèges spoliations. L'histoire doit refuser à ce Sardanapale, le seul mérite qui pourrait lui rester dans l'esprit des honnêtes gens : telle est, du moins, l'opinion de Bellarmin, de Sander, de Pallavicini et de Ciacconius : il faut en attribuer tout l'honneur au saint évêque de Rochester, qui, après avoir confessé la foi, eut le courage d'en être le martyr.

99. Le soi-disant défenseur de la foi va en devenir l'un des plus violents persécuteurs. Depuis dix-huit ans, Henri VIII avait épousé Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, tante de Charles-Quint, veuve de son frère Arthur. De ce mariage, le prince Anglais avait eu cinq enfants ; après dix-huit ans d'une union bénie de Dieu, lorsque déjà il était sous le charme d'Anne de Boulen, le saint homme eut des scrupules. Anne de Boulen, la pierre d'achoppement de ce triste souverain, appartenait à une famille d'origine française ; née vers l'an 1500, elle fut envoyée en France vers l'âge de quatorze ans, comme dame d'honneur de la princesse Marie d'Angleterre ; de là, elle passa au service de la reine Claude de France et de la très-peu chaste Marguerite de Navarre. On dit qu'à cette époque elle s'abandonna aux jeunes seigneurs de la cour et se livra même à François Ier ; le fait est qu'on l'appelait familièrement la *haquenée* du roi. En 1523, Anne revint en Angleterre et fut dame d'honneur de la reine : immédiatement elle formait des liaisons amoureuses avec Wyatt, un de ses amis d'enfance et avec Percy, depuis duc de Northumberland. Le roi d'Angleterre la vit pour la première fois à une soirée dansante chez le cardinal Wolsey, archevêque, ministre et légat. Henri avait déjà abusé de sa sœur aînée ; il entendit s'adjuger aussi la cadette. Anne de Boulen avait appris, en France, comment une femme peut résister en provoquant l'espoir ; elle ressemblait, sous ce rapport, à la Poppée de Tacite, qui traitait les affaires de cœur, comme des affaires de diplomatie. Quand le roi vint lui parler de sa flamme, elle lui répondit : « Votre concubine, jamais ; votre femme, si vous le voulez. » Si Anne eût consenti à être la maîtresse du monarque, Henri n'eût jamais songé à répudier la reine ; la jeune fille résistant, le roi conçut, pour la première fois, des scrupules sur la validité de son ma-

Projet de divorce.

riage avec Catherine, mariage cependant autorisé par une bulle spéciale de Jules II et béni par l'archevèque de Cantorbéry. Henri ouvrit l'ancien Testament et lut dans le Lévitique, chap. XVIII, v. 16 ; « Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la femme de votre frère, parce que c'est la chair de votre frère. » Pour ce cœur tourmenté ce fut une illumination. Dès ce moment, le *remords* entre dans l'âme du monarque qui se croit maudit de Dieu s'il garde Catherine. Mais il a bien soin de fermer la Bible ; s'il eût fait passer sous ses doigts quelques feuillets du livre saint, il aurait lu au Deutéronome chap. XXV, v. 5 : « Lorsque deux frères demeurent ensemble et que l'un d'eux sera mort sans enfants, la femme du mort n'en épousera pas d'autre que le frère de son mari qui la prendra pour femme et suscitera des enfants à son frère. » Or, tel était précisément le cas où se trouvait Henri à la mort d'Arthur. Le roi néanmoins communiqua ses doutes à des casuistes complaisants ; mais à travers les scrupules d'une conscience *timorée* et les craintes d'une succession disputée dont il essayait de se couvrir, ils devinèrent la secrète pensée du roi : le prince, las de Catherine, épuisée par cinq couches, voulait se remarier. Terrible exemple pour ces malheureux théologiens qui entrent en compromis avec les puissances de ce monde, si ses conseillers avaient interdit au roi tout espoir, il aurait pu le vaincre aisément. Il n'en fut pas ainsi, les théologiens honteux de végéter dans leur presbytère, jaloux d'obtenir une abbaye ou un évêché, examinent le texte du Lévitique, le tourmentent, le torturent et concluent magistralement qu'une dispense ne peut autoriser le mariage d'un frère avec la veuve de son frère. Mais on leur montre le verset du Deutéronome, qui faisait loi dans la Synagogue ; ne sachant que répondre, ils imaginent de nier la validité de la bulle : premièrement, parce qu'elle n'est pas assez explicite ; en second lieu, parce qu'elle a été accordée sur des motifs d'une fausseté palpable ; enfin parce que Henri ne l'a jamais reconnue. Ces arguties pitoyables sont le point de départ de tous les crimes de Henri VIII, la première cause du schisme anglican et de tous les malheurs qui découleront de ce schisme. *Nunc erudímini qui judicatis !*

100. Le roi avait été rempli de joie en se trouvant des amis qui lui promettaient des complices. Toutefois, comme il fallait mettre ses doutes à l'abri d'une grande autorité vivante, quand il avait déjà pour se rassurer la lettre morte du Lévitique, il communiqua ses scrupules à Wolsey. Soit qu'il ne sût pas à quel prix la nouvelle maîtresse mettait ses charmes, soit qu'il crût que le nouveau caprice du prince passerait comme ses autres amours, soit qu'il espérât déterminer Catherine à prendre l'habit religieux, le cardinal promit de travailler au divorce de toute son influence. Mais quelques jours plus tard Henri lui nomma celle qu'il voulait faire monter sur le trône et alors le ministre, se jetant aux pieds du prince, le conjura, mais inutilement, de renoncer à un si funeste dessein. De Rome cependant venait d'arriver au prince une consultation complaisante. L'humaniste Pace ne comptait pas beaucoup sur la Vulgate pour guérir le malade ; il croyait davantage à l'efficacité du texte hébreu. Toutefois, avant d'ouvrir les trésors de sa science syro-chaldaïque, il voulait consulter Robert Wakefield, aussi savant hébraisant que Reuchlin, aussi pauvre que Job, mais qui n'avait pas tout à fait la simplicité de la colombe. Robert répondit d'Oxford sans savoir de quoi il s'agissait, mais ne se montra pas moins prêt à entrer en lice et à disputer des poumons et de la plume ; lorsqu'on lui eut montré deux lignes de la main du roi, il ajouta que, suivant le bon plaisir de sa Majesté, il soutiendrait avec une égale force le Lévitique ou le Deutéronome, le Deutéronome ou le Lévitique. Un meilleur secours vint, de France, à Henri VIII. Dans le projet de mariage de Marie d'Angleterre avec François Ier ou avec son fils, le négociateur était l'évêque de Tarbes. Après la signature du traité, avant de retourner en France, l'évêque parut soucieux et comme mécontent d'une négociation dont l'issue réjouissait tout le monde en Angleterre. Pendant près d'une semaine on le pressa de s'expliquer ; après maintes hésitations, il finit par déclarer qu'à son avis l'union de Catherine avec Henri était, selon l'opinion de graves théologiens, nulle aux yeux de Dieu et des hommes. Henri parut frappé, comme d'un coup de foudre, de ce tour de comédie ; son but fut dès lors de persuader par cette frayeur

Premières négociations.

simulée de conscience, que le premier doute sur la validité de son mariage lui avait été inspiré par un évêque français. Pour le moment, il ne s'agit encore que d'une affaire secrète ; le mot de divorce quand il sera temps de le prononcer, causera moins de scandale en Angleterre, à Rome moins d'effroi et, dans les cours étrangères, moins d'étonnement. La France ne se prêta que trop facilement à une ruse qui devait rendre irréconciliable Henri et Charles-Quint. Henri de son côté fier de l'avoir emporté sur l'hérésiarque allemand composait, avec la même plume qui écrivait ses billets doux à Anne de Boulen, un traité hérissé de citations bibliques, pour établir que son mariage était nul et qu'il était temps de le dissoudre. A l'aide de quelques lignes tracées, depuis quatre mille ans, par le législateur des Hébreux, il voulait prouver au monde qu'il était époux incestueux, que Catherine n'était qu'une concubine en habit de reine et la princesse Marie une enfant conçue dans l'iniquité. Cependant Catherine apprenait avec effroi qu'elle était trahie par une jeune fille qu'elle aimait presque comme son enfant ; qu'Henri voulait la chasser comme épouse incestueuse, flétrir Marie comme le fruit d'une union sacrilège et placer sur la tête de sa maîtresse la couronne d'Edouard. L'amour maternel fit alors, de Catherine, une femme héroïque : elle prit la résolution, aux pieds du crucifix, de défendre jusqu'à la mort, tous ses droits sacrés de mère, d'épouse et de reine. Sa colère tomba d'abord sur la vile créature, qui, non contente de lui ravir le cœur de son époux, cherchait à se vendre au prix d'un diadème. Henri était présent à ce que Lingard appelle une courte tragédie et jura que s'il avait consulté ses théologiens, c'était pour calmer le cri de sa conscience. A cette protestation hypocrite, la reine répondit qu'elle était entrée vierge dans la couche royale et qu'elle en sortirait pure ; que c'était offenser Dieu que de demander à des théologiens si la mère de Marie n'avait pas, pendant dix-huit années, vécu dans l'inceste. Alors cette femme forte, qui puisait son courage dans sa conscience et dans sa piété, ajouta que le roi ne lui refuserait sans doute pas ce qu'il accorderait au dernier de ses sujets, des avocats pour défendre ses droits devant la justice.

La décrétale.

101. Pour mener plus à son aise en partie double ses affaires d'amour et ses compositions théologiques, Henri avait envoyé Wolsey en France, d'où il revenait avec un triple échec à toutes ses propositions de mariages diplomatiques. Au retour, il convoqua une assemblée où furent appelés Thomas More, Fischer, évêque de Rochester, des théologiens, des docteurs en droit, des jurisconsultes. La question dn divorce fut nettement posée. En habile courtisan, Wolsey pour prouver la nullité du mariage, n'employa pas d'autres arguments que ceux que le roi avait fait valoir dans son opuscule. More, prié de donner son avis, se récusa en alléguant son ignorance théologique; l'évêque de Rochester, plus courageux, après avoir pesé les raisons pour et contre, se prononça contre le divorce ; les autres membres du conseil se rangèrent à l'avis de Fischer : on se sépara. Alors Wolsey, comme une âme en peine, convoque une nouvelle réunion composée de personnages présumés plus complaisants. Après un discours, d'ailleurs éloquent du cardinal, la seule concession qu'il put obtenir, ce fut que les scrupules du prince étaient assez graves, pour qu'on en référât au Saint-Siège, dont le clergé respecterait la sentence. Wolsey tourne alors son regard vers Rome : il a, près du pape des hommes à tout faire: Georges Casale, Stafile, doyen de la Rote, et le docteur Knight. C'est à l'aide de ces agents qu'il espère tromper Clément VII et l'emporter sur son innocence. Casale, chargé du principal rôle, avait pour mission spéciale, de faire valoir les arguments exposés dans le petit livre du roi et d'acheter les consciences avec des écus. Mais le plus clair de son rôle, c'étaient des tours de supercherie. On abusait le souverain en lui prodiguant le lendemain du sac de Rome, de fastueux témoignages d'affection. On abuse le Pape, en lui parlant de ces voix nombreuses, qui, en Angleterre, approuvent le divorce ; des terreurs religieuses qui obsèdent le roi ; des nullités que renferme la bulle de Jules II ; de l'intention qu'a manifestée la reine de prendre le voile dans un couvent. On lui cache les murmures de la nation, le silence de More, la protestation de l'évêque de Rochester, la liaison adultère de Henri, les pleurs de la malheureuse Catherine qu'on épie, comme une prisonnière, dans son

palais. C'est un cardinal dont l'attachement au Saint-Siège ne s'est jamais démenti, Wolsey, qui demande à Clément, au nom de la religion, de rompre des nœuds qui pèsent également aux deux époux, des nœuds formés sans connaissance de cause, autorisés seulement par une bulle subreptice, malgré le texte formel d'un verset des livres saints. A la fin de décembre 1527, les ambassadeurs de Wolsey présentèrent au Pape deux commissions. Par la première, Clément accordait à Wolsey ou à Stafile les pouvoirs nécessaires pour juger la question du divorce ; par la seconde, il autorisait le roi à se remarier après la répudiation de Catherine, si le mariage était canoniquement dissous. Comme on pouvait craindre qu'Anne et Percy ne se fussent engagés mutuellement leur foi, le Pape devait permettre à Henri d'épouser une autre femme, fut-elle même fiancée, pourvu qu'elle fut restée vierge. De plus, si le roi n'avait pu s'unir légitimement à Catherine après la mort d'Arthur, il pouvait bien moins encore s'unir à Anne de Boulen, dont il avait corrompu la sœur ; il devait donc reconnaître à Clément VII des pouvoirs qu'il refusait à Jules II, et demandait, en conséquence, la permission d'épouser une femme au second degré de consanguinité ou au premier d'affinité, même quand elle serait née d'un mariage illicite. Des deux actes, le second, qui décidait la dissolution fut signé avec quelques modifications par Clément ; le premier, relatif à la grande question du divorce, renvoyé à l'examen du cardinal des Santi-Quatri, fut modifié en ce sens que la question, examinée en première instance en Angleterre, viendrait en dernier ressort à Rome. C'était, du reste, un grand sacrifice que faisait Clément au roi d'Angleterre, en signant ces deux commissions qui pouvaient attirer, sur le Saint-Siège, de nouvelles colères de l'Empereur. La bulle et la commission, apportées à Londres, furent trouvées, l'une confuse, l'autre captieuse. La dispense n'était que conditionnelle ; d'ailleurs, on y avait inséré certaines restrictions qui laissaient au pape la liberté de la révoquer. Par exemple, il accordait cette dispense « autant qu'il le pouvait sans offenser Dieu, nonobstant toute prohibition du droit divin et autres constitutions et ordonnances quelconques, auxquelles il dérogeait autant que

l'autorité apostolique pouvait s'étendre. » Toutes deux portaient la signature du pape ; mais le pape, confiné à Orvieto, pouvait encore être considéré comme prisonnier de Charles-Quint. On voulait donc, à Londres, des concessions nouvelles, accordées en plus grande liberté Aux trois agents qui avaient dirigé les premières négociations furent donc adjoints Gardiner, secrétaire de Wolsey et Fox, aumônier du roi. Leurs efforts réunis devaient extorquer, au souverain pontife, la signature de deux actes nouveaux : l'un était une dispense plus explicite que la première ; l'autre, une bulle décrétale où le Pape, invoquant l'autorité du Lévitique, déciderait que la loi divine repoussait comme incestueuse une union que le Deutéronome rendait légalement obligatoire. Du reste, Anne de Boulen n'était plus la jeune fille qui spéculait sur ses charmes pour monter sur le trône ; c'était un ange de vertu pour laquelle le roi brûlait de la plus pure flamme. Le pape, plein de bienveillance pour Henri, signa la dispense nouvelle, mais subordonnée à la dissolution légale du mariage de Catherine par un tribunal ecclésiastique. Sur la décrétale, il convoqua une congrégation qui ne fut point d'avis de l'accepter, parce qu'elle trancherait une controverse et condamnerait la mémoire de Jules II. Après de longs et inutiles débats, sur de nouvelles instances des ambassadeurs, un acte fut préparé, qui autorisait Wolsey à s'entourer des lumières de prélats de son choix ; à rechercher sommairement la valeur de la bulle de Jules II et du mariage contracté ensuite : à déclarer, nonobstant récusation ou appel, que la dispense était valable ou subreptice, le mariage valide ou illégal, et à prononcer, s'il y avait lieu, le divorce. Mais, fragilité de la pensée humaine ou retour de sa vertu, en présence de la responsabilité que Rome lui laissait, Wolsey prit peur : légalité d'une bulle, validité d'un mariage, interprétation d'un texte sacré, voilà ce qu'il avait à définir. Il recula devant cette souveraineté que Rome lui déléguait, moins par humilité que par effroi. On dirait que semblable à Saul sur le chemin de Damas, Wolsey s'est entendu appeler par son nom. Il se lève et plein de l'esprit de Dieu va trouver Henri VIII et lui déclare qu'il est prêt à tout lui sacrifier : nom, fortune, grandeur, sang, tout,

excepté sa conscience ; que prêt à paraître devant Dieu, il a juré de ne faire au roi d'autre concession que celle qu'avoue l'équité et que, juge délégué, mais souverain, s'il trouve la bulle de Jules II légitime, il le dira dans sa sentence. Cependant, pour garder la paix de l'âme et les sceaux de l'Etat, Wolsey a besoin d'un prélat romain qui mette la sentence à l'abri de tout soupçon de partialité ; d'une commission que le pape ne puisse révoquer en aucun cas ; enfin d'une bulle décrétale où le chef de l'Église élèvera jusqu'au dogme, s'il est possible, le commandement du Lévitique. De nouveaux émissaires sont envoyés à Rome, pour obtenir ces concessions ; ils doivent dire que les précédentes commissions, mouillées par la pluie, ne sont plus lisibles dans leur texte authentique, et lorsqu'on rédigera les nouvelles, ils auront soin d'y glisser ce que Wolsey désire et promettront d'ailleurs que Wolsey n'a pas l'intention d'user de ces nouveaux pouvoirs, tant et si bien que Rome écœurée dépêcha en Angleterre un légat exprès, Campeggio.

Légation de Campeggio.

102. Campeggio était une des lumières de son siècle. Après la mort de sa femme en 1509, il était entré dans les ordres ; en 1517, il avait été décoré du chapeau de cardinal par Léon X et plus tard employé par Adrien VI à d'importantes négociations. Henri VIII l'avait nommé évêque de Salisbury et lui avait acheté, dans Rome, un château meublé avec magnificence. Campeggio était un homme d'une vive conception, mais d'un travail lent et difficile ; du reste, attaqué d'un rhumatisme goutteux qui lui interdisait souvent jusqu'à la moindre occupation intellectuelle. Or, c'est sur cette infirmité et plus encore sur la paresse du légat, que le Pape comptait pour gagner du temps. Campeggio devait épuiser toutes les lenteurs du voyage, toutes les lenteurs de la procédure, et, à tout événement s'abstenir de rendre une sentence, avant d'en avoir référé au Saint-Siège. Dans quelques termes que fut rédigée la décrétale, on voit qu'elle pèse au cœur du pontife et le légat est averti, dès qu'il le pourra, de la livrer aux flammes. Sur ces entrefaites se produit un incident tragi-comique, où l'on voit bien le fond des âmes et le peu de consistance des résolutions dictées par le vice. Une

maladie épidémique venait de se déclarer à Londres. Aussitôt Henri VIII, Anne de Boulen et Wolsey sont en proie au même mal, la peur. Anne s'enfuit au comté de Kent, oubliant son amant royal et tout entière aux appréhensions d'une mort imminente. Henri ne s'occupe plus de son affaire secrète ; pour conjurer le fléau, il se confesse tous les jours et communie tous les dimanches. Son ancienne affection pour le cardinal semble renaître ; il lui écrit des lettres affectueuses et veut qu'il loge près de lui pour lui aider en cas de péril. Le roi n'a plus qu'un même lit avec Catherine, afin que si la mort venait, l'époux put demander au moins un Pater à celle qu'il voulait répudier. Wolsey, plus couard encore, écrit son testament qu'il soumit à l'approbation de son maître. Catherine, elle, n'a ni ce faste de dévotion, ni ces terreurs pusillanimes. Chrétienne fervente, épouse fidèle, tendre mère, elle espère mourir comme elle a vécu, résignée aux volontés du ciel. La mort ne vint pas ; Anne et Henri reprirent leur commerce scandaleux ; Wolsey se remit à ses intrigues et Campeggio dut prendre en main le fil de ses répugnantes négociations. Entre temps, un valet de pied et un secrétaire du roi, Brian et Pierre Vannes, prenaient le chemin de Rome pour soumettre aux premiers canonistes les questions suivantes :

Si, lorsqu'une femme prend le voile, un pape ne peut autoriser l'époux à se remarier ;

Si, lorsque l'époux entre dans les ordres religieux, afin d'engager sa femme à prononcer également des vœux, il ne peut pas être relevé de ses serments et se remarier ;

Si, pour des raisons d'État, le Pape ne peut pas autoriser un prince, à l'exemple des patriarches, à prendre deux femmes dont l'une seulement aurait le titre de reine ;

Si Marie ne pourrait épouser le duc de Richmond, fils naturel du roi ; en d'autres termes, si Clément ne pourrait pas accorder une dispense que Jules, disait-on, n'avait pu octroyer sans violer le commandement de Dieu.

103. Pendant que se nouaient ces intrigues, fidèle à ses instructions Campeggio exhortait d'abord le roi, de la part du Pape, à re-



noncer à son funeste dessein. Pour émouvoir le prince, il lui représentait le tort que le divorce ferait à sa réputation, les mécontentements du peuple, le courroux de Charles-Quint, le désespoir d'une enfant, la mort peut-être d'une mère. D'un autre côté, il conjurait Catherine de quitter un prince dont elle n'avait plus l'affection, de sacrifier son repos à la paix de la chrétienté et, par un acte d'héroïsme, de prévenir un schisme que sa résistance amènerait en Angleterre. Catherine savait sous quels funestes auspices avait été contracté son premier mariage ; une de ses conditions avait été la mort du comte de Warvick, dernier rejeton des Plantagenet ; et ce sang, cause de tous ses malheurs, devait lui conseiller de prendre le voile. Mais Catherine était mère, Marie était à ses côtés : elle rejeta toutes ces propositions. Cependant Wolsey appelait à son secours l'évêque de Bayonne, du Belley, pour agir sur Campeggio et, par Gardiner, s'efforçait de faire céder Clément VII. Tout à coup on apprit que le Pontife était aux extrémités et l'on sourit à l'espoir de voir bientôt Wolsey sur la Chaire de Saint-Pierre. Mais Clément sortit du tombeau, et Henri VIII, pour rendre plus explicite sa menace de rompre avec Rome, rappela près de lui Anne de Boulen et lui fit une situation quasi-royale. Tout l'effort des négociateurs se portait alors contre la bulle de Jules II. Catherine les mit en déroute en produisant la copie d'un bref qui lui avait été envoyé d'Espagne ; il était accordé par Jules II, daté du même jour que la bulle et conçu en des termes auxquels on ne pouvait faire les mêmes objections qu'à la dispense originale. Ce fut un coup de foudre pour les conseillers d'Henri, un éclair d'espérance pour les légats (Wolsey l'était) qui avaient mission d'examiner la bulle de Jules II, non le bref produit par Catherine. De nouveaux courriers traversent les Alpes et pressent Clément de se mettre au dessus des lois, de fouler aux pieds toutes les formes de la justice. Clément repousse ces instances ; insensible au danger comme à l'intérêt, il n'écoutera que la voix de sa conscience ; on a demandé des juges, des juges prononceront, et le Pape confirmera, s'il y a lieu, la sentence des légats. Au mois de juin 1529 s'ouvrirent donc les assises ou la majesté royale devait paraître en suppliante.

A l'appel de son nom, Catherine se leva et prononça un discours ou elle revendiquait brièvement, mais avec la plus touchante éloquence, ses droits de femme, d'épouse et de mère, ses titres à la tendresse royale et terminait en appelant à Dieu ; après quoi, s'étant retirée, elle fut déclarée contumace et les débats commencèrent· Tristes débats où des conseillers royaux s'efforcent de prouver à l'aide de quelques mots équivoques échappés à un enfant et de quelques linges sanglants trouvés on ne sait comment en Espagne, la consommation du mariage entre Arthur et Catherine ! Les avocats du roi qui ne rougissent pas de déchirer les rideaux du lit conjugal aux yeux de l'Europe chrétienne ! Un roi qui, par son silence, révèle les mystères d'une première nuit de noces ! Un époux qui affirme que sa femme a menti quand elle affirme qu'elle est montée vierge sur le trône d'Angleterre. Un père qui ne pourra dormir tranquille dans la tombe, s'il ne prouve que sa fille unique est le fruit d'une union incestueuse. Quel triste et terrible spectacle ! — Un point important dans la cause était de prouver que le roi avait, de prime abord, protesté contre son mariage avec Catherine. La déposition de Fox, évêque de Winchester, détruisait cette affirmation. Il existait, en effet, une protestation faite au nom du roi, dans les registres de Ridden, notaire public ; mais le roi n'était pas présent lorsqu'on rédigea l'acte, il ne le signa point, ne le connut peut-être même pas. C'était un tour de son père, qui d'ailleurs voulait le mariage, pour se faire payer, par le roi d'Espagne, tout le montant du douaire de l'infante. Désormais donc la cause était perdue devant les légats ; Henri n'avait plus qu'un espoir ; c'était en alarmant Catherine sur l'issue du procès, de l'engager à s'abandonner à la générosité de son époux et de prévenir ainsi un appel au Pape. La reine n'eut garde de se laisser prendre au piège ; sur une communication qui lui fut faite secrètement par les légats, elle déclara qu'elle portait son appel aux pieds du souverain pontife.

104. Henri VIII, furieux de la tournure que prenait le procès, pour offrir à sa maîtresse une fiche de consolation, disgracia Wolsey, qui mourut de chagrin en 1530. « Wolsey, dit Audin, fut un

Intervention de Crammer.

des plus grands ministres de l'Angleterre ; il avait toutes les qualités de l'homme d'État, à l'exception de la probité. » Clément, saisi de l'appel de Catherine et ému des mauvais traitements qu'endurait cette reine, défendit, par bref, au roi de se marier, avant d'avoir reçu la sentence pontificale. Mais alors intervint, dans la procédure, un personnage dont les idées allaient donner, à l'instruction juridique, un autre cours : c'était Thomas Cranmer. Né en 1489, dans le comté de Hottingham, il avait étudié à Cambridge et avait épousé, à vingt-deux ans, une servante d'auberge. Veuf, il devint fellow à Cambridge et se distingua dans la guerre contre les moines. Ce polémiste n'a rien de commun avec Luther ; il se rapproche plutôt du réformateur génevois et sera le Calvin de l'Anglicanisme. En 1530, il était précepteur dans une maison particulière ou il eut occasion de voir Fox et Gardiner. Au cours de l'entretien, il ouvrit l'opinion que, dans l'état des choses, Henri VIII, pour se tirer d'embarras, devait faire appel, contre le Pape, aux universités. Si elles décident que le mariage est nul, que pourra la voix du Pape contre leur décision? Si elles se prononcent, au contraire, contre le divorce, la conscience du roi est rassurée : il pourra vivre et mourir tranquille. Quand Fox eut rapporté cette conversation, le roi s'écria : « Sainte Marie ! je tiens la truie par les oreilles. » Aussitôt il fit appeler Crammer qui répéta, au prince, son argumentation ; le roi l'arrêta, disant qu'il ne lui demandait pas des paroles, mais un livre. Cranmer se mit aussitôt à écrire ce livre dans une maison que fréquentait la séduisante maîtresse du prince. Le livre que composa le fellow de Cambridge, semble écrit sur les genoux même d'Anne de Boulen : c'est une œuvre d'écolier galant, où l'Écriture, les Pères et les Conciles viennent tour à tour donner raison aux scrupules du monarque. Le roi fut si ravi de ce travail qu'il voulut le faire porter aussitôt à l'évêque de Rome ; car aux yeux d'Henri, Clément VII n'était plus Pape, depuis qu'il avait refusé de chasser Catherine du lit conjugal. En écrivant ce factum, Cranmer savait bien qu'il poursuivait un schisme ; il voulait, selon l'expression compromettante de Todd, arracher l'Angleterre au joug « de cette monarchie sacrée qui, depuis tant de siècles, *pesait par ses*

superstitions, sur l'esprit humain. » Il faut recueillir ces expressions et les consigner dans l'histoire. On ne dira plus que c'est la faute du Pape, si les négociations n'ont pas réussi ; mais bien le crime d'hommes qui cachaient, sous les apparence d'un zèle hypocrite pour l'âme de leur prince, le dessein formé depuis longtemps de le détacher de la communion Romaine. Pour courir au plus pressé, on provoqua d'abord les universités à donner leur avis. A Oxford, après maintes contestations, il fallait mettre en prison plusieurs bacheliers, exclure les maîtres-ès-arts ; après quoi, huit commissaires, dévoués à la cour, volèrent les sceau de l'université et le mirent au bas d'un papier où ils avaient écrit ce qu'on leur demandait. A Cambridge, on ne réunit que seize membres, qui avaient promis leurs voix et qui n'accédèrent pourtant qu'avec réserve. A Paris, après un mois de délibérations, cinquante voix se prononcèrent pour le divorce, quarante-sept contre, et, comme l'assemblée voulait, le lendemain, mettre à néant la délibération, il se trouva que le registre avait disparu. Dumoulin dont on ne saurait récuser le témoignage, avoue que les votes en faveur du divorce furent achetés par l'or de la Grande Bretagne. En Allemagne, Luther, Mélanchton, Œcolampade, Brucer, Zwingle refusèrent d'adhérer au divorce : la paix entre les confédérés et l'empereur venait d'être signée à Nuremberg. Là, du moins Cranmer eut, à ses échecs diplomatiques, une compensation : il épousa la nièce d'Osiander. En Italie, il se fit la plus impudente foire de consciences. Un moine coûtait un écu ; un docteur deux ; un prieur quinze : la somme se proportionnait à la qualité du personnage et au crédit de la communauté. A Bologne, ville de théologie, l'Université résistant, Cranmer se fit fabriquer, par trois ou quatre moines, une adhésion de complaisance. A Ferrare, le négociateur fut éconduit, parce qu'il n'avait offert que cent écus, somme qui suffit pour acheter Padoue. Grâce à l'or que semaient ses agents, le roi recevait de temps à autre quelque lettre flatteuse. Le cardinal Polus a ridiculisé avec beaucoup d'esprit, l'accueil que réservait Henri à ces lettres. Voici une lettre datée de Bologne, ou Catherine est traitée de concubine : très-bien ; en voici une autre de Ferrare, où Marie est qualifiée de

bâtarde : à la bonne heure ; une autre qu'apporte le courrier d'Orléans, qualifie le prince d'époux incestueux : c'est admirable. Plus son honneur est en déroute, plus il est réjoui. Henri, comme si ces lettres vénales étaient autant de perles, les enferme dans sa cassette et en montre chaque jour l'écrin précieux à sa maîtresse. C'est à l'aide de ces consultations mercenaires et de ces lettres mendiées, achetées, extorquées, falsifiées par le roi, que le prince espérait tromper Clément VII ; mais le Pape en connaissait le prix, en raison inverse de la valeur. Du reste, elles n'eussent rien prouvé, même quand elles auraient été données de bonne foi, car elles se fondaient toutes sur la supposition gratuite de la consommation du premier mariage. Les conseillers de la couronne pouvaient, moins que tout autre, se faire la moindre illusion sur ces décisions frauduleuses et l'on voulut recourir à d'autres artifices. Cranmer avait porté son livre au Pape, le Pape n'en fit aucun cas, et se contenta, par pure politesse, de nommer Cranmer, dont il ignorait la bassesse, grand pénitencier des trois royaumes. Une nouvelle ambassade partit pour Rome ; elle fut accueillie avec déférence, mais ne put rien obtenir. Quelques lords spirituels écrivirent au pontife, l'avertissant que s'il repoussait la demande du prince, Henri se passerait de l'intervention du Saint-Siége. Le Pape fut aussi insensible aux menaces qu'aux flatteries et aux tentatives de corruption ; il se contenta de protester que jamais il n'avait eu même l'idée d'attenter à l'autorité régulière du prince. Les mêmes personnages redoublaient d'obsessions autour de la reine et la pressaient de s'en rapporter à un tribunal composé de huit docteurs les plus intègres du royaume. Catherine répondit à cette proposition comme elle savait répondre, avec courage ; elle déclara que, pauvre femme, elle n'entendait rien aux controverses religieuses ; qu'elle savait seulement que ni Henri VII ni Ferdinand de Castille n'eurent approuvé une union sacrilège ; qu'elle priait Dieu de calmer les scrupules de son époux ; qu'en un mot, épouse légitime, elle voulait mourir reine d'Angleterre. Il fallait que Catherine fut aussi pure aux yeux des hommes qu'aux yeux de Dieu ; si, vierge, mère ou reine, elle avait eu une seule faute à expier, elle eut porté sa tête sur le billot. Ce-

pendant Henri ne gardait plus de ménagements : il faisait du Pape un évêque d'une crasse ignorance, parce que Clément n'interprétait pas, au gré du roi, un passage du Lévitique ; et un prêtre simoniaque, sans doute parce que Clément avait refusé de se laisser corrompre par l'or anglais. De nos jours, un protestant, Ranke, s'est chargé de venger sa mémoire. Il ne faut pas croire, non plus, que la cause de Catherine resta sans défenseurs : les droits de la reine furent vengés en Angleterre, par Fischer, évêque de Rochester ; par John Holiman, évêque de Bristol ; et par Abel, son chapelain ; en Espagne, par François Rozas, par Alphonse Vervesius, Alphonse de Castro et Sepulveda ; en Portugal, par Alvarez Gomez ; en Allemagne, par Cochlée ; en Italie, par Cajetan et Louis Nogarola ; dans le monde catholique, par une foule de docteurs qui, selon la juste expression de Polus, cédaient, en prenant la plume, aux cris de leur conscience et non aux besoins de leur estomac.

Intervention de Thomas Cromwell

105. La tentative du roi échouait, mais l'Angleterre était au bord de l'abîme. Dans cette situation embarrassante, on recourut aux ressources ordinaires de la politique, aux diversions et aux expédients. Pour frapper un grand coup sur le clergé, il fut proposé à la Chambre des lords, de le dépouiller de ses richesses, dont le prince hériterait, et que la couronne emploierait à se faire des créatures. A la Chambre des communes, il fut décidé que les divers emprunts du roi ne pouvant, faute d'argent, être remboursés, la nation en faisait cadeau à sa majesté, pour lui rendre grâce de ses services et de la prospérité dont elle comblait la nation. Cependant, il était aisé d'apercevoir, sur la figure du prince, des signes d'inquiétude. Ni le temps, ni l'or, ni la ruse, ni la corruption, ni l'habileté de ses agents n'avaient pu triompher de la courageuse résistance d'un pape. Après quatre ans de débats, la question du divorce n'avait pas fait un pas et, comme le premier jour, elle était insoluble. Alors cet esprit, sans illumination personnelle, tomba dans une véritable anxiété et parut regretter de s'être jeté volontairement dans un abîme sans fond. On dit même qu'il se plaignit à ses confidents, d'avoir été trompé et qu'il témoigna le désir d'abandonner un projet qui n'offrait plus aucune chance de réussite. C'est à ce moment

psychologique que vint à son aide Thomas Cromwell. Fils d'un foulon, successivement soldat condottiere, marchand, légiste, en dernier lieu, instrument de Wolsey dans la suppression de quelques couvents, Cromwell avait abandonné son maître au jour de la disgrâce et avait su capter la faveur royale. C'était un de ces hommes qui, pour faire leur chemin, consentiraient à se servir de la vertu, si la vertu donnait la fortune ou les dignités et qui, placés entre le bien et le mal, ne se décident qu'après une étude réfléchie ; instruments passifs du pouvoir auquel ils sont vendus, car ils ne se prêtent jamais ; véritables muets du sérail, qui, au premier signe de leur maître, prennent un cordon ou un couteau et rapportent, sans se tromper, la tête qu'on leur désigne. A l'audience royale, Cromwell déclara : « Que la question du divorce, dont la solution importait à tant de titres au repos du prince et de l'État, n'avait pas été menée assez résolument par les conseillers de la couronne. On avait les décisions des universités, l'opinion des théologiens, le texte du Lévitique, la sentence des Pères, tout ce qui pouvait rassurer la conscience la plus timorée ; mais l'approbation du Pape, on la sollicitait depuis deux ans, sans pouvoir l'obtenir. Si Clément la refuse, le roi est-il donc obligé de se soumettre aux caprices du Pontife ? Comment s'étaient conduits les princes allemands dont Rome n'avait pas voulu écouter les griefs ? Ils s'etaient eux-mêmes fait justice. Le roi d'Angleterre ne peut-il, avec l'autorité de son parlement, se déclarer chef de l'Église dans son royaume ? En ce moment, l'Angleterre est comme un monstre à deux têtes : que le roi ressaisisse l'autorité usurpée par un pontife étranger ; qu'il soit le Pontife de son clergé, et le clergé, dont la fortune et la vie seront dans les mains du prince, obéira en tremblant. Le prêtre prête serment d'allégeance au roi ; mais il prête aussi serment de fidelité au Pape ; en sorte que le roi n'est qu'un demi-souverain et le prêtre un demi-sujet. » En écoutant Cromwell, Henri semblait sortir d'un long sommeil ; il voulut savoir comment il pourrait accaparer la royauté des corps et la royauté des âmes. Cromwell, enhardi, se mit à lire au roi le serment que l'évêque faisait au Pape le jour de sa consécration et lui démontra que ce serment constituait un crime

de trahison que les lois du royaume punissaient dans la liberté et les biens du coupable. Le 21 janvier 1401, le parlement, assemblé par Henri IV, avait renouvelé d'anciens statuts, puis sous les règnes d'Edouard III et de Richard II, et qui avaient reçu le nom de *Præmunire*. En vertu de ces bills, défense était faite de poursuivre des provisions ou des expectatives à la cour de Rome, ou de porter aux tribunaux ecclésiastiques, des causes qui étaient du ressort des causes civiles. Celui qui enfreignait la loi était obligé, en vertu d'un *Writ* qui commençait par ces mots : *Præmunire facias*, de comparaître devant le banc du roi : la confiscation des biens et l'emprisonnement, durant un laps de temps qui dépendait du bon plaisir du prince, étaient la peine déterminée. Ces statuts ne s'appliquaient qu'à deux cas particuliers de provisions et d'expectatives ; ils visaient à éviter la confusion des juridictions ; ils étaient d'ailleurs, bien que la loi ne fut point rapportée, abrogés par la coutume. Ordinairement, le roi accordait des lettres de licence et les provisions de Rome s'expédiaient comme par le passé. C'est ainsi que Wolsey était devenu archevêque et légat ; plus tard on lui en avait fait un crime. Or, tout le clergé ayant reconnu l'autorité de Wolsey, contrairement aux lois du royaume, était entaché du même crime qui entraînait les mêmes peines. Que méritait un serviteur qui retrouvait, dans les archives de la législation, un bill dont l'extension complaisante donnait au souverain, plus d'or qu'il n'en avait dépensé depuis son avènement. Une place au conseil privé fut la récompense immédiate de Cromwell[1].

Réquisitoire de Cromwell contre le clergé.

106. Dès le lendemain, Cromwell recevait du roi un anneau, avec ordre de citer, par devant le roi, tout le clergé d'Angleterre. La convocation était le synode ecclésiastique divisé, comme le parlement, en deux chambres : la chambre haute, formée des archevêques, des évêques, des abbés mîtrés ; la chambre basse, recrutée parmi les simples prêtres. Le fils du foulon prend place au banc des évêques, et, après avoir donné lecture de ses pouvoirs, commence un long discours sur la fidélité que tout anglais doit à son prince, puis,

[1] Cet entretien est rapporté par le cardinal Polus qui le tenait de bons témoins ; il est cité dans toutes les histoires.

élevant la voix, jette à tout le clergé l'accusation de félonie et de trahison : de trahison, car le clergé a violé le *præmunire* en se soumettant à l'autorité d'un légat, qui s'est reconnu coupable de forfaiture envers le prince ; de félonie, puisque archevêques, évêques, abbés, prêtres, ont prêté au pape un serment dont chaque mot est une offense aux droits de leur légitime souverain, crimes prevus par les statuts d'Edouard III et de Richard II, punissables, d'après les lois du royaume, de punitions corporelles et de confiscation de biens. A cette étrange accusation, les membres du clergé, d'abord insouciants, s'agitent, essayent de parler, lèvent les mains au ciel et expriment leur indignation par des murmures et des cris : mais Cromwell refuse de les entendre et se retire en déclarant que les coupables peuvent, s'ils se repentent, obtenir un pardon que le prince est prêt à leur accorder. — Trois jours après, deux questions sont portées à la convocation : si la loi divine défend tout mariage entre le beau-frère et la belle-sœur ; si le mariage du prince Arthur avec Catherine a été consommé. Les débats ne pouvaient durer longtemps ; les deux questions ont été résolues affirmativement. C'est une première victoire ; mais comment ces grands coupables obtiendront-ils leur pardon? à force d'argent. Pour obtenir merci, ils offrent cent mille livres ; le roi refuse l'argent, à moins qu'ils ne consentent à introduire dans le préambule de l'acte de donation, une clause qui reconnaîtra Henri VIII comme chef suprême de l'Église d'Angleterre. L'évêque de Durham protesta : « Si la clause exigée, dit-il, tend à établir que le roi est chef du temporel, elle est inutile, car tous, tant que nous sommes ici, nous reconnaissons ce pouvoir ; si du monarque, elle veut faire un pontife, elle est contraire à la doctrine de l'Église et nous vous sommons de flétrir cette violence contraire à nos sacrés enseignements. » Pas un des membres de l'assemblée n'eut le courage d'applaudir ; tous, au contraire, cherchèrent de misérables expédients, pour pactiser avec leur conscience. Après une longue et triste discussion, l'archevêque de Cantorbéry trouva une formule par laquelle le clergé reconnaissait le roi comme chef suprême, autant que le permet la loi du Christ : *Quantum per legem Christi liceat.* Le roi parut d'abord offensé de

cette restriction ; à la fin, il laissa passer ce *quantum* et signa des lettres de grâce. Le clergé du nord obtint dans les mêmes conditions, moyennant 18,550 livres, un décret d'amnistie. Henri flottait, encore irrésolu sur la question du schisme. Le bill passa sans discussion à la Chambre des lords ; à la Chambre des communes, les députés, tous aussi coupables que les évêques, hésitèrent à se mettre la corde au cou, le roi tourna la difficulté en octroyant spontanément un pardon. Quelques collèges et monastères, qui n'étaient pas compris dans ce bill, payèrent et le roi se montra généreux de grâces si bien payées.

Bref de Clément VII.

106. On croyait que Catherine abandonnée par le clergé et le parlement se rendrait ; cette pieuse et vaillante reine se défendit, au contraire, avec une admirable constance. Le seul homme qui lui restait pour l'assister dans ses infortunes, Clément VII vint à son secours. Voici son bref au roi : son objet est de faire cesser un scandale qui attriste le ciel et la terre. « C'est un père qui vient à vous, ajoute le pape ; il vous presse et vous sollicite tendrement ; écoutez sa voix... Votre rang, votre nom, les services que vous avez rendus au Saint-Siège, tout nous fait un devoir d'user de charité envers Votre Majesté. Ce n'est pas seulement le catholique qui s'attriste, c'est l'hérétique qui se réjouit en vous voyant chasser honteusement une reine, fille de roi, tante d'empereur, votre compagne depuis plus de vingt ans, en même temps que vous entretenez publiquement une autre femme, malgré notre sévère défense. Mais si un scandale pareil était donné dans votre royaume par un de vos sujets, loin de le tolérer, vous le puniriez sévèrement... Mon fils, ne donnez pas de mauvais exemples à vos peuples, dans un moment surtout où l'hérésie trouble l'Église : songez que les actions des rois, et des grands rois surtout, servent de règle de conduite à leurs sujets. Au nom de cet amour que nous n'avons cessé de vous porter, écoutez notre voix si vous voulez continuer de mériter notre bienveillance : au nom de notre paternelle affection pour un fils bien-aimé, nous vous le disons, il y va de votre gloire à rappeler Catherine, à lui rendre ses droits et votre tendresse... » A l'époque où ce bref était adressé au roi, en décembre 1532, plus d'un an

s'était écoulé depuis qu'un acte du Parlement avait conféré à Henri le titre de chef suprême de l'Église : acte attentatoire aux droits de l'Église, usurpation monstrueuse de pouvoirs que Clément VII aurait pu flétrir et condamner, et dont il ne parle pas toutefois dans sa lettre au prince. Le prince, aveuglé par sa passion, ne fut pas autrement sensible aux délicatesses du Pontife ; au contraire, comme s'il eût été blessé par ces attentions, il se livra de plus en plus à son âme damnée, Cromwell. Cromwell, fidèle à lui-même, suggéra au prince une série de mesures, toutes attentatoires à la suprématie pontificale, mesures que nous retrouverons équivalemment près de tous les pouvoirs persécuteurs, surtout près des souverains gallicans et de leurs imitateurs révolutionnaires. Les annates étaient des revenus annuels, perçus sur certains bénéfices, pour payer les frais quotidiens de la Curie romaine : ils répondaient à la somme encore inscrite aujourd'hui, dans les budgets de tous les pays catholiques, sous le titre de frais de chancellerie, et, là où ils ont été supprimés régulièrement, ils ont été remplacés par d'autres redevances ; Cromwell supprima sans compensation les annates. Pour accuser davantage son dessein d'arracher l'Angleterre à l'autorité du Pape, et de faire du roi un Pontife, il se plaignit amèrement, — c'est encore un refrain connu ailleurs et dans d'autres temps, — des empiètements énormes du pouvoir pontifical ; puis, ayant ainsi coloré les attentats qu'il méditait, Cromwell défendit au clergé de publier aucune constitution ecclésiastique, sans l'assentiment du pouvoir royal et interdit également, sous des peines très sévères, le recours à Rome pour l'impétration de toute espèce de bulles, brefs ou décisions dont il aurait besoin. Et comme s'il eût craint que le pape ne fût pas suffisamment instruit de ces envahissements du pouvoir civil, le théologastre couronné d'Albion fit sentir a Clément VII son insuffisance théologique. L'auteur de l'*Assertio septem sacramentorum* était descendu au langage de Luther et ne pouvait plus se souvenir qu'il s'était réfuté d'avance.

Nouveau bref.

108. Clément VII répondit en Papé, par un bref digne de tous ses immortels prédécesseurs. « C'est avec douleur, écrit-il, que nous voyons notre fils chéri, autrefois si plein de respect pour notre

siège Apostolique, bien changé à notre égard depuis trois ans ; nous, nous pouvons le dire avec sincérité, nous n'avons point changé : c'est toujours le même amour paternel que nous lui portons. Un temps viendra, et bientôt nous l'espérons, où Sa Serénité se dégageant de ce nuage d'erreur qui l'enveloppe et de retour à la lumière de la vérité, nous rendra son ancienne affection dont nous faisions si grand cas, et reconnaîtra que nous ne pouvions nous conduire autrement que nous ne l'avons fait ; Nous avons poussé à son égard la bonté au-delà des bornes. Ne vous rappelez-vous plus, cher fils en Jésus-Christ, qu'il y a quatre ans, lorsque vous nous demandâtes l'assistance d'un de nos légats qui, de concert avec un légat anglais, examinerait la validité de votre mariage avec notre fille bien-aimée en Jésus-Christ, Catherine, mariage qui datait de vingt ans ; nous condescendîmes à vos vœux et à vos prières, bien qu'il nous parût assez injuste qu'une cause semblable fût jugée dans vos Etats ? Cette cause est demeurée en instance jusqu'à ce que l'appel de la reine nous forçât d'évoquer l'affaire ; non pas dans les domaines du neveu de la princesse, ou dans d'autres contrées où la reine aurait pu trouver des juges complaisants, mais à Rome, la patrie du monde chrétien, à notre tribunal de Rote ; puis devant nous et nos frères du sacré Collège. Vous auriez dû, ce me semble, attendre l'issue du procès ; et voilà que la voix lamentable de la reine, des lettres et des témoignages multipliés, nous apprennent que sans souci de notre sentence, vous avez renvoyé Catherine pour cohabiter avec une femme du nom d'Anne... Soucieux de l'honneur de Dieu, des devoirs de notre charge, du salut de votre âme, nous venons vous conjurer, sans préjudice de vos droits, de rappeler Catherine, de la rétablir dans sa dignité de reine, de cohabiter avec elle et de cesser de vivre avec Anne, et dans l'espace d'un mois, sous peine d'excommunication. Et de peur que vous ne songiez à contracter un mariage avec Anne, nous frappons d'avance de nullité une union semblable. » Henri était décidé à ne tenir aucun compte des menaces du pontife. S'il n'a pas poussé plus vite aux dernières extrémités, c'est que le fruit de ses débauches ne promet pas encore de trahir son jeu hypocrite. Une passion féroce le

lie à Anne et les biens de l'Eglise, qui lui assurent des trésors et des complices, suppléent aux infirmités de son exégèse. En Angleterre comme en Allemagne au XVIe siècle, comme en France au XVIIIe, comme en Italie, au Brésil et au Mexique au XIXe siècle, on commence par calomnier le prêtre pour le dépouiller ensuite : la guerre au bréviaire ne tardera guère à tomber sur la soutane. Les attentats aux libertés ecclésiastiques sont la préface des attentats aux propriétés: ce n'est pas le bien de l'Église que l'on veut, ce sont ses biens. Le protestantisme et la Révolutiou, c'est le vol.

Le mariage.

109. La tragi-comédie anglo-saxonne touche à son terme ; les événements la poussent à une prompte solution. Le grand chancelier du royaume, Thomas Morus, vient de remettre au roi les sceaux pour ne pas conniver aux excès du prince. Henri d'Angleterre provoque François de France à une entrevue pour impliquer, dans la solidarité de ses excès et de sa révolte, le monarque français. François, au contraire, aurait voulu ménagé un rapprochement, non une rupture. Quelques semaines après l'entrevue, la figure et la taille d'Anne de Boulen accusaient un changement qui témoignaient assez que la jeune femme n'avait pas poussé jusqu'au bout la résolution de se défendre et qu'Henri n'avait pas tenu la promesse de la respecter. Lui qui avait eu si grand respect de Lévitique, quand il s'agissait de Catherine, l'avait mis pour Anne complétement de côté. Pour mettre hors de discussions, la légitimité de l'enfant à venir, le 25 janvier 1533, avant le point du jour, à Whitehall, en présence de deux valets de chambre et d'une suivante, Henri VIII épousa Anne de Boulen. Pour obtenir l'assistance du chapelain, Henri l'avait trompé ; il lui avait dit que que le pape lui avait enfin permis de répudier Catherine, et de se remarier pourvu que ce fut sans bruit et sans scandale, « Sire, dit-il au roi, montrez-moi votre bulle ; il faut qu'on la lise publiquement autrement nous encourerions la peine d'excommunication. Je suis déjà en interdit, moi qui vais vous marier, sans que vos bans aient été publiés, sans que le divorce ait été prononcé, et dans un lieu profane. — Comment, reprit le monarque, c'est vous qui soupçonneriez votre maître, vous, mon directeur spirituel, vous que je vois tous

les jours. Mais me croyez-vous donc assez peu soucieux de vos intérêts ponr m'exposer à des dangers que personne ne connaît mieux que moi. L'acte est dans mon cabinet ou personne ne peut pénétrer en mon absence ; si je l'avais là vous n'hésiteriez plus. Mais comment voulez-vous, à cette heure, quand le jour va paraître, qu'on sorte d'ici pour aller le chercher: ce serait m'exposer aux mauvais propos de mes courtisans ; ayez confiance en moi et croyez en ma parole. » L'aumônier crut et fut trompé grossièrement par son prince, à peu près comme pourrait le faire, envers son humble pasteur, quelque malandrin de village ; mais avec cette exception que le plus simple curé ne s'y laisserait pas prendre. — La date de la célébration du mariage, point important, a été le sujet de longues controverses. Hall et Holinsted le placent au 14 novembre 1532 : Elisabeth, née en septembre 1533, n'est plus un enfant naturel, puisque sa conception est postérieure au mariage. Mais Thompson, Agnès Strickland, Stowe, Godwin, Lingard, Audin reculent la bénédiction nuptiale jusqu'au 25 janvier et c'est la véritable date. Ces historiens ont, en leur faveur, un aveu de Cranmer. La conception d'Elisabeth n'a pas été l'effet, mais la cause du mariage, et la belle vestale assise sur le trône de l'occident, comme dira Shakespeare, n'est qu'un fruit de l'adultère.

Crammer, archevêque de Cantorbéry

110. Il fallait maintenant, malgré les sévères injonctions de Rome, procéder au divorce. Henri aurait pu facilement trouver parmi ses évêques, un prélat soumis à ses honteux caprices ; mais il voulait un prêtre qui n'eut point figuré dans les irritants débats du procès et que pour prix de sa dignité, il élèvërait au premier siège de la Grande-Bretagne. Le siège de Cantorbéry était vacant ; Henri l'offrit à Cranmer. Cranmer résista d'abord aux offres du prince, non par humilité chrétienne, ni par crainte du redoutable fardeau dont le roi voulait charger sa conscience, mais parce qu'ayant été marié deux fois, il savait que son mariage à Nuremberg l'exposait à être pendu. En attendant la roue ou la corde, il accepta la mitre. Avant d'être mis en possession, il prononça, comme archevêque élu, serment devant le prince. Par ce serment il jura de renoncer à toutes les clauses, sentences et injonctions enfermées

dans les diverses bulles du pape, proclamant ne tenir la dignité épiscopale que du bon plaisir de sa Grâce, à laquelle il promit sur l'Evangile obéissance et fidélité. Au risque d'une contradiction, le roi fit demander au pape des bulles d'institution apostolique : Clément VII s'empressa de les accorder. La cérémonie du sacre devait avoir lieu dans l'abbaye de Westminster. Avant la consécration, l'élu devait, la main sur les Evangiles en présence de Dieu et des saints, prêter serment d'obéissance et de fidélité au Saint-Siège, jurer de recevoir avec soumission les traditions des Pères et les Constitutions Apostoliques; promettre enfin de garder la chasteté et d'obéir à Saint-Pierre dans la personne de ses successeurs. Or, Cranmer ne croyait plus ni à l'invocation des Saints, ni aux traditions des Pères, ni à l'autorité du Saint-Siège, et le vœu de chasteté après son double mariage, dont un toujours subsistant, n'était qu'une sacrilège comédie. Logiquement et loyalement, Cranmer eut dû déchirer la bulle du Pape, rejeter le Pontifical, maudire tous les serments et se déclarer disciple du Protestantisme. Pour tromper le roi et le Pape et voiler sa situation compromettante, il usa d'un subterfuge : il appela quatre témoins et fit rédiger par un notaire un acte portant que les serments du sacre n'étaient qu'une vaine formule, qu'en les prêtant il n'entendait nullement se lier, après quoi le misérable prêta les trois serments. Un historien moderne voit là une marque de candeur, oui, mais dans le crime. Un homme qui prête, en deux heures, trois serments et qui commet trois parjures, est, aux yeux de tout honnête homme, un être infâme ; mais s'il a soin de faire constater son infamie par mains de notaire, cette loyauté prend un autre nom. Cranmer était digne d'Henri VIII et Henri VIII était digne d'un Cranmer.

Divorce, couronnement et enfantement.

111. Aussitôt sacré, le nouvel archevêque réunit une convocation du synode. Aux théologiens, il demanda si une dispense du Pape pouvait autoriser un frère à épouser la veuve de son frère, dans le cas ou le mariage avait été consommé ; aux canonistes si les dépositions faites devant les légats établissaient canoniquement la consommation du mariage. Canonistes et théologiens, à la presque unanimité répondirent affirmativement. Alors Cranmer demande

au roi d'évoquer devant le primat, la cause du divorce, afin de conjurer les périls qui menacent la succession. Le prince résiste, parce que Cranmer a parlé de juger cette cause spirituelle en vertu des lois divines de la sainte Église. L'archevêque contrit demande alors, mais au nom de Dieu seul, l'autorisation de prononcer sur la validité du mariage. Le roi se rend, mais en faisant observer qu'il ne reconnaît sur la terre d'autre maître que Dieu. A la suite de cette intrigue, une Cour de justice est établie à Dunstable. Le 8 mai 1532, sans citation préalable, Cranmer réunit en secret trois évêques et quelques docteurs pour en finir promptement. Deux exploits sont expédiés à Catherine et à Henri, les sommant de comparaître. Refus de Catherine, présentation du prince par procureur. Nouvelle citation, nouveau refus, Catherine est déclarée coutumace. Quelques jours après, troisième assignation, troisième refus ; on lit le jugement ci-après : « Au nom de Dieu, le mariage entre Catherine et Henri est déclaré nul, comme ayant été contracté et consommé en violation de la loi divine. » Sur quoi Cranmer, nouveau Saint Jean-Baptiste, exhorte le prince à se soumettre à l'arrêt du ciel, dont il encourrait le courroux s'il persistait dans son commerce incestueux avec la veuve de son frère. Et l'infâme Cranmer savait bien que depuis trois ans, Henri avait cessé de cohabiter avec Catherine ; et que, de plus, Anne de Boulen était enceinte d'environ six mois. Mais tout n'était pas fini : la curiosité maligne soulevait diverses questions défavorables à l'honneur du prince. On demandait comment Henri avait pu légitimement contracter un mariage avec Anne sans avoir obtenu la dissolution de son mariage avec Catherine et s'il n'était pas un bigame, un criminel ? On voulait savoir quel était l'état légal de Marie Tudor, depuis que la cour de Lambeth, avait décidé que la fille unique du roi avait été conçue dans l'inceste ? Qui monterait sur le trône, Marie ou l'enfant dont Anne de Boulen était enceinte ? Le maître Jacques de la Couronne, Cranmer, tint une autre cour à Lambeth et, après avoir entendu le fondé de pouvoir du roi, déclara officiellement que Henri et Anne avaient été légitimement unis ; que leur mariage était public et manifeste et qu'au besoin il le confirmait en vertu de son autorité de juge et de

pontife. La déclaration de Cranmer constate la situation, mais ne saurait y remédier. Henri était marié avec Catherine où il ne l'était pas ; s'il ne l'était pas, pourquoi cette procédure qui se poursuit depuis quatre années et à quoi bon la déclaration de Cranmer ; s'il l'était, comme on n'en peut douter, la déclaration de l'archevêque marié et irrégulier, ne prouve que l'infamie du client et l'infamie du juge, mais ne prouve pas que le beau-frère d'Osiandre avait qualité pour déclarer légitime un mariage contracté pendant la durée du mariage précédent ; elle ne prouve pas davantage qu'un mariage est public et manifeste quand il se conclut sans publication, pendant la nuit, en lieu profane, devant deux valets ; et la confirmation de Cranmer, à moins d'un miracle, ne peut pas confirmer ce qui n'existe pas. — L'acte de Cranmer fut notifié à Catherine d'Aragon qui le rejeta avec sa grandeur d'âme ordinaire : « Marie est mon enfant bien-aimée, dit-elle, fille de reine et de roi ; telle je l'ai reçue de Dieu, telle je la rendrai à son père ; comme sa mère, elle vivra et mourra honnête femme. Qu'on ne me parle pas des dangers de ma fille ! je ne crains pas celui qui n'a de pouvoir que sur le corps, je ne crains que celui qui seul a du pouvoir sur l'âme. » — Sur ces entrefaites, Henri fit couronner avec magnificence sa concubine, Anne de Boulen ; trois mois après, cette femme de mauvaise vie accouchait d'une fille qui reçut au baptême le prénom d'Elisabeth. Henri VIII était descendu dans l'opprobre jusque par dessus sa couronne, mais n'avait pas encore un héritier du trône.

Schisme d'Angleterre.

112. A Rome, la sentence criminelle de Cranmer, la répudiation de Catherine, le mariage du roi, le couronnement d'Anne Boulen eurent un douloureux retentissement. Pour conjurer un chatiment exemplaire, le prince parjure, rompu à tous les genres de fourberies, interposait le roi de France, avec des projets de réconciliation, envoyait un ambassadeur en France et un autre à Rome, intriguait enfin avec un surcroit de ruses. Mais la ruse n'a qu'un temps et la patience a son terme. Clément VII annula la sentence de Cranmer, excommunia Henri et Anne, s'ils ne se séparaient avant la fin de septembre. A cette date, Clément étant venu à Marseille, pour amener Catherine de Médicis, sa nièce, fiancée au duc

d'Orléans, un ami de Cranmer vint lui lire un appel du roi au futur concile. A l'interpellation de l'agent qui demandait une réponse, le pontife répondit avec calme : Qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser sa Grâce ; que le pape Pie, son prédécesseur, avait condamné l'appel au concile, et qu'il rejetait celui du roi d'Angleterre comme téméraire et illégitime. Malgré ce rejet, Henri parut se radoucir ; il proposa de faire juger la cause du divorce en Angleterre, avec la clause que la sentance serait soumise à la sanction du Saint-Siège ; de promettre qu'en attendant l'Angleterre resterait soumise, comme par le passé, à l'autorité apostolique, et d'offrir de plus importantes satisfactions, si Rome voulait montrer quelque complaisance au Défenseur de la foi. Mais Henri trompait le Pape comme il avait trompé Charles-Quint, Jacques d'Ecosse et François Ier. Pendant qu'il souriait au Pape, un bill renvoyait la cause des hérétiques devant les tribunaux civils, sans égard pour le droit canon ; un autre bill assujettissait la tenue et la sanction des synodes au bon plaisir du roi ; un troisième confirmait le statut qui abolissait les annates ; un quatrième abolissait le denier de Saint-Pierre, toutes procurations, délégations et expéditions de bulles pontificales et commettait la dispense des grâces et indulgences à Cranmer, à condition toutefois qu'une partie des sommes serait versée dans le trésor royal. Le 28 mars 1534, le Pape vint au consistoire ; dix-neuf cardinaux se prononcèrent pour la validité du mariage de Catherine, trois seulement proposèrent d'ajourner l'anathème définitif. La sentence du Pape déclara donc le mariage de Henri et Catherine valide, condamna le procès de la reine comme injuste, prescrivit au roi de réintégrer la reine dans tous ses droits. Le décret fut publié après Pâques, tandis que Henri VIII dogmatisait de son mieux sur le Lévitique. Ainsi fut consommé le schisme de l'île des saints, ainsi périt en Angleterre la foi de S. Dunstan, de S. Anselme et de Thomas Becket. — La rupture ne fut pas,au surplus, le fait du roi seul ; le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, ce fut à qui rivaliserait de flatteries devant ce lâche prince et cette femme vile. Il n'y a pas, dans l'histoire des peuples chrétiens, un plus triste exemple d'abdication de la dignité nationale.

Si Saint Pierre eut été crucifié à Rome de leur temps, tous ces gens-là seraient allés vers Néron.

Ce qu'il faut penser du divorce et du schisme.

113. Que faut-il penser de cet événement ? Un schisme motivé par un divorce, un peuple qui serait resté fidèle si son prince n'avait pas été un misérable et qui devient apostat, parce que son roi ne veut pas renvoyer une concubine, c'est le comble de la déraison et de la bassesse. On s'explique, sans les excuser, des schismes fondés sur l'orgueil national ; un schisme fondé sur la turpitude d'un seul devenue la turpitude de tous, cela ne saurait se comprendre. Un peuple vil est nne monstruosité dans l'histoire. Mais que penser, en droit, du prétexte invoqué à l'appui du divorce, de l'incapacité prononcée par le Lévitique. Au point de vue exégitique, le Lévitique s'explique par le Deutéronome ; dans la synagogue, le frère devait épouser la femme de son frère défunt, pour lui susciter des enfants ; il n'y a pas défense, mais ordre de mariage. Au point de vue du droit canon, l'affinité est un empêchement au mariage, mais on peut en obtenir dispense légitime. Une femme qui a été mariée, mais dont le mariage n'a pas été consommé, est une vierge ; son habileté à se remarier n'est pas sérieusement contestable et son remariage avec son beau-frère est valide, pourvu qu'il soit permis par l'autorité régulière. Les cas d'une dispense semblable ne sont pas rares dans l'Église. Avant Jules II, Martin V avait concédé au comte de Foix la permission d'épouser la veuve de son frère : Pagi, Thomassin Raynaldi et Noël-Alexandre en font foi. Alexandre VI avait dispensé Manuel, roi de Portugal, qui avait successivement épousé deux sœurs. Et pour citer des exemples postérieurs au concile de Trente, Clément VIII permit au roi de Pologne d'épouser la veuve de son frère ; Louise-Marie de Gonzague épousa successivement, avec dispense pontificale, les deux frères, Ladislaw Sigismond et Jean-Casimir, roi de Pologne. Urbain VIII concéda treize de ces dispenses ; Alexandre VII et Clément X en concédèrent à eux deux, seize ; Innocent XI et Innocent XII, chacun deux ; Clément XI ne s'y refusa pas davantage. La nécessité de marier une honnête femme suffit pour motiver ces dispenses ; quand à l'intérêt privé, s'ajoute l'intérêt public, le bien d'un état, la paix entre les nations,

la raison devient plus grave et la dispense plus légitime. Les considérations vraies dans tous les temps, sont plus vraies encore dans les temps modernes, à une époque où les mariages entre princes sont plus difficiles et acquièrent une plus haute importance politique. « Jamais les Papes, dit le comte de Maistre, ne rendirent de service plus signalé au monde que celui de réprimer chez les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les accès d'une passion terrible, même chez les hommes doux, mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents et qui se jouera constamment des plus saintes lois du mariage, partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas apprivoisé par une extrême civilisation, est un animal féroce, capable des plus horribles excès; si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il soit enchainé et il ne le peut être que par la terreur : mais que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la terre ? La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout de la plus haute importance dans les familles royales où les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables, dont on est bien éloigné de se douter. Si, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes n'avaient pas eu les moyens d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de caprices en caprices, d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce et peut-être la polygamie et ce désordre se rejetant, comme il arrive toujours, jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus percevoir les bornes où se serait arrêté un tel déportement[1]. » L'Eglise n'a vaincu les passions qu'en ne reculant jamais ; en présence de Henri VIII, elle a mieux aimé sacrifier une nation pour un temps que de sacrifier, à la lubricité d'un prince, un sacrement de la sainte Église.

114. Une telle résolution n'en est pas moins un deuil pour le cœur de l'Église. Les résolutions de la foi n'empêchent pas les délicatesses de la charité ; cette charité en deuil n'est jamais mieux autorisée que quand elle voit mettre fin à de glorieux souvenirs. La Grande Bretagne était chère à l'Église. C'est le catholicisme qui Mort de Clément VII.

[1] *Du Pape*, p. 197.

avait arraché l'Angleterre aux ténèbres du paganisme ; qui lui avait enseigné les vérités divines de l'Evangile ; qui l'avait civilisée ; qui, après la conquête normande, l'avait protégée contre l'oppression du vainqueur, et pendant une longue période de siècles, l'avait préservée de la tyrannie des barons. C'est au catholicisme qu'elle était redevable de la grande Charte et des statuts qui protégeaient ses biens, de plusieurs règlements, base et boulevard de ses franchises. Au moment du schisme, elle n'avait qu'un pasteur comme elle ne formait qu'un troupeau. Pas de petit village qui n'eût sa chapelle, où le peuple se rendait au son de la cloche, pour assister aux saints mystères. Sur les bords de la route s'élevaient des niches, toujours parées de fleurs au printemps, et où le pélerin en passant saluait l'image de la vierge Marie ou du saint patron de la contrée. Dans les campagnes, le silence des nuits était souvent interrompu par des psalmodies pieuses, car, si l'Église avait appris à prier aux babitants de l'île, elle leur avait aussi enseigné à chanter sur un rhythme harmonieux les louanges de Dieu. Il y avait à côté de chaque cathédrale, une école de chant pour l'enfant qui se destinait au service des autels, et une bibliothèque pleine de bons livres, sacrés ou profanes, destinés aux savants. Partout des hôpitaux élevés et dotés par la munificence d'un évêque, et où le pauvre était sûr de trouver un lit et des remèdes pour son corps souffrant. Tous ces édifices sacrés, ces ponts, ces hospices, dont l'Angleterre était couverte, à qui les devait-elle ? A des prêtres ou à des moines. Quand elle se sépara si violemment de Rome, le commerce, la littérature, les arts, les sciences y prospéraient. La cour du prince était brillante, le trésor encore riche ; pas de dette publique ; le quart de toutes les dîmes était réservé à la subsistance des indigents ; on ne connaissait pas la taxe des pauvres[1]. — Clément VII mourut le 25 septembre 1534 ; il avait été, dit Rossi, Clément de nom et d'effet ; il avait rempli jusqu'au bout son devoir avec autant de vaillance que de modération ; son cœur en avait été atteint et il en mourait. « Ce Pape, dit le protes-

[1] Audin, *Histoire de Henri VIII*, t. II, p. 107.

tant Ranke, évita avec beaucoup de soins les difficultés qui s'étaient présentées dans ses prédécesseurs ; les incertitudes, les dilapidations et autres habitudes scandaleuses (?) de Léon, ainsi que les luttes d'Adrien avec sa cour : tout se passa raisonnablement. Clément ne se faisait remarquer que par sa conduite irréprochable et par sa modération ; les cérémonies pontificales étaient remplies avec pompe, les audiences infatigablement données du matin au soir, les sciences et les arts favorisés avec intelligence. Clément VII était lui-même très-instruit ; il savait parler sur la mécanique et l'hydraulique avec une connaissance aussi approfondie que sur les questions philosophiques et théologiques. En toutes choses ; il montra une sagacité extraordinaire ; les affaires les plus difficiles, il les débrouillait et les scrutait à fond ; on ne pouvait entendre personne discourir avec une plus grande aisance. Sous Léon, il s'était fait distinguer comme un homme que nul ne pouvait surpasser en prudence dans les conseils et en circonspection dans la conduite[1]. » Sa vie et son pontificat ont motivé ce jugement.

§. VI. SAINT GAÉTAN DE THIENNE[2].

Il n'y a pas de petits saints. Les saints sont tous des héros. Leur vertu héroïque doit entrer, par son mérite propre, dans les desseins de la Providence ; dans ce cas, elle motive notre confiance, mais n'appartient que d'une manière générale, à l'histoire. Quand, au contraire, l'action personnelle et les œuvres d'un saint entrent directement, par un apport appréciable, dans l'évolution historique

[1] RANKE, *Histoire de la Papauté pendant le* XVIe et XVIIe *siècles*, t. I, p. 96.

[2] La vie de . Gaétan de Thienne se trouve dans Hélyot et dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes ; elle a été écrite par le P. Silos, Théatin, en 1671 ; par le P. Magénis et revue par le P. Hartmann en 1776 ; par le P. de Tracy, 1774 ; par les pères Tibet et Bernard ; en dernier lieu par le P. Dumortier de la Congrégation du très-saint Rédempteur, Paris, 1882. On a, sur la vie du même saint, les *Mémoires historiques* du P. Zinelli, 1753. On cite encore deux vies écrites par les pères Antoine et Jean-Baptiste Caraccioli, publiées l'une à Cologne, 1612, l'autre à Pise, 1738, plus une vie en français par Charpi de Sainte-Croix.

d'une époque, alors il est nécessaire d'en parler. C'est à ce titre que nous rattachons, au pontificat de Clément VII, la vie et l'œuvre de saint Gaétan de Thienne, moins pour écrire la biographie du saint que pour apprécier son influence.

Premières années du Saint.

115. Gaétan de Thienne naquit en 1480, à Vicence, dans la république de Venise. Sa ville natale est célèbre par ses hommes illustres ; sa famille avait donné à l'État, des gouverneurs de Milan et des vice-rois de Naples, à l'Église, des prélats, des légats et des cardinaux. Un de ses oncles, Gaétan de Thienne, le prince des théologiens de son pays, a laissé des commentaires sur la philosophie naturelle d'Aristote. Gaspard, son père, joignait un tendre amour pour les pauvres à un inébranlable attachement à l'Église : il mourut en combattant pour la défense du Saint-Siège ; Marie de Porta, sa mère était une noble et pieuse femme, ornée de toutes les qualités et vertus qui prédestinent à devenir la mère d'un saint. Avant de mettre Gaétan au monde, elle fut avertie par une voix intérieure, de se retirer, pour ses couches, dans le plus humble appartement de sa maison ; à l'exemple du Sauveur, Gaétan naquit dans l'abjection d'une étable. A peine était-il né que sa mère le consacrait à la sainte Vierge : « Je ne vous demande point pour lui, disait-elle, ô Mère de Dieu, les honneurs de la terre, ni les richesses périssables ; qu'il devienne grand aux yeux de Dieu, cela me suffit. » La bonne Mère de tous les chrétiens agréa cette offrande. De bonne heure, on vit, dans cet enfant, une tendre piété, un grand amour des pauvres et une prodigieuse facilité pour apprendre les vérités de la foi. Frappée des dispositions naturelles de son fils, la comtesse de Thienne l'appliqua promptement aux études où il fit de rapides progrès. Après avoir brillamment parcouru le cercle des lettres humaines, le saint jeune homme s'appliqua à l'étude de la philosophie, de la théologie et du droit ; en 1504, aux applaudissements de l'Université de Padoue, il fut reçu docteur *in utroque jure*. Par le bon emploi de son temps, grâce à la justesse de son esprit et la pureté de son cœur, il avait su rendre féconds tous ses travaux et découvrir, entre toutes les sciences, une harmonieuse unité. Du reste, sa vertu surpassait encore son savoir. A Vi-

cence, on admirait en silence sa touchante piété ; à Padoue, sa régularité attira tous les regards. Son éloignement marqué pour les plaisirs du monde, son horreur de la vie molle et dissipée, sa réserve extraordinaire lui avaient fixé sa place parmi ces jeunes gens que Dieu semble avoir marqués au front pour être en quelque façon ses vivantes images sur la terre. Les pauvres lui avaient également voué une sincère et vive affection : n'était-ce pas, en effet, vers leur demeure, qu'au sortir de l'église et de ses longues oraisons, il aimait de préférence à diriger ses pas ? De retour à Vicence, de concert avec son frère aîné, il faisait construire, dans un fief de la famille, à Rampazzo, une église. Jules II occupait alors le trône pontifical : résolu, comme il le disait, à délivrer l'Italie des *barbares*, il avait commencé à faire prompte justice des princes ambitieux qui menacaient les États de l'Église. Mais ces barbares n'étaient pas les pires ennemis : des désordres avaient pénétré jusque dans la ville sainte et s'étaient répandu dans les provinces. Gaétan n'ignorait pas que l'Église a autre chose à craindre que les passions des conquérants ; il vint donc à Rome où la Providence l'appelait pour trouver un remède à de si grand maux.

116. La présence de Gaétan à Rome attira immédiatement l'attention. Le public fut édifié de voir ce rejeton d'une illustre famille, déjà recommandable par sa science et recommandé par sa vertu, se produire sans faste, visiter les sanctuaires et prodiguer les aumônes. Jules II, qui se connaissait en hommes, se le fit présenter et lui donna un office de protonotaire apostolique, l'une des prélatures les plus considérables de Rome. La sagesse de ses conseils, l'impartialité de ses décisions, la grâce de son abord lui assurèrent, dans les affaires, une influence marquée. Malgré sa jeunesse, il fut employé comme négociateur dans les démêlés de Jules II avec la république de Venise. La faveur dont il jouissait ne le détermina point à se pousser aux honneurs, le temps portait ailleurs les soucis. L'hérésiarque de Wittemberg venait d'ouvrir, contre Rome, le feu de ses déclamations épileptiques. A Rome on a, des choses, un sens profond et l'on voit vite où elles peuvent aboutir. Des esprits attentifs prévirent donc le péril. Or, pour prouver que Rome n'était

[illegible] à [illegible].

pas la sentine de tous les vices, soixante prélats s'associèrent dans une pieuse confrérie de *l'Amour divin.* C'était un beau spectacle de les voir se réunir dans une église, se livrer ensemble aux exercices de piété, à l'oraison et à la prédication populaire. Léon X bénit la confrérie naissante qui recruta, chaque jour de nouveaux membres. Bien plus, le mouvement passa de la ville à la province ; pendant que Luther déclamait le verre à la main, des confréries s'érigeaient de toutes parts et se rangeaient sous la bannière de la confrérie romaine. A ces exercices pieux, Gaétan joignait, selon sa coutume, la visite des malades dans les hôpitaux, le chant des offices à l'église et une grande prodigalité dans ses aumônes. Une si sainte vie le prédestinait au sacerdoce, il fut ordonné le 30 octobre 1516, à l'âge de trente-six ans. L'humilité, dont la pratique lui fut toujours chère, ne l'empêcha point de s'approcher tous les jours du saint autel : c'était avec une conscience purifiée tous les jours par l'absolution, qu'il y montait, et, pour se rendre moins indigne d'offrir l'Agneau sans tache, il s'y disposait par une longue oraison. C'était là, en effet, le centre de toute sa vie, la source féconde des grâces qu'il était appelé à répandre sur le monde. Dieu, pour marquer au front son serviteur, voulut l'honorer d'une grâce attestée par le Bréviaire Romain. Sous les auspices de saint Jérôme, dont les ossements reposent à Sainte-Marie-Majeure, près de la Crèche, Gaëtan reçut de la main de la Mère de Dieu, l'Enfant Jésus dans ses bras, la nuit même de Noël.

Gaëtan à Vicence.

117. Sur ces entrefaites, la mort de sa mère et de son frère rappelait Gaëtan à Vicence. Dans la vie des Saints, Dieu se sert de tout, et surtout des épreuves, pour multiplier les grâces de leur vertu et agrandir le cercle de leur influence. Après avoir rendu les derniers devoirs à sa mère et pourvu aux intérêts de sa nièce, Gaëtan voulut demeurer dans sa ville natale, pensant que, loin des honneurs et des affaires, il serait plus libre de propager ce salutaire mouvement de réforme dont il avait été, à Rome, un des plus actifs instruments. Vicence possédait une confrérie de saint Jérôme, occupée de pratiques pieuses, comprenant un certain nombre de gens du peuple qui donnaient le bon exemple aux autres, en se sancti-

fiant eux-mêmes. Gaëtan s'y fit agréger, poussa à la fréquentation des sacrements et à la pratique de l'aumône, puis avec ses revenus se mit à élever un hospice pour les incurables. Bientôt les riches eux-mêmes s'ébranlèrent ; le dévouement désintéressé gagna tous les cœurs et les plus nobles patriciens se firent un devoir de soutenir de leurs charités une œuvre si belle, ensuite de visiter Notre-Seigneur dans la personne des pauvres. Pour couronner dignement cette œuvre, Gaëtan fit unir, dans une communion d'indulgences, l'hospice de Vicence à l'hopital Saint-Jacques de la Ville éternelle. « Qui oserait, s'écrie à ce propos Rohrbacher, faire un crime à Dieu et à son Église, d'accorder des indulgences et des grâces spéciales à ces hommes du peuple, qui, sur les pas d'un Gaëtan de Thienne et pour l'amour de Dieu, vont servir les pauvres et les malades ? En vérité, il faudrait être possédé du démon. » De Vicence, Gaëtan se rendit à Vérone et y fit prospérer une œuvre entièrement semblable ; il donna, à cette nouvelle confrérie, des règles fixes et les traça avec tant de sagesse que, depuis trois siècles, elles ont maintenu la confrérie dans une véritable ferveur ; il annexa, de même, à la confrérie, un hopital pour les malades et un asile pour les pauvres. De Vérone, Gaëtan, pressé par son confesseur, gagna Venise et par ses soins vigilants, y fit prospérer encore une confrérie et un hopital, sources, pour la ville, des plus abondantes bénédictions. Pour reconnaître les agrandissements dont il avait doté l'hopital, on grava une inscription : « A Saint Gaëtan de Thienne, fondateur de cet hopital, les administrateurs reconnaissants. » Il ne faudrait pas, au surplus, juger ces hospices et ces confréries, seulement au point de vue de la piété ; il y a plus. Par ces associations pieuses de fervents chrétiens, appliqués au service des malades, Gaëtan élevait un boulevard contre l'envahissement des mauvaises doctrines. L'hérésie eut beau faire ; elle se trouva impuissante devant la résistance que lui opposèrent les associations pieuses qui donnaient le branle à trois villes, et que soutenaient si bien les incessantes prédications du saint fondateur, ses avis, ses conseils et les petits écrits qu'il répandit par milliers pour réfuter les erreurs des sectaires. Venise, en particulier, y trouva un autre

avantage : la sérénissime république était menacée, d'un côté par les Turcs, de l'autre par les armées allemande et française ; par les supplications publiques que fit faire le serviteur de Dieu, Venise fut délivrée du fléau d'une double invasion.

Fondation de l'ordre des Théatins.

118. Une des notes de l'Église, une des marques visibles que Jésus-Christ a imprimés au front de son épouse, est la sainteté, non pas la sainteté cachée, cette beauté intérieure qui brille seulement aux regards de Dieu, mais la pratique extérieure, publique et vraiment authentique de ce que la morale révélée offre de plus excellent et de plus parfait. Cet or pur de l'Évangile consiste dans les conseils : la vie religieuse est la pratique complète, coordonnée et sanctionnée de ces mêmes conseils et comme ceux-ci sont de l'essence de l'Évangile, celle-là est de l'essence de l'Église. Or, à cette date, l'Église était attaquée de toutes parts et sous toutes les formes : elle souffrait des dissensions des princes chrétiens, des invasions des infidèles, des assauts de l'hérésie et de la corruption des mœurs. Bien plus, l'hérésie prétextait de cette corruption pour en aggraver les désastres et en légitimer les excès en corrompant même les principes. N'était-ce pas le moment pour faire éclater aux yeux de tous cette note de sainteté et d'une façon d'autant plus frappante que la religion était aux prises avec une hérésie-mère. Le protestantisme, en effet, renfermait en lui le germe de toutes les erreurs et de toutes les révolutions : l'Église en lui opposant une combinaison nouvelle de la vie religieuse, devait apparaître, aux yeux des peuples, comme la source complète et inépuisable de tous les sacrifices. Dans ses pensées, Gaëtan conçut le projet de fonder un Ordre qui reproduisit simplement le type du clergé de la primitive Église, dont les membres par conséquent seraient astreints à la vie commune et exerceraient toutes les fonctions ecclésiastiques. Jusque-là les ordres religieux s'étaient ramenés à deux types : au type *bénédictin*, vivant dans les déserts, vaquant à la prière, s'appliquant au travail des mains, procédant à la culture des terres, à l'aménagement des eaux et des bois ; le type *franciscain*, vivant dans les villes, s'appliquant à la prédication, à l'enseignement, au service de l'humanité dans ses misères personnelles. Gaëtan voulut

ajouter un troisième type, celui des clercs réguliers, portant le costume ordinaire des prêtres, soumis aux observances de la vie commune et vaquant à toutes les charges ordinaires du ministère pastoral. Ce dessein mûrement examiné, Gaëtan s'en ouvrit à un ami intime, Boniface de Colle, jurisconsulte éminent, qui s'offrit en toute simplicité pour devenir l'un des premiers promoteurs de l'Ordre. Un autre coopérateur sur lequel Gaëtan ne comptait pas, se présenta de lui-même : c'était Jean Pierre Caraffa, évêque de Théate, homme du plus haut mérite, qui résigna son siège pour devenir humble religieux. Paul Consilieri, de la famille des Ghisléri qui devait donner saint Pie V à l'Église, s'adjoignit aux trois premiers fondateurs : c'était un homme de conseil et de prudence, d'une modestie rare et d'une incomparable candeur. Tels furent les quatre premiers soutiens de l'œuvre naissante, les pierres fondamentales du nouvel édifice. On aurait pu en accepter davantage ; Gaëtan préféra la qualité à la quantité. C'était assez pour Dieu, et pour rappeler un gracieux rapprochement d'un des historiens de saint Gaëtan, faisant allusion au vocable de l'église de son ordre, ces quatre roses que sainte Dorothée cueillait ainsi à Rome au plus fort de l'hiver, des âmes, comme elle en avait jadis cueillies à Césarée, étaient assez belles pour réjouir déjà les regards des anges et pour embaumer bientôt de leurs parfums le jardin de l'Église.

119. « Toute la vie religieuse, dit saint Thomas d'Aquin, a pris son modèle sur celle des Apôtres... C'était une sorte de règle que le Seigneur traçait à ses disciples, quand, après lui avoir inspiré de renoncer à toutes choses, il les envoyait prêcher l'Évangile. » Ailleurs et plus explicitement encore, l'Ange de l'École disait : « Les apôtres se consacrèrent par vœux aux conditions qui constituent l'état de perfection. » Nous n'ignorons pas que de graves auteurs, en France surtout, ont émis, sur les origines de l'état religieux, un autre sentiment ; aujourd'hui il paraît difficile de les suivre sans péril pour la vraie doctrine. La bulle *Quantâ curâ* de l'immortel Pie IX porte que les ordres religieux suivent un mode de vivre *conforme à la doctrine des Apôtres* ; ailleurs le grand Pontife écrivait : « Les anciennes lois de l'Église non-seulement approuvaient,

[illegible]

mais ordonnaient que les prêtres, les diacres et les sous-diacres vécussent et mangeassent ensemble, mettant en commun tout ce qui leur venait du ministère de l'Église, et il leur était recommandé de tendre de toutes leurs forces à reproduire la vie apostolique, qui est la vie commune. » C'est à ce prototype que Gaëtan voulait ramener sa congrégation. Le projet, d'ailleurs louable, qu'il en soumettait à l'Église, se heurtait à une vieille difficulté ; c'est que, depuis le XIII[e] siècle, l'Église, ne se prêtait qu'à son corps défendant, à la fondation de nouveaux ordres, et ce n'est pas sans difficultés que le Saint-Siège avait laissé se produire les Franciscains et les Dominicains. Depuis on avait supprimé quelques ordres et il paraissait bien que les anciens ordres suffiraient aux besoins des temps. Clément VII et son conseil se retranchaient dans ces pensées. Le malheur des temps et le refroidissement de la charité leur faisait croire à peu près impossible qu'un Ordre subsistât sans posséder aucun bien. Gaëtan répondit qu'il cherchait seulement le royaume de Dieu et sa justice ; qu'il était assuré, par les promesses de Jésus-Christ, d'obtenir, par surcroit, ce qui serait nécessaire à la subsistance ; et qu'il ne verrait pas en défaut un oracle de l'Évangile. Caraffa parla aussi avec une grande force et obtint comme saint Grégoire de Nazianze et le B. Albert le Grand, de se démettre de son siège. Le 24 juin 1524 un bref du Souverain Pontife permit à Caraffa, à Gaëtan et à leurs compagnons, d'émettre solennellement les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; de prendre le nom de Clercs réguliers ; et de mener la vie commune sous la dépendance immédiate et protection du Saint-Siège. Ils pouvaient, en outre, élire chaque année un supérieur, qui ne pourrait être confirmé dans sa charge au delà de trois ans et recevoir, à la profession, après un noviciat d'une année, tous les ecclésiastiques ou laïques, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus. Pour ce qui regardait les ordonnances à faire, les constitutions à rédiger, l'ordre de l'office divin à régler, liberté pleine et entière leur était accordée, à condition de soumettre le tout à l'approbation du Saint-Siège Apostolique. Le souverain pontife leur accordait enfin participation à tous les privilèges des chanoines réguliers de saint Jean de Latran. En conséquence les

quatre serviteurs de Dieu firent la profession solennelle le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en présence de Bonziani dataire apostolique, et choisirent pour premier supérieur, Caraffa, qui gardait sa dignité d'évêque. — Or, voici les principales fins du nouvel Institut : 1° Donner un modèle aux clercs qui vivaient, à cette époque, dans de graves désordres et avaient grand besoin de réforme : 2° offrir l'exemple d'une parfaite pauvreté ; 3° rétablir la propreté des églises et la majesté des saintes cérémonies, qui se faisant avec trop peu de révérence, donnaient lieu aux hérétiques de les décrier comme pratiques superstitieuses ; 4° animer à la fréquentation des sacrements, les fidèles, qui s'en approchaient avec trop peu de contrition et de ferveur ; 5° annoncer d'une manière savante et pieuse la parole de Dieu que les prédicateurs ne traitaient pas toujours avec un suffisant respect ; 6° visiter les malades pour les disposer aux sacrements et assister les agonisants dans la bonne mort ; 7° accompagner les malfaiteurs aux supplices, afin de leur épargner les châtiments éternels ; 8° poursuivre partout les hérésies qui s'étaient multipliées à cette époque, particulièrement en Allemagne. On voit, par ces dispositions, quels maux travaillaient le clergé ; et on devine aisément combien cet institut sut y remédier. C'est ainsi que se réformait l'Église. Ce qui était pourri dans l'Église, c'était Luther, Calvin et leurs adeptes ; ce à quoi ils demandaient réforme, s'effectuait par la grâce de Dieu, pour l'honneur de l'Église.

Premiers temps de l'Ordre.

120. A peine les premiers Théatins eurent-ils émis leurs vœux solennels qu'ils se retirèrent dans une maison du Campo-Marzo ; puis, l'Ordre s'accroissant, ils vinrent habiter, au Pincio, une maison devenue depuis l'Académie de France, villa Médicis. Dans l'élan de la ferveur première, ils se dévouèrent, avec un zèle admirable, au soulagement des malades et au soin des pauvres. Eux-mêmes, particulièrement Gaëtan de Thienne, eurent beaucoup à souffrir pendant le pillage de Rome par les brigands qui l'avaient prise en 1527. Dans les desseins de Dieu, ces épreuves fortifièrent leur vertu et les aidèrent à combiner les dispositions de leurs règles, d'après les révélations de leur propre expérience. Pierre Caraffa, premier su-

périeur, avait fait les premières constitutions : elles sont divisées en peu d'articles et se ramènent à deux points : le premier était de vivre dans une pauvreté absolue ; le second d'unir, dans une parfaite harmonie, la vie active à la vie contemplative. Pour la pauvreté, saint François d'Assise l'avait portée, en s'interdisant les revenus en commun, à un point inconnu jusqu'à lui ; en s'interdisant d'avoir recours à la charité des fidèles, Gaëtan la portait plus loin encore ; mais comme le dit saint Alphonse, dans son traité *De la pauvreté religieuse*, « en établissant seul pour règle de s'abandonner à la Providence, il ne se proposait pas seulement d'imiter la vie de Jésus-Christ, il avait surtout en vue de glorifier l'attribut divin de la Providence. » Le saint voulait aussi par là confondre l'impiété de Luther, qui niait cette bonne Providence ; c'est pourquoi dans l'église de Notre-Dame des Victoires à Chiavari, au dessus de la petite porte, saint Gaëtan est représenté foulant aux pieds l'hérésiarque qui dit : *Non est providentia Dei*; il n'y a point de Providence. La seconde règle était aussi sagement combinée, que féconde en heureux résultats. Les Théatins étaient tenus de s'appliquer avec le plus grand zèle à procurer le salut des âmes ; mais, en même temps, l'oraison mentale faite régulièrement deux fois le jour, la rénovation quotidienne des vœux solennels, la pratique exacte du silence à des temps prescrits, l'éloignement des affaires du siècle, la célébration quotidienne du saint sacrifice, enfin la psalmodie de l'office divin, devaient entretenir en eux l'esprit de recueillement et de ferveur. Si le saint fondateur avait interdit l'office chanté, il l'avait fait pour se rapprocher encore davantage du clergé de la primitive église, lequel, au témoignage de saint Isidore de Séville, chantait les louanges divines, avec une légère inflexion de voix, qui était moins un chant qu'une simple prononciation. — Plus tard, l'Ordre donna en chapitre général d'autres constitutions que Clément VII approuva en 1528. Les règlements postérieurs à ces constitutions s'appellent *Decrets* et se divisent, comme les constitutions, en trois parties. Enfin les décrets furent expliqués par des ordonnances. Les Theatins portent la soutane noire et les bas blancs. A l'origine, s'ils ne possédaient pas de revenus en commun; c'était volontaire-

ment, librement, sans engagement aucun et sans défense des saints canons. De même, s'ils ajoutaient au Bréviaire, le petit office de la Sainte Vierge, Clément VII, en 1529, déclara que c'était sans y être obligés et par pure dévotion. Ainsi établi, le nouvel Ordre justifia pleinement les craintes qu'il avait d'abord inspirées à Luther lui-même: « On nous prépare à Rome une grande guerre, » avait dit l'hérésiarque, en apprenant les désirs de rénovation religieux qui travaillaient beaucoup d'esprits et qui venaient de prendre une première forme dans la fondation du nouvel Institut. Et, en effet, c'était bien une guerre pacifique, si l'on veut, mais redoutable que lui déclarait Gaëtan. « Le moine apostat, dit le père Dumortier, avait rejeté l'état religieux, les vœux qui en sont la consécration, la pénitence qui en est la force, la pauvreté qui en est le fondement ; l'Ordre des clercs réguliers venait s'ajouter, sur le tronc divin de l'Église, aux grands Ordres qui avaient produit tant de saints et devenait lui-même une branche maîtresse qui allait pousser d'innombrables rejetons ; les vœux sacrés, la dépendance immédiate du Saint-Siège, une sévère pénitence, une pauvreté héroïque, un abandon complet à la Providence, telles étaient les obligations qu'assumaient librement sur eux les nouveaux soldats de Jésus-Christ. Luther ne faisait que reprocher au clergé, surtout au clergé romain, son luxe et ses plaisirs, au peuple, son ignorance ; mais un clergé exemplaire allait se former, grâce aux admirables exemples des nouveaux religieux, et le peuple, évangélisé avec une ardeur sans pareille, allait puiser à la source des Saintes Écritures, interprétées par l'Église, les plus pures lumières de la foi : Joignons à tout cela le soin du culte divin, le zèle pour procurer la beauté même extérieure de la maison de Dieu, la pratique exacte et religieuse des règles de la sainte liturgie, enfin l'usage fréquent des sacrements ; toutes choses que le nouvel Ordre avait pour mission de relever, comme il le fit, en effet, au témoignage de l'Église. Enfin, non contente de fortifier ainsi cet esprit intérieur qui fait la force et la beauté de l'Épouse immortelle de Jésus-Christ, les clercs réguliers allaient poursuivre l'hérésie avec un zèle qui ferait appeler leur saint fondateur, le *Chasseur d'âmes* et un de ses enfants le *Marteau des hérétiques*.

Certes, si l'on veut y réfléchir et rapprocher ensuite de ces considérations les noms des saints, des savants, des grands liturgistes, des orateurs illustres que l'Ordre des Théatins a produits, on conviendra aisément que son apparition providentielle répondait parfaitement aux immenses nécessités du temps ; ce n'était, si l'on veut, qu'une avant-garde, mais une avant-garde dont le courage devait susciter une légion de héros et de saints[1]. »

Gaëtan supérieur.

121. Au sortir de Rome, en 1528, les clercs réguliers se réfugièrent à Venise : c'est là que leur Ordre prit une seconde naissance. La république les logea à Sainte-Euphémie, puis à Saint-Georges, enfin à Saint-Nicolas de Tolentino. Pendant qu'ils étaient à Saint-Georges, les trois ans de supériorat de l'évêque de Théate étant expirés, Gaëtan fut unanimement élu supérieur. A son grand regret et contre toutes ses inclinations, il accepta cette charge ; malgré ses répugnances, elle lui fut continuée trois ans comme à son prédécesseur. Cependant il fit merveille pour la réformation des mœurs du peuple et du clergé de Venise. L'exemple de sa vie solitaire et mortifiée, son application infatigable à écouter les confessions, à visiter les malades, à secourir les pauvres dans les hopitaux, à prêcher la parole de Dieu ; enfin son parfait désintéressement dans des fonctions si laborieuses, firent tant d'impression sur les esprits, qu'on ne put s'empêcher de recevoir les règles de vie chrétienne qu'il proposait à toutes les conditions. On ne saurait croire ce qu'il fit encore durant la peste dont Venise fut affligée : il visitait les pestiférés, les pansait de ses propres mains, leur administrait les sacrements et était le premier à leur donner tous les secours dont ils avaient besoin. La famine ayant succédé à la peste, comme la peste avait été un fruit de la guerre, Gaëtan oublia qu'il était supérieur des clercs réguliers pour se faire le père des pauvres. Un grand nombre s'était réfugié à Venise, parce que la république avait fait des provisions considérables de blé ; ces troupes d'affamés trouvèrent dans sa charité un soulagement continuel. Gaëtan était pauvre comme eux et, aussi bien qu'eux, ne vivait que

[1] DUMORTIER, *S. Gaëtan de Thienne*, p. 87.

d'aumônes, mais ne possédant rien pour lui-même, il possédait beaucoup pour les autres, parce que ses exhortations et ses remontrances faisaient ouvrir les bourses et les greniers. — Au bout de trois ans, il eut, pour successeur, l'évêque de Théate. Gaëtan s'enfuit à Vérone pour engager le peuple de cette ville à recevoir avec soumission les sages ordonnances de son pasteur, qui ne demandait autre chose que sa correction et sanctification. Il y trouva tout le monde en rumeur et les ecclésiastiques conjurés avec les laïques contre la réforme que l'excellent évêque voulait établir. A peine fut-il arrivé que les choses changèrent de face. Tous les Ordres de la ville écoutèrent avec respect ses remontrances et il dompta si parfaitement leur opiniâtreté qu'ils se rendirent enfin aux justes désirs du prélat. Ainsi le clergé fut reformé, le peuple sortit de ces désordres pour se soumettre aux règles de la vie chrétienne. Saint Charles Borromée voulant depuis réformer son église de Milan, ne prit point d'autre modèle que la belle discipline qui était observée dans l'Église de Vérone.

122. Peu après Gaëtan fut envoyé à Naples pour fonder une maison de clercs réguliers. Là sa foi fut mise à une grande épreuve. On manquait de ressources ; le comte d'Oppido, ne pouvant goûter la pauvreté dont Gaëtan faisait profession, le pria, le pressa de prendre quelques revenus pour faire subsister sa communauté naissante. Gaëtan, persuadé que ses religieux ne manqueraient de rien tant qu'ils mettraient leur confiance en Dieu, refusa. Le comte ne se tint pas pour battu et employa tous les moyens pour faire fléchir l'obstination de Gaëtan. Le pieux fondateur soutint avec non moins d'énergie la discussion, la termina en disant que le Dieu de Venise est le Dieu de Naples, et en ordonnant à ses frères de partir, le bréviaire sous le bras. Deux dames vinrent à leur secours : Marie-Lorenza Longa, veuve d'un secrétaire du roi d'Espagne et Marie d'Ayerba, comtesse de Trémoli. Le serviteur de Dieu accepta d'elles la petite église de Sainte-Marie du Peuple, puis Sainte-Marie de la Crèche, près de l'hopital des Incurables. Gaëtan fit alors dans Naples ce qu'il avait fait à Venise. Beaucoup de prêtres séculiers se reformèrent sur l'exemple des réguliers et commencèrent à s'acquitter

Gaëtan à Naples.

plus dignement de leur ministère. Les magistrats et le peuple profitèrent aussi de leurs instructions et l'on vit bientôt le luxe diminuer, les débauches devenir plus rares et la charité envers les pauvres se ranimer notablement. Les vertus de Gaëtan étaient si expansives qu'on ne pouvait le voir sans être prévenu de piété. Le ciel, au surplus, honorait grandement son serviteur. Un frère laïque de la maison s'était blessé au pied si grièvement que les médecins, ayant éprouvé l'inutilité d'un long traitement, voulaient lui couper la jambe. Gaëtan le pria de différer l'opération jusqu'au lendemain. La nuit suivante, étant entré dans la chambre du malade, il baisa la plaie, fit dessus le signe de la croix et enjoignit au patient de se recommander à saint François. Le lendemain, quand le médecin vint avec sa scie et son couteau, le malade était guéri. Cette nouvelle fut publiée partout et augmenta encore le crédit des Théatins. Le Vice-Roi sachant quels fruits les clercs réguliers faisaient dans Naples, les appela à l'église Saint-Paul, peut-être la plus belle de la ville, après Saint-Janvier. Sur ces entrefaites, Gaëtan contribuait puissamment à la fondation du couvent des Capucins où s'ouvrait un refuge aux filles repenties ; il aidait aussi de tout son pouvoir, Marie Caraffa, sœur de l'ancien évêque de Théate, dans la fondation et la réforme du couvent de la Sapience. Ce dernier monastère où la clôture était stricte, exerça une influence considérable sur les autres couvents d'Italie. Aussi peut-on, sans craindre de se tromper, faire remonter à cette époque, la fondation d'une foule de monastères et la réforme d'une infinité d'autres. L'Église pouvait se réjouir de voir ses enfants devancer ses décisions, et quand le concile de Trente vint formuler ces règlements si graves et si salutaires qui devaient faire circuler la vie avec tant de force dans le grand arbre des Ordres religieux, il ne fit en quelque façon que consacrer la réforme que nous venons d'indiquer. D'autre part, Gaëtan veillait à l'intégrité de la foi. Jean Valdès, Pierre Vermiglio et Bernardino Ochin remplissaient Naples du bruit de leurs prédications. Gaëtan découvrit le poison que ces enfants de Babylone offraient dans des coupes d'or et les fit expulser. Plus tard, il les fit encore expulser de Venise et ne contribua pas peu, en les forçant à se dé-

clarer, à délivrer le troupeau du Christ de ces loups dévorants.

123. Nous devons maintenant descendre dans le domaine des faits particuliers et relever comme au vol le phénomène de cette action pacifique et cachée, mais prospère et féconde, du grand adversaire de la réforme protestante. Nous parlons d'abord de la réforme du clergé. Réformer le clergé avait été pour Luther un mot de passe ; mais il n'y songea point sérieusement, si l'on voit l'usage qu'il en fit pour lui-même et pour ses adeptes, surtout si l'on pense qu'il supprima l'Ordre sacerdotal. L'Église, elle, n'a jamais négligé sa propre réforme ; elle est, avant tout, une œuvre de rachat et de réparation. Depuis bien des années, Rome poursuit elle-même une réforme sacerdotale : ce mot ne lui fait pas peur ; elle l'a prononcé sous Nicolas V, sous Sixte IV, sous Innocent VIII, sous Jules II et plus particulièrement sous Léon X à Latran. A cet égard, il est des vérités qu'il faut savoir dire et des aveux qu'il n'est point permis de cacher. L'histoire n'est point un panégyrique; elle offre le récit consciencieux et vrai, des faits accomplis, elle les rappelle pour que l'intelligent souvenir donne, à la nature humaine, une leçon et rende à l'Église un juste hommage. Avouer les abus, n'est point, du reste, l'effet d'un penchant secret pour la négation, la révolte ; c'est découvrir des dangers qui déparent la forme sans toucher au fond même des croyances. Nous confessons donc que si le Saint-Siège poursuit une réforme, c'est qu'il s'était produit des déformations. A cet égard, toutefois, il ne faut rien exagérer. Les abus sont de tous les temps. Entre la théorie et la pratique, il y a loin. En théorie, l'Evangile est le type de la perfection ; en pratique, les disciples, même fidèles, de l'Évangile, sont tous plus ou moins imparfaits. Dans la voie de la vertu, les meilleurs même piétinent souvent sur place ; les autres, en sauvant le décorum, tâchent d'accorder, à leurs petites passions, des satisfactions graduées, s'ils croient pouvoir se les accorder sans péril. L'ensemble des défaillances constitue une situation mauvaise. Or, à cette époque, les droits séculaires de nomination, de recommandation, de protection, n'appelaient pas toujours aux charges les plus dignes. La commende faisait des bénéfices, des sources de profits : Les commen-

Réforme du clergé.

dataires négligeaient volontiers le soin des âmes et la gestion des intérêts temporels qui leur étaient confiés par le titre constitutif de leur droit. La pluralité des bénéfices empêchait la résidence et fournissait, à quelques privilégiés, des richesses énormes, source ordinaire d'excès et d'abus. Les grands seigneurs trouvaient, dans la vigne du Christ, des apanages très enviés pour les cadets ; la cour romaine donnait quelquefois ces apanages comme des récompenses soit pour déférer à la recommandation des princes, soit pour rémunérer des services. Des évêques élevés au milieu d'un faste nonchalant, rivalisaient d'élégance avec leurs frères laïques ; aimant plutôt à bien vivre qu'à vivre bien, ils allaient se divertir dans les cours et abandonnaient leurs diocèses à des vicaires spirituels, en les choisissant, de préférence, parmi les frères mendiants qui n'exigeaient aucune rétribution. Des cardinaux même, dit le très pieux Bellarmin, ne devenaient pas saints, parce qu'ils aspiraient à devenir Sa Sainteté, et l'on enviait les clefs de saint Pierre, non parce qu'elles ouvrent les portes du ciel, mais parce qu'elles sont d'or. Beaucoup de clercs ne possédaient pas la grande science théologique, ils négligeaient les Ecritures et les Pères pour se rabattre sur des manuels qui n'apprennent rien et qui n'inspirent pas de zèle. De là, dans l'accomplissement du devoir pastoral, la négligence et la routine ; de là, dans la conduite privée, des habitudes vulgaires, des goûts mondains, des occupations bizarres, parfois des scandales. Le cinquième concile de Latran avait édicté, contre ces abus, de sages règles ; le point capital n'était pas de les écrire, mais de les appliquer. Il fallait l'homme spécial, l'homme de Dieu. Gaëtan est l'homme dont Dieu se sert pour commencer cette réforme, objet de tous les vœux. Dès les années de son adolescence, il en conçoit le dessein, il en fait le sujet de toutes ses réflexions, il en laisse ressortir au dehors l'extrême importance par ces mémorables paroles : « Si Dieu me fait la grâce de placer sous les yeux des clercs séculiers une famille religieuse de clercs réguliers, j'espère arriver par l'innocence, la pauvreté et la modestie de ceux-ci, à faire abandonner à ceux-là le sentier du vice et à leur faire embrasser la vertu. » Avec ces larges et grandes

vues, au temps marqué par la Providence, Gaëtan jette les fondements de son nouvel Ordre. Dans le désir de restaurer la discipline défaillante des ecclésiastiques, par une pensée qui eut dans la suite bien des imitateurs, mais point de modèles, il établit dans l'Église, une nouvelle famille, dans laquelle le clergé est rappelé à la primitive institution. Ici, en effet, on joint le plus parfait de l'état des Réchabites aux plus sublimes fonctions de l'état lévitique ; les devoirs des religieux cloîtrés à ceux des clercs, l'oraison à l'action ; les durs sacrifices de la solitude, aux multiples soucis du ministère ; l'austérité de la vie à un extérieur qui ne rebute point : la plus rigide pauvreté à la plus vive sollicitude pour la splendeur du sanctuaire : la vie du solitaire à celle de l'apôtre, la douce piété à un infatigable zèle. — A peine réunie, la tribu sainte se répand dans l'Italie entière. Le clergé admire avec étonnement ces nouveaux lévites qui lui appartiennent par la façon de se vêtir, mais qui diffèrent de lui par la manière de vivre ; frappé de voir, sous le même habit, des mœurs différentes, il commence à comprendre l'importance de ses propres devoirs. Le respect humain disparaît sur les traces de Gaëtan et de ses fervents disciples, le clergé séculier reprend, avec son costume, les mœurs qui lui sont propres ; il commence à s'occuper assidûment de la dispensation des saints mystères, il se montre partout avec le costume dont Gaëtan donna en lui-même le premier modèle ; ce précieux esprit de réforme passe les Alpes, franchit les Pyrénées et pénétrant dans toute la chrétienté finit par se produire, au grand jour. Le concile de Trente, après celui de Latran, prit là-dessus de sublimes dispositions ; mais elles ne firent que légaliser une réforme déjà introduite, la vie exemplaire des clercs réguliers servit de type dans la détermination des devoirs à prescrire aux autres prêtres. L'écriture ne précède pas l'action, elle se borne à la confirmer. Qui pourra calculer les services que le clergé, ainsi réformé par saint Gaëtan, rendit à l'Église durant trois siècles ? Qui pourra célébrer dignement sa réforme, et parce qu'il enseigne les vertus et les devoirs plus par ses actes que par ses discours, plus par des exemples que par des leçons, l'histoire doit d'autant plus admirer l'œuvre de Dieu dans l'action de son serviteur.

Fondation des ordres religieux.

124. Le seizième siècle vit se produire contre l'Église et le saint-siège, une immense et violente attaque. Des attaques nouvelles exigeaient des appuis nouveaux, de nouveaux moyens de défense. D'où les tirer? Le saint-siège ne veut plus d'ordres nouveaux ; il se borne à ramener les anciens à la ferveur primitive. En vertu de ces résolutions, les desseins des grands serviteurs de Dieu, le triomphe de l'Église, ne pourraient recevoir leur accomplissement. Gaëtan ouvre la voie. Ce n'est point un institut de simples solitaires qu'il présente à l'approbation, mais un institut de clercs. Si l'on peut être opposé à l'établissement de nouveaux ordres, on ne peut empêcher d'offrir, au clergé séculier, un élan nouveau, une direction nouvelle. La famille de Gaëtan prend donc naissance, aux applaudissements de l'Église, au milieu des fureurs de l'hérésie ; à son apparition une nouvelle voie s'ouvre au génie des conquêtes spirituelles, un esprit nouveau une forme nouvelle se produit dans le christianisme. On eut arrêté de nouveaux ordres, on laisse passer les clercs réguliers. Après les Théatins sept instituts se formèrent : 1° Les clercs réguliers de Saint-Paul, appelée *Barnabites*, à cause de leurs maisons de Saint-Barnabé à Milan, institués par le père Antoine Zaccaria en 1533 ; 2° les clercs réguliers de la compagnie de Jésus fondés par S. Ignace de Loyola approuvés en 1540 ; 3° les clercs réguliers de S. Mayeul ou Somasques, fondés par S. Jérome Emiliani, 1540 ; 4° les clercs réguliers *Mineurs* de S. François Caracciolo, 1588 ; 5° les clercs réguliers, ministres des infirmes appelés aussi Crucifères, fondés par S. Camille de Lellis, 1591 ; 6° les clercs réguliers des Écoles pies de S. Joseph Calasanz, 1621. 7° les Clercs réguliers de la mère de Dieu, fondés à Lucques par le B. Leonardi, 1628. Nous verrons des congrégations analogues fleurir en France et ce mouvement de rénovation s'étendra à toute la chrétienté. Tous ont le nom de clercs réguliers, mais avec une adjonction qui les fait distinguer les uns des autres ; les fils de S. Gaëtan sont appelés clercs réguliers, sans addition, parce qu'ils ouvrent la voie et précèdent le cortège. Ainsi cette grande famille de clercs réguliers reconnaît S. Gaëtan pour son chef, et c'est à juste titre qu'il est appelé leur patriarche, comme S. Benoit est le patriarche de

tous les ordres religieux. Nous n'oublierons pas que les clercs de S. Gaëtan se sont répandus en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Pologne; que leur ordre a été comme un séminaire d'évêques; qu'ils ont illustré l'étude des saints rites et démasqué les hérésies; qu'ils ont fait pour la religion, d'illustres conquêtes; l'Église arménienne conciliée avec l'Église Romaine par un Giuliani; l'île immense de Bornéo conquise à la fois par un Ventimiglia; la Georgie, la Mingrélie, les royaumes de Curial, d'Idéléan, de Narmigne, de Golconde, Goa, Malacca, Comorin, Java, Sumatra, contrées arrosées par les sueurs d'un Giudice, d'un Etienne et de mille autres fils de S. Gaëtan. En supposant que cette famille n'ait rendu aucun service à l'Église, à défaut de ses mérites propres, elle peut s'attribuer les mérites des autres qui sont dus à l'imitation de sa règle. Quand même la fondation de son ordre n'eut ouvert la voie qu'aux Jésuites, qui peut mesurer le service qu'il a rendu à l'Église par le seul effet de son influence?

Gaëtan ne borne point sa sollicitude à fonder son ordre et a en provoquer d'autres par l'imitation d'un heureux exemple; il s'applique encore à réformer et à propager plusieurs instituts. Je passe sous silence la réforme des Camaldules, conseillée et avancée par lui, ainsi que celle des Dominicains cloîtrés, qui furent rappelés dans toute l'Italie à leur primitive ferveur et formée sur le modèle du monastère napolitain de la Sapience. L'institut de S. Francois d'Assise, auquel Gaëtan eut une particulière dévotion en meme temps qu'il partagea son amour passionné pour la pauvreté évangélique: cet institut, dis-je, fut tout particulièrement l'objet de ses sollicitudes. On le voit en continuel mouvement pour recommander au saint-siège la précieuse réforme qui s'accomplit par la suite dans l'ordre des Capucins: il la défend, l'encourage et la propage. Étendant ses soins au sexe lui-même, Gaëtan fonde les Capucines, encore aujourd'hui entourées des hommages du peuple et honorées des louanges de l'Église. Quelque part que vous jetiez vos regards dans l'Église, vous trouvez des fondations ou des réformes dont on est redevable à la secrète influence du patriarche de Thienne. Ce sont les séminaires où l'en conserve le précieux dépôt de l'esprit sacer-

dotal : ces établissements importants ne lui sont point étrangers : ce fut Gaëtan qui en conçut le premier l'idée et en proposa le dessein. Ce sont des refuges ou de nombreux repentants mettent en assurance une vertu que l'expérience a démontrée trop faible contre les séductions du monde : cette institution si précieuse pour la religion et pour les mœurs publiques, devenue générale dans toutes les cités chrétiennes, prit naissance à Naples dans les établissements que le zèle de Gaëtan y fonda et qui se sont depuis multipliés en si grand nombre. Ce sont les pieuses confréries dans lesquelles le peuple de Dieu se forme à une piété plus fervente : Gaëtan par la fondation du fameux oratoire de l'Amour divin à Rome, en suggéra et en multiplia les fondations. Depuis trois siècles, le christianisme tout entier, la société tout entière éprouve le bienfait d'institutions si multipliées et si précieuses, dont l'initiative et l'honneur reviennent, par quelque côté, à S. Gaëtan de Thienne.

Réforme liturgique.

125. Le serviteur de Dieu eut aussi une grande part à une œuvre importante qui fut depuis l'objet des sollicitudes de la Chaire Apostolique : nous voulons parler de la correction du Bréviaire Romain. La confusion s'était, en effet, introduite dans la liturgie et bien des églises qui s'étaient tenues jusque là en étroite union avec l'Église romaine, dans les saintes formules de la prière et l'observance des rites sacrés, s'en étaient écartées en se façonnant un Bréviaire propre. Le Bréviaire romain lui-même n'était pas à l'abri de tout reproche : le cardinal Quignonez, chargé par Clément VII de travailler à un nouveau Bréviaire, n'avait réussi qu'à composer un formulaire auquel l'attrait de la briéveté donna d'abord un certain succès, mais qui était loin de remédier au mal. Ce furent Gaëtan et Pierre Caraffa qui, selon l'expression de dom Guéranger, « attachèrent leur nom à la première tentative de réforme liturgique, qui puisse être prise au sérieux et préparèrent le grand résultat obtenu plus tard par S. Pie V. » Leurs efforts, du reste, dataient de loin : dès la première année de leur existence et conformément au pouvoir que leur en avait donné Clément VII, dans la bulle d'institution, les Théatins s'étaient mis à l'œuvre pour rendre à l'office divin une plus exacte conformité à la tradition. Le Bréviaire, le Missel et le Céré-

monial furent tour à tour l'objet de leurs savants travaux. On ne se contenta pas de se livrer sur le Bréviaire à un immense travail de révision ; il s'en fit encore dans l'ordre, pendant une année, l'épreuve pratique. S. Gaëtan eut en particulier l'idée d'exposer aux adorations des fidèles, l'hostie dans un ostensoir ; il s'était appliqué à rehausser l'éclat des cérémonies religieuses, à harmoniser les cantiques, à régler dans les cathédrales l'office canonial. L'histoire doit d'autant l'honorer ; son zèle a rendu avec la vénération aux ministres sacrés, aux saints mystères leur fréquentation, à la psalmodie son ordonnance, aux cérémonies saintes leur majesté, aux vêtements sacerdotaux leur magnificence.

126. « Action lente et cachée, mais prospère et féconde, de Gaëtan, dit le P. Ventura, dans l'esprit de piété, de charité, de zèle, qu'il réveilla dans l'Église. Il en est des vertus comme des talents, elles attendent parfois une forte impulsion, une circonstance propice pour apparaître, pour se développer, pour se manifester dans tout leur héroïsme. Gaëtan trouva son siècle docile aux attraits du vice et aux séductions de l'erreur, mais rebelle aux attraits de la vertu et aux intérêts de la vérité. La foi était alors sans force, la piété sans ferveur, la charité sans mouvement, le zèle sans énergie. Gaëtan fut le premier à rompre cette glace qui enveloppait tous les cœurs et faisait regarder avec indifférence les désastres de l'Église. A peine se montre-t-il en Italie et commence-t-il à donner aux peuples le spectacle nouveau et enchanteur d'une ferveur sans bornes, d'une charité des plus généreuses, d'un zèle si vif et si ardent pour le salut des autres, que toutes les vertus se levèrent ensemble dans toute leur force pour combattre tous les vices ; et dans une nuée prodigieuse de saints comme aucun siècle n'en vit jamais autant réunis, chaque vertu eut ses apôtres, ses héros, ses martyrs, ses évangélistes. Je passe sous silence le nombre prodigieux de temples sacrés qui surgirent en ce siècle comme par enchantement, pour embellir la face de la chrétienté : la plupart datent de cette époque : je jette un voile sur les innombrables établissements qu'une charité généreuse et une ardente piété ouvrirent alors à la pratique de toutes les vertus et au soulagement de toutes les mi-

Réveil de la piété.

sères de l'humanité ; mais je ne puis me taire sur le génie de conquête qui se manifeste alors dans la chrétienté tout entière. Ceux-là même qui étaient tout à l'heure si froids sentent s'allumer dans leur cœur un incroyable désir de conquérir des âmes à Jésus-Christ et d'agrandir le domaine de l'Église. Bientôt l'Europe ne suffit plus à contenter les visées de ce zèle conquérant. Le voici qui, par les fils du grand François et du grand Dominique, va, à travers les océans les plus féconds en tempêtes, ouvrir de nouvelles routes à cette conquète par la conversion du nouveau monde ; le voici qui, en un seul homme, en la personne de Xavier, nom qui rappelle à lui seul un monde de convertis, compense, par ces douze millions de baptisés, toutes les pertes que l'Église a souffertes par la témérité sacrilège de tous les hérésiarques. Le voici qui, par les héros du rachat des captifs, peuple les royaumes de la barbarie et substitue, à un peuple de malheureux apostats, un peuple de glorieux martyrs. Les tentes de Jacob se dilatent ; l'empire de l'Église s'étend, le nouveau monde la compense abondamment des pertes qu'elle supporte dans l'ancien. Grand Dieu ! quel siècle que celui-là ! quelle révolution surprenante ! où étaient donc cachés tant de héros ? où étaient ensevelies de pareilles vertus ? Il y a peu d'années, l'Église ne jetait sur elle que des regards attristés, tout semblait paralysé, infirme, impuissant ; et s'il y avait de la tranquillité et du silence, c'était, si je puis le dire, la tranquillité du tombeau, et le silence du néant. Gaëtan donne le signal et la grande révolution commence ; il donne l'impulsion et tout le christianisme se met en mouvement et la face de l'Église se renouvelle. De nouveaux cieux et une nouvelle terre se forment à l'apparition de cet acte nouveau, qui, tout en demeurant comme éclipsé et inconnu, fait néanmoins briller en son plein la gloire et le nom du Seigneur[1]. »

Défense de l'Église.

127. Toutes ces œuvres de réforme et de salut renforçaient un point particulier du camp catholique ; il fallait maintenant mettre l'armée en campagne et engager, contre les esprits défection-

[1] Discours du P. Ventura prononcé à Naples le 7 août 1824, réimprimé à Rome en 1860. Ce discours du grand orateur italien a parfaitement mis en relief l'influence historique de S. Gaétan de Thienne.

naires, ce grand combat des anges terrestres pour la défense de la vérité. Connaître la vérité, c'est l'honneur de l'homme, l'aimer c'est son devoir et son bonheur; la servir, c'est sa gloire. Vivre dans les ténèbres et la corruption c'est le dernier degré de l'abjection humaine. Mais l'accepter en principe et la trahir en fait; se dire son frère servant et la couvrir d'opprobre, c'est la plus lamentable et la plus honteuse contradiction. Tel était cependant le vice de la situation des réformateurs. Luther, Zwingle, Calvin, Henri VIII, soi-disant réformateurs de l'Église, n'étaient que les corrupteurs de la religion. Ils avaient tout souillé, il fallait faire tout resplendir, Gaëtan eut aussi sa part d'action pour soulever le christianisme tout entier contre l'erreur. Je ne parle point de ses œuvres cachées, de ses influences secrètes. Je rappelle seulement pour mémoire la force avec laquelle il attaqua l'erreur dans Venise par ses prédications et ses écrits; l'intrépidité avec laquelle il la combattit dans Rome devant les luthériens eux-mêmes venus en armes pour saccager la cité sainte; et la constance avec laquelle il la confondit dans Naples et la chassa de cette ville: toutes choses qui peuvent le faire regarder comme le soutien et l'ange tutélaire de la religion catholique en Italie. Je parle de ce grand et lumineux combat qu'il souleva dans l'Église contre le protestantisme. Né presque la même année que Luther, comme si, en même temps que venait au monde le nouveau Goliath, Dieu eut voulu préparer le nouveau David qui devait abattre son orgueil, Gaëtan jeta les fondements de son ordre en cette même année 1524, où ce misérable hérésiarque, jetant tout voile, se mit ouvertement à prêcher l'erreur et à préconiser la révolte. Dès ce moment il n'eut plus aucun doute sur la haute et importante mission que le ciel lui destinait et l'hérésie elle-même ne douta nullement qu'en Gaëtan ne se préparât pour elle un puissant adversaire. Croyant fidèle et apôtre vaillant, il ne court point attaquer l'erreur dans ses lignes de défense ni la combattre sur les champs de bataille, où elle accumulait le carnage et les ruines; mais nouveau mur de bronze que la main de Dieu a élevé dans le camp d'Israël pour le rendre inaccessible aux assauts de l'ennemi, il va se fixer au pied du Vatican. Ce point ne

semble pas le plus difficile, mais il est le plus important ; car c'est contre lui que l'ennemi dirige toutes ses attaques et tous ses coups; c'est lui par conséquent qui a besoin de plus intrépides et de plus fidèles défenseurs. De ce point donc, il excite la vigilance, réveille le zèle, dirige le mouvement, soulève pour ainsi dire, en masse, le christianisme tout entier contre les nouveaux ennemis qui le menacent et cache constamment sa main. On dirait d'un sage ministre, qui, sans quitter la capitale et sans s'éloigner un instant de son prince, est néanmoins présent par son esprit sur tous les points où la lutte est engagée, pour enflammer le courage des guerriers et diriger leurs mouvements, et dont la pacifique influence est de loin plus fatale à l'ennemi que ne le seraient les coups de sa propre épée. Toujours attentif à la marche des hérétiques, il étudie leurs desseins, s'instruit de leurs progrès, pénètre leurs ruses, réveille ici la piété endormie des princes, là le zèle et la vigilance des Pasteurs ; et debout à côté et à l'oreille du Souverain Pontife, il lui met sous les yeux les périls de la foi, lui indique les moyens de défense, lui montre du doigt la faiblesse des points les plus exposés ; et, quand le moment est venu, il allume et guide, pour ainsi dire, les foudres du Pasteur suprême pour frapper l'erreur qui se travestit et se cache sous mille apparences trompeuses, pour se montrer et se reproduire peu après, et il provoque incessamment de nouvelles mesures pour défendre la foi, des décisions capables de fixer les esprits incertains et chancelants au milieu des tempêtes de tant d'opinions et de tant de doctrines. Après tout cela, son zèle n'est point encore satisfait, jusqu'à ce qu'il arrive à soulever tout entière et je dirais volontiers en masse l'Église catholique, pour démasquer, pour confondre, pour foudroyer l'erreur ; pour lui enlever ses subterfuges et ses prétextes ; et, en lui arrachant du visage le masque d'hypocrisie qui la rend si funeste aux inattentifs, la donner en spectacle aux nations dans toute la difformité de son orgueil obstiné et féroce ; en un mot, il n'est point satisfait qu'il ne voie l'Église réunie en concile. Pénétré de cette grande idée, il l'expose dans toute son importance, montre la nullité du péril que l'on semblait craindre, la frivolité des obstacles que l'on y trouvait,

l'avantage très-signalé qui en devait résulter ; et il fait tant par ses prières, ses supplications, ses conseils, qu'à la fin il persuade, il réussit, il triomphe, et la grande réunion de l'Église catholique à Trente est fixée, décidée par le zèle et la secrète influence de Gaëtan ; et la chrétienté tout entière se voit réunie sur un même point dans la personne de ses augustes représentants pour combattre l'erreur, développer et défendre la vérité. Le grand, l'immortel, le très saint concile de Trente, l'assemblée la plus noble, la plus auguste que l'on ait jamais vue jusqu'ici sur la terre, dans laquelle tous les talents et toutes les lumières se virent, par une secrète disposition de la Providence réunis à toutes les vertus ; le concile de Trente, aussi funeste à l'erreur que précieux pour l'éclaircissement des dogmes controversés, pour la fixation de la vérité catholique, pour la réforme de la discipline ecclésiastique, pour le renouvellement de la ferveur chrétienne, pour la renaissance de la piété ; le concile de Trente, qui brilla dans le monde avec une telle lumière qu'après trois siècle sa splendeur éclaire encore avec toute sa vivacité l'Église entière ; ce grand concile fut provoqué, préparé par le zèle de Gaëtan, qui s'applaudissait tellement dans le Seigneur d'une si grande œuvre et y attachait, dans sa foi, une telle importance, que, lorsqu'une série de funestes événements vint l'interrompre, Gaëtan en fut si affligé, si troublé, si désolé que les écrivains attribuent à cette circonstance la fin prématurée de sa précieuse vie.

128. L'année 1540 amena, pour notre saint, à l'occasion du chapitre général, un changement de position : il fut nommé supérieur de la maison de Venise, avant-poste dressé contre l'ennemi Allemand. Les Vénitiens le connaissaient depuis longues années avec cette bonté sereine, cette prudence merveilleuse, cette admirable charité qui faisaient le fond de son caractère. Mais les grands travaux auxquels il s'était livré, ses continuelles pénitences, avaient donné, à sa physionomie, je ne sais quoi de céleste. Les années n'avaient qu'augmenté sa vertu. La fréquentation des sacrements fut plus que jamais mise en honneur et le culte de la sainte Eucharistie, l'amour des pauvres qui en est le corollaire, continuèrent de

Dernières années de Gaëtan.

porter des fruits nombreux dans les âmes. De Venise, le feu de la charité rayonna sur Vérone ; l'évêque pressa Gaëtan de lui donner des prêtres de son ordre, pour desservir l'Église de Sainte-Marie de Nazareth. Tout réussit au gré de l'évêque : la vie chrétienne refleurit avec ses pieuses pratiques dans la ville épiscopale, les liens de subordination et d'affection entre ses prêtres et lui se resserrèrent, et il eut la joie de voir que la paix, avec tous les biens inestimables dont elle est la source régnerait désormais dans son diocèse. Pour témoigner sa reconnaissance, il voulait pourvoir à la subsistance des Théatins avec une générosité sans mesure, Gaëtan s'y refusa : « Vous voulez, dit-il, soutenir notre communauté, mais cette abondance que la générosité de notre cœur veut lui fournir va précisément causer sa ruine. Nous avons fait vœu de pauvreté parfaite : ce n'est point pour avoir tout à profusion et ne ressentir aucune incommodité. Il faut restreindre vos aumônes ; sinon, et ma détermination est prise, je me verrai obligé de retourner immédiatement à Venise avec mes pères. Mieux vaut perdre une maison et tout au monde que de porter atteinte à la pauvreté. » L'évêque, rempli d'admiration, céda. Dieu, pour honorer davantage la fermeté de son serviteur, fit, par son entremise, deux miracles : il guérit instantanément, avec du baume qui découlait du corps de Saint-André, une femme à l'article de la mort et rendit à la raison un diacre atteint d'une maladie mentale. Le rétablissement fut si complet que plus tard, on n'hésita pas d'élever ce diacre à la prêtrise.

Mort de Gaëtan.

129. En 1543, Gaëtan fut nommé de nouveau supérieur à Saint-Paul de Naples ; il dut quitter Venise pour toujours. Pendant le voyage, une tempête assaillit son vaisseau sur l'Adriatique ; Gaëtan jeta dans les flots un *Agnus Dei* qu'il portait sur lui et soudain les flots s'appaisèrent. A l'arrivée, notre thaumaturge guérit miraculeusement un de ses frères, Marc Foscalin. De concert avec Marinoni, il fonda, à Naples, un Mont-de-Piété. L'Église ne se contente pas de travailler au salut des âmes : elle veut encore, autant qu'elle le peut, procurer le bien temporel des peuples ; que si ce bien n'est pas l'objet propre de son ministère par les vertus qu'elle inculque, elle contribue puissamment au bien-être des nations ; puis, par

les hommes qu'elle suscite, par les œuvres qu'elle encourage, vous voyez découler, de son action maternelle, une foule de bénédictions. C'est ainsi, qu'au cinquième concile général de Latran, elle a résolu la question, alors très agitée, des Monts-de-Piété : d'un côté, pour défendre les classes laborieuses contre les prélibations de l'usure ; de l'autre, pour mettre à portée du pauvre, contre un dépôt mobilier, le prêt à peu près gratuit de l'argent. La gratuité du crédit, cette thèse qu'avancent les théoriciens du vol et les partisans forcenés de la liquidation sociale, est une question résolue, depuis quatre siècles, par la Chaire Apostolique. Pour comprendre l'à-propos et l'importance de ce bienfait, il faut rappeler qu'alors l'usure aux griffes crochues était d'autant plus puissante qu'elle ne pouvait travailler que dans l'ombre. L'usurier, un juif ordinairement, tendait ses rêts dans quelque obscur réduit, guettait sa proie comme l'araignée et quand il avait pu la saisir, la suçait. En vain, l'Église lance des anathèmes ; en vain, le poète fulmine contre ce brigandage. L'usurier se rit des anathèmes et continue son infâme trafic. L'Italie est donc dévorée par la rapacité de juifs qui prètent à d'énormes intérêts et font le métier que certains aventuriers d'Allemagne pratiquent l'épée à la main, à l'entrée des forêts, quand la nuit tombe. Un Père Barnabé avait fondé le premier mont-de-piété à Pérouse, puis une autre à Mantoue ; Bernardin de Feltre était venu au secours du Père Barnabé ; mais le cardinal Cajetan, avec l'autorité de sa haute science, avait contesté la licité de ces établissements ; puis l'Église à Latran avait dirimé, au profit des pauvres, la controverse. Parme, Montefiore, Assise, Rimini, Montagnana, Chéti, Narni, Lucques avaient vu s'établir, dans leur enceinte, ces monts-de-piété ; Naples n'avait pas encore le sien. Le serviteur de Dieu, avec l'appui de sa nièce, comtesse de Porto, qui donna quatre millions, somme énorme pour ce temps-là, érigea, contre les *vendeurs de larmes*, ce charitable établissement. Ce fut sa suprême fondation. La dernière année du saint fut attristée par la révolte qui éclata à Naples contre le vice-roi, à propos de l'inquisition espagnole. La maladie du saint ne fut pas longue ; il s'était fait donner un successeur et se trouva subitement à toute extrémité.

On voulait mettre un matelas sur sa pauvre paillasse : « Un matelas pour moi, s'écria-t-il vivement, comme blessé par cette apparente délicatesse ; non, non, c'est sur la cendre et sous le cilice que je veux et dois mourir. » Après avoir reçu les derniers sacrements, il dit encore : « Je n'ai point souvenir, mes frères, d'avoir jamais causé de peine à personne d'entre vous ; si néanmoins j'avais, à mon insu, contristé ou offensé quelqu'un, je le prie humblement de me pardonner. Gaëtan mourut le 7 aout 1547 ; la nouvelle de sa mort fit tomber la révolte de Naples, d'où ce distique :

Parthenope turbante, silet moriturque dolore ;
Turba repentè silens laus morientis erit.

Jugement de l'histoire.

130. Ainsi mourut S. Gaëtan de Thienne. Sa vie et sa mort sont également dignes de la vénération des fidèles et des louanges de l'histoire. Son zèle remplit de saintes œuvres toute la première moitié du XVIe, siècle qui apporta à l'Église tant de tristesses et aussi tant de gloire ; son œuvre résume, pour ainsi dire, cette époque, au point de vue de la régénération des Ordres religieux. Au regard de la piété commune, S. Gaëtan est digne de toute vénération et de tout amour. Qui ne sait, en effet, que le glorieux patriarche est en possession du titre de *Saint de la Providence*, accompagné du titre non moins touchant de *Saint des Pauvres*. Ses efforts furent particulièrement bénis du ciel : Rome, Naples, Vérone, Venise, pour ne parler que des villes principales où il déploya sa vigueur apostolique, virent la foi reprendre son empire dans leur sein, la fréquentation des sacrements rétablis, toutes les pratiques de la piété chrétienne remises en honneur ; la vie ecclésiastique refleurit sous sa douce influence avec les vertus qui en sont l'ornement ; des confréries pieuses s'épanouissent partout comme à l'envie, et les chaires, fatiguées de facéties parfois scandaleuses, retentissent de prédications instructives. Par l'établissement des clercs réguliers, Gaëtan ouvrit la voie aux nombreux Instituts dont le secours fut si utile à l'Église dans la crise redoutable qu'elle traversait alors. Tous les ordres religieux qui ont passé depuis quatre siècles se rattachent même à l'idée de S. Gaëtan. Il est donc juste-

ment appelé le *patriarche* de tous les clercs réguliers. Le cardinal d'Este, se faisant l'écho des Souverains Pontifes et de la tradition, disait que S. Gaëtan, né à la même époque que Luther, fut suscité d'en haut pour réprimer l'audace impudente de cet hérésiarque. L'hérésiarque s'attachait aux trois forces vives de la religion, à la foi, aux sacrements et à la hiérarchie ; le moine apostat, lâchait du même coup la bride à toutes les passions ; avant de mourir il put voir quelles ruines il avait amoncelées, quels flots de sang, il avait fait répandre. Le but de Gaëtan est tout à l'encontre de Luther ; le fondateur vise à former des prêtres pauvres, savants, zélés, en un mot, de saints prêtres. Saint Thomas que Luther détestait ; le droit canon, dont il avait brûlé les livres ; la liturgie, qu'il avait voulu anéantir, devaient faire l'objet spécial de leurs études ; la prédication, les œuvres de charité, toutes les occupations du saint ministère devaient, avec la prière, se partager leurs temps. A la base de l'œuvre, une pauvreté héroïque ; pour liens, les vœux solennels ; mais ce n'était là, dans la pensée du saint fondateur, qu'un moyen de rendre ses prêtres plus recommandables à tous, de les assurer eux-mêmes contre leur propre faiblesse, de les unir plus fortement au Pontife romain, contre lequel étaient dirigés tant de coups. S. Gaëtan de Thienne est donc, avant S. Ignace de Loyola, le grand défenseur de l'Église, le vaillant adversaire du protestantisme, l'Anti-Luther.

CHAPITRE XII

PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549).

SOMMAIRE.

§. I. ÉLECTION DU CARDINAL FARNÈSE ; RÔLE DE PAUL III DANS LA RIVALITÉ DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES-QUINT ; SA SOLLICITUDE POUR TOUS LES INTÉRÊTS DE L'ÉGLISE.

1. Mission des Papes dans la société humaine. — 2. Mort de Clément VII. — 3. Un jugement sur Clément VII. — 4. Le cardinal Farnèse. — 5. Le pape Paul III. — 6. Travaux de Paul III. — 7. Nomination de cardinaux. — 8. Expédition contre Tunis. — 9. Charles-Quint à Rome. — 10. Troisième guerre entre François Ier et Charles-Quint. — 11. Expédition d'Alger. — 12. Extermination des Vaudois. — 13. Quatrième guerre. — 14. Politique de Paul III. — 15. Légation de Polus en France. — 16. Légation en Allemagne. — 17. Légation de Contarini. — 18. Intervention du Pape. — 19. Répression des hérétiques en France. – 20. La croisade contre les Turcs. — 21. Seconde campagne. — 22. Comble de honte. — 23. Guerre de Hongrie.

§. II. PREMIÈRES GUERRES DU PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE.

24. Caractère anti-social du Protestantisme. — 25. Situation de l'Allemagne. 26. Conduite des princes. — 27. Ligue de Smalkalde. — 28. Premières hostilités. — 29. Bataille de Mulhberg. — 30. Interim. — 31. Trahison de Maurice de Saxe. — 32. Coup de main sur Inspruck. — 33. Paix d'Augsbourg. — 34. Principes du traité. — 35. Conséquences du traité. — 36. Le Cesaro-Papisme. — 37. Résultats sur les écoles. — 38. Dissolution des doctrines. — 39. Dissolution des mœurs.

§. III. CALVIN ET LE PROTESTANTISME EN SUISSE.

40. Premières années de Calvin. — 41. Hégire de Calvin. — 42. Institution chrétienne. — 43. Calvin à Genève. — 44. Farel. — 45. Calvin. — 46. Viret et Bèze. — 47. Débuts de Calvin. — 48. Colloque de Lausanne. — 49. Abolition du culte. — 50. Protestation contre le protestantisme. — 51. Formulaire de Genève. — 52. Exil de Calvin. — 53. Calvin pendant son exil. — 54. Retour de Calvin. — 55 Organisation ecclésiastique de Genève. — 56. Jugement d'Audin sur cette organisation. — 57. La législation calviniste de Genève. — 58. Les patriotes. — 59. Les délateurs. — 60. La controverse à Genève. — 61. Les victimes. — 62. Supplice de Servet. — 63. Nouvelles cruautés. — 64. Mort de Calvin. — 65. Son jugement. — 66. Situation de Berne. — 67. Effets du protestantisme en Suisse.

§. IV. LE SCHISME ANGLICAN.

68. Le schisme anglican. — 69. Assassinat juridique de trois Chartreux. — 70. Assassinat juridique du cardinal Fischer. — 71. Assassinat juridique de Thomas Morus. — 72. Dissolution des monastères. — 73. Disgrâce et supplice d'Anne Boulen. — 74. Insurrection. — 75. Spoliation des couvents. — 76. Les six articles. — 77. Disgrâce et exécution de Cromwell. — 78. Mariage et mort de Catherine Howard. — 79. Dernier mariage et mort. — 80. Effets du schisme.

§. V. LE PROTESTANTISME DANS LES PAYS DU NORD.

81. La Prusse. — 82. Réforme de l'ordre des chevaliers Teutoniques. — 83. Apostasie d'Albert de Brandebourg. — 84 Défection définitive. — 85 En Danemarck. — 86. Frédéric de Holstein. — 87. Profession de foi protestante. — 88. Réaction catholique. — 89. Christian III. — 90. Gustave Erickson. — 91. Les deux Pétri. — 92. Excès et résistance. — 93. Diète de Westeras. — 94. Résistance du catholicisme. — 95. Triomphe du despotisme. — 96. Règle de foi protestante. — 97. Règle des mœurs dans le protestantisme. — 98. Culte protestant.

§. VI. LA RENAISSANCE.

99. Origines de la Renaissance. — 100. Ses causes. — 101. Sa nature. — 102. Ses caractères. — 103. Son histoire. — 104. Editions *princeps* des classiques. — 105. Etude des antiquités. — 106. La fondation des Bibliothèques. — 107. Les écoles. — 108. Les théologiens. — 109. Les humanistes. — 110. Les humanistes à la cour pontificale. — 111. Les poètes latins. — 112. Les poètes italiens. — 113. Les peintres. — 114. Léonard de Vinci. — 115. Michel Ange. — 116. Raphaël. — 117. Jules Romain. — 118. Le Titien.

— 119. Le Corrège. — 120. L'Arétin. — 121. Benvenuto Cellini. — 122. Marot. — 123. Rabelais. — 124. Quelques torts de la Renaissance. — 125. Les fautes de la Renaissance. — 126. Ses erreurs. — 127. La Renaissance et le Saint-Siége.

§. VII. LE SOCINIANISME ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

128. Ce qu'est l'hérésie. — 129. Origine des hérésies. — 130. Logique des hérésies. — 131. Le radicalisme des doctrines. — 132. Négation de la Trinité. — 133. Généalogie des Sociniens. — 134. Lelio Socin. — 135. Faust Socin. — 136. Biandrata. — 137. Doctrine des deux Socin. — 138. Vulgarisateurs du socinianisme. — 139. Les Sociniens et la Franc-Maçonnerie. — 140. Origine différente de cette société secrète. — 141. Situation générale de la chrétienté.

§. VIII. L'INQUISITION.

142. L'Inquisition. — 143. Bulle de Paul III. — 144. Préjugés hostiles à l'Inquisition. — 145. Principes de l'Inquisition. — 146. Objections contre ces principes. — 147. Tradition favorable à l'Inquisition. — 148. Responsabilité de l'Église. — 149. Origines de l'Inquisition. — 150. Historiens de l'Inquisition en Espagne. — 151. L'Inquisition chez les Espagnols. — 152. Ce que l'Espagne doit à l'Inquisition. — 153. L'Inquisition en France. — 154. L'Inquisition en Italie. — 155. Jean Valdès. — 156. Bernandino Ochin. — 157. Pierre Martyr. — 158. Vergerio. — 159. Curione. — 160. Autres dissidents. — 161. Procès de l'Inquisition. — 162. Divers supplices. — 163. Procédure de l'Inquisition. — 164. Pénalités.

§. IX. S. IGNACE DE LOYOLA ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

165. Commencements d'Ignace. — 166. Vocation d'Ignace. — 167. Conversion. — 168. Pèlerinage au Mont-Serrat. — 169. Retraite à Manrèze. — 170. Barcelone et Rome. — 171. Jérusalem. — 172. Ignace à l'école. — 173. Ignace à Paris. — 174. Le serment de Montmartre. — 175. Voyages. — 176. Dernières épreuves. — 177. Première approbation. — 178. Ignace général. — 179. Ignace rédige les constitutions. — 180. Conduite d'Ignace pendant son généralat. — 181. Ascèse d'Ignace. — 182. Coup d'œil sur l'œuvre d'Ignace.

§. X. LES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

183. Notion générale des exercices. — 184. But des exercices. — 185. Objet des exercices. — 186. Leurs effets. — 187. Objections. — 188. Le noviciat. — 189. Etudes. — 190. Troisième année de probation. — 191. Divers états. — 192. Gouvernement de la Compagnie. — 193. *Monita secreta.* — 194. Doctrines de la Compagnie. — 195. De l'obéissance. — 196. Journée du Jésuite.

§. XI. DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

§. XII. LE CONCILE DE TRENTE.

§. XIII. S. THOMAS DE VILLENEUVE.

§. XIV. SAINTE ANGÈLE MÉRICI ET LES URSULINES.

§. XV. LES MISSIONS EN AMÉRIQUE.

276 Ce qu'il faut entendre par Missions. — 277. La vocation du Missionnaire. — 278. La situation en Amérique. — 279. Premiers travaux de consolidation. — 280. Rélations des missionnaires. — 281. Cruauté des Espagnols. — 282. Vincent de Valverde. — 283. Las Casas. — 284. S. Louis Bertrand. — 285. Procès historique. — 286. Etat des Indigènes. — 287. Accusation contre les missionnaires. — 288. Accusation contre Las Casas. — 289. Parrallèle entre l'Angleterre et l'Amérique.

§. XVI. LES MISSIONS DE S. FRANÇOIS-XAVIER AUX GRANDES INDES.

290. Merveilles des Missions. — 291. La vie du missionnaire. — 292. Premières années de François-Xavier — 293. Xavier en Portugal. — 294. Séjour à Lisbonne. — 295. Départ pour les Indes. — 296. Xavier à Goa. — 297. Au cap Comorin. — 298. A Travancor. — 299. A Méliapour. — 300. Aux Moluques. — 301. Confirmation. — 302. Départ pour le Japon. — 303. Première mission. — 304. A Firando et Amanguchi. — 305. A Méacho. 306. Retour à Amanguchi. — 307. Départ pour le Bungo. — 308. Retour à Goa. — 309. Mort de Xavier. — 310. Reliques de S. François-Xavier. — 311. Jugement sur ce grand Apôtre. — 312. Réflexions morales.

§ Ier. ÉLECTION DU CARDINAL FARNÈSE: ROLE DE PAUL III DANS LA RIVALITÉ ENTRE FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT ; SA SOLLICITUDE POUR TOUS LES INTÉRÊTS DE L'ÉGLISE.

Mission des Papes dans la société humaine.

1. L'histoire de l'Europe est l'histoire de la civilisation ; l'histoire de la civilisation est l'histoire du christianisme ; l'histoire du christianisme est l'histoire de l'Eglise catholique ; l'histoire de l'Eglise catholique est l'histoire du Pontificat suprême, avec toutes ses splendeurs et toutes ses merveilles. C'est l'histoire des hommes envoyés de Dieu pour résoudre, au jour et à l'heure marqués, les grands problèmes religieux et sociaux, au profit de l'humanité et dans le sens des desseins de la Providence. La mission des Papes, c'est d'émanciper à la fois et pacifiquement la société civile et la société religieuse ; c'est de réaliser, dans le monde, la nécessaire alliance de l'ordre et de la vraie liberté. L'harmonie de ces deux puissances n'est pas l'ouvrage des hommes, c'est l'œuvre de Jésus-Christ. Les Papes sont les hommes prédestinés pour appliquer aux

nations, au nom de Jésus-Christ, les lumineuses et très-bienfaisantes solutions de l'Evangile: cette mission magnifique fait leur grandeur et fonde leur gloire. Pour apprécier le travail historique et civilisateur des Papes, il suffit de comparer les peuples païens et les peuples chrétiens ; de mettre en relief l'antagonisme de leurs principes ; d'expliquer enfin par la genèse logique des doctrines reçues de part et d'autre, les évènements de l'histoire. Si l'on nous demandait quel est le caractère distinctif des sociétés qui sont de l'autre côté de la croix, et celui des sociétés modernes, nous n'hésiterions pas à affirmer que leur distinction consiste en ce que les dernières sont fondées sur trois vérités, et les premières sur trois négations. Les négations qui servaient de fondement aux sociétés anciennes sont :

1° La négation de l'unité du genre humain ;

2° La négation du libre arbitre ;

3° La négation de toute espèce de distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Par contre, les trois vérités qui servent de fondement aux sociétés chrétiennes sont les suivantes :

1° L'unité du genre humain ;

2° Le libre arbitre de l'homme ;

3° La distinction et l'indépendance réciproque du pouvoir civil et du pouvoir religieux.

La somme des conséquences qui découlent de ces vérités et de ces négations forme tous les traits distinctifs des sociétés modernes et des sociétés antiques.

1° De la négation de l'unité du genre humain procéda, chez les anciens, celle de la fraternité des hommes ; de celle-ci, la négation de leur égalité devant Dieu et devant les législateurs ; et, de toutes ces négations, la division de la société en castes, division, qui fut la base des constitutions politiques de l'Orient, et la distinction des hommes en libres et en esclaves, distinction que nous voyons établies de toutes parts, car elle découlait de principes qui étaient alors communs à tous les peuples.

2° De la négation du libre arbitre en Dieu et dans l'homme sortit

la négation de la liberté divine et humaine ; et des deux la conception terrifiante et fataliste d'un Dieu-*destin*, antérieur et supérieur à tous les hommes et à toutes les divinités, et auquel obéissaient, pleins d'épouvante, les rois et les peuples, les dieux et les hommes, les cieux et la terre ; Dieu immobile, silencieux, redoutable, qui envoyait les Furies vengeresses et impitoyables dans les palais des princes pour les précipiter dans l'abîme, du haut de leur fortune ; qui condamnait ceux-ci à être adultères, ceux-la à être incestueux ; d'autres à être fratricides ; qui inspirait aux rois des passions infernales, aux familles des rois des haines inextinguibles, et aux femmes des rois des amours infâmes ou sans nom ; Dieu qui ne pensait qu'aux races régnantes, oubliait ou dédaignait les races esclaves, c'est-à-dire la grande masse du genre humain, comme indigne de s'élever jusqu'à la grandeur du crime, ainsi que de la vertu.

3° De la négation de toute espèce de distinction entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux naquit, chez les anciens, la confusion absolue des deux pouvoirs, et il est un fait clairement établi dans l'histoire : c'est le caractère théocratique de toutes les sociétés antiques. Le gouvernement des Hébreux, très-évidemment et de plein droit, divin ; puis ceux des Chinois et des Japonais, furent par tradition et imitation théocratiques ; celui des Indiens, des Perses et des Égyptiens, théocratique, toujours théocratique ; celui des Etrusques, des Gaulois et des Germains, théocratique ; celui enfin des Bretons, des Grecs et des Romains, théocratique. — La théocratie n'était un fait dans la société que parce qu'elle était une théorie acceptée par tous les législateurs et proclamée par tous les philosophes. Lycurgue, Dracon, Solon, Romulus, Numa, Zaleucus et Charondas, dont la renommée a traversé les siècles, se servirent de la religion pour élever sur elle l'édifice de leurs institutions. Platon et Aristote ne concevaient la société civile que sous l'empire d'un pouvoir tout-puissant émanant de l'autorité divine et de la société religieuse. Or, lorsque le Souverain est en même temps Roi et Pontife, lorsque le dépositaire du pouvoir a tous les pouvoirs, ceux de Dieu et ceux des hommes, ce chargé de pouvoir, qu'il s'ap-

pelle Roi, Dictateur, Consul ou Président, absorbe en lui et confisque à son profit toutes les libertés ; c'est le *tyran* de Hobbes, c'est-à-dire un homme absolument libre, mis à la tête d'un peuple absolument esclave ; car, si l'on y regarde bien, qu'est-ce que le pouvoir absolu, sinon la liberté absolue d'un seul? De là, dans les sociétés anciennes, l'anéantissement de l'individu et la déification de l'État. L'individu comme tel n'y était capable d'aucun droit, l'État n'y pouvait être lié par aucun devoir. Quelle plus grande absurdité, en effet, que de supposer, dans ce qui est divin, des devoirs à l'égard de ce qui est humain, et dans ce qui est humain des droits à l'égard de ce qui est divin ! — La déification de la loi et de l'État engendra ce patriotisme absurde, opiniâtre, féroce, qui nous étonne dans les républiques anciennes. Être patriote dans l'antiquité, c'était servir une ville et se mettre en guerre avec le genre humain ; c'était considérer tous les étrangers comme des barbares et des ennemis, les ennemis comme des hommes condamnés à l'esclavage par les dieux de la patrie ; c'était consacrer le principe de la guerre universelle et sans motifs raisonnables, comme sans nul respect ; c'était diviser en partis hostiles les mortels habitants de la terre, et avec eux les divinités dont on peuplait le ciel : c'est ce qu'on voit dans les épopées d'Homère, de Virgile et de leurs imitateurs.

Esquissons maintenant le tableau des idées fondamentales et constitutives des sociétés modernes, c'est-à-dire de nos sociétés chrétiennes.

1° De l'unité du genre humain, enseignée par la révélation, naît comme de soi l'idée de la fraternité ; de celle-ci, l'idée de l'égalité ; des deux, celle de la démocratie. A la voix de Jésus-Christ enseignant aux nations l'unité de l'espèce humaine, les murs des antiques cités tombent, et d'autres murs s'élèvent, les murs de la Cité de Dieu dont l'enceinte renferme la terre entière, afin d'embrasser toutes les nations, dans un même amour. C'est le beau spectacle que doit toujours donner au monde la Rome sainte des Papes, image du ciel. — A la voix de Jésus-Christ enseignant la fraternité et l'égalité, l'esclavage disparaît et tous les habitants de cette cité immense, de la Cité sainte, se proclament frères, et saintement

libres. Cette démocratie est si gigantesque, si générale, qu'elle s'étend jusqu'aux extrémités du monde. Les pauvres et les riches, les nobles et les plébéiens, les heureux et les malheureux, tous sont citoyens. Qu'on suppose un moment les hommes réduits à cette seule révélation, et l'immense et sainte démocratie qui en résulte, sagement et divinement constituée. Dans cette supposition, toute espèce de gouvernement oppressif est absolument impossible : car ces sortes de gouvernements ont pour base la notion du commandement, d'une part, et, d'autre part, la notion de servitude ; et puis, ces deux notions sont incompatibles avec celles d'égalité et de fraternité chrétiennes. Maintenant pour triompher de cette difficulté, aura-t-on recours aux prétendus contrats sociaux ? Mais les contrats sociaux sont des absurdités ; car stipuler que des hommes commanderont et que d'autres leur obéiront, c'est stipuler qu'ils cesseront d'être ce qu'ils sont, qu'ils changeront de nature ; qu'ils remplaceront par une création humaine, une création divine ; qu'ils cesseront d'être hommes pour être autre chose ; et il est clair qu'un contrat de cette nature n'est pas un contrat, mais le suicide de l'espèce. L'hypothèse est donc fausse : la révélation dont nous parlons n'est pas venue seule et isolée ; avant de révéler à l'homme l'unité du genre humain, Dieu lui révéla sa propre unité, c'est-à-dire sa divine monarchie. Ces deux révélations réunies sont les éléments constitutifs d'où résultent les notions d'obéissance et de commandement, de liberté et d'ordre, de force et de limite, de mouvement et de règle. Si le droit de commander et l'obligation d'obéir ne se peuvent comprendre lorsqu'on part de cette seule donnée que tous les hommes sont égaux et frères, ce droit peut se concevoir dans le Créateur, et ce devoir dans la créature ; puisque entre la créature et son Créateur, il n'y a ni égalité, ni fraternité. — Dans les sociétés catholiques, l'homme obéit toujours à Dieu et n'obéit jamais à l'homme seul. Dans les sociétés catholiques, le fils obéit à son père, parce que Dieu a voulu que le père le représentât dans la famille ; et parce qu'il a fait de la paternité une chose vénérable et sacrée. De même le peuple chrétien obéit à l'autorité suprême, parce qu'il sait qu'en lui obéissant il obéit à Dieu, qui a voulu que cette auto-

rité le représentât dans l'État, et qu'elle fût une chose sainte : *Omnis potestas a Deo est : Toute puissance vient de Dieu*, dit S. Paul. Or, partout où l'homme n'obéit qu'à Dieu seul, il y a liberté ; et partout où il n'obéit qu'à l'homme, il y a servitude ; aussi n'est-il aucune société catholique, quelle que puisse être la forme de son gouvernement, où l'homme ne soit libre ; tandis qu'on ne peut citer aucune société de l'antiquité, même républicaine, où l'homme ne fût esclave, sous la république de nom comme sous la tyrannie. L'âge moderne en a fait autant.

2° De l'affirmation du libre arbitre jaillit spontanément l'idée de la liberté de l'homme ; et quand nous disons la liberté de l'homme, nous ne parlons pas seulement de cette liberté particulière et contingente qu'accordent d'ordinaire les constitutions politiques : nous parlons surtout de cette autre liberté élevée, *inconditionnelle*, universelle, complète et absolue, qui repose dans le sanctuaire de la conscience humaine, qui est là, parce que Dieu l'a mise là de sa propre main, hors de l'atteinte de la tyrannie, et, qui plus est, hors de sa propre atteinte. La doctrine catholique, sur ce point, est d'une sublimité qui atterre, qui écrase l'imagination et humilie l'entendement. Dieu à qui toutes les créatures rendent culte et hommage, respecte à son tour la *liberté humaine*. L'Ecriture sainte ne nous permet pas d'en douter : on y lit que Dieu regarde la liberté de l'homme avec respect, *cum magnâ reverentiâ*. Il y a plus : Dieu qui met une borne à toutes les forces et à toutes les puissances, a voulu, si on peut s'exprimer de la sorte, marquer aussi une limite à sa propre puissance et à sa propre force : cette limite est la *liberté de l'âme humaine*. Dieu qui ne trouve pas d'obstacle à sa volonté, ne veut point forcer notre libre arbitre ; il a, pour ainsi dire, partagé l'empire du monde avec notre liberté ; en lui donnant l'existence, le Roi des rois l'a faite *reine :* Telle est la grandeur de l'homme et l'inviolable puissance de sa liberté aux yeux du catholicisme. — Lorsque fut venu le jour, grand entre tous les jours, annoncé par la voix des Prophètes, où le Sauveur des hommes se fit homme, le monde assiste au plus sublime de tous les drames, au plus grand de tous les spectacles, le spectacle de la Croix où figu-

rent deux personnages : le Fils de Dieu, d'une part, qui veut être reconnu : la liberté humaine, de l'autre, qui refuse de le reconnaître et qui le traîne au Calvaire ; au Calvaire, théâtre mystérieux de deux victoires opposées, de Dieu dans l'avenir et de la liberté humaine dans le présent ; de Dieu dans l'éternité et de la liberté dans le temps ; le Fils de Dieu voulut mourir, plutôt que de faire violence à la liberté des hommes, même coupables ; car l'amour divin voulait en triompher. « *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés des chaînes de vos péchés, et je vous rendrai libres.* » Cette parole de Celui qui ne promet jamais en vain a été accomplie avec l'Evangile : la femme esclave portait les chaînes de tous les caprices de son mari ; Jésus-Christ l'en a délivrée ; le fils portait les chaînes du père, il les détacha : l'homme était l'esclave de l'homme, il lui donna la liberté des enfants de Dieu ; le citoyen portait les chaînes de l'Etat, il le tira de sa prison. Le catholicisme a brisé toutes les servitudes dans le monde et a donné au monde toutes les libertés ; la liberté domestique, la liberté religieuse, la liberté politique, la vraie liberté humaine qui est toujours faite pour la vertu, et jamais pour le vice et le désordre.

3° De la distinction et de l'indépendance réciproques du pouvoir civil et du pouvoir religieux proclamées par le catholicisme sont sorties la victoire définitive sur l'omnipotence tyrannique de l'Etat se proclamant Dieu. Cette distinction rendant inévitable la lutte entre les forces morales et les forces matérielles de l'humanité écarte jusqu'à la possibilité de cette servitude, qui résultait, chez les païens, de la réunion des deux forces dans une seule main. Le prince dépositaire de toutes les forces matérielles de la société peut opprimer les corps, mais son joug n'atteint pas les âmes. Le pouvoir religieux, dépositaire des forces morales de l'humanité, et surtout des vérités divines, n'exerce aucune domination sur les corps, il ne fonde son empire que sur les consciences.

L'homme étant à la fois corporel et incorporel, ne peut être complètement esclave que d'un pouvoir qui réunisse ces deux natures, qui soit matière et esprit, corporel et incorporel, humain et divin. C'est précisément ce qui avait lieu dans les républiques anciennes ;

c'est ce qui a lieu, aujourd'hui même, dans les pays où sont établies des religions nationales, et où, en conséquence de cet établissement, le souverain est en même temps roi et pontife suprême. Voilà comment le protestantisme qui a rétabli cette confusion, a rétabli le despotisme, renversé par la doctrine catholique, et fait revivre avec le despotisme toutes les traditions païennes.

La proclamation de l'indépendance respective des deux grands pouvoirs qui dirigent et gouvernent le monde est un fait historique à l'abri de toute espèce de controverse. Pour éviter ici deux erreurs très-graves, il faut noter : 1° Que le pouvoir religieux, pouvoir spirituel par nature, n est pas spirituel en ce sens qu'il n'ait aucun droit sur les biens temporels ; 2° Que les deux pouvoirs, indépendants tant qu'ils s'exercent dans leur sphère propre, ne jouissent pas d'une indépendance absolue, mais sont, par institution divine, soumis à la loi de subordination. Sans doute l'Eglise est avant tout une société spirituelle, et, comme telle, elle tient de Jésus-Christ, la puissance de régler directement les choses spirituelles, les choses qui concernent le salut. Mais elle ne saurait accomplir son ministère spirituel et surnaturel qu'en employant des moyens sensibles, extérieurs, matériels, et sans étendre son autorité sur les personnes et les choses de ce monde. Ainsi, quoi de plus éminemment spirituel que les différents actes du ministère pastoral ? Et pourtant il faut, au prêtre, une chaire, un autel, le pain et le vin du sacrifice, l'eau, l'huile et les autres éléments matériels des sacrements et du culte divin ; il lui faut un asile convenable et une église pour réunir ses ouailles. Il faut à l'évèque une cathédrale pour siège de son gouvernement, des séminaires pour recevoir et former son clergé, des moyens matériels d'existences honorables. Enfin, il faut au Chef suprême de l'Eglise, au Vicaire du Christ, une ville pour y ériger la Chaire Apostolique, et la propriété d'un Etat pour garantir son indépendance et rehausser sa suprême dignité.

De même, quoi de plus évidemment temporel que les personnes et les choses de ce monde ? Et cependant, à cause de l'union et de la subordination du temporel et du spirituel, il est certain que l'usage de ces choses et la conduite de ces personnes, qu'elles

qu'elles soient, intéressent directement l'ordre moral et dès lors sont du domaine spirituel de l'Eglise. Le simple particulier, pour les actes divers qui remplissent sa vie, le prince lui-même, pour l'exercice de la puissance civile, qui n'est, au fond qu'une série d'actions morales, sont l'un et l'autre soumis au pouvoir des Clefs de saint Pierre. Le temporel dépend du spirituel, parce qu'il a essentiellement un côté spirituel.

Et qu'on ne croie pas qu'en assujettissant ainsi tout à l'Eglise, « tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, » comme dit Bossuet, on porte atteinte à l'indépendance civile du citoyen ou à l'indépendance politique du prince. Nous écartons cette objection en disant que si le prince chrétien, le magistrat, le citoyen, le père de famille sont dépendants de l'autorité de l'Eglise, c'est uniquement par le côté qui intéresse la conscience et le salut. Certes, personne ne le niera, ce côte-là appartient essentiellement à l'ordre spirituel et surnaturel. Et comme il est supérieur à l'autre, au côté purement humain, naturel et terrestre, il est tout simple qu'il le règle et qu'il le domine. — L'Eglise est donc une société spirituelle, mais qui emploie nécessairement les moyens matériels et étend sa juridiction sur tout l'ordre temporel. Enlever à l'Eglise ce double caractère, c'est anéantir de fait sa constitution, c'est la priver de l'exercice régulier de sa puissance, et la reléguer, comme disait ironiquement le comte Mirabeau, « dans les espaces intelligibles du néant métaphysique. » De cette fausse notion de l'Eglise découle, en effet, et très-logiquement, la ruine de la puissance temporelle du Saint-Siège, la négation de la propriété ecclésiastique et de l'immunité cléricale, le renversement des lois religieuses sur le mariage, la famille et l'éducation, l'abolition des conséquences extérieures des vœux religieux et en général de toute discipline ecclésiastique. Dès lors le ciel est d'un côté et la terre de l'autre ; et il y a, non plus seulement distinction, mais séparation radicale entre l'Eglise et le monde. Cette impiété ouvre libre carrière aux ennemis de Dieu et des âmes, aux ennemis de l'Église et de la société civile. Alors les nuages s'amoncèlent à l'horizon, alors éclatent les grandes tempetes, et les sociétés qui ont admis, dans leur constitution, les

idées révolutionnaires du séparatisme, sont emportées comme des feuilles mortes par l'ouragan ou brisées sur place par la barbarie des passions.

2. A son retour de Marseille, Clément VII avait décidé qu'on procèderait au choix de son successeur dans le cas où il mourrait en chemin. Souffrant depuis six mois ; il ne tomba malade qu'à Rome ; le voyage avait sans doute épuisé ses forces ; il rendit le dernier soupir le 25 septembre 1534 ; il avait gouverné l'Église, dix ans, dix mois et sept jours. Armand Baschet, dans les pièces justificatives de l'opuscule intitulé : *Jeunesse de Catherine de Médicis*, a publié le journal de la dernière maladie de Clément VII ; ce récit circonstancié écarte toutes ces idées d'empoisonnement dont l'accusation s'élevait alors en Italie, à la mort de tous les grands personnages ; le Pape mourut d'une maladie d'estomac, produite par l'épuisement prématuré de ses forces. Je crois superflu d'ajouter qu'il mourut dans les sentiments les plus pieux, muni des sacrements de l'Église et fortifié par toutes les espérances de la foi. Clément avait nommé pour ses exécuteurs testamentaires, les cardinaux Cibo, Salviati, Ridolfi et Médicis ; il leur laissa une somme d'argent pour subvenir aux frais du tombeau de Léon X et du sien. Ce monument érigé à Sainte-Marie sur Minerve, contient les restes de Clément VII et de Léon X. Cardinal très heureux sous les pontificats précédents, il avait administré avec succès les affaires ; Pape, il fut, dans les calamités qui opprimèrent Rome et l'Église, d'une invincible constance. Sur son lit d'agonie, il eut l'immense douleur de voir le Vatican déchu de sa gloire, l'Angleterre se précipiter dans le schisme, l'Allemagne dans l'hérésie, la Suisse et même l'Europe presque entière dans un gâchis épouvantable. S'il n'avait guère trouvé, dans la tiare, que des épines, il avait, du moins, dans une carrière pleine de traverses et de vicissitudes, porté dignement cette auguste couronne. Beaucoup d'écrivains disent que Clément était odieux à la *Curia*, suspect aux princes, avare, de foi douteuse ; mais ils ne peuvent s'empêcher de confesser qu'il fut, dans ses actions, grave, sagace, prudent, ferme, lorsqu'une circonstance impérieuse, se jetant à la traverse de ses conseils, ne l'obligeait pas à changer de

Mort de Clément VII.

résolution En admettant qu'il fût peu agréable à la Curie, ce reproche peut aisément se convertir en éloge. son avarice peut s'entendre un sentiment de probité dans la gestion des deniers publics ; c'est le fait d'un bon prince d'être économe et même avare pour les petites choses, pourvu qu'il soit, comme l'étaient les Médicis, magnifiques dans les grandes entreprises. Une de ces grandes vertus fut la clémence avec laquelle il pardonna au cardinal Soderini, son ennemi juré ; aussi l'eut-il bientôt pour ami et pour panégyriste. Dans le tombeau provisoire qui lui avait été élevé au Vatican, on avait, en toute justice, placé cette inscription : « A Clément VII, souverain pontife, dont la vertu invincible ne fut surpassée que par la clémence. »

Un jugement sur Clément VII.

3. Un protestant prussien, qui croit écrire l'histoire avec un microscope et qui ne voit guère que les poussières illustres, A. de Reumont, dans son opuscule sur la *Jeunesse de Catherine de Médicis*, critique résolument la politique et la personne de Clément VII : il laisse de côté le pontificat, ce qui est, croyons-nous, dans un Pape, le point capital : « Clément VII, dit-il, hésitait toujours entre deux partis. A peine fut-il devenu Pape, qu'il soutint en secret alliés contre alliés, et déclara ouvertement que, *comme pasteur du monde chrétien*, il ne pouvait favoriser ni les uns ni les autres, mais *les exhorter tous à la paix*. (Une telle disposition ne nous paraît pas trop répréhensible). Tout d'abord, il fut l'instigateur d'une ligue entre l'Empire, l'Angleterre, Milan et Florence, contre la France ; pactisa ensuite avec le Roi par le moyen du dataire qu'il avait envoyé au camp : puis après la bataille de Pavie, effrayé de la fortune inouïe de Charles-Quint, et demeurant tout incertain sur ce qu'il devait faire, il prit cependant le parti de l'Empereur, pour le quitter ensuite au profit du Roi de France, et retourner à lui après le pillage de Rome et l'expédition manquée des Français contre Naples. N'est-il pas venu de nouveau aux traités avec le conquérant de l'Italie, pour pouvoir plus librement faire connaître aux Florentins le poids de ses ressentiments ? Et même après qu'il eut couronné Charles-Quint, et que celui-ci lui eut rouvert les portes de Florence, ne l'avons-nous pas vu demeurer fidèle à cette politique d'un homme dont le

caractère tient à la fois de la faiblesse la plus accusée et de l'ambition la plus grande ? Jamais plus d'oscillations et d'hésitations ne se sont rencontrées dans un esprit soi-disant politique ! Nul ne sut jamais déguiser plus mal le motif de ses résolutions sous le manteau de l'intérêt d'État. Lorsqu'il vit l'Empereur songer sérieusement à un concile, il en prit une peur véritable, et se retourna promptement du côté de la France, lui demandant son appui dans ces négociations embarrassantes. Mais, grâce au bouleversement et à l'agitation générale des passions, et dans un temps où toutes choses ne se gouvernaient point selon les coutumes ordinaires, il ne se fourvoya pas autant qu'on aurait pu le prévoir. Le Pape resta en rapport supportable avec l'Empereur, et maria sa cousine Catherine au prince français. » — Un peu plus loin, A. de Reumont ajoute : « Les contemporains du Pape, et parmi eux, ceux qui l'approchaient le plus, ses familiers les plus assidus sont assez d'accord dans leurs jugements sur le fond du caractère de Clément VII. » « Sa nature, autant qu'on peut la sonder, dit le Vénitien Gasparo Contarini, est passablement froide ; de là sa lenteur à prendre des résolutions et sa grande timidité. » « Il a un cœur très froid, ce qui explique sa timidité, pour ne pas dire sa poltronnerie, écrit Antonio Soriano, qui cependant n'avait pas une idée défavorable du Pape. » « Le pape Clément, telles sont les paroles de Bénédetto Varchi, avait un esprit craintif et un cœur froid et desséché. » « Jules de Médicis, dit Jean-Baptiste Burini, était, avant tout, faux et faible. » « Et voici le jugement du Florentin Francesco Vettori, qui parle le plus favorablement de Clément, en racontant les événements qui précédèrent le pillage de Rome : « Le Pape perdit de suite courage, et lâcha le gouvernail. Il vit que sa renommée et son crédit étaient perdus, tandis que ses finances étaient épuisées. Contre sa propre opinion, il écrasa la ville d'impôts, pensant que s'il parvenait à se sauver du danger, il ne lui manquerait pas de moyens pour réparer le dommage ; s'il était perdu que lui importait d'entraîner Rome avec soi dans l'abîme ! » François Guicciardini, qui vécut, ainsi que Vettori, dans l'intimité de ce Pontife, et qui avait dit autrefois de lui qu'il était adroit dans l'art de feindre et de né-

gocier, lorsque la peur ne s'emparait pas de lui, Guicciardini termine ainsi sa grande œuvre historique : « Clément s'éleva au pontificat avec un bonheur merveilleux ; lorsqu'il y fut parvenu, il eut à connaître l'instabilité et la mobilité de la fortune. Mettant la bonne et la mauvaise dans de justes balances, la mauvaise pour lui l'emporta sur la bonne. Car quel bonheur peut compenser l'avanie de son emprisonnement, le pillage de Rome et ses horreurs, la pensée enfin, d'avoir été la cause de la ruine de sa patrie ? Il mourut, objet de la haine de sa Cour, en butte aux soupçons des princes, avec une réputation plutôt détestée qu'heureuse ; car il passait pour être avare, faux et peu enclin à la charité. Il fit trente et un cardinaux, et à l'exception du cardinal de Médicis, il n'en nomma aucun de sa propre volonté, ayant toujours été forcé, soit d'une facon, soit d'une autre. Et, malgré tout cela, Clément était, dans toutes ses actions, plein d'un sérieux circonspect, il avait une grande puissance sur soi-même, et on l'eût pu dire d'une grande capacité, si son jugement n'eût pas été sussi susceptible d'être affaibli par la peur[1]. » Les griefs du Tite-Live florentin et des petits chroniqueurs qui l'appuient, ne visent guère, au fond, qu'une froideur de tempérament ou de tactique ; dans un pape-roi, ce n'est pas un défaut ; vis-à-vis des personnes qui s'en plaignent, ce put être une vertu nécessaire, très louable surtout dans un Italien. Quant à cette politique de bascule entre François Ier et Charles-Quint, nous ne comprenons pas bien qu'on la reproche à Clément VII. La prudence la plus vulgaire lui commandait cette réserve ; la justice lui en faisait un devoir ; et son rôle de pasteur suprême ne pouvait pas autrement se concilier avec sa charge de souverain temporel. Si le succès ne répondit pas à ses vues, la mauvaise fortune ne peut pas noircir sa vertu. Mansi, qui a le style plus sculptural que Reumont, dit de Clément VII : « Ses actes célèbrent les louanges de ce Pontife, car il lutta beaucoup et longtemps contre la fureur des hérésies et mit tous ses soins à unir contre les Turcs les armes des Chrétiens[2]. » Mansi toutefois, reproche à Clément son népotisme :

[1] *Jeunesse de Catherine de Médicis*, pp. 158 et 160.
[2] *Annales ecclesiastici*, ann. 1534.

c'est un fait sur lequel nous devrons nous expliquer longuement ailleurs. Il suffira ici de dire que, dans un état féodal, l'attribution à un membre de la famille du souverain, d'une ville ou d'une forteresse, voire d'une principauté, est chose qui va de soi et qui n'a pas besoin de justification.

Le cardinal Farnèse.

4. Alexandre Farnèse, qui succéda, sous le nom de Paul III, au pape Clément VII, était né à Rome, le 28 février 1468, de Pierre-Louis Farnèse et de Giovanella Caëtani, fille du duc de Sermonetta; il appartenait à l'une des plus nobles familles de Rome, remontant jusqu'à Ranuccio Farnèse (ou de Farneto), Toscan d'origine, qui, en 1288, se trouvait à la tête de l'armée pontificale. Alexandre Farnèse était doué d'une vive intelligence ; il reçut une éducation soignée. D'abord, il eut pour maître, Pomponio Léti ; envoyé ensuite à Florence, il fit des progrès dans les lettres grecques et latines, se forma à l'érudition élégante et aux mœurs polies : il parlait l'italien et le latin à la perfection. Engagé dans les liens du mariage, dans les formes prescrites avant le concile de Trente, il eut un fils, Pierre-Louis, depuis duc de Parme, et une fille. Devenu veuf, il entra dans l'état ecclésiastique, où les charges et les honneurs ne devaient point lui faire défaut. Innocent VIII le nomma protonotaire Apostolique ; Alexandre VI le fit trésorier de la Chambre et, le 21 septembre 1493, le créa cardinal-diacre du titre des saints Cosme et Damien, lorsqu'il était à peine âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans. Jules II le fit évêque de Parme : le 3 mai 1512, debout à la droite du trône pontifical, il lut, comme cardinal-diacre du titre de saint Eustache à la place du Pontife valétudinaire, le discours d'ouverture du Concile de Latran, et put apprécier les expériences et les bienfaits que procure à l'Église un Concile œcuménique. Légat à Viterbe, il reçut, en outre, la mission honorable d'aller au devant de Charles VIII, roi de France. Archiprêtre de la basilique de Latran, légat dans les Marches, il se rendit amplement compte des besoins du peuple chrétien et sut se concilier l'estime universelle. Ce fut lui qui, en qualité de plus ancien cardinal-diacre, publia l'élection de Léon X et couronna ce Pontife. Ce fut encore lui qui, sous Clément VII occupa le poste de gouverneur de Rome. D'une

stature un peu au dessous de la moyenne, ce cardinal avait le nez un peu long, les yeux vifs et reflétant une sagesse acquise par l'expérience plutôt que par la spéculation. Une barbe majestueuse encadrait ses lèvres un peu fortes. Sa taille trop peu élevée ne l'empêchait pas de posséder un tempérament robuste. Les rares qualités d'Alexandre Farnèse l'avaient rendu particulièrement cher à Clément VII. Ce Pontife près de mourir, disait : « Si le Pontificat se donnait par héritage, nous nommerions, par testament, comme notre successeur, le cardinal Farnèse. »

Le pape Paul III.

5. Le Sacré-Collège, qui avait la même opinion des hauts mérites de ce cardinal, l'appela à occuper le Siège Apostolique, le 13 octobre 1534. Il y avait quarante ans que Farnèse soutenait l'éclat de la pourpre : il ne lui manquait aucune qualité pour porter le trirègne. Après les funérailles du Pape défunt, le 11 octobre, trente-sept cardinaux entrèrent au Conclave : le premier jour par inspiration, le second par scrutin, ils élurent Pape, le cardinal Alexandre, alors âge de soixante-sept ans. La joie de Rome fut universelle : c'était la première fois depuis Martin V, après treize Papes, et un laps de cent-trois ans, que cette ville voyait un Romain monter sur la Chaire de Saint-Pierre. De Thou se trompe, quand il dit dans son Histoire (Liv. I, p. 25), que ce Pontife se fit appeler, après l'élection, Onofrius V. Où de Thou a-t-il vu quatre papes Onofrius, pour qu'Alexandre put être le cinquième. D'autres disent que c'est le nom d'Honorius que voulait prendre Farnèse, et que ses électeurs l'engagèrent à ne pas prendre ce nom. Alexandre voulut s'appeler Paul, parce qu'il était né sous Paul II, et sans doute aussi, parce que le souvenir de l'Apôtre des Gentils ne pouvait que plaire à sa bravoure apostolique. Paul Jove, cité par Raynaldi, rapporte que son élection avait été décidée par l'accord des cardinaux, Hippolyte de Médicis et Jean de Lorraine, les deux plus nobles membres du Sacré-Collège ; que dit-huit autres les suivirent ; que les compétiteurs et les adversaires même se rallièrent. « Aucun conclave, dit-il, depuis bien des siècles, n'avait été commencé et achevé avec une plus grande simplicité, concorde et religion ; en quelques heures, le peuple romain reçut, pour Pontife,

un excellent citoyen, le plus distingué par la renommée de sa vertu, celui qu'il avait plus souhaité, qu'il ne l'espérait ; et il le reçut avec des transports de joie d'autant plus vifs que le Dieu immortel lui avait fait ce don céleste, avec une célérité inusitée, pour réprimer l'audace des vicaires et des voleurs qui s'était donné libre carrière dans la ville et dans la province. » Les Journaux des Archives du Vatican et les Actes consistoriaux confirment ces paroles de Paul Jove[1]. Déjà, après la mort d'Adrien VI, le cardinal Farnèse avait été à la veille d'être élu Pape ; aussi disait-il plaisamment que Clément VII lui avait volé dix ans de son Pontificat. Les regards d'Alexandre avaient même pu se fixer de bonne heure sur le but suprême de la carrière ecclésiastique ; mais, différent des ambitieux vulgaires, il ne chercha point à y parvenir en flattant à droite et à gauche ; il se proposa, au contraire, de réaliser cette aspiration de son âme, en conservant, entre les partis, la neutralité, et, parmi les hommes, une telle prudence, que l'observateur le plus attentif n'aurait pu dire s'il penchait du côté des Français ou des Espagnols, ni même s'il penchait, une fois élu, et dès la première congrégation des cardinaux ; il parla longuement de la situation de l'Église, de la lutte contre les hérésies, de la croisade contre les Turcs, de la restauration de la discipline ecclésiastique, de l'indiction d'un concile général ; il nomma même une commission de trois membres pour préparer l'accomplissement de ses projets et appela à Rome les personnages ecclésiasliques, distingués par leur science et leur vertu, qui devaient y prêter leur concours. Les difficultés extraordinaires d'une époque si féconde en agitations auraient assurément écrasé un homme de peu de valeur. Sur le trône pontifical, assailli par tant d'orages, Paul parut placé au milieu de son propre élément.

Travaux de Paul III.

6. C'est l'honneur des souverains de se signaler par de grands travaux, et le devoir des souverains pontifes de se distinguer par des réformes. En ces choses, pour réussir, il faut une clairvoyance parfaite et un sentiment vrai de grandeur ; autrement on

[1] RAYNALDI, *Annales ecclesiast.* an. 1534, nos 1 et 2.

éparpille ses forces sur des choses de médiocre importance, et en s'agitant beaucoup, on ne fait rien. Paul III ne voulut pas que les Farnèse fissent moins bonne figure que les Médicis : il ordonna à Michel-Ange de continuer les cartons du Jugement dernier, il fit reprendre les dessins des palais du Capitole ; il fit faire, au Vatican, la salle royale et la chapelle Pauline ; cardinal, il avait commencé, sur les dessins de San-Gallo, le palais-Farnèse, le plus beau de Rome ; il l'acheva, en lui faisant donner par Michel-Ange, un cachet de grandeur. Sur le mont Palatin, au milieu des ruines du palais des Césars, il construisit les jardins-Farnèse ; enfin, on peut dire qu'il rebâtit Rome de fond en comble. Au moyen de la forteresse Pauline, il tint en respect les Pérugins ; il déposséda les membres de la famille Colonna toujours remuante. Persuadé qu'on ne peut manquer de réussir pourvu qu'on ait la patience d'attendre et l'habileté de varier les moyens suivant les circonstances, il se tint, lui aussi, en équilibre entre la France, dont la domination fut toujours de courte durée en Italie, et Charles-Quint, qui, s'il avait atteint son but, eût dominé seul dans ce pays. Il est certain que Paul III reforma la Chambre Apostolique, la sacrée Rote, la chancellerie et la pénitencerie ; il donna plus de vigueur aux poursuites de l'inquisition, surtout en ce qui concerne la recherche des mauvais livres ; et, dit Noël Conti, si l'on eût mis en un tas tous les livres qui ont été brûlés en divers endroits, il y aurait eu de quoi alimenter un incendie pareil à celui de Troie, car on n'a épargné aucune bibliothèque, ni privée, ni publique. En 1549, Giovanni Della Casa, publia le premier index des livres prohibés, qui fut suivi par d'autres toujours plus étendus. Pierre-Paul Vergerio, y fit des notes, dans lesquelles il signalait un très grand nombre d'autres livres qui contenaient les mêmes erreurs ou même, selon lui, de beaucoup plus graves. En vérité, le moment le plus défavorable pour faire des réformes est celui où il n'est plus possible de les différer. Et pourtant il n'y avait que le temps qui pût réparer les dommages causés par le temps ; tandis qu'au contraire chaque jour voyait croître l'urgence et les violences de la destruction. Chez les peuples, l'habitude des nouveaux rites et le mépris des vieux dogmes

s'acclimataient de plus en plus ; les enfants s'élevaient dans le nouveau *Credo* ; les princes jouissaient sans aucun scrupule des biens enlevés à l'Église et les ecclesiastiques ne donnaient pas toujours des exemples de vertu. Les réformes elles-mêmes, comme il est d'usage, donnaient prise à de nouvelles attaques de la part des protestants, qui voulaient démolir et non corriger ; ils disaient : Le Pape avoue les désordres, donc la protestation est raisonnable.

Nomination de cardinaux.

7. Un homme constitué en autorité souveraine se fait connaître par le choix de ses collaborateurs. Par la grâce de Dieu, les hommes ne manquent pas et si Dieu seul est grand de sa grandeur propre, tous les hommes le sont à leur manière et dans leur mesure, pourvu qu'ils utilisent la grâce de Dieu et répondent à la vocation de la Providence. Le point essentiel, c'est de les discerner ; tout régime qui a le talent de distinguer les hommes de mérite et de les faire valoir, acquiert par là même du lustre. Outre les services que rendent les coopérateurs choisis, c'est un double honneur de ne pas craindre leur concours et de s'en assurer les avantages. « Ni faire, ni laisser faire, disait un évêque : mais faire faire : voilà ma devise. » Malheureusement, lorsque les personnes constituées en autorité sont gens de valeur, elles n'ont pas toujours la générosité de s'adjoindre des gens de valeur égale ; elles croient, par amour propre, s'être gratifiées elles-mêmes d'une auréole plus brillante, parce qu'elles n'ont autour d'elles que des serviteurs dociles et des valets tremblants. Quand les personnes constituées en dignité sont des personnages médiocres, il est encore plus tristement ordinaire, que pour faire croire à leur supériorité, elles choisissent plus bas qu'elles et s'imaginent benoîtement faire rayonner partout une intelligence qu'elles n'ont point, parce qu'elles commandent à un muet et servile troupeau. Dans l'Église comme dans l'État, ces mêmes disposisions jalouses se rencontrent favorisées, hélas ! quelquefois par la décourageante stérilité d'une génération. Mais toutes les fois que vous verrez le pouvoir s'environner de personnages marquants, n'hésitez pas à le croire : il est lui-même une grandeur naturelle encore plus qu'une grandeur d'établissement.

Paul III eut, entre autres, cet incontestable mérite : et un de ses actes plus glorieux, celui par lequel il inaugura son règne, fut de ne nommer cardinaux, que des hommes dignes de l'être et par leurs talents, et par leurs vertus. Ainsi furent nommés Gaspard Contarini, dont la promotion fit dire, aux sénateurs vénitiens, ses collègues : « La république perd son meilleur citoyen ; » Jean-Pierre Caraffa, que nous verrons bientôt sur le trône pontifical ; Sadolet, l'habile et aimable secrétaire de Léon X ; Réginald Polus, le plus illustre des Anglais exilés, aussi célèbre par l'éminence de ses vertus que par la noblesse de son sang ; le dataire Giberti, l'un des fins politiques de cette époque qui en comptait beaucoup de cette espèce ; Frédéric Frégoso, le modèle de la ferveur religieuse. Plus tard, Paul III introduira dans le Sacré-Collège, le grand Charles de Lorraine, *le Pape d'au-delà des monts*. Il ne suffisait point à Paul de s'être entouré de ces hommes illustres, nous verrons comment il sut les occuper. En attendant l'heure propice, pour le gouvernement général de l'Église, il laissait à tous, et à chacun en particulier, pleine liberté d'exposer leur avis ; il encourageait leurs discussions et leurs objections, afin de mieux approfondir chaque chose et de parvenir à une plus entière connaissance de la vérité. Mais autant il se confiait aux siens, autant il était sur ses gardes avec ceux du dehors. Il était difficile aux ambassadeurs de traiter n'importe quelle affaire avec le Pontife, car sans manquer d'ouverture, de résolution et de courage, il était naturellement lent à prendre un parti et plus circonspect encore, s'il devait s'engager. « Tout arrive à point pour celui qui sait attendre : » dit le proverbe.

Expédition contre Tunis.

8. Le premier objet de la sollicitude de Paul III fut de repousser les pirates de Tunis, qui, dans leurs excursions, infestaient les rivages Romains. Le Pape excita l'Empereur à équiper une flotte pour cette expédition et lui conféra, pour l'aider dans ses armements, la dîme des biens ecclésiastiques. Outre ces subsides, Paul III fournit, pour le succès, tout ce qui était en son pouvoir ; l'Ordre de Malte, l'éternel ennemi des infidèles, équipa aussi une flotte peu nombreuse, mais formidable par la valeur des chevaliers. L'Empereur avait réuni toutes les troupes allemandes, espagnoles

et italiennes, qui s'étaient distinguées dans les guerres précédentes et partit avec l'élite de sa noblesse. La flotte, composée d'environ cinq cents navires, ayant à bord plus de trente mille hommes, partit de Cagliari le 16 juillet 1535 et, après une heureuse navigation, prit terre en vue de Tunis. Le chef des pirates, Barberousse, de son côté, s'était préparé habilement à repousser cette attaque ; il avait appelé des forces de tous côtés et avait jeté six mille de ses soldats Turcs, sous le commandement de Sinan, renégat juif, dans le fort de la Goulette. L'Empereur fit attaquer ce fort de trois côtés, par les Espagnols, les Italiens et les Allemands, divisés en trois corps. Malgré la résistance habile et courageuse de Sinan, le fort fut emporté, mais les débris de la garnison parvinrent à regagner Tunis. La prise de ce fort rendit l'Empereur maître de la flotte de Barberousse et de trois cents canons. Le pirate ne se montra que plus résolu à se défendre ; ne pouvant espérer tenir longtemps à Tunis, il se décida à sortir de ses retranchements et à tenter les chances d'une bataille en rase campagne ; il voulut massacrer d'abord dix mille esclaves chrétiens, enfermés dans Tunis, et dont il craignait la révolte ; ses officiers le détournèrent d'une si abominable tuerie. Cependant l'Empereur s'avançait vers Tunis ; les Arabes et les Maures de Barberousse se précipitèrent sur l'armée chrétienne, mais leur impétuosité indisciplinée vint se briser devant la tactique régulière des Européens, et Barberousse, après des efforts inouïs pour les ramener au combat, fut entraîné dans leur retraite vers Tunis. Il trouva cette ville dans la plus grande confusion. Les habitants se sauvaient en foule, et les esclaves chrétiens, ayant corrompu deux de leurs gardes, s'étaient emparés de la citadelle. Barberousse, furieux et désespéré, se retira vers Bône, se reprochant la faiblesse qu'il avait eue de céder à ses officiers en s'abstenant du massacre des esclaves. L'Empereur, ignorant l'étendue de son succès, s'avançait lentement vers Tunis, lorsqu'il reçut un envoyé des esclaves délivrés, et ceux des habitants qui lui apportaient les clefs de la ville. Aussitôt les soldats fondirent sur la ville, et déjà il était trop tard pour réprimer leur cruauté, leur avarice et leur licence. Tunis fut en proie à tous les outrages et à tous les

excès que le soldat peut commettre dans une ville prise d'assaut. Plus de trente mille habitants périrent, et dix mille furent emmenés en esclavage. Cette expédition éleva l'Empereur au comble de sa gloire, et fit de cette époque la plus éclatante de son règne. La renommée de Charles éclipsa alors celle des autres monarques de l'Europe. Tandis que tous ces princes ne s'occupaient que d'eux-mêmes et de leurs intérêts particuliers, il se montra digne d'occuper le rang de premier prince de la chrétienté en paraissant ne songer qu'à défendre l'honneur du nom chrétien, et à assurer le bien et la tranquillité de l'Europe.

Charles Quint à Rome.

9. Au retour de Tunis, Charles régla en passant les affaires de Naples et fut reçu à Rome avec tous les honneurs dus à ses exploits. Rome pontificale s'associe toujours très volontiers aux grands actes des souverains, et lorsqu'ils ont conquis la gloire, se plaît à leur en décerner les couronnes. L'Empereur se proposait alors de faire la guerre aux princes protestants d'Allemagne ; avant d'en venir aux mains, il voulait, par la convocation d'un concile, épuiser tous les moyens pacifiques de les mettre à la raison. Paul III vantait la force de ce motif et ne désirait pas moins que l'Empereur la tenue de ce concile. D'un commun accord, il fut donc indiqué d'abord pour Mantoue, qui avait son prince particulier, puis pour Vicence dans l'Etat de Venise. Les protestants répondirent avec insulte que l'Italie tout entière était remplie de partisans du Pape, qu'elle ne leur offrait aucune sécurité ; ils donnèrent d'ailleurs à entendre qu'un concile à leurs yeux, ne serait légitime, qu'autant qu'il consacrerait, par ses suffrages, les excès de leurs doctrines. L'empereur, qui le désirait plus sincèrement, n'y mettait guère moins d'obstacles. Pressé à Rome par les ambassadeurs de France de restituer le Milanais, il répondit qu'ils pouvaient le suivre chez le pape et que, là, il seraient instruits de ses intentions. Le Souverain Pontife avait assemblé, à cette fin, un consistoire extraordinaire. En présence de cette auguste assemblée Charles-Quint, après quelques mots sur la convocation du concile général et sur son désir de pacifier l'Europe, fit un long récit de tous les griefs qu'il reprochait au roi de France ; et son imagination exaltée sans

doute par le soleil d'Afrique, lui faisant démentir sa réputation de sagesse, il conclut en paladin en offrant un duel, où les deux souverains en chemise, l'épée ou le poignard à la main, soit dans une île, soit sur un pont, soit dans un bateau, videraient leur querelle seul à seul, afin d'épargner le sang de leurs sujets. Que si le duel venait à manquer, la guerre se poursuivrait à toute outrance entre les deux princes, jusqu'à ce que l'un eût réduit l'autre à l'état de simple gentilhomme. Charles ne manquait pas d'ajouter que tout l'assurait de la victoire, le bon état de ses affaires, l'heureuse disposition de ses sujets, le courage de ses soldats, l'expérience et la valeur de ses capitaines ; au lieu que les affaires de Francois étaient ruinées, selon lui, ses sujets malintentionnés, ses troupes misérables, et ses officiers si dépourvus de capacité, que, si les siens ne valaient pas mieux, il irait la corde au cou se jeter aux pieds de son ennemi, pour tâcher d'en obtenir miséricorde. Le Pape et les cardinaux furent consternés de la violence de cette sortie, les ambassadeurs en firent part au roi de France, en relevant, pour divertir le prince, les rodomontades du monarque espagnol. Le vainqueur de Marignan, aussi brave chevalier que le vainqueur de Tunis, répondit en plaisantant, que ce défi n'intéressait pas son honneur ; que les épées des deux monarques était trop courtes pour se mesurer à cette distance et qu'en cas de guerre, François de France saurait donner à Charles-Quint ample satisfaction.

10. Charles-Quint avait exclu son rival de l'Empire ; il l'avait chassé d'Italie ; il voulait maintenant consommer sa ruine. En jetant les yeux autour de lui, le roi se voyait abandonné ; il ne se contenta pas d'en appeler à son épée et à Dieu ; il eut recours aux plus étranges alliances, ou plutôt à de criminelles trahisons contre la chrétienté. Ce n'était pas assez qu'il donnât la main à Henri VIII qui se précipitait dans le schisme ; il s'allia aux protestants d'Allemagne, pour faire échec à l'Empereur dans l'Empire même ; et pour le prendre à revers, s'allia même avec les Turcs. Cette alliance fut longtemps secrète ; lorsqu'elle fut connue, elle parut exécrable et monstrueuse. François I[er], dit Pallavicini (Liv. v, Ch. 1), excusait près du Pape son alliance par des exemples tirés de l'E-

criture. Mais il oubliait que de semblables traités ne peuvent jamais être conclus, comme dans ce cas, au détriment de la religion. « Il importait peu, dit Gaillard, aux états septentrionaux et occidentaux de l'Europe, que le Turc envahit quelques provinces du Sud-Est. » Sans doute, il importerait peu à celui pour qui le Mahométisme serait aussi vrai, aussi légitime que l'Évangile. Mais on ne peut, par d'aussi futiles raisons, justifier cette alliance contre nature des lis avec le croissant. Du reste, Gaillard ne peut pas dissimuler que cette alliance parut odieuse à toute la chrétienté, tenue en alarmes continuelles, par le terrible Soliman. Mille préjugés légitimes et respectables semblaient interdire à jamais une pareille alliance. Aussi fut-on très longtemps avant de l'avouer, c'est ce qui fait la difficulté de fixer l'époque où elle commença, les historiens étrangers avançant cette époque et les historiens français, par une pudeur instinctive, s'étudiant à la retarder[1]. « Quand les loups viennent fondre sur mon troupeau, disait le roi, j'ai bien le droit de jeter les chiens sur eux. » Ces chiens pourtant menacaient cruellement la chrétienté. Naguère, ils avaient paru devant Vienne et voici qu'ils inondent la Hongrie ; voici que les galères ottomanes s'élancent sur les mers qui baignent l'Espagne et l'Italie. Le roi très chrétien, au mépris de sa foi, au mépris de l'opinion publique qui voit ce scandale avec horreur, ouvre le port de Marseille aux vaisseaux de Barberousse. Pour être juste, il faut ajouter qu'en vertu de cette alliance, François obtenait les capitulations qui lui assuraient le protectorat des saints lieux, le droit d'établir des comptoirs dans toutes les échelles du Levant et la liberté du commerce pour le pavillon francais. Désormais, entre les deux antagonistes, ce sera guerre à mort. La fatigue et l'épuisement pourront imposer des trêves, la mort seule saura les mettre en paix. Le duc de Savoie leur offre la première occasion ; il avait outragé le roi de France en mettant à mort un de ses ambassadeurs. Le roi lui enlève toutes ses places fortes, crée sept légions provinciales, et appelle son peuple à son aide. Puis quand l'Empereur lève trois armées sur ses

[1] GAILLARD, *Hist. de François* Ier, liv. III, ch. III.

frontières et l'entoure d'un cercle de feu, il prend une résolution suprême. Ce n'est plus l'homme qui risquait à Pavie sa liberté, et, au sortir de prison, envoyait un cartel à son ennemi. C'est à la prudence d'un Montmorency qu'il s'en remet du soin de sauver son royaume. Le maréchal brûle sans pitié les moulins, les fermes, les villages dans toute la Provence, pour ne laisser à l'ennemi qu'un désert et reste impassible dans son camp retranché du Rhône. L'armée impériale achève la désolation de cette province et s'anéantit elle-même sous les murs de Marseille : en 1538, elle est vaincue par ses propres excès, par les maladies et par la faim. Les peuples étaient las de la lutte ; le Pape s'interpose, Charles et François voient leurs finances épuisées ; leurs armées en révolte ; ils s'embrassent à Aigues-Mortes et signent un traité à Nice. Mais ce traité n'est qu'une trêve.

11. Charles voulant donner un nouveau lustre à sa campagne de Tunis, avait, en partant pour les Pays-Bas, donné des ordres pour équiper une flotte et lever une armée destinée à cette entreprise. L'Empereur partit en 1540 et se dirigea vers Alger. Alger, dépendance de l'empire turc, était gouverné par un eunuque renégat nommé Hassan, pendant que Barberousse commandait la flotte ottomane. Charles mit à la voile malgré les observations de ses officiers et les prières de Doria, qui le conjurait de ne pas exposer la flotte à une destruction presque inévitable. A peine était il embarqué à Porto-Venere, sur le territoire de Gênes, qu'une tempête terrible s'éleva et ce ne fut qu'avec les plus grands dangers que Charles put atteindre la Sardaigne, rendez-vous de la flotte. Ces périls même ne purent le faire changer de dessein ; il voyait sous ses ordres une armée de vingt mille hommes de vieilles troupes, la fleur de sa noblesse, et mille soldats envoyés par l'ordre de Malte et conduits par cinq cents chevaliers. On ne gagna qu'avec beaucoup de peine la côte d'Afrique ; enfin Charles réussit à faire prendre terre à son armée et marcha aussitôt contre Alger. Hassan, n'avait à lui opposer que huit cents Turcs et cinq mille Maures, il ne laissa pas de faire une réponse fière et hardie à la sommation qu'on lui fit de se rendre. Au moment où l'empereur se croyait le plus en sûreté

Expédition d'Alger.

contre ses ennemis, il se vit exposé à une catastrophe contre laquelle ne pouvaient rien la force et la prudence de l'homme. Deux jours après son débarquement s'éleva une tempête épouvantable. Les Impériaux, qui n'avaient débarqué que leurs armes, restèrent sans tentes, sans abris, exposés à toute la fureur de l'orage ; leur camp placé sur un terrain bas, fut entièrement inondé ; à chaque pas, ils s'enfonçaient dans la boue jusqu'à mi-jambe, le vent soufflait avec une telle violence, que, pour se soutenir, les soldats étaient obligés d'enfoncer leurs lances et de s'en faire un appui. Dès la pointe du jour, Hassan tomba avec des soldats frais et dispos, sur les avant-postes et y mit la plus grande confusion ; toute l'armée, empereur en tete, fut obligée d'avancer pour repousser l'ennemi, qui se replia en bon ordre. Ce désastre et ce danger furent cependant effacés par un spectacle plus affreux encore ; il faisait grand jour et l'ouragan continuait dans toute sa force. On voyait la mer s'agiter avec fureur ; les navires, d'où dépendaient le salut et les subsistances de l'armée, arrachés de leurs ancres, se brisaient les uns contre les autres, se fracassaient contre les rochers ou s'abimaient en pleine mer. En moins d'une heure, quinze vaisseaux de guerre et cent soixante bâtiments de transport périrent : huit cents hommes qui étaient à bord furent noyés ou massacrés par les Arabes au moment où ils gagnaient le rivage. L'empereur, appuyé sur l'affut d'un canon, immobile d'étonnement et de douleur contemplait en silence cet affreux désastre ; il voyait s'engloutir dans les flots ses munitions de guerre et les approvisionnements de son armée ; il voyait s'évanouir toutes ses espérances. A la fin, le vent se calma ; pendant l'obscurité de la nuit, les officiers des vaisseaux ne purent faire parvenir aucun avis aux troupes restées à terre. Au lever de l'aurore, une barque, envoyée par Doria put aborder et apprit au camp que l'amiral avait échappé à la tempête, la plus furieuse qu'il eut vue depuis cinquante ans et qu'il s'était retiré avec ses vaisseaux, à l'abri du cap Matifou. A cause des menaces d'un ciel toujours orageux, Doria conseillait à l'empereur de marcher avec diligence vers ce cap, l'endroit le plus commode pour se réembarquer. Charles ordonna donc à ses troupes de

se mettre en marche, ce fut alors que l'effet des maux qu'ils avaient soufferts, se fit cruellement sentir. Les uns ne pouvaient plus soutenir leurs armes, les autres, épuisés par une marche pénible, tombaient et mouraient, plusieurs périrent de faim ; une partie se noya dans les torrents ; un grand nombre fut tué par l'ennemi. Dans cet horrible enchaînement de malheurs, Charles fit admirer son humanité, sa constance, sa grandeur d'âme. Quand l'armée se rembarqua, il resta le dernier sur le rivage, quoiqu'un corps d'Arabes menaçât de fondre sur l'arrière-garde. Ce n'était point là encore le terme des malheurs. Après mille périls, l'Empereur lui-même fut forcé de relâcher dans le port de Brégia, sur la côte d'Afrique, où les vents contraires le retinrent pendant plusieurs semaines ; enfin il arriva en Espagne, dans un état bien différent de celui où il était revenu, après sa victorieuse expédition contre Tunis.

Extermination des Vaudois.

12. Pendant que Charles-Quint guerroyait contre les Barbaresques, François 1er surveillait et réprimait les trames de l'hérésie. François avait déjoué le petit complot qui voulait faire admettre en France le lieutenant de Luther, Mélanchthon. François avait été fort insensible aux cajoleries de Calvin dans sa préface de l'*Institution chrétienne* ; François avait fait punir du dernier supplice un prédicateur qui avait scandalisé les villes de Sancerre et de Bourges; François, d'ailleurs fort ami des lettrés, avait permis au parlement de Bordeaux, des poursuites contre Jules Scaliger. Le royaume de France possédait, cantonnés depuis deux siècles dans les défilés sauvages des Alpes, les restes des Vaudois. C'étaient des sectaires grossiers et absurdes, ennemis du pape, des évèques et de toute puissance, prévenus encore contre les cérémonies de l'Église, le culte des saints, des reliques et des images, les indulgences et le purgatoire ; ils professaient cependant, du moins alors, la même foi que les catholiques sur les sacrements, la transsubstantiation même et le saint sacrifice des autels. Depuis que les nouveautés se répandaient en France, ils avaient été sympathiques à leur éclat, et malgré l'éloignement où ils étaient de la foi Zwinglienne, ils tendaient la main aux Suisses, rebelles à l'Église. La petite ville de Cabrières dans le Comtat Venaissin et Mérindol, gros

bourg de la Provence étaient le double centre d'où partit cette exaltation. Dès l'an 1540, les Vaudois s'étaient permis d'insulter publiquement les catholiques ; on connaissait leurs liaisons avec les protestants d'Allemagne ; on découvrit chez eux des projets de guerre. Pour prévenir le péril, le jurisconsulte Chananée, premier président du Parlement de Provence, fit porter un arrêt par lequel Mérindol était voué au feu, au glaive et à la confiscation. Le légat du pape devait frapper en même temps Cabrières. Mais cette double résolution fut suspendue par les remontrances de Guillaume Langey, et par l'intervention suppliante de Sadolet, évêque de Carpentras. Cinq ans après, le baron d'Oppède, successeur de Chananée, dénonça au souverain de nouvelles trames ourdies par les Vaudois. C'était au moment où l'Allemagne se remplissait de tumultes et de cris. Le roi craignit la contagion et autorisa l'exécution de l'arrêt porté en 1540. Oppède et Guérin marchèrent aussitôt sur Mérindol avec 30.000 hommes, commandés par le baron de la Garde : vingt-deux villages furent brûlés et tout ce que l'on y trouva d'habitants fut impitoyablement égorgé, sans distinction d'âge ni de sexe. Plus de 3000 périrent de la sorte, une foule d'autres moururent de misères dans les bois, quelques malheureux furent pris vivants et jetés sur les galères. Les auteurs de ces atrocités furent poursuivis par la justice sous le règne suivant ; Guérin seul fut condamné, non comme assassin, mais comme faussaire, en 1545. On dépassa dans cette circonstance les ordres et les instructions de la cour ; mais la fermeté que montra Francois 1er vers la fin de son règne sauva pour toujours le catholicisme en France : bienfait inappréciable, que ne doivent pas faire oublier les torts de toute espèce de ce monarque.

Quatrième guerre.

13. Quand les deux rivaux eurent repris un peu leurs forces, ils en vinrent pour une quatrième fois aux mains. Après la troisième guerre, l'Empereur avait vu son armée se mutiner et les Gantois ses compatriotes se mettre en pleine révolte. Par une inspiration singulière, c'est par des impôts écrasants qu'il voulut contenir ou ramener à l'obéissance la Flandre exaspérée. Pour obtenir le droit de passer par la France, qui le séparait des Pays-Bas, il avait pro-

mis au duc d'Orléans, second fils du roi, l'investiture du Milanais. Dès qu'il eut franchi la frontière, il oublia ses serments. « Qu'on me montre un écrit : » disait-il, et comme il n'y en avait pas, il crut pouvoir fausser sa parole. A peine eut-il comprimé les mouvements des Gantois, qu'il reprit l'exécution de ses projets ambitieux. Pour première hostilité, il fit, en pleine paix, saisir et assassiner deux ambassadeurs que le roi envoyait à Soliman et convia de nouveau Henri VIII au partage de la France. Mais, cette fois, François qui avait le bon droit pour lui, se défendit avec une admirable vigueur. L'Europe lui était contraire, il voyait se dresser contre lui cinq armées ; il donna à sa noblesse la permission, si longtemps attendue, de livrer bataille, et celle-ci dignement commandée par le jeune duc d'Enghien, remporta, en 1544, la brillante victoire de Cérisoles. Cependant l'Empereur envahissait la Champagne, brûlait Saint-Dizier. Henri VIII mettait le siège devant Boulogne et Montreuil. Mais la famine et les maladies dévorèrent l'armée de l'Empereur ; malgré de graves succès, il s'estima heureux de signer la paix à Crespy en Valois. Par cette convention, l'Empereur pouvait sortir du royaume sans être inquiété, et François renonçait à ses prétentions sur Naples, la Flandre et l'Artois. Deux ans plus tard, en 1546, un traité avec Henri VIII, nous rendait Boulogne contre argent. Ces deux traités terminaient la carrière militaire de François. Pendant trente ans, le peuple avait soutenu son roi pour défendre l'intégrité du territoire, l'indépendance de la couronne et fait avorter les projets de domination universelle conçus par Charles-Quint. L'année suivante le roi mourait ; avant sa mort, la miséricorde divine lui avait fait la grâce de reconnaître ses fautes et de réparer, par le repentir, les scandales multiples de ses mœurs. François aurait pu donner à son règne de la grandeur ; il ne lui obtint que de l'éclat. Cependant ce règne si glorieusement commencé, ne se termina pas d'une manière aussi déplorable que les événements militaires eussent pu le faire craindre.

14. Au milieu de ces mouvements et de ces guerres, quelle était la politique du chef de l'Etat pontifical ? Paul III était un homme dont les calculs étaient vastes, auquel nulle considération n'échap- Politique de Paul III.

pait, qui les pesait d'une manière scrupuleuse et tenait compte de toutes les puissances. « Sa pensée la plus sérieuse, dit Ranke, était de rétablir la paix entre la France et l'Espagne, de réprimer les protestants, de combattre les Turcs, de réformer l'Église ; mais, il avait aussi fortement à cœur d'avancer sa famille. [1] » Tout parut lui réussir dans les premières années. Il effectua une alliance entre Charles-Quint et les Vénitiens contre les Turcs ; et c'est alors qu'on put espérer de voir reculer, jusqu'à Constantinople, les frontières du monde chrétien. Les guerres sans cesse renouvelées entre Charles-Quint et François 1er, étaient pour cette entreprise un obstacle insurmontable. Le Pape n'épargna ni soins ni peines pour mettre fin à cette inimitié ; l'entrevue des deux princes, à Nice, entrevue à laquelle il assista, fut entièrement son ouvrage ; et l'ambassadeur vénitien ne trouve pas assez de termes pour louer le zèle et la patience que le Pape ne cessa de montrer. Ce ne fut qu'avec des peines extraordinaires, et lorsqu'enfin il menaçait de tout abandonner, que le pontife amena, entre les deux princes, un rapprochement. Mais ce succès fut de courte durée. Les Osmanlis étaient toujours menaçants ; Venise fut obligée à une paix défavorable. François se dédit bientôt de l'alliance projetée avec le Saint-Siège, et quoique le pape ne perdit pas toute espérance de la voir se conclure un jour, la négociation traînait en longueur. D'un autre côté, la bonne intelligence établie entre le roi et l'Empereur ne tarda pas à se rompre ; il fallut chercher de nouvelles combinaisons. Paul avait exprimé hautement à ses amis, et souvent même il l'avait donné à entendre à l'empereur, que le Milanais appartenait aux Français et qu'il était juste de le leur rendre. Il abandonna peu à peu cette opinion, et nous trouvons bientôt une proposition du Cardinal Carpi à Charles-Quint, faite assurément dans un tout autre but. « L'empereur, y est-il dit, ne doit vouloir être ni comte, ni duc, ni prince. Il doit vouloir être empereur. Il ne doit pas avoir beaucoup de provinces, mais de grands vassaux. Son bonheur a cessé depuis qu'il a pris possession

[1] *Hist. de la Papauté au* XVIe *siècle*, t. I, p. 266. Nous suivons, dans l'appréciation de la politique de Paul III, le récit de l'historien protestant : *On peut d'un ennemi accepter la leçon.*

du Milanais. On ne peut lui conseiller de le rendre à François Ier, dont il ne ferait par là qu'exciter l'ambition, mais il ne doit pas non plus le garder pour lui-même. C'est à cette conquête seule qu'il doit ses ennemis, car on croit qu'il aspire aussi à d'autres conquêtes. Si donc il fait tomber ce soupçon, en donnant le Milanais à un duc particulier, François Ier ne trouvera plus de partisans, et lui au contraire aura plus que jamais dans ses intérêts l'Allemagne et l'Italie, il portera ses drapeaux jusqu'au milieu des nations les plus lointaines, et son nom passera à l'immortalité. » Si l'Empereur ne devait ni garder le Milanais, ni le céder au roi de France, à qui devait-il le transférer ? A son gendre, sans doute ; mais son gendre était le neveu du Pape même ; sans cette possession, les Farnèses devenaient pour l'Empereur de dangereux alliés. La force était plus ou moins nécessaire pour établir ou consolider l'autorité de Charles dans les provinces italiennes. Partout il y avait des mécontents, dont le parti avait le dessous. Les Farnèses ne se faisaient pas faute de se lier avec ces différents partis opprimés, d'ailleurs puissants par l'importance de leurs chefs, par leurs richesses et leurs partisans. L'empereur était à la tête des vainqueurs ; les vaincus cherchèrent un refuge près des Farnèses en bons rapports avec la France. Sous un certain rapport, le Pape et l'Empereur, comme chefs naturels de deux partis contraires, devaient être opposés l'un à l'autre. Si l'empereur crut devoir allier sa fille au neveu du Pape, ce fut pour s'attacher ce dernier et maintenir son autorité en Italie. Le Pape, de son côté, voulait tirer de cette alliance tout le parti possible, dans l'espoir d'enlever quelques débris à la puissance impériale et d'avancer sa famille. En l'année 1545, nous voyons cependant unis ces deux chefs que divisaient tant de rivalités. On s'occupa des affaires de famille : il fut question aussi de la guerre contre les protestants et ensuite du Concile. Le projet de l'Empereur était d'unir à la force des armes, les ressources des négociations pacifiques. Pendant qu'il dompterait les protestants à la tête des armées, le concile devait terminer les différends spirituels, procéder avant tout aux réformes qui rendraient possible la soumission des protestants. Mais le pape,

voyant que l'empereur ne profitait de ces victoires que dans son intérêt privé et sans que l'Église en tirât encore d'avantages, rappela ses troupes de l'armée impériale. De plus, à cause de l'épidémie, le Concile fut transféré de Trente à Bologne. La colère de l'empereur ne connut plus de bornes. « Le dessein de sa sainteté, écrivait-il à son ambassadeur, a été, nous n'en doutons pas, de nous engager dans cette entreprise et de nous y abandonner. Il a retiré ses troupes, et ceci au moins a été de peu d'importance, car, mal payées, et par conséquent mal disciplinées, elles ne nous ont jamais été de grandes ressources. Mais ce qui a été bien autrement important, c'est d'avoir, sans notre aveu, transféré le concile de Trente à Bologne. » Cette scission entre la Papauté et l'Empire amena un rapprochement avec la France. Horace Farnèse fut fiancé avec la fille naturelle de Henri II. On employa tous les moyens pour amener immédiatement les Vénitiens à l'alliance. Les émigrés relevèrent la tête ; des troubles éclatèrent à Naples. Les Guelfes et les Gibelins se trouvaient encore une fois en présence. D'un côté, les gouverneurs de Milan et de Naples, les Médicis à Florence, les Doria à Gênes, les prélats demeurés à Trente et comme point central, l'ambassadeur impérial à Rome, Mendoza. De l'autre côté, le Pape et les Farnèses, les émigrés et les mécontents, un parti Orsini nouvellement formé, les partisans des Français, enfin la partie du concile qui s'était rendu à Bologne. Le Pape avait profité de son amitié avec l'Empereur pour donner Parme et Plaisance à son fils Farnèse. Pier-Luigi fut assassiné et le lieutenant de l'empereur à Milan ne fut pas étranger à ce meurtre. A ces extrémités, le Pape ne pouvait plus espérer de secours que de la France ; il songea donc à former une étroite alliance avec la France, la Suisse et Venise ; d'abord il ne fut question que d'une alliance défensive, mais le pape lui-même déclara qu'elle pouvait devenir bientôt offensive. Des troupes furent donc levées, on ne crût pas à une exécution militaire. L'Empereur saisit Plaisance, sans que le Pape sortit de ses lignes. L'empereur ne manqua pas de récriminer longuement contre le Pape ; c'est l'éternelle répétition de la fable du loup et de l'agneau ; seulement on ne mange pas le pape : il use par son inertie

es représailles de la force: où si on le mange, on en crève.

15. En dehors de ces négociations politiques, dont la sage lenteur neutralisa les efforts contraires de deux puissances malveillantes, Paul III se préoccupa avant tout des intérêts de l'Eglise. Un des grands moyens dont il usa pour les servir, ce furent les légations. Dès l'année 1537, peu après la promotion de Polus au cardinalat, Paul III l'envoyait comme légat près du roi très-chrétien. Dès que le roi d'Angleterre le sût, il fit prier instamment le monarque français de le lui livrer. François Ier se tint pour insulté par cette infâme proposition ; mais il n'éclata point et se borna à prier le cardinal de passer dans les Flandres où s'étendait aussi sa légation. La fureur du roi d'Angleterre ne manqua pas de l'y suivre. A Cambrai, Polus apprit qu'en Angleterre on l'avait déclaré criminel de lèse-majesté ; que le roi, un brigand couronné, avait mis sa tête au prix de cinquante mille écus. Polus songeait à se retirer, quand le cardinal de la Marck, évêque de Liège, lui offrit avec magnanimité sa capitale pour asile, et lui protesta que sa personne n'y serait pas moins en sûreté que la sienne propre. Henri ne laissa pas que de tenter le conseil de Flandre, afin de se faire livrer le légat : pour prix de cette menace infâme, il offrit de quitter le parti de la France, et de fournir à l'empereur un corps de quatre mille hommes, dont il avancerait la paie pour dix mois. Le généreux évêque de Liège, qui était président du Conseil de Flandre, fit encore échouer cette tentative ; et l'odieux tyran n'en recueillit que la honte d'un assassinat tenté sans succès. Pendant l'espace d'environ deux mois que Polus fut à Liège, il édifia tous les ordres des citoyens, par sa douceur, par sa modestie, par sa piété, par toutes les vertus. Voici, d'après l'un de ses commensaux, quel était, au sein du péril et des contre-temps de toute espèce, l'ordre journalier de la vie de ce légat apostolique et de sa maison. « Nous demeurons dans nos chambres, dit ce commensal, jusque vers une heure et demie avant le dîner. Alors nous nous rendons à la chapelle du palais où nous récitons tous ensemble les heures canoniales. L'office étant fini, on entend la messe, et quelque temps après on va dîner. Pendant une partie du repas, on lit saint Bernard, et le reste du

Légation de Polus en France.

temps on s'entretient familièrement de choses édifiantes. Au sortir de table, on lit ordinairement un chapitre de la Démonstration évangélique d'Eusèbe ; après quoi on reprend la conversation, qui dure une à deux heures. Chacun se retire ensuite chez soi. Une heure et demie avant le souper, on dit vêpres et complies ; ce qui est suivi d'une explication de l'Écriture, que notre pieux maître nous fait lui-même : eh ! qui exprimera le respect, l'humilité, la sagesse toute céleste qu'il respire ! On soupe à la fin de cet exercice, puis l'on va se promener auprès de la rivière, ou dans les jardins : et partout, la conversation est digne des autres exercices. Quelquefois le pieux cardinal nous dit ce mot de Virgile : *Deus nobis hæc otia fecit.* Est-il en effet un présent plus divin qu'un pareil loisir ! » Polus, poursuivi à mort par un roi terrible, était néanmoins si tranquille, qu'apprenant toute la fureur qui agitait son tyran : « Qu'il est bien trompé, dit-il, s'il regarde la mort comme un grand mal pour moi ! C'est là au contraire le terme désiré de mes travaux ; et m'ôter la vie, c'est dépouiller un homme fatigué des vêtements qui retardent son sommeil[1]. » Le Pape, craignant toutefois pour une vie si précieuse, rappela son légat à Rome, lui donna des gardes ; et par reconnaissance pour l'Evêque de Liège, il le substitua à Polus dans la légation de Flandre.

Légation en Allemagne.

16. Des légations de beaucoup plus importantes, furent celles de Koroner et de Contarini en Allemagne. C'est en Allemagne que s'était posée la grande question du temps, un problème qui pesera sur plusieurs siècles. Luther s'était séparé de l'Église ; mais parmi ses adeptes, beaucoup ne se détachaient de l'Église que lentement et à regret. Puisque Rome se réformait dans Rome, rien ne devait empêcher l'Église de se réformer en Allemagne. Une réconciliation parut plusieurs non-seulement possible, mais souhaitable ; le moyen qui paraissait répondre leurs espérances ; c'étaient des conférences où l'on traitait les questions religieuses. Doctrinalement le Pape ne devait pas approuver ces conférences, où l'on subordonnait les intérêts religieux à la politique, intérêts sur lesquels le

[1] *Vie de Polus par Quétin*, t. II, Discours préliminaire, p. 45.

Pape avait la décision suprême et l'autorité infaillible. Aussi se garda-t-il d'approuver en principe ces conférences, où le libre examen n'avait pas moins beau jeu que la politique ; cependant il les laissa faire, et envoya même ses légats. Sous ce rapport, il procéda, selon sa coutume, avec beaucoup de prudence : il choisit des hommes modérés et leur donna tant sur la conduite à tenir, que sur l'exemple à offrir, les plus sages instructions. On a dit longtemps que les protestants avaient été traités brutalement par la cour de Rome et que les procédés hautains du Saint-Siège ne laissèrent, à ces réfractaires, d'autre refuge honorable que l'obstination dans l'hérésie. Or, lorsque Paul III, en 1536, envoya Morone jeune encore en Allemagne, il ne négligea point de lui recommander « de ne pas faire de dettes, de payer dans les hôtels qui leur seraient assignés, de se vêtir sans luxe et en même temps sans pauvreté, de visiter les églises, mais sans faste et sans hypocrisie. » Il devait représenter dans sa personne la réforme romaine dont on avait tant parlé, on lui recommanda une dignité modérée par la douceur. En l'année 1540, l'évêque de Vienne avait pris une mesure extrême. Il fallait, pensait cet évèque, présenter aux partisans de la nouvelle doctrine les articles de Luther et de Mélanchthon, articles qui avaient été déclarés hérétiques, et leur demander, en un mot s'ils étaient disposés à y renoncer. Mais le Pape donna à son nonce des instructions négatives, touchant cette mesure. « Nous craignons qu'ils ne préfèrent mourir, dit-il, que de faire une telle rétractation. » Il souhaite seulement de voir une chance possible de réconciliation ; prêt à envoyer, au premier rayon d'espoir une foule non offensante, qui avait déjà été projetée par des hommes sages et respectables ; « si du moins on en était déjà là, ajoute-t-il ; à peine osons-nous l'espérer[1] ! »

17. Cette légation n'était qu'un prélude ; une plus importante fut confiée au grand vénitien, Gaspard Contarini. Avant d'être élevé au cardinalat, il avait été envoyé en Allemagne et avait aidé, après le sac de Rome, à la réconciliation du Pape avec l'Empereur. Cardi- *Légation de Contarini.*

[1] Ces paroles sont extraites des instructions diplomatiques, publiées depuis.

nal, il avait gardé sa sévérité de mœurs, sa simplicité active, la dignité douce de ses sentiments. Légat en Allemagne, il avait à s'entendre avec les théologiens représentants de l'empereur, Gropper et Julius Pflug, ainsi qu'avec les deux docteurs protestants, le doux Mélanchthon et le délié Bucer. Le Pape ne lui avait pas accordé un pouvoir illimité, présumant qu'il pouvait se présenter, en Allemagne, des exigences qu'aucun légat, que le Pape même ne pouvait pas accepter. Mais, sans repousser ni admettre aucune négociation, il faut que nous voyons d'abord, dit-il, si les protestants s'accordent avec nous sur les principes ; par exemple, sur la primauté du Saint-Siège, sur les sacrements et sur quelques autres choses. Si on demande maintenant ce que c'est que ces autres choses, le Pape ne s'exprime pas tout-à-fait clairement à cet égard ; il les désigne par ce qui a été approuvé tant dans l'Ecriture Sainte que dans l'usage courant de l'Église ; que cela est bien connu du légat. Dans ces limites, ajoute-t-il, on peut chercher à s'entendre sur tous les points en discussion. Paul III voulait essayer jusqu'à quel point Contarini mènerait l'affaire et n'entendait pas se lier les mains d'avance. Du reste, il laissait au légat une certaine latitude. Tout dépendait d'abord de l'entente des théologiens. La tendance conciliante était encore si chancelante qu'elle ne méritait pas de recevoir ce nom ; ce n'est qu'après avoir emporté une question importante, qu'on pouvait espérer de plus grands résultats. On commenca donc les négociations le 5 avril 1541 ; on prit pour base un projet communiqué par l'Empereur et, après quelques retouches, approuvé par Contarini. Ici, le légat jugea immédiatement convenable de s'écarter un peu de ses instructions. Le Pape avait demandé avant tout la reconnaissance de la Primauté. Contarini vit bien que, dès le commencement, cette difficulté qui soulevait si facilement les passions pouvait faire échouer de prime d'abord toute tentative d'accommodement. Il consentit à ce que, parmi les articles présentés à la conférence, celui concernant la Primauté du Pape fût discuté le dernier, jugeant qu'il valait mieux s'occuper d'abord des articles sur lesquels lui et ses amis se rapprochaient des protestants, et qui étaient également des points de la plus haute im-

portance, puisqu'ils concernaient le fondement de la foi. Son secrétaire assure que rien n'a été arrêté par les théologiens catholiques, que même aucun changement n'a été proposé, sans qu'il n'ait été préalablement consulté [1]. Morone, évêque de Modène, Tomaso de Modène, maître du sacré palais, tous les deux partageant les mêmes opinions sur l'article de la justification, se tenaient à côté de lui. Un théologien allemand, l'ancien antagoniste de Luther, le docteur Eck, opposa la plus grande difficulté. Mais, lorsqu'on le pressa de discuter un article après l'autre, on finit par l'amener aussi à des explications satisfaisantes. On en était donc venu, à force d'analyses, à s'entendre, au moins en apparence. L'évêque d'Aquila voyait la réconciliation s'établir dans la chrétienté. Les amis de Contarini, qui partageaient ses intentions pacifiques, apprirent avec joie ses succès. « Quand j'ai remarqué cet accord des opinions, écrit Polus, j'ai éprouvé un plaisir tel qu'aucune harmonie musicale n'aurait pu jamais me le procurer. Ce n'est pas seulement parce que je vois approcher la paix et la concorde, mais aussi parce que ces articles sont le fondement de toute la foi chrétienne. Ils paraissent, à la vérité, traiter de diverses choses, de la foi, des œuvres et de la justification. Cependant sur cette dernière, sur la justification, se fonde tout le reste, et je remercie Dieu que les théologiens des deux partis se soient entendus sur cette question ; nous espérons qu'ayant favorisé ce début avec tant de miséricorde, il ne la refusera pas pour achever cette œuvre [1]. » L'entente, si elle eut abouti, justifiait les enchantements de Polus. L'unité de l'Église maintenue en Allemagne, c'était un changement dans la destinée de l'Europe.

18. Mais un résultat si extraordinaire ne pouvait s'obtenir qu'à deux conditions : en se *fondant* sur des doctrines catégoriquement expliquées, et en s'élevant au dessus de toutes les contradictions politiques. Il fallait que les conventions fussent approuvées par le Pape et aussi par Luther. Luther, en examinant les articles, y vit

Intervention du Pape.

[1] Beccatelli, *Vita del cardinal Contarini*, p. 117.

[2] *Epist. Pauli*, t. III, p. 25 ; Les lettres de l'évêque d'Aquila se trouvent dans Raynaldi, an. 1540, nos 11 et 12.

deux opinions contraires, juxtaposées, mais non concordantes et déclara tout net que cette convention était l'œuvre du diable. A Rome, ces mêmes articles firent une sensation prodigieuse. Les cardinaux Caraffa et San-Marcello, furent particulièrement scandalisés de l'explication donnée sur la justification, et ce n'est qu'avec peine que Priuli parvenait à leur en découvrir le sens orthodoxe. Cependant le Pape ne trancha pas immédiatement. Le cardinal Farnèse fit écrire au légat : Sa Sainteté n'approuve ni ne désapprouve cette convention. Mais tous les autres qui l'ont vue sont de l'opinion qu'en supposant le sens de cette convention d'accord avec la foi catholique, les mots pourraient être cependant plus clairs. Malgré la force de cette opposition ecclésiastique, elle n'était cependant pas la seule ; il y avait une autre opposition suscitée par l'intérêt politique. Une réconciliation, comme on se la proposait, aurait donné à l'Allemagne une unité sans exemple pour elle, et à l'empereur une puissance immense. Comme chef du parti modéré, il aurait pu, surtout à cette époque, si un concile avait été convoqué, acquérir une autorité suprême dans toute l'Europe. C'est contre lui que s'élevèrent naturellement toutes les inimitiés habituelles. François Ier se crut directement menacé, et ne négligea rien pour faire échouer la réconciliation. Il se plaignait vivement des concessions que le légat faisait à Ratisbonne : « Sa conduite ôte le courage aux bons et augmente celui des méchants ; par condescendance pour l'empereur, il laissera aller les choses si loin qu'il n'y aura plus de remède. Qu'on aurait dû cependant consulter d'autres princes. » Il fit semblant de voir le Pape et l'Église en danger. Il promit de vouer à leur défense sa vie et toutes les forces de son royaume. En Allemagne, le duc de Bavière et l'électeur de Mayence fuyaient tout accommodement. Dans une lettre particulière, ce dernier avertit que, dans un concile national et dans tout concile tenu en Allemagne, on serait obligé de faire de trop grandes concessions. On trouve encore d'autres lettres dans lesquelles les catholiques allemands se plaignent directement près du Pape, du progrès que le protestantisme fait dans les têtes et de l'éloignement des princes catholiques pour une si fragile entente. Bientôt le Pape fit annon-

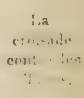
cer au légat, comme sa volonté ferme, qu'il ne devait approuver ni publiquement, ni en particulier, une déclaration dans laquelle la croyance catholique serait exprimée autrement que dans des mots qui ne donneraient lieu à aucune équivoque. On rejeta absolument à Rome les formules par lesquelles Contarini avait pensé réunir les diverses opinions sur la primauté du Pape et sur le pouvoir des conciles. Le légat se vit obligé de fournir des explications qui parurent en contradiction avec ses opinions antérieures. Non qu'il se fut abusé en matière de foi, mais par désir de paix, peut-être était-il allé un peu loin et s'était-il contenté trop facilement. Cependant, pour arriver à une conclusion, l'Empereur eut voulu qu'on donnât, à ces articles, une licité au moins provisoire et conditionnelle. Les protestants n'y consentirent point, parce qu'on n'y exprimait pas assez fortement leurs opinions ; les catholiques n'y consentirent pas davantage parce qu'ils croyaient y entrevoir trop de concessions au protestantisme. Le cardinal fut averti que le Sacré-Collége tout entier avait décidé qu'il n'était pas permis de consentir, sous aucune condition, à une tolérance sur des articles aussi essentiels à la fois. A notre humble avis, une question doctrinale si compliquée, de si haute importance, ne pouvait guère être résolue par une légation ; pratiquement elle ne pouvait se trancher que par une soumission effective à l'autorité ; pour la détermination des doctrines, nous verrons que ce difficile point d'orthodoxie ne donna pas un médiocre labeur au concile de Trente.

Répression des hérétiques en France.

19. Paul III ne montra pas moins de sollicitude pour la défense de la foi en France. A la mort de François Ier, Henri II, son fils et son successeur, se montra invariablement attaché à la foi catholique[1] Un de ses premiers édits fut contre le blasphème, dont il attribua la punition aux prévôts des maréchaux de France, avec le droit de juger sans appel. Défense fut faite à toute personne non lettrée de disputer sur la religion ; défense plus sévère encore d'imprimer et de vendre les livres qui venaient d'Allemagne et d'autres lieux suspects, à moins qu'ils n'eussent été approuvés par la Faculté de Théologie de Paris. Le célèbre Robert Etienne avait donné, sous le dernier règne, des éditions latines de la Bible ; il y avait

laissé une traduction Zwinglienne de Léon Judœ, avec les notes de Vatable, qu'il accentuait dans le sens protestant. Cette édition fut supprimée ; on supprima de même, les autres éditions des livres saints faits par Etienne: mesure sage, car les bonnes choses qu'elles contenaient auraient fait passer les mauvaises : on craignait alors jusqu'aux apparences de l'impiété, et l'on soupçonnait raisonnablement des intentions blamables à un homme évidemment coupable sur plusieurs autres chefs. Robert Etienne justifia bientôt ces rigueurs et ces soupçons ; il prit la route de Genève et afficha son apostasie. — Un autre misérable, qui prit le même chemin, fut Jacques Spifame, évêque de Nevers. Ce prélat, qui ne manquait pas de talent, avait été choisi parmi les évêques du royaume pour assister au concile de Bologne. En son privé, il avait admis une jeune personne qu'il voyait familièrement ; de la familiarité, il passa au crime ; du crime, au mariage secret ; et du mariage, à l'hérésie. Cet amas d'infamies fut découvert ; on lança contre Spifame, un décret de prise de corps, Spifame passa la frontière. On le reçut à Genève, lui et sa femme, avec de grands honneurs ; on en fit même un sénateur de la république. On découvrit bientôt que Spifame avait entretenu une autre femme du vivant de son mari ; qu'il avait antidaté son mariage, pour légitimer un enfant de fornication. Pour tous ces crimes, il fut brûlé à Genève, repentant, dit-on, trop heureux si, dans son repentir, il fit entrer son apostasie. — Dans les premières années du règne d'Henri II, plusieurs hérétiques français furent frappés de la même peine du feu. Le roi voulut que leur supplice fût précédé d'une procession générale, comme d'un désaveu, fait par le corps de la nation, de l'obstination impie de quelques-uns de ses membres. On porta le Saint-Sacrement comme en triomphe, avec les reliques les plus insignes, de l'église de Saint-Paul à celle de Notre-Dame : toutes les communautés ecclésiastiques et régulières, toutes les compagnies de justice, le roi même, la reine, les princes du sang et les grands officiers de la couronne suivaient respectueusement avec un peuple innombrable. Après l'office, tous les corps allèrent au palais archiépiscopal remercier le monarque, et lui témoigner la sincérité des

sentiments religieux qu'il supposait à son peuple. *Un Dieu et un roi, une foi et une loi,* dit entre autres le prévôt des marchands ; *c'est là, Sire, la devise de notre bonne ville de Paris, et le sentiment qu'on n'en arrachera qu'avec les cœurs.* Les hérétiques furent exécutés sur le soir en divers quartiers de la ville, et le roi en vit brûler quelques-uns en retournant à son palais. — Tout Paris, qui n'avait alors que de l'aversion pour l'erreur et l'impiété, applaudit aux ordonnances que le prince renouvela contre l'hérésie. Henri commanda expressément de punir de mort, sans nulle exception, les hérétiques obstinés ou relaps, avec tous ceux qui auraient dogmatisé, profané les choses saintes ou fait des assemblées. Pour s'assurer, à cet effet, des cours de justice, il ordonna de plus qu'on ne recevrait aucun magistrat dans les tribunaux, ni aucun maître dans les écoles, sans qu'il eut produit des témoignages certains de catholicité. Les évêques s'étant plaints de ce qu'on laissait les causes d'hérésies aux magistrats séculiers, d'où il arrivait que les informations avaient lieu sans vigilance, le roi décida qu'à l'avenir les juges laïques formeraient seulement la procédure et que le tribunal ecclésiastique rendrait le jugement. Mais la digue qu'on voulait opposer à l'erreur, parut bientôt ne pas contenir assez le torrent. Comme la peine de mort n'est pas du ressort de l'Eglise, il s'ensuivait que les sectaires en étaient quittes, pour quelques peines canoniques, insuffisantes pour réprimer leur malice et mal proportionnés, soit à l'énormité de leurs sacrilèges, soit à la gravité des désordres qu'ils excitaient dans l'Etat. Le roi se vit donc obligé de remettre, aux ministres de la justice royale, le jugement du crime d'hérésie. Par la suite, le prince prit un nouveau tempérament, qui fut d'attribuer au clergé la connaissance du crime d'hérésie, en laissant au tribunal séculier le droit de juger et de punir l'attentat public. Ces sages mesures ne contribuèrent pas médiocrement à enrayer le mouvement de perversion hérétique et à ajourner les horreurs de la guerre civile.



20. Deux expéditions, entreprises avec le concours financier et militaire de Paul III, nous ont montré Charles-Quint victorieux à Tunis par les armes et vaincu à Alger par la tempête ; ces deux ex-

péditions, fort honorables pour l'Empereur, ne se complètent malheureusement point par un ensemble de vues politiques, d'actions diplomatiques et d'exploits guerriers contre l'éternel ennemi du nom chrétien, le Turc. Le roi de France comprit encore moins le danger grave qu'il y avait de ne le point combattre, puisqu'il commit le crime de le favoriser. Après l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, Soliman, fidèle à son traité avec la France, traversait l'Illyrie avec une armée que la terreur des chrétiens portait à deux cent mille combattants ; Barberousse venait, d'autre part, avec une flotte de soixante-dix galères. Otrante et Brindisi résistèrent ; mais le petit port de Castro, dans le royaume de Naples, ouvrit ses portes. Le Pape voyait donc juste quand il envoyait ses légats aux princes chrétiens pour les entraîner à une ligue commune. En prévision de plus grands dangers, Paul III fit élever à Rome les fortifications modernes de la cité, du Borgo et du Vatican ; et pendant que le vice-roi de Naples envoyait des troupes dans la Pouille, les galères pontificales, réunies à celles de Doria, allaient croiser sur les côtes de l'Epire, pour couper aux Turcs leur communication et intercepter leur ravitaillement. « L'avant-garde de Barberousse composée de douze vaisseaux et commandée par Ali-Tchélebi rencontra André Doria sorti de Messine à l'entrée de l'Adriatique. Le soleil n'atteignait encore de ses rayons que les hautes voiles. A mesure qu'il éclaira les ponts, on vit Doria debout sur le banc de sa galère, couvert d'un manteau écarlate, l'épée nue à la main, montrant du geste à ses capitaines réunis en cercle autour de lui les vaisseaux turcs auxquels chacun d'eux devait s'attacher. Le feu s'ouvrit avec le jour ; en deux heures, les douze vaisseaux ottomans, sombrés ou incendiés, avaient disparu devant la flotte de Doria. Le héros génois avait payé de son sang cette victoire ; il rentrait blessé et triomphant dans le golfe de Messine[1] ! »
Cette victoire, qui, jusqu'à celle de Lépante, fut le dernier triom-

[1] LAMARTINE, *Histoire de la Turquie*, liv. XXVIII. — C'est un ouvrage beaucoup plus exact que les autres compositions historiques de Lamartine. Ailleurs Lamartine écrit l'histoire comme s'il l'inventait ; ici, avant de l'écrire, il s'est donné la peine de l'apprendre.

phe des galères espagnoles et pontificales, obligea la flotte turque à abandonner la position qu'elle avait prise à Castro, sur la côte italienne. Soliman la rappela à Corfou, dont il faisait le siège. Ne voyant point apparaître François Ier en Italie au moment convenu, il tournait contre Venise l'armée qu'il avait conduite à Valona. Il concentra en vain ses efforts contre l'antique Corcyre, la reine des Ioniennes, le boulevard maritime de l'archipel vénitien. Il s'empara de l'île, mais Corfou résista. Après un siège meurtrier, Soliman abandonna cet écueil de ses armes comme il avait abandonné Vienne. Ainsi Paul III avait repoussé, du sol de l'Italie, l'invasion mulsumane et entraîné, dans la ligue des princes chrétiens, cette République de Venise dont la coopération était indispensable à tout plan d'attaque ou de défense contre l'Islam. Les projets de ligue étaient d'autant plus urgents, que Soliman, qui se vengeait déjà en Hongrie, de son échec, contre Corfou, ne négligeait rien dans les arsenaux de Constantinople, pour préparer sur mer sa revanche contre la prépondérance maritime de l'Occident.

Seconde campagne.

21. L'année suivante, 1538, Soliman rassemblait contre les chrétiens une armée encore plus formidable que les précédentes ; sa flotte était prête pour la transporter en Italie. On croyait que la prochaine campagne lui suffirait pour conquérir la Péninsule. Sous le coup d'une telle menace contre sa patrie, contre la religion, contre l'humanité entière, Paul III, non content d'avoir entraîné Venise et l'Espagne dans ses projets de ligue, mit, par la trêve de Nice, une suspension à l'éternelle lutte des deux puissants rivaux qui épuisaient l'Occident. Au retour, Paul III obtint, des ministres du doge et de Charles-Quint, un traité d'alliance, en vertu duquel le Pape, Venise et l'Empereur arrêtaient les plans d'un armement colossal : deux cents galères, cent transports, cinquante mille fantassins, quatre mille chevaux. En apparence, rien de plus naturel qu'une pareille ligue. Le Pape et Charles-Quint avaient déjà plus d'une fois combattu ensemble victorieusement les Turcs ; Venise venait d'être inopinément assaillie par eux à Corfou, en Morée, dans l'archipel. Dès lors tout commandait l'entente ; et la coalition, dont le Pape était l'âme, ne devait point rencontrer d'obstacles. En

réalité, si l'ombrageuse Venise, se montrait jalouse de son autorité et de ses droits, de son côté, Charles-Quint ne mettait plus de bornes à son ambition. Et, dans ce but, pour abaisser Venise, pour inquiéter Gênes et maîtriser la Sicile, Soliman devenait un auxiliaire plutôt qu'un ennemi : auxiliaire redoutable sans doute, qu'il fallait observer et contenir, mais non abattre. C'était de la haute diplomatie, de la politique d'équilibre européen, politique irréprochable quand elle a pour base la justice, odieuse quand elle ne vise qu'à d'égoïstes triomphes. Les flottes de Venise et du Pape croisaient depuis deux mois sur la côte d'Epire, quand Doria se décida enfin à rallier Corfou ; encore n'arrivait-il qu'avec la moitié des galères promises, quarante au lieu de quatre-vingts. Toutefois la réunion des trois flottes présentait un ensemble imposant : cent quarante galères de combat, cinquante gros transports, trente-sept mille marins et deux mille cinq cents canons. La flotte ottomane. conduite par Barberousse, comptait des forces moindres et s'était prudemment enfermée dans le golfe profond qui s'ouvre par un étroit passage, sous le cap d'Actium. Une place forte, la Prevera, en défend l'entrée. Outre l'infériorité du nombre la flotte turque avait le désavantage d'être enfermée dans un golfe dont la prise de la Prévera pouvait livrer la clef. Par un aveuglement inexplicable, Doria n'essaya même pas de forcer l'entrée du golfe, et quand Barberousse vint lui offrir la bataille, il se déroba. Alors Barberousse lança à toutes voiles ses galères au cœur de la flotte trahie, la dispersa et, pour consoler Soliman des revers de Corfou, ramena à Constantinople les vaisseaux captifs. Cette trahison de Doria comblait les vœux de Charles-Quint : il maîtrisait Venise par les Turcs, Milan par la faiblesse de Venise, la Sicile par la peur des pirates, Rome par le besoin d'aide, et l'empire ottoman par la ligue chrétienne. Politique abominable qui a maintenu longtemps en Europe l'empire des Osmanlis. Tel fut le dénoument de l'une des trois grandes ligues préparées par les papes, dans les temps modernes, contre les Turcs. La deuxième se dénouera glorieusement à Lépante ; la troisième, au traité de Carlowitz, c'est-à-dire au salut de l'Autriche, à la délivrance de la Hongrie, au terme définitif des in-

vasions ottomanes en Occident. Mais à l'heure où nous sommes, malgré le dévouement patriotique et religieux de Paul III, l'inexplicable fuite de Doria a redoublé, dans la Méditerranée, l'audace des flottes barbaresques.

Comble de honte.

22. Deux ans après, Charles-Quint expiait, à Alger, cette félonie et, ce qui frappe l'histoire de stupéfaction, de 1541 à 1544, François Ier courait sur les brisées de l'Empereur. Quant le désastre d'Alger laissait, aux flottes de Barberousse, le champ libre du côté de la mer, François Ier ne sollicitait pas seulement, du chef des Osmanlis, l'invasion de la Hongrie et de l'Allemagne, mais la jonction de la flotte de Barberousse à la flotte française. Ses ambassadeurs, montés sur le vaisseau amiral, communiquaient à la flotte ottomane l'esprit de la cour française et la direction politique de Fontainebleau. Ils étaient aux côtés du corsaire, quand Barberousse, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, vint incendier Reggio, foudroyer le château de Messine et enlever des milliers d'esclaves. Toujours sous la direction des deux diplomates français, la flotte turque continua à parcourir la Méditerranée, se ravitailla à Gaëte et prit terre à Ostie. Malgré les protestations pacifiques des deux français en faveur du Pape, elle fit trembler Rome et fuir tous les habitants jusque dans les montagnes de la Sabine. De l'embouchure du Tibre, la flotte turque vint jeter l'ancre à Marseille, comme dans un port ami, débarquant, pour être vendue, la riche cargaison d'esclaves chrétiens enlevés sur les côtes de l'Italie. La flotte française dont on avait promis l'appui à Barberousse, fut trouvée en piteux état ; elle était dépourvue d'armes et de munitions ; les Turcs durent l'approvisionner de boulets et de poudre. Aussi quand les flottes confédérées vinrent passer l'hiver à Toulon, François Ier, averti du mécontentement du vice-roi d'Alger et des pachas turcs, non-seulement les combla de cadeaux et doubla la solde des troupes, mais leur livra à peu près sans condition la malheureuse ville. On avait donné aux femmes et aux enfants, avis d'émigrer pour un temps : l'avis était sage, mais la mesure fut-elle efficace. Les campagnes de Provence furent traitées en pays conquis. Les Turcs y enlevaient des hommes pour leurs galères et des femmes pour leur

harem. « Appelés par nous, dit Michelet, les Algériens firent sur nos côtes leurs récoltes de filles. Quelles que soit les considérations politiques que l'on mette en avant pour justifier aujourd'hui cette monstrueuse alliance, il n'est pas moins vrai, qu'au moment où les Osmanlis menaçaient de si près l'Europe, cette alliance n'était, contre la chrétienté, qu'une infâme trahison[1]. »

Guerre de Hongrie

23. En remontant au foyer de ses agressions turques, nous voyons partir, contre l'Europe, d'autres troupes ottomanes, par la grande vallée du Danube. La défaite des Mohacs avait livré la Hongrie à Soliman. Après la mort du roi Louis, Ferdinand d'Autriche et Zapoly, soutenu par les Ottomans, s'étaient disputé sa succession. Les deux rivaux se rencontraient dans les plaines de Tokai. Zapoly complétement défait, conclut une alliance offensive et défensive avec la Porte. Ferdinand essaya en vain de traverser cette négociation : ses ambassadeurs, retenus captifs pendant neuf mois, ne lui rapportèrent que ces paroles ironiques : « Votre maître n'a pas encore eu avec nous des rapports d'amitié et de voisinage, il en aura bientôt. Dites-lui que j'irai le trouver avec toutes mes forces et que je lui donnerai moi-même tout ce qu'il demande. » Après deux campagnes peu fructueuses, Soliman laissa respirer la Hongrie et porta ses forces contre la Perse : il s'y fit même battre. Ses opérations en Hongrie reprenaient en 1537. Le général autrichien Katzianer abandonna lâchement son armée : le comte Louis de Lodron soutint l'honneur des armées impériales en se faisant tuer

[1] Cf. Le P. Guglielmotti ; *Histoire de la Marine pontificale* et la *Guerre des pirates*, ouvrages pris aux sources et qui épuisent la question. En les citant, nous regrettons qu'ils n'aient pu trouver un éditeur en France ; ce nous est occasion de faire remarquer ici que les anciens ouvrages de haute érudition, les annales de Raynaldi, par exemple, sont beaucoup moins complets que les ouvrages d'érudition contemporaine, étudiés aux archives. Pour l'histoire des Papes en particulier, jusqu'à Paul II, les anciens recueils contiennent tout ce qu'on peut souhaiter ; depuis S. Pie V, les titres de l'histoire se trouvent dans tous les dépôts d'archives, surtout aux nonciatures: de Paul II à S. Pie V, ils ne se trouvent guère qu'à Rome. Une commission historique vient d'être nommée par Sa Sainteté Léon XIII, heureusement régnant, pour publier les *Regesta pontificum* depuis Paul II jusqu'à S. Pie V: elle n'a encore rien livré au public.

à la tête d'une poignée de braves. A l'instigation de Ferdinand, le vayvode de Moldavie se préparait à la révolte ; les Turcs prirent les devants, l'obligèrent à se réfugier en Transylvanie et mirent à sa place, son frère Etienne. Zapoly, fatigué de la lutte, était entré en accommodement avec Ferdinand, en 1538, par le traité de Groswardein ; sa mort, deux ans après, permit à Soliman de mettre la main sur Bude sous prétexte de garder cette ville au fils de Zapoly. — Pendant que ses lieutenants opéraient dans la Méditerranée, en 1544, Soliman envahissait de nouveau la Hongrie : Valpo, Siklos, Gran, Stuhlweissembourg, Wissegrad, Neograd, Wilika tombaient en son pouvoir. Mais la défaite du palatin Zriny à Souska était compensé par la mort d'Hussein-Pacha à Salla. Les trois années suivantes l'alliance avec Francois Ier tenait toujours, mais sans amener d'expédition. En 1547, la mort du roi de France, Soliman et Ferdinand, qui se sentaient fatigués, conclurent une trêve pour cinq ans, moyennant un tribut annuel de cinquante mille ducats que Ferdinand dut payer pour la portion de Hongrie qui lui appartenait encore. Le croissant pénétrait comme un coin au cœur de l'Europe divisée par l'égoïsme politique et poussée aux guerres par les passions protestantes. Il n'y avait plus, pour dénoncer le péril et prêcher la croisade, que la vigilance des Pontifes Romains.

Tels sont les principaux événements politiques et religieux du pontificat de Paul III. Ceux qui exigent une étude spéciale réclament désormais notre attention.

§ II. PREMIÈRE GUERRE DU PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE.

Caractère anti-social de protestantisme.

24. La proclamation du libre examen en matière de religion, la revendication, pour chaque individu, d'un droit souverain de se façonner lui-même des articles de foi et une règle de mœurs, impliquait le rejet positif de toute autorité religieuse et la négation implicite de toute autorité. Si tout homme est son propre pape, il doit être aussi son empereur ; et comme la société civile et la société

religieuse reposent sur une hiérarchie, il est clair que cette hiérarchie doit disparaître ; ou si l'on ne peut, du premier bond, faire table rase, il faut admettre au moins que l'insurrection est de plein droit. Ce principe subversif qui fait le fond du protestantisme, après avoir agité la société religieuse, devait donc bientôt susciter des révolutions dans la sphère politique. Le pouvoir restait sans autorité, la liberté sans garantie ; tout n'était plus qu'un conflit croissant entre les forces aveugles du despotisme et de la licence, conflit qui doit aboutir, à travers les chaos des éléments, à l'épuisement et à l'extinction de toute vie sociale. Ce caractère révolutionnaire s'était déjà manifesté dans toutes les hérésies des derniers temps. Les troubles excités par Wiclef, par Jean Huss, par Jérôme de Prague, n'étaient que les prémices des guerres du XVIe siècle. Aussitôt que les disciples de Luther se sentent assez forts, ils mettent l'épée à la main contre les pouvoirs établis. Il ne faudrait pas s'imaginer, en effet, que les théories protestantes convinssent à une forme quelconque de gouvernement, et, en particulier, qu'elles fussent spécialement conformes au régime républicain, comme il est également faux que le catholicisme ne puisse vivre qu'à l'ombre de la monarchie. Le catholicisme accepte tous les modes d'autorité légitime ; la seule chose qu'il demande partout c'est la reconnaissance de son droit et l'exercice libre de son ministère ; en retour, ce qu'il conserve, c'est l'ordre, l'harmonie et la paix. Le protestantisme, au contraire, est, de sa nature, l'ennemi-né de toute constitution, et, lorsqu'il est le maître, il tyrannise. Dans toutes les régions où il va s'introduire, il bouleversera l'état social dans les sens les plus opposés. En même temps qu'il attaquera la royauté en France au nom de l'aristocratie, et qu'il abattra le pouvoir en Angleterre au nom de la démocratie ; en Allemagne, il se fait l'humble serviteur des petits souverains qui le protègent, et dans le nord, il fonde l'autocratie : despotisme ou anarchie, guerres civiles et grandes commotions sociales : voilà ses fruits. Tous ces bouleversements ne s'opèrent pas sans convulsions ; en attendant la conflagration générale de l'Europe, nous allons assister à ses préludes sur la vieille terre de la Germanie.

25. Pour comprendre ces premières guerres, il est indispensable d'esquisser la situation de l'Allemagne et de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur son histoire. Des terres germaniques étaient sorties ces bandes nombreuses d'envahisseurs, qui avaient détruit l'empire romain et fondé sur les ruines une foule d'états nouveaux. Après l'invasion restaient sur ces terres, un ramassis d'hommes qui formèrent peu à peu une mosaïque de peuplades sur lesquelles Charlemagne étendit le manteau de la civilisation chrétienne. Au moyen âge, les empereurs d'Allemagne s'efforcèrent de reconstituer, en leur faveur, tout l'ancien empire romain d'Occident, et, pour réussir dans cette grande entreprise au dehors, ils s'appliquèrent à fonder, au dedans, un empire monarchique et anti-féodal. Deux obstacles s'opposèrent à l'accomplissement de leur dessein : la division de l'Allemagne en nation particulières, et l'énergique opposition des Pontifes romains. En 1356, l'Allemagne, triomphant des empereurs, tendait, par la Bulle d'or, à se constituer en république fédérative et oligarchique. Albert II, par l'institution des cercles, voulut faire échec à la république ; la politique temporisante de Frédéric III ne put éveiller les susceptibilités des électeurs ; Maximilien Ier, favorisé par les circonstances extérieures, put substituer, à l'indépendance politique, militaire et judiciaire des États particuliers, une constitution fédérale. Sous Charles-Quint, en 1519, les électeurs prirent leur revanche, et, par une capitulation firent jurer au jeune empereur, la reconnaissance de leurs droits, le règlement des impôts et la tenue des diètes. Cette capitulation créait à l'empire une situation difficile : en présence de la révolte religieuse, il était mal armé ; en présence de l'invasion turque, il était mal défendu. Cependant, il faut dire à son honneur que, dans cette situation embarassante, il ne négligea pas la défense. A Worms, il se prononça contre le luthéranisme ; lorsque les princes protestants, pour empêcher la mise à exécution de la sentence, formèrent la ligue de Torgau, l'empereur organisa la contre-ligne défensive de Ratisbonne. A l'exemple de l'empereur Sigismond, il travailla à la réunion du concile œcuménique de Trente, moins pour formuler la doctrine catholique que pour réformer les abus. En at-

Situation de l'Allemagne.

tendant, il s'efforçait de rétablir lui-même la discipline ecclésiastique et lançait, contre les luthériens et autres sectaires, un ordre religieux nouveau, fondé sous son règne, par un de ses sujets espagnols. Mieux inspiré, Charles-Quint eût dû concentrer sur ce point ses principales forces et non les éparpiller sur d'autres desseins. Malheureusement, il commandait à l'Espagne, qui, après la chute de Grenade, éprouvait un besoin immense d'expansion, et chez laquelle régnait, avec la soif des conquêtes, l'ancien esprit des croisades : fier de l'appui de cette belliqueuse nation, de son infanterie vaillante et éprouvée, il se laissa aller à une confiance présomptueuse : il crut qu'il pourrait mener de front deux autres grandes entreprises : le rétablissement de l'empire romain dans son ancienne étendue, et la fondation, sur la ruine des libertés municipales et des privilèges féodaux, d'une monarchie absolue en Allemagne.

Conduite des princes.

26. A l'honneur d'être l'homme de la chrétienté, Charles-Quint voulait joindre la gloire passagère du conquérant. Cette pensée d'ambition provoqua fatalement, contre Charles-Quint, l'alliance des rois de France avec le sultan des Turcs et bientôt la guerre. L'empereur, gêné dans ses mouvements, par cette guerre, ne put attaquer le luthéranisme dès sa naissance : il laissa Luther sortir impunément de la Wartbourg ; il ajourna à Nuremberg l'exécution de l'édit de Worms ; il porta, à Spire, de vaines défenses et le colloque d'Augsbourg n'aboutit qu'à la rédaction utile d'un symbole luthérien. Les princes électeurs nourrissaient d'autres pensées. Quand l'élément démocratique eut été vaincu dans la guerre des anabaptistes et des paysans, les princes confisquèrent à leur profit, la révolte de Luther ; la soi-disant réforme devint, en leurs mains, un levier puissant de résistance contre le chef de l'Empire, et d'agrandissement personnel aux dépens de l'Église. L'histoire d'Allemagne n'est plus qu'un long récit de luttes, d'intrigues, de guerres sanglantes, inspirées par cet esprit d'anarchie, qui envahissait peu à peu le domaine politique et s'infiltrait dans toutes les classes de la société. Dès l'année 1524, le grand maître de l'Ordre Teutonique confisquait, à son profit, le domaine de l'Ordre. Un an plus tard, Luther poussait à la même défection l'archevêque de Mayence. La tentative

échoua ; mais, d'un autre côté, un grand nombre de princes s'empressèrent de faire main basse sur les biens ecclésiastiques et de traiter le culte comme une branche d'administration. Les guerres de France et de Turquie obligèrent l'Empereur à fermer les yeux sur ces atteintes à la paix et à la constitution de l'Empire. Charles-Quint était d'ailleurs épris d'une pensée de conciliation ; il poursuivit cette chimère à travers mille dégoûts, sans même obtenir des princes luthériens, pour prix de ses concessions, leur concours contre l'ennemi commun, le Turc, qui, deux fois, sous son règne, assiégea Vienne et envahit l'Empire. L'édit de Worms, était plus que jamais lettre morte. Princes et bourgeois, entraînés dans le tourbillon révolutionnaire, bravaient à l'envi les ordres du pouvoir central. De leur côté, les princes s'empressaient d'appliquer la réforme aux monastères en les confisquant ; ils se montraient dociles adeptes d'une religion dont les titres complaisants se prêtaient à toutes les interprétations, justifiaient les plus infâmes débauches, sanctifiaient même la bigamie et fournissaient des armes à tous les instincts de despotisme. Chaque diète, au lieu de rapprocher les esprits, ne rendait que plus sensible l'impuissance du pouvoir central et faisait éclater l'universelle démoralisation de l'Allemagne. Les deux partis se mesuraient du regard ; plus d'une fois la guerre civile fut sur le point d'éclater. Cependant, de tous côtés, s'élevaient de nombreux réformateurs, et les luthériens, après avoir fait scission dans la chrétienté, voyaient dans leur schisme, se fractionner un nombre infini de sectes, hostiles les unes aux autres et reliées entre elles par un seul point, la haine de l'Église et du Saint Siège. Ce double rapport de discorde et d'unité se manifesta sans réserve à Spire et avec plus d'éclat encore à Augsbourg. Après des discussions sans résultat, cette dernière diète s'était fermée par le vœu d'un concile.

27. Ce vœu fut bien accueilli de Clément VII et le 1[er] décembre 1530, une bulle fut adressée en ce sens à tous les princes catholiques ; les guerres qui troublaient l'Europe ne permirent pas de prêter l'oreille à la voix du Père commun et Clément VII mourut à la peine. D'autre part, Charles-Quint absorbé par ses guerres, ne put

Ligue de Smalkalde.

faire tête à la révolution religieuse. Les catholiques allemands, abandonnés à eux-mêmes, menacés par les empiétements progressifs des princes protestants, avaient fondé, en 1524, à Ratisbonne, sous la direction du duc de Bavière, une ligue défensive, dans le but d'empêcher, dans leurs états, l'introduction des nouveautés religieuses et de procéder eux-mêmes, dans le sens catholique, à la réforme des abus. Des commissions avaient été instituées pour procéder à cette réforme ; elles s'acquittèrent avec zèle de leur tâche. Les princes protestants, associés d'abord à Torgau, profitèrent des embarras de l'Empereur pour augmenter leurs forces et hâter l'essor de doctrines qui leur promettaient de si riches dépouilles. Le 22 décembre 1530, réunis dans une petite ville de Franconie ; ils ressèrèrent leurs liens et fondèrent, sous la direction de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, la ligue défensive et offensive de Smalkalde. Peu de jours après, ils faisaient signifier à l'Empereur leur refus de payer les contributions votées par la diète, pour la guerre contre les Turcs et de reconnaître l'élection de Ferdinand d'Autriche comme roi des Romains. En même temps, ils envoyaient des agents en Hongrie, en France, en Angleterre, pour s'assurer l'appui des ennemis de l'Empire, solliciter des subsides de François Ier et encourager les Turcs à de nouveaux efforts. Tel fut le début politique du parti du libre examen, de ce même parti qui, dès lors, comme aujourd'hui, prétendait au monopole des lumières et du patriotisme. « Traîtres à leur Dieu, dit très bien le comte de Villermont, les princes électeurs d'Allemagne ne pouvaient tarder à trahir leur souverain et leur patrie ; la haine aveugle qu'ils nourrissaient contre l'Église, stimulée par la cupidité, ne devait pas reculer devant les plus monstrueuses alliances. Il importe d'observer, avec attention, ces premiers pas de la ligue de Smalkalde, qu'encouragea Luther dans de violents libelles, parce qu'ils nous donnent la mesure de la valeur des phrases sonores sur l'indépendance, le patriotisme, le désintéressement et la liberté des consciences, dont firent parade plus tard les ennemis du catholicisme. Nous retrouverons, en effet, les successeurs des Jean de Saxe et des Philippe de Hesse à la solde de tous les ennemis de l'Empire, plus achar

nés même que ceux-ci à déchirer le sein de leur patrie[1]. »

28. Le premier acte d'hostilité vint des protestants ; il consista dans le rétablissement, par les armes, du duc Ulrich de Wurtemberg, prince indigne, qui, détrôné pour ses crimes et mis au ban de l'Empire, s'était fait, en 1525, l'allié des paysans et n'avait cessé depuis lors d'ourdir des intrigues à l'étranger. En 1534, Philippe de Hesse, profitant de l'absence de l'Empereur, envahit le Wurtemberg au mépris des Constitutions impériales et remit, sans difficulté, Ulrich en possession de ses États, qui furent immédiatement soumis par force à la *réforme*. Vers la même époque, le landgrave, violant de nouveau les droits et la justice, attaqua le duc de Brunswick, trop catholique à son gré, et le dépouilla de ses États, malgré les défenses formelles et les protestations réitérées de Charles-Quint. L'anarchie commençait en Allemagne. Ces essais d'arbitraire et de violence, concordant avec les immenses préparatifs de guerre des ligueurs et avec les intrigues de leurs agents à l'étranger, ouvrirent les yeux aux catholiques sur le danger qui les menaçait et leur firent sentir la nécessité de s'armer à leur tour pour la défense. La ligue de Ratisbonne avait cessé d'exister : les catholiques allemands s'étaient trop fiés à la justice de leur cause et à la sainteté du droit : au mois de janvier 1535, fut constituée, pour neuf ans, une nouvelle ligue catholique. Cette ligue, dont faisaient parti l'Empereur, le roi Ferdinand, le duc de Bavière, quantité d'évêques et de prélats, irrita fort les protestants : les sectaires trouvaient bon d'attaquer, mais ils trouvaient mal qu'on se défendît : leur aigre déplaisir n'empêcha pas la ligue de s'accroître, en 1539, par l'accession de divers princes du nord de l'Allemagne. Cependant l'Empereur continuait ses négociations avec les confédérés ; il se berçait toujours de l'espoir d'une entente pacifique ; mais l'inutilité de ses efforts chassait peu à peu de son esprit, toute espérance de conciliation. Chaque année, au contraire, voyait se multiplier les usurpations des princes sur les biens du clergé ; elle multipliait ainsi les obstacles au rapprochement et suscitait souvent de nouveaux conflits d'intérêts. Le dé-

Premières hostilités.

[1] Comte de Villermont, *Ernest de Mansfeld*, t. I, p. 40.

couragement avait envahi le cœur de Charles-Quint au point que, en 1539, quand Bonacorsi, agent du duc de Bavière, alla lui soumettre, à Tolède, les statuts de la Sainte-Alliance, il n'obtint audience qu'avec peine : « L'Empereur, écrivait-il à sa cour, est dégoûté des affaires d'Allemagne. » Cependant les membres de la ligue de Smalkalde ne perdaient pas le temps et disposaient tout pour une prise d'armes. Les plans de campagne étaient dressés par le Landgrave de Hesse et par le célèbre capitaine Schertlen de Burten-Pach, Francois Ier s'était engagé à fournir aux ligueurs une somme de 200,000 rixdales, plus un subside mensuel de 40,000 écus. Les choses avaient été poussées si loin, que l'électeur de Saxe offrait d'envoyer, près du roi de France, son fils en otage. Malgré quelques défections, les protestants avaient mis sur pied, 70,000 hommes d'infanterie, 15,000 cavaliers, pourvus de 120 canons, de huit cents chariots de munitions, de 8,000 bêtes de somme et de 6000 pionniers. Bientôt, enflé de ses forces, le parti crut n'avoir plus de mesure à garder ; il osa faire arrêter des convois de navires et de chariots, sur le simple soupçon qu'ils pouvaient porter à l'Empereur, des munitions de guerre envoyées par le pape Paul III.

Bataille de Muhlberg.

29. L'Empereur n'était pas en mesure de résister à de si grandes forces ; heureusement pour lui, les confédérés ne surent pas se prévaloir de l'avantage numérique. Au lieu de s'unir et de combattre, ils se partageaient en corps d'armée, relevant de divers chefs, ouvraient des négociations, publiaient des manifestes. Enfin le pape Paul III ordonna la croisade et Charles, reprenant courage, publia le ban de l'Empire, contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, chef de la Confédération. En vertu de cette sentence, la plus rigoureuse que le droit public de l'Allemagne ait décernée contre les ennemis de la patrie, ils furent déclarés traîtres, rebelles et proscrits ; leurs biens furent confisqués et leurs sujets absous du serment de fidélité ; enfin, il fut non-seulement permis, mais louable d'envahir leur territoire. Les confédérés répondirent à cet acte de vigueur, par l'envoi au camp impérial, d'un héraut pour déclarer la guerre à Charles-Quint ; mais, dès leurs premières opérations, ils sentirent quelle faute ils avaient commise par la division des com-

mandements ; les malentendus des chefs permirent à l'Empereur de recevoir d'Italie des renforts successifs, qui portèrent bientôt son armée à 36,000 hommes de vieilles troupes, formidables par leur valeur et leur discipline. Mais les opérations des deux armées ne répondirent pas à la haine violente dont les esprits étaient animés de part et d'autre. L'Empereur avait pris la sage résolution d'éviter le combat avec des ennemis qui avaient sur lui l'avantage du nombre, prévoyant d'ailleurs qu'un corps composé de membres si mal assortis ne tarderait pas à se dissoudre. C'est pourquoi il se renferma dans un camp retranché et s'y tint immobile, malgré les provocations des confédérés qui vinrent plusieurs fois lui offrir la bataille. Un puissant renfort qui leur arriva des Pays-Bas leur permit de s'emparer de plusieurs villes ; cependant il persista à ne point engager le combat. Malheureusement ces mesures, dictées plutôt par la politique que par le désir de sauver la religion, ne furent pas toutes marquées au coin de la sagesse. L'Empereur croyait avoir remporté un grand avantage, en attirant dans ses intérêts, aux dépens de l'Église, le duc Maurice de Saxe, prince protestant aussi ambitieux que cupide, qui n'hésita pas, au détriment de ses corréligionnaires, à vendre ses services. Les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt furent la récompense de cette trahison, qui se retournera plus tard contre l'Empire. Charles, sans défiance, joignit à ces dons effectifs, la promesse du bonnet électoral qu'il avait juré d'enlever au rebelle Jean-Frédéric et par une illusion bien étrange dans un prince si expérimenté, il s'imagina s'être lié Maurice à jamais, en se l'attachant par les liens de la reconnaissance. De fait, Maurice entra soudain dans l'électorat et le soumit tout entier, à l'exception de Wittemberg, Gotha et Eisnach, places fortes qui refusèrent d'ouvrir leurs portes. Ces rapides conquêtes firent naître dans les deux camps des sentiments tout opposés. L'électeur voulant marcher au secours de ces états, l'armée confédérée se trouva menacée de dissolution ; le conseil des princes protestants fit faire, près de l'Empereur, des ouvertures de paix. La vaillance du duc d'Albe, l'énergie de l'Empereur ne laissèrent pas longtemps douteuse l'issue de la guerre. Après deux campagnes malheureu-

ses, les protestants furent complètement défaits en 1547, à Muhlberg, sur les bords de l'Elbe. L'électeur de Saxe, blessé et fait prisonnier, n'échappa qu'avec peine au châtiment capital ; la plus grande partie de ses biens fut transportée, avec la dignité électorale, à Maurice de Saxe. Tous les princes et toutes les villes qui avaient pris part à la ligue de Smalkalde, furent obligés de faire leur soumission. Le landgrave de Hesse, contraint de passer sous les Fourches Caudines de son vainqueur, qu'il s'était flatté de prendre et de bannir, fit publiquement amende honorable de sa révolte, et dut se livrer, lui et ses biens, à la discrétion de Charles-Quint, sous la seule réserve de n'être pas condamné à une détention perpétuelle.

Intérim. 30. La victoire de Muhlberg avait écrasé le luthéranisme ; mais le luthéranisme avait alors vingt ans d'existence ; c'était s'y prendre trop tard pour l'anéantir. Maître de la situation, à la tête d'une armée victorieuse, l'Empereur pouvait dicter des lois à l'Allemagne et mettre enfin à exécution son projet de réconcilier, par des concessions mutuelles, les deux Églises. Tandis que tout semblait concourir au succès des plans de l'Empereur, il ne fallut guère, pour les faire échouer, que l'Empereur lui-même. La France, sentant bien quelles pourraient être, contre ses intérêts, les conséquences de cette victoire, devint plus favorable aux ligueurs ; elle envahit les trois évêchés, et, avec cette force d'emprunt, elle rendit quelque force à l'opposition luthérienne, tout en ne semblant combattre que pour les libertés germaniques. Charles-Quint, en effet, poursuivait la grande pensée de l'unité allemande ; il voulait être le Charlemagne de la Germanie moderne ; comme si la victoire de Muhlberg n'eut tourné qu'à son profit, il modifiait la Constitution de la Chambre impériale et agissait comme si l'Allemagne eût été dès lors un empire à une tête. Mais la grosse faute du vainqueur de Muhlberg, ce fut de vouloir presser sur le Concile de Trente, momentanément réuni à Bologne et de s'essayer, par un acte religieux, à un rôle de pacificateur. Charles avait convoqué à Augsbourg une diète pour terminer définitivement les controverses de religion qui, depuis longtemps, troublaient l'Empire. Il avait en-

touré cette assemblée de ses troupes, de manière à la tenir sous sa dépendance. C'eut été sa volonté que le Concile revint de Bologne à Trente ; il ne put l'obtenir. L'Empereur fit connaître à la diète l'inutilité de ses démarches et, en même temps, lui annonça qu'il avait employé quelques théologiens distingués par leurs talents et leurs lumières, à préparer un système de doctrine auquel les peuples seraient tenus de se conformer, en attendant la décision du concile. C'était là un projet injurieux à l'Église, renouvelé des Grecs, indigne d'un Empereur chrétien et qui ne devait pas mieux réussir que l'*Hénotique* de Zénon ou le *Type* de Constant. Ce système avait été composé par Pflug, Heldinger et Agricola, les deux premiers étaient dignitaires de l'Église romaine, estimés pour leur caractère pacifique ; le dernier était un théologien protestant. Les articles qui avaient été présentés, en 1541, à la diète de Ratisbonne, en vue de concilier les partis, servirent de modèle au nouveau système ; toutefois les protestants y étaient moins ménagés. On leur cédait seulement sur deux points : il était permis aux ecclésiastiques qui s'étaient mariés et qui ne voulaient pas se séparer de leur femme, d'exercer toutes les fonctions du saint ministère : et les provinces qui avaient été accoutumées à la communion sous les deux espèces, pouvaient garder ce mode d'administration de l'Eucharistie : concessions transitoires toutefois, pour le bien de la paix, seulement par égard pour la faiblesse et les préjugés des peuples. Ce système de doctrine fut présenté comme disposition d'*Intérim*, jusqu'à la décision de Trente ; l'Empereur déclara sa résolution de le faire observer. L'archevêque de Mayence, président de l'Assemblée, adhéra incontinent et, par son suffrage, enleva la diète. Par cette ratification, l'Intérim devenait loi de l'Empire ; l'Empereur le fit publier en allemand et en latin. Cet écrit eut le tort ordinaire de tous les plans de conciliation : les deux partis le repoussèrent également. Le Pape, éclairé par son expérience, prédit qu'un système que tout le monde attaquait, que personne ne défendait, ne serait pas de longue durée et que son intervention était inutile pour en accélérer la chute. L'Empereur, amoureux de son plan, voulut le faire rigoureusement exécuter ; mais il ne trouva pas par-

tout la même condescendance que chez l'électeur de Brandebourg et Maurice de Saxe. La fermeté de l'ancien électeur de Saxe ne se démentit pas à cette occasion : l'Empereur lui promettait la liberté, s'il voulait accéder à l'*Intérim*, le prisonnier répondit qu'il n'abandonnerait pas à la fin de ses jours, une cause pour laquelle il avait toujours souffert ; le landgrave, au contraire, écrivit à l'Empereur pour lui proposer sa soumission ; mais l'Empereur, qui connaissait le crédit du personnage, méprisa son offre et le fit même resserrer plus rigoureusement. Les villes impériales montrèrent aussi beaucoup de résistance ; il fallut soumettre par la force, Strasbourg, Constance, Brême, Magdebourg et plusieurs autres places, moins considérables. Après quoi, Charles Quint crut pouvoir goûter en paix les fruits de sa politique, de ses efforts et de ses victoires.

Trahison de Maurice de Saxe.

31. La trahison devait, en un instant, tout détruire. Au moment ou l'Empereur s'endormait dans une fatale sécurité, ce Maurice de Saxe qu'il avait gorgé de biens et d'honneurs, méditait par un coup d'éclat de relever le protestantisme. Terrible leçon pour ceux qui comptent sur la fidélité des misérables, triste exemple de la faiblesse ou les préoccupations de parti jettent la conscience, et preuve certaine que, pour la soutenir, le protestantisme est sans vertu, si tant est qu'il ne soit pas le complice de ces capitulations ! On avertissait l'Empereur de la conduite équivoque de Maurice ; certains symptômes inquiétants eussent dû lui dessiller les yeux ; caractère chevaleresque, Charles-Quint avait l'aveuglement de la loyauté, il ne pouvait croire à une si lâche trahison. Pour mieux le tromper, Maurice lui adressait de fréquents rapports où il multipliait les protestations de reconnaissance et de dévouement. Il annonçait même son arrivée prochaine à Inspruck, feignait de se mettre en route, dépêchait même ses confidents à l'avance. D'autre part, après la capitulation de Magdebourg, au lieu de licencier la garnison, il l'incorporait dans l'armée électorale et augmentait ainsi considérablement sa force. Un peu plus tard, le 15 janvier 1552, se signait un traité par lequel Maurice cédait, au roi de France, les évêchés impériaux de Cambrai, Metz, Toul, Verdun, la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, moyennant la promesse de quelques troupes et de

quelques subsides. Aucune perversité ne manqua à cette vile trahison, et, s'il y a un nom à jamais infâme, c'est le nom de Maurice de Saxe. Quand tout fut prêt, Maurice entra en campagne à la tête d'une armée nombreuse, qu'il augmenta bientôt de toutes les troupes levées par le landgrave Guillaume de Hesse, le margrave Albert de Brandebourg et le comte palatin Othon-Henri. Suivant la coutume qui ne s'est pas perdue depuis, un pompeux manifeste de grandes phrases sur la liberté, sur la patrie, sur le servage intolérable et brutal auquel l'Empereur avait réduit l'Allemagne, accompagnèrent sa marche sur Augsbourg. Outre ce bagage de notes sonores à l'usage de toutes les ambitions, Maurice colorait encore sa rébellion du désir de rendre à la liberté son beau-père, le landgrave de Hesse, prétexte menteur, car l'empereur avait depuis longtemps accordé la délivrance de Philippe, et sa mise en liberté ne dépendra plus que de sa présence à Inspruck. De plus, Maurice faisait marcher contre l'Empire, à l'Orient, des Turcs qui s'avancèrent jusqu'à Vienne, à l'Occident, les Francais qui se faisaient précéder d'un manifeste où Henri II, par une exagération peu digne d'un roi, avait fait graver un bonnet entre deux poignards avec le mot *Libertas* ; et où il s'intitulait « le soutien des opprimés, le vengeur de la liberté allemande. » L'armée francaise s'empara des évêchés de Metz, Toul et Verdun, qui, dès lors, restèrent réunis à la France et alla se joindre à Ulm aux troupes de l'électeur de Saxe.

Coup de main sur Inspruck.

32. La confiance de Charles-Quint avait été trop grande pour que la désillusion ne fut pas pleine de tristesse. A la première nouvelle de la trahison et de la jonction de Maurice aux Francais, il fut frappé de stupeur. Le puissant souverain, sur les états duquel le soleil ne se couchait pas, le maître des riches mines du Mexique et du Pérou, se trouvait sans ressources et livré sans défense à ses ennemis. La plus grande partie de ces troupes était entre les mains de Maurice, le reste dispersé en Italie et en Hongrie. En toute hâte, il écrivit à son frère, le roi Ferdinand, pour le prier d'envoyer du secours ou du moins de s'interposer. Ferdinand, dont toutes les troupes étaient occupées à la guerre contre les Turcs, ne put offrir que ses bons offices à la suite d'une entrevue qui eut lieu à Linz

entre le roi des Romains, l'électeur de Saxe et le duc Albert de Bavière; un traité préliminaire destiné à servir de base aux négociations d'un congrès, fut conclu le 1er mai 1552. Ce traité stipulait un armistice d'un mois qui devait commencer dix jours après. La convention signée, les princes se séparèrent: Ferdinand retourna près de son frère et Maurice à son camp. Mais l'occasion de surprendre Charles-Quint et de le faire prisonnier, à la faveur de la trêve, était trop belle pour que le traître put résister à la tentation. Sous ce prétexte que ses alliés ne faisaient partir que du 28 mai, l'armistice convenu, Maurice porta par un rapide mouvement son armée vers les Alpes, s'ouvrit de force les passages et se dirigea à marche forcée sur Inspruck. L'empereur ne reçut que le 19 mai la nouvelle du danger imminent. Ce dut être une amère souffrance pour le noble cœur du prince, jusque-là si gâté par la fortune, que d'être obligé de fuir devant la révolte. Dès le 6 avril, pour se dérober aux avaries de la situation, il était monté à cheval dans la direction d'Augsbourg et avait dû revenir *incognito* pour ne pas tomber aux mains des coureurs saxons. Cette fois, le vieil empereur, malade de la goutte et miné par le chagrin, se mit précipitamment en route au milieu de la nuit, son frère l'accompagnait. A Sterzing, il fut rejoint par l'ex-électeur de Saxe, qui, libre désormais, refusa d'abandonner l'empereur dans l'adversité. Les fugitifs ne se crurent en sûreté qu'à Villach en Carinthie. Le 22 mai, lorsque Maurice parut devant Inspruck, son but était manqué, sa perfidie inutile. Dans sa colère, il se rabattit sur les bagages de l'Empereur, qu'il abandonna aux soldats avec ceux des Espagnols et du cardinal d'Augsbourg. Ensuite, il revint à Passau, où l'on vit bientôt arriver le roi Ferdinand, le duc Albert de Bavière, quelques évêques, des députés de princes et l'ambassadeur de France. Après de longues et vives discussions, pendant lesquelles la guerre parut sur le point de se rallumer, les contractants tombèrent d'accord et le 2 août 1552, fut signé le traité de Passau qui confirma l'œuvre de la rébellion. — Par ce traité, l'Empereur mit en liberté le landgrave de Hesse et promit de réunir dans les six mois une diète pour chercher les moyens de prévenir les querelles de religion. En attendant, les pro-

testants gardaient le libre exercice de leur culte et aucun des ligueurs de Smalkalde ne pourrait être recherché pour faits accomplis pendant la guerre. Tel fut ce fameux traité de Passau, qui établit l'hérésie sur une base solide en Allemagne et fit évanouir toutes les espérances que Charles avait conçues de rendre l'autorité impériale absolue et héréditaire dans sa famille. On s'occupa fort peu dans les négociations du roi de France ; Henri fut traité comme doit l'être tout prince qui prête son nom et ses subsides aux auteurs d'une guerre civile ; il n'affecta pas moins un grand zèle pour le maintien de l'ancienne constitution et des libertés de l'Empire allemand. En attendant l'ouverture de la diète, Maurice mena son armée en Hongrie et en remit le commandement au généralissime impérial. Il ne jouit pas longtemps d'ailleurs du fruit de ses victoires. Son allié, le margrave de Brandebourg-Culmbach, avait refusé de souscrire au traité de Passau, et plein de colère contre Maurice, s'était séparé avec ses troupes de l'armée des princes, pour assouvir sur le sud de l'Allemagne, sa cupidité trompée et ses haines sauvages. C'était un méchant homme, aussi pervers que cruel, qui, plusieurs fois, avait écrit et signé de son sang des pactes avec le diable et se flattait d'en avoir reçu dans ses infâmes entreprises des secours visibles. Après avoir mis à feu et à sang les évêchés de Trèves, de Bamberg, de Wurzbourg, après avoir trahi successivement l'Empereur et le roi de France, ce digne précurseur de Mansfeld et les Christian de Brunswick vint menacer, en 1553, les états de son ancien ami. L'électeur marcha à sa rencontre et le battit complètement à Lieverskausen; mais frappé d'une balle au milieu de la victoire, Maurice expira le 11 juillet 1553, à l'âge de trente-deux ans : lorsque Charles-Quint apprit la nouvelle de sa mort, il s'écria en pleurant : « O mon fils Absalon. »

33. Le traité de Passau avait vivement mécontenté le roi de France; les hostilités continuèrent entre ce prince et l'Empereur. Charles, absorbé par ces expéditions, n'avait pu s'occuper de la Diète, qu'il avait promis de convoquer; deux ans s'étaient écoulés et pour ne pas retarder davantage, il délégua ses pouvoirs à son frère Ferdinand. Ce prince convoqua les Etats de l'Empire à Augsbourg pour

Paix [illegible]

le 13 novembre 1554, mais l'assemblée ne s'ouvrit que le 5 février 1555. La diète se prolongea une année presque entière et se termina seulement le 21 juin ; le recè et la paix de religion furent promulgués le 26 du même mois, en forme du décret d'Empire. Voici les principales clauses, la signification et la portée des articles :

1° Les Luthériens seuls, ou mieux les protestants de la confession d'Augsbourg obtinrent la liberté religieuse pleine et entière, avec la jouissance parfaite de leurs biens et de leurs droits.

2° Ces mêmes Luthériens furent personnellement affranchis de toute juridiction ecclésiastique sur leurs domaines, jusqu'à nouvel ordre ;

3° Ceux d'entre eux, qui avaient confisqué des biens ecclésiastiques, purent les garder, à moins que les premiers possesseurs de ces biens, n'eussent relevé immédiatement de l'Empereur. Ainsi les sécularisations étaient légitimées ;

4° Cette faveur ne concernait que les biens sécularisés ou confisqués avant le traité de Passau en 1552 :

5° A l'avenir, les sécularisations étaient interdites. Libre à un dignitaire ecclésiatique de se faire protestant ; mais, pour que l'intérêt eût aussi peu de part que possible dans cette détermination, il perdait, par cela même, sa dignité et ses domaines, qui continuaient d'appartenir à l'Eglise catholique. Cet article était appelé la *réserve ecclésiastique* ou le *réservat.* Les protestants, on le conçoit, ne souscrivirent qu'à grand'peine à ce réservat ; ils prétendirent qu'on ne traitait pas leur Église sur le pied de l'égalité, et beaucoup ajoutèrent qu'ils ne tiendraient aucun compte d'une défense qui leur paraissait partiale et injuste; elle passa pourtant.

6° Ils ne virent pas avec moins de déplaisir l'article suivant, d'après lequel les sujets d'un seigneur pouvaient bien, à la vérité, embrasser la réforme luthérienne, mais le seigneur avait le droit de leur interdire, dans ses domaines, l'exercice de leur nouvelle religion ; il devait seulement leur laisser la faculté d'émigrer, bien que cela dût amoindrir l'importance de son fief.

7° Des avantages politiques vinrent garantir cette liberté religieuse qu'obtenaient les protestants. Ainsi, dans la Chambre impé-

riale, il fut convenu que les juges titulaires et les juges assesseurs seraient présentés par les deux partis. Les Etats catholiques étaient encore en plus grand nombre que les Etats protestants ; la majorité, dans cette chambre, resta donc aux catholiques.

8° Les protestants eurent le droit d'inspecter la Chambre impériale. Christophe de Wurtemberg, protestant estimé des deux partis, fut délégué pour cet office.

9° Jusqu'alors, dans la Chambre impériale, la formule du serment exigé des juges, était : *Par Dieu et les saints.* Comme les protestants n'adoptaient pas toutes les idées de l'Église romaine sur la canonisation et sur les prérogatives qu'elle conférait à tous ceux qu'elle admettait dans le paradis chrétien, on convint d'une autre formule, ainsi conçue : *Par Dieu et les saints Evangiles.*

10° Enfin il fut dit que les Zwingliens ou disciples de Zwingle, réformateur de la Suisse, les Calvinistes ou partisans de Calvin, réformateur français et généralement tout ce qui était considéré comme secte par les deux partis qui en ce moment faisaient la paix, seraient exclus de la liberté religieuse et des avantages politiques qui y étaient attachés.[1]

34. Les écrivains libéraux s'extasient volontiers devant les principes de la paix d'Augsbourg. « Jusqu'ici, disent-ils, le bûcher a été le dernier argument opposé par les gouvernements catholiques à ceux qui n'acceptaient pas en entier la croyance officielle. La paix d'Augsbourg inaugure une nouvelle ère. Le régime de la liberté des croyances va, après l'adolescence des peuples, remplacer le régime de l'autorité qui avait présidé à leur berceau et à leur éducation ; l'esprit désormais pourra sans crainte discuter la foi ; contre les crimes spirituels, l'Église n'use que d'armes spirituelles ; les ressources pacifiques de la raison, qui font les croyants sincères et sûrs, seront préférées aux procédés violents et à la terreur, qui ne font que des hypocrites et des esclaves : enfin, à la grande joie des hommes modérés, on pourra arriver peu à peu à cette heureuse Principes du traité.

[1] Le P. Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie*, t. I, l. I. — Schiller, *Guerre de Trente ans*, t. I, l. I ; — Pister, *Hist. d'Allemagne*, t. VII, l. 3 ; — Gauden, *Traité de paix*, t. I, p. 15.

époque où des rois très chrétiens auront impunément des protestants pour ministres, et où chose plus merveilleuse, un prince de l'Église pourra, sans scandale, embrasser de bonne amitié l'émir fanatique des sectateurs de l'Islam. — A un autre point de vue, disent encore les libéraux, cette paix d'Augsbourg est digne d'admiration. La constitution du saint Empire Romain avait livré le monde au pape et à l'empereur ; le pape était le chef spirituel ; l'empereur le chef temporel de l'humanité. La paix d'Augsbourg abat l'Empire ; elle assure l'indépendance des princes et délivre le pouvoir civil du service des doctrines orthodoxes. Des chefs d'Etat n'ont plus qu'à s'occuper du bien-être de leurs sujets : c'est à l'Église et au Saint-Siège, à faire seuls leurs affaires, quitte à représenter Jésus-Christ comme rédempteur des âmes et à abandonner l'idée impraticable de sa royauté sur les nations. » Nous ne discuterons pas ici, au point de vue des principes, ces extases et ces emphases des libéraux. Nous ferons seulement observer que les Luthériens en révolte, réclament la liberté tant qu'ils sont en minorité et oppriment dès qu'ils sont les plus forts. Aussitôt qu'ils se voient des chances de victoire, ils arborent le drapeau de la rébellion. Si la victoire est fidèle à leurs drapeaux, ils se serviront de la paix pour avancer les affaires de leur tyrannie, en violant tant qu'ils le pourront les droits et les intérêts des catholiques. A partir de la paix d'Augsbourg, il n'y a plus en Europe, à l'ordre du jour, qu'une question : Poursuivre le dépouillement intégral de l'Église catholique ; il n'y a plus qu'une consigne : Dépouiller l'Église aujourd'hui pour demain l'anéantir. La tolérance inscrite dans les traités il y a trois siècles, préconisée longtemps par les protestants, les déistes et les libéraux, est reniée aujourd'hui, par ces mêmes libéraux sur toute la face de la terre ; à la place du libéralisme, nous voyons l'athéisme persécuteur, la proscription des religieux et des prêtres, l'asservissement du chef de l'Église, Satan avec ses suppots s'efforcent d'établir son règne sur les débris de la croix abattue. Ce libéralisme est cynique avec ses admirations pour les principes de la paix d'Augsbourg

Conséquences du traité.

35. La paix d'Augsbourg complète la victoire du protestantisme

en Allemagne. Le saint empire Romain est anéanti, dépouillé de ses prérogatives, en attendant que périssent même ses ruines. La nation allemande, livrée aux caprices d'une multitude de papes laïques et de souverains absolus, a cessé d'être une ; elle est désormais divisée en deux partis, ou mieux partagée en deux camps ; elle versera des flots de sang pour des disputes de prépondérance ; elle en versera des torrents, pour reprendre son unité perdue. En proie, même en temps de paix, aux déchirements intérieurs, elle en forme plus qu'un corps sans âme, dont les membres se paralysent ou s'interdisent le mouvement. L'influence de l'Allemagne s'éclipse devant la suprématie de la France. La liberté disparaît sous l'oppression de ses prétendus défenseurs ; et l'axiome inventé alors : *Cujus regio hujus religio :* montre à quel état de dégradation les victoires du libre examen ont réduit les peuples. Exemple nouveau de cette grande vérité, qu'en dehors de l'Eglise, la révolte contre le Pontife Romain aboutit forcément au plus abject despotisme. Si l'on veut, au surplus, apprécier les motifs personnels qui inspiraient les chefs du luthéranisme, qu'on écoute l'historien Gfrorer : « Remplacez, dit-il, le mot de *religion* par *biens du clergé* et vous aurez la clef de l'énigme. Le sens de la réforme est que les biens du clergé appartiendront au souverain dans les états duquel ils sont situés. La question de la croyance des sujets se révèle alors telle qu'elle est réellement, une question tout accessoire. Pour justifier la confiscation des biens du clergé, les princes n'ont qu'à arborer la bannière de la nouvelle doctrine et la chose devient toute naturelle. La paix de religion d'Augsbourg a dévoilé le secret du point de vue sous lequel les grands seigneurs allemands ont considéré la réforme dès le principe. L'intention de Luther fut sans doute pure (tel n'est pas notre avis) ; mais ceux aux mains desquels il livra la nouvelle Eglise n'eurent, dès le premier moment, en vue que l'agrandissement de leurs possessions et de leur souveraineté, et ce fut au jour de la victoire que se montra dans toute sa réelle nudité ce qu'on avait jusqu'alors caché sous toute espèce de masques hypocrites. » — Ainsi donc, après vingt ans de luttes terribles, entreprises au nom de l'Evangile et de la liberté, après le soulève-

ment des masses et les guerres des princes, après le bouleversement de l'Eglise et la ruine de l'Allemagne le protestantisme triomphant dresse son drapeau sur les débris du catholicisme abattu. Quels sont les résultats de la victoire? Le mouvement, confisqué au profit des princes, est immédiatement dirigé contre l'Empereur, et, avec le pouvoir impérial, tombe la barrière qui s'opposait au despotisme des petits souverains. Le peuple n'est pas encore entré dans la vie publique. La petite noblesse et les classes inférieures sont tour à tour écrasées et dépouillées de ce qu'elles possédaient auparavant de sécurité, de liberté, de privilèges et de droits. La conscience n'est plus qu'un vain mot ; la religion, l'esclave complaisante des princes ; le sujet, une machine sans âme, plus dégradé que l'ilote de Sparte. Mais qu'on écoute encore Gfrorer sur les soi-disant réformes du luthéranisme. « Après le règne des prédicateurs de cour, dit-il, surgit une multitude de très-petits, mais aussi très-orgueilleux papes luthériens, qui gouvernaient leurs troupeaux avec un sceptre de fer et assombrissaient les intelligences. Ces hommes n'ont, en effet, employé le pouvoir remis entre leurs mains que pour *déshonorer* pendant cent-cinquante ans l'église de Luther, par les plus scandaleuses querelles du dogme et dépouiller les populations, qu'ils entraînaient dans leurs disputes, de leur gaieté et de leur bon sens. Bientôt des luthériens sincères firent la remarque que la nouvelle église, au lieu d'un Pape unique et grand, inaccessible par le fait même de sa haute position aux mesquines jalousies, avait créé toute une quantité de petits papes parfaitement insupportables dans leur ensemble. La comparaison entre le passé et le présent découvrit des plaies plus profondes encore. Les chefs de l'église luthérienne, insolents pour tout ce qui était au-dessous d'eux, n'étaient plus que d'humbles complaisants pour tout ce qui leur était supérieur. Le moyen âge, dans sa meilleure époque, avait maintenu avec une grande fermeté le principe que l'autorité royale et l'autorité pontificale (sauf à Rome) ne pouvaient jamais être réunies sur une seule tête. C'est à ce principe que le monde latino-germanique dut sa liberté, sa civilisation propre ; car là où l'Eglise et l'État, le prêtre et le souverain

se font mutuellement contrepoids, il n'y a pas place pour une tyrannie régulière. La réforme changea tout cela. Après qu'on eut secoué le joug de Rome les souverains héritèrent, dans tous les pays luthériens, de la succession du Pape, c'est-à-dire de son autorité suprême sur l'Église comme de ses revenus. Sous ce dernier rapport surtout l'échange fut honteux. Les sommes que les curés ou l'évêque tiraient autrefois des dispenses de mariage ou de pénitences spirituelles, furent versées dans les caisses princières, et les impôts qui avaient fait jeter les hauts cris, au commencement du XVIe siècle, furent dès lors proclamés très-légitimes[1]. »

Le Césaro-Papisme.

36. Luther avait poussé son cri de guerre contre la papauté et par l'exclusion du pouvoir pontifical, il voulait rendre, à l'Allemagne, la sainte liberté de l'Evangile. Le fait capital. le résultat flagrant de sa révolte, c'est, sans doute, l'éviction des Pontifes Romains, mais leur suprématie spirituelle va s'adjoindre aux prérogatives temporelles des souverains laïques. Le pontificat suprême n'est donc pas supprimé ; il devient tout simplement une annexe de l'autocratie des Césars, il en pose la base et en sanctifie les excès. Désormais les chefs d'Etats, en qualité de papes locaux, disposent de la nomination des fonctionnaires du culte, de ses institutions, de ses usages, et, comme le prouvent de nombreux exemples, même des dogmes. Et qu'étaient-ce que ces pontifes, ainsi institués par la nouvelle doctrine. Le temps a dévoilé cette face du procès que l'esprit de parti avait longtemps cachée sous d'épais voiles. Dans une correspondance intime, imprimée depuis quelques années seulement, le doux Mélanchthon s'exprime sans détour sur les évêques princiers du luthéranisme, sur les protecteurs si vantés de l'évangélique église, le landgrave de Hesse, les électeurs de Saxe et autres : il les traite de Centaures, de tyrans, de contempteurs de Dieu ; il leur reproche de ne songer qu'aux avantages temporels, il regrette l'abolition de l'ancienne discipline épiscopale : bref, il tourne contre tous les papes en robe courte ce que Luther a vomi contre les pontifes de Rome. De plus, il était dans

[1] Nous empruntons ces citations édifiantes de Gfrörer à l'Introduction de l'ouvrage du comte de Villermont sur *Ernest de Mansfeld*, p. 50.

la nature des choses que l'augmentation de pouvoir apportée par la réforme aux petits souverains, ne se bornât pas aux choses de l'Église, mais s'étendit sur le domaine de l'État. Ce fut, en effet, à cette époque, que se posèrent les bases de l'absolutisme moderne et que la liberté allemande reçut les plus funestes blessures. La première conséquence de cette absorption des peuples dans la personne du prince et de la confiscation à son profit de toutes les immunités nationales, ce fut l'institution de cette *bureaucratie* aux cents têtes qui s'est aggravée jusqu'à nos jours. Au commencement du XVIe siècle, le peuple allemand avait unanimemeat réclamé l'abolition du droit romain, l'expulsion des légistes et des scribes, objets de sa haine mortelle. A cette date commence l'âge d'or de cette funeste race. En outre, la protection du luthéranisme établissant, au profit de certains princes, une prééminence sur leurs égaux, il en résulta, chez les princes subalternisés, une disposition égoïste à embrasser le calvinisme. Le calvinisme, fondé sur la libre activité de la commune, faisait concurrence au luthéranisme basé sur l'autocratie des princes. Plusieurs princes allemands, profitant de leur droit de réformation, se crurent implicitement autorisés, par la paix d'Augsbourg, à substituer, dans leurs états, le symbole de Calvin aux négations de Luther. L'électeur palatin en donna le premier exemple ; en 1565, Frédéric introduisit la confession helvétique. La Hesse et quelques autres états suivirent cet exemple ; il se forma, en Allemagne, un parti calviniste ; les scissions s'accrurent dans le schisme luthérien. Le secret de ces innovations ne doit pas se chercher dans une conviction quelconque de la prééminence des idées de Calvin, mais dans les calculs de l'égoïsme. Grâce à Luther et à l'Université de Wittemberg, métropole de la prétendue foi évangélique, la maison électorale de Saxe s'était acquise, parmi les états protestants, une influence prédominante ; cette influence excitait la jalousie de plusieurs princes. Lorsque l'électeur palatin jugea à propos de se séparer du Pape, il ne voulut à aucun prix se placer sous le patronage du luthéranisme Saxon ; il crut plus sage d'arborer une bannière propre et d'armer un parti dont il put être le chef. Cette conduite causa du scandale. Les luthériens virent

dans les sectateurs allemands de Calvin une bande de traîtres et d'apostats ; il en résulta surtout, entre la maison de Saxe et la maison palatine, une haine qui exercera une grande influence sur la guerre de Trente ans. — Malgré ces divisions dans le camp de la réforme, l'Église catholique continua à perdre du terrain jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Des défections se produisirent surtout dans le Nord ; par une aggravation naturelle au mal, elles dépassèrent de beaucoup les récentes limites et les anciens excès. D'ailleurs par une malheureuse infiltration d'idées et par l'entraînement de l'exemple, il se produisit aussi, dans l'Église, une augmentation du pouvoir des princes. Le clergé, pour se défendre contre les sectaires, avait imploré leur secours ; ils le prêtèrent, mais exigèrent, en retour, une soumission absolue. Ainsi le même évènement ne jeta pas seulement la nouvelle secte, mais l'Église même, sous l'autorité envahissante de l'État. Le catholicisme se trouva ainsi privé d'une liberté féconde et hors d'état de soutenir, dans l'intérêt des peuples, l'opposition précieuse qu'il n'avait cessé de faire à l'absolutisme des princes.

37. Après avoir constaté des résultats immédiats de la paix d'Augsbourg, il n'est ni sans intérêt, ni sans importance d'étudier le luthéranisme dans ses rapports avec les écoles, les universités et l'éducation de la jeunesse. La première chose qui frappe sous ce rapport, ce sont les plaintes que les professeurs et directeurs d'écoles firent entendre de bonne heure, contre l'insolence et l'indiscipline des écoliers en général, mais particulièrement contre la dissipation et la grossièreté des étudiants des universités et des autres établissements supérieurs d'instruction publique, depuis la propagation de la nouvelle doctrine. Si l'on remarque que l'exemple des parents devait naturellement agir sur leur famille, et que la doctrine qui, comme nous avons vu, avait si promptement démoralisé les adultes, ne pouvait pas exercer une influence moins grande sur le caractère de la jeunesse, on comprendra parfaitement la légitimité de ces plaintes. Ajoutons que l'enseignement religieux avait aussi, dès l'origine, pris toutes les allures de la polémique ; car ce qu'on s'y proposait avant tout, c'était, d'abord, de déconsi-

Résultats sur les écoles.

dérer l'ancienne organisation chrétienne, en la présentant comme un tissu d'impiétés, de sottises et de mensonges, puis d'initier et d'exercer les élèves aux controverses qui se succédaient sans interruption parmi les partisans de la foi nouvelle. De cette tactique générale, employée dans les écoles, et de l'imprudence qu'on avait de rendre les enfants témoins des attaques furibondes et des invectives grossières, incessamment dirigées contre tout ce qu'il y avait eu jusque là de plus respecté dans le monde, à un âge où l'homme sent naturellement le besoin de se soumettre, il résulta que les jeunes gens s'habituèrent de bonne heure à mépriser les générations passées, et conséquemment leurs propres ancêtres, comme des hommes aveuglés et volontairement plongés dans les ténèbres, et, ce qui est encore pis, qu'ils prirent naturellement, contre toute espèce d'autorité, des sentiments d'antipathie, de méfiance et de haine. Ils entendaient dire, par exemple, que les papes, les évêques, les théologiens, les universités, les couvents, toutes les corporations religieuses et enseignantes avaient formé, pendant des siècles, comme une vaste coalition à l'effet de dénaturer et d'étouffer la doctrine de l'Evangile. Il était naturel dès lors de laisser de côté les doctrines, pour se jeter dans ces stériles disputes. Les doctrines de Luther contre la tradition devaient produire les mêmes fruits que sa haine contre l'Église. Du moment que les Cyprien, les Tertullien, les Augustin, les Chrysostome et les Grégoire n'étaient que les plats valets de l'absolutisme pontifical, il fallait les fouler aux pieds : puisqu'Aristote, saint Thomas, Durand, Scot, Bonaventure n'étaient que de vils sophistes, il fallait les abominer ; et si la philosophie et la théologie et le droit canon n'étaient que des inventions du diable, on ne voit pas pourquoi on se fut donné la peine de pâlir sur ces grimoires. Avec la bulle de Léon X, Luther avait brûlé le *Corpus juris*, les Décrétales et la Somme de saint Thomas d'Aquin : c'est un procédé bref d'illumination facile à acclimater dans les écoles. On ne peut nier que l'expropriation des églises et des communautés religieuses n'aient conduit à fonder un bon nombre d'écoles nouvelles et à doter plus richement quelques autres déjà anciennes. Il y eut aussi plusieurs fameux professeurs

formés à l'école d'Erasme et de Mélanchthon, tels que Sturm de Strasbourg, Sébald Heyden de Nuremberg, Buren de Rostock, Néandre d'Ilefeld, Georges Fabricius de Meissen, et Trotzdorf en Silésie. Il ne manque pas non plus d'exemple, d'écoles fondées par 'Eglise et que le protestantisme fit décliner, puis disparaître. A Wittemberg, les prédicateurs Georges Mohr et Gabriel Didymus, tous deux luthériens zélés, proclamaient du haut de la chaire que l'étude des sciences était non-seulement inutile, mais même pernicieuse, et qu'on ne saurait mieux faire que de détruire les académies et les écoles. Ces invectives s'expliquent par les débats qui s'engageaient partout entre les pasteurs et les maîtres. Tandis que, dans les écoles, on professait telle ou telle doctrine, c'était souvent, dans les temples, la doctrine opposée qu'on s'efforçait de faire admettre : l'instituteur, par exemple, travaillait-il pour le majorisme le prédicateur de son côté faisait tous ses efforts pour attacher le public au parti contraire ; ou bien, ce qui était plus commun, le chef de l'école était, par rapport à la cène, philippiste ou calviniste, tandis que le pasteur au contraire était franc luthérien. L'envie et la jalousie ne manquaient pas d'envenimer ces querelles ; la jeunesse était naturellement la première victime de ce facheux désaccord, et, avec le penchant qu'elle a vers tous les vices, surtout vers l'insurbordination, elle trouvait, dans ces disputes, une cause efficace de démoralisation. Les professeurs et les pasteurs furent aussi victimes de ces discordes. On mit bientôt en oubli la bienfaisance envers les enfants pauvres ; Luther, s'il avait pu ressusciter, n'aurait pu, par l'effet de ses doctrines, sortir des mines de Mansfeld. La science théologique, puisée exclusivement dans les écrits de Luther, n'exerça pas longtemps son influence sur les esprits ; la jeunesse prit la théologie en aversion et se tourna en masse vers les études plus lucratives. A la fin, les écoles furent abandonnées et les sciences affectèrent à peu près toutes une allure rétrograde. La profession de pasteur partagea ce discrédit ; les jeunes filles ne voulaient plus épouser les ministres du saint Evangile. « Du temps, dit Clarenbach, que l'instruction était un titre pour obtenir de bons bénéfices, il n'était pas nécessaire de pousser les gens vers les

études. Tout le monde voulait acquérir des connaissances, tout père de famille tenait à placer ses fils dans les écoles : aujourd'hui que le savoir ne procure plus les mêmes avantages, on ne se soucie plus du savoir, on ne veut plus enseigner et l'on ne fréquente plus les écoles ; de sorte que nos descendants sont fort menacés de se voir privés du bienfait de la divine parole[1]. »

Dissolution des doctrines.

38. L'abandon des écoles et la décadence des études devaient assurer la dissolution des doctrines, et l'affaissement des esprits dans l'ignorance ou l'indifférence. On était poussé à pleines voiles, vers les mêmes abîmes, par le principe du libre examen et par l'infâme théorie de la justification sans les œuvres. Certes, il est facile d'écrire que chacun est libre de se faire des croyances à son gré en lisant la Bible sans notes ni commentaires : une telle affirmation flatte l'orgueil humain, elle cadre surtout avec la paresse d'esprit qui se refuse aux réflexions profondes ; et puisqu'il est si aisé d'être docteur, on présume bien que la fatuité et la faiblesse même ne manqueront pas de s'attribuer, sans frais, un si beau titre. Ce titre, suppose la science, mais ne la donne pas ; il aide à produire une foule d'opinions individuelles, surtout des opinions folles et dépravées ; il aboutit à la réalisation de l'adage latin : *Tot capita tot sensus* ; et à la justification de cette antilogie de Munzer : *Babel Bibel*. La lecture de la Bible par cette cohue de cervelles vides et de têtes à l'envers aboutit à la confusion des idées, à la Babel des intelligences. Le principe de la justification par la foi seule, qui décharge la volonté des œuvres, débarrasse aussi l'esprit de ses scrupules. Luther a souvent répété que la justification par l'imputation extérieure des mérites de Jésus-Christ, est la base et l'idée dominante de tout son système de doctrines religieuses ; qu'il est la source d'où découlent toutes ses idées sur la religion et l'Église ; mais il n'en a jamais traité avec méthode ; il n'en a parlé au contraire qu'avec une inconsistance singulière et en véritable rhéteur.

[1] Cf Dœllinger, *La Réforme, son développement intérieur*, t. II, p. 397. Il y a là plus de cent pages de considérations et de textes sur la ruine des écoles et des études par l'effet direct et immédiat du luthéranisme.

A côté de la foule qui se complait béatement dans son infaillibilité personnelle, il devait donc se trouver et il trouva des docteurs pour essayer d'approfondir cette foi justifiante dans son principe et dans son objet, dans ses rapports avec les Écritures et dans son influence sur la vie. En l'absence d'une autorité doctrinale, car Luther ne pouvait pas aisément faire accepter son autocratique prépotence, il était fatal que, parmi ces docteurs, il ne se produisît, je ne dis pas des dissidences d'opinion, mais des oppositions irréconciliables de doctrines. Dans les accalmies que laissent la tenue des diètes, les agitations des ligues et les rencontres sur le champ de bataille, on ne voit partout que querelles sur la symbolique saxonne. Non-seulement les chefs se querellaient entre eux, mais ils n'étaient pas toujours d'accord avec eux-mêmes : ils prenaient, abandonnaient, reprenaient, atténuaient, exagéraient les mêmes articles ; ils consultaient, dans ces variations, les besoins et les circonstances ; ils variaient même souvent par pure fantaisie et inconstance naturelle, en hommes qui se jouent, avec une facilité sacrilège de cette foi, dont ils n'ont ni le sentiment, ni la conviction. Prætorius et Musculus se disputent sur la distinction entre la loi et l'Évangile ; Agricola essaie de modifier la doctrine luthérienne sur leur différence et devient le chef des Antinomiens. Osiandre oppose à la justification sans les œuvres, l'inhabitation divine et la justice qu'elle procure à l'homme : ceux de Wittemberg lui reprochent les effets démoralisants de la doctrine ; ils leur répond que la leur est la désolation de sa conscience Grandes batailles sur le péché originel et le libre arbitre : Pfeffinger d'un côté et Flaccius de l'autre, mettent, avec ces deux questions, la contradiction dans toutes les écoles. Major proclame la nécessité des bonnes œuvres ; il est rudement relevé par Amsdorf qui l'accuse d'amoindrir la rédemption, de renverser l'Évangile de Luther et de revenir au papisme. Disputes avec Karg sur l'imputation de la justice active de Jésus-Christ ; disputes contre les calvinistes sur l'inamissibilité de la foi et de la justice. L'histoire doctrinale du protestantisme à bout de querelles, se réduit à une série de zéros non précédés d'un chiffre positif ; et, selon la très juste observa-

tion de Arms, on pourrait écrire sur l'ongle ce qui est resté des doctrines de Luther.

Dissolution des mœurs.

39. Les conséquences de la prétendue réforme sur la moralité des princes et des peuples ne furent pas moins déplorables ; et, comme pour bien apprécier l'arbre, il importe de connaître les fruits, nous croyons devoir insister sur ce point. La déroute des intelligences devait, on le prévoit, amener la déroute des consciences ; et puisque le protestantisme n'a plus rien pour éclairer les esprits, fortifier les volontés, donner à la conscience les saintes délicatesses et au cœur une indomptable énergie, il va de soi que les âmes aillent à la dérive. Nous citerons toutefois de préférence les auteurs protestants. Voici d'abord Jacques Schmiedel, célèbre prédicateur luthérien de Tubingen : « Une partie de l'Allemagne, dit-il, permet bien que la parole de Dieu soit prêchée. Toutefois on n'y sent aucune amélioration, mais une vie épicurienne, dépravée, bestiale, qui ne sait que manger et boire outre mesure, nourrir l'envie et l'orgueil, blasphémer Dieu, etc. etc. Nous avons appris, s'écrient-ils, que nous sommes sauvés par la foi seule en Jésus-Christ, qui a racheté tous nos péchés par sa mort ; nous ne pouvons pas le payer par nos jeûnes, nos aumônes, nos prières et nos autres bonnes œuvres ; c'est pourquoi ne nous en parlez pas. Et pour que tout le monde voie qu'ils ne sont pas papistes et ne veulent point se confier dans les bonnes œuvres, ils n'en font aucune. Au lieu de jeûner, ils mangent et boivent nuit et jour ; au lieu de faire des aumônes, ils écorchent les pauvres ; au lieu de prier, ils jurent, honnissent et blasphèment le nom de Dieu d'une manière si horrible, que le Christ n'endure pas de pareils outrages de la part des Turcs. » Gaspard Faber, dans son *Théâtre des Démons*, parle ainsi de ses coréligionnaires : « Ils ont le Christ à la bouche, dit-il, mais leur grand Dieu c'est le ventre. Plusieurs ont soixante ans sur le corps et ne connaissent pas un seul mot de la Sainte Écriture, ne savent pas plus ce que c'est que le péché ou la grâce ; un grand nombre ne savent pas bien le *Credo* et le *Pater*, encore moins les commandements de Dieu, ni s'il y en a dix ou vingt. Quelques-uns disent même : Puisque nous ne savons pas les dix commande-

ments, nous ne péchons pas contre eux. Ils se vantent d'être des lions évangéliques et crient sans cesse : Évangile ! Évangile ! La doctrine du Pape n'est rien. Mais quand il s'agit d'en venir au fait, il n'y a plus personne : ce sont les cochons gras de Notre Seigneur Dieu. » Musculus, moine apostat, donne aux luthériens le même témoignage : « La noblesse de la campagne, dit-il, est devenue entièrement tyrannique, n'a souci ni de Dieu ni de diable, se livre à la crapule, à l'ivrognerie, à la débauche, comme des pourceaux, avec grande oppression de leurs pauvres sujets. Le bourgeois ne pense ni à Dieu, ni à sa parole, ni aux sacrements ; mais à semer, à planter, à bâtir, à nourrir son corps, à contenter son orgueil et son arrogance. Les paysans et les jardiniers sont si pieux en ce moment, qu'ils ont oublié le *Pater* et le *Credo ;* excepté ceux qui sont tout vieux, qui ont appris leurs prières dans le papisme et qui les retiennent encore. » Enfin écoutons Luther lui-même : « Par suite de cette doctrine, dit-il, le monde devient toujours plus méchant. Aujourd'hui les hommes sont possédés de sept démons, tandis qu'auparavant ils n'étaient possédés que d'un seul. » Et ailleurs : « Par suite de notre Évangile, les paysans sont aujourd'hui sans frein. Comme ils croient pouvoir faire ce qui leur plait, ils n'ont peur ni de l'enfer ni du purgatoire, mais disent : « Je crois, donc je serai sauvé. » — L'ivrognerie était entrée, grâce au protestantisme dans les mœurs allemandes. *Boire à l'évangélique* était synonyme de s'*énivrer*. « Chaque peuple a son démon, disait encore Luther ; celui de l'Allemagne ; c'est la bouteille et le diable sera bien malin s'il l'en corrige. » Au contraire, je crois qu'il les poussa avec vigueur ; Luther convient d'avoir été ivre plus d'une fois ; c'était l'état ordinaire de l'électeur de Saxe, qui, dans un réglement relatif au culte, permit, aux quatre bonnes fêtes, de boire dans les Églises. Des races princières disparurent sous les influences morbides de cet ignoble vice. A Wittemberg, les plus dévots passaient de la cène au cabaret et digéraient l'impanation avec de l'eau-de-vie. D'autres pieux compagnons donnèrent à leur prédicant, qui les invitait à venir entendre le prêche, l'avis de mettre une enseigne à la sacristie et des tonneaux dans l'Église. Le même

progrès se fit également sentir, sous d'autres rapports, dans les mœurs. Luther se plaint lui-même à plusieurs reprises de l'horrible dissolution qui régnait parmi la jeunesse de Wittemberg. La rupture du lien de l'Église semblait avoir entraîné celle de tous les autres. D'ailleurs, pourquoi de bonnes œuvres ? Loin d'offenser la justice de Dieu, le péché formait la matière de sa miséricorde ; de là l'axiome de *réforme* si commode et si à la portée des plus viles passions : *Pecca fortiter*. On conçoit que les conséquences pratiques de ces principes devaient manifester nécessairement un progrès marqué sur le passé, déjà si mauvais. La réforme, véritable déversoir des eaux gâtées du catholicisme, comptait d'ailleurs, parmi ses adhérents, et surtout chez ceux que lui avaient jeté les couvents, trop d'âmes dépravées pour que l'application de ses doctrines ne se fit pas immédiatement sur la plus large échelle. Un seul fait permet, en dehors même des citations que nous avons faites, de juger du niveau moral des réformateurs, et par conséquent des réformes : C'est l'acte infâme signé par Luther, Mélanchthon, Bucer, Mélander, etc., en vertu duquel ces pères du libre examen déclarèrent, *d'après l'Evangile*, au landgrave Philippe de Hesse, qu'il pouvait en conscience avoir deux femmes à la fois, pourvu que sa bigamie restât secrète. Et qu'on ne croie pas que les choses allèrent en s'améliorant ! Les protestants, dit Gfrœrer, paraissaient alors supérieurs aux catholiques par le nombre et la force ; mais en réalité ils étaient en dessous de ceux-ci. Il faut avouer que la force morale et la vertu s'étaient réfugiées chez ces derniers. Serrés de près par la réforme, les princes catholiques étaient obligés de s'observer. Leurs docteurs, les Jésuites l'emportèrent de beaucoup sur les prédicateurs de cour luthériens, auxquels les grands seigneurs protestants prêtaient l'oreille. La science régnait dans les cours catholiques, tandis que les princes protestants convertis en petits papes locaux par la paix de religion n'oubliaient que trop souvent toute pudeur. On ne peut concevoir à quel point les mœurs avaient dégénéré parmi les protestants depuis le temps de Luther. L'ivrognerie devint si fort à la mode, surtout dans les cours, que la Diète impériale crut nécessaire d'exhorter « tous les électeurs, princes et

seigneurs, à éviter de donner par eux-mêmes à leurs sujets l'exemple des excès et des débauches du vin. » D'autres vices marchaient de pair avec celui-là. La fureur de la chasse atteignit son apogée. Les alchimistes chercheurs d'or et les juifs devinrent les meubles les plus indispensables d'une cour. A ce désordre vint se joindre une dissolution de mœurs inouïe jusqu'alors. L'électeur Joachim II de Brandebourg entretenait une multitude de maîtresses, faisait l'usure avec les Juifs et bâtissait, aux dépens de ses sujets écrasés, quantité de châteaux de plaisance, où il célébrait ses orgies. L'électeur Christian II de Saxe était devenu paralytique à force de boire. Ce même prince, prenant congé de l'empereur Rodolphe, après un séjour de quelque durée à Prague, le remerciait en ces termes : « Votre Majesté Impériale m'a si merveilleusement traité que je n'ai pas cessé un seul moment d'être ivre. » D'autres princes ne restèrent pas en arrière, et l'Allemagne recueillit les fruits de l'affranchissement de toute crainte de l'Empereur et de l'Église produit par la réforme dans la haute aristocratie. Parmi les seigneurs catholiques, il s'en trouva bien quelques-uns qui se laissèrent entraîner par le torrent, mais la grande majorité donna un meilleur exemple. Les empereurs Maximilien II et Frédéric II se distinguèrent par leur sobriété ; le duc Maximilien de Bavière n'était pas moins l'ennemi de l'intempérance. L'archiduc Ferdinand de Tyrol épousa une bourgeoise d'Augsbourg, la belle Philippine Welser, et le duc Guillaume de Bavière, Marie Gettenbech. Ces mariages étaient autant de mésalliances, mais ils témoignent hautement du sens moral de ceux qui les contractèrent. La dégradation des mœurs nécessairement entraîna leur endurcissement ; la volupté est, bien plus encore que l'ivrognerie, la mère de la cruauté. Les passions sans frein, constamment allumées par d'incessants excès, ont bientôt tué toute fibre de sensibilité, abaissé l'intelligence, et avili le cœur. Et lorsqu'aux instincts brutaux, devenus aussi prédominants, la guerre vint offrir une issue, il y eut comme une soif de sang qui parcourait le monde. C'est alors que furent engendrés les Christian de Brunswick, les Mansfeld, et tant d'autres de rang inférieur, dont la mission sur la terre semble avoir été plutôt celle de

démons exterminateurs que d'hommes. De là cette froide cruauté, mille fois plus impitoyable que le fanatisme, cette soif de destruction, cette fureur de dévastation dont la guerre de Trente ans fournira tant d'exemples. Pour le moment, au terme de ces guerres suscitées par le protestantisme, à la vue de ces ruines matérielles, de cette dissolution des idées, des mœurs et des institutions, l'histoire ne peut amnistier ni les hommes ni les faux principes qui ont précipité de pareils désastres.

§ III. CALVIN ET LE PROTESTANTISME EN SUISSE.

Il ne faut pas se tromper sur l'origine de la réforme au XVIe siècle. A Wittemberg, elle fut le produit d'une révolte de cloître; à Zurich, à Berne et à Genève, elle sortit, sans souci de doctrines religieuses, d'un mouvement politique. En Saxe, sa destinée était d'aboutir promptement à l'anarchie ; en Suisse, elle va abdiquer toutes ses prétentions et se réduire en despotisme pur, honteuse contradiction qui ne la dérobera pas, du reste, aux vices de sa constitution et aux torts de ses origines.

Premières années de Calvin.

40. En 1509, naquit à Noyon, Jean Calvin. Gérard son père était procureur du Comté, scribe en cour d'Église, secrétaire de l'évêque et promoteur du chapitre, homme avisé, mais pauvre. Jean, que son père destinait à la théologie, trouva, dans la noble famille de Mommor, le pain matériel et l'enseignement gratuit. Le précepteur des enfants Mommor le poussa jusqu'à la grammaire latine, jusqu'aux éléments de la vie et des lettres. A douze ans, avec quelques centaines de livres tournois que lui donnèrent ses bienfaiteurs, Calvin achetait la prébende de Notre-Dame de la Gésine. En 1521, le jeune prébendier se rendait à Paris pour continuer ses études. La scolastique était alors la reine du monde et Paris le rendez-vous de toutes les gloires littéraires. Pendant que les Mommor allaient habiter la rue Saint-Jacques, Calvin descendit chez son oncle Richard, serrurier près de l'église S. Germain-l'Auxerrois. L'adolescent avait une petite chambre qui donnait sur l'Église dont les chants le réveil-

laient le matin. Chaque jour les étudiants de Noyon se retrouvaient au collége de la Marche, à la leçon du professeur ; le dimanche, à la table de quelques seigneurs ou dans les jardins du gymnase. Le professeur était Mathurin Cordier, humaniste incliné aux nouveautés allemandes; de l'école de l'humaniste, Calvin passa sous la régence d'un Espagnol qui enseignait, à Montaigu, la dialectique. En 1527, à dix-neuf ans, Calvin fut pourvu de la cure de Marteville : il n'était que tonsuré. Quelques années plus tard, son père qui était aimé de l'évêque, obtint pour son fils l'échange de cette cure contre celle de Pont-l'Evêque : c'était confier les brebis à la garde du loup. En 1529, sur la décision de son père, Calvin quittait la théologie et prenait le chemin de Bourges pour étudier le droit sous Alciati. De passage à Orléans, où lisait Pierre de l'Etoile, le plus élevé jurisconsulte de France, Calvin apprit du maître, l'art d'émonder sa phrase et de serrer davantage son argumentation. A l'école d'Alciati, l'homme de toute science, Calvin se passionna un instant pour le droit romain : puis se mit à étudier le grec sous Wolmar. Melchior Wolmar était un allemand Luthérien ; il avait été appelé pour expliquer les auteurs grecs, il insufflait en même temps les doctrines teutones de Wittemberg. Autant qu'un maître peut deviner un élève, Wolmar devina Calvin : « Quant à Jean, écrivait-il, je ne crains pas tant son *esprit de travers* que j'en espère bien : car ce vice est propre à l'avancement de nos affaires, pour le rendre un grand défenseur de nos opinions, parce qu'il ne pourra si aisément être pris, qu'il ne puisse envelopper ses adversaires dans des empêchements plus grands. » Du moins, Wolmar détourna Calvin du grec et du droit, pour le ramener à la théologie, science maîtresse de toutes les sciences. Ces exhortations décidèrent de l'avenir ; Calvin ferma son Homère et son code, et, dès ce jour, se mit à étudier la parole de Dieu. Il paraît que, de prime abord, Calvin comme Luther s'était butté à la prédestination, s'en faisait un système et s'effrayait lui-même de ses propres doctrines ; du moins, à cette époque on le voit travaillé de remords qui troublent son repos intérieur. Puis tout à coup cette lutte intérieure cesse : le soulas et le confort » s'établissent dans son âme : c'est qu'il n'ap-

partient plus au catholicisme. « Dieu, s'il faut l'en croire, par une conversion subite, a dompté et rangé son cœur à docilité, lequel eu égard à l'âge était par trop endurci en telle chose. » Calvin ne nous dit point par quel coup la Providence l'arracha aux ténèbres ; cependant, en vertu de la mission de son évêque, il prêche et fait office de papiste, bien qu'il ait renoncé au papisme. Trop peu brave pour afficher comme Luther ses thèses, il garde ses lettres cléricales, vit du bénéfice de sa cure, et mange, en le trahissant, le pain de cette charité qui l'a fait ce qu'il est. A Paris, Calvin fait la connaissance d'un marchand nommé Etienne de la Forge, luthérien ardent, dont la boutique servait le soir de rendez-vous aux religionnaires, et où il prêchait ordinairement. C'est là que Calvin commença ses prèches et fonda une petite église. La nuit, à huis clos, à voix basse, il attaquait la tradition dans ses organes, la foi dans ses mystères, l'Église dans son chef, la société dans son culte, sa constitution et ses lois. Calvin était le révolutionnaire complet : détruisant tout dans les sphères de la pensée, abattant tout dans la sphère des institutions et poussant aux ruines avec toutes les ressources du fanatisme. Pasquier le représente « au milieu de ses livres et de ses études, d'une nature remuante le plus possible pour l'avancement de sa secte. Nous vìmes quelquefois, dit-il, nos prisons regorger de gens abusés, lesquels, sans autre cesse, il exhortait, consolait, confirmait par lettres, et ne manquait de ménager ; auxquels les portes étaient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers apportassent au contraire. Voilà les procédures qu'il suit au commencement par lesquelles il gaigna pied à pied une partie de notre France ; tellement, qu'après une lougue traicte de temps, voyant les cœurs disposés à sa suite, il voulut franchir le pas, et nous envoya des ministres, qui furent par nous appelés prédicants, pour l'exercer sa religion en cachette, voire dans nostre ville de Paris où les feuz estoient allumez contre eux. [1] »

Hégire de Calvin. 41. Le pouvoir pour se défendre contre les sectaires, eut recours aux menaces, puis à la prison, enfin au bûcher. Calvin, pour pro-

[1] PASQUIER, *Recherches sur la France*, p. 769.

tester contre ces justes rigueurs et débuter dans les lettres latines, imagina de publier avec commentaires, le traité de Sénèque *De clementiâ*. Cet opuscule, publié en 1532, est un travail d'humaniste, où le jeune auteur confond Sénèque le philosophe avec Sénèque le poète tragique, et où, à défaut de pensées personnelles, il prodigue les citations, réservant pour lui-même, les mérites de la phrase. Calvin avait eu beaucoup de peine à se faire imprimer : les fonds lui manquaient et les revenus de sa cure n'étaient pas suffisants pour payer le typographe; en auteur qui entend ses intérêts, il ne négligea rien pour rentrer dans ses débours. Ce traité fit connaître Calvin du monde savant : Bucer, Capito, Œcolampade félicitèrent le jeune écrivain avec ces encouragements rusés que les sectaires prodiguent pour recruter des adeptes. Ces éloges ne rassurèrent qu'à demi Calvin ; il résigna contre argent, ses deux bénéfices et vendit jusqu'à l'héritage paternel. Une fois détaché de tout embarras, Calvin se prit à braver l'orage. C'était la coutume que le recteur de l'Université prononçât, de temps en temps, quelque harangue magnifique ; Calvin glissa, dans un discours du recteur Cop, qui n'entendait pas malice, des erreurs qu'il déguisait habilement dans les tours de sa phraséologie. Le discours fit scandale ; Cop s'évada et son complice que recherchaient les archers, prit également la fuite : Calvin trouva un refuge chez la reine de Navarre, Marguerite sœur de François Ier. Son frère protégeait les lettres ; la sœur protégeait les esprits gâtés. On voyait à sa petite cour de Nérac, Despériers qui préparait le *Cymbalum mundi* ; des femmes galantes qui composaient des contes érotiques dont elles étaient souvent les héroïnes, des poètes qui improvisaient des odes amoureuses ; des clercs qui se moquaient de la Vierge et des saints, entretenaient des chiens de chasse et des courtisanes ; des histrions italiens qui jouaient des comédies, ou ils disaient un mal horrible des nonnes et des religieux ; des princes imbéciles comme le mari de Marguerite, qui savaient à peine lire et disputaient sur les dogmes. Dans ce milieu infect, l'aigre écolier de Noyon, acheva de se corrompre. Il paraît que Marguerite ne lui avait pas fait une loi du silence. Calvin commençait son livre de l'*Institution chrétienne* et le temps que ne

lui réclamait pas la plume, il l'employait à pervertir les villes voisines, Angoulême surtout. L'hypocrite vivait des bienfaits d'une église qu'il nommait une marâtre et une prostituée et des secours d'une reine galante dont il vantait les mœurs et la piété : d'ailleurs fidèle aux offices, tout en rédigeant des oraisons latines où il distillait l'hérésie. Marguerite de Navarre réconcilia son protégé avec l'Université et même avec la cour ; Calvin profita de sa rentrée en grâce pour solliciter un nouveau bénéfice ; il ne put l'obtenir. On le vit aussi à Fontainebleau où il ne manqua pas d'établir sa secte, fort commode pour les libertins et les pauvres d'esprit. En 1534, il publiait, à Orléans, sa *Psychopannychie* collection de noisettes creuses sur le sommeil des âmes et d'arguments contre les anabaptistes, mais livre peu réussi pour le combat, surtout si vous le comparez aux pamphlets de Luther. Du moins, dans la préface, l'auteur insulte la foi et l'intelligence de son pays. Puis comme si sa hardiesse l'épouvantait, il s'enfuit à Strasbourg et à Bâle. A Strasbourg, ville partagée entre trois ou quatre sectes, s'il eut été homme de sens et bon citoyen, Calvin eut vu ce qu'il fallait penser des doctrines nouvelles ; mais au lieu de réfléchir, il se passionna davantage. A Bâle, il vit Erasme qui prononça, sur son visiteur, ce juste pronostic : « Je vois une grande peste qui va naître dans l'Église, contre l'Église. »

Institution chrétienne

42. En 1536, au mois de mars, Thomas Platter et Balthasar Lasius terminaient à Bâle l'impression de l' *Institution chrétienne*, œuvre capitale de Calvin et qu'un poète latin de cette époque place immédiatement après les écrits apostoliques. L'écolier de Noyon, en avait rassemblé les matériaux à Bourges et à Orléans, il en poursuivait la composition dans ses courses à travers la France. A Nérac, les commensaux de la reine de Navarre, mis dans les secrets du manuscrit, prédisaient que ce nouvel évangile changerait la face du monde. Telle est, en effet, l'insupportable prétention de tous les protestants : ils veulent que l'Église de Dieu se soit perdue et qu'à eux seuls Dieu ait départi mission de la ressusciter. A cette prétention insensée, on opposera toujours ce dilemme victorieux : Existait-il dans le monde, au XVIe siècle, une Église de Dieu ;

oui on non? Si elle n'existait pas, les réformateurs ne pouvaient lui donner naissance ; si elle existait, ils n'avaient ni le droit de la quitter, ni le pouvoir de l'anéantir. Réformer ce n'est pas annihiler, c'est régénérer ; une église divine puise dans la vertu de Dieu, sa puissance de régénération; les hommes, en s'inspirant de son esprit et se pénétrant de sa grâce, peuvent utilement prêter leur concours à l'esprit d'en haut ; mais s'ils veulent tuer l'Église pour la recréer, ils ne sont que des impies, des insensés et de frivoles destructeurs. Cependant Calvin se flattait que la réforme allait trouver dans ce jeune homme de vingt sept ans, un écrivain et un nouveau docteur. En tête de l'ouvrage, le modeste auteur avait placé une doucereuse préface à François I[er]. Pour le fond du livre, « nous ne connaissons pas, dit Audin, de manifeste plus éloquent, contre le principe de la réformation, que l'*Institution chrétienne* . Voici un livre d'étude patiente, destinée à tuer le catholicisme. On annonce qu'il ruinera cette vieille foi gauloise, qui résista à tant de sophismes, qui lassa le fer de tant de bourreaux, qui surmonta les mauvais instincts de tant de novateurs, et il se trouve que cet ouvrage, dans les desseins de la Providence, est l'arme la plus terrible que la réforme ait pu forger contre son principe générateur. Si Calvin, en cette exomologèse, a dit la vérité, il faut brûler les œuvres des autres reformateurs ; s'il est ici l'apôtre envoyé de Dieu, les néologues allemands ne sont plus que des docteurs de mensonge; si l'institution a été écrite sous l'inspiration de la sagesse éternelle, la *Captivité de Babylone* de Luther, la *Confession de foi* d'Augsbourg de Mélanchton, le *De verâ et falsâ religione*, de Zwingle, le *De Cæna*, d'Œcolampade, doivent être jetés aux flammes. Car les doctrines de l'Institution ne sont pas celles des novateurs teutons : la parole de Calvin ne ressemble pas plus à la parole des autres sectaires que l'ombre ne ressemble au soleil. Si Dieu couvrait de sa nuée l'Israélite de Noyon, il a dû laisser dans les ténèbres les philistins de la Germanie : que la réforme prononce[1]. » Par son esprit pénétrant et ses décisions hardies, Calvin rafina sur les autre éformateurs

[1] *Histoire de Calvin*, t. I, p. 114.

et voulut en les surpassant, créer son rôle propre. La prétendue réforme roulait sur deux points : la justification sans les œuvres et l'Eucharistie. Luther avait enseigné la justification sans les œuvres; Calvin y ajoute trois choses : la certitude du salut, l'inamissibilité de la justice et l'inutilité du baptême pour les enfants des fidèles ; Luther avait admis la présence réelle avec l'impanation ; Zwingle, la présence en figure ; Calvin enseigne une manière de présence qui est plus que la figure et moins que la réalité, conception quintessenciée dont il est difficile d'expliquer précisément le sens. Doctrines antisociales qui ôteraient à l'homme sa liberté, l'enchaîneraient irrémissiblement au mal et feraient remonter jusqu'au Créateur les crimes de la créature. Quel juge, avec l'évangile de Calvin, pourrait condamner le coupable qui lui dirait : « Il est écrit par notre apôtre, que l'inceste d'Absalon est l'œuvre de Dieu, je n'ai pas souillé son image, c'est lui qui l'a profanée, je suis innocent. » Calvin, qui se sépare de ses devanciers par la doctrine, s'en sépare encore plus par le mode de preuve. Luther et Zwingle rejetaient toute tradition et commençaient la tradition protestante à eux-mêmes, car il est remarquable que ces négateurs d'une tradition de quinze siècles, se targuent d'en avoir créé une depuis trois cents ans. — Calvin entend prouver ses thèses par les Pères de l'Église et comme il veut leur faire dire le contraire de ce qu'ils ont enseigné, il est obligé de procéder par citations prises à contre sens et détournées par des raisonnements sophistiques. Du reste, il faut rendre à Calvin cette justice ; malgré les emphatiques admirations de ses disciples, il a mis vingt fois son livre sur le métier et n'a cessé de le polir. A chaque édition, le Saint-Esprit du calvinisme revoyait son œuvre et corrigeait son thème avec une docilité écolière; il écoutait les critiques sottes des sages du monde, — de son aile complaisante, effaçait tantôt un passage qui avait déplu à quelque coréligionnaire, tantôt une phrase ou un chapitre qui manquait de clarté ; substituait à un texte mal compris un texte plus probant ; enlevait adroitement tel passage, adoucissait furtivement tel autre, et, pour qu'on ne doutât pas de son passage, ne touchait point aux injures contre le Pape et l'Église romaine. De cette façon, le livre a

acquis un certain venin littéraire; mais ce factum volumineux, qui voulait donner un corps et une âme au protestantisme, n'est qu'un nouveau méfait à sa charge, un amas de citations mal comprises et de sophismes informes mis au service de doctrines abominables. Œuvre définitivement réprouvée au tribunal de la critique et de la science.

Calvin à Genève.

43. A la fin de 1536, Calvin se rendait de Bâle à Ferrare, près de Renée d'Este, fille de France; il fit le voyage sous le nom de Charles Despeville. A Ferrare, il trouva une dame de Soubise, Anne de Partenay sa fille, son fils Jean qui devint un chef du protestantisme et Clément Marot. Mais la Duchesse venait de faire sa paix avec le Pape ; Calvin dut déguerpir ; il revint à Noyon, près de la tombe de ses parents, puis se rendit en Suisse par la Savoie. A Genève, il rencontra un condisciple de Sorbonne, Farel ; cette rencontre décida de la destinée du réformateur. Calvin, paraît-il, n'avait pas l'intention de se fixer à Genève : il ne voulait se lier à aucune église, mais les visiter les unes après les autres, et, semeur de la parole nouvelle, la répandre partout où l'exigerait l'état des esprits. Farel n'avait pu vaincre son compatriote ; alors il s'irrite et s'écrie : « Si tu ne cèdes, je te dénonce au tout puissant ; que Dieu fasse retomber sa malédiction sur ta tête ! » Calvin se sentit ébranlé, ainsi qu'il le remarque dans sa préface des Psaumes : « Maistre Guillaume Farel me retint à Genève, non pas tant par conseil et exhortation que par une adjuration épouvantable, comme si Dieu eut d'en haut étendu sa main sur moi pour m'arrêter. Quand il vit qu'il ne gagnait rien par prière, il vinct jusqu'à une imprécation : qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la tranquilité d'estudes que je cherchay, si en une si grande nécessité, je me retiraye et refusaye de donner secours et aide. Lequel mot m'épouvanta et ébranla tellement que je me désistai du voyage que j'avais entrepris, en sortes toutefois que, sentant une honte et une timidité, je ne voulus point m'obliger à *exercer quelque certaine charge.* » On voit que Calvin est modeste ; il n'avait pas le pressentiment de sa destinée, ou s'il jouait un jeu, il s'y prenait de bonne heure pour poser les bases de son autocratie.

Farel 44. — Qu'était ce Farel qui fixe Calvin à Genève ? Guillaume Farel, fils d'un notaire nommé Fareau, était né dans un château près de Gap ; la gloire conquise sur les champs de bataille par son compatriote Bayard, avait décidé Farel à courir le monde. Etudiant en Sorbonne, il avait commencé de bonne heure à se faire, dans les sociétés de grande beuverie, une réputation de fort en gueule. Petit de taille, un œil de feu, le teint brûlé par le soleil, la barbe rousse et mal peignée, il excellait à crier plus fort que les autres, à frapper de son poing sur la table et à outrager bassement son interlocuteur. Resté laïque et parfaitement ignare, ce puritain du protestantisme eut voulu établir le règne de Dieu par la flamme et l'épée. Réfugié en Suisse, il montrait partout cette âme qu'Erasme qualifie de menteuse, de virulente et de séditieuse au suprême degré. Cependant « Zwingle, la chandelle ardente et luisante de Zurich, Haller, le vaisseau d'élection de Berne et Œcolampade, la lampe de la maison de Dieu, l'avaient embrassé et reconnu pour frère, » dit Ancillon ; mais en vain ils avaient frotté ses lèvres d'un peu de miel. Ce commis voyageur de l'obscurantisme protestant promenait en Suisse les fureurs de son prosélytisme vagabond. Dès qu'i arrivait dans une ville,il demandait à disputer; s'il trouvait partner, on se prenait du bec et des ongles, mais sans tenir à aucune des conditions d'une discussion en règle ; s'il rencontrait quelque obstacle, il affichait ses thèses hérétiques et déclamait où il pouvait , assaisonnant de moqueries ses outrages et ne montrant que mieux sa déraison. Si vous hissez ce nain sur une borne, bien que son visage poilu ne laisse voir que des yeux, il remuera la foule ; si vous le laissez monter en chaire, il prendra le couteau ou le marteau pour déchirer ou briser ce qu'il appelle les idoles. Un jour, une procession passait dans les rues de la petite ville d'Aigle ; le prêtre portait le Saint-Sacrement : Farel perce la foule, marche au dais, prend l'ostensoir, le jette à terre et s'enfuit. Mensonges, violences, séditions, tout lui paraît bon contre le papisme. Ce fou furieux croyait entendre une voix du ciel qui lui criait : marche, marche ! et il marchait comme la mort, sans s'inquiéter des robes rouges ou violettes, des manteaux d'hermine ou de soie, des couronnes de

ducs ou de rois, des vases sacrés, des tableaux, des statues, qu'il regardait comme de la poussière. D'histoire, d'art chrétien, de science traditionnelle, il se moquait insolemment, comme il se moquait des dogmes qu'il ne pouvait concevoir. Si les coréligionnaires n'eussent tempéré les ardeurs de cette tête dure et brûlante, des monuments chrétiens il ne resterait pas pierre sur pierre. Dieu, pour châtier le monde, n'aurait besoin, dans sa colère, que de deux ou trois anges déchus, pétris du limon de Farel, et la société retomberait dans les ténèbres. Farel, c'est l'Attila du protestantisme.

45. Le cheval d'Attila brûlait l'herbe sous ses pieds, le bâton de Farel abattait, dans les églises et sur le grand chemin, les images de la Vierge et la croix du Christ. Le ciel souffre violence, disait-il ordinairement, et il accomplissait, sans remords, sa mission de bruits et de ruines. Ses partisans eux-mêmes, effrayés de ses excès, n'osaient le garder qu'un moment ; les magistrats lui ouvraient les portes de la ville et Farel content, s'en allait à travers les montagnes, chercher une autre cité où sa voix put éveiller quelque nouvelle tempête. Des hommes de cette sorte ne peuvent rien fonder ; ce sont des goujats bons pour démolir, impuissants pour s'essayer à quelque reconstruction. La négation stérile par elle-même demande d'autres ouvriers. Après un fourrier comme Farel, Calvin était l'homme du diable, parfaitement choisi pour organiser les ruines. Vous le devinez rien qu'à le voir. Ce tempérament sec, ce front à peine arrondi, ces pommettes saillantes, ce teint pâle, ces yeux de basilic, cette grande barbe, ce n'est pas la grosse face réjouie de Luther : c'est Calvin. Calvin n'a pas reçu du ciel le don de remuer les masses par l'éloquence, mais il a la force de caractère pour les plier à l'obéissance. Calvin n'est pas doué d'un esprit profond, synthétique et compréhensif : il ne voit guère que les surfaces et se heurte aux vétilles, mais il sait les faire ressortir. Calvin est, à proprement parler, le sophiste, un sophiste atrabilaire, jamais si puissant que quand il s'enferme dans son cabinet, pour y formuler des sentences qui se gravent aussitôt dans l'esprit du lecteur. Enfant du Nord il s'émeut peu, ou, s'il est impressionné, il cache ses haines, cal- Calvin.

cule ses emportements, sait ajourner ses vengeances ; impénétrable à tout autre œil qu'à l'œil de Dieu, après avoir dit au Seigneur, dans sa prière du soir : Pardonnez-nous comme nous pardonnons, il se met à écrire tranquillement quelques pages de son pamphlet pour l'extermination des hérétiques. A l'apparition de Calvin, la pseudo-réforme est un fait accompli. On peut la suivre comme les soldats de Vitellius, aux traces de son passage. Son triomphe se lit sur les débris d'Églises, sur le palais des évêques, sur les tombes de chanoines, sur les cimetières et jusque sur les cabanes de villageois dont les murailles portent la marque de coups d'arquebuse. Toutefois le protestantisme en Suisse est plein d'incertitudes : il n'a pas de doctrines ; il a pillé, mais peu lui importe de se borner à Zwingle, de se laisser absorber par Luther ou de revenir, par sa pente naturelle, au catholicisme. La vie psychologique et historique de Calvin commence quand finit celle de Luther. Luther a ressuscité le principe du fatalisme sous le nom du libre examen, d'illumination par la Bible, de justification sans les œuvres, de serf-arbitre, vieilles erreurs que raviva sa parole pittoresque. Calvin adopte la négation doctrinale de l'autorité Romaine, pour se faire chef de secte et de société. Comme sectaire, il adopte la symbolique Saxonne, la corrige, la combine, l'aggrave ; comme réformateur, c'est le théocrate doublé d'un despote, un législateur à la Dracon, un policier de haute volée, un homme implacable, le sacrificateur sanglant de toutes les libertés publiques, un Robespierre d'Église.

Viret et Bèze.

46. A côté de Calvin, nous voyons deux lieutenants : Viret et Bèze. Pierre Viret est un orateur aux paroles de miel, il charme sans jamais remuer et laisse tomber de ses lèvres une rosée de doux mots qui enivrent l'auditoire. Quand Farel, l'œil en feu, regarde le ciel en vomissant des imprécations contre Rome, le peuple, transporté de colère, est prêt au sortir du temple à s'armer contre les prêtres catholiques. Dès que Viret monte en chaire, tous les orages cèdent à la voix de celui qu'on appelle Saint-Bernard de la réforme. Par un contraste étrange, mais explicable, cet orateur melliflu, affecte, dans ses opuscules, les violences d'un crocheteur ; et, dans

les négociations, il est difficile de trouver un esprit plus revêche, un cœur plus difficultueux. Théodore, né à Bèze dans le Vézelay, avait été, dans l'école de Paris, un beau jeune homme, tout parfumé d'ambre, qui faisait la cour aux femmes, aux muses et à son professeur. Le professeur le gâtait ; les muses lui inspiraient des chants que Catulle n'eut pas désavoués ; les femmes le trompaient. Déçu d'un côté, il se tournait vers les jeunes hommes, et imitateur complet des amours antiques, il chantait ce que la vieille Rome eut applaudi, ce que devait brûler la France. Devenu disciple de Calvin, ce littérateur poli fit aller de pair les élégances de la corruption et les sévérités de la doctrine : par ce mélange d'humanisme et de calvinisme, il s'était fait un tempérament à la fois sévère et doux, qui lui conquit un grand nombre de partisans. On disait parmi les siens, qu'on aimerait mieux l'enfer avec Bèze que le paradis avec Calvin. Ce fut, paraît-il, un cuisant chagrin pour ses vieux jours que ces pages libertines de sa jeunesse ; le poète, devenu ministre, se fut accommodé d'une apparence de rigorisme dont ses poésies ne permettaient pas le mirage ; l'œuvre imprimée était impérissable et le scandale sans remède. Voleur et simoniaque, Bèze souillait encore ses cheveux blancs des désordres du collège. A Genève il devait continuer le ministère de Calvin et écrire sa biographie. — Dans l'entourage de Calvin, nous voyons encore : Clément Marot, traducteur des psaumes en vers français, poète dont les poésies ne peuvent faire oublier le honteux libertinage ; Paul Spifame qui abandonna l'évêché de Nevers pour se livrer sans retenue à toutes ses passions ; et Bernardino Ochin, religieux que sa corruption rendit apostat, qui alla jusqu'à prêcher la polygamie, et qui, pour avoir soutenu quelques opinions désagréables à Calvin, fut plus tard chassé de Genève.

47. Comme toute révolution ne peut vivre et se perpétuer qu'en s'incarnant dans un grand personnage, ni Bèze, ni Viret, ni Farel, après la mort de Zwingle, n'auraient pu soutenir le protestantisme en Suisse. Calvin consentit donc à renoncer aux courses à travers le monde et à faire, de Genève, la Rome protestante. Dès lors, il appartient à l'église allobroge en qualité de prédicateur et à la com- Débuts de Calvin.

mune en qualité de lecteur en théologie. Pour remplir cette charge, il recevait six écus au soleil d'or. Une amitié, en apparence inaltérable, unissait le chef à ses lieutenants ; Calvin était surtout reconnaissant à Farel, de lui avoir cédé la première place ; leur union était d'ailleurs indispensable pour faire face, au dedans et au dehors, à toutes les nécessités de la circonstance. La situation faite au protestantisme à Genève était récente et violente ; elle pouvait être précaire et devenir dangereuse. La réforme pour convertir la Suisse catholique n'avait employé que des moyens qui révoltent la foi, irritent la conscience et blessent la probité. Le pillage des églises, l'exil des prêtres, la vente des biens des proscrits : c'étaient là les modes peu évangéliques de propagande de ce mahométisme occidental. L'évangélisme s'était fait des recrues en donnant des femmes aux mauvais prêtres, et des *latifundia* aux malhonnêtes gens. En lisant ces exploits de la réforme helvétique, on se croit transporté en Sicile sous le proconsulat de Verrès. Soyez félon ou apostat, et vous obtiendrez, comme Sénarchans, pour 1100 francs, le prieuré de Perroy, le prix des plombs seulement ; comme Watteville, pour 6500 livres de Berne, les terres de Villars et Clavelayre, le prix des arbres ; comme Tribolet, pour 3000 livres Suisses, le couvent de la Lance avec ses annexes, le prix des voitures. L'ours de Berne, qui a étendu, sur la Suisse, ses pattes cupides et dures, aggrave ses brigandages par sa tyrannie et les rend plus viles par toutes sortes d'excès. En ce moment, sa vaillance s'exerce à introduire violemment le protestantisme dans le pays de Vaud. A Thonon, une révolte contre le fanatisme d'un prédicateur est punie par la suppression du culte catholique. A Avenches, la déposition d'un maire protestant est cassée et ce protestant est imposé par force aux croyants orthodoxes, comme magistrat. A Yverdun, il est défendu d'aller à la messe et de se confesser. A Lausanne, capitale du pays de Vaud, une opposition plus grave, se manifeste contre Berne ; malheureusement Lausanne abdique devant des considérations d'intérêts. Berne lui céda la haute, basse et moyenne juridiction pour les affaires civiles et criminelles, soit dans la banlieue, soit dans les terres de sa dépendance, et parta-

geait avec elle les propriétés de l'Église. Les seigneurs de Berne se réservèrent seulement les droits de régale, comme l'appel en justice, le droit de grâce, la frappe des monnaies, la déclaration de guerre, les biens de l'évêque, du chapitre et de la cathédrale ; ils abandonnèrent à Lausanne tous les autres biens d'église, cinq églises paroissiales, sept couvents, le vieil évêché, quelques fermes, le tout à condition de pourvoir à l'entretien des ministres des églises et de servir une pension aux religieux et religieuses qui se mettraient à la réforme en se mariant. Il n'y en eut pas ; et il n'y eut pas de miséricorde pour ceux qui restèrent fidèles à leurs serments. Diverses contestations pendantes, entre Fribourg et Berne, amenèrent à penser qu'on s'entendrait mieux dans un colloque ; il en fut indiqué un pour Lausanne le 1er octobre 1536 ; on y appela ceux de Genève.

48. Les disputes publiques de religion, ordonnées alors par les municipalités helvétiques, n'étaient qu'une formalité convenue pour sauver les apparences et se créer un prétexte de pousser plus avant la révolution religieuse. La question principale était déjà décidée par la force. Les protestants seuls convoquaient ces colloques parce qu'ils en étaient les maîtres ; seuls ils en déterminaient l'objet et la forme. Il fallait d'abord reconnaître le principe fondamental du protestantisme ; rejeter, sur le sens de l'Écriture, les témoignagnes de la tradition et l'autorité de l'Église, conditions qui rendaient les disputes interminables et constituaient de fait les seigneurs protestants, juges des controverses. En outre, on n'avait pas à craindre des antagonistes bien redoutables, car les théologiens catholiques ne se présentaient pas aux disputes, soit parce que les évêques le défendaient, soit parce que c'eut été reconnaître une autorité sans compétence. Du reste, comment les protestants pouvaient-ils, sans contradiction, provoquer des disputes ? Dès lors que chaque chrétien est juge en dernier ressort, les catholiques doivent avoir, comme les protestants, leur droit personnel d'interprétation, et leur créance, même fausse, est également légitime. Quelques catholiques, peu instruits et faibles, se rendaient seuls à ces disputes ; s'ils donnaient quelques bonnes raisons, les injures les réduisaient au silence ; s'ils

Colloque de Lausanne.

faisaient quelques objections, c'était souvent par une comédie arrangée d'avance, pour aboutir à l'apostasie. Enfin les seigneurs de Berne, protestantisés depuis huit ans, juges et partie dans la question, ne pouvaient pas se démentir pour autoriser le catholicisme à Lausanne. Les novateurs étaient donc sûrs de la victoire ; mais ils pouvaient alléguer, à la foule crédule, qu'on s'était décidé, en connaissance de cause et après avoir entendu les raisons des deux partis. — Pour alimenter la dispute, l'impétueux Farel avait composé dix thèses, plus obscures que celles de 1528, différentes encore pour le fond. Berne adressa à toutes les paroisses la lettre de convocation, avec les plus belles promesses de jugement impartial. L'Empereur et les habitants de Lausanne s'opposaient à la tenue du colloque : on passa outre. Les chanoines, les curés et les religieux s'abstinrent, on se passa d'eux. Viret et Farel jouèrent les premiers rôles, et l'on devine ce que pouvait être une discussion conduite par cet eunuque et par ce fils du tonnerre. Pour comble d'ironie, le taureau de Genève commença par beugler un violent discours où il recommandait d'user sobrement de la liberté évangélique et de ne point la tourner en libertinage. A la production de la première thèse, les chanoines présentèrent un déclinatoire portant qu'en cas de doute sur la foi, il n'appartenait qu'à l'Église d'en juger ; que, s'ils acceptaient le rôle de juges, ils empièteraient sur son jugement ; et que s'il était permis à chacun de se constituer juge, la religion tomberait bientôt dans une confusion irrémédiable. Cette protestation était embarrassante : Farel y répondit par des vociférations contre les Papes et les conciles qui brûlaient, sans les entendre, ceux qui voulaient disputer contre eux avec de bonnes raisons. Un dominicain allégua encore que l'Église a précédé l'Écriture et que cette Écriture même n'aurait point d'autorité, si elle n'était approuvée par l'Église. Viret qualifia cette proposition de blasphème, bien que ce soit un fait certain, admis par tous ceux qui n'abdiquent pas leur raison. La première thèse de Viret affirmait la justification par la foi sans les œuvres ; la seconde soutenait que l'Écriture-Sainte ne reconnaît que Jésus-Christ pour chef, pontife souverain et médiateur de son Église ; la troisième était dirigée contre la messe et la

présence réelle ; la quatrième portait que l'Église, bien qu'elle ne soit reconnue que de Dieu, ne reconnaît cependant pas le baptême et la cène du Seigneur : la cinquième alléguait que l'Église ne connaît d'autres ministres que les prédicateurs de la parole divine et les administrateurs des sacrements ; la sixième rejettait la confession auriculaire ; la septième n'admettait que le culte intérieur et spirituel ; la huitième osait déclarer que l'Église ne connaît d'autre magistrat que le magistrat civil ; la neuvième condamnait le célibat des prêtres : et la dixième expulsait définitivement le jeûne et l'abstinence. Farel donna pendant deux ou trois jours en moyenne sur chaque thèse et à défaut de raison qu'aucun fanatique n'avait, il donna des injures et des scurrilités, comme par exemple cette pasquinade sur le mot *Roma* dont l'anagramme serait : *Radix omnium malorum avaritia.* A quoi l'on aurait pu, jouant le même jeu, dire que l'anagramme de Farel est : *Fornicatio*, *Avaritia*, *Rebellio et Latrocinium.* Farel déclama, en conséquence de ce jeu de mots, surtout contre Rome. Le pauvre homme ne se doutait pas que ces reproches cent fois réfutés, s'adressaient à plus juste titre au colloque de Lausanne, où l'on ne voulait écouter que les ministres protestants et où l'on attribuait qu'à eux seuls le droit d'expliquer la Bible ; où le magistrat civil, devenu protestant, était accusateur, juge et partie, où enfin on ne brûlait pas encore ses adversaires, mais où provisoirement on les exilait, les dépouillait, les réduisait à la mendicité, en attendant qu'on les mît à mort pour avoir expliqué la Bible autrement que Luther ou Calvin. Après ces interminables palabres de Farel, l'avoyer de Watteville congédia l'assemblée, défendant le trouble et le désordre qui venaient d'aller au comble sous sa présidence et recommandant de prendre l'Écriture pour unique règle de la foi et de la conduite, ce qui, par parenthèse, rendait inutile la Seigneurie de Berne.

49. Les seigneurs de Berne, dit Ruchat, jugeant les controverses suffisamment éclaircies, crurent pouvoir *frapper le grand coup* et commencèrent par la spolation des églises. Avant la fin d'octobre, ils ordonnèrent à tous les baillis du pays de Vaud, de démolir les autels et de briser les images dans les temples. Il y eut opposition Abolition du culte.

à Lutry, à Villette et un commencement de résistance armée à Saint-Saphornin ; bientôt la frayeur ôta toute énergie et on laissa faire. Ensuite on imposa par force des ministres aux paroisses, à mesure qu'on en pouvait trouver ; ce recrutement fut difficile : preuve que les sectateurs de la révolution religieuse n'étaient pas si nombreux qu'on s'est plu à le dire. A la même époque, presque tous les curés, à qui l'on avait promis la conservation de leurs bénéfices, s'ils voulaient embrasser cette lâche réforme, préférèrent la misère et l'exil à l'apostasie. Ces prêtres dont Farel avait accusé l'avarice, l'ignorance et les mauvaises mœurs, répudièrent un culte qui leur laissait des bénéfices sans fonctions, leur permettait de se marier et de vivre à peu près à leur guise. Les Clarisses de Vevay se retirèrent à Evian et la Savoie garda leur communauté. Vers la fin de novembre, les seigneurs de Berne s'emparèrent des meubles et immeubles des églises, des couvents et même des paroisses pour en disposer de la manière qu'ils jugeraient *la plus convenable*[1]. Le 24 décembre, parut un édit complet de réformation, avec défense de prêcher sans l'autorisation de Berne et ordre de ne prêcher que la Sainte Écriture ; chose impossible à moins de se borner à la lecture de l'Évangile. Ces dispositions s'appliquaient surtout aux catholiques, mais auraient pu concerner les protestants sur la question du dimanche et du baptême des enfants. Le même édit abolissait cinq sacrements, ordonnait la cène trois fois l'an et le baptême des enfants, choses dont il n'est pas question dans les Écritures. Le même édit offrait des primes aux ecclésiastiques apostats, permettait à chacun de reprendre dans l'église les dons des ancêtres, supprimait l'abstinence, la messe, les processions, sonneries des cloches pour les morts, pélerinages et enfin autorisait le mariage des prêtres. A cet édit succéda un édit pour la réformation des mœurs, punissant l'adultère, les danses, le service à l'étranger. Malgré le protestantisme qui ne reconnaît, en matière de religion, aucune autorité humaine, toutes ces soi-disant réformes étaient l'œuvre de l'autorité civile. A la place des évêques et du souverain Pontife, on mettait

[1] Ruchat, *Hist. de la Réformation*, t. VI, p. 330, 368.

les avoyers, les baillis, tous plus ou moins Bernois. Bien plus, on leur octroyait gracieusement un pouvoir que l'Église ne reconnaît ni aux évêques, ni au Pape, le droit de changer la foi et de réduire le nombre des sacrements. C'est le *césaro-papisme*, égoût collecteur de toutes les réformes, illusions et vantardises des soi-disant réformés ; c'est César, Souverain Pontife, confusion de pouvoirs renouvelée des Grecs et bien digne de remonter jusqu'à eux.

Protestations contre le protestantisme.

50. Il ne faudrait pas croire que les convictions chrétiennes aidèrent ainsi à la violence. De temps à autre, les Bernois étaient obligés d'envoyer des députations pour flatter les passions populaires par des concessions ou pour briser, par des exécutions, les résistances. Pour gagner certaines communes, on leur faisait des dons en argent ou en biens immobiliers ; pour en terroriser d'autres, on les pressurait ; dans un pays, pour le rendre protestant, il fallut démolir l'Église, ce qui n'était pas l'amener au protestantisme, mais à l'état sauvage. Malgré les rigueurs et les caresses, plusieurs communes ne cédèrent point, d'autres revinrent dès que la compression cessa. Les triomphes du libre examen furent partout des effets de la tyrannie. Dans le pays de Vaud, pour mieux s'assurer du succès, les Bernois établirent une inquisition protestante ; des surveillants secrets étaient chargés de dénoncer ceux qui ne vivaient pas selon la réforme. De plus, les ministres manquaient ; pour en fagotter à la hâte, il fallut instituer à Lausanne une espèce d'Université ; un séminaire, pour dire le mot propre, et cela pour une religion qui consiste essentiellement dans l'indépendance de la raison individuelle et la liberté de conscience. Là où subsistaient les ministres, les choses n'allaient pas mieux. Dans leurs réunions synodales, nous relevons les griefs suivants ; 1° Les baillis ne font pas assez observer les édits de réforme; 2° Quelques baillis ne vont même pas au prêche ; 3° Dans certains pays, il n'y a pas même de pasteur ; 4° Dans d'autres, les particuliers gardent des images dans leurs maisons et les femmes portent des chapelets ; 5° Plusieurs assesseurs de consistoire ne sont pas assez purgés du levain du papisme ; 6° Il y a partout beaucoup de mendiants ; 7° Des ministres ne reçoivent pas leur traitement ; 8° Des villages en-

tiers ne les écoutent pas : 9° Le peuple est scandalisé de voir des propriétés publiques converties en usages particuliers ; 10° Ça et là les nobles et châtelains rejettent la réformation et les ci-devant curés catholiques vont visiter les malades. Pour remédier à ces maux, les ministres proposent : 1° De n'admettre aux emplois civils que des protestants à trente-six carats ; 2° D'assigner une pension aux assesseurs du consistoire ; 3° D'employer une portion des biens d'Église au soulagement des pauvres ; 4° De forcer les pères de famille à envoyer les enfants au prêche ; 5° D'infliger des peines plus sévères aux adultes récalcitrants ; 6° De décharger les ministres de la surveillance des baillis, fonction ingrate qui les exposait aux représailles. C'était envisager les personnes et les choses d'un point de vue frivole ; cette réforme n'était qu'une grande misère. Le mal avait d'autres sources. « La rupture du lien des esprits et des cœurs, unique source de toute paix et de toute union, dit Louis de Haller, jointe à la rupture des liens temporels et à une conquête déjà odieuse et humiliante pour les habitants ; l'aversion de tous les gens de bien pour ceux qui renient la foi de leurs pères, qui outragent et insultent les objets de la vénération publique ; le renversement de la morale, qui, en opposition avec la croyance universelle, appelait le mal un bien et le bien un mal, changeait le crime en vertu et la vertu en crime, justifiait les coupables et condamnait les innocents ; les maux de l'anarchie, le mépris qu'on avait pour une religion sans certitude, sans culte et sans consolation ; pour une croyance qui n'offre aux malheureux aucun refuge, au vice, même repentant, d'autre ressource que le désespoir ; qui ne sait, ni préserver de la chute ni relever celui qui est tombé ; la confiscation des biens ecclésiastiques, détournés à des usages profanes ou servant à alimenter le luxe des vainqueurs ; la perte de tant de ressources que ces mêmes biens et les dignités ecclésiastiques offraient à toutes les classes d'habitants ; les souffrances de la masse du peuple qui, directement ou indirectement, vivait de l'existence et des bienfaits de l'Église ; tout cela ne mérite aux yeux de ces historiens impitoyables, aucune considération[1]. »

[1] *Histoire de la Révolution religieuse en Suisse*, p. 367.

51. A son retour de Lausanne, Calvin se mit à ferrailler contre les anabaptistes ; dans l'impuissance de les convaincre par l'Ecriture, il les fit expulser. Cette proscription collective ne rendit pas meilleure la situation de Genève. Beaucoup de gens se souciaient fort peu des quintessences de la théologie protestante et ne voyaient dans le libre examen, que la faculté de vivre à leur guise. Cette religion commode ne cadrait pas avec le puritanisme de Calvin : avec le libre examen, il voulait l'unité de croyance et l'uniformité morale : c'était insensé, mais c'était sa logique. Pour aboutir, il rédigea, avec Farel, « la confession de foy, laquelle bons bourgeois et habitants de Genève et subjects doivent prier de garder et tenir. » Voici, en abrégé la doctrine, la loi, la charité et la tolérance de ce formulaire : Art. I. L'Écriture est l'unique règle de foi, sans aucune chose controuvée du sens des hommes, c'est-à-dire sans aucune interprétation humaine : Art. II. Il n'y a qu'un seul Dieu, dont il ne faut point de cérémonies extérieures, conséquence absurde : Art. III. Les dix commandements sont l'unique règle de bien vivre, donc l'Église et les autres supérieurs ne peuvent faire aucun commandements : pourquoi alors Calvin, Viret et les Bernois multiplient-ils les ordonnances ? Art. XIV. Les sacrements ne sont que des exercices de foi ; il n'y en a que deux, tous les autres sont déclarés fables et mensonges, bien qu'ils soient en usage depuis l'origine du Christianisme : Art. XV. La cène est un simple signe, la messe est une ordonnance diabolique, une idolâtrie dont on néglige d'expliquer l'invention : Art. XVIII. La droite marque pour discerner la véritable Église de Jésus-Christ, c'est lorsque l'Évangile est fidèlement prêché, annoncé, écouté et gardé : ce qui revient à dire la droite marque est la droite marque. L'Art. XIX reconnaît l'excommunication, mais la laisse à la discrétion de la paroisse : L'Art XX ne reconnaît pour pasteurs que les fidèles ministres pourvu qu'ils soient apostats, c'est à dire infidèles ; les autres sont séducteurs et faux prophètes ; ils doivent être, comme loups ravissants, chassés et déboutés du peuple. Et ce sont ces insanités qu'un Calvin et un Farel, deux étrangers, firent jurer à une population de 20.000 habitants catholiques de naissance, ainsi que leurs pères et leurs

Formulaire de Genève.

aïeux. A cette confession, Calvin ajouta un petit catéchisme, formé d'extraits de l'*Institution chrétienne*, peu clairs pour tout le monde, inintelligibles pour les enfants. Le conseil accepta ce formulaire et le peuple s'engagea à l'observer fidèlement. » Alors, dit Audin, Genève eut une inquisition comme Venise, inquisition de bas étage, formée de moines apostats, de religieux mariés, d'étrangers, félons qui, sous la triple inspiration de la faim, de l'envie et de la méchanceté, faisant métier de délation, s'en allaient dans les tavernes asiles des mécontents et recueillaient quand ils ne les inventaient pas, les propos séditieux. On appelait séditieux les railleries contre la figure des deux ministres, les *concetti* sur leurs vêtements ou leur allure, les sarcasmes contre les grands gestes de Farel en chaire ou l'attitude de momie habituelle à Calvin. Les Eidgenots, pour la plupart enfants de famille, s'attaquaient surtout à la forme et se moquaient impitoyablement de la barbe mal peignée de messire Guillaume et du pourpoint râpé de maître Jean de Noyon[1]. Les deux ministres ne pressaient que plus fortement l'observation de leurs édits : il fallait fermer les tavernes à la nuit tombante, s'abstenir de dés et de cartes, renoncer à la danse villageoise, s'astreindre à la rigidité des mœurs calvinistes. Ce n'était pas dans ce but que les Genevois avaient proscrit leur évêque.

Exil de Calvin.

52. Calvin ambitionnait d'élever une église a Genève comme Luther en avait édifié une à Wittemberg. Ce second pape de la réforme voulait ajouter, à l'œuvre du premier initiateur, deux choses : un rationalisme plus accentué dans les doctrines et une police plus sévère dans la société ; pour trancher, il voulait fonder un pachalick et devenir le grand commandeur des croyants. Une telle prétention était en contradiction flagrante avec le libre examen et c'était bien mal comprendre les choses que de vouloir, en principe, la liberté, en fait, la tyrannie. Genève est la ville la plus réglementée de l'univers. A cette époque, on n'avait pas idée du désarroi des principes, tel que nous l'observons aujourd'hui ; les lois étaient sérieuses ; les institutions parfois sévères ; mais, dans les grands

[1] *Histoire de Calvin*, t. I, p. 246.

cadres de la vie réglée, la liberté avait ses franchises, la joie, ses ouvertures. A Genève on ne voit partout qu'écriteaux, réglements et menaces bientôt suivies d'effet. Les prisons s'emplissent de délinquants. Le sénat est obligé de fléchir, le peuple, de se taire. On met en prison quelques femmes, parce que l'une d'elles a trop laissé descendre ses cheveux ; on met au pilori un bonhomme qui a commis le crime de jouer aux cartes. La cité perd sa physionomie, devient méthodique et ennuyée. La taverne seule proteste contre le puritanisme : il s'y forme une société de rieurs qui façonne et colporte les bons mots. Ces patriotes se croyaient en sûreté derrière leurs bouteilles : ils se trompaient. La ville avait ouvert ses portes à une foule d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, de faux monnayeurs, obligés de quitter leur patrie pour éviter la corde, réfugiés à Genève pour soutenir la réforme. Pour payer l'hospitalité genevoise, ils se firent délateurs ; par eux, Calvin apprenait toutes les railleries dont il était l'objet. Calvin voulut en tarir la source ; mais au lieu de procéder en renard, il voulut agir en lion. Mal lui en prit ; ses ennemis tinrent tête. Le synode helvétique avait ordonné certaines observances que rejettait Calvin, comme entachées de Christianisme. Les patriotes les adoptèrent ; pour se venger Calvin les fit bannir. Le nombre des bannis était si considérable qu'on ne put appliquer cette résolution. Farel et Calvin invectivèrent en chaire ; le conseil leur défendit de faire de la politique. A bout de ressources, les ministres refusèrent la Cène ; les protestants la réclamèrent. « Point de Cène pour des ivrognes et des paillards ! » s'écria Farel. Le soir, le peuple parcourait les rues en criant : « Mort aux ministres ! » Les syndics assemblèrent le peuple ; l'exil des factieux fut voté à la presqu'unanimité des suffrages. « Je suis venu pour apporter le glaive et non la paix : » avait écrit Calvin : il tenait parole.

53. Calvin, chassé de Genève, se dirigea vers Berne en 1538, puis se retira à Strasbourg et, de là, visita Hagueneau, Francfort, Worms, Ratisbonne : nous devons le suivre dans son exil. D'abord, en quittant Genève, Calvin ne se flatte pas de laisser derrière lui des vertus. Des divers fractions qui se partageaient la ville, il nous

Calvin pendant son exil.

assure que c'étaient des libertins, des gens sans foi et sans probité ; des pasteurs qui le remplaçaient, il nous dit que l'un était un moine fétide qui rejeta le Christ tant qu'il ne lui apparut pas sous la forme d'une jeune fille ; que l'autre était confit en hypocrisie, lépreux pour tout le monde ; que le dernier était un paillard absous par quelques garnements ; tous sont des loups dévorants. En présence de ce certificat de bonne vie et mœurs délivré par Calvin à ses ouailles et à son clergé, on ne peut décemment le comparer qu'à Ezéchiel au milieu des scorpions ; mais on se demande à quoi servait le réformateur dans une ville si déformée et pourquoi il ne travaillait pas plus efficacement à la sanctification au moins de ses ministres. A Berne, pour nous servir de l'expression vulgaire, Calvin fut reçu *comme un chien dans un jeu de quilles*. Berne avait prêché la révolte contre l'Église romaine ; sa réforme accomplie, la ville voulait vivre en paix, gardant quelques cérémonies, quelques articles de discipline et ne voulait point, par le radicalisme de ses destructions, effaroucher l'Empereur Charles-Quint. On venait même de badigeonner les églises ravagées par les réformateurs de bas étage, de convertir les monastères en écoles, de réunir les objets d'art dispersés et on s'essayait à faire figure de concorde. En voyant passer Calvin et Farel, les paysans murmuraient comme à l'aspect d'une sinistre apparition. Dans la cité, le ministre Calvin les reçut fort mal, les traita de perturbateurs du repos public, le grand conseil leur intima l'ordre de se soumettre à Genève ; enfin l'assemblée du peuple acclama leur proscription. Calvin quitta donc une ville si profondément hostile à sa personne et se rendit à Strasbourg. Strasbourg était alors une ville de peintres, de sculpteurs, d'artistes, de philosophes et de théologiens, où l'on n'avait point l'étroitesse égoïste et peureuse de Berne. Les mœurs faciles comportent toutes les latitudes. A Strasbourg chaque sectaire avait son autel et son Dieu, mais sous une forme peu religieuse. Il était de bon goût de déjeuner à la zwinglienne, de dîner à la Bucer et de souper à la Wittembergeoise ; on usait plus de bière à table que de vin pour la cène. Les principaux personnages du moment étaient : Jean Sturm, humaniste distingué, bon professeur, qui caracolait

dans les doctrines comme les enfants dans un cerceau ; Capito ou Koepflein dont la petite tête s'amusait à ces fantaisies d'enfants de Platon qui veulent sauter au delà de leur ombre ; Hédion, autre prêtre marié comme Capito, mais plus soucieux de son salut ; enfin le lion était Bucer, bien fait, d'agréable tournure, sachant amuser son monde. Sur la route, Calvin s'était un peu refait à Bâle ; à Strasbourg, il se laissa comparer, par Bucer, à Jonas dans Ninive et consentit à rester pour prêcher l'Évangile. A Strasbourg, Calvin mena une existence laborieuse, mais retirée : il théologisait le matin, prèchait le soir et travaillait fort avant dans la nuit à son livre de prédilection, l'*Institution chrétienne*. Les muses de la théologie ne lui faisaient pas oublier les grâces mondaines : le maistre scientifique devint même galant et finit par se marier à Idelette de Bures, veuve Stœrder, qui lui apporta plusieurs enfants, et ne lui en donna qu'un mort-né. Aucun incident ne vint troubler cette existence, sauf que la pauvreté fit son apparition au ménage : Calvin ne paraît pas lui avoir fait trop mauvaise figure. Au surplus, cette organisation que n'avait point fait fléchir à Genève l'image attristante de l'exil, s'amoindrissait en face des représentants de la symbolique saxonne. Calvin raffinait trop pour eux ; par son radicalisme, il les effrayait. A Francfort, à Haguenau, à Worms, à Ratisbonne, il se trouvait, avec les principaux coryphées, en dissidence doctrinale ; dans les négociations conciliantes qu'on menait alors, il ne fut qu'un personnage de second plan, une tête qu'on aimait à voiler. Calvin, selon Bucer, aimait et haïssait sans raison, et jugeait selon ses sentiments. Avec le temps, ce personnage grincheux finit par se trouver plus ou moins mal avec tout le monde ; et si son exil se fut prolongé, il eut connu l'exil dans l'exil. Alors toutes les pensées du Lanni se reportaient vers Genève : c'était une image chérie qui l'obsédait la nuit et le jour. A son jugement, l'église de Genève est dissipée, parce qu'elle a banni un de ses pasteurs ; il veut que « ça esté par la vocation de Dieu qu'il a esté conjoinct avec les Génevois, et par quoi ce ne pourrait être en la puissance des hommes de rompre un tel lien. » Etrange logique ! Calvin refuse à son église le droit de le chasser, et, en ce moment même,

il introduit, dans l'*Institution chrétienne*, un nouveau chapitre où il partage, entre le sacerdoce et la magistrature, le soin de corriger les abus et confère au ministre le pouvoir de bannir de la Table sainte le païen assez osé pour s'en approcher.

Retour de Calvin.

54. Après le départ de Calvin, Genève était tombé sous la dictature de l'impuissance ou plutôt dans la confusion de toutes les incapacités. En chaire, on ne voyait que des prédicateurs de bas étage, non-seulement sans vertu, mais sans instruction, de pauvres garçons ramassés à l'aventure, dont on avait fait des ministres sans noviciat et sans cérémonie. Dans la ville, les partis deviennent des factions. L'aristocratie essaie de faire une révolution à son profit. Le parti populaire, débarrassé du despotisme des prédicants, ne sait que célébrer leur départ avec des chansons de cabaret et des bouffonneries de trétaux : il rappelle ainsi des noms qu'il faudrait laisser dans l'oubli. Ce qu'un peuple pardonne le moins à ses gouvernants, c'est l'incapacité. A Rome, il accepte Néron ; pour Claude, il est impitoyable. A Genève, l'ineptie des successeurs de Calvin fut bientôt un scandale général. Ce sentiment s'accrut par les dangers du dehors. Berne, qui avait confisqué le pays de Vaud, convoitait Genève : c'eut été le plus beau joyau de sa couronne, la plus belle annexe de sa principauté. Ceux qui convoitent le bien d'autrui trouvent toujours aisément dans leurs passions quelque secret pour satisfaire leurs convoitises. A propos d'une enclave des chapitres de Saint-Victor dans les balliages de Terni et de Gaillard, une négociation avait été ouverte ; des représentants de Genève, soit pour obéir à des instructions secrètes, soit pour éviter, par une prompte détermination, un envahissement à main armée, reconnurent les droits de Berne sur cette enclave et sur le chapitre. Grande rumeur dans la cité ; on parle d'incarcérer les plénipotentiaires Genévois ; ils prouvent leur innocence et mettent un de leurs amis à la tête de la milice urbaine. Les partisans de Calvin ne voient plus, dans ces ambassadeurs, que des traîtres vendus à l'étranger. La confusion ne fait que croître, les passions s'exaltent. Un homme du peuple est tué ; le chef de la milice est mis à mort. Enfin, pour se sauver de l'anarchie et de l'invasion, la ville ne se voit plus qu'une

ressource : c'est d'appeler Calvin. Le pouvoir politique et les conseils y consentent ; une lettre de rappel est adressée au théologien exilé. Calvin parut faire la sourde oreille ; à travers une phraséologie reluisante d'humilité, il laisse voir, à ses proscripteurs, qu'il est l'homme de la Providence, mais, en homme prudent, il ne consent pas à revenir pour se faire crucifier. Le conseil souverain descend jusqu'à la prière ; Bucer emploie, pour Genève, la comparaison de Jonas, qui lui avait déjà servi pour Strasbourg : Calvin se résigne à triompher. On lui envoya un héraut d'armes pour l'accompagner pendant le voyage. Ce héraut, qui menait avec lui un cheval en selle, était chargé de louer une voiture pour la femme du professeur et un charriot pour leur ménage. Le local qui devait recevoir Calvin était tout préparé : c'était une maisonnette simple, mais de bon goût, avec un jardinet tout plein de verdure. La maison était près de l'Église Saint-Pierre, dont on avait abattu le jubé et abaissé la chaire. On assigna, au ministre, pour son traitement, la somme énorme de 500 florins par an, douze coupes de blé et deux tonnes de vin. Après trois ans d'exil, Calvin revoyait enfin Genève en 1541. Le peuple ne témoigna, de son retour, ni surprise, ni allégresse : il avait plus d'esprit que tout le monde administratif de Genève.

55. A peine de retour à Genève, Calvin s'occupa de réorganiser, selon ses idées personnelles, le service ecclésiastique. Dans l'église calviniste, l'ordre ecclésiastique se compose de *pasteurs*, de *docteurs*, d'*anciens* et de *diacres*. L'ordre ecclésiastique élit le pasteur, le conseil confirme l'élection, la commune contrôle la nomination par l'organe des syndics. Le *pasteur* prête serment d'obéissance aux constitutions civile et religieuse de l'Etat, en tant qu'elles ne préjudicient pas à la liberté des serviteurs de Dieu d'enseigner selon l'Évangile. Pour être prêtre, il ne faut avoir aucune infirmité corporelle capable d'exciter le ridicule ou le dédain. La vocation intérieure au sacerdoce est la première garantie de l'élection pastorale ; sa marque externe est la pureté des mœurs ; sa préparation, la méditation des trésors de la parole divine ; sa collation se fait par l'imposition des mains. Chaque semaine, les pasteurs font un dis-

Organisation ecclésiastique de Genève

cours sur un texte choisi de l'Écriture. Le pasteur confère le baptême et le mariage ; à la cène, il présente le pain ; le diacre, le calice ; avant de communier, le fidèle doit dire son acte de foi. Tout malade est obligé d'appeler un pasteur ; le ministre, avec un conseiller, visite les prisons. Les diacres sont de deux sortes : les uns prennent soin des malades et des pauvres ; les autres distribuent des aumônes régulières. Les *docteurs*, directeurs de l'église, donnent des leçons orales sur l'ancien et le nouveau Testament, exposent et soutiennent les vérités évangéliques, ramènent les incrédules à la foi. Les *anciens*, veillent sur les mœurs de la communauté ; ils sont désignés par le corps pastoral et élus pour un an par le petit conseil : dix doivent appartenir au conseil des Soixante et des Deux-cents ; deux au petit Conseil. La commune a droit de Veto. — Ces pouvoirs divers relèvent du Consistoire. Le consistoire se compose de six pasteurs et de douze anciens : il s'assemble tous les jeudis et mande à sa barre les pécheurs. Si la faute est secrète, le coupable est admonesté ; s'il retombe, il est exclu de la Table Sainte. Si le scandale a été public, le pécheur est réprimandé, excommunié s'il ne se repent, puis interdit ; s'il refuse de reconnaître le droit de malédiction, il est dénoncé à l'autorité civile et banni pour un an du territoire de la république. Le nom du coupable est proclamé et affiché ; il faut que le pécheur récalcitrant soit connu, afin que toute relation cesse avec l'âme prévaricatrice. Dans le plan de Calvin, la pierre angulaire, le Pape, centre de l'édifice, manque à l'unité. Dans le consistoire, l'élément clérical est absorbé par l'élément politique. L'église calviniste est représentée par des laïques dits anciens, pontifes en habits bourgeois, qui ne doivent, avant de siéger sur la chaire doctorale, passer par aucune épreuve ; sans posséder le don des langues, la mission évangélique, les notions du droit, ils imposeront des symboles, dresseront des formulaires et pourront lancer une excommunication. Douze laïques s'assembleront à jour fixe, qui au sortir de sa boutique, qui de ses champs, qui du cabaret, et viendront décider que celui-ci doit être réprimandé, celui-là interdit, l'un mis à l'amende, l'autre envoyé en exil. Mais qui leur a dit que tel propos est une offense à Dieu. Nous

autres protestants, remarque Langsdorf, nous n'avons pas de Pape, mais, ce qui est pis, nous avons des papes. Quelle blessure a reçue le principe populaire! Dans la primitive église, dont les protestants rêvaient la réédification, c'était le peuple assemblé qui élisait l'évêque. Dans la législation calviniste, l'ancien ne sort pas du peuple, mais des conseils. Ces anciens ont un double pouvoir : comme juges religieux, ils admonestent les pécheurs; comme juges civils, ils les condamnent. Quelle garantie pour le prévenu qu'un tribunal souverain, dont il ne peut appeler, formé de pasteurs et d'anciens désignés par les pasteurs. Il y a plus : ces anciens, qui sont juges, sont, en même temps, inquisiteurs et délateurs : ils sont le commissaire, le procureur et le juge. A ses débuts, Calvin gémissait sur le châtiment qu'on infligeait à des fanatiques obstinés et déniait au magistrat séculier le pouvoir de juger les consciences. Aujourd'hui, qu'il est le maître, il confie au magistrat séculier ce qu'il lui déniait ; il fonde une chambre ardente, qui va coûter au pays des flots de larmes ; il établit un tribunal d'inquisition où devront comparaître les patriotes pour aller en l'exil ou à l'échafaud.

56. Quelques éléments de cette organisation ecclésiastique sont empruntés à l'Église romaine ; d'autres sont tirés de l'*Institution chrétienne*, de l'Alcoran du nouveau Mahomet. Un historien, Gabarel, a prétendu que le réformateur de Genève, fidèle aux idées catholiques, avait placé le clergé au-dessus de l'État ; tel n'est pas l'opinion d'Audin, juge très-compétent, dont nous reproduisons le grave témoignage. « Il est évident, dit Audin, que Calvin a voulu se modeler dans l'édification de son système sur le gouvernement de la race judaïque. On peut lui reprocher d'avoir sacrifié aux intérêts de sa personnalité qui ne pouvait se soutenir que par la force, les priviléges de l'épiscopat. L'Etat par l'adjonction au consistoire d'un nombre double de laïques, est un tribunal de foi où prédomine l'élément mondain, au lieu de l'élément spiritualiste, seul en état de juger les questions dogmatiques. Les pasteurs y sont en minorité numérique et au bas de l'échelle sociale, car ils reçoivent le pain qu'ils mangent et les vêtements dont ils sont couverts de leurs col-

Jugement de Audin sur cette organisation.

lègues : c'est l'État qui nourrit l'Eglise. Cependant, Israël avec ses écoles de prophètes était indépendant des rois ; et dans la primitive Eglise dont Calvin a l'ambition de vouloir faire revivre la discipline, les fidèles entretenaient leurs prêtres. L'Eglise nouvelle n'ayant ni biens ni dotations, était obligée dans les questions de fiscalité, de consulter et de suivre l'avis du conseil ; c'était un état de servitude créé par Calvin. Un esprit aussi lumineux n'a pu souscrire ainsi à l'abaissement du sacerdoce sans qu'il y ait été contraint par quelque force extérieure qu'il faut chercher à déterminer. — Le catholicisme détruit dut être remplacé par un autre culte qui, pour subsister, avait besoin du pouvoir. Calvin mit donc l'Eglise sous la tutelle du conseil, et fit du conseiller un prêtre en lui donnant les attributions psychologiques, c'est-à-dire l'examen des questions de foi. Ainsi l'Etat se trouvait intéressé au maintien d'une réforme religieuse où il intervenait en double représentation. Mais, ainsi constitué, ce sacerdoce bâtard, spirituel et civil, ne pouvait se développer qu'à l'aide d'une intelligence supérieure qui personnifiât en elle le ministre et le citoyen. Or, cette dualité phénoménale se reflétait à un haut point en Calvin. Puissant par sa science scripturaire, par son habitude de la parole, par son activité de corps et d'esprit, Calvin pouvait seul donner quelque vie à l'œuvre nouvelle. Si vous l'éloignez de Genève, il faudra nécessairement que la république se jette dans le zwinglianisme ; or, Genève zwinglien appartiendra bientôt à Berne. Il ne peut être indépendant qu'autant qu'il aura un culte distinct. Qu'on cherche en Suisse, il n'est à cette heure, qu'un homme qui pourra donner à la cité une individualité religieuse, c'est Calvin. C'est ce que les syndics, et les conseils avaient compris en le rappelant ; ce qu'il savait très-bien, lui aussi, malheureusement pour Genève. Il faut donc nous attendre à voir le réformateur traduire cette nécessité en fait providentiel, pour opprimer quiconque ne verra pas en lui l'instrument de la divinité. Qu'importe qu'il feigne de soumettre l'Eglise à l'Etat, s'il a tellement combiné les pouvoirs, que l'État ne puisse toucher à l'Eglise sans se suicider, et que l'Eglise, comme l'Etat, n'ait de vie qu'autant que l'un et l'autre la puiseront au souffle du

grand prêtre ? Et c'était si bien une théocratie qu'il songeait à fonder à son profit, qu'il renonça à instituer le régime synodal, où le ministre représente la communion : où toute supériorité intellectuelle s'efface devant l'égalité chrétienne des membres qui le composent ; où la question dogmatique et disciplinaire est réglée par des juges ecclésiastiques[1]. »

La législation calviniste de Genève.

57. Genève avant la réforme était une ville chrétienne, pieuse, charitable ; ses prêtres étaient presque tous des hommes d'intelligence et de bonnes mœurs ; ses évêques, des modèles de sagesse et de patriotisme. La ville, livrée à tous les mouvements du commerce, ressemblait à toutes les cités marchandes de cette époque par le bruit et l'agitation ; elle en différait par ses mœurs industrielles. Le commerçant Genevois était un type de simplicité, de travail et d'honneur. Genève avait un grand nom. Une fois livrée aux manipulations de Calvin, la cité perd ses principes, ses mœurs et ses libertés ; elle perd surtout ses joies. La liturgie chrétienne est supprimée ; un formulaire, espèce de pape en papier, règle les croyances ; dans les églises mutilées, on n'entend plus que les monotonies du prêche. En revanche, Genève est livrée à une législation nouvelle, ces lois sont écrites, non avec de l'encre, mais avec du sang. En parcourant ce code, on croit lire des fragments de lois de quelque peuple sauvage, retrouvés après quelque mille ans. On n'entend, on ne lit qu'un mot : Mort, mort à tout criminel de lèse-majesté divine ; mort à tout criminel de lèse-majesté humaine ; mort au fils qui frappe ou maudit son père ; mort à l'idolâtre ! mort à l'hérétique ; mort au blasphémateur ; mort à l'adultère ; Eh ! par une ironie sanglante, sans cesse le nom de Dieu revient sur les lèvres de ce législateur homicide. C'est toujours cette âme froidement cruelle qui exhortera plus tard le régent d'Angleterre, sous Edouard VI, à être sans pitié pour les catholiques. Dès lors, l'histoire de Genève, pendant vingt ans, n'est plus qu'un drame bourgeois, où l'effroi, la terreur, l'indignation, les larmes, viennent tour à tour saisir l'âme. A chaque pas, on heurte une chaîne, des

[1] Audin, *Histoire de Calvin*, t. II, p. 47.

courroies, un poteau, des tenailles, de la poix fondue, du feu ou du soufre. Du sang, il y en a partout. On se croirait dans cette cité dolente, où l'on n'entend plus que des soupirs, des gémissements et des larmes. Plus aucune tolérance. La ville était peuplée d'espions qui allaient rapporter au consistoire les blasphèmes, les propos libertins, les paroles impies. Au nombre des blasphèmes, Calvin avait mis les railleries contre les réfugiés français, qu'il voulait faire regarder comme des martyrs de l'Evangile. Les jeux de cartes, de dés, de quilles, étaient prohibés ; on mettait au carcan un joueur de profession. Le consistoire faisait un crime des amusements les plus innocents et interdisait la cène à quelques jeunes gens qui, le jour de l'Épiphanie, avaient tiré les rois. Le conseil excommunia une jeune fille qui avait pris des vêtements d'homme à carnaval ; il bannit une femme qui avait chanté une chanson sur l'air des psaumes ; il emprisonna un homme à qui l'on avait trouvé un livre de contes. Le malade qui n'avait pas appelé le ministre, était, lui et ses gardes, à la convalescence, mis à l'amende. On fustigea des enfants qui avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux. Calvin établit contre la sorcellerie le supplice du feu ; dans l'espace de soixante ans, cent-cinquante individus furent brûlés, pour crime de magie. Un individu s'amusait, avec une image peinte sur verre, à tirer l'horoscope de la conduite secrète de sa femme et en jasait : il fut envoyé à la potence. Un citoyen avait été condamné au fouet pour adultère ; il fut envoyé à mort, parce qu'il avait commis précédemment le même crime. On jetait dans le Rhône des femmes adultères. Il y a des enfants qu'on fouette en public et qu'on pend pour avoir appelé leur mère diablesse ou larronne. Quand l'enfant n'a pas l'âge de raison, on le hisse à un poteau sous les aisselles, pour montrer qu'il a mérité la mort. Calvin sait que la royauté qu'il doit à sa parole, la parole d'un autre peut la lui ravir : il marque donc au front toute intelligence assez hardie pour scruter sa mission, contester ses doctrines ou récuser son symbole. Malheur à qui se dit poussé du Saint-Esprit pour annoncer une autre dogmatique que celle de Calvin. L'hiérophante est là qui saisit l'audacieux et, s'il ne consent à se rétracter, le jette aux

fers ou au feu. Le bourreau le met à la torture ; lui donne une estrapade de corde, s'il ne veut confesser ; ordonne qu'il soit rasé pour ce qu'il use d'enchantements ; qu'il soit procédé contre lui par voie de justice jusqu'à ce qu'on ait obtenu la pleine vérité, et, la confession obtenue, qu'on le torture encore, afin d'apprendre quelque chose de plus. Quelquefois un malheureux, brisé par la souffrance, après avoir vainement crié merci, pour en finir avec la vie, se réclamait de Dieu ; il apprenait bientôt que Dieu ne l'avait point écouté ; alors il tombait dans le désespoir et demandait à voir Calvin. Et Calvin descendait dans le cachot et écrivait à Bullinger : « Je puis bien vous affirmer qu'on s'est conduit humainement envers le coupable ; on le hisse à un poteau et on lui fait perdre terre en le suspendant par les deux bras. » Après la mort, la justice n'était pas encore assouvie ; parfois elle pendait le tronc, clouait la tête sur le grand chemin ; rarement elle se montrait miséricordieuse ; sa pitié même fait horreur. J'ai déjà dit que Calvin est un Robespierre d'Eglise ; mais ou est l'homme qui commentait le traité *De Clementia* ?

Les patriotes

58. La tyrannie ne met pas une ville en coupe réglée sans qu'elle se défende. En temps de révolution, il est des âmes, qui se laissent entraîner au courant, sans s'inquiéter ni des écueils ou elles peuvent se briser, ni du port ou elles aborderont ; elles croient céder à la nécessité et se livrent au pouvoir. Mais, à côté de ces âmes molles, se placent, pour l'honneur de l'humanité, des natures qui ne pactisent pas avec la force ; qu'on peut tuer, mais qu'on ne saurait abattre et qui meurent, comme les anciens gladiateurs, en regardant le ciel. Il y eut à Genève, sous la domination de Calvin, des patriotes de cette noble espèce ; ils combattirent avec énergie pour les libertés genevoises et payèrent presque tous, de leur sang ou de l'exil, leurs nobles illusions. La liberté, qu'ils attendaient de Calvin, quand ils la virent morte, ils la revendiquèrent. Calvin commença par les flétrir en leur donnant le nom de *Libertins*. Puis, pour justifier cette injure, il leur prêta des doctrines abominables, dont il n'y a pas trace dans leur histoire ; mais que le réformateur emprunte misérablement aux écrits philosophiques de Servet. A

l'entendre, ces patriotes sont des impies qui ne croient ni à Dieu, ni à diable, ou plutôt qui les confondent en une même entité. Dans leur système fantastique, il n'y a ni révélation, ni christianisme ; la conscience est un vain mot ; le péché, une chose absurde ; la résurrection, un contre-sens. L'homme est ici-bas dans un état d'innocence où il ne saurait pécher. Il n'y a plus de lois ; chaque membre de la société civile n'a d'autre inspiration à suivre que celle de l'esprit ; le mariage étant un lien charnel, peut se rompre, se nouer, se multiplier à volonté ; il n'y a qu'une union mystique, celle de l'esprit. Tous les biens de la terre doivent être communs. La liberté ne comporte pas de restriction. La matière se transforme seulement et l'esprit rentre en Dieu. Ces doctrines abominables étaient des inventions de Calvin, pour ruiner ses adversaires ; mais ces imputations manquent de vraisemblance. Outre qu'elles sont sans titre, à qui ferait-on croire que des hommes qui ne veulent pas croire à l'infaillibilité de Calvin, procèdent de Marcion ou de Manès ? que des femmes, parce qu'elles portent des souliers bernois, sont folles de leur corps ? que de braves gens qui rient de la figure de Calvin sont des communistes ? que des marchands du cru, qui haïssent les réfugiés, sont infectés de panthéisme ! que des ouvriers, qui ne savent pas même lire, croient à un Dieu, homme, plante, fleur, ange ou démon ? Le despote genevois mentait impudemment et mentait contre lui-même : après avoir émancipé l'esprit humain, de quel droit veut-il l'asservir ? Mais, parce que son œuvre trahit son impudence impie, il résiste avec une froide fureur : il tient le consistoire à discrétion et il musèle la population avec ses réglements. Tout est étrange dans cet homme, surtout sa figure qui tient de l'hiérophante égyptien par son impassibilité, de l'augure par le sourire, de l'inquisiteur vénitien par un indicible mélange de cruauté et de dérision. Les patriotes tiennent bon ; mais la lutte est périlleuse ils ne pouvaient même se rassembler pour concerter leurs moyens d'attaques. S'ils se rencontraient à table un jour de fête, ils devaient regarder autour d'eux, car l'hôte pouvait être vendu à la police. Il ne restait plus, aùx patriotes, qu'une chance ; une révolution dans les assemblées. Mais le réformateur qui avait

élevé, en dehors de la légalité constitutionnelle, un pouvoir sacerdotal, voulut, par l'adjonction d'influences étrangères, se créer, dans le conseil général, une majorité qu'il avait déjà dans les autres conseils. C'était une révolution aussi, mais elle n'atteignait que la constitution de Genève, au plus grand profit de la tyrannie.

Il s'agissait, pour Calvin, de soutenir son œuvre à Genève et de faire de Genève un centre de propagande, une nouvelle Rome. En revenant de Strasbourg, il s'était mis à célébrer tous ces fanatiques, qui, à Paris, à Lyon, dans quelques grandes villes du royaume, demandaient la liberté de conscience en pillant les églises, en dévastant les monastères, en tuant les prêtres. Si quelques-uns de ces factieux mouraient, par le feu ou le glaive, Calvin leur ceignait le front d'une couronne de martyr. La révolte osait donner des leçons au pouvoir et, la Bible à la main, soutenait que le magistrat ne pouvait punir de mort l'hérétique obstiné. Cette doctrine, que le protestantisme devait bientôt répudier, multiplia les sectaires. Il faut voir, dans les lettres de Calvin, avec quelle ardeur il pousse, par l'attrait des récompenses célestes les âmes à la rébellion ; quel tableau il fait de la constance de ces chrétiens que ses livres ont aveuglés et qui courent parfois à la mort sans avoir compris un mot du symbole de Genève. Grace à ces exhortations, Genève s'emplit bientôt de fugitifs, qui venaient lui demander un doux ciel, les habitudes de la vie gauloise et d'ardentes sympathies. Ces exilés apportaient à Genève, des mœurs équivoques, des penchants à la paresse, à l'hypocrisie, aux vices des grandes cités. On fonda pour eux des chapelles. Calvin se loue beaucoup de leur zèle contre l'antechrist : cette vertu facile amnistiait tous les vices. Chaque émigré était une conquête pour le réformateur : il étudiait leur vocation et savait employer leurs talents. Aux intelligences vulgaires, il confiait la propagande, hors du territoire, des pamphlets hérétiques ; il les chargeait de les jeter dans les chaumières, dans les comptoirs et dans les salons. A leur retour, Calvin connaissait par leurs rapports l'état des populations, les dispositions des gouvernements, les livres des adversaires, l'influence de la presse réformée. Aux

jeunes imaginations, il ouvrait le matin son cabinet de travail, officine de calomnie contre le catholicisme ; il parcourait la cité le soir, pour recueillir les bruits de la foule. Quelques-uns travaillaient dans les imprimeries ; d'autres, quand ils étaient suffisamment stylés, allaient dans les villes voisines, répandre les doctrines du maître. C'étaient des chasseurs habiles à flairer une relique de saint, un antiphonaire à images, des heures à enluminures, des vitraux historiés qu'ils brisaient ou volaient pour complaire à Johannès Calvinus et glorifier l'Évangile. Le despote sut en tirer un plus personnel profit : il les naturalisa. Le beau titre d'enfant de Genève, si difficile à obtenir sous le gouvernement épiscopal, fut donné comme récompense à toutes ces recrues de la théocratie. Un jour, Calvin, grâce à la majorité qu'il avait conquise dans le petit conseil, fit octroyer le droit de bourgeoisie à trois cents réfugiés, pour la garde et protection du gouvernement, disent les registres de la cité. Le bourreau reçut gratuitement la bourgeoisie. Calvin chaque jour emportait quelques lambeaux de la vieille bannière qui avait si longtemps couvert de ses plis les citoyens de Genève. Au demeurant, tout le monde trouvait, à cette violation du pacte constitutionnel, son avantage : les réfugiés, une patrie ; le premier syndic, un accroissement de casuel : Calvin, une majorité servile. « Ah ! pauvre Genève, s'écriait François Berthelier, comment te défendre maintenant, s'il plaît au roi de France de se servir contre nous de cette garnison de sujets ! il ne reste plus qu'à le faire bourgeois lui-même et à nous faire bannir de nos foyers par ces intrus. »

Les délateurs.

59. Avec ces renforts, Calvin aggravait chaque jour sa tyrannie. Sous leurs évêques, les citoyens de Genève avaient encore le droit de se plaindre ; aujourd'hui un murmure contre le despote est puni comme un crime d'État ; des réseaux inextricables de règlements spirituels, enlacent tout ; on ne peut plus se réunir en famille, s'assembler à la chute du jour, ni s'occuper de matières religieuses. Le Code pénal s'était grossi d'une foule de dispositions qui punissaient une parole et même un geste équivoque. Aux conseils étroits, remplis d'étrangers dévoués à Calvin, les réfugiés calomniaient les patriotes ; dans les rues, ils marchaient armés ; à l'église, on les

voyait sourire quand ils entendaient les propos des ministres contre les *libertins*. Ces réfugiés, la plupart banqueroutiers, chevaliers d'industrie, commerçants félons, ne rougissaient d'aucuns métiers. Calvin en avait fait des délateurs. Au sortir du temple, ils se glissaient dans les familles, dans les boutiques, dans les tavernes et épiaient toutes les conversations : misérables qui louaient leurs yeux et leurs oreilles pour un vil métier. Calvin avait ennobli ce trafic : il était défendu de dire du mal d'un délateur : cela s'appelait *faire opprobre* à Jésus-Christ. La Genève de Calvin, ressemble à la Rome de Tibère. Les citoyens se font mutuellement peur. Dans l'intérieur des familles, on n'ose plus rire ni chanter ; l'ancien est à la porte ; il peut demander compte de ces chants et de ces ris que Calvin, devant le tribunal, transformera en blasphèmes à la divinité, en offenses à sa loi des suspects. L'image du Christ est poursuivie comme un symbole idolâtrique. En revanche, malheur à qui ne se découvre pas devant le sceptre de Calvin, on le met à l'amende ; malheur à qui lui donne un démenti, on le frappe d'excommunication. Un beau matin en se levant, les Genevois aperçoivent sur leurs places publiques, des potences élevées, avec cet écriteau : « Pour qui dira du mal de M. Calvin ! » La législation calviniste a réglé jusqu'au nombre des plats qui doivent paraître sur la table du riche ; jusqu'à la qualité du beurre vendu au marché : Une femme qui a vendu du vieux beurre pour du beurre nouveau, est mise au carcan. N'allez pas croire au surplus, que cette législation draconnienne ait, en quoi que ce soit, épuré les mœurs. Calvin nommait épuration des mœurs cette effusion de sang ; ce sang l'accuse. « Je montrerai, dit un patriote, à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien, nos registres couverts d'enfants illégitimes, des procès hideux d'obscénité, des testaments où les pères et les mères accusent leurs enfants de crimes, des transactions par-devant notaire entre des demoiselles et leurs amants qui leur donnaient de quoi élever leurs bâtards, des multitudes de mariages forcés, des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hopital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec un second mari, des liasses de procès entre frères, des tas de dénonciations secrètes :

tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin[1]. »

La controverse à Genève.

60. A la mort de Zwingle, l'Église zuricoise s'était divisée en différentes sectes : les significatifs, les tropistes, les énergiques, les arhabonaires, les adessénaires, les métamorphistes, les iscariotistes et les néantraux. Ces scissions sont le vice constitutionnel de la réforme : avec le libre examen comme principe, on ne peut avoir, dans les conséquences, que la confusion des idées et la séparation des groupes, à moins qu'on ne se borne, plus logiquement encore, à l'isolement individuel. Pour remédier à cette dissolution fatale, Calvin avait imaginé cette constitution par quoi il étouffait tout, et appuyait ses défenses de la prépotence de son aigre personnalité. S'il évita les divisions doctrinales, il ne put se dérober aux controverses. Avec Luther, il joua le rôle perfide d'un bon apôtre : quand il crut avoir besoin du concours de Wittemberg, il se confondit en admiration : lorsqu'il vit qu'il n'obtenait rien par ses adulations intéressées, il ne distilla plus que d'équivoques compliments. Avec Westphal, pasteur de Hambourg, qui avait lancé divers pamphlets pleins de personnalités et d'injures, Calvin en prend à son aise : « A rude asne, dit-il, rude asnier, afin qu'il ne se pleust pas trop en sa forcenerie. Entends-tu, chien, entends-tu frénétique, entends-tu grosse bête ! » Castalion n'avait pas la théologie de Westphal, c'est un poète, un rhéteur, un philologue : professeur à Strasbourg, il devient régent à Genève. Calvin ne tarit pas sur les mérites du pédagogue. Mais, vanité des vanités, Castalion s'avise de défendre la liberté humaine ; il la défendit avec de bons arguments et surtout avec le meilleur esprit. Calvin le fit expulser de Genève ; Castalion se réfugia à Bâle et continua de défendre la liberté, toujours avec sel. Calvin lui répondit par un libelle dont le titre suffit : *Calomnies d'un polisson* ; en effet, en l'appliquant à son auteur, on voit qu'il accuse faussement la probité de son adversaire. Poète, orateur, théologien, fort en latin, en grec, en hébreu, Castalion, sur ses vieux jours, en fut réduit à pêcher dans le Rhin, le bois

[1] GALIFFE, *Notices généalogiques*, t. III, p. 15.

flottant ; il mourut de faim, pour la plus grande gloire de la réforme. Bolsec, séduit comme Westphal et Castalion, avait quitté le catholicisme, mais il ne put digérer l'affreuse doctrine de la prédestination au péché. Un jour, au prêche, il s'en expliqua fort librement et protesta même contre l'enseignement du ministre. Calvin prit fait et cause pour son subordonné, provoqua Bolsec à un duel, puis, se sentant battu par de solides arguments, fit mettre son adversaire en prison. Bolsec, condamné, eut porté sa tête sur l'échafaud : c'est l'opinion de James Fazy[1], qui connaissait Calvin : l'intervention des églises helvétiques sauva sa tête, mais il fut banni de Genève, puis de Bâle, enfin de la Suisse. Bolsec a écrit une vie de Calvin, longtemps considérée comme un pamphlet ; en approfondissant l'histoire, on est revenu à une plus juste appréciation de sa véracité. On pense que le vrai motif de la fureur de Calvin contre Bolsec, c'est que Bolsec, étant allé à Noyon, avait appris que Calvin, dans sa jeunesse, avait été marqué d'une fleur de lys, avec un fer rouge, pour crime de sodomie. Cette accusation n'a pas Bolsec pour inventeur ; on la trouve dans Surius en 1558, dans Turles en 1557, dans Stapleton en 1558, dans la Vacquerie en 1560, dans Dupréau en 1560, dans Mouchi en 1562 et dans Whitaker en 1570. Pour discuter avec Calvin, le plus sûr est de ne pas habiter la Suisse ; si l'on habite Genève, la peine la plus douce qui puisse atteindre une divergence d'opinion, c'est le bannissement.

61. Nous arrivons à cette lamentable époque des annales genevoises, où Calvin, maître du pouvoir, va mettre en pratique sa théorie fataliste, en frappant sans pitié quiconque lui résistera, parce qu'il ne verra dans l'âme en révolte qu'un fils déchu d'Adam, voué de toute éternité à la colère divine. Ce que nous racontons ici a été extrait du greffe des tribunaux : il a été recueilli par des calvinistes comme Spon et Mosheim, Galiffe et Fazy. La première victime, c'est Pierre Ameaux. Ameaux appartenait au conseil des vingt-cinq, il recevait à sa table les vieux républicains et s'exprimait fort librement. Un jour qu'Ameaux avait bu plus que de coutume, il se

Les victimes.

[1] *Essai d'un précis sur l'Histoire de la Réformation à Genève*, t. I, p. 275.

mit à railler le réformateur avec une verve si bouffonne, qu'il fit pâmer de rire tous ses convives. Déféré à la justice, il avait été condamné à l'amende : sur la demande de Calvin, cette sentence fut rapportée et Ameaux demi-nu, une torche de cire à la main, dut faire amende honorable, près l'hôtel de ville, devant une potence. Au dîner d'Ameaux, se trouvait le ministre Henri de la Mat, qui avait bu aussi trop copieusement : le ministre fut poursuivi à son tour et condamné à trois jours de prison pour avoir blâmé M. Calvin, dit la sentence. François Favre était l'un des hommes les plus honorables de Genève ; il avait été intrépide pour la défense de la liberté ; quand il vit à quelle effroyable tyrannie avaient abouti ses dévouements, il fut pris de regrets : Calvin en fait un vieux débauché, qui se joue de la vertu des femmes et réchauffe ses ardeurs lubriques au cabaret ou dans les mauvais lieux ; pour avoir crié : *Vive la liberté* ! Favre est retenu trois semaines en prison et n'en sort qu'à la demande des cantons suisses. Sa fille Françoise, une femme que notre grand Corneille eût prise pour un prototype d'héroïsme, Calvin l'érige en furie, en fille d'enfer, nouvelle Proserpine : il l'a fit paraître au consistoire, où elle se défendit elle-même avec la plus grande force. L'époux de Françoise Favre, Ami Perrin, capitaine général, excellait à contrefaire le réformateur, en allongeant sa figure, clignant des yeux et se donnant l'air d'un anachorète de la Thébaïde. Perrin fut mis en prison ; son arrestation excita une émeute : pour la contenir, Calvin dut payer de sa personne et dévouer sa tête ; comme la voix du peuple continuait à gronder, Calvin ne put obtenir la tête de celui qui l'avait traité de Caffard ; Perrin fut seulement dépouillé de ses titres et emplois. Alors commença une réaction ; Calvin, pour en amortir les effets, dut sacrifier une de ses créatures qu'on priva du droit de bourgeoisie. — Jacques Gruet était un homme de cœur, un patriote, qui se mêlait de faire contre Calvin des chansons plus malignes que poétiques ; il afficha, dit-on, sur la chaire de Saint-Pierre, un placard, ou du moins il en fut accusé, ce qui revenait au même. Une perquisition à son domicile amena la saisie de feuilles volantes jetées parmi les balayures de la

maison. On échafauda là-dessus un procès ; Gruet fut incarcéré et condamné à mort : il monta sur l'échafaud le 26 juillet 1547. Comme si le sang n'avait pas désaltéré Calvin, le farouche sectaire libella encore un long avis pour faire condamner les chiffons de papiers trouvés dans l'âtre de la cheminée et dans le panier aux ordures.

Supplice de Servet.

62. Où se montra le mieux la cruauté scélérate de Calvin, ce fut dans le supplice de Servet. Michel Servet, né à Tudelle dans le royaume d'Aragon, était un véritable savant du moyen-âge, tout farci de latin, de grec, d'hébreu, médecin, théologien, alchimiste, géographe, auteur ascétique, parfaitement distingué, mais très-avide de gloire. Sa passion était de devenir un homme illustre, et s'il se peut, chef de secte. Luther, proclamant le libre examen, avait été le porte-étendard de la réforme ; Carlostadt et Zwingle s'étaient fait un nom, en attaquant la présence réelle ; Œcolampade et Capiton, en faisant la guerre aux sacrements ; Calvin en blasphémant la prescience divine : Servet, lui, se proposait d'éblouir le monde en attaquant le saint mystère qui sert de base à toutes nos croyances, la Trinité. En 1531, il avait publié à Haguenau, un livre : *De Trinitatis erroribus* : pamphlet brutal, où il traitait ce grand mystère de vision papiste, de chimères mythologiques, d'idéalité métaphysique. L'année suivante, Servet publiait, sur le même sujet, une série de dialogues où il vulgarisait les thèses du précédent volume. Ces deux ouvrages furent le point de départ des pérégrinations de l'auteur. Econduit de Hagueneau, il vint discuter à Bâle, avec Œcolampade : à Strasbourg avec Bucer. L'effet ordinaire de ces discussions fut de le faire mettre à la porte des villes, avec menaces s'il revenait, d'être mis à mort. Servet vint alors à Paris et se mit à étudier la médecine, dans l'espoir, quand il serait un peu fort, de démolir Galien. La médecine le retint moins que la théologie, Servet passa donc à l'astrologie et à la cabale ; plus tard à la géographie ; il donna même deux bonnes éditions de Ptolémée. A Lyon, il eût pu s'arrêter dans une imprim erie; son imagination démontait sa tente aussitôt qu'elle était dressée, et, comme l'adhelstan du poète, il cherchait le bonheur dans les nuages, quand il lui eût été si facile de le trouver dans son cœur. De Lyon, Servet

gagne Avignon, la ville des Papes; d'Avignon, il revient à Charlieu. En 1551, de retour à Lyon, il va se fixer à Vienne : à Vienne, à Lyon, il eut bientôt gagné tous les cœurs ; car, homme du monde, il savait plaire et se faire aimer. A Lyon, il publie une Bible annotée ; à Vienne, revenu à la théologastrie, il fait imprimer, sous le titre de *Christianismi restitutio*, un volume de 700 pages, un troisième écrit contre la Trinité. L'ouvrage imprimé fut expédié par ballots, partie pour l'étranger, partie pour la France. Un exemplaire tomba à Lyon, entre les mains de la police ecclésiastique ; à Genève, un autre fut envoyé à Calvin. Calvin avait connu Servet à Paris ; depuis, Servet, par l'entremise de son libraire lyonnais, avait attiré Calvin dans les embuscades de ses controverses. Dans ce dernier volume, pour son malheur, Servet avait inséré vingt lettres où il avait énoncé contre Calvin, avec autant de force théologique que de bon esprit, tout ce qu'on peut dire contre l'exécrable dogmatique de Genève. Calvin en fut outré : dès 1546, par une lettre féroce, dont Audin a vu et publié l'original, écrivant à Farel, il avait juré que si jamais Servet tombait entre ses mains, il n'en sortirait vivant : *Nam si venerit, modo valeat mea authoritas, vivum exire nunquam patiar.* Quoique le volume n'eût mention ni de lieu ni de date, ni d'auteur, l'officialité de Lyon soupçonnait Servet. Ce fut Calvin qui le lui livrât. Parmi les réfugiés français, se trouvait à Genève un nommé Trie, qui avait à Lyon un bon parent du nom d'Arneys. Par des lettres que Calvin dictait, Trie fit savoir à Arneys que Servet était l'auteur du livre anti-trinitaire ; Arneys dénonça à l'officialité lyonnaise, Michel Servet. Servet fut mis dans la prison ecclésiastique ; mais cette prison était peu sévère, le prisonnier put en sortir et regagner la Suisse. De passage à Genève, où l'avait conduit sa mauvaise étoile, il fut dénoncé à la police, mis en prison et accusé par Calvin lui-même. Calvin tenait sa proie et allait exercer sa vengeance. Son interrogatoire sent le peau-rouge. Dans des audiences successives, il entreprend Servet sur trente-neuf articles de doctrine ; Servet ne se défend pas toujours avec trop d'infériorité ; mais lorsqu'il bat son adversaire, Calvin recourt aux injures, et, par cet endroit, il n'est jamais à court. Le 21 octobre 1553, le tri

bunal s'assembla, quelques-uns des juges opinèrent pour la réclusion, presque tous pour la peine capitale ; restait à décider le genre de mort : le feu obtint la majorité. Le 26 octobre au matin, on vint avertir Servet que la sentence serait exécutée le lendemain. A cette terrible nouvelle, le malheureux se prit à pleurer ; c'était le cas de se rappeler qu'il avait publié autrefois un *Thesaurus animæ christianæ* et d'y prendre la vigueur de la foi. Mais c'est l'effet du particularisme dogmatique de dessécher l'âme ; cet orgueil qui s'infatue si fort de la raison est la marque d'une âme appauvrie et d'une conscience en faillite. Le lendemain, jour de l'exécution, Farel se présenta pour accompagner Servet au supplice. Après quelques paroles vaines pour obtenir une rétractation, le ministre lui conseilla de se réconcilier avant de mourir, avec Calvin. Le condamné consentit à voir le réformateur ; Servet demanda pardon à Calvin. Les portes de la prison s'ouvrirent. Le peuple, à la vue de ce cadavre vivant, dont la tête avait blanchi dans les fers, regardant de côté et d'autres, comme s'il eût attendu l'ange du Seigneur, fut ému de compassion. Quelques figures se mouillèrent de larmes. Le cortège s'arrêta devant l'hôtel de ville ; le greffier lut à haute voix l'acte de condamnation. La lecture finie, un valet frappa de son bâton le condamné, qui fléchit et tomba à genoux en criant : « Le glaive ! de grâce, et non le feu, ou je pourrais perdre mon âme dans le désespoir ; si j'ai péché, c'est par ignorance. » Farel le releva et lui dit en l'étreignant : « Confesse ton crime et Dieu aura pitié de toi. — Je ne suis pas criminel, répondit Servet ; je n'ai pas mérité la mort; que Dieu me soit en aide et me pardonne mes péchés. — En ce cas, dit le ministre, je vais t'abandonner. » Servet eut peur et se tut. Par intervalle, il levait les yeux au ciel et murmurait : « O Jésus, fils du Dieu vivant, grâce, grâce ! » Arrivé au lieu du supplice, Servet tomba la face contre terre et poussa des hurlements affreux. « Voyez, disait Farel aux spectateurs : cet homme qu'on va brûler, c'est un savant, qui peut-être n'a voulu enseigner que la vérité ; mais le voilà dans les mains du diable qui ne le lâchera pas. » Au Champel, était un poteau profondément fixé dans le sol. On y lia Servet avec une chaîne de fer ; son cou était retenu par quatre ou

cinq tours d'un épais cordage ; sa tête couverte d'une couronne de paille enduite de soufre ; le livre *De la Trinité* pendait au pilori. Servet resta longtemps dans cette attitude, exposé aux regards d'un peuple immense : il priait le bourreau d'abréger les apprêts du supplice. Le bourreau dont la main tremblait en rassemblant autour de la victime, en forme de cercle, des fagots de bois vert, ne pouvait aller plus vite. Il mit le feu au bûcher qui s'alluma lentement et dont la flamme enveloppa l'Espagnol d'un réseau lumineux. Les pieds du patient étaient cachés dans le foyer ; sa tête émergeait d'un nuage de soufre et de fumée, à travers lequel on voyait ses lèvres s'ouvrir pour prier. Au moment ou la flamme se dressa pour lui dévorer la face, il poussa un râle si affreux, que la multitude frisonna d'épouvante. Quelques hommes du peuple, émus de pitié, accoururent pour aider le bourreau et étouffer Servet sous les fagots ardents. On n'entendit plus qu'un murmure : « Jésus, fils éternel, ayez pitié de moi. » Servet paraissait devant Dieu ; et Calvin fermait la fenêtre d'où il était venu assister au supplice de son ennemi. Le peuple épouvanté se retira en silence ; Farel quitta Genève pour se retirer à Neufchâtel. — Gibbon a dit : « Je suis plus scandalisé de la seule exécution de Servet, que de toutes les hécatombes d'Espagne et de Portugal. »

Nouvelles cruautés.

63. La flamme, qui dévora Servet, éclaire d'un reflet sinistre la face patibulaire de Calvin ; cette mort accable sa mémoire ; c'est un homicide au nom du libre examen, un assassinat pour cause de dissidence d'opinion. C'est, au surplus, à ces extrémités, qu'aboutit partout le protestantisme. En Allemagne, après la guerre des paysans et la guerre des anabaptistes, une succession de guerres civiles ; en Angleterre, une série d'assassinats juridiques ; en France, préparation des torches incendiaires ; à Berne, on vole : à Genève, on tue. Après le supplice de Servet, Calvin se jette sur les patriotes. La vieille race Genevoise luttait contre la tyrannie de l'homme qu'elle s'était donné pour maître. Ces pauvres patriotes étaient sans chef, sans unité, sans fortune pour la plupart, et n'avaient pour auxiliaires que les instincts d'indépendance enracinés dans le cœur du peuple. Calvin, lui,

avait ses ruses hypocrites, ses délateurs, ses anciens, ses lois de sang, ses conseils serviles, son bourreau, sa torture et sa chaire. C'est dans les cabarets que s'était réfugié la protestation. On maudissait, on ne priait plus. On réussit pourtant à restreindre ou retirer le droit de bourgeoisie à plusieurs ; on désarma les habitants sans titre ; on exclut les ministres du conseil général. Les patriotes avaient arraché au consistoire le droit d'excommunication ; Calvin réussit à le reprendre. Le premier emploi qu'il en fit, fut d'excommunier tous les patriotes, notamment Philibert Berthelier. Les patriotes quittèrent le temple, mais reprirent courage, et, comme leur cause était populaire, arrachèrent une seconde fois le droit d'excommunication au consistoire. Calvin le reprit encore, mais seulement en mettant le conseil dans l'alternation de le lui rendre ou de le voir partir. Vainqueur, il ne sut plus s'arrêter ; il se servit de son caractère pour tuer ses ennemis dans l'opinion publique. La multitude avait fini par ne voir dans les Aimé Perrin, les Vandel, les Desept, les Favre, que des chrétiens déchus, livrés au démon de la chair. Quand les patriotes en appelaient au peuple pour sauver la liberté, Calvin montrait leurs lèvres souillées d'impudicité, de vin et de blasphèmes. Sept d'entre eux furent exclus du conseil des Deux-Cents. Daniel Berthelier portait un nom qui l'obligeait à la résistance ; il résolut d'assembler sans convocation le conseil général, à l'insu des syndics et des conseils inférieurs et de provoquer le rétablissement de l'excommunication dans les mains du pouvoir civil. Berthelier et ses amis s'étaient liés, comme les confédérés de Grutli, par un serment. Calvin veillait ; il provoqua une émeute, mit les patriotes en fuite, réussit à prendre Berthelier et le livra au bourreau. L'inquisition le mit à la torture, se servit des tourments les plus terribles pour obtenir des aveux, et comme il n'obtenait rien, fit intervenir la mère de Daniel avec promesse de pardon si Berthelier voulait servir Calvin contre ses ennemis. Après quoi le misérable livra Berthelier au supplice ; avec lui, moururent trois autres citoyens, et la peine de mort fut édictée contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les patriotes de l'exil. Genève n'était plus qu'un pachalik ; le calife, c'était Calvin.

Mort de Calvin.

64. Les dernières années de Calvin se passèrent sans incident historique. Là ou règne le despotisme on fait silence ; il n'y a pas d'histoire pour les peuples anéantis. En son privé, Calvin continue de lire sa Bible et d'écrire ; il voit mourir sa femme Idelette, dont on a décrié les mœurs ; il est lui-même accablé d'infirmités. La migraine, la semi-paralysie du cerveau, la pierre remplissent de douleurs atroces ses nuits sans sommeil. Bernardino Ochin, que l'orgueil et l'impureté ont conduit à Genève, en est banni et meurt de faim. Un autre refugié italien, Gentilis, pour avoir professé des opinions anti-trinitaires, est également banni de Genève ; à Berne, on le met à mort.Le libre examen, principe d'anarchie, non content de s'appuyer sur le despotisme, recourt à la hache. On discute librement ; pour mettre les opinions d'accord, on abat, comme Tarquin, les têtes. D'un autre côté, par une contradiction flagrante, Calvin pousse, en France particulièrement, sa propagande anarchique : c'est par là qu'il a commencé, c'est par là qu'il veut finir. Un lyonnais, Gabriel de Saconay, a mis quelques pages de préface au livre d'Henri VIII contre Luther, Calvin croit lui répondre en l'accablant d'injures. Calvin écrit contre Paul III, contre le concile de Trente ; ses disciples répandent des dialogues contre les couvents, les biens du clergé, deux institutions dont l'attaque constitue la préface obligée de tout mouvement révolutionnaire. Enfin l'heure approchait, où Calvin, ce grand niveleur, allait rendre compte à Dieu de ses forfaits. Zurich revenait aux doctrines de Zwingle ; Berne repoussait le prédestiatiansme ; à Genève, l'œil de Calvin discernait, dans les institutions et dans les mœurs, des principes terribles de dissolution. « L'avenir m'effraie, disait-il ; plaît à Dieu que je ne sois pas prophète. » Après Paques en 1564 son cerveau ne se prêtait plus au mouvement de la pensée ; sa main était paralysée comme sa tête ; ses doigts, qui avaient broyé tant de calomnies, noirci tant de réputations, déchiré tant de nobles esprits, remué tant de fiel et d'absinthe, étaient surpris par le froid de la mort. Calvin fit son testament sans se repentir de rien, ni pardonner à personne. Le 27 mai, il perdit connaissance, et l'agonie commença ; à huit heures du matin, il avait cessé de vivre. On cacha

son cadavre, parce qu'il portait les traces d'une lutte désespérée avec le trépas et d'une décomposition où l'œil aurait vu les signes visibles de la colère divine ou les marques d'une maladie infâme. Un étudiant, s'étant glissé dans la chambre du défunt, souleva le drap et écrivit : « Calvin est mort frappé de la main d'un Dieu vengeur ; d'une maladie honteuse dont le désespoir a été le terme. »

65. Pour juger convenablement Calvin, il faut étudier séparément l'homme et l'œuvre. L'œuvre propre de Calvin, c'est l'établissement du protestantisme à Genève ; en l'y faisant régner avec force, il a sauvé Genève des griffes de Berne, du moins pour un temps : mais pour l'établir, il a dû transformer Genève par l'influence des réfugiés, modifier les institutions, corrompre les mœurs, rejeter les arts, introduire des instincts de disputes théologiques et réagir contre l'anarchie des doctrines par la constitution du despotisme. Calvin à Genève, c'est le grand commandeur des croyants à Constantinople et le Dalaï-Lama au Thibet : si quelque réfractaire lève la tête, Calvin a aussi ses janissaires et son yatagan. Qu'il faille, à une telle entreprise, une certaine opiniâtreté fidèle, une ardeur sauvage, quelque clairvoyance et beaucoup d'énergie, j'en conviens ; mais ce n'est pas ainsi qu'on gouverne l'humanité, surtout par les doctrines ; je dirai même que le gouvernement par les doctrines suppose des pratiques contraires et je crois Calvin aux antipodes de sa mission. Théologien, Calvin n'apporte au monde aucune vérité ; il emprunte à toutes les symboliques ; il se borne à raffiner sur toutes les négations et à les synthétiser ; et, pour sa part, il exhume la terrible erreur des prédestinatiens. Plus savant dans les Écritures que les premiers réformateurs, écrivain plus poli, esprit plus subtil, il a reconnu que les sectaires n'avaient ni principes fixes, ni corps de doctrine, ni profession de foi, ni règles de discipline : il a travaillé toute sa vie pour y remédier par l'agencement d'un système fragile comme le sont de telles œuvres. Ecrivain, il soigne sa phrase, la lime, la cadence ; mais cet ennemi des images n'a pas de relief ; en latin et en français, il écrit d'après la syntaxe romaine et c'est à tort qu'on le range parmi les créateurs de la

Son jugement.

langue française ; en littérature, il décalque et n'est qu'un pastiche. Orateur, il est sans verve ; il discute plus qu'il ne prêche ; et le moi qui le domine lui interdit l'éloquence. Calvin n'a jamais aimé ; il n'y a pas trace de cœur dans son existence. Dès le collège, ce petit hypocrite est qualifié par ses camarades de ne savoir décliner que jusqu'à l'accusatif: il est né délateur. Dans le cours de sa vie, tous ceux qui l'ont connu s'éloignent de lui parce qu'ils ne peuvent supporter sa parole arrogante, son égoïsme bilieux, ses vaniteux emportements, son orgueil sans mesure. Wolmar le déclare violent et haineux ; Mélanchthon lui reproche une morosité que rien ne peut fléchir : Bucer, une maladie de médisance passée dans le sang, comme la rage dans le chien : Papire Masson, un insatiable appétit de vengeance et de sang : Baudouin, une suffisance intolérable. Jean-Jacques Rousseau dénonce sa *divine infaillibilité* qui lui fait tenir *la plus petite opposition pour un crime digne du feu*. Calvin, en effet, perd tous ses amis et n'a, pour ses adversaires, que des grossièretés révoltantes. Caroli, qui lui a donné des marques de dévouement, il le traite, en chien enragé : Castalion est son disciple chéri, il le fait mourir de faim : Pighius, dont il a admiré le savoir, n'est plus qu'un écolier imberbe : Luther qu'il regardait comme un ange, n'est plus qu'une *méchante femme* et son église est une *puante étable à pourceaux*. Fouillez dans la biographie protestante, il n'y a pas une réputation qu'il n'ait souillée : par moquerie, il appelle Luther, le Périclès de l'Allemagne ; Mélanchthon, inconstant et couard : Osiander, enchanteur, séducteur, bête sauvage ; le ministre Angiland, orgueillenx violent et emporté : Capmulus, homme de néant : Heshus, un putide babillard : Stancer, un arien : Mennon, un malheureux manichéen : Westphal, un chien enragé : Servet, un polisson taré : Bolsec, un animal : Baudouin, un geai, une chouette. Je ne parle pas de son sel noir, de ses âpretés violentes et de ses calomnies à l'adresse des catholiques ; je cite seulement son appel au concile de Trente : « Salut, Tridenticoles, soldats de Neptune, hommes ignares, stupides, ânes et bestiasses, légats de l'antechrist, ventres oisifs, cadavres putrides, pères cornus de la foi romaine, c'est-à-dire de la grande prostituée. » Terrible

châtiment de l'homme sans cœur : Calvin ne supporte même pas les siens : « Nos pasteurs qui montent dans la chaire du Christ, dit-il, dans son livre sur les scandales, et qui devraient édifier les âmes par une pureté surabondante de bonnes mœurs, scandalisent l'Église du Seigneur par leurs dérèglements : *misérables histrions* qui s'étonnent que leurs paroles n'obtiennent pas plus d'effet qu'une fable jouée en public et que le peuple les montre au doigt et les siffle. Ce qui me surprend, moi, c'est la patience des enfants et des femmes qui ne les couvrent pas de boue et d'immondices. J'ai dressé le tableau de sa tyrannie et la liste de ses victimes j'ai cité Gruet, Berthelier, Servet, Bolsec, Ochin, Gentilis, Caroli, Castalion ; le sang des victimes crie contre Calvin. Son dévouement égale sa tolérance : la peste éclate en 1543 ; Calvin se fait défendre d'aller au lit des moribonds, parce que l'État et l'Eglise ont besoin de sa précieuse personne. Ce n'est pas là S. Charles Barromée à Milan et Belzunce à Marseille; ce n est même pas Luther, brave, éloquent, gai, poétique et qu'on se prend parfois à aimer. Dans Calvin, rien ne relève l'homme ; c'est le sophiste atrabilaire et sanglant. Monstre d'hypocrisie et de corruption, il marche dans l'ombre ; lance, comme le basilic, un regard brillant d'une flamme impure. Ame basse, mélange de ruse, d'hypocrisie, d'orgueil, Calvin est l'opprobre de l'humanité.

66. Si nous jetons maintenant sur Berne un regard rétrospectif, nous aurons une idée approximative de la situation générale de la Suisse. En 1539, un nouveau synode de Lausanne ordonne : 1° La surveillance par les baillis de toutes les églises : 2° l'étude aux prêtres apostats de la théologie protestante, et ce sous peine de destitution : 3° l'envoi, par les familles, des enfants aux écoles protestantes : 4° l'observation des fêtes prescrites ; 5° le bannissement de tous les prêtres catholiques qui n'auraient pas embrassé la réforme. La tolérance, — c'est Ruchat qui l'avoue, — n'avait abouti à rien. Les femmes surtout ne voulaient pas entendre les prédicants, et, sous peine d'encourir son indignation, Berne enjoignait d'aller aux prêches. D'un autre côté, Berne ordonnait à Lausanne de réprimer la mendicité et de secourir les pauvres. En 1540, les seigneurs de

Situation de Berne.

Berne fondaient, dans cette même ville de Lausanne, un grand collège avec quarante-huit bourses, pour attirer, par l'appat de l'instruction gratuite, les écoliers que ne poussait pas assez l'amour pour le protestantisme. En 1542, de violentes querelles s'élevaient entre les prédicants bernois ; à la suite de disputes stériles, Berne, sans se préoccuper autrement des doctrines, imposait un *formulaire d'union*, facile à écrire, difficile à faire accepter. La même année, Vaud résistant à la réforme, le seigneurs bernois ordonnaient : 1° de priver de leur traitement et même de bannir tous les prêtres qui n'embrasseraient pas la réforme : 2° d'incarcérer tous les gentilshommes qui n'assisteraient pas au prêche protestant. En outre, on promettait, à des surveillants secrets, une part des amendes légales, pour toutes les personnes qu'ils surprendraient allant entendre la messe hors du pays. En 1543, les prédicants de Lausanne improuvent le gaspillage des biens ecclésiastiques en réclamant le droit de nommer les pasteurs, d'accroître leur autorité, voire d'excommunier. L'ours bernois répondit par des grognements improbatifs et ordonna aux baillis de mettre un terme à l'insolence des pétitions. En 1545, rupture définitive entre Luther et les Zuricois : « Heureux, dit Luther, paraphrasant les Psaumes, l'homme qui ne s'est pas assis sur la chaire des Zuricois, qui ne marche pas dans la voie des Zwingliens et qui ne se rend pas au conseil des sacramentaires. » A Vaud, pendant que s'ouvre le concile de Trente, rejeté par les Suisses, éclatent, entre ecclésiastiques, d'interminables disputes. Sans entrer dans l'objet de la controverse, sans décider quel parti avait tort ou raison, Berne décrète impérieusement que tout prédicateur doit comparaître en personne pour signer soit les thèses de Berne en 1528, soit les thèses de Lausanne en 1536 : c'était éteindre l'incendie en versant l'huile sur le feu. Ce voyage *ad limina protestantium* put suspendre un instant les querelles, mais il ne s'accordait guère avec le rejet de toute autorité en matière de religion, ni avec le libre examen. En 1548, les ministres protestants de Vaud s'assemblaient encore à Lausanne pour se disputer sur quatre vingt-dix thèses théologiques : le chiffre est respectable, mais il continue à montrer peu d'accord. La même an-

née, Berne édicte de nouveaux règlements pour ordonner à tout le monde d'aller à la messe sous peine d'amende, d'établir des registres de paroisse et d'incarcérer les ivrognes *selon leur mérite.* Il n'en doit pas falloir beaucoup pour aller en prison. Ordonnances ecclésiastiques du pouvoir civil, disputes des prédicants, dispersion des fidèles, perte de toute pratique religieuse, bas empire des intelligences : c'est à cette triste monotonie que se ramène toute l'histoire de la Suisse.

Effets du protestantisme en Suisse.

67. Pour ne pas pousser plus loin cette lamentable histoire, nous indiquerons brièvement les conséquences générales de la réforme en Suisse. « L'Évangile veut du sang ! » disait Zwingle ; « Le Christ n'a pas apporté la paix mais la guerre, » écrivait Calvin ; « Le royaume des cieux souffre violence, » clamait Farel. Dès le début de la réforme, nous avons vu éclater partout les violences, les brigandages, tous les excès du fanatisme persécuteur. Ces actes de guerre, de spoliation, de tyrannies brisèrent partout la communauté d'estime, de foi et d'intérêts. Ceux qui avaient combattu ensemble à Laupen, à Grandson, à Morat, après s'être entr'égorgés sur les champs de bataille, ne remirent plus l'épée au fourreau. Les beaux faits d'armes, les grands exemples de vertu ont cessé d'être communs à la confédération. L'ère des discordes et des inimitiés commence. Le peuple et le gouvernement, renonçant ensemble à la foi catholique, s'arment l'un contre l'autre ; les sectes se multiplient ; la trahison, la tyrannie et la sédition se disputent les villes ; la diversité des croyances engendre la diversité des intérêts; la contrainte remplace la soumission ; et lorsqu'on regarde de près l'histoire de Suisse, on se demande où est cette liberté, où est cette pureté de mœurs dont on a tant entendu parler.

Et cet état flagrant ou latent de guerre et de despotisme, est-il besoin de le dire ? s'est perpétué jusqu'à nos jours. La réforme, en Suisse, possède encore l'esprit qui anima ses premiers sectaires. Tout le monde sait aujourd'hui quels furent ses commencements ; personne n'ignore aux prix de quels mensonges et de quelle déraison, tant d'histoires prétendues philosophiques l'ont parée de la triple auréole de la modération, du martyre et de la vertu. Même en ad-

mettant ce qu'on n'en saurait admettre dans le passé, que ne voyons-nous pas, dans le siècle de l'universelle tolérance, présentée, par les ennemis de l'Église, comme leur spéciale et inadmissible vertu ? Les catholiques, tant calomniés, tant vexés, volés et proscrits, sont traités aujourd'hui comme autrefois ; seulement comme en beaucoup de lieux la résistance n'est pas possible, l'iniquité se consomme sans bruit. Tandis que des sujets protestants des cantons catholiques vivent tranquillement sous la protection des lois et exercent leur culte en liberté, il n'est sortes d'avanies que les catholiques, partout où ils ne sont pas en majorité, ne soient forcés de subir, et de la part de leur gourvernement particulier, et de la part de la diète fédérale, où leurs adversaires, nous pouvons dire leurs ennemis, ont la haute main. Mais c'est surtout aux couvents et aux Églises qu'on en veut. Ils portent, avec les minorités catholiques pauvres et obscures, le poids de la persécution. Qui songe à défendre aujourd'hui des paysans bigots, des prêtres et des moines. On tourmente les uns, on spolie les autres. A ceux-là, on veut enlever leur croyance, seul bien qu'ils possèdent, et les curés sont séparés de l'évêque ou exilés tous en masse; à ceux-ci on prend les restes de leurs anciennes propriétés, si légitimement acquises, si laborieusement et si utilement fertilisées. Tous les moyens sont bons pour arriver à ce but. Ces actes étonneront peut-être les esprits superficiels, mais ils ne surprendront pas ceux qui veulent réfléchir. Entre deux religions dont l'une est vraie, l'autre fausse, il ne peut y avoir des rapports différents. D'un côté, la violence, l'oppression, l'iniquité ; de l'autre, la douceur, la patience, la justice[1].

Si nous quittons ce point de vue général pour entrer dans les détails de la vie privée et publique, nous trouverons partout la même désastreuse influence.

Trois choses caractérisent le vrai chrétien : Connaissance certaine et profession publique de la doctrine de Jésus-Christ ; emploi des moyens divinement institués pour guérir les faiblesses de

[1] Cf. Veuillot, *Pèlerinages en Suisse*, Introd.

l'homme et le faire marcher vers Dieu ; mœurs en harmonie avec les maximes de l'Evangile et les exemples du divin Maître. L'Église catholique, nous nous bornons à l'affirmer ici, peut seule, par l'autorité de son enseignement délivrer l'intelligence des fluctuations du doute et la mettre en possession de la pensée du Christ ; elle peut seule, par la douce énergie de sa médication et la puissance de son culte, remédier aux faiblesses du cœur et élever la volonté à la hauteur des préceptes divins, elle peut seule enfin nous faire participer à la doctrine et à la vie intérieure du Christ, puis produire au dehors les œuvres de sainteté et de justice qui sont le fruit des chaleureuses lumières de la foi et des eaux vivifiantes de la grâce. Le protestantisme, renvoyant chaque individu à son propre esprit et le concentrant en lui-même, est, en vertu de son essence, une source de contentions interminables, jette ensuite ses sectateurs dans le doute et l'incertitude et finit par entraîner les esprits logiques, dans une incrédulité complète, les porte à rejeter toute religion ; de sorte qu'à la fin, il ne reste plus parmi eux une seule vérité, un seul précepte de morale qui soit universellement reconnu et respecté. Tel est l'aboutissement particulier du protestantisme suisse. En 93, il se laissait aller aux fureurs jacobines ; en 1848, sous le nom de radicalisme, il se portait aux plus cruels excès ; en 1875, nous ne trouvons, dans ses populations, qu'un effacement considérable de toute dignité humaine, et dans ses gouvernants, que l'absence de toute pudeur, procédant du nihilisme doctrinal, pour placer, sous le couvert de l'hypocrisie, les plus vils attentats. C'est Marat et Robespierre avec la guillotine sèche.

L'homme ne s'appartient que par sa volonté. La foi, dont l'Évangile lui fait un devoir, n'est pas seulement obligatoire comme sujétion de l'intelligence créée à l'intelligence créatrice, mais comme fondement nécessaire de la vie chrétienne, principe d'obéissance et de respect. Avec son principe du libre examen et de la foi sans les œuvres, le protestantisme ne peut ni fortifier la famille ni affermir la société civile. Comment aurait-il pu relever la famille et consolider l'État, dit encore l'illustre de Haller, lui qui, par sa nature, est anti-social et un véritable système d'isolement, puisqu'il se fonde,

non pas sur la soumission à une autorité légitime, émanant de Dieu même, bienfaisante et tutélaire, mais sur l'indépendance de toute autorité, de toute supériorité ; non pas sur la vénération, mais sur le mépris du père et de la mère ; non point sur l'abnégation, mais sur l'idolâtrie de soi-même ; non pas sur le sacrifice mutuel des uns pour les autres, qui forme le ciment de toute société, et la condition de tout bien-être, mais sur un triste individualisme, sur cet orgueil égoïste qui, rompant tous les liens, oppose les membres au chef, les enfants à leurs parents et divise même les frères entre eux ; qui enfin se fonde non pas sur une grande et sublime société unie par l'identité des principes et des sentiments, dilatant les cœurs et produisant une affection réciproque, mais sur un principe d'égoïsme, d'isolement et de dispersion. Si, d'un côté, la religion catholique tend par sa doctrine, par sa morale et par son culte, à nourrir et à ranimer sans cesse le respect pour les maximes et les traditions des Pères, la reconnaissance pour nos ancêtres, nos supérieurs et nos bienfaiteurs, la vénération pour tout ce qui est antique, universel, constant et invariable ; de l'autre, le protestantisme traite avec dédain ces fondements et ces garanties de toute société humaine ; il est le principe générateur d'innovations perpétuelles, qui, loin de perfectionner quelque chose détournent toujours plus de la vérité. Si, dans un pays où le protestantisme a établi son règne, il existe encore quelque chose de fixe et de stable, on ne le doit qu'à la puissance de l'habitude, à l'inconséquence toujours inséparable de l'erreur, et non pas aux principes dominants, dont l'action continuelle finit cependant par détruire même ces vestiges d'un ancien et meilleur état de choses[1]. »

L'application du protestantisme à la vie domestique entraîna, pour les Suisses, la perte des ressources de la charité, des garanties de liberté populaire et les gages du bien-être national.

La dispersion des ressources de la charité se fit par la vente des biens ecclésiastiques. Autrefois les abbayes nourrissaient cette multitude de pauvres qu'on retrouve plus ou moins partout. La fruga-

[1] *Histoire de la réforme protestante en Suisse*, p. 407.

lité suisse avait pu en diminuer le nombre, mais non en éteindre la race. Les premières bandes qui appliquèrent en Suisse la réforme, pour empêcher tout retour à l'ordre, affichèrent sur les murs des communes la vente des biens des monastères et des églises ; les acheteurs étaient nombreux, car les magistrats avaient ordre d'adjuger à tout prix. C'est ainsi que le prieuré de Divosne, au pays de Lausanne fut vendu au seigneur du lieu pour mille écus ; celui de Perroy à Sénarchans pour onze cents francs ; et les terres, de Villars-le-Moine et Clavelayre, près de Morat, à l'avoyer Jacques de Watteville pour six mille cinq cents livres de Berne. En 1848, et en 1875, nous avons vu, comme aux premiers jours de la Réforme, les radicaux et les communards, dignes continuateurs des premiers brigands, voler jusqu'à l'hospice du grand Saint-Bernard. Les biens d'église, sont, pour ces gens-là, comme un patrimoine de famille. Très volontiers ils accordent le mariage aux prêtres, mais ils gardent pour eux les dépouilles du clergé catholique. Trésors d'églises et de couvent, ils s'approprient tout ; il ne reste rien pour les écoles, pour les pauvres, les vieillards et les infirmes. De là, le paupérisme ; de là cette insurrection de la classe ouvrière contre la classe bourgeoise, de là, en présence de l'opulence voluptueuse et cupide, la conspiration internationale qui veut, au profit du prolétaire, dépouiller le bourgeois, et le détenteur de capitaux.

La perte des libertés populaires fut l'effet de la législation protestante. Nous avons parlé de ces institutions de Calvin, moitié bouffonnes, moitié barbares, où médire du réformateur est un blasphème, où défense est faite, sous peine d'emprisonnement, de porter des souliers à la mode bernoise, ou regarder de travers un réfugié français mérite le fouet. « Nous allons, dit Audin, demander compte à Calvin des franchises dont l'épiscopat avait doté Genève. Nous les verrons ces saintes libertés, violées, étouffées, détruites dans le sang ; les têtes des patriotes, qui avaient cru échapper à la tyrannie d'une maison royale trop catholique pour être despote, tomberont une à une ; Pierre Vandel, Aimé Perrin, François Favre et d'autres, seront obligés de se courber devant un Abel Poupin qui les traitera en chaire de chiens et de galaufres, de paraître de-

vant un consistoire de papes marchands, pour rendre compte de leur foi ; de demander l'absolution à quelque moine apostat, chassé de son pays pour vol ou paillardise ; de faire amende honorable en face de réfugiés ; bourgeois de Genève par la grâce de Calvin, au même titre que le bourreau, c'est-à-dire gratuitement. Les femmes de ces patriotes seront insultées au temple, repoussées de la table de communion, mises en prison pour avoir dansé où pour avoir vu danser : cela est écrit dans le procès. Echafauds, glaives et bûchers, voilà le spectacle que donna Calvin, pendant sa théocratie de vingt-quatre ans[1]. »

Les mandats, ordonnances et statuts chrétiens de la ville de Berne, publiés en 1628 et renouvelés plusieurs fois depuis, sont moins sanguinaires, mais aussi moroses que le code de Calvin. Tout jeu quelconque, soit avec des cartes, des dés, des quilles, etc., est interdit sous peine d'amende ; de même toute danse avant, pendant et après les noces, ainsi qu'en tout autre temps et autre lieu. On est puni pour avoir dansé hors de Berne ; il y a, dans chaque bailliage, des surveillants secrets pour constater ce délit. Pour réprimer le luxe on la vanité, on tourmenta les deux sexes par de minutieuses ordonnances qui prescrivaient jusqu'à la forme et l'étoffe des vêtements. Enfin on contraignit les chrétiens évangéliques d'aller au prêche, sous peine de la prison, au pain et à l'eau. La vie perdit ses attraits et ses agréments ; elle devint triste et monotone. La musique fut peu cultivée, les beaux-arts s'enfuirent : Jean de Muller en convient. Le rigorisme calviniste déteignit sur les esprits au point de produire, surtout chez les habitants des campagnes, cet air mécontent et morose qui se peint tellement dans l'expansion des figures, que le voyageur attentif peut, au premier aspect, à la seule vue des visages sereins ou sombres, distinguer les cantons protestants. Que l'on compare, du reste, la gaieté des Français, des Espagnols, des Italiens, des Autrichiens, des Bavarois, avec la froideur calviniste, avec la sombre gravité des Hollandais et le spleen des Anglais.

Par suite de la division entre cantons protestants et cantons ca-

[1] *Histoire de Calvin*, t. I, Introd. p. xv.

tholiques, les Suisses perdirent aussi des gages de bien-être. Dans les pays pauvres, et ils sont nombreux en Suisse, les personnes dépourvues, à cause de leur communion, ne pouvaient aller chercher fortune chez des personnes de communion différente. Pour ne pas mourir de faim, il fallut dire adieu à ses chères montagnes. Pour les cantons catholiques, nous devons ajouter que la Providence leur ménagea et que leur foi sut trouver une compensation glorieuse. Pendant trois siècles, ils servirent la France et l'Église, ils se firent tuer sur les marches du trône de Louis XVI et de la chaire de Pie IX. C'est une gloire, sans doute, mais enfin on n'a pu l'acheter qu'au prix, toujours douloureux, d'un exil éternel.

Dans l'ordre social et pratique, nous trouvons des ruines analogues.

La seigneurie de Berne fut, par l'adoption de la Réforme protestante, jetée dans une fausse position qui la condamnait fatalement aux excès et aux réserves. Avec les puissances voisines et catholiques, Berne n'eut plus que des relations sinon hostiles, du moins froides et peu amicales. Toute liaison avec l'Autriche était à peu près rompue : les rois de France eux-mêmes ne regardaient guère le canton de Berne que comme un ennemi, et le traitaient en conséquence. Tandis que les Suisses catholiques pouvaient, en France, en Espagne, à Naples et à Rome, embrasser les carrières qui leur ouvraient l'accès aux dignités militaires, civiles et ecclésiastiques, les Bernois et en général tous les Suisses protestants, à cause de leur calvinisme, perdaient ces avantages. Pour toute ressource, ils étaient réduits aux grades subalternes en France, et, depuis le dix-huitième siècle, sans protecteurs au jour périlleux ; ou s'ils en trouvaient, comme aujourd'hui en Prusse, la protection tournait en domination et en menace à l'indépendance. De plus, ils ne pouvaient aspirer, dans les pays catholiques, à de brillants mariages, qui leur eussent été refusés, sinon légalement, du moins de fait ; car malgré la tolérance et même l'indifférence pratique, la diversité de religion formait toujours un obstacle souvent insurmontable et produisait un manque de confiance intime, une certaine aliénation des esprits.

La réforme protestante influa d'une manière plus funeste encore sur les relations de Berne avec les confédérés suisses. Entourée de cantons catholiques et formant, pour ainsi dire, une île protestante, Berne fut séparée de ses anciens amis et comme traînée à la remorque par ses ennemis et ses rivaux. Par sa situation géographique, par la supériorité de ses ressources et par son ascendant relatif, qui pouvait être utile à tous sans nuire à personne, la Providence lui avait ménagé, dans la confédération, le plus beau rôle ; par sa triste réforme, Berne perdit cette superbe position, tomba dans la dépendance de Zurich, fut condamnée au triste rôle de faire la guerre à ses amis, pour s'allier à ceux qui, de tout temps, avaient jalousé sa fortune. Au commencement de chaque crise, il est vrai, un certain instinct de conservation la poussait vers ses voisins catholiques, mais sur les points fondamentaux, la séparation persista. Le schisme religieux engendra, dans les choses même temporelles, des intérêts diamétralement opposés ; il ne pouvait donc exister, entre voisins séparés par la foi, aucune confiance intime et durable, de sorte qu'à la fin le principe de la division emporta Berne du côté de ses ennemis. C'est ainsi que Berne perdit ses vrais amis, sans gagner d'alliés, car les protestants entre eux n'avaient que peu ou point de relations, mais souvent des contestations et des querelles. Quoique les anciennes alliances fussent encore écrites sur le papier, et même jurées de temps en temps, elles n'existaient plus dans les cœurs et ne formaient plus qu'une lettre morte. L'histoire de la patrie même, qui jadis enflammait le cœur de tout Suisse, perdit ses charmes ; car les vertus et la concorde des aïeux étaient, pour l'égoïsme et les passions de leurs représentants dégénérés, un reproche perpétuel : et quand on arrivait au temps du schisme, l'histoire ne pouvait plus que raviver les vieilles haines. Ainsi personne n'a-t-il réussi à écrire l'histoire des événements survenus depuis cette fatale époque, soit parce qu'ils ne contiennent rien de glorieux dont la postérité puisse suivre l'exemple, soit parce qu'ils ne rappellent, au contraire que des souvenirs de guerre et de décadence, fort humiliants pour le patriotisme.

De même que dans les intérêts politiques, la triste révolution

avait désuni les Suisses dans leurs relations journalières. Dès lors, plus de liaisons amicales, fort peu de rapports de bon voisinage entre catholiques et protestants. Un Zuricois, par exemple, n'aurait pas pu se rendre souvent à Lucerne, ni un Bernois, à Fribourg ou à Soleure, dont les habitants se distinguent de longue date, par l'aménité de leurs mœurs, leurs manières affables et la douce gaieté de leur caractère, sans exciter le soupçon d'un penchant secret pour le catholicisme. Les événements des pays voisins, l'étude de leur législation avaient perdu tout attrait. A la vérité, on parcourait encore les divers cantons Suisses, mais pas pour aller voir des amis ou des frères, uniquement pour se délasser de ses travaux, refaire sa santé et satisfaire sa curiosité d'esprit. Berne, d'une part, Fribourg et Soleure de l'autre, trois villes que la nature avait unies comme sœurs, par des rapports de voisinage, par la communauté des intérêts politiques, par l'identité de leurs constitutions, de leur langage et de leurs mœurs, devinrent pour ainsi dire étrangères. Durant trois siècles, aucun mariage n'a été conclu entre des citoyens de Berne et les sujets des deux autres cantons; nulle épouse, ornée de la couronne virginale, ne passa plus d'une ville à l'autre pour y former des liens d'affinité ou de consanguinité, pour donner lieu à des entrevues fréquentes, pour unir enfin les cœurs et les esprits. L'ancien amour, l'âme et la condition de toute vie sociale, disparut du lien fédéral, et c'est ainsi que l'édifice, pourri et vermoulu, croula au premier choc, parce que le schisme religieux avait rompu le lien moral.

Dans l'intérieur même du canton de Berne, la réforme protestante avait également relâché les anciens liens de confraternité, ébranlé les rapports de bienveillance et de confiance entre les sujets et le souverain. Haller, qui était lui-même patricien de Berne, en parle avec l'autorité de l'expérience et la sagacité pénétrante de son maître esprit.

« Du côté des gouvernants, dit-il, l'ancienne affection paternelle s'affaiblit de plus en plus, et fit place à une certaine roideur, à je ne sais quelle morgue, qui n'a pas été sans raison reprochée à la plupart des Bernois. L'esprit du protestantisme, fondé sur un sys-

tème d'égoïsme et d'isolement, dessécha les cœurs et enfla l'orgueil qui déjà ne se glisse que trop facilement dans le cœur de tous ceux qui jouissent du pouvoir et des richesses, et particulièrement dans celui des membres d'une république dominante. Du moins cet orgueil se manifesta-t-il sous des formes plus choquantes que dans le temps où il trouvait encore un tempérament efficace dans les doctrines et les pratiques de la religion catholique, ou le souverain et les sujets partageaient la même foi, et reconnaissaient dans la douce autorité des préposés ecclésiastiques, sortis de toutes les classes du peuple, leurs conducteurs spirituels, les organes et les interprètes d'une loi morale, supérieure et divine, également obligatoire pour les riches et les pauvres, pour les petits et les grands. Il ne faut donc pas s'étonner que le peuple, à son tour, ait perdu son ancien respect, cette piété filiale qu'il avait pour ses souverains seigneurs. On avait favorisé, préconisé, justifié la révolte contre l'Église universelle, contre cette Église auparavant reconnue du monde entier comme souveraine autorité dans l'ordre spirituel ; était-ce donc un moyen propre à relever et à affermir le respect pour les supérieurs temporels, qui, certes ne repose pas sur des bases plus solides et dont le régime est assurément beaucoup moins doux ? Aussi vit-on, depuis cette époque, éclater plusieurs insurrections et autres troubles intérieurs, dont l'histoire de Berne n'avait pas encore offert d'exemple. On peut bien s'imaginer que l'attachement pour l'ancienne foi ne cessa pas tout à coup ; que l'introduction violente du protestantisme, les larmes et le sang qu'elle avait coûté, les maux qu'elle avait entraînés, laissèrent de longs ressentiments et durent par tradition domestique perpétuer, pendant plusieurs générations, un certain mécontentement dans un grand nombre de personnes. De plus, la suppression de tant de dignités ecclésiastiques, des monastères et autres institutions religieuses, avait non seulement privé les pauvres et les indigents de beaucoup de moyens d'existence, de secours et de consolations de toute espèce ; mais elle avait encore fermé aux classes moyennes et aisées du peuple, l'unique chemin qui leur était ouvert pour parvenir aux honneurs et à la fortune. Les uns et les autres ne pouvaient

donc voir que de mauvais œil et avec un juste déplaisir, que les revenus de ces magnifiques biens ecclésiastiques, fondés par leurs pieux ancêtres, destinés à récompenser la vertu et la science, et à la jouissance desquels toutes les familles du peuple avaient des droits et des espérances, ne fussent plus dépensés que dans la capitale, ou ne servissent qu'à alimenter le luxe des familles bernoises. Déjà par sa nature, une république dominante n'offre, aux habitants de son territoire, que fort peu ou point de ressources pour satisfaire une ambition même légitime : et de là vient qu'une seigneurie collective, quoique juste dans son origine et dans son exercice, a été partout et toujours, plus ou moins odieuse à ceux qui en dépendent ; mais, depuis la rupture du lien spirituel, depuis la spoliation des biens du clergé et la séparation de cette Mère-Église qui veillait avec la même sollicitude au bien-être de tous les enfants, la distance qui séparait les maîtres des sujets parut plus grande et plus difficile à franchir ; les avantages éminents, dont les premiers jouissaient, excitèrent plus fortement l'envie, et l'exclusion de toutes les places honorables et lucratives devint beaucoup plus sensible. Enfin, il est incontestable que le protestantisme a même altéré le caractère du peuple, en le rendant plus égoïste, plus sombre et plus taciturne ; car l'esprit de secte empoisonne tout ce qu'il touche ; son souffle pestilentiel flétrit la fleur de la vie sociale. La séparation d'avec ses plus proches voisins et amis, les interminables querelles théologiques, soit entre les catholiques et les protestants, soit entre les protestants eux-mêmes, querelles qui jetèrent le vulgaire dans le doute et l'incertitude, avaient aigri les caractères et en avaient banni cette paix de l'âme, cette humeur gaie et naïve, cette affabilité qui caractérisaient jadis les montagnards, et qu'on rencontre encore chez les peuples catholiques, ou maîtres et serviteurs riches et pauvres, jeunes et vieux semblent, par leur joie et leur contentement, bénir le Seigneur du bienfait de leur existence, et où la paix intérieure, l'affection et la douce confiance se manifestent par le langage et par les mœurs, par le son de la voix et même par l'expression de la figure. Dans le canton de Berne, au contraire, comme dans tous les pays protestants, on

avait non seulement aboli tout séjour de fêtes, et ce culte majestueux qui dilate les cœurs et élève l'âme, mais comme la perte de la foi avait amené la corruption des mœurs, on crut pouvoir et devoir y remédier par de sombres lois de coërcition [1]. »

Mais nulle part les funestes effets de la prétendue réforme ne se montrèrent d'une manière plus éclatante, que dans le pays de Vaud. La conquête de cette superbe contrée n'a certes pas porté bonheur aux Bernois ; malgré l'introduction du protestantisme, ils n'ont jamais joui de ce pays avec la sécurité qui donne seule des prix à la possession. D'abord cette conquête excita, contre Berne, la jalousie des autres cantons qui refusèrent toujours de lui garantir cette portion de son territoire. Jamais, non plus, il n'a existé, entre les Bernois et les habitants du pays de Vaud, une union morale, une véritable concorde. Car un peuple, jadis différent de mœurs et de langage, volontairement soumis à la douceur de l'administration ecclésiastique ou à de bons princes, ne pouvait guère s'accommoder à la domination d'une ville, dont le gouvernement collectif n'offrait, par sa nature, aucune carrière à l'ambition, aucune ressource à la fortune, et blessait l'amour-propre, lors même qu'il n'était pas tyrannique. Dans la portion conquise par Fribourg et par le Valais, cet inconvénient propre à toutes les républiques souveraines, se trouvait en partie corrigé par le maintien de la religion catholique. Dans le pays de Vaud, au contraire, le protestantisme, introduit par la violence, sous des formes acerbes et suivi d'innovations onéreuses, forma de plus un dissolvant spirituel, divisa les esprits, au lieu de les rapprocher et éteignit toute charité dans les cœurs. Aussi ne peut-on se dissimuler que, depuis la conquête jusqu'à nos jours, il a régné, entre les Vaudois et les Bernois une certaine désaffection, un manque de confiance réciproque.

Deux siècles plus tard, lorsqu'éclata la révolution française, les Vaudois embrassèrent les principes de cette révolution avec une sorte de fureur : c'était un moyen de satisfaire leur vieille haine,

[1] *Histoire de la révolution religieuse*, page 414.

de pousser jusqu'au bout leur protestantisme, et d'exercer, par des représailles, les justices de la Providence. Le protestantisme bernois avait rompu l'unité religieuse, le jacobinisme vaudois rompit, à son tour, tout lieu temporel. Les réformateurs religieux avaient pillé les églises et les couvents ; les réformateurs politiques du pays de Vaud chassèrent les baillis bernois, pillèrent les caisses publiques et s'emparèrent de tous les domaines. Berne avait abattu la croix et les autres signes du salut ; les Vaudois firent disparaître les signes de domination politique, les armoiries et les monuments de la cité souveraine. Les Bernois avaient vociféré contre la hiérarchie, contre les prêtres et les prélats ; les Vaudois vociférèrent contre l'oligarchie, contre les bourgeois et les patriciens. Et n'est-il pas digne de remarque que Berne seule ait été si sévèrement traitée, si profondément humiliée ?

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire du canton de Berne, qui, du grand au petit, est l'histoire de tous les cantons protestants de la Suisse. Aucune histoire, dans un cadre aussi restreint, ne découvre mieux, dans l'adoption du protestantisme, l'indestructible germe de la guerre civile ; l'ébranlement de la famille et de l'ordre social ; la ruine de la charité, de la liberté et du bien-être ; l'isolement politique, la dissolution de la confédération helvétique, la discorde intestine, partout l'oppression et la révolte [1].

§ IV. LE SCHISME ANGLICAN

L'homme soumis aux lois divines, inspire, pour sa grandeur morale, un religieux respect ; mais, lorsqu'il sort volontairement et passionnément des voies du vrai, du juste et du bien, il ressemble à un astre qui sortirait de son orbite, romprait toutes les conditions de l'équilibre et briserait tout sur son passage : égaré par ses idées fausses, entraîné par ses mauvais instincts, l'homme dévoyé se porte à tous les excès, se souille de tous les crimes, et ne s'arrête, lorsque

[1] Nous empruntons ces réflexions finales à l'*Hist. Apologétique de la Papauté*, t. VII, p. 233 et suiv.

sa puissance égale sa perversité, qu'épuisé de débauches sur un monceau de cadavres. Telle est, dans l'antiquité, l'histoire de Néron et de tous les infâmes scélérats qui déshonorèrent la pourpre des Césars ; telle est, au début de l'ère moderne, par l'effet naturel de protestantisme, l'histoire de Henri VIII. Le caractère de la révolution qu'il vient d'opérer n'est point, comme on l'a trop dit, une réaction contre la tyrannie de Rome; c'est, au contraire, l'établissement au milieu des peuples chrétiens, de la plus monstrueuse tyrannie. Quant à cette prétendue tyrannie de Rome, « il n'est pas vrai, dit le calviniste Guizot, qu'au seizième siècle, la cour de Rome fut tyrannique ; il n'est pas vrai que les abus y fussent plus nombreux. Jamais peut-être, au contraire, le gouvernement ecclésiastique n'avait été plus facile et plus tolérant... La révolution religieuse en Angleterre fut œuvre royale. Le roi et l'épiscopat se partagèrent soit comme richesses, soit comme pouvoirs, les dépouilles du gouvernement prédécesseur, de la papauté. »[1]

Le schisme anglican.

68. Cromwell, pour établir le schisme n'avait demandé que trois mots : *Supremum caput Ecclesiæ, chef suprême de l'Eglise* : ajouté à tous les titres qu'étalait la royauté dans ses proclamations. Par ces trois mots, Henri Tudor qui était roi, devenait pontife ; il n'avait plus seulement sur les biens une sorte de haut domaine, sur les personnes, un pouvoir de police, mais il était proclamé maître absolu des âmes, des corps et des biens de ses sujets. Au pouvoir discrétionnaire de satrape et d'hiérophante il fallait un réglement d'application : il fallait constituer ce nouveau royaume, également absolu dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel, que l'abjection du Parlement venait de conférer au prince. Cromwel, déjà chancelier de l'Echiquier et premier secrétaire du roi, fut nommé vicaire général de Henri VIII, premier pape d'Angleterre. En cette qualité de vice-gérant du prince-pontife, il était, dans l'empire des âmes, le représentant de la loi, l'interprète de la foi, le réformateur en titre des erreurs, hérésies, abus qui avaient pu, depuis S. Dunstan, pénétrer dans l'Eglise d'Angleterre. D'après la teneur de ses pou-

[1] Guizot, *Hist. de la civilisation en Europe*, éd. in-12, p. 330-345.

voirs, le fils d'un foulon de Londres, l'ancien condottière, le ci-devant teneur de livres d'un marchand, pouvait, sans avoir fait aucune étude théologique, sans assistance d'aucun concile, en vertu du bon plaisir de sa Majesté, trancher sur le dogme, la morale, le culte et la discipline ; il pouvait, si cela était agréable au monarque, prononcer que la présence réelle est une hérésie et chasser Dieu de l'autel ; décider que le célibat ecclésiastique est un abus et, sous ce même prétexte d'abus, qualifié sans appel, dépouiller les églises de leurs ornements, les moines de leur propriété, tous les prêtres de leur pouvoir d'ordre ecclésiastique. En conséquence, cet aventurier, qui ne s'était même pas assis sur les bancs d'un séminaire, reçut un droit de préséance sur tous les lords temporels et spirituels du royaume. Pour mieux souligner son omnipotence, ce parvenu sans vertu et sans savoir, voulut faire entendre à tous les prêtres qu'ils n'étaient prêtres que par la grâce du roi. Voici quel était son argument : La juridiction ecclésiastique vient de Dieu ou du roi : si elle vient de Dieu, que les prêtres montrent leurs lettres signées de la main du Seigneur ; s'ils ont égaré leurs titres ou si ces titres n'ont jamais existé, le roi est là qui, dans sa bonté parternelle, les remplacera s'ils ont été perdus, ou en donnera s'ils n'ont jamais existé. En conséquence, Crammer reçut ordre de faire savoir par une circulaire, au clergé des trois royaumes, que le roi venait de suspendre tous les ordinaires. Au bout d'un mois, l'indigne successeur des Becket et des Anselme, humblement soumis à l'arbitraire royal, tourna ses regards vers le trône de toute grâce et pria le roi de lui octroyer des lettres de prêtrise. La supplique fut accueillie et chaque évêque reçut en particulier sur un parchemin aux armes de la couronne, une commission royale qui l'autorisait à faire le saint-Chrême, à répandre l'huile sainte sur la tête des néophytes, à juger les causes canoniques, à donner des dispenses, à remplir tous les devoirs de sa domesticité ecclésiastique. Le sacerdoce et l'épiscopat n'étaient plus que des fonctions de valets à tonsure ou en mitre. Pour qu'il n'en ignorât, on rappelait à chaque prélat, qu'on ne lui restituait point un droit, mais qu'on lui accordait personnellement une faveur. Au pied de la lettre, le vicaire général du prince, qui

n'était même pas clerc, était le seul évêque de la grande-Bretagne ; comme il ne pouvait être présent partout, pour remédier aux inconvénients qu'entraîneraient des délais ou des interruptions dans l'exercice de son ministère, il déléguait un évêque pour l'administration de chaque diocèse. Désormais l'Église anglo-saxonne n'était plus qu'un ministère civil au département des consciences ; le prêtre en était le commis et l'évêque le chef de bureau. Et l'on a dit qu'on se séparait de Rome pour protester contre sa tyrannie ; nous allons voir quel despotisme abject remplaça le gouvernement paternel des Pontifes Romains.

Assassinat juridique de trois chartreux

69. L'Angleterre officielle montra peu de bravoure en présence du schisme ; les nobles et le clergé apostasièrent misérablement. Il y eut toutefois de nobles exceptions. La vertu s'était particulièrement réfugiée dans les monastères. Sommés de jurer le serment de suprématie, les frères aimèrent mieux quitter leurs maisons de prières que de s'exposer aux colères du despote : les uns s'exilèrent en Italie, d'autres en Espagne, beaucoup en France, la plupart en Flandre, terre miséricordieuse aux proscrits. De ceux qui restètèrent en Angleterre, un grand nombre succomba aux ruses et aux menaces de Cromwell ; quelques-uns se montrèrent héroïquement rebelles aux ordres du pouvoir et aimèrent mieux donner leur sang pour Dieu que leur âme au tyran. Parmi ces défenseurs de la liberté de conscience, nous citerons Peyto et Elstow. Cromwell les menaçait de les faire jeter à la Tamise : « Menacez les riches du monde qui boivent dans l'or et couchent sur le duvet, répondirent-ils ; pour nous, peu nous importe que vous nous fassiez jeter dans la Tamise : le chemin du ciel est aussi court par eau que par terre. » Les moines saintement rebelles, furent les uns expulsés de leurs monastères ; les autres, enfermés dans des couvents transformés en prison : près de cinquante d'entre eux moururent de faim et de froid dans les cachots. Parmi ces braves moines, Cromwell en choisit trois pour servir d'exemple, Jean Houthon, Augustin Webster et Pierre Laurens, prieurs de Chartreux. A la réquisition du serment, Jean Houthon répondit au nom de ses frères : « Plutôt mourir ; le ciel et la terre attesteront que nous sommes morts injustement. »

Les trois Chartreux allèrent prier Cromwel de laisser en paix les pauvres religieux étrangers aux affaires de ce monde et fidèles serviteurs du roi. Cromwel essaya de leur prouver qu'en refusant le serment, ils perdaient leur corps et leur âme, puisqu'ils désobéissaient à Dieu et au prince que le Christ avait institué chef de l'Église. Les prieurs hochèrent la tête en signe d'incrédulité et furent enfermés à la Cour de Londres. Quelques jours après, ils paraissaient devant le tribunal, avec un moine nommé Reynold et un prêtre séculier. Le jury refusa d'abord de porter un verdict de trahison ; le statut qui concernait le titre de *Chef suprême* de l'Église, déclarait coupable de trahison quiconque chercherait, par écrits ou par impression, à priver le roi de cette dignité : or, les frères n'avaient rien dit, rien écrit. Mais d'autres statuts, inspirations personnelles du roi, avaient été votés pour atteindre celui qui refuserait de reconnaître la suprématie, soit que pour sauver sa vie il se réfugiât dans un silence mystérieux, soit qu'il expliquât les motifs qui faisaient hésiter sa conscience. Se taisait-il, il refusait donc de reconnaître la suprématie du prince ? Balbutiait-il quelque objection, il deniait donc à la royauté ses attributs de droit divin? Malgré l'habile agencement des filets homicides du statut, le jury hésitait, et, pour obtenir une déclaration de culpabilité, Cromwell dut menacer les juges de prendre leur tête. Cinq jours après, les religieux et le prêtre furent attachés sur une claie et traînés par des chevaux jusqu'à Tyburne, le lieu du supplice. Avant de l'exécuter le bourreau demanda au Père Houthon s'il voulait prêter le serment : « Non, dit le chartreux, l'œil tourné vers le ciel. Vous tous qui m'écoutez, au grand jour du jugement, vous serez témoins que ce n'est ni par obstination, ni par malice que j'ai refusé de jurer, mais pour obéir à mon Dieu, à mon Église et à ma conscience. » Puis, la figure resplendissante d'une clarté céleste, il chanta : « C'est en vous, ô mon Dieu, en qui j'ai mis mon espérance, ne permettez pas que je sois confondu, mais délivrez-moi selon votre justice. » Le bourreau lui passa le lacet autour du coup. Le religieux n'était pas encore mort : on coupa la corde qui le tenait suspendu, et le corps tout chaud fut livré à l'un des valets de l'exécuteur, qui l'é-

tendit sur la claie, le dépeça, en arracha les entrailles et le cœur, qu'il jeta dans un bûcher. Le tronc, divisé en quatre morceaux passés au feu, fut partagé entre les quatre plus importantes villes du royaume, pour effrayer tout ce qui portait la robe de moine ; la tête fut hissée sur le pont de Londres et l'un des bras cloués à la porte de la Visitation. Les quatre autres endurèrent les mêmes tourments. Il y a dans Réginald Polus, une effrayante peinture de quelques-unes de ces abominables immolations, renouvelées de Dèce. On y voit le bourreau dont le doigt sait arrêter à propos le nœud coulant, pour suspendre les étreintes et multiplier les baisers de la mort. Qu'ils viennent ici, ceux qui osent reprocher à l'Église Romaine sa cruauté. La vérité est la sœur de la charité ; la vérité est la mère de la justice ; elle n'est jamais cruelle et sait tempérer même la justice par la miséricorde. La cruauté est l'enfant de l'erreur, et la cruauté est d'autant plus féroce que l'erreur est plus radicale. Comment justifier de pareilles abominations ? On jeta, nous le savons, de la boue aux martyrs : il y a partout plus vil que le bourreau ; il y a le goujat de la guillotine. On prétendit que ces martyrs avaient conspiré contre le prince ; mais où sont les preuves de l'accusation et les dossiers du procès ? On les a détruits pour rendre probable la calomnie. Mais la vraisemblance même manque à l'accusation et les faits la confondent. Avant de mourir, ces martyrs saluèrent le roi, toujours auguste pour eux. A deux doigts de l'éternité, ils protestaient contre l'injustice des imputations et priaient pour la conversion du bourreau couronné. Pendant qu'on lui tenaille le cœur, le Père Humfried murmure : « Notre cœur n'est pas là, il est au ciel où est notre trésor. » — « Dites à votre maître comment nous sommes morts, s'écrie Guillaume Meuwe : puisse-t-il se repentir ! » Et si quelque âme pieuse ne s'était hâté de donner le récit de ces glorieuses morts, nulle trace n'en serait restée dans la mémoire des hommes[1].

Assassinat juridique du cardinal Fischer.

70. L'homme sans vertu est une brute qui vit de sang ; une fois qu'il a goûté de cette liqueur, il ne peut plus s'en rassasier : il lui

[1] *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*, Auturpiæ, 1585.

faut des victimes et des victimes de choix. A mesure qu'il les égorge, sa fureur augmente ; à la fin, c'est un monomane de l'assassinat : il tue pour tuer et plus il boit de sang, plus il a soif. Après avoir assassiné quelques religieux, Henri VIII se prit à un évêque. Jean Fischer, évêque de Rochester, ancien précepteur du roi, était un des plus saints et des plus savants prélats du royaume ; il avait été longtemps le conseiller et le confesseur de Marguerite, femme de Henri VII ; chancelier de l'Université de Cambridge, il y avait fondé deux collèges, établi à perpétuité deux chaires de théologie et appelé de savants professeurs. Au rapport de Sanders, *il n'avait point d'égal* en Angleterre, et *peut-être dans tout l'univers* chrétien, sous le rapport *de la sainteté*, *de la doctrine et de la vigilance pastorale*. A l'apparition de la *Captivité de Babylone*, il avait composé, avec la maturité d'un maître et l'élégance d'un humaniste, la *Défense des sept sacrements* ; il avait ensuite justifié cette Défense, réfuté les calomnies de Vélénus, défendu l'Eucharistie contre Œcolampade et le sacerdoce contre Luther, commenté les Saintes Écritures et publié plusieurs discours. A la proclamation du schisme, une nonne de Kent, s'étant permis quelques prédictions, fut envoyée à l'échafaud. Le roi fit un crime à Fischer de n'avoir pas voulu déclarer fanatique cette sainte religieuse, l'impliqua dans son procès et le retint quinze mois en prison. Presque pas de nourriture, jamais une goutte de vin, des vêtements usés et qui tombaient en lambeaux, pas même un livre de prières ; voilà quel était son sort : les historiens voient une sorte de prodige dans la prolongation des jours du saint évêque en un lieu si malsain et si incommode. Paul III qui voulait honorer le courage du généreux confesseur, l'éleva, durant sa captivité, à la dignité de cardinal. Peut-être ainsi espérait-il fléchir, par cette distinction, la dureté du roi ; mais celui-ci, à cette nouvelle, dit, en se moquant du Pape : « Qu'il envoie son chapeau de cardinal quand il voudra ; je ferai en sorte que, quand il arrivera, la tête qui doit le porter, ne soit plus sur les épaules. » Pendant la captivité de Fischer, le Parlement avait déclaré traîtres à l'État, ceux qui dénieraient au roi, le titre de Chef de l'Église. On aurait voulu arracher au Pontife le serment de suprématie ; malgré

ses privations et ses souffrances, il fut inébranlable. On se servit alors d'un subterfuge. Le *sollicitor* général vint à la prison, soi-disant pour consulter Fischer au nom du roi, le priant de donner son opinion, favorable ou contraire, avec promesse de secret absolu. Le *sollicitor* parlait avec une candeur si persuasive que Fischer se hasarda à lui dire que, dans l'intérêt de son salut, Henri VIII ne devait pas prétendre au pontificat. Ce fut son arrêt de mort : le *sollicitor* trahit le secret et fit condamner Fischer. L'évêque de Rochester avait quatre-vingts ans quand la sentence fut prononcée ; il ne marchait qu'avec un bâton, étant d'ailleurs affaibli par ses grands travaux et ses continuelles austérités. La joie qu'il ressentit en apprenant qu'il allait mourir martyr, sembla lui rendre toute la vigueur de sa première jeunesse et jetant son bâton : « Allons, mes pieds, dit il, faites votre office ; il me reste peu de chemin à faire. » Pour aller à l'échafaud, il choisit, parmi ses haillons de prisonnier, ce qu'il avait de plus beau : « C'est que je vais à la noce, ajoutait-il : aujourd'hui je me marie avec la mort, et un jour de fête, il faut bien se parer. » En allant au supplice, il lisait le Nouveau-Testament ; avant de se livrer au bourreau, il dit au peuple : « Je meurs pour votre sainte foi, priez pour moi ; mon Dieu, prenez mon âme ; sauvez le roi et son peuple. » Alors il s'agenouilla, commença le *Te Deum* et posa sa tête sur le billot. La tête fut ramassée et exposée pendant cinq jours à la curiosité publique, sur le pont de Londres. La légende raconte que la figure, préservée de la corruption, parut se colorer d'un incarnat surnaturel et que les lèvres vermeilles semblaient s'ouvrir pour parler encore. Henri eut peur et fit jeter cette tête dans la Tamise : *Conticescit et adhuc timetur* : elle était encore redoutable dans son silence. Cromwell et le roi, passant près du tombeau de l'évêque, s'enfuirent épouvantés ; ils avaient vu du sang.

Assassinat juridique de Thomas Morus.

71. Après l'assassinat de Fischer, ce fut le tour de Thomas Morus. Né à Londres vers 1780, Morus appartenait à la petite noblesse du pays. Jeune page du cardinal-chancelier Morton, il avait fait de bonnes études et songé un instant à revêtir la robe de franciscain ; mieux éclairé sur sa vocation, il avait embrassé la profession d'avocat et s'était marié. Morus est un type d'humaniste distingué et

d'homme rare : simple et spirituel, intègre, pieux, dévoué, également habile à manier la parole et à traiter les affaires. Un procès qu'il plaida pour Léon X en présence du roi, et qu'il gagna, lui valut, en outre, l'amitié du prince, qui le nomma aussitôt conseiller d'État. Après la disgrâce de Wolsey, Henri VIII remit les sceaux à Thomas Morus ; mais autant le prédécesseur avait été fastueux, autant le successeur était sans affectation. A Chelséa, dans son intérieur, au milieu de ses filles et de ses gendres bien-aimés, il vivait comme un patriarche des temps primitifs. Fidèle au travail et à l'oraison, il était tout à tous et par dessus tout à Dieu. A l'église de sa paroisse, il revêtait un surplis et chantait avec les clercs ; à la procession, il portait la croix ; aux fêtes du Saint-Sacrement, il tenait un des cordons du dais, et dans les lointains pélerinages, il marchait à pied, psalmodiant avec les fidèles. Un jour que la procession avait un long chemin à parcourir, par égard pour sa dignité, on lui offrit un cheval ; il le refusa en disant que si le Christ, son maître, allait a pied, il pouvait bien en faire autant. Quand vint la question de suprématie, pressé par le roi de prêter le serment, il s'y refusa. Le roi, avec un de ces airs de courtoisie que les princes savent prendre, pour cacher des désirs de vengeance prochaine, répondit qu'il ne voulait pas violenter la conscience d'un serviteur fidèle. A propos de la nonne de Kent, il le fit jeter en prison. En y rentrant, Thomas trouva quelques chiffons de papier et des fragments de charbon ; il s'en servit pour composer un commentaire des psaumes de la pénitence. Dans sa prison, Morus fut visité par ses enfants, par sa femme et par Cromwell. En permettant la visite de la famille, le Néron anglais voulait faire fléchir l'époux et le père : le père et l'époux fut également attendri par ces visites, mais ne permit jamais, même à ceux qu'il aimait le plus, qu'on lui parlât de serment. Cromwell aurait voulu jouer, avec Thomas, la comédie qui avait si bien réussi contre Fischer ; mais le rusé procureur de l'échafaud avait affaire à plus rusé que lui et la candeur de Thomas ne permit pas à Cromwell de le surprendre dans ses discours. A bout de ruses, Henri fit passer sous les fenêtres de Morus, les trois chartreux allant à l'échafaud ; sa fille Marguerite était, à ce mo-

ment, près du prisonnier : « Vois-tu, s'écria-t-il, saisissant le bras de sa fille, quelle joie rayonne sur la figure de ces trois pères, on dirait qu'ils vont à la noce ! Dieu a voulu récompenser une vie de dévouement et de sacrifice ; il n'a pas permis qu'ils restassent plus longtemps dans cette vallée de larmes ; il les rappelle à lui pour leur donner la couronne de l'éternité. Qu'ils sont heureux ! Ton pauvre père n'est pas digne d'un si grand bonheur ; il est condamné à rester pour ses péchés en ce monde, en proie aux misères et aux souffrances. » L'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, le duc de Norfolck et le comte de Wiltshire vinrent, chacun à son tour pour tenter Thomas : Dieu veillait sur son serviteur : personne ne put ni l'ébranler, ni le surprendre. Le 1er juin 1535, Morus fut conduit devant les juges. L'acte d'accusation fut ce qu'il pouvait être, un tissu d'artifices et de mensonges ; l'interrogation du prévenu, grâce à sa présence d'esprit, fut un triomphe pour la vérité ; sa défense fut un chef-d'œuvre tel qu'on pouvait l'attendre du premier avocat d'Angleterre. Par une inspiration ordinaire aux agents de la tyrannie, l'attorney, sentant qu'il ne pouvait rien reprocher de grave à Thomas, incrimina son silence : c'était, en effet, son seul délit : « Mon silence, reprit Morus, ne saurait être la révélation, ni d'un mauvais vouloir, le roi connaît assez mes services ; ni d'un mépris pour votre loi, car c'est un axiome en droit civil comme en droit canon que *Qui tacet consentit.* Vous dites qu'un sujet fidèle ne peut refuser de répondre ; mais le devoir d'un loyal sujet n'est-il pas d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. de préférer son salut éternel à toutes les exigences du monde ? quand surtout sa conscience ne peut être l'occasion d'aucun trouble pour l'État, d'aucune révolte contre le prince : et la mienne, mylords, est bien tranquille ; je vous assure, au nom de Dieu, que je n'ai dit à aucune oreille de chair, mes pensées intérieures. » Thomas fut condamné à mort. « Mylord, dit alors Thomas, l'acte du Parlement en vertu duquel je suis condamné, est contraire à la loi de Dieu et de sa Sainte-Église. L'Église n'accepte pour maître aucun prince temporel : elle ne reconnaît pour chef que le souverain qui règne à Rome, et auquel le Christ a transmis son autorité dans la personne de Pierre et de ses

successeurs. J'ajoute que le Parlement du royaume, qui n'est qu'une faible portion du grand royaume chrétien, n'a pas plus le droit de faire une loi qui viole la constitution de l'Église universelle, que Londres, qui n'est qu'un membre par rapport au corps de l'État, n'aurait l'autorité de voter un statut en opposition à un acte du Parlement, pour lier tout le royaume. Votre loi, du reste, est une atteinte aux libertés, aux statuts du royaume, à la grande Charte où sont écrites entre autres ces paroles : L'Église d'Angleterre est libre, elle a ses droits, elle a ses franchises que nous déclarons inviolables. Le statut est donc contraire au serment que sa Majesté et ses prédécesseurs ont prêté le jour de leur sacre, et l'Angleterre, en refusant d'obéir au Saint-Siège, est aussi coupable que l'enfant qui refuse d'obéir à son père. » Après la lecture de l'arrêt portant que Thomas serait pendu, éventré, coupé en quatre morceaux, Morus murmura : « Bien ! » puis, levant la tête : « Maintenant, dit-il, je puis parler, je suis libre et j'avouerai hautement ce que la nature humaine m'avait forcé de cacher : ma conviction est que l'acte de suprématie est illégal. » Après quoi il souhaita à ceux qui l'avaient condamné, de les revoir au ciel et retourna en prison. Sur le chemin, il rencontra son fils et sa fille aînée, Marguerite, qui lui firent les plus déchirants adieux ; en les quittant Morus disait : « L'odeur de mes enfants est comme l'odeur d'un champ de blé qu'a béni le Seigneur. » Les derniers jours qu'il passa sur la terre furent employés à prier Dieu, à consoler sa famille et à réconforter même le bourreau. Pour monter sur l'échafaud, il emprunta la main de l'exécuteur ; à la foule qui l'entourait, il dit seulement : « Priez pour moi ; je meurs en bon sujet et en bon chrétien. » Puis il se mit à genoux, récita le *Miserere* et tendit sa tête. Au récit des derniers moments du chancelier, on dit qu'Henri épouvanté, se leva de table en criant à Anne Boleyn : « C'est vous qui l'avez tué. » Mais bientôt, rentrant dans son cabinet, il prit une plume pour outrager les deux martyrs : L'évêque de Rochester, apprenait-il au monde, n'était qu'un traître infâme, et l'ancien ministre était mort convaincu de haute trahison. Mais l'Europe ne crut pas à l'accusation de Henri ; partout se manifesta la plus vive indignation contre le

meurtrier de ces nobles victimes ; les yeux même qui n'avaient jamais vu Morus se remplirent de larmes et plus d'un humaniste glorifia les deux confesseurs du Christ : « A Londres, dit Erasme, on ne pleurait pas, on n'écrivait plus ; l'œil tremblait, le doigt aussi, comme si, sous chaque pierre, eût dormi un scorpion. »

Dissolution des monastères.

72. Après ces deux actes de terrorisme, Henri VIII crut n'avoir plus rien à craindre ni de la magistrature, ni du clergé. Le moment parut bien choisi à Cromwell pour proposer la dissolution des monastères. Le roi donna son approbation à une mesure qui, d'après Burnet : « Lui permettrait de tenir tête à l'Empereur, le prince le plus puissant du monde et dont les flottes couvraient alors la Méditerranée et l'Océan. » Strype n'a pas besoin de Charles-Quint pour expliquer ce projet de suppression qu'il attribue aux richesses des moines et à l'attachement des moines pour le Saint-Siège. Le penchant pour les idées nouvelles et la convoitise du bien d'autrui étaient, en effet, pour Cromwell et pour Cranmer, les raisons déterminantes de cet acte de haut brigandage. Le prince ordonna donc une visite générale des couvents en colorant cette enquête de motifs religieux. Des richesses des monastères, pas un mot ; sur leurs besoins spirituels, de longues pages. On craignait que la paresse, le désordre, l'incontinence ne se fussent glissées dans ces saintes maisons et, pour exprimer ces craintes, on employait le langage symbolique de la Bible. On voulait voir si le chardon ne menaçait pas d'étouffer la bonne herbe ; si le bourgeon de la vigne du Seigneur n'était pas atteint par quelque insecte caché ; si la rose de Jéricho manquait de rosée céleste pour s'épanouir ; si le soleil de justice continuait de briller. Le royaume fut divisé en districts et à chaque district furent attachés deux commissaires chargés de recueillir les informations sur les frères et les religieux dont le roi convoitait les revenus. Ces commissaires étaient des hommes tarés, d'une probité douteuse, de mœurs équivoques, des créatures ou des complaisants de Cromwel : c'est les peindre d'un mot. Personne ne s'attendait, dans les monastères, à ces visites d'oiseaux de proie : les moines se croyaient abrités par la grande Charte qui protégeait tous les citoyens. Incapables d'opposer la

moindre résistance aux ordres du prince, ils laissèrent violer leur domicile, sans pouvoir en appeler aux lois protectrices du pays ; du reste, eussent-ils parlé, leur voix n'eut pu se faire entendre. Les visiteurs avaient reçu une double instruction. L'instruction publique, c'était cet hypocrite factum autorisant, au nom de l'Évangile, la visite des monastères, dont le prince, chef de l'Église, voulait extirper jusqu'au moindre abus. L'ordre secret c'était de pousser les moines à donner leur couvent au roi, avec promesse, de la part du prince, d'assurer aux donateurs des secours pour leur vieillesse. Sept ou huit couvents, à peine, donnèrent dans ce piège grossier. Pour se venger, dans leurs rapports, les commissaires représentèrent les communautés des deux sexes comme de véritables cavernes de voleurs, de honteux lupanars, de fétides bouges dont l'ombre cachait les abominables forfaits. Si ces hommes n'ont pas misérablement trahi la vérité, les moines n'auraient pas mérité la sécularisation, mais la prison, la potence et même le feu. Mais il n'y eut ni jugement ni tribunal ; les accusés ne furent pas confrontés avec les accusateurs. Du reste la précaution eut été inutile : malheur au moine qui aurait osé accuser de faux témoignage les gens du roi ; ou l'aurait envoyé à l'échafaud pour crime de haute trahison. Au rapport des visiteurs, il résulta en somme que les grands monastères étaient de vrais foyers de vertus et que les petits n'étaient que des foyers de vices. En conséquence, une loi, votée à grand'-peine à la Chambre des Communes et subie seulement après menaces du prince, supprima les petits monastères, dont le revenu n'excédrait pas la somme de 200 livres sterling ; on céda leur propriétés à Henri VIII, avec faculté d'investir des terres et bâtiments abbatiaux ceux de ces sujets qu'il indiquerait par lettres patentes, en joignant aux bénéficiaires d'habiter les abbayes et d'en cultiver les champs. Cet acte supprimant trois cent quatre vingt communautés, ajoutait 320.000 livres sterling au revenu annuel de la couronne et donnait au prince 100 000 livres sterling en argent, en vaisselle et en joyaux de toute espèce. Voici les dipositions prises à l'égard des maisons supprimées : le supérieur reçut une pension viagère ; ceux qui avaient fait des vœux avant l'âge de vingt-quatre ans furent sé-

cularisés, emportant seulement leur robe monacale ; les plus âgés furent répartis dans les maisons conservées. Le sort des religieuses fut pire : elles ne reçurent qu'une robe et furent obligées, pour vivre, de mendier. Dieu cependant ne les abandonna pas et la vieille hospitalité anglaise s'empressa de les recueillir. A peine la dissolution était-elle prononcée qu'on vit accourir, à l'œuvre spoliatrice, une foule de gentilshommes, demandant leur part de dépouille. La curée des monastères se fit avec une âpreté vraiment anglaise : le mobilier des sacristies, les vitraux des chapelles, les plombs des toitures, les ferrements des portes, les pavés et pierres de démolition, tout y passa. Les débris se vendaient à la criée, et, depuis ces beaux exemples du protestantisme anglican, ce que l'on entend par réforme, philosophie, progrès des lumières, cela commence toujours par les mêmes scènes de brigandage ; là même où il n'y a plus rien à voler, on n'est pas moins ardent à proscrire, comme si l'aveugle rage des persécuteurs ne pouvait se lasser de rendre hommage, par sa haine et ses violences, à la vertu des institutions monastiques.

Disgrâce et supplice d'Anne Boleyn.

73. Sur ces entrefaites mourut à Bugden, Catherine d'Aragon : elle fut dans sa mort ce qu'elle avait été dans sa vie : plus grande que la fortune, plus grande que la disgrâce, plus grande même que la mort qui ne sut point la découronner de son auréole. L'année 1536, qui vit la fin de son martyre, vit aussi la disgrâce, le jugement et le supplice de l'odieuse femme, cause de tous ses malheurs. Le 25 avril 1536, une commission s'assembla secrètement à Westminster pour connaître des charges portées contre la reine. Le comité, dont le père d'Anne faisait partie, reconnut qu'il existait des preuves suffisantes pour accuser la femme adultère de Henri VIII, de liaisons criminelles avec Brereton, Nowis, Weston, officiers de la Chambre, Smeaton musicien du roi et d'inceste avec son frère, le vicomte de Rocheford. L'acte d'accusation fait remonter ces offenses au lit du roi à 1533, l'année même du mariage : preuve que, d'après le roi lui-même, cette femme à laquelle Henri VIII avait sacrifié la femme légitime et la foi de ses aïeux, n'était qu'une misérable créature. Cependant, pour être juste, il faut dire que tous les

crimes ne sont pas prouvés : leur nature, leur fréquence et les circonstances permettent même difficilement d'y croire, et si corrompue qu'ait pu être Anne Boulen, il paraît difficile qu'elle se soit abandonnée à ces volages amours. Le crime le plus probable de la reine, c'est que la passion du roi était éteinte depuis que les joues de sa maîtresse ne brillaient plus d'un si vif incarnat et que le prince n'avait pas encore un héritier du trône. Ce qu'il y a de certain, c'est que Anne était triste, inquiète, en proie à des chagrins secrets, soit qu'elle eut excité de légitimes soupçons, soit qu'elle connut l'infidélité de son époux. Tout récemment, ayant trouvé une de ses filles d'honneur, Jeanne Seymour, sur les genoux de Henri, elle s'était enfuie, la figure en pleurs, s'était mise au lit et était accouchée d'un enfant mort. Henri, de son côté, n'était plus ce beau prince, si bien peint par Holbein ; les excès l'avaient affaibli,la lutte contre Rome l'avait rendu colère et les assassinats juridiques dont il s'était rendu coupable, en avaient fait une sorte de Tibère. A un tournoi, la reine, par mégarde ou par imprudence, laissa tomber son mouchoir : Nowis le ramassa, s'essuya le front et rendit le mouchoir à la reine en le soulevant avec sa lance. Le roi tressaillit, se leva brusquement, quitta la lice et le tournoi fut interrompu. Les suspects furent aussitôt arrêtés, et Anne fut mise comme eux, à la Tour. Par une très-juste iniquité, Anne fut jugée, comme l'avaient été les victimes de sa passion, après d'habiles tortures et sans forme de justice. En prison et devant les juges, Anne protesta de son innocence. Le jugement la frappa de mort pour crime d'adultère et d'inceste ; Cranmer rompit ensuite les liens de son mariage, car s'ils eussent été rompus avant, Anne Boulen n'eut pu être atteinte que comme concubine. Malgré ses crimes, réels ou supposés, Anne sut mourir. En lui rendant justice, nous ne nous apitoierons pas cependant sur son sort ; sa mort, fut-elle même innocente au regard d'Henri VIII, expiait de plus grands crimes. Femme sans vertu et sans entrailles, elle avait fait chasser du trône et du lit conjugal une très-digne reine ; elle avait fait proscrire la femme, séparé la mère de l'enfant, laissé poser sur le front de la mère le signe de l'inceste, sur le front de l'enfant le signe de

la bâtardise, et le jour où Catherine était morte, elle n'avait pas su respecter la dignité de sa mort. Et maintenant un jugement solennel, rendu au nom du prince qu'elle a perdu, la flétrit comme adultère et incestueuse, casse son mariage d'ailleurs nul. Elisabeth maintenant n'est plus que le fruit d'un concubinage royal et c'est pour une prostituée,qu'on a versé le sang des moines, qu'on a immolé Fischer et Thomas Morus. Voilà comment Dieu se venge de ceux qui ont trahi ses lois.

Insurrection. 74. Le procès de la reine et les événements qui devaient en être la conséquence naturelle, déterminèrent le prince à convoquer un nouveau Parlement. A l'ouverture de la session, il déclara qu'ayant été malheureux dans ses deux mariages, il allait, logique étrange, en contracter un troisième, mais seulement pour le bien de ses sujets. Henri épousa Jeanne Seymour : pour dons de joyeux avènement, les députés de la nation offrirent, au roi, la mise à néant, quant aux effets, de ses deux premiers mariages et statuèrent que les actes du roi, avant sa majorité légale, même revêtus de la sanction parlementaire, seraient nuls et sans valeur. Un jeune roi n'aurait plus pour maxime que le vers du poète : *Sic volo, sic jubeo sit pro ratione voluntas :* licence d'où nous verrons bientôt sortir une révolution. En attendant, le nouveau mariage fut assaisonné de meurtre ; lord Howard fut empoisonné à la tour comme suspect de prétendre à la couronne. La noce autrement ne fut pas plus gaie, car les paysans du nord vinrent se mêler à la danse. Attachés à la foi d'Alfred le Grand, ces hommes virent avec effroi l'introduction dans le conseil du souverain, de Cromwell et de Rich, ennemis secrets du catholicisme, l'élévation au premier siège d'Angleterre, d'un prêtre marié, la nomination à l'évèché de Salisburg, d'un évêque entaché des erreurs de Zwingle. Le supplice de Thomas Morus et de Fischer avait excité de douloureuses émotions dans le Lincolnshire : on les y révérait comme des martyrs de la foi et du patriotisme. Le mécontentement des campagnes s'accrut par la spoliation des monastères ; c'étaient des établissements où les voyageurs trouvaient un gite, les pauvres du pain et les malades, des remèdes dispensés avec affection. En voyant tomber ces maisons

qu'ils vénéraient, les paysans protestèrent. Henri crut qu'avec sa plume d'ergoteur, il viendrait à bout des protestations. Les injures ne firent que hâter la révolte : ce n'étaient plus seulement les paysans qui couraient aux armes, mais les landslords, anciens patrons des monastères dissous, qui se plaignaient d'être privés des retours prévus par l'acte de fondation et prétendaient que les terres d'une communauté supprimée devaient revenir, non à la couronne, mais aux ayant-cause des donateurs originaires : en spoliant un monastère, on les dépouillait, eux, protecteurs et héritiers de l'institution, de leurs droits et privilèges. Un grand nombre de tenanciers, de propriétaires et de lords firent cause commune avec l'insurrection. C'est dans le Lincolnshire que la rébellion commença : elle réunit en un clin-d'œil 20,000 mécontents. Dans leur manifeste, ils se disent fidèles à Dieu, au roi et à l'État ; ils se plaignent de la rigueur des lois, de la suppression des monastères, de la spoliation d'un grand nombre de maisons religieuses. Henri leur commanda de se fier à sa clémence ; les paysans ne croyaient pas plus à sa clémence qu'à sa bonne foi ; ils refusèrent d'obéir. Du Lincolnshire, la révolte passa dans le Yorckshire, les provinces de Lancastre, de Westmoreland et de Durham. En s'étendant, la révolte devint une croisade ; elle prit le nom de pélerinage de grâce. Des prêtres marchaient à la tête des hommes, la croix à la main : sur leurs drapeaux étaient peints un calice surmonté d'une hostie, et Jésus crucifié, dont le corps était percé de cinq plaies sanglantes : chaque soldat portait ce même insigne sur la manche de son habit. La formule de serment que devait jurer quiconque voulait mériter le nom glorieux de *pélerin de grâce* était ainsi conçue : « Je jure d'entrer dans la confrérie du pélerinage pour servir Dieu, pour défendre le roi et ses enfants, réformer la noblesse, chasser les pernicieux conseils du prince. Je promets de ne pas faire mon profit particulier du malheur public, de ne causer de tort à personne, de ne tuer volontairement aucun de mes frères. Sous le poids de la croix du Christ, je ne travaillerai qu'à la conservation de la foi, au rétablissement de l'Église, à l'extirpation des hérésies. » Et fidèles à leurs serments, partout où ils passaient, les confédérés rétablissaient les

moines dans leurs couvents, relevaient les chapelles abattues, replaçaient sur les autels les images supprimées, rallumaient les cierges devant les reliquaires et appelaient les populations aux armes. En campagne, dès l'aurore, les combattants se jetaient à genoux et priaient Dieu, pendant que les clairons sonnaient les fanfares et que les tambours battaient aux champs ; le soir, après une longue marche, la troupe se préparait à dormir, dès qu'un prêtre avait appelé la bénédiction du ciel sur les serviteurs des cinq plaies de Jésus-Christ. Les pélerins s'avançaient en chantant et sans trouver d'obstacles ou de résistances. A l'arrivée devant une ville, un bourg ou une place forte, ils le sommaient de se rendre à la grâce du salut. A la fin, l'armée se montait à 40,000 hommes ; et si d'Aske, le chef de cette nouvelle croisade, eût connu toute la perversité d'Henri VIII, il ne tenait qu'à lui de le précipiter du trône. Henri en eut le sentiment plus ou moins clair, et, au lieu d'écraser les rebelles par les armes, voulut négocier, quitte à sauver, par ses négociations, les apparences. Le 6 décembre 1536, eut lieu à Lancastre, entre les commissaires respectifs, la conférence de paix. Les propositions des croisés étaient d'assembler le Parlement dans la ville d'Yorck ; de proclamer une amnistie pleine et entière ; de révoquer les statuts qui avaient aboli l'autorité du Pape, supprimé les monastères, donné au roi les dîmes et les premiers fruits des bénéfices ; de punir Cromwell, Audeley, Rich, Lée et Layton, fauteurs d'hérésies et criminels de droit commun ; de proscrire les livres hérétiques, de punir les évêques hétérodoxes, à commencer par Cranmer, à moins que, suivant l'usage du temps, les mécréants ne se présentassent en champ clos, pour vider la querelle. Ces croisés, comme les ligueurs français, élevaient, contre la royauté coupable, la protestation de la conscience chrétienne et de la foi catholique ; ils honoraient leur cause par leurs vertus. La conférence fut rompue ; mais le chef de l'armée royale, duc de Norfolck, dans la crainte d'une défaite, obtint du roi la permission d'offrir un pardon illimité, à condition que les griefs des pélerins seraient examinés dans un Parlement à Yorck. Sur ces promesses, les croisés se dispersèrent ; lorsqu'ils virent qu'ils avaient été dupes, ils voulurent rèprendre les armes. Le Tibère

anglais ne leur en donna pas le temps ; parjure à sa promesse, il fut inexorable dans la répression. Les groupes en train de se coaliser, furent battues en détail ; les chefs, mis cruellement à mort. Sur ces entrefaites, la troisième femme d'Henri VIII mettait au monde l'enfant qui sera Edouard VI et mourait en couches.

[illegible]tion des [illegible]vents.

75. Le pélerinage de grâce, loin d'adoucir le roi, ne fit que l'irriter par la révolte et l'exaspérer par le péril. Précédemment, on avait supprimé les petits monastères ; pour extirper plus radicalement la foi catholique, on songea à supprimer les plus grandes institutions. Dans les sociétés ravagées par la révolution, tel est le plan invariable des persécuteurs ; ils voient avec raison, dans les institutions monastiques, les forteresses de l'Église, et, dans les moines, d'invincibles phalanges : pour écraser plus facilemrnt le gros de l'armée, ils tombent sur ces soldats d'avant-garde. D'après les perfides conseillers du prince, cette suppression des grands monastères mettrait un terme à la mendicité, donnerait au roi le moyen de doter des ducs, comtes, barons, chevaliers ; enrichirait l'agriculture, subviendrait aux charges du trésor, allégerait les impôts et délivrerait la nation de tout danger. Ce programme de prospérité à venir n'était qu'un mirage ; mais comment en poursuivre les fallacieuses promesses ? En supprimant les petits monastères, comme des foyers de surperstitions et de désordres, on avait reconnu dans les grands, une institution sage, pieuse, régulière et tout évangélique. S'ils avaient été accusés, sans doute ils auraient repoussé la calomnie, dévoilé le mensonge, fait échouer peut-être la mesure royale. Les pouvoirs injustes sont toujours hypocrites ; lorsqu'ils touchent au but de leurs hypocrites menées, pour mieux découvrir leur indignité, ils insultent les victimes de leur injustice. Ces abbés, ces prieurs, dont on venait de célébrer les éclatantes vertus, furent dénoncés à l'opinion comme des saltimbanques en camail et en mitre, qui faisaient parler les morts ; comme des thaumaturges de bas étage qui se recommandaient par des miracles de commande ; comme des empiriques de carrefour qui guérissaient les maux de dents avec un morceau de la chemise de Thomas Becket ; comme de pauvres sorciers qui, au moyen de quelques paroles tarifiées

d'avance, promettaient de préserver les blés de la rouille. L'insurrection des comtés du nord, servait à point la cupidité du roi. Les moines cette fois, disait-on, ne pourraient plus chercher à tromper le pays par de menteuses accusations contre les rigueurs du pouvoir ; on les avait vus dans le Lincolnshire et dans le Yorckshire, soulever les paysans, leur prêcher la désobéissance aux lois de l'État, et, pour entraîner les populations, s'armer d'une croix, parfois d'une épée. Les commissaires royaux reprirent donc leur visite des couvents. Un des brigands qui procédaient à cette opération, le comte de Sussex, réussit, par ses ruses, à déterminer le monastère de Furness à se donner au roi par contrat solennel, où les moines donnaient tout et ne retenaient rien. Ce succès fut, pour les autres, une illumination ; les autres commissaires se confondirent partout en promesses. Quand les promesses menteuses et grossières ne produisaient pas la soumission immédiate, on employait la menace et la violence. Dans leurs courses à travers les pays, les nouveaux Verrès se procuraient, à prix d'argent, des dénonciations contre les monastères ; énuméraient, dans de longs procès-verbaux les crimes imaginaires qu'ils s'étaient fait dénoncer ; appuyaient ces procès-verbaux de signatures, et mettaient ces actes sous les yeux des moines, comme on met le pistolet sous la gorge. Les prieurs et abbés s'exécutaient, pour sauver quelque chose du naufrage. Les uns confessaient leurs péchés, et demandaient grâce ; d'autres, dans la prévoyance d'une confiscation imminente, résignaient leur monastère au roi, dans l'espoir que le prince le rétablirait. Ces résignations et confessions n'aboutirent qu'à une mise à sac. C'est au roi que revenaient de droit les images d'argent ciselé, les chandeliers, les calices, les burettes, les gloires, les pierres précieuses, les livres d'église, aux plaques rehaussées d'or. Une seule des perles qui vinrent grossir le trésor royal, valait deux cent mille francs. Cromwell se fit également la part du lion. Les visiteurs n'avaient garde de s'oublier : ils avaient la main au sac. Les prieurs et abbés qui ne cédaient pas, étaient mis en prison et au-delà, comme coupables de haute trahison, menés à l'échafaud. Parce qu'il était le roi et le Pape, Henri VIII arrivait toujours à ses fins : il prenait des

deux mains et prenait tout, et prenait toujours. Il semble toutefois que sa cupidité eût dû être assouvie ; il n'en est rien. Citation fut envoyée, par ordre du roi, à Becket, d'avoir à comparaître par-devant le tribunal de Henri VIII, pour répondre de ses méfaits envers Henri II. Naturellement Becket ne comparut pas, fut condamné pour crime de haute trahison à être expulsé de son tombeau ; les riches offrandes qui décoraient ce glorieux sépulcre furent les dépouilles opimes de cet acte de haute et folle scélératesse. Dans l'espace de quelques années, Henri supprima six cent quarante-cinq monastères dont vingt-huit avaient des abbés qui siégeaient au Parlement ; on démolit en diverses provinces, *quatre-vingt dix collèges*, deux mille trois cent soixante quatorze chapelles et *cent-dix hopitaux*. Les revenus de ces divers établissements montaient, dit Hume, à 1,710,000 livres sterling. On avait dit que la suppression des monastères diminuerait les impôts ; le roi, pour couvrir les frais de ses spoliations, demanda un subside de deux dixièmes et de deux quinzièmes. On avait dit que la suppression des monastères améliorerait le sort des pauvres ; elle n'améliora que la condition des classes élevées et déchaîna le paupérisme. On avait dit que la suppression des monastères profiterait aux lettres : après avoir supprimé quatre-vingt dix hopitaux, abris des pauvres, on supprima cent-dix collèges, pépinières des lettres. Le caprice d'un despote lubrique infligeait à l'île des saints, la honte de ces saturnales. « Chose douloureuse à raconter, dit Audin, on punit par la prison, la faim, la misère, la corde et le feu, les représentants de ces cénobites qui défrichèrent les terres incultes des trois royaumes, renfermèrent dans leurs lits les eaux des fleuves, tracèrent des routes, jetèrent des ponts, élevèrent des églises, construisirent des hopitaux, apprirent à lire aux enfants, prèchèrent l'Évangile aux adultes, réveillèrent le culte des sciences et des lettres, et, comme dit l'Écriture, firent briller le rayon de la vérité parmi les peuples qui marchaient dans les ténèbres de la mort [1]. » En d'autres termes, la spoliation des couvents, c'est le déménagement de la civilisation chrétienne ; c'est une révo-

[1] *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 304.

lution dans l'état des terres et l'état des personnes, au profit de l'aristocratie ; c'est la pierre d'attente d'une grande révolution et la justification anticipée de séculaires représailles.

Les six articles.

76. Après avoir porté à l'Église, un coup si funeste, le théologastre couronné, pour se distraire, envoyait, de temps en temps, au feu, quelques hérétiques, et par là il entendait, tantôt des novateurs comme Bilney, Harding, Frith, Hewet, Nicholson, tantôt des catholiques dont le seul crime était leur fidélité à la foi de la vieille Angleterre. Parmi les catholiques dont il eut voulu particulièrement se débarrasser, il faut mettre en première ligne, le cardinal Polus ; parce qu'il ne put l'immoler à ses fureurs, il fit arrêter sa vieille mère, la comtesse de Salisbury et l'envoya au billot de Tiburn. Malgré ces excès de zèle, la situation d'Henri VIII était fausse et impossible à défendre. Le schisme produit toujours une hérésie ; il est d'abord l'hérésie par la négation du pouvoir Apostolique des Pontifes Romains ; il produit ensuite d'autres hérésies parce que, écartant le pouvoir divinement chargé de défendre la révélation, il confie cette charge à une main impuissante pour un tel mandat. Sous l'impression fatale de cette fausse situation, il s'était donc formé, en Angleterre, deux partis, un peu vagues dans leurs formes et hésitants dans leur symbolique, mais parfaitement déterminés dans l'esprit des personnes : Cranmer était le chef des Anglicans novateurs, inclinés au protestantisme ; Gardiner était le chef des Anglicans qui voulaient garder, sans innovation, leur établissement soi-disant orthodoxe. Après un exil honorable, Gardiner venait de rentrer dans son diocèse. Depuis deux ans, il avait parcouru l'Allemagne et revenait navré de l'inanité de ces doctrines, qui, au-delà du Rhin, luttaient contre le Symbole catholique. Henri VIII le fit prêcher ; son discours fut un manifeste que l'orateur termina par cette sentence : « Ce n'est pas en avant, mais en arrière que va la réforme. » Le parlement s'assembla le 5 mai 1539 et l'on s'occupa immédiatement d'obvier aux dissensions religieuses. Les précédents efforts de pacification n'avaient réussi qu'à aggraver la division des esprits ; les efforts subséquents pour y porter remède, ne permirent que de mieux constater la profondeur de cette division et l'impossi-

bilité humaine de l'effacer. L'intervention du prince abrégea les travaux de la commission parlementaire. Après discussion publique et examen en conseil privé du royaume, Henri arrêta les six articles suivants :

1° Que, dans l'Eucharistie, le corps de Jésus-Christ est véritablement présent sous la forme et non la substance du pain et du vin ;

2° Que la nécessité de la communion sous les deux espèces n'était pas établie par l'Ecriture et qu'on pouvait être sauvé sans y croire, puisque le corps et le sang de Jésus-Christ existent ensemble sous chaque espèce ;

3° Que la loi de Dieu défend aux prêtres de se marier ;

4° Que la loi de Dieu prescrit de garder les vœux de chasteté ;

5° Que l'on doit conserver l'usage des messes privées, usage fondé sur l'Écriture ;

6° Que la confession auriculaire est utile et même nécessaire.

Après la loi venait la sanction. Peine du feu et de la confiscation des biens contre ceux qui combattraient la présence réelle, par écrit ou par paroles, sans que les coupables pussent être admis à abjuration ; peine de la corde contre quiconque attaquerait les cinq derniers articles ; emprisonnement et confiscation contre celui qui énoncerait des dispositions inconciliables avec les cinq articles ; peine de mort pour les relaps et les obstinés ; confiscation et emprisonnement contre tout prêtre coupable d'infraction à la virginité ; peine d'amende et de prison contre quiconque s'abstiendrait de se confesser et de communier dans les temps prescrits ; peine de mort et perte des biens contre celui qui, après un premier jugement, persisterait à s'éloigner du tribunal et de la Table Sainte. — Ce bill frappa de terreur tous les partisans des nouvelles doctrines ; en Angleterre, tout ce qui penchait vers le protestantisme chercha son salut dans le silence ou la soumission. Ceux qui n'avaient pas à craindre la hache du bourreau, Mélanchthon, Bucer, Luther, Calvin, protestèrent contre le code draconien du Tibère anglais ; mais sans fruit, car ils avaient tous à peu près agi de même, au nom

du libre examen, et l'on ne voit pas bien pourquoi Henri VIII, qui avait en main un pouvoir absolu, devait s'abstenir d'imiter leur exemple. Le mieux, c'est que ce bill en six articles tombait en plein sur le primat de Cantorbéry, marié deux fois et qui, sur le siège de saint Thomas Becket, vivait en secret avec la nièce d'Osiandre. Les chefs de la réformation anglicane se tirèrent d'embarras par des réticences hypocrites et par des mesures de prudence. Pas un seul n'eut le courage de protester contre les six articles et de professer sa foi au risque du martyre. Il n'y a des martyrs que dans l'Église de Dieu ; il n'y en a pas dans celles qui doivent leur naissance aux illusions de l'orgueil et aux caprices de la tyrannie.

Disgrâce et exécution de Cromwel.

77. Cette réaction d'Henri VIII contre la dissolution protestante était, pour Cromwell, l'agent le plus actif de cette dissolution, un symptôme de mort. Les nobles ne voyaient qu'avec déplaisir ce fils de forgeron porter, à sa jarretière, une agrafe de diamant. Le peuple, encore plein de vénération pour les établissements où il avait trouvé si longtemps le pain de la charité, ne voyait dans Cromwell que le spoliateur des monastères. Dans leurs prières, les pèlerins de grâce demandaient à Dieu de délivrer le pays de cet instrument de meurtre et de servitude. Les moines l'avaient maudit, les catholiques ne le considéraient que comme un vil apostat ; les protestants eux-mêmes ne fondaient aucun espoir sur une âme égoïste qui les servait ou les trahissait suivant les besoins de sa politique. Le roi même l'accablait de dédain : les tyrans se servent d'intruments serviles, mais les méprisent. Pour prévenir sa disgrâce, un seul moyen restait à Cromwell, c'était, en donnant à l'Angleterre, une reine protestante, de relever son parti que les six articles semblaient avoir abattu. Heureusement pour le vicaire général, ce projet ne cadrait que trop avec les faiblesses connues du pontife-roi : Henri VIII eut toute sa vie cette terrible alternative : de ne pouvoir vivre hors mariage, et dès qu'il était marié, de ne pouvoir vivre avec son épouse, et, pour s'en défaire, il l'assassinait. Mais, aussitôt veuf il en cherchait une autre, et, au moment où Comwell s'ingéniait à le remarier, le roi négociait avec la France et avec l'Écosse pour obtenir ses quatrièmes noces. C'est en ce mo-

ment que Cromwell lui proposa Anne de Clèves. Cette union faisait remarquer habilement le ministre, devait être avantageuse à la Grande-Bretagne par les droits qu'elle conférait et les alliances qu'elle assurait contre Charles-Quint. Cromwell tenait en réserve un argument plus décisif sur un prince sensuel : c'était le portrait de la princesse, peint sur ivoire, par Hans Holbein, mais avec ces embellissements que l'art ajoute à la nature. Le roi séduit fit demander la princesse par une magnifique ambassade. Après quelques mois de négociations, le mariage se conclut. Mais à l'arrivée de la princesse à Douvres, ce fut un complet désanchantement : des traits grossiers, des manières communes, une taille mal proportionnée, c'est tout ce qui frappa les regards du prince, qui se prit à murmurer : « C'est une vraie cavale flamande. » Le conseil s'assembla pour chercher inutilement quelque moyen de rompre le mariage : il fallut se résigner. La cérémonie nuptiale eut lieu le 6 janvier 1540. Cela dura pendant plusieurs mois, les deux époux n'ayant qu'un lit. Cromwell rentra même un instant en faveur et put obtenir du parlement deux ou trois bills pour augmenter les ressources de la royauté. Les adversaires politiques de Cromwell, battus de ce côté, cherchèrent, pour Henri, une femme et crurent l'avoir trouvée dans Catherine Howard. Cromwell fut arrêté en pleine séance du parlement. Quelques jours suffirent pour réunir les preuves des crimes de Cromwell. Comme ministre, on lui reprochait de s'être laissé corrompre par des présents et d'avoir empiété sur l'autorité royale par divers excès de pouvoir ; comme vicaire général, d'avoir favorisé hautement les hérétiques et professé lui-même l'hérésie ; comme vice-gérant, de s'être rendu coupable de concussion et d'extorsion. Cependant la quatrième femme d'Henri était reléguée à Richemond, son procès s'instruisait à la chambre des lords ; le clergé rendait une sentence de divorce et Anne de Clèves, pour éviter le billot, se résignait au titre platonique de sœur du roi. Quant à Cromwell, renvoyé devant ses pairs, il ne put obtenir d'être entendu ; le 12 avril, le parlement le saluait comme s'il eût été le vicaire général de l'univers ; le 19 juin, il l'envoyait à l'échafaud. La tête de Cromwell devait appartenir au

bourreau, mais non à celui qui avait abattu les têtes de More, de Fischer, de la comtesse de Salisbury et de tant de saintes victimes dont le ministre avait offert le sang en holocauste au tyran de l'Angleterre.

Mariage et mort de Catherine Howard.

78. Le duc de Norfolk hérita du crédit de Cromwell et s'en servit pour hâter le mariage de Catherine Howard avec Henri. Cette union, blâmée par Cranmer, devait être favorable aux intérêts du parti catholique dont le duc était le chef avec Gardiner. Au nom du bonheur de ses peuples, les pairs vinrent donc prier le roi de contracter un cinquième mariage, dans l'espoir qu'il obtiendrait les bénédictions du Seigneur. Le mariage se fit sans éclat le 8 août 1540 ; on se contenta, pour le rappeler, de frapper une médaille représentant une rose sans épines. Henri n'avait jamais été si heureux : il se croyait aimé et peut-être l'était-il, du moins si l'on en juge par les éloges dont il ne cessait de combler sa femme. On le surprit même un jour rendant des actions de grâces au ciel qui lui avait donné, sur ses vieux jours, une compagne si fidèle et si bonne. Quinze mois se passèrent ainsi dans les plaisirs, lorsqu'un misérable, nommé Lassells, vint trouver Cranmer et lui révéla que Catherine, avant son élévation au trône, avait accordé ses faveurs pendant une centaine de nuits, à un gentilhomme nommé Derham. Qu'est ce qui avait pu pousser le dénonciateur : le fanatisme de secte ou l'appât d'une récompense. Un honnête homme, à la place de Cranmer, eut payé le silence de Lassels et eut sauvé la reine, par suite le roi et la royauté. Que fit Cranmer ? Sur une confidence dont il n'avait pas scruté le motif, sur le témoignage d'un homme qu'il n'avait jamais vu, sur une dénonciation peut-être calomnieuse, il prit, avec ses amis, la résolution de s'assurer du dénonciateur et de prévenir le souverain. La jeune reine, à la fête de tous les saints, s'était approchée de la sainte Table avec son époux et Henri remerciait le ciel de son bonheur, disant qu'il n'avait jamais été si heureux en ménage. Le lendemain une lettre lui révélait la dénonciation. Lassels fut interrogé et confirma son accusation par le témoignage de sa sœur. Derham interrogé confessa les faveurs qu'il avait obtenues de Catherine. Un musicien arrêté en même temps,

fit savoir qu'une fille de quinze ans, avait fait, de l'appartement de la duchesse de Norfolk, une maison de débauche. Le roi, comme frappé de la foudre, versa d'abondantes larmes. La reine fut exilée à Sion-House. Après une enquête, confiée aux créatures de Cranmer, on découvrit que cette jeune reine était en effet un être abominable ; et même que, depuis son mariage, elle avait fait, du palais royal, un lupanar païen. Mais il paraît que la plupart de ces faits monstrueux ne furent pas admis. Sur la déposition que Catherine avait autorisé Derham à la voir ; qu'elle l'avait employé comme secrétaire ; qu'à Lincoln, au dernier voyage, elle avait permis à son cousin de rester dans sa chambre avec lady Rocford jusqu'à quatre heures du matin, les juges décidèrent que ces circonstances suffisaient pour former *une présomption* d'adultère. Sur cette présomption, les deux gentilshommes furent déclarés coupables de haute trahison et envoyés à l'échafaud. Toutes les personnes de la famille qui avaient pu connaître les déportements de la jeune fille, furent impliqués dans un autre procès, dont la confiscation des biens et la mort furent l'ordinaire dénouement. Pour remédier à de pareilles disgrâces, le parlement déclara traîtres à l'État : tout individu qui, connaissant les déportements de la reine, ne les révélerait pas immédiatement au roi ; toute fille qui, ayant perdu la virginité, oserait épouser le souverain ; toute reine d'Angleterre qui se laisserait séduire ; tout individu qui lui ferait la cour ; et quiconque lui servirait de confident ou de témoin pour ses coupables intrigues. Un immense éclat de rire accueillit ce statut. Pour se consoler de cette nouvelle disgrâce, Henri envoya Catherine Howard à l'échafaud. La fable de Barbe-bleue est devenue, par ce prince, une réalité de l'histoire.

79. Henri, veuf pour la cinquième fois, épousa, en 1543, Catherine Parr, veuve de lord Latimer. Jeune encore, elle avait séduit le cœur du vieux monarque, d'ailleurs peu difficile à séduire, moins par sa beauté que par une science théologique rare chez une femme. Adroite et rusée, elle avait eu, avec son royal amant, plus d'une dispute sur les matières religieuses, s'était défendue fort adroitement, forcée de succomber sous les arguments scolastiques

Dernier mariage et mort.

de son adversaire, s'était avouée vaincue avec une grâce qui relevait encore le prix de la défaite. Ce mariage était l'œuvre du parti réformé : Cranmer avait jeté les yeux sur une femme qui ne cachait pas ses sympathies pour les idées nouvelles et espérait, de son adroit concours, un acheminement vers la ruine du catholicisme. En public, ce rusé sectaire jouait le rôle d'un néophyte ardent, soumis à toutes les volontés du chef spirituel de l'anglicanisme ; en secret il préparait les éléments de cette réforme religieuse qu'il renvoyait à la mort de Henri VIII. Ce double jeu faillit, à deux reprises, le perdre sans retour ; à deux reprises, il sut dissiper l'orage amoncelé sur sa tête. L'impunité de Cranmer, dont les opinions hétérodoxes étaient connues, réveilla les espérances des réformés : mais le roi épiait les novateurs, prêt à punir du dernier supplice le moindre excès contre la symbolique anglicane. Shaxton, évêque démissionnaire de Salisbury, fut mis en prison pour avoir parlé contre la présence réelle, et, pour échapper à la mort, dut se rétracter. Anne Ayscougle, coupable du même délit et réfractaire, fut brûlée vive. Cranmer, pour garder sa primatie, dut désavouer au moins dix fois ses opinions. Catherine Parr, assez imprudente pour ne pas cacher ses opinions religieuses, fut à son tour dénoncée au roi ; le roi avait signé, contre elle, un ordre d'arrestation, lorsque informée du malheur qui la menaçait, elle sut, en carressant les passions du prince, désarmer son courroux. Depuis longtemps, le roi souffrait d'un ulcère cancéreux qui faisait chaque jour de nouveaux progrès. Frappé par une main invisible, le tyran mourait chaque jour en détail, inquiet sur lui-même, plus triste encore sur l'avenir de son héritier. Ce faible enfant devait avoir, pour tuteurs, ses deux oncles, Thomas et Edouard Seymour, hommes tirés de l'obscurité, mais non élevés jusqu'au mérite. L'ascendant sur l'esprit du roi futur paraissait promis aux Howard ; sur un prétexte imaginaire, le roi fit saisir les deux personnages importants de la famille, le duc de Norfolck et le comte de Surrey. Le comte de Surrey fut, le premier, mis à mort ; son exécution fut un deuil pour l'Angleterre. Le père allait suivre le fils dans la tombe, quand on apprit que le roi venait de paraître devant Dieu. En présence de la mort, personne n'osa lui

dire la vérité. « Quoi qu'il en soit, dit Bossuet, quand Henri aurait consulté ses évêques, que pouvait-on attendre d'un corps qui avait mis l'Église et la vérité sous le joug? Quelques démonstrations que fit Henri de vouloir, dans cette occasion, des conseils sincères, il ne pouvait rendre aux évêques la liberté que ses cruautés leur avaient ôtée ; ils craignaient les fâcheux retours auxquels ce prince était sujet ; et celui qui n'avait pu entendre la vérité de la bouche de Thomas Morus, son chancelier, et de celle du saint évêque de Rochester, qu'il fit mourir l'un et l'autre pour la lui avoir dite franchement, méritait de ne l'entendre jamais. » Henri VIII mourut le 28 janvier 1547.

80. Dans le prologue de la tragédie de Henri VIII, William Shakspeare, le grand tragique de l'Angleterre, demande ce qu'a produit le schisme royal et répond : *Des larmes et du sang* ! Des larmes et du sang, peu de règnes, même païens, en ont fait verser autant que le règne de ce libidineux schismatique. Jamais, sous ce fléau de Dieu qu'on nomme Henri VIII, l'absolutisme ne se signala, au milieu d'un peuple chrétien, par de plus hideuses rigueurs. Innocents et coupables sont enveloppés dans les mêmes poursuites ; les cours judiciaires ne cessent de fonctionner ; toutes les prisons sont pleines ; tous les jugements sont des arrêts de mort : le grand personnage du régime, sa cheville ouvrière, c'est le bourreau. Quand le pouvoir schismatique condamnait chaque jour au supplice des âmes en révolte contre une symbolique faite de main d'homme, la papauté, qui ne prêche que la mansuétude, n'a pas prononcé, en matière de religion, une seule peine capitale : Léon X protège Pomponace, qu'on eût brûlé à Smittefield ; Adrien V veut donner le chapeau à Erasme qu'on eût pendu à Tyburn ; et Clément VII soulage la vieillesse de Machiavel, qui serait mort sous la hache du bourreau de Londres. Cependant les veuves et les orphelins, priant le soir pour les victimes du bourreau couronné, mêlaient, à leurs supplications, cette prière : De la tyrannie de Rome, délivrez-nous, Seigneur ! Le pire est que jamais prince ne fut plus adulé que le Néron de l'Angleterre. On le compare sans cesse à Salomon pour la prudence, à Samson pour la force, à Absalon pour

Effets du schisme.

la beauté ; la goutte d'huile qui l'a sacré roi lui a donné tous les savoirs et toutes les vertus. Le lendemain, Salomon donne une charge importante à l'un de ses officiers qui lui a servi un cochon cuit à point ; Absalon appelle sa femme ou son médecin pour laver l'ulcère qui lui ronge la cuisse ; Samson se fait traîner sur un fauteuil à bras ; l'oint du Seigneur s'amuse à couper des têtes ; le père de l'Eglise écrit des statuts de sang ; le grand justicier altère les monnaies, spolie les couvents, vole l'argent de ses créanciers ; le légiste fait passer des édits qui punissent de mort celui qui soutient qu'Élisabeth est bâtarde et celui qui affirme qu'elle est légitime. Tout ce qui passe par le cerveau royal est une manifestation de la divinité. Un philosophe allemand dit que l'homme a trois idoles au cœur : la gloire, l'or et la femme : chacune de ces divinités a tour à tour mené le Tudor : la gloire jusqu'à ving-cinq ans, l'or jusqu'à quarante, la femme jusqu'à la fin de sa vie : la femme fut, de toutes ses passions, la plus violente. Etant ce qu'il était, Henri VIII avait besoin, plus que tout autre, du frein de l'orthodoxie et des boulevards de l'unité. Son schisme, voilà la cause première, cause unique et exclusive de toutes les monstruosités dont ce sultan a souillé l'histoire. Le prince schismatique est l'image de Dieu sur la terre ; limiter l'autorité du roi, c'est donner des bornes à celle de Dieu ; lui désobéir, c'est le plus grand des crimes. En fondant la suprématie spirituelle de Henri VIII, Cranmer et les évêques d'Angleterre, qui avaient abjuré le catholicisme, ne firent donc pas seulement, dans l'ordre du salut, acte d'apostasie, ils fondèrent encore, en Angleterre, l'absolutisme royal. Si dans les écrits des réformateurs anglicans, ces théories sur le pouvoir ne sont pas étalées avec la même impudence que dans les œuvres de Bucer et de Bugenhagen, c'est que Cranmer vivait dans un pays où, depuis plusieurs siècles, l'Église avait posé des bornes à l'autorité temporelle, et où plus heureux que dans le reste de l'Europe, le peuple avait un juste renom par la sagesse de ses lois et la sécurité qu'elles offraient au citoyen contre l'oppression. Mais, depuis sa scission avec Rome, tout ce que le clergé anglican avait de force ne servit qu'à déchirer la Grande Charte et à introniser le despotisme en Angleterre. Le Par-

lement, en proclamant que le roi pouvait se passer du concours des grands pouvoirs constitutionnels, ne fit qu'appliquer les conséquences de cet absolutisme reconnu par le clergé schismatique. Avant les Tudors, l'Angleterre se glorifiait de ses institutions et de ses libertés : elle possédait une chambre des lords, puissants et jaloux de leurs prérogatives ; une chambre des communes qui complétait la représentation nationale ; des convocations où les ecclésiastiques statuaient sans le concours du prince ; un peuple qui avait le droit de se réunir, d'être armé, d'être jugé par ses pairs ; enfin, une royauté qui devait demander l'impôt à la nation et c'était là l'ouvrage de la sainte Eglise Romaine, si longtemps toute-puissante dans la Grande Bretagne. A l'exclusion de l'Église, avec Henri VIII, tout cela disparait. On ne trouve plus qu'un despotisme oriental, une loi au service de l'iniquité, des pairs faisant un dogme de la servitude, des communes adorant le roi comme une divinité, un peuple dépouillé de sa foi, de ses biens et de ses libertés par ses indignes représentants. Aux désastres politiques s'ajoutent, dans l'ordre économique, d'autres ruines. Sous Henri VI, le grand chancelier Fortescüe disait : « Tout Anglais est libre de jouir de ses propriétés ; les habitants de l'Angleterre sont riches en or et en argent et possèdent toutes les nécessités et agréments de la vie ; ils ne boivent d'eau que par motif religieux et ont en abondance viande, poissons et légumes ; ils ont de bons vêtements et chacun trouve aisément, selon sa condition, ce qui peut rendre la vie agréable et heureuse. » Sous Henri VIII, presque sans transition, ou plutôt sans que la nation éprouve quelques revers particuliers, la scène change. Les débauches royales réclament, pour leur entretien, la spoliation des monastères qui servaient d'asile aux sciences, d'école au peuple, d'abri aux voyageurs ; qui nourrissaient les pauvres et donnaient aux paysans des fermages à bas prix. Malgré la vente des biens ecclésiastiques, malgré les vols répétés de bijoux et d'argenterie consacrés au culte, vers 1543, clercs et laïques sont obligés de donner, durant trois ans, le cinquième de leurs revenus. Cependant le prince, toujours plus besoigneux et plus avide, sollicite des dons gratuits, contracte des emprunts qu'il ne rembourse pas et rogne

chaque année les monnaies. C'est là le commencement authentique de ce fameux paupérisme, né du mariage des clercs et de la suppression des biens ecclésiastiques, paupérisme que l'Angleterre protestante n'a pu jusqu'à présent guérir que par la continence malthusienne et la taxe des pauvres. Perte de son bien-être, perte de ses libertés, perte de la vraie foi : voilà ce qu'a retiré l'Angleterre de son anéantissement devant un satrape oriental, dont elle tuera bientôt l'héritier, pour s'arracher elle-même aux griffes de la tyrannie. Quand Dieu veut éprouver un peuple, il lui donne des impies pour le gouverner ; plus ils sont impies, plus ils ruinent : c'est une règle de proportion mathématique et un oracle de la divine sagesse : *Regnantibus impiis, ruinæ hominum.*

§ V. LE PROTESTANTISME DANS LES PAYS DU NORD

Le protestantisme s'étend, de l'Allemagne, dans les pays du Nord, et là, comme au lieu de sa naissance, il doit, aux princes, tous ses triomphes. La nouvelle créance, il est vrai, se présente au nom du libre examen et ne réclame que la libre pratique ; mais, ici comme ailleurs, le libre examen importe peu et, la libre pratique n'est qu'un acheminement à la tyrannie. Les prince, mus par l'ambition, excités par l'appat d'intérêts matériels, ne voient dans la réforme qu'un prétexte et mettent au service du protestantisme la violence. Le haut clergé est riche et puissant : ils veulent le dépouiller : ses mœurs déchues leur en fournit l'occasion et le moyen. A ce point de vue, la lutte entre les rois, les prélats et les grands du royaume du Nord, n'est qu'une opposition d'intérêts et une lutte d'ambition. Mais le peuple est attaché par le cœur aux doctrines anciennes et véritables ; sincèrement dévoué à la foi catholique, il s'oppose aux erreurs par lesquelles on veut la remplacer et ne cède que trahi par la fourberie ou écrasé par la force. Aussi, dans l'origine, la réforme ne gagne du terrain que pas à pas. Enfin elle implante sur les débris du vieux culte, mais par des mesures féroces, en multi-

pliant les martyrs, en prêchant le nouvel Evangile, comme Mahomet prêchait l'Islam.

81. La Prusse, habitée autrefois par des peuples barbares et idolâtres, était redevable, aux chevaliers Teutoniques, du bienfait de la foi. Des gentilshommes de Brême et de Lubeck avaient institué cet ordre au siège de Ptolemaïs, en 1194 ; d'autres lui assignent une origine plus ancienne. « Dans ce siège, dit Mosheim, quelques bons et pieux Germains se mirent à soigner les soldats malades ou blessés ; leur dessein plut beaucoup aux principaux des Germains présents ; ils jugèrent bon de fonder un ordre de Chevaliers exclusivement Germains. Le pape Célestin III les approuva. Après le soin des pauvres et des malades, le principal devoir des chevaliers était de défendre la Terre-Sainte et l'Église. L'ordre prit ensuite de grands développements, lorsqu'il fut transporté de Palestine en Prusse, en Livonie et en Courlande. » De retour dans leur patrie, il ne fallut pas moins de cinquante six ans pour soumettre le pays à leur glaive et ses habitants à la loi du Christ. Les Grands-Maîtres de l'Ordre, assez puissants alors, jouissaient d'une considération politique presque égale à celle des rois ; des princes, issus de sang royal, acceptaient avec empressement cette dignité. Les peuples qu'ils avaient soumis et convertis, supportaient sans murmure une domination ordinairement plus douce que celle des autres souverains. La Prusse était d'ailleurs, au Nord-Est, le dernier pays qui fut éclairé des lumières de l'Évangile, elle était donc à la frontière de la barbarie, le poste avancé de la civilisation : ses chevaliers, armés autrefois contre le Mahométisme, continuaient de porter le glaive contre les invasions asiatiques et formaient, par leur histoire, comme une croisade en permanence. Il est à peine besoin de répondre à ceux qui disent qu'il faut propager la foi par la persuasion, non par les armes. Les armes des chevaliers n'étaient pas les instruments de la propagation de l'Évangile ; elles servaient uniquement à repousser par la force une violence dont eût souffert la religion. Quant au soin de propager et de confirmer la foi parmi les peuples, c'est le devoir propre de la sainte Église, la fonction de la hiérarchie ecclésiastique. L'établissement régulier du christianisme

La Prusse.

ne fut pas moins un écueil pour l'ordre ; lorsqu'ils n'eurent plus de barbares à combattre, les chevaliers tombèrent dans l'oisiveté et s'amollirent dans les plaisirs sensuels. Par le traité de Thorn, en 1466, l'Ordre était d'ailleurs tombé dans la dépendance de la Pologne ; il espérait s'en affranchir en élisant, pour Grands-Maîtres, les fils des puissantes maisons princières d'Allemagne. Ce mode de recrutement du chef de l'ordre fut une nouvelle cause de décadence.

Réforme de l'ordre des chevaliers teutoniques.

82. La décadence de l'Ordre des Chevaliers Teutoniques n'avait échappé ni aux Grands-Maîtres, ni aux Souverains Pontifes. Truchsess de Vetyhausen et Jean de Trifen avaient eu la même pensée de réforme, le malheur des temps n'en avait pas permis la réalisation. Léon X avait exhorté Albert de Brandebourg à entreprendre cette réforme urgente : la guerre contre la Pologne avait rendu l'accomplissement de ce projet impossible. Le pape Adrien VI, en 1523, renouvelait les recommandations de son prédécesseur. Le grand-maître, pendant son séjour à Nuremberg, avait fait la connaissance du prédicateur protestant, Osiander, qui l'avait mis au courant des doctrines de Luther. Albert s'adressa à Luther lui-même en 1523, par son conseiller Jean Œden, qui renplit sa mission dans le plus profond secret. Le grand-maître avait formellement prescrit à son conseiller de demander avant tout, à Luther, de garder, sur ses communications, le plus profond silence. Ce n'est qu'après cet engagement qu'il devait remettre au docteur une lettre, qu'on le priait de brûler dès qu'il l'aurait lue, non que le prince se défiât de Luther, mais dans la crainte que cette lettre, tombée en mains étrangères, ne causât d'irréparables dommages. Une fois que Luther aurait pris tous ces engagements, le conseiller devait lui révéler que le grand-maître trouvait nécessaire d'entreprendre une réforme de l'Ordre dans son chef et dans ses membres ; qu'il lui envoyait, en conséquence, la copie des statuts de l'Ordre, en le priant de les corriger, d'en conserver les dispositions véritablement chrétiennes, de lui donner en général son avis écrit sur cette question, et qu'il agirait conformément à son avis, dans l'espoir d'opérer cette réforme pour la gloire de Dieu, sans scandale et sans soulève-

ment. En même temps, il lui fit demander quelles mesures il devait prendre pour ramener à une vie véritablement chrétienne, les évêques, les prélats, le clergé séculier et régulier de ses domaines. Si Albert de Brandebourg était sincère dans ses vœux, il prenait là un étrange conseiller ; de Luther, il ne pouvait rien provenir qui contribuât à la réforme sérieuse de l'Église en Prusse. Luther, avec sa grossièreté ordinaire et sa violente passion, donna, au grand-maître,le conseil de ne plus s'inquiéter des stupides statuts de l'Ordre, de prendre une femme et de transformer la Prusse en principauté temporelle. Mélanchthon, selon sa coutume, partagea complètement l'avis de Luther. Ce conseil convint évidemment au grand-maître ; il sourit, mais ne répondit pas. Dès lors la pensée de transformer la Prusse en principauté héréditaire jeta de profondes racines dans son âme ; mais sa situation particulière ne lui permettait pas encore de mettre ce projet à exécution. Au contraire, plusieurs chevaliers s'étant mariés en Allemagne, en Prusse et en Livonie, le grand-maître, dans son intérêt, s'opposa à ces défections, parce que l'ordre aurait pu se trouver dissous avant l'accomplissement de ses projets personnels.Il ordonna en conséquence, au provincial de Livonie, de surveiller les chevaliers strictement et de punir très sévèrement tout chevalier qui songerait au mariage. En même temps, il informait le Pape des tristes défections qui affligeaient l'Ordre, pour lui demander un édit sévère contre les coupables et réclamer son jugement sur les mesures à intervenir.

83. Ce jeu d'hypocrisie n'était destiné qu'à jeter un voile sur les agissements d'Albert. Pour suivre son dessein, Albert fit venir le franciscain Brisman, le moine défroqué Amandus et d'autres prédicateurs protestants. Ces prédicateurs introduisirent les écrits de Luther, qu'on lut avec avidité et qui se répandirent partout grâce à l'autorisation que le grand-maître donna de créer à Kœnigsberg une fabrique de papier et une imprimerie. L'évêque de Sansland favorisa tout ce mouvement. Sur ces entrefaites le grand-maître quitta Nuremberg, conféra avec Luther à Wittemberg et lui demanda un prédicateur solide et sûr. Dès lors l'adhésion du grand-maître à la doctrine de Luther fut publique. Aussitôt que le duc George de Saxe, qui s'était donné beau-

Apostasie d'Albert de Brandebourg.

coup de peine pour faire élire Albert grand-maître de l'ordre Teutonique, fut informé des dispositions de ce dernier, il écrivit au frère du grand-maître, le margrave Casimir, pour l'avertir du danger. « Je déplore d'autant plus, disait-il, qu'un pareil malheur parte d'un prince de Brandebourg et qu'il donne l'exemple de l'apostasie, que j'ai efficacement contribué à faire nommer Albert. C'est nécessairement la ruine de l'Ordre. Il priait le margrave d'avertir le grand-maître et d'empêcher toute démarche ultérieure dans ce sens. Cet avertissement demeura inutile. L'évêque de Sansland publia, le 15 janvier 1524, une ordonnance qui recommanda formellement au clergé d'administrer le Baptême en allemand, de dire la messe dans cette langue, et de lire assidûment la version allemande du Nouveau Testament de Luther, en même temps qu'il défendit, sous de graves menaces, toute persécution et toute atteinte portée à la considération des protestants. L'évêque de Sansland avait soin aussi, lorsque les moines s'enfuyaient de leurs couvents, qu'on lui désignât exactement les biens et le trésor, pour qu'on les mit sous le séquestre : c'était toujours là le chapitre essentiel de la réforme. En février 1524, tous les autels de la vieille ville et de la cathédrale furent brisés à Kœnigsberg, les vases sacrés mis sous séquestres, les images des saints enlevées. Vers Pâques, le prédicateur Amandus ameutait, du haut de la chaire, la populace contre le couvent des Franciscains. A sa parole, la vile multitude se précipita sur le monastère, le pilla, expulsa les moines. On imita bientôt cet exemple ailleurs ; on pillait, on dévastait les autels, on enlevait les images et volait le trésor des Églises. Enfin, l'évêque, poussant au fond de l'abîme, prêcha contre les doctrines romaines et se prononça ouvertement en faveur de Luther qui, transporté de joie, écrivait à Spalatin. « Enfin un évêque prussien rend gloire au Christ et prêche l'Évangile : c'est l'évêque de Sansland, instruit par Brisman, que nous lui avions envoyé pour mettre un terme au règne de Satan. » De son côté, le grand-maître prononçait la dissolulion de l'ordre de Kœnigsberg et répartissait dans d'autres maisons les membres de ce couvent ; il avait également déplacé des prêtres et n'en avait laissé, à Kœnigsberg, qu'un petit nombre. Le bruit se ré-

pandait que le grand-maître allait revenir avec une femme, que tous les chevaliers voulaient se marier, que c'était l'unique motif pour lequel on prônait partout l'hérésie luthérienne. Il y avait encore à Kœnigsberg beaucoup d'habitants fidèles à l'Église catholique, qui défendaient leur foi avec énergie et persévérance ; les cheliers eux-mêmes étaient divisés dans leurs croyances. Albert, dont la situation devenait de moins en moins loyale, songeait à se démettre. A Rome, on n'était plus dupe de ses hypocrites protestations de fidélité. Le légat à Vienne cassait toutes les mesures d'Albert et de son complice, l'évêque de Sansland, pour l'introduction du luthéranisme. Le maître provincial d'Allemagne refusant même, au grand-maître, les contributions habituelles, lui reprochant d'être dans le dessein de renoncer à l'Ordre, de se marier, de réduire la Prusse Teutonique en principauté séculière et héréditaire dans sa maison. Le grand-maître répondit, pour la centième fois, que tous ces griefs étaient de pures imaginations, inventés par la malveillance, dans le dessein coupable de lui nuire. Il était impossible de mentir avec plus d'impudence.

84. Ce Janus qui jusque là se disait catholique à Rome et protestant à Wittemberg, déposa tout-à-coup son double visage. Par sa mauvaise administration, il s'était à peu près ruiné ; il résolut donc d'entretenir, avec la Pologne, une paix perpétuelle. Pour conclure un traité, il convoqua un chapitre. Dans le chapitre précédent, les chevaliers avaient déclaré qu'ils voulaient demeurer fidèles à la règle et n'entendaient point se soumettre au gouvernement d'un prince séculier ; dans le chapitre nouveau, les électeurs, triés sur le vote, déclarèrent tout le contraire. Un traité fut conclu à Cracovie en 1525. Ce traité statuait que tous les domaines de l'Ordre, en Prusse, tel que la paix de Thorn les avait délimités, conserveraient leur constitution et leurs droits, mais qu'ils deviendraient, de même que les possessions temporelles des évêques et des chapitres de Ponséranie et de Sambland, un fief héréditaire de la couronne de Pologne ; que ce fief serait dévolu, moyennant l'hommage accoutumé, au grand-maître Albert, margrave de Brandebourg, sous le titre de duc, et à ses descendants, à ses frères et à leurs héritiers légitimes;

Défection définitive.

que, si la race de Brandebourg venait à s'éteindre, le pays retournerait à son suzerain naturel, qui en transférerait l'administration à un Allemand résidant en Prusse. Ce traité ne stipulait pas la moindre garantie en faveur des catholiques. Aussitôt Albert convoqua une diète ; les évêques parjures y renoncèrent à leurs titres et à leurs trésors. Albert chercha alors, avec le concours de ces traîtés, à introduire complètement le protestantisme dans le pays. Libre désormais de ses vœux religieux et n'ayant plus de guerre à soutenir, Albert embrassa la symbolique luthérienne et épousa, en 1527, Dorothée, fille de roi de Danemark. Les chevaliers, restés fidèles, protestèrent contre ces actes d'iniquité ; l'Empereur et les États les déclarèrent nuls ; Albert fut même mis au ban de l'empire. Ces mesures restèrent sans effet contre le vice triomphant ; mais des enfants qu'eut Albert, de son mariage sacrilège, l'un tomba en démence, les autres moururent en bas âge et Dorothée laissa son mari veuf. Le vertueux chevalier, paisible possesseur de ses rapines, fonda, pour se procurer des ministres luthériens, avec des biens volés à l'Église, l'université de Kœnigsberg ; puis, à soixante-dix ans, pour mettre le sceau à sa vertu, prit une seconde femme et mourut en 1556. C'est ainsi que la Prusse fut perdue pour l'Église et pour les chevaliers Teutoniques, qui l'avaient subjuguée trois siècles auparavant. On a dit que la Prusse, par ses agrandissements, était le péché de l'Europe diplomatique ; à son origine, elle est, comme principauté, le fruit d'un larcin : cette tache caractéristique déteindra sur son histoire. La Livonie et la Courlande passèrent, vers le même temps, au Protestantisme, par l'apostasie des grands-maîtres Gothari Kessler et Walther de Plettembourg. Cet accroissement fut, pour le protestantisme, comme la conquête de la Prusse, l'œuvre de l'ambition et du libertinage. L'histoire du Protestantisme en Silésie, en Pologne, en Lithuanie, en Hongrie, en Transylvanie, a trop peu d'importance pour trouver place ici ; par ses effets, qui intéressent l'histoire générale, elle se retrouvera aux débuts de la guerre de Trente ans.

En Danemarck.

85. L'introduction du protestantisme en Danemarck fut motivée par la réaction de l'absolutisme royal, contre le pouvoir tradition-

nel des nobles et du clergé. Pour se débarrasser de cette aristocratie gènante parce qu'elle était bienfaisante, Christiern II recourut aux doctrines de Luther. « Christiern II, dit Mallet, qui, du trône qu'il occupait alors, portait sans cesse les yeux sur l'Europe pour y chercher de nouveaux moyens d'affermir et d'étendre sa puissance, saisit avidement l'idée d'un changement de religion. Le pouvoir des évêques restreint, le sénat affaibli par leur exclusion, les familles les plus puissantes privées de la ressource de tant de riches prélatures, le domaine de la couronne enrichi de leurs dépouilles ; l'influence du prince augmentée par le droit de conférer un plus grand nombre de bénéfices ; son trésor accru de tant de richesses inutilement entassées dans l'Église, c'étaient là autant d'avantages éblouissants qu'il envisagea d'abord dans l'établissement de la nouvelle doctrine. » L'auteur protestant, après avoir ainsi avoué le vrai motif de l'introduction du protestantisme dans le pays dont il parle, ajoute : « Au défaut de Luther, que le roi ne put obtenir de l'Electeur de Saxe, son oncle Reinhard et après lui Carlostadt, disciple et compagnon de Luther, vinrent en Danemarck, y prêchèrent et y eussent fait sans doute plus de progrès, si les circonstances n'eussent changé et avec elles la politique et les desseins du monarque inconstant. Arrêté dès les premiers pas par la Cour de Rome, par les représentations de l'Empereur, par la crainte de soulever des peuples justement mécontents, il ne s'occupa plus qu'à satisfaire l'Empereur, et à déguiser au Pape et à son légat, ce qu'il avait pensé sur ce sujet[1]. Son prédicateur, maître Martin, n'avait d'ailleurs pas de succès. L'Université avait vu avec regret un nouveau collège et une nouvelle doctrine, elle ne consentit à son introduction sur les registres qu'en ajoutant ces mots : *Ex jussu principis vocatur huc venit.* Mais c'avait bien été un autre scandale quand on avait entendu le prédicateur développer sa doctrine dans son haut allemand que personne ne comprenait et s'arrêtant par intervalles, pour qu'un charitable docteur, Paul Elia, plus tard son ennemi, répétât ses paroles en danois vulgaire. L'auditoire avait été

[1] MALLET, *Histoire du Danemarck*, liv. VII.

très irrévérencieux. Il y eut des gens qui s'amusèrent à singer, dans les rues et dans les auberges, l'habillement et le langage de maître Martin, il devint si complètement ridicule qu'il fallut le renvoyer en Allemagne pour lui faire coiffer, à Wittemberg, le bonnet de docteur. Eclairé par les nouvelles lumières du pauvre Martin, Christiern II priva les évêques de leur pouvoir féodal et remplit ses trésors en confisquant les biens ecclésiastiques. Mais, loin d'atteindre son but, le tyran du Nord déjà détesté pour ses crimes et sa cruauté, n'en devint que plus exécrable. La noblesse révoltée l'oblige à descendre du trône et même à sortir de ses États. En lisant l'histoire de ce monstre, on est presque tenté de dire avec Varillas[1]: « Il aimait le mal pour le mal, et lorsque les méchants ordinaires ne le commettent que lorsqu'ils se le représentent en qualité de bien, il n'était capable de faire le bien que dans les occasions qu'il le voyait déguisé sous la figure du mal. » On voit s'il avait les vertus nécessaires pour devenir, dans ces froides régions, un complaisant introducteur du protestantisme.

Frédéric de Holstein

86. Pour fermer toute voie au retour de Christiern II, les nobles et le clergé choisirent pour roi, Frédéric, duc de Schleswig et de Holstein, bien qu'il eût été élevé dans le libéralisme. On avait cru prendre, contre l'introduction clandestine ou publique de l'hérésie, des mesures suffisantes, en faisant promettre au prince, à son avènement, la conservation de la religion catholique. De la part des électeurs, c'était une grande illusion ; un prince croyant suit sa foi dans sa politique ; un prince incroyant suit son fanatisme ; et s'il pouvait par impossible se désintéresser des doctrines, dans les combats de la vérité contre l'erreur, la vérité succomberait parce qu'elle n'a, pour se couvrir, que le droit, tandis que l'erreur, pour l'opprimer, fait toujours appel aux passions. Frédéric, en effet, ne garda point la neutralité promise ; il obtint d'abord à la diète d'Odensée, que les luthériens jouiraient des mêmes droits que les catholiques, que le mariage des prêtres serait permis et que la confirmation des évêques se ferait par le roi seul.

[1] Varillas, *Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion*, t. I, liv. III.

C'était pour le schisme un principe et ramener l'hérésie par les mauvaises mœurs. D'ailleurs l'hérésie cheminait à force d'intrigues. Deux protestants danois, Jean Mikkelsen et Christian Pédersen, avait fait, en langue vulgaire, une traduction de la Bible, qui avec d'autres livres, respirant des idées nouvelles, fut colportée secrètement et lue avec avidité. D'autre part, en dehors du pouvoir royal et avec sa secrète complaisance, le pseudo-réformé avait trouvé un chef dans Hans Tausen. Fils d'un pauvre tonnelier de Fioni, Tausen était entré d'abord dans un cloître. Son prieur lui ayant permis d'aller étudier à l'Université de Cologne, il avait été de là entendre, à Wittemberg, Luther et Mélanchthon et était devenu protestant. De retour dans son couvent, il convertit quelques-uns de ses confrères, fut alors envoyé dans un autre monastère à Viborg, où il prêcha encore, de concert avec Jorgen Sadolin. Tous deux, en dépit du clergé, prirent un grand ascendant sur le peuple, qui accourait aux offices célébrés en danois, et lisaient ardemment la traduction du Nouveau Testament de Mikkelsen. Tausen prêchait souvent des fenêtres mêmes du couvent où il était enfermé. Les bourgeois prirent parti en sa faveur, barricadèrent les rues pour que les soldats ne pussent pénétrer jusqu'à lui, montèrent la garde autour de sa cellule et de sa chaire, et allèrent assiéger l'évêque dans son propre château. Le roi mit fin à ces troubles en nommant Tausen prédicateur à Copenhague.

87. « Lorsque Frédéric, dit Mallet, monta sur le trône, et jusqu'à ce qu'il s'y sentit bien affermi, il ne fit que laisser deviner une inclination pour la religion protestante. Bientôt, il fit un pas de plus. En 1527, les États généraux étaient assemblés à Odensée, il adresse un discours aux évêques, dans lequel il leur commanda de faire prêcher dans leurs diocèses le pur évangile, dégagé de toutes les superstitions et des fables que l'ignorance et l'intérêt y avaient mêlées ; il leur avoua qu'il leur avait promis, à son avénement au trône, de défendre la religion catholique ; mais que cette promesse ne pouvait être expliquée comme s'il se fût engagé à accorder sa protection à ces abus révoltants, à ces croyances absurdes ; et qu'en promettant aux prélats de les maintenir dans leurs dignités et leurs

Profession de foi protestante

privilèges, ils s'étaient sans doute engagés de leur côté à remplir tout ce qui était du devoir de leur état ; que la doctrine de Luther avait fait de si grands progrès dans le royaume, qu'il n'était plus possible de la proscrire sans le bouleverser, cette doctrine ne pouvant d'ailleurs être appelée une hérésie, depuis que de vastes États l'avaient adoptée ; il désirerait qu'on tolérât le libre exercice de l'une et de l'autre religion, jusqu'à la tenue d'un concile qu'on espérait voir bientôt assemblé, et qu'alors il se conformerait, avec tous les chrétiens, à ce qu'on y aurait décidé [1]. » Ces belles promesses n'étaient que tromperies ; Frédéric avait fait des progrès dans les doctrines nouvelles et savait les mettre en pratique. La crainte d'accélérer par quelque désordre la restauration de Christiern II, qu'ils redoutaient encore plus que Frédéric, obligea les évêques à la patience. A mesure qu'ils devenaient vacants, les grands bénéfices étaient conférés aux pasteurs infidèles. Les moines, sur les provocations du pouvoir, abandonnaient leurs couvents ; quelquefois en étaient bannis par un peuple abusé ; les domaines qui leur appartenaient, passaient aussitôt à la commune ou à l'État. Trois ans après, suivant l'exemple des protestants allemands, les protestants danois présentaient leur profession de foi à la diète du royaume, assemblée à Copenhague, en 1530. Cette profession contenait trente-trois articles, qu'ils offraient de soutenir contre les docteurs catholiques, en langue danoise, en présence du roi, de la diète et de l'assemblée du peuple, constitués juges des doctrines. Les catholiques ne pouvaient accepter ces conditions ; la diète se dissout après avoir confirmé la liberté religieuse, établie par le recez d'Odensée. Quand nous entendons parler, par les protestants, de liberté religieuse, il faut comprendre qu'ils réclament, parce qu'ils sont les plus faibles, afin, quand ils seront les plus forts, d'opprimer les catholiques et d'interdire la libre pratique de la foi. Au fur et à mesure que se répandent les idées nouvelles, on voit, en effet, se produire des excès déplorables. Dans plusieurs villes, on abat les cloîtres, on brise les images, et le maréchal du royaume se montre dans ces

[1] MALLET, *Hist. du Danemarck*, loc. cit.

occasions l'un des plus ardents démolisseurs. Pour mieux souligner sa situation à l'intérieur, Frédéric accède à la ligue de Smalcalde, conclue par les protestants pour détruire partout cette liberté dont ils se prétendaient les apôtres. Aussi, en faveur de cette neutralité malveillante, la ville de Malmoc interdit la première le culte catholique et devint célèbre par le fanatisme de ses prédicateurs. Un écrivain catholique de ce temps l'appelle justement : « l'asile de tous les hérétiques et la caverne des plus sacrilèges apostats. » Dans de telles conjonctures et avec de pareilles violences, exercées surtout contre les moines au nom du roi, il restait, à la foi catholique, bien peu d'espoir.

Réaction catholique.

88. Il y eut pourtant, à la mort de Frédéric, une réaction. Dans la diète assemblée pour l'élection du roi, les prélats mirent en avant les intérêts de l'Église ; des modifications apportées au recez d'Odensée montrèrent aux protestants que leur protecteur n'était plus là ; les évêques recouvrèrent le droit exclusif de conférer les ordres ; les dîmes furent rendues à leur première destination et la restitution des domaines ecclésiastiques fut renvoyée à une prochaine diète. Tausen, accusé d'avoir rejeté le sacrifice de la messe fut interdit à la prédication et expulsé du diocèse de Seeland. Le verdict eût été plus rigoureux sans l'intervention du peuple. Quant à la couronne, pour en désigner le titulaire, on attendit les députés norwégiens. A la faveur de ce délai, un troisième parti, pour la restauration de Christiern, se forma dans le peuple, sous la direction du bourgmestre de Copenhague. Vers le même temps, les habitants de Lubeck, irrités des privilèges de commerce que Frédéric avait accordés aux Hollandais, se mêlèrent à cette lutte. Après avoir chassé de leur sénat les patriciens et substitué à cette influence un élément républicain, le bourgmestre vint demander, à la diète de Copenhague, de rompre tout pacte avec la Hollande. Le rejet de leur demande les poussa aux derniers excès ; ils jurèrent de démembrer le Danemarck et s'abouchèrent avec Henri VIII pour lui vendre le royaume. Séduit par ce projet bizarre, Henri envoya des hommes et de l'argent. Un aventurier, à la tête de quatre mille mercenaires, prit la capitale et fit proclamer Christiern, toujours en prison.

Les nobles y consentirent, les évêques y accédèrent avec regret. En conséquence, le duc fut proclamé dans le Jutland, dont il reconnut toutes les libertés ; il confirma la capitulation accordée par son père et ordonna que les bénéfices ecclésiastiques restassent désormais entre les mains de leurs détenteurs actuels. Des guerres civiles où nobles et paysans furent tour à tour massacrés ; une révolution qui ramena au pouvoir l'aristocratie de Lubeck, changea, en 1536, la face des affaires. Lubeck reconnut le nouveau roi ; les forteresses de la Scanie ouvrirent leurs portes. La Norwège reçut également le nouveau roi, malgré l'opposition du clergé et de l'archevêque de Drontheim, qui implora inutilement, en faveur des catholiques, l'appui de Charles-Quint. Le protestantisme allait s'établir définitivement en Danemarck et s'annexer la Norwège.

Christian III.

89. Le triomphe de Christiern III devait être, en Danemarck, le triomphe du protestantisme. Après la soumission de Copenhague, une assemblée laïque y fut convoquée en 1536 ; quatre cents membres de la noblesse y assistèrent avec les députés des communes, qui n'exercèrent aucune influence. D'un commun accord, ils publièrent un décret stipulant : 1° que l'autorité temporelle et spirituelle des évêques leur serait dorénavant enlevée, et l'administration de leurs diocèses confiée à des hommes instruits et de la foi nouvelle, qui auraient le titre de surintendants ; 2° que les châteaux, manoirs et domaines appartenant jusque-là aux évêchés et aux monastères seraient réunis aux terres de la couronne ; 3° que les monastères et couvents seraient réformés. Les membres du clergé régulier pourraient être sécularisés ; s'ils aimaient mieux rester dans leurs cloîtres, ils promettaient d'y vivre saintement, et en écoutant la parole de Dieu, une partie de leurs revenus serait consacrée à la fondation d'hôpitaux et d'autres établissements de charité ; 4° les droits des propriétaires laïques étaient conservés ; le clergé n'exigerait plus des paysans que la dîme régulière, un tiers revenant au curé, un autre tiers au propriétaire de l'église, le reste au roi pour l'entretien de l'Université et des écoles. D'après les conseils mêmes de Luther, Christiern III, au lieu de séculariser immédiatement toutes les propriétés de l'Église, comme on le fit en

Angleterre et en Allemagne, en réserva ainsi une partie pour l'entretien du culte protestant et pour des établissements de charité ou des écoles; le reste ne tarda pas à tomber définitivement entre les mains des nobles, par suite des concessions de la royauté. A l'abri sous ce décret, Christiern fut implacable pour les évêques. « Le roi, dit Luntbald, leur reprochant leur conduite envers lui et le royaume pendant la guerre qui venait de finir. On voit, dans cette accusation, la fable du loup et de l'agneau, Christiern exila du Danemarck tous les religieux qui voulurent rester fidèles à leurs engagements sacrés et refusèrent de passer dans les rangs de l'hérésie : il ne fit grâce qu'à ceux qui consentirent à apostasier et à contracter des mariages sacrilèges. Il s'empara aussi des richesses des monastères. Ainsi les deux grands leviers du protestantisme ont été, là comme ailleurs, l'amour du bien d'autrui et le libertinage. Voilà ce qui opéra la conversion des princes et des nobles... » Luntbald conclut ainsi son chapitre sur Christiern : « Ce prince avait les talents d'un général et pourtant il aimait la paix. Ses vols, ses rapines et son caractère persécuteur ont imprimé sur son nom une tache ineffaçable. Il ôta à son peuple la foi qu'il aurait dû défendre[1].» Un disciple de Luther, Bugenhagen, vint, en 1537, appliquer la nouvelle constitution de l'Église. A la place des évêques déclarés coupables de prétendus crimes et privés de leurs biens, Bugenhagen établit des surintendants confirmés par le roi. La réforme de l'Université suivit celle de l'Église. La noblesse consacra son triomphe en faisant confirmer par le roi tous ses privilèges, en s'adjugeant les charges du gouvernement, les sièges du sénat et en excluant les évêques. Ainsi la royauté s'était donné des maîtres; les ordres inférieurs, bourgeois et paysans, étaient vaincus et plus que jamais opprimés; par la chute de la hiérarchie romaine, par l'expulsion des évêques des conseils politiques, par la transformation de la Norwège en province danoise, la noblesse du Danemarck s'était élevé à un degré de puissance et de richesse qu'elle garda jusqu'en 1660. — La Norwège reçut sans opposition les opinions

[1] Luntbald, *Histoire du Danemarck et de Norvège*, passim.

nouvelles. Il n'en fut pas ainsi en Islande où les querelles de famille se mêlèrent à la résistance d'une foi vive encore. La réforme ne prévalut qu'au prix du sang ; l'évêque Arenn, chef des catholiques, fut décapité en 1551. Le reste du règne de Christiern fut une lutte contre l'électeur palatin, prétendant à la couronne de Danemarck. A la mort de Christiern, son fils lui succéda sans opposition en Danemarck et en Norwège.

Gustave Erickson.

90. Un peu avant la réforme protestante, la Suède gémissait sous le joug de fer que lui imposait le roi de Danemarck, Christiern II. L'union de Calmer, au lieu de maintenir l'indépendance fédérale, avait abouti à l'absorption des deux Etats, au profit de la tyrannie danoise. L'homme qui devait rendre sa patrie à la liberté était captif à Copenhage : c'était Gustave Erickson. En prison, dit l'historien protestant Geyer, il fut confié à la garde de son parent, Eric Basser. Cette captivité aurait pu lui paraître supportable, si le sort qui menaçait sa patrie l'avait laissé jouir de quelque repos. Mais il n'était bruit dans le pays que d'armements contre la Suède. Il entendit à la table de son hôte les jeunes guerriers se vanter de vouloir jouer avec les Suédois le jeu de saint Pierre ; il les entendit tirer au sort en plaisantant les provinces de Suède. « Ces outrages, disent les chroniques, remplissaient d'indignation l'âme de Gustave, et il ne pouvait plus toucher à ses aliments. Au surplus, il n'en eut pas été autrement quand on l'aurait mieux traité. Son sommeil était agité et toutes ses pensées n'avaient qu'un objet, celui de chercher les moyens de sortir de sa prison. » Là donc il méditait sur les moyens d'affranchir son pays ; peut-être méditait-il aussi de plus grands desseins pour ses propres intérêts. Un matin, de bonne heure, il s'échappa déguisé en bouvier, suivant les uns, en pélerin, suivant les autres. Au sortir de la captivité, il trouve d'abord un asile à Lubeck : cette ville était à la tête de la ligue transéatique ; jalouse de l'ascendant que Christiern avait pris sur le Nord : elle était bien aise de lui opposer un ennemi et d'affaiblir sa puissance. Gustave reçoit un vaisseau pour se rendre en Suède. A son arrivée, il apprend que son père est mort, que sa mère languit dans un cachot. Le cœur révolté de cette barbarie et de l'op-

pression de son pays, il se hâte d'exécuter son dessein. La prudence ne lui permit pas encore de se faire connaître. Déguisé en paysan, il s'enfonce dans les épaisses forêts de la Délicarlie et gagne son pain au travail pénible des usines de cuivre. Les habitants de cette province aiment leur patrie et détestent l'oppression, ils l'ont prouvé en maintes circonstances. C'est sur cet amour et sur cette haine que le libérateur fonde ses espérances. Sa présence est découverte ; on le poursuit ; il échappe au danger. Alors Gustave se montre au peuple ; il lui parle, il s'adresse aux jeunes gens aussi bien qu'aux vieillards. Qu'ils se rappellent la domination que les étrangers ont toujours imposée au royaume ; et ce qu'ils ont eux-mêmes souffert et tenté pour la liberté de la patrie. Les souvenirs ineffaçables de la tyrannie n'ont pu se perdre chez eux. Aujourd'hui les Danois, après avoir versé le sang à flots, oppriment la Suède. Son père lui-même a préféré mourir, plutôt que de survivre à ses compagnons d'infortune. S'ils sont hommes à ne pas souffrir la servitude, il se mettra à leur tête, et, avec l'aide de Dieu, il affrontera tous les périls pour la délivrance de la patrie. Les cruautés de Christiern n'ont encore produit chez eux qu'un vague écho ; ils ne connaissent pas le jeune homme qui les harangue et qui, abandonné de tous, vient chercher parmi eux un asile. On lui témoigne l'intérêt que sa position inspire ; mais il ne reçoit aucune réponse favorable ; on le prie même de quitter le pays. Gustave s'enfuit à travers les déserts qui séparent la Délicarlie orientale de celle de l'Ouest. Mais bientôt les Dalécarliens vont changer d'opinion. Des nobles du parti danois se présentent à Rattwick pour arrêter Gustave. De vrais patriotes arrivent ; ils leur font le tableau le plus sombre de la situation de Stockholm et des malheurs qui les attendent eux-mêmes. On veut choisir Gustave pour chef ; tous sont résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. « Les Dalécarliens, dit encore Geyer, envoyèrent des patineurs à la recherche de Gustave. Ils le trouvèrent dans le village de Saïn, à l'extrémité de la paroisse de Lima ; il se disposait à fuir sa patrie et il cherchait une route dans les montagnes pour gagner la Norwège[1]. »

[1] Geyer, *Histoire de Suède*, chap. ix de l'édition française ; l'auteur et le

Cette fois, les Délicarliens, déjà si favorablement disposés, enflammés encore par les paroles de Gustave, jurent de le suivre. Les patriotes s'arment ; Gustave, à leur tête, marche sur Stockholm. Sur sa route, il s'empare des châteaux forts qu'il trouve entre les mains des Danois. Après avoir mis le siège devant la capitale, il se rend, à Westeras, à l'assemblée des États. D'une voix unanime, il est proclamé administrateur du royaume. Les Lubeckois envoient les secours promis ; tout est favorable au libérateur de la patrie. Le titre de roi lui est décerné à la diète de Strengnaes. Stockholm capitule, Christiern est déclaré déchu du trône de Suède. Gustave Erickson, devenu Gustave Wasa, peut être regardé comme un bienfaiteur ; c'est un prince qui semble avoir mérité l'honneur de porter la couronne.

Les deux Pétri.

91. Ce fut Gustave Wasa qui fit, en Suède, du protestantisme la religion établie. Des passions cachées au fond du cœur, une ambition immense, la soif de l'or, la cruauté font, du libérateur, un oppresseur de la patrie. Celui qui a brisé les chaînes dans lesquelles l'étranger retenait ses compatriotes va forger, à ses sujets, de plus terribles entraves. Monté sur le trône par la bravoure, il veut, pour s'y maintenir, un pouvoir absolu et héréditaire dans sa maison. « Faible à son avènement, dit Geffroy, en présence des nobles dont, hier encore, il était à peine l'égal, en présence d'un clergé qui regrettait l'Union et d'un parti qui s'agitait encore pour Christiern II, il s'empara des idées nouvelles comme d'une arme contre ses adversaires. » La réforme avait été déjà apportée en Suède, soit par des marchands étrangers, soit par des soldats allemands, soit par des étudiants revenus des universités d'Allemagne. Parmi ces derniers, se trouvaient deux frères, Laurent et Olaüs Pétri, élèves de Luther, qui devinrent avec Laurent Andreæ ou Anderson, les principaux auteurs de la révolution religieuse. D'abord prêtre à Strengnaes, puis archidiacre à Upsal, ce dernier, une fois converti (ou plutôt perverti) au protestantisme, obtint toute la confiance du roi et devint son chancelier. Quant aux deux frères Pétri, ils

traducteur sont protestants fanatiques, l'éditeur catholique a relevé, par des notes, plusieurs excès de l'historien suédois.

continuèrent librement leurs prédications commencées en 1519 ; « ils attirèrent sur eux, dit Geyer, l'attention de Gustave qui leur accorda sa protection, quoique l'évêque Brask qui s'était déjà procuré la lettre d'Adrien VI, relative à l'extermination de l'hérésie, réclamât l'établissement de commissaires inquisiteurs dans tous les diocèses et la prohibition des écrits de Luther. Le roi, qui correspondait lui-même avec ce réformateur, nomma prédicateur de Stockholm et secrétaire de la ville Olaüs Pétri, dont les sermons très-hardis avaient déjà fixé l'attention générale ; son frère puîné, Laurent, fut nommé professeur à Upsal. » Beaucoup d'autres mesures prises par Gustave Wasa, dans les premières années de son règne, montrèrent assez quelles étaient ses intentions. Il ôta aux évêques leur juridiction temporelle et leur défendit de s'approprier la succession de leurs prêtres dans leurs diocèses. Il ouvrit les monastères, exila les dominicains qui ne lui reconnaissaient pas le pouvoir de rompre leurs vœux, réclama les biens de sa famille tombés entre les mains du clergé, donnant ainsi un exemple qui fut suivi, prit une partie de l'argenterie des églises et affecta les deux tiers des dîmes à l'entretien de l'armée. Il engagea enfin Laurent et Olaüs Pétri à publier une traduction médiocre de la Bible. Le roi ne dissimulait plus ; on le vit assister au mariage d'Olaüs et malgré l'opposition des évêques, ouvrir des conférences où Olaüs formula et soutint les douze propositions suivantes, qui résument toute la lutte de la réforme contre l'Église romaine : « 1° Faut-il admettre les doctrines des Pairs et la tradition de l'Église, quand les Saintes Écritures ne les confirment pas ? — 2° Notre-Seigneur Jésus-Christ a-t-il donné, au Pape et aux évêques, un autre pouvoir que celui de prêcher la parole de Dieu ? — 3° Commet-on un péché, quand on ne se conforme pas aux préceptes des prêtres ? — Ont-ils le droit de séparer de Dieu, par l'excommunication, un membre de l'Église et de le livrer au diable ? — 5° Le règne du Pape et de ses partisans est-il pour ou contre le règne de Jésus-Christ ? — 6° Peut-on servir Dieu autrement qu'en vivant selon ses commandements, et tout le reste n'est-il pas l'invention de l'homme ? — 7° L'homme peut-il être sauvé par son mérite, ou seulement par

la grâce et par la miséricorde de Dieu? — 8° L'institution des couvents est-elle basée sur quelque passage des Écritures Saintes? — 9° Un homme a-t-il jamais eu le pouvoir de donner au sacrement *du pain et du vin* une autre forme que celle que J.-C. lui-même a prescrite? — 10° Doit-on reconnaître d'autres révélations que celles qui se trouvent mentionnées dans la Sainte Écriture? — 11° Est-il un passage de la Sainte Écriture qui parle du purgatoire? — 12° Doit-on vénérer et adorer les saints, et sont-ils nos défenseurs, patrons, médiateurs ou négociateurs auprès de Dieu[1]? »

Excès et résistance.

92. L'historien universitaire parle avec trop de désinvolture des excès de Gustave Wasa. L'exacte vérité est que, par une hypocrisie profonde, pendant qu'il ouvrait les voies à l'erreur, il paraissait extérieurement attaché à l'Église catholique. Tout en simulant une foi qu'il n'avait pas, il tâchait de gagner les états et de diminuer l'influence du clergé. Après ces premiers succès, il marche d'un pas plus rapide à l'exécution de son projet, mais uniquement par ambition et instinct de tyrannie. L'éditeur catholique de Geyer dit en note. « Ce ne fut point par conviction ni par entraînement que Gustave embrassa les nouvelles erreurs; ce fut par calcul et par intérêt. Il voulait s'emparer des libertés publiques au profit de son pouvoir, et des biens de l'Eglise pour grossir son trésor : ce fut son unique but; sa conduite envers le clergé, qui défendait ces deux choses, ne saurait être disculpée d'hérésie. Malheureusement pour le peuple de Suède, il réussit dans son projet. » Les protestants font, sans détour, le même aveu. « Le changement de religion, qui occupait alors tous les esprits, dit Koch, parut à Gustave un *expédient* propre à seconder ses vues et à amener un nouvel ordre de choses. Dès son avènement au trône, il autorisa les deux frères Pétri à prêcher publiquement à Stockholm la doctrine de Luther et ne négligea rien pour accélérer les progrès du nouveau culte dans le royaume[2]. » Ces premières semences produisirent immédiatement des fruits dont ne s'accommodait pas le programme despotique de Wasa. Pendant l'automne de 1524, deux anabaptistes,

[1] GEFFROY, *Histoire des Etats Scandinaves*, p. 193.
[2] KOCH, *Tableau des révolutions de l'Europe*, t. I, p. 387.

venus à Stockholm, forcèrent les portes des églises et des couvents, traînèrent par les rues les images des saints et les ornements sacrés. Le roi chassa les deux anabaptistes et protestait encore que son dessein n'était pas de changer de religion, mais seulement de réformer quelques abus. Mais ses paroles ne trompaient plus personne. L'évêque de Linkœping, Jean Brask, honoré jusque-là, par Gustave, d'une parfaite vénération, avait cru pouvoir diriger le jeune roi. Plein de zèle pour la prospérité de son pays, il avait fait venir d'Allemagne divers industriels et surtout des livres de haute science. Brask, qui lisait dans le jeu de Wasa, s'aperçut bientôt que sa vieillesse le rendrait témoin impuissant de scandales qu'il déplorait ; il sortit secrètement du royaume, privant, par son départ, l'aristocratie d'un défenseur et que sa modération et sa fermeté eussent rendu invincible.

93. C'est à la diète de Westeras que Gustave Wasa voulut consommer, en Suède, la ruine de l'Église catholique. Quatre évêques y assistaient, quatre chanoines, quinze sénateurs, cent vingt-neuf nobles, tous en armes suivant les ordres du Roi, trente-deux bourgeois, indépendamment des députés de Stockholm, qui y exercèrent une grande influence, quatorze mineurs et cent-cinq paysans de toutes les provinces, la Dalécarlie seule et la Finlande n'en avaient pas envoyé. Au banquet préliminaire, on remarqua que les évêques, placés ordinairement aux premières places, et qui même précédaient le Régent en cas de vacance du trône, étaient cette fois placés au-dessous du sénat. Les prélats se réunirent le jour suivant portes closes, dans l'Église de Sainte-Egide ; là, encouragés par l'évêque Brask, ils signèrent une protestation contre tout acte attentatoire aux privilèges de l'Église ; ils cachèrent l'écrit sous les dalles, où on le retrouva quinze ans après. Les États tinrent leur séance dans la salle du couvent des Dominicains, à Westeras. Laurent Andreæ, chancelier du Roi, prononça un discours d'ouverture dans lequel il retraca l'état du pays et les efforts de Gustave pour le réformer. « Le roi, dit-il, en faisant allusion aux révoltes déjà nombreuses, ne s'applaudit pas d'avoir accepté la couronne, car il lui est impossible de conduire un peuple qui prend la hache et me

Diète de Westeras.

nace du bâton ficelé et noirci au feu, signal de révolte, dès qu'on veut réformer quelque abus. On lui reproche injustement et la cherté des vivres et les impôts sur les églises et les couvents, rendus nécessaires par les embarras de l'État. On l'accuse d'introduire une croyance nouvelle dans le pays, parce que lui et beaucoup d'autres ont commencé à réfléchir sur les tromperies et l'oppression des gens d'Église, qui se croient sous la protection du pape. Depuis longtemps les rois de Suède ont été exposés aux attaques de cette aggression romaine ; ils ont vu les évêques se présenter en armes et souvent se révolter contre eux, comme ce Gustave Trolle qui disait à Sténon Sture qu'il avait reçu du pape une épée bien aiguisée et qu'il serait décidé à porter dans la lutte d'autres armes que des cierges. Les moines et les prêtres, les églises et les couvents possédaient les deux tiers du territoire, et il restait au roi cinq cents hommes en temps de guerre. Le roi convient qu'il a fait prêcher la parole de Dieu et l'évangile ; trop de membres de l'Église catholique ont montré peu d'empressement à venir s'expliquer en sa présence. On répand sur le roi des bruits infâmes ; on dit qu'il ne veut plus de prêtres. Il veut vivre et mourir en chrétien ; il sait qu'il faut des hommes qui enseignent la religion, et il soutiendra en toutes choses ceux qui rempliront bien leurs fonctions ; quant à ceux qui ne sont d'aucune utilité, les états en décideront. Qu'on lui donne un fief dans le royaume, il est prêt à abdiquer ; si l'on veut qu'il conserve le gouvernement, il faut lui donner les moyens de gouverner. » Après la lecture de ce discours, le roi demanda la réponse des nobles et du clergé. Le doyen du sénat répondit que, fidèle au roi, il devait avant tout obéissance au pape dans les affaires spirituelles et que, sans son assentiment, il ne pouvait approuver aucun changement dans la religion ni aucun retranchement dans les possessions et privilèges de l'Église. « Alors, dit Gustave, il m'est impossible d'être plus longtemps votre roi. J'attendais de vous une autre réponse ; je ne m'étonne plus que les paysans montrent tant de désobéissance et m'opposent tant d'entraves quand ils ont de pareils conseillers. Ils ne reçoivent pas une goutte de pluie, un nuage n'obscurcit pas le soleil qu'ils ne m'en accusent aussitôt ;

tout le monde se mêle de censurer mon administration ; je vois au-dessus de moi des moines, des clercs, des créatures du pape, et, pour les soins que je vous prodigue, je n'ai d'autre récompense à attendre que la hache que vous voudriez voir brandir sur ma tête, quoique aucun de vous n'ose en tenir le manche ; mais je saurai me soustraire à une telle récompense... Le démon de l'enfer, ne voudrait pas être votre roi à ces conditions... Je vous prie donc de me rembourser tout ce que j'ai dépensé pour vous, afin que je puisse fuir une patrie ingrate que je ne veux revoir jamais. » En disant ces paroles, des larmes parurent mouiller les yeux du roi, et il sortit de la salle. Pendant quatre jours, ce royal comédien reçut ambassades sur ambassades, pour le supplier de rester au gouvernement. Les nobles ne pouvaient pas le remplacer ; les bourgeois et les paysans n'y songeaient point. Par cette mise en demeure d'anarchie, Gustave enleva le recez de Westeras. Les nobles, quelques députés de la bourgeoisie et quelques mineurs y apposèrent leur sceau. Les évêques se soumirent ; la bourgeoisie et le peuple respectaient le clergé ; la noblesse le sacrifia. Un supplément au recez ordonna la recherche des rentes des chanoines, des chapitres et des évêchés. Le roi était autorisé à fixer leur part et celle de la couronne. Aucun titre clérical ne serait délivré sans l'autorisation du roi ; toutes les destitutions lui étaient permises. Un commentaire du recez et du décret complémentaire fut aussitôt expédié, au nom du sénat, dans toutes les provinces ; les évêques, interdits ou divisés, promirent de céder leurs châteaux ; des envoyés royaux visitèrent les couvents et les églises, pour dresser une évaluation exacte des biens et des revenus. La spoliation radicale allait commencer.

Résistance du catholicisme.

94. Pour marquer son triomphe, Gustave se fit couronner solennellement à Upsal. En 1529, un concile national d'Œrebro, acheva l'œuvre commencée par les états de Westeras, en adoptant la doctrine luthérienne et en réglant la liturgie suédoise. Afin de ne pas choquer le petit peuple par de trop brusques changements, on conservait la hiérarchie et les cérémonies de l'Église catholique, pour lesquelles le peuple suédois et en particulier les Délicarliens avaient montré beaucoup d'attachement. « Il fallait soixante-dix ans, dit

Geyer, pour mûrir les fruits de la diète de Westeras. Ainsi l'on ne doit pas s'étonner des opinions acrimonieuses qui marquaient les temps les plus rapprochés de cette diète, non plus que des désordres qui en furent la suite. [1] » Dès lors, Gustave se prit à bouleverser l'Église avec fanatisme ; il occupait les domaines, prenait l'argenterie des églises, faisait fondre les cloches, supprimait les monastères, parcourait lui-même les provinces avec des escadrons de cavalerie, pour faire exécuter les décrets de Westeras. Nous saisissons ici, en flagrant délit, le soi-disant triomphe du libre examen. Ce protestantisme, fruit de la raison mûre, qu'on disait né des sympathies populaires, c'est par le fer et le feu qu'il s'impose aux populations fidèles. La vieille foi de la Suède ne se laissa cependant pas vaincre sans résistance ; tout le clergé des campagnes, avec une bonne partie du peuple, était resté catholique ; dans chaque village, des vieillards, prêtres ou paysans, maudissaient les nouvelles réformes comme des scandales, et leur indignation soulevait tous les pays autour d'eux. Laurent et Olaüs Pétri, envoyés par le concile d'Œrebro dans toutes les cathédrales du royaume, ne trouvèrent pas partout une réception satisfaisante. A Skara, par exemple, l'un fut chassé de la chaire, l'autre, poursuivi à coups de pierres, dut fuir de l'école où il voulait faire une lecture de l'évangile selon saint Mathieu. Trois révoltes eurent lieu dans la seule province de Dalécarlie. En 1525, deux évêques qui avaient excité l'insurrection furent condamnés par le sénat à être roués vifs. Avant le supplice, ils furent traînés dans les rues de Stokcholm, vêtus de leurs chapes déchirées, assis à rebours sur de mauvais chevaux, coiffés l'un d'une mitre d'écorce et l'autre d'une couronne de paille. Un imposteur abusa ensuite les Dalécarliens en usurpant le nom du fils de Sténon Sture, mort six mois auparavant, mais démasqué par Christine Gyllenstierna elle-même, il se réfugia en Allemagne, où il fut condamné à mort pour un vol qu'il avait commis avant de se faire proclamer roi. Les Dalécarliens continuant, après sa fuite, à refuser l'impôt, reçurent l'ordre de se rendre à l'assemblée de Tune et y

[1] *Hist. de Suède*, p. 156.

trouvèrent Gustave lui-même à la tête de quatorze mille hommes ; enveloppés tout à coup, ils virent les auteurs de la révolte recevoir un châtiment immédiat, malgré un sauf-conduit général accordé par Gustave. Cette cruauté ne fit qu'attirer la haine. Chaque trêve apparente ne servit qu'à préparer cette insurrection nouvelle. Les Dalécarliens refusaient de subir les impôts demandés par Gustave; ils voulaient reprendre les cloches qu'on leur avait enlevées ; ils prétendaient rester indépendants et interdire au roi l'entrée de leur province. Les mineurs conservaient encore quelque respect pour ce Gustave qu'ils avaient autrefois si bien accueilli ; mais dans le nord de la Dalécarlie, la haine contre le roi ne connaissait plus de bornes. On accusait sa cruauté et son avarice. Il allait, disait-on jusqu'à fouiller les cimetières des églises pour y trouver du salpêtre.

95. Ces accusations font connaître l'état et les dispositions de l'esprit public. Le peuple s'alarmait en voyant abolir les cérémonies religieuses, si chères à son cœur ; les prêtres et les évêques étaient plus que mécontents, les nobles sentaient monter à leur âme la jalousie contre le pouvoir tyrannique du roi ; en Smolande, en Westrogottui, en Dalécarlie, des masses populaires se soulevaient, le bon peuple marquait surtout son attachement à la religion, lorsqu'il apprit le sort des moines. S'il faut en croire Tegel, cité par Geyer : « Les paysans crièrent qu'ils voulaient conserver les moines et qu'ils aimeraient mieux les nourrir que de les chasser. » Enfin, un jour, en 1532, Gustave, fatigué sans doute de ces révoltes auxquelles prenaient part même les protestants et qu'applaudissait Charles-Quint, ordonna aux nobles et à ses gens d'armes de venir le joindre à Westeras : « Où vous me verrez marcher, leur dit-il, hâtez-vous de me suivre. » On marcha vers la Dalécarlie. Sur la convocation du roi, les paysans s'assemblèrent au Kopparberg. Le roi leur parla longtemps avec menaces ; pendant tout le discours, ils durent se tenir à genoux. Sur l'ordre de Gustave, ils durent désigner eux-mêmes les auteurs de la dernière révolte : cinq furent décapités sur le champ ; les autres moururent plus tard dans les prisons de Stokcholm et leurs biens restèrent quel-

Triomp du despotis

ques années unis au domaine de la couronne. Pour conjurer les autres révoltes, Wasa n'employait pas seulement les armes ; il recourait volontiers aux promesses, à la feinte douceur et aux belles paroles ; il n'en poursuivait pas moins la ruine totale de l'Église catholique ; peu s'en fallut qu'il ne supprimât la dignité épiscopale et ne donnât, à sa communion, les institutions presbytériennes. A lui seul, du reste, appartenait l'autorité suprême, dans l'Église comme dans l'État. « C'est à nous, écrivait-il, en qualité de roi chrétien et avec l'aide de Dieu, à dicter des ordres et à tracer des règles. » — En 1540, les états réunis à Œrebro, et, en 1544, la diète de Westeras proclamèrent l'hérédité de la couronne dans la famille de Wasa. On prêta serment à la royauté nouvelle sur l'épée du roi et suivant une formule rédigée par le chancelier Conrad Pentinger : « Au nom de Dieu tout-puissant, il nous est donné, ainsi qu'à tous nos descendants, de génération en génération, de régner sur vous ; cette épée de justice en est un témoignage : nous vous la présentons pour que vous prêtiez serment sur elle. » Quant à la réforme religieuse, il ajouta: « Servir Dieu suivant sa loi et l'aimer par-dessus toutes choses ; croire en Jésus-Christ comme en notre seul Sauveur, étudier et enseigner avec ardeur la parole de Dieu ; aimer son prochain comme soi-même et observer le Décalogue ; tel est le véritable culte à rendre à Dieu ; en cela consistent les bonnes œuvres ; Dieu n'en a pas ordonné d'autres. Mais la Sainte Ecriture ne parle ni de cierges, ni de palmes, ni de messes pour le rachat des âmes, ni de culte des saints. Dieu, au contraire, a défendu de telles pratiques. Il nous a donné le Saint Sacrement comme gage et signe de la rémission de nos péchés, mais ce n'est pas pour l'encadrer d'or et d'argent, et le promener autour des cimetières et d'autres lieux. » Ce nouveau droit politique et religieux donna naissance à un nouveau droit public. Gustave réclama sans cesse, comme biens de la couronne et du roi, les biens communaux, bois, lacs, fleuves, pêcheries et mines. Les populations, au gré du roi, n'en avaient plus que l'usufruit. Il déclara propriétés et biens de la couronne les pêcheries des côtes de la Baltique, les pêcheries du saumon dans les fleuves, les ouvrages construits ou à construire dans leurs eaux, ainsi que toutes les

montagnes à filons métalliques et toutes les terres incultes. Ce fut tout un système d'expropriation. Gustave le prit si bien à cœur qu'il allait jusqu'à surveiller la culture dans les propriétés particulières et qu'il dépouilla plusieurs paysans pour les punir de leur négligence : « On peut, écrivait-il, taxer de négligence les paysans qui laissent croître des arbres au milieu des champs et qui cultivent ou engraissent mal leurs terres. L'intérêt de la couronne ne nous permet pas de voir cela avec indifférence. » — C'est ainsi qu'un prince apostat détruisit l'antique église de Suède et fonda, sur ses ruines, un pouvoir tyrannique, par lequel il était maître de l'État et de l'Église schismatique elle-même. Pour assurer une œuvre sans racine dans le sol suédois, Gustave s'allia avec la France et avec le Danemarck ; il s'appliqua à faire oublier, par quelques réformes intérieures, ses crimes contre la vieille foi. Dieu le punit dans la personne de ses enfants ; leurs vices furent, pour leur père, un premier châtiment du ciel. Jean III et sa vertueuse épouse essayèrent plus tard de rétablir, en Suède, l'Église catholique. Cette race, souillée de crimes, paraissait indigne d'une telle faveur ; et le pays, pour recevoir de nouveau la religion de douceur et de paix, n'avait pas encore expié le sang des justes que ses maîtres avaient répandu par torrents.

Règle de foi protestante.

96. Au terme de ces études historiques sur la propagation du Protestantisme, nous devons demander compte, à la révolution religieuse, de ses prétentions, de ses œuvres et de ses excès. La philosophie est l'œuvre des hommes, c'est un effort de l'esprit humain pour pénétrer dans les régions mystérieuses où il aspire à la parfaite connaissance ; la religion est un don de Dieu, c'est la région du mystère, l'homme doit y faire acte de soumission et non d'initiative révolutionnaire. Cependant tout homme qui aspira au grand rôle de réformateur de l'humanité, — en admettant par hypothèse la licite de son entreprise, — est obligé moralement de faire honneur, par l'ensemble de ses solutions, à toutes les exigences de l'infirme et faible espèce qu'il veut réformer et conduire. Il ne suffit pas, pour être un réformateur, d'inscrire le mot de réforme sur son drapeau ; il faut réellement réformer, et, lorsqu'on se vante de

remplacer le catholicisme romain, il faut réellement le remplacer et porter plus haut les âmes qu'on l'accuse d'avoir abandonnées dans les ténèbres et les ombres de la mort. — Or, pour qu'une réforme religieuse soit bienfaisante, il faut voir ce qu'elle a produit, comme communion religieuse, dans l'ordre de la foi, dans l'ordre des mœurs et dans les sphères divines du culte public. — Nous interrogeons là-dessus le protestantisme, et d'abord sur la règle de foi [1]. — On entend par règle de foi, la règle à suivre pour arriver à la foi, vertu et principe fondamental de toute religion. Dans l'Église catholique, cette règle est aussi facile à connaître qu'à observer. Dieu a donné aux hommes la révélation de ses mystères ; cette révélation a été consignée dans l'Écriture Sainte et la Tradition ; l'Église catholique déclare que telle ou telle vérité est réellement contenue dans la Tradition et l'Écriture Sainte, qu'ainsi elle est révélée de Dieu ; et tous les fidèles croient sur la déclaration de l'Église. « C'est là, dit un écrivain populaire, ce qu'ont cru tous les siècles chrétiens ; c'est là ce qu'ont enseigné tous les Docteurs, tous les Pères de l'Église. Ce que nous devons croire, c'est ce que le Pape et les évêques enseignent. Ce que nous devons rejeter, c'est ce que le Pape et les évêques condamnent et rejettent. Quand une doctrine est douteuse, c'est au tribunal du Pape et des évêques que nous devons nous adresser ; et c'est de là seulement, c'est de ce tribunal toujours subsistant et toujours assisté de Dieu, qu'émanent les jugements sur les choses de la religion et en particulier sur le vrai sens des Écritures [2]. » Cette règle de foi que l'Église a toujours respectée ; qui était déjà la règle des patriarches, de Moïse et des Prophètes ; qui se retrouve au fond de tous les cultes, parce qu'elle est la règle du bon sens et de la sage pratique, est rejetée par le Protestantisme. La règle de foi protestante, c'est qu'il n'y a pas de règle. L'homme

[1] Nous empruntons ces pages à un opuscule que nous avons publié en 1870, pour défendre, contre les séductions du protestantisme, l'âme de la France et surtout l'âme du peuple. A cette date, les succès militaires de la Prusse avaient fort impressionné les faibles esprits ; il était bon de prémunir la foule contre ces faiblesses ; il est toujours utile de persévérer dans une bonne résolution.

[2] Mgr de Ségur : *Opuscules*, t. II, p. 150 de l'éd. Pélagaud.

est une créature intelligente et libre: d'après les sectaires, c'est à l'intelligence, qui a besoin de règle, à être pour elle-même sa règle, et la liberté peut prendre, envers la vérité, toutes les franchises y compris surtout les franchises de l'erreur. Au point de vue pratique, cette liberté absolue de penser n'existe nulle part: ni dans les lettres, ni dans les sciences, ni dans les arts, ni dans la famille, ni dans la société civile. Dans toutes les écoles, il y a des principes respectés, des lois immuables, des traditions reçues, des maîtres dont l'autorité est une règle. Dans la famille, le père et la mère font autorité et loi, et ceux-ci commandent tandis que les enfants obéissent. Dans la société civile, il y a un code, des administrateurs, des magistrats, un prince. Comment ce qui est contre la nature de toutes les institutions, serait-il, dans l'ordre religieux, selon la nature? Ce système, partout respecté, d'une loi qui ordonne et d'une autorité qui l'applique, convient également à l'intelligence humaine. Si vous en faites une puissance indépendante et absolue, il n'y a plus de religion, mais seulement des opinions que chacun se fait suivant ses caprices. Dans cette supposition, comment, au milieu de systèmes opposés et d'opinions contradictoires, arriver, par son propre jugement, à la foi, c'est-à-dire à la conviction inébranlable excluant tout doute? Croire que cela se puisse faire, dans des matières aussi difficiles que celles de la religion, c'est tomber dans la folie de l'orgueil. Ainsi, la liberté de penser qui est, en tous cas, un non-sens, est-elle, en fait de religion, un contre-sens. Nous ne sommes pas plus libres de penser sans règle que d'agir sans règle. Sous peine de désordre et de damnation, nous devons d'abord penser *la vérité* et la vérité seule, comme nous devons faire le bien et seulement le bien. Ce principe universel s'applique surtout à la religion. Les mystères de la religion chrétienne, les dogmes de la foi catholique, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, la Grâce, l'Église, enfin tous les dogmes sont *imposés* à notre intelligence, parce que ce sont des *vérités* et que nous ne sommes pas libres de discuter la vérité révélée, à plus forte raison de ne pas l'admettre. Les Protestants, battus sur ce point, se rabattent sur un autre : ils nous disent qu'ils n'admettent pas la liberté de penser comme un prin-

cipe absolu, mais qu'ils appliquent seulement le libre examen à la lecture de la Bible. La Bible lue *sans notes ni commentaires* (ceci est sacramentel), interprétée par la raison de chacun, à l'exclusion de la tradition et de l'Église, est, pour eux, la règle de la foi. — Cette nouvelle théorie est absurde dans son principe. Pour la présenter, il faut d'abord supposer que c'est à l'homme à régler lui-même et lui seul ses rapports avec Dieu.Que si Dieu, qui a certainement, autant et plus que l'homme, le droit de déterminer ces rapports, les a effectivement réglés par un acte de sa volonté positive et réalisés dans un ensemble d'institutions, dans l'Église, par exemple, il faudra donc que la volonté de Dieu s'efface devant la volonté de l'homme. — Cette nouvelle théorie est absurde dans sa conception. Pour y adhérer, il faut d'abord savoir d'ailleurs : 1° Qu'il *existe des Écritures sacrées* où réside le dépôt des révélations ; 2° que ces Écritures sont *authentiques*, c'est-à-dire du temps, du pays et des auteurs auxquels on les attribue ; 3° que ces Écritures sont *intègres*, c'est-à-dire entières, sans retranchements, additions,interpolations, ni altérations d'aucune sorte ; 4° que les auteurs de ces Écritures, *composant sous la dictée de l'Esprit-Saint*, n'ont pu ni se tromper ni être trompés ; 5° enfin que ces Écritures inspirées sont *réellement* ce qu'elles ne disent point et ce dont il serait difficile de se douter, je veux dire la règle de la foi. Cette nouvelle théorie est impossible dans l'application. Vous dites que la Bible est la règle de la foi. Or, pour y recourir, à cette règle, il faut : 1° *Posséder la Bible* et chacun sait que cela était fort difficile avant l'invention de l'imprimerie ; et si cette possession est absolument nécessaire au salut, il faut dire que le salut a été impossible au grand nombre, pendant des siècles et qu'il n'est devenu possible que par une invention humaine ; 2° *savoir lire* la Bible, et combien d'hommes, dans la masse de l'humanité, ne sauront jamais lire et seraient, par suite, exclus de la vraie foi ; 3° savoir lire la Bible *dans le texte original*, c'est-à-dire en hébreu et en grec, langues dans lesquelles ce livre a été écrit, seul texte qui soit, au pied de la lettre, dans la rigueur du raisonnement, la vraie parole de Dieu ; et 4° si vous lisez la Bible *dans une traduction*, la Bible ayant été traduite de l'hébreu en grec,

du grec en latin, du latin en français, vous serez obligés, pour trouver le vrai sens, de passer par quatre ou cinq traducteurs, hommes faillibles comme vous et voués peut-être à l'imposture. Les Protestants, chacun le sait, ne se sont jamais fait faute de dépraver les Écritures. Dans leurs premières versions, publiées au XVI[e] siècle, les théologiens comptaient déjà sept livres supprimés, vingt mille passages éliminés, les textes relatifs aux sacrements de l'Ordre, de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction, du Mariage, au libre arbitre, à la tradition, au Purgatoire, tous ces textes dénaturés, falsifiés, appropriés aux négations protestantes. Vous, mon cher lecteur, qui n'êtes peut-être pas très-fort en grec ou en hébreu, est-ce que vous voudriez vous laisser piper par des traducteurs et jouer tout bonnement le rôle de gobe-mouche ? La nouvelle théorie répugne à la Bible. Car : 1° La Bible ne peut pas être la règle de notre foi, attendu que, d'une part, il n'y est point fait mention qu'elle ait cette prérogative, et que, d'autre part, il y est dit formellement le contraire. Jésus-Christ n'a point dit à ses apôtres et à Pierre : « Allez et colportez des Bibles, » mais : « Allez et « *enseignez* toutes les nations; qui vous écoute, m'écoute. » 2° La Bible n'est point un catéchisme, c'est-à-dire un enseignement religieux court, précis, clair et complet, mais un ensemble de livres historiques, moraux et prophétiques, où l'on n'a jamais prétendu offrir un code complet d'enseignement, une formule de croyance. 3° La Bible renferme une foule de passages difficiles qui, par leur profondeur divine, échappent aux intelligences les plus lumineuses et fournissent matière aux interminables disputes des Protestants. La règle de la foi chrétienne serait donc inaccessible aux pauvres et aux petits, c'est-à-dire à ceux que Jésus-Christ déclare les enfants privilégiés de son amour. — Cette dernière raison est tellement convaincante qu'elle suffit, à elle seule, pour ruiner le Protestantisme. Vous dites que la Bible est l'unique règle de foi chrétienne. Or, la Bible contient environ quarante-cinq mille versets et la foi chrétienne environ cinquante articles fondamentaux. Je vous demande qui pourra lire cinquante fois les quarante-cinq mille versets pour se faire, sur chaque point de doctrine, par la comparaison des

textes, une conviction réfléchie. Ce travail suppose tant de talents, de connaissances et d'études, qu'il y a, je ne dis pas bien peu de fidèles, mais bien peu de ministres qui en soient capables. La nouvelle théorie répugne également à la raison. Il est facile de dire qu'on expliquera la Bible par la raison seule, mais il n'est point si facile de dire ce que l'on entend par là. Veut-on dire que le Saint-Esprit nous éclaire tellement, dans cette lecture, qu'il ne faut rien de plus que sa lumière ? Mais si le Saint-Esprit nous parle avec une telle évidence, sa lumière nous suffit et nous n'avons pas besoin des Écritures. Mais si le Saint-Esprit nous parle de la sorte, comment distinguerons-nous ses illuminations de nos rêveries et nous soustrairons-nous aux atteintes de l'illuminisme. Veut-on dire que nous sommes éclairés à la fois par la raison et par le Saint-Esprit, que le Saint-Esprit versera ses rayons et que la raison les séparera des rêveries de l'esprit humain. Mais c'est nous mettre dans l'impossibilité de distinguer ce qui vient de l'Esprit-Saint et ce qui vient de la raison ; mais c'est subordonner à la raison la lumière du Saint-Esprit ; mais c'est jeter l'âme dans de cruelles angoisses. Veut-on dire que la raison seule suffira pour nous diriger dans nos lectures. Mais la raison est une puissance naturelle, finie, changeante, non fondée sur l'Ecriture, qui ne peut nous donner, dans l'ordre surnaturel, que des caprices philosophiques. Mais alors, il y aura autant de religions que de raisons et d'individus. Mais, en ouvrant, à la raison, ce libre champ, on consacre toutes les extravagances, on absout toutes les impiétés, on autorise tous les blasphèmes, on justifie toutes les erreurs et tous les crimes. Que d'horreurs n'a-t-on pas recommandées en expliquant ainsi la Bible avec sa raison. C'est au nom de la Bible et de la raison que Luther poussa les paysans à la révolte et poussa les princes au massacre des paysans révoltés. Jean de Leyde découvrit, en lisant la Bible, qu'il devait épouser onze femmes à la fois ; Herman y vit qu'il était le messie envoyé de Dieu ; Nicolas, que tout ce qui a rapport à la foi n'est pas nécessaire et qu'il faut vivre dans le péché pour que la grâce surabonde ; Sympson, qu'il faut marcher tout nu dans les rues, pour prêcher aux riches le détachement ; Richard Hill, que l'adul-

tère et l'homicide sont des œuvres qui opèrent pour le bien et que quand l'inceste s'y ajoute, il y a joies au ciel. De nos jours, nous voyons s'établir, d'après ce principe, sur les bords du lac Salé, en Amérique, la république polygame des Mormons, je veux dire l'organisation de la peste, la pratique du crétinisme. Ce sont là, me direz-vous, des abominations qui dépassent toute mesure. D'accord. Mais vous voyez que des gens qui avaient, ou croyaient avoir, comme vous et moi, la raison, y sont tombés, et qui vous dit que nous n'y tomberions pas, si nous n'étions sous la garde de l'Église? Ensuite, comment ne remarquez-vous pas l'incompatibilité de cette règle, avec la pratique ordinaire de la vie? Vous êtes père de famille. Il faut, bon gré mal gré, que votre raison supplée, dans la jeunesse, à la raison absente des enfants. Maintenant, à quel âge vous effacerez-vous pour que vos enfants, laissant là votre raison, se règlent par leur propre jugement. Si c'est à l'âge ordinaire de raison, à sept ans, il est clair que les enfants ne sont pas capables d'user alors du libre arbitre en matière religieuse et que leur émancipation prématurée ne peut qu'amener la ruine de la famille. Si c'est à l'âge de quinze ans, vous les émancipez justement à l'âge où l'essor des passions et l'imprévoyance de la jeunesse exigent plus de contrainte. Si c'est à vingt ou vingt-cinq ans, alors votre raison est devenue une partie de la leur et avant de les affranchir, vous commencez par confisquer le premier tiers de leur vie. Aussi les Protestants ont si bien compris le vice de leur théorie qu'ils ont tenu des synodes, créé des consistoires, dressé des formulaires de foi, établi des autorités religieuses, mis des pasteurs à la place des curés, des surintendants à la place des évêques, des rois-papes, et des reines-papesses à la place du Souverain-Pontife. Toute la hiérarchie catholique a été copiée par le Protestantisme, et les institutions qui expriment, parmi nous, la foi, sont, parmi eux, appelées également à la promulguer. Chose remarquable, dans le temple du libre examen, où chacun devrait d'abord examiner, je ne vois qu'une *chaire*, le siège d'un maître qui parle à des fidèles, qui leur explique ou leur prouve la vérité, absolument comme le curé catholique. Là, où l'on promulgue la liberté de penser, on com-

mence par lui imposer une chaire. Se peut-il une plus flagrante contradiction ? Et ces prédicants qui crient sans cesse : « La Bible, toute la Bible, rien que la Bible. » Ils enseignent mille choses qui ne sont point dans la Bible. Mais les inconséquences même ne les sauvent pas et ils ne s'entendent pas plus entre eux qu'à Babel. — Un peintre, pour rendre cette vérité plus sensible, avait représenté, dans un tableau, l'Eucharistie. Au milieu, Jésus dit : « Ceci est mon corps ; » à droite, Luther dit : « Ceci est avec mon corps ; » à gauche, Calvin dit : « Ceci est la figure de mon corps. » L'artiste avait écrit en haut : « Choisissez ! » Pour moi, mon choix est tout fait. J'envoie au diable Calvin et Luther ; je reçois l'Écriture sainte et la Tradition, mais interprétées par l'Église ; et je reste avec Jésus-Christ.

Règle des mœurs dans le protestantisme.

97. La règle des mœurs est le principe moral qui doit nous conduire à la vertu, nous diriger dans l'acquisition du mérite surnaturel et nous disposer au bonheur de l'éternité. Dans l'Église, la règle des mœurs a pour principe, les notions des actes humains de la conscience et de la loi ; pour objet, les commandements de Dieu et de l'Église ; pour instrument, la grâce ; et pour adjuvants, la prière, les Sacrements et le Saint Sacrifice. — Dans le Protestantisme, la règle des mœurs, c'est le salut par la foi *sans les œuvres*. D'après la théorie protestante, l'homme a été *radicalement* corrompu par le péché ; il est racheté par Jésus-Christ, mais sans s'approprier ses mérites ni se sanctifier autrement que par l'*imputation extérieure* des mérites du Rédempteur ; et par là qu'il a foi en Jésus-Christ, fût-il d'ailleurs un franc scélérat, le protestant est sauvé, couvert qu'il est, *comme d'un vêtement*, des mérites de l'Homme-Dieu. Doctrine abominable qu'un docteur protestant exprimait par ces révoltantes paroles : « Soyez pécheurs, *péchez fortement*, mais *croyez plus fortement*, et vous aurez droit au Paradis. » D'après les éléments du bon sens, il doit exister, entre la règle de foi et la règle des mœurs, une parfaite correspondanee. Or, dans le Protestantisme, la foi n'ayant pas d'autre règle que la raison individuelle, il en est de même pour les mœurs. Le Protestant est donc en même temps réglé et réglant : il règle sa foi comme il l'entend et sa foi règle

ses mœurs de même. Cela revient à dire qu'il est à lui-même sa règle, en d'autres termes, qu'il est sans règle. — D'après cet étrange système, la justice est le produit de la conscience ; on est juge en dernier ressort du bien et du mal, et constitué en autorité vis-à-vis de soi-même et des autres. Si l'on ne prononce *soi-même* que telle chose est juste, c'est en vain que le prince et le prêtre en affirmeront la justice ; et réciproquement, si l'on ne prononce, *dans son for intérieur*, que telle chose est injuste, c'est en vain que le prêtre et le prince prétendront la défendre. Chacun de nous serait, pour soi-même, son Pape et son Empereur ; il ne faudrait plus ni société ni famille. Or, cette règle de dérèglement, si l'on peut ainsi parler, est contraire aux Saintes Écritures que le Protestantisme pose comme la règle souveraine du vrai. Les Saintes Écritures élèvent, sans doute, très-haut, le mérite de la foi, mais elles veulent une foi vivante, non pas une foi morte ; une foi qui parle à l'esprit et au cœur, mais qui rayonne aussi en bonnes œuvres. Si nous sommes ouvriers d'iniquité, nous n'aurons point de part au royaume des cieux : il faut assurer notre vocation par nos bonnes œuvres ; racheter nos péchés par l'aumône, la mortification et la prière ; mériter la vie éternelle par l'observation des commandements ; et faire la volonté du Père céleste pour être admis à la participation de sa gloire. Cette règle est contraire à la nature de l'homme. Il y a, dans l'homme, trois puissances morales, l'intelligence, la volonté, l'activité. Ces trois puissances se tiennent dans leur exercice : l'esprit, avec sa lumière, échauffe le cœur ; le cœur électrisé donne à la main son énergie. L'énergie de la main et la moralité de ses actes proviennent, sans doute, d'abord des pensées qu'ils expriment et des sentiments qui les appuient ; mais ils ont aussi leur mérite propre, leur moralité effective. La langue de tous les peuples le reconnaît quand, pour glorifier un homme, elle le dit *Fils de ses œuvres* : attestant par là que l'honneur des bonnes actions, reflet du cœur et de la pensée, est la consécration suprême de la vertu. Le Protestantisme reconnaît bien le mérite possible de la volonté et de l'intelligence, puisqu'il donne une règle de foi et une règle des mœurs. Mais où il s'abuse étrangement, honteusement, cruelle-

ment, c'est quand il n'attache aux œuvres aucun prix. Quoi, les œuvres de l'homme ne sont qu'une vaine apparence et un néant réel. Quoi ! le père qui s'exténue au travail pour ses enfants, la mère qui veille au chevet de son fils malade, le soldat qui meurt pour sa patrie, le prêtre qui affronte la mort pour sauver les âmes, n'ont là qu'un dévouement stérile. Oh ! quelles impudentes doctrines et comme elles tombent sous la réprobation de l'honnêteté ! — Cette règle est contraire au bon sens. Et, dans le fait, sans entrer dans aucune explication, n'est-il pas horrible d'oser dire : « Fussiez-vous blasphémateur, parjure, impie, fils dénaturé, homicide, voleur, libertin, coupable de toute iniquité, vous ne serez pas moins sauvé si vous avez foi aux mérites de Jésus-Christ ! ! ! » — Cette règle est contraire à l'histoire. S'il est vrai que la conscience humaine, indépendamment de ses œuvres possède, en soi et pour toute la durée de son existence, la justice, on ne saurait concevoir un seul instant pendant lequel les hommes en auraient été privés. Le développement graduel de l'espèce humaine est donc incompatible avec la théorie d'une vertu qui ne dépend que de notre créance, et si nous possédons en nous la justice, le progrès est impossible. Il faut ou nier la barbarie antique, la lutte fratricide des nations, l'anthropophagie, la dégradation présente des Africains, des Asiatiques, des Peaux-Rouges et des habitants de l'Océanie, ou reconnaître qu'il est faux que la justice, la moralité, l'amour du prochain soit, indépendamment des œuvres, un principe essentiel, indéfectible, immanent, éternel de l'âme humaine. — Cette règle est enfin contraire à la société. Si l'homme est infaillible dans sa pensée, immaculé dans sa conscience ; si nos œuvres ne revêtent aucun caractère moral et n'affectent aucune importance, il faut renverser toutes les barrières. Du moment que la foi sauve tout, même sans bonne foi, à quoi bon, je vous prie, les gardes champêtres, les gendarmes, les magistrats, tout l'attirail de la police et de la justice ? Il faut, direz-vous, que la société se défende contre les attentats. A merveille. Mais si l'homme qui attente à l'ordre public est dans l'ordre du salut, si le droit de sa créance lui confère le bénéfice de l'innocence, qui donc a le droit d'arrêter le droit divin de ses convictions?

Le contemporain de Tertullien qui égorgeait ses enfants sur les autels des idoles et l'Européen qui les élève avec une si tendre délicatesse et un si affectueux dévouement ; le Massagète qui tuait ses parents vieillis pour les manger, et le Français qui bâtit des hôpitaux et des maisons de refuge, s'ils ont foi aux mérites de Jésus-Christ, sont, d'après la règle protestante, aussi bien sauvés l'un que l'autre. Que si la justice humaine croit devoir, pour le bien général, réprimer certaines manifestations criminelles de la conscience ; elle contredit la justice divine : le scélérat qu'elle met au bagne est un saint, s'il est bon protestant ; et l'assassin, qu'elle envoie à l'échafaud, va tomber avec l'auréole des martyrs. — Bien que cette règle des mœurs soit absurde dans ses principes et immorale dans ses conséquences, les Protestants, de nos jours, ont trouvé moyen d'en aggraver encore le péril. Sur la couverture des Bibles, distribuées par millions à l'Exposition universelle de Paris, on lit cette épigraphe, écrite en gros caractères : « Si tu crois en Jésus-Christ, tu seras sauvé, *toi et toute ta famille.* » Il y a progrès, nous n'osons dire perfectionnement. D'après les Protestants de vieille roche, la foi sauve personnellement le croyant sans qu'il ait le mérite des œuvres ; les Protestants de l'Exposition ajoutent qu'elle sauve encore les membres de sa famille, quand même, sans doute, ils n'auraient pas plus la foi que les œuvres. En dépit de ses charmes nouveaux, l'appât, croyons-nous, n'attirera jamais que la lâcheté et la corruption, la corruption qui déteste la vertu, la lâcheté qui redoute le devoir. A la raison, à la conscience, à l'honneur, à la fidélité chrétienne, il n'inspirera jamais que le dégoût. — Comment flétrir assez l'inqualifiable imprudence qui ose proférer de pareilles maximes, et de quel fouet sanglant s'armer pour en châtier les auteurs ? Vous êtes père de famille, je suppose, vous avez femme et enfants et vous êtes Protestant. En qualité de Protestant, vous avez foi en Jésus-Christ, ce qui est, d'ailleurs, assez rare aujourd'hui parmi les Protestants. Si votre femme gaspille l'honneur du mariage ou le bien du ménage, vous la sauverez par votre foi ; vous pourrez divorcer sur la terre, mais vous retrouverez votre épouse au ciel. Si votre fils néglige le travail, court les

tripots et les mauvais lieux, si votre fille se déshonore, vous les sauverez par votre foi ; vous pourrez les maudire à loisir ici-bas, mais vous les béatifierez dans l'autre vie. Il y a plus : Si vos enfants et votre femme sont Juifs ou Mahométans, infidèles ou incrédules, sectateurs de Fo ou de Boudha, vous les sauverez encore par votre foi : vous introduirez, dans le ciel de Calvin ou de Luther, des gens qui tiennent le Protestantisme pour une abomination. — Il faut avouer que ce sera un singulier ciel, que celui où seront réunis et glorifiés les honnêtes gens et les scélérats, les Protestants, les Boudhistes, les Mormons, les adorateurs du Veau, toutes les impuretés et toutes les hontes de l'histoire. Ce serait encore pire que sur la terre. Ici, du moins, les honnêtes gens sont entourés de considération, et les méchants subissent les justes flétrissures de la conscience publique. Là, ce serait tout le contraire ; les bons et les méchants partageraient les mêmes honneurs et les mêmes joies ; le vice et la vertu porteraient une égale couronne, un impérissable diadème. — Quant au Paradis du bon Dieu, du Dieu très juste et trois fois saint, il en va tout autrement : il ne saurait accorder ses récompenses aux pécheurs ni accueillir les impurs dans l'intimité de sa gloire. Ici, cependant, se présente une objection. Si la règle protestante des mœurs tombe sous la vindicte d'une discussion si évidemment péremptoire, il va s'en suivre, dira-t-on, que ses fidèles observateurs sont d'affreux gredins. Telle n'est pas notre pensée. L'homme est toujours meilleur ou pire que ses croyances. Quand ses croyances sont vraies, il n'en suit pas toujours jusqu'au bout les conséquences ; et quand ses croyances sont fausses, l'instinct de conservation, la droiture naturelle de la conscience, les principes de l'école et les exigences de la société, l'arrêtent en chemin. Le catholicisme, par exemple, est la vérité absolue ; mais le catholique, quelque saint, quelque parfait qu'on le suppose, conserve toujours les imperfections de la faiblesse humaine et les traces du péché originel ; et quand le catholique est pécheur, cela ne tire pas à conséquence contre la vérité de sa foi. Au contraire, le Protestantisme est une hérésie, c'est-à-dire une erreur et une erreur grave en matière de religion ; mais le Protestant est un homme qui a son bon

sens, son bon cœur, son honneur, qui est souvent protestant parce qu'il est né tel, se souciant fort peu de ce que prêchent ses ministres et ne sachant même pas souvent à quelle secte il appartient. Il y a en d'autres qui sont ardents, animés de l'esprit de secte et de propagande ; ils font un métier et servent des intérêts de parti. Quant au Protestant qui suivrait sa règle morale sur l'inutilité des œuvres, qui la suivrait jusqu'aux dernières limites, sans s'occuper aucunement ni de sa conscience ni du procureur, nous n'hésitons pas à dire que ce serait un monstre. La règle protestante en matière morale est mauvaise par essence, elle est le code de la révolte contre tous les principes du bien, la théorie de l'immoralité et le catéchisme de l'infamie.

98. D'après sa règle de foi et sa règle de mœurs, le Protestantisme ne devrait pas avoir de culte public. Lire soi-même une Bible pour y puiser sa foi et se sauver par sa foi, sans se donner la charge des bonnes œuvres : cela ne demande ni temples, ni ministres. A la maison ou en promenade, au club, au casino, au théâtre, partout, le Protestant peut remplir l'acte essentiel et unique de sa religion. Mais le Protestantisme qui se dit si libre dans ses pensées, ne l'est pas tant qu'il s'en vante : il copie volontiers le Catholicisme : et parce que les catholiques ont des églises, les protestants ont des temples. Vous avez vu, quelque part, dans les faubourgs d'une grande ville, une maison carrée, sans caractère architectural, ayant des fenêtres ce qu'il faut pour voir clair et des portes ce qu'il faut pour admettre quelques rares visiteurs, une croix au fronton en guise d'enseigne. Entrez, c'est une église protestante. Le mobilier de cette église est d'une parfaite insignifiance. Quatre murs, des bancs, une chaise, une table et c'est tout. A voir cet édifice vide et nu, vous croyez à peine que ce puisse être un temple consacré au culte du Seigneur ; vous le prendriez tout aussi volontiers pour une salle de conférences littéraires, pour un cercle musical, un cabinet de lecture, un bureau de réunion réservé à peu importe quelle œuvre civile. Dans ce mobilier insignifiant, il y a encore du superflu. Et d'abord, la chaire est de trop. La chaire, sans doute, est le siège du ministre qui vient lire la Bible et la commenter. Mais

Culte protestant.

lire la Bible, tout le monde doit pouvoir le faire, et s'il ne le peut, le principe sacré de cette lecture n'est donc pas susceptible d'application universelle. Mais commenter la Bible, c'est lui donner *verbalement* des notes et des commentaires, c'est l'expliquer, par conséquent la supposer obscure : et si la Bible est obscure, comment peut-on dire que chacun doit se former une foi par cette lecture. Au point de vue protestant, la lecture de la Bible, faite en public, par un ministre, est au moins une inutilité ; son commentaire est un sacrilège. Et la table, qu'en dirons-nous ? Cette table est destinée au service de la cène annuelle. Comme le Catholique doit communier au moins à Pâques humblement, le Protestant doit, au moins une fois l'an, en souvenir de la Cène, manger, au temple, un morceau de pain et boire un verre de vin. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi les Protestants accomplissaient ainsi cette cérémonie et j'avoue que si j'étais Protestant, je proposerais d'introduire dans la réforme, une réforme de cette modeste cuisine. Du moment qu'on rejette l'Eucharistie comme sacrement, il n'y a plus, après la Cène, qu'une cérémonie sans importance. Le sacrement écarté, il ne reste de la Cène, pour le Protestant, que le repas d'adieu, le banquet fraternel qu'offrit Jésus à ses Apôtres avant de consommer son sacrifice. Or la Cène ne fut pas, sans doute, un festin à la Lucullus ; mais ce fut, au moins, un dîner plus qu'ordinaire. On avait choisi un local convenable, vaste, parfaitement orné. Sur la table se trouvaient, en abondance, les mets choisis de l'Orient. Judas avait peut-être fait danser un peu l'anse du panier : il était économe, c'est tout dire : mais enfin, tout en lésinant par derrière, il avait voulu faire bien les choses et se montrer bon Apôtre. Donc, je proposerais que la cène protestante fût une vraie cène à l'Apostolique, un dîner bien servi, avec des vins de choix, deux ou trois entrées, quelques entremets, un rôti, gigot ou dindon, peu importe, un saumon, la salade, du dessert en abondance, enfin le café, les trois eaux-de-vie et les cigares à discrétion. On mangerait cela entre frères, en souvenir des Apôtres et du Sauveur, ce qui n'ôterait rien à l'appétit ; on dirait dévotement le *Benedicite* et les *Grâces*, si tant est que ce ne soit pas des supersti-

tions papistes ; on permettrait les toasts au champagne. Bref, on festoirait de tout cœur et en toute dévotion. De plus, si je ne craignais d'augmenter la dépense, je proposerais encore de rendre la cène plus fréquente, je la conseillerais au moins tous les dimanches et je la laisserais facultative aux grands dévots, par exemple aux ministres, tous les jours. Et par cette double réforme, je ferais certainement plus de convertis au Protestantisme que n'ont pu en faire les Anglais avec toutes leurs Bibles et les Allemands avec leur Métaphysique. Vous me direz qu'alors le temple protestant ressemblerait furieusement à ce qui se fait, dans nos maisons, tous les jours, et qu'en festinant par trop, on pourrait tomber dans la goinfrerie. Mon Dieu, ce que vous dites là est bien exact, mais cela s'applique, un peu plus, un peu moins, dès aujourd'hui, au temple protestant. Le temple protestant n'est pas, en définitive, un vrai temple, un édifice sacré, une maison du prières où l'on adore le Dieu tout-puissant et où l'on puise, dans son culte, la sanctification des âmes. C'est tout bonnement une salle de lecture et une salle à manger. Dans les commencements, le culte protestant n'était pas si pauvre. Pour tromper les populations catholiques, les sectaires chantaient la messe catholique, seulement ils en supprimaient l'Offertoire, la Consécration, la Communion, tout ce qui suppose la présence réelle. Les Luthériens même s'en accommodaient. En apparence, c'était la même chose que le culte catholique ; dans la réalité, c'était tout le contraire. Les pauvres paysans d'Allemagne, sans s'en douter, passaient tout doucement au Protestantisme. Quand l'apostasie fut consommée, on laissa là les offices. Les cérémonies, d'ailleurs, ne sont que l'expression des sentiments intérieurs, et l'âme du culte manquant, le corps devait disparaître. La nudité des temples protestants ne fut que le corrollaire de l'effacement de tous sentiments pieux, le fruit de la déchéance des âmes.

Dès lors, plus de messe, plus de rites sacrés, plus de vases sacrés, plus de vêtements sacrés, plus de bénédictions, plus de processions, plus de litanies, plus de confréries, plus rien de ce qui parle aux sens pour les ennoblir et contribuer à l'agrandissement

de l'esprit. Pour le dimanche, les Protestants l'ont conservé, bien qu'il soit contraire aux Ecritures. Dieu avait créé le monde en six jours et s'était reposé le septième : ce septième jour était le Sabbat des Juifs. Après la résurrection du Sauveur, les Catholiques supprimèrent le Sabbat et célébrèrent le Dimanche, qui fut, pour eux, le mémorial du premier jour de la création et le souvenir vivant du jour où s'était parachevée l'œuvre de la Rédemption. Les Protestants ont conservé cette tradition, bien que les Saintes-Lettres n'en parlent pas. S'ils voulaient tenir à leur règle de foi, les Protestants devraient célébrer le samedi au lieu du dimanche. — Il faut, du reste, leur rendre cette justice, qu'ils sanctifient le saint Jour par le repos, avec beaucoup d'exactitude, en Angleterre et en Amérique. Le seul côté fâcheux de cette fidélité, c'est qu'au lieu d'aller au temple, les protestants des villes vont à la campagne et honorent le bon Dieu en se promenant, en chassant, en se livrant à leurs plaisirs. Quant aux fêtes et au culte des Saints, pour les Protestants, c'est une idolâtrie. Ces gens-là ne veulent pas qu'on honore les Saints et la sainte Vierge, parce que, disent-ils, les honorer, c'est les adorer. Beau raisonnement, mais qui cache une grande misère. S'il leur fallait honorer les saints, à qui voulez-vous que les Protestants s'adressent? Aux saints de l'Église catholique, à saint Pierre, à saint Paul, à saint Jean, à saint Augustin, à saint Ambroise, à saint Grégoire, à saint Remy, à saint Eloi, à saint Vincent de Paul? mais ces Saints étaient des enfants soumis de la sainte Église, d'affreux papistes. Quant aux saints du Protestantisme, il n'en faut pas parler. Le Protestantisme n'a rien de commun avec l'énergie de la foi, l'héroïsme des vertus et l'éclat des miracles ; il ne se prête qu'aux vertus communes, aux opinions, et c'est trop peu pour que Dieu l'honore. Si quelqu'un s'avisait de dire saint Luther, saint Calvin, saint Mélanchthon, saint Théodore de Bèze, saint Zwingli, je crois, Dieu me pardonne, qu'il en mourrait de rire! Donner le nom de saints à des gens qui se traitaient de gueux! « Je ne suis pas, a dit un philosophe protestant, le grand Leibnitz, de ceux qui, oubliant la faiblesse humaine, rejettent du service divin tout ce qui touche aux sens, sous ce beau prétexte

que l'adoration doit se faire en esprit et en vérité. » Le fait est que les Protestants, à force de parler de l'adoration en esprit et en vérité, n'ont gardé, dans leur culte, ni vérité, ni esprit. Dieu, sans doute, n'a pas besoin des pompes du culte, il demande surtout nos cœurs. Dieu, pourtant, a commandé les magnificences du tabernacle mosaïque ; il a agréé l'admirable temple de Salomon ; il a accepté, même dans la crèche, l'or et l'encens des rois. D'ailleurs, si Dieu peut se passer de nos dons, nous devons, nous, les lui offrir, pour rapporter, à sa majesté, le tribut de toute créature et lui offrir l'hommage de nos adorations. Dans tous les temps, chez tous les peuples, les hommes ont donc bâti des temples ; il les ont décorés de toutes les richesses de la terre et relevés par les plus admirables inventions du génie. Dans l'Église, en particulier, les sanctuaires brillent de toutes les splendeurs de la création. Depuis l'Eglise du hameau, jusqu'à la basilique des grandes cités, c'est à qui l'emportera en magnificence. Marbre somptueux, gigantesques édifices, tours monumentales et flèches aériennes, vitraux historiés et tuiles vernissées, peintures à fresque et riches tableaux, tabernacles et chandeliers d'or, grandes voix de la musique sous ces voûtes mystérieuses : l'Église a convié tous les éléments et tous les arts à la décoration de ses temples. Et une voix qui s'élève, du fond des âmes, vous dit que cela répond à tous les vœux du cœur. L'enfant qui vient à l'Église d'un pas léger, et le vieillard qui s'en approche à pas lents ; la jeune vierge qui chante les cantiques et l'homme mûr qui mêle sa voix aux mélodies sacrées ; les multitudes qui s'associent, d'une âme tantôt recuillie, tantôt épanouie, à tous les accents de la chaire, à tous les mystères de l'autel, ah ! elles peuvent dire si des temples nus suffisent aux besoins de la vie humaine. Non ! non ! il faut à l'Église de plus nobles jouissances et de plus larges ouvertures. La méditation pure a ses attraits, mais l'esprit ne peut s'y tenir longtemps. Il faut aux sens un objet saint, à l'intelligence un lieu de repos, au cœur une ouverture vers le ciel. Il faut que, dans les temples saints, s'accomplissent tous les mystères de l'Agneau célébré dans l'Apocalypse. — Les Protestants, écrasés par ces raisons, nous disent qu'ils préfèrent, à toutes nos

richesses, la simplicité. La simplicité est une bonne chose, presque une vertu, mais il ne faut rien exagérer. Des temples abaissés au rôle de salle de lecture, ne sont pas des temples simples, ce sont des temples pauvres, où l'âme végète dans le vide, où les plus nobles besoins ne trouvent point leur satisfaction. — Des temples nus et point de culte : voilà, en somme, la liturgie du Protestantisme. Comment le Dieu de la Bible, qui exige nos hommages, constants, empressés, sans réserve, se contenterait-il des quelques simagrées protestantes ?

§ VI. — LA RENAISSANCE

Léon X partage avec Périclès, Auguste et Louis XIV, l'honneur d'avoir donné son nom à son siècle. Cet honneur, dévolu à un prince, à un grand citoyen ou à un Pape, n'implique nullement sa personne dans la solidarité des doctrines professées sous son règne ; il indique seulement que, par les bonnes grâces de sa protection, le crédit de ses encouragements, le grand sens de ses conseils et la décision de son influence, ce Pape, ce citoyen ou ce prince a contribué à la formation du style, à l'épuration du goût, à la production des chefs-d'œuvre en tous genres ; de manière à en recueillir, collectivement et justement le suprême honneur. A ce titre le XVIe siècle est le siècle de Léon X, comme le XVIIe sera le siècle de Louis XIV. Nous revendiquons donc, non pas pour les dix ans de ce pontificat, mais pour plusieurs pontificats du XVIe siècle, un honneur si rare, sans que les Pontifes romains soient responsables des torts de la Renaissance ; et nous reprocherons ses fautes à la Renaissance, fautes plus graves que ses illusions, sans qu'il résulte préjudice pour la gloire des Papes.

Origines de la Renaissance.

99. L'homme aime à fixer sa parole par l'écriture et les peuples se plaisent à éterniser leurs souvenirs par des monuments. Les institutions et les livres constituent la civilisation. La civilisation antique avait eu son double foyer dans le sanctuaire de la synagogue et dans les temples de la Gentilité. Lorsque tomba l'Empire romain,

lorsque mourut le dernier des pères, la civilisation antique fut ensevelie sous les ruines. Au sein des peuples barbares, établis sur le sol de l'Occident et convertis par les Missionnaires de Rome pontificale, commença à naître nne nouvelle langue, à se former une nouvelle littérature, à s'établir de nouvelles institutions. Cette langue, qu'on appelle la basse latinité, n'avait pas, en effet, le nombre, l'élégance et l'harmonie des écrivains du siècle d'Auguste ; elle ne s'inspirait ni de leur syntaxe, ni de leur vocabulaire ; mais elle exprimait clairement ce que voulaient dire ces peuples convertis. Ses premiers essais ne furent pas des chefs-d'œuvre ; ils n'en sont pas moins des monuments. Avec le temps, la muse barbare sut assouplir son langage et reporta bientôt ses mains sur une lyre qui n'était pas celle d'Apollon. Plus tard, cette muse sacrée donnant aux intérêts de la vérité toutes ses préférences, s'assujettit à la langue scolastique, langne dont elle créa les mots, les formules, les règles logiques et qu'elle mit au service des pures doctrines de l'Évangile. La scolastique fut l'école de la raison européenne, le noviciat de la pensée orthodoxe ; elle produisit, en théologie, d'innombrables ouvrages, dont plusieurs sont des monuments comparables, pour la régularité et la sagesse, aux pyramides de la vieille Egypte. Cependant, comme toutes choses ici-bas ont leur déclin, la scolastique eut aussi, vers le XIVe siècle, son commencement de décadence. A mesure qu'elle défaillit, les esprits cultivés revinrent par goût aux formes plus faciles et plus facilement attrayantes de la littérature positive. On avait, de cette littérature, des modèles dans les écrivains de la littérature antique ; donnant à la forme, des préférences réservées jusque-là au fond de la pensée, on se prit d'un engouement parfois excessif, pour les livres, un peu négligés, de la Grèce et de Rome. Précédemment, ces livres n'étaient admis, dans la pédagogie et dans les lettres, que comme un élément subalterne de perfection ; les scolastiques ne demandaient à Platon et à Aristote, à Homère et à Virgile, à Hérodote et à Plutarque, à Cicéron et à Sénèque, que la part de traditions primitives conservée par leur pieuse fidélité ; ils laissaient aux gémonies de l'histoire, tout le fatras du paganisme. Sans négliger autrement le culte de la forme, mais ne devant le

produire qu'à son heure, et ne susciter Giotto et Dante que quand la sécurité des doctrines ne mettrait plus de réserves aux effloraisons de l'art. Or, vers la fin du XVe siècle, se détermina un mouvement, sinon contraire, du moins tout différent, et ce fut la Renaissance. On ne sait au juste à quelle époque en marquer les commencements ; peut-être en trouverait-on les linéaments originels, par exemple, dans la poésie provençale, en remontant assez haut dans le moyen âge. En tous cas, ce mouvement sympathique de retour aux auteurs païens l'emporte, règne et domine aux débuts du XVIe siècle. La scolastique est définitivement abandonnée, même dans l'Église, du moins comme langue ; les lettres reviennent aux types anciens et les arts, en créant, s'inspirent du même esprit. « L'imagination s'enflamme aux souvenirs de Rome et de la Grèce, dit un publiciste voltairien, comme elle s'enflamme à l'idée de cet hémisphère inconnu, qui commence à préoccuper toutes les âmes et que Christophe Colomb va bientôt révéler à l'Europe. Le même enthousiasme anima les chercheurs de manuscrits et les chercheurs de continents ; la même faveur, la même renommée entoure celui qui a découvert un parchemin et celui qui a découvert un monde. Quel bruit, quel transport à la résurrection de chacun de ces morts immortels que la main de quelque pieux admirateur arrache à la poussière et à l'ombre des cloîtres. Quel événement à Florence, quelle fête à la Cour des Médicis, le jour où la chute de Constantinople vient livrer à l'Occident tous les trésors accumulés dans ce jardin des Hespérides. Le moment approche où le génie de l'antiquité, sorti de son tombeau, va briller une seconde fois en Italie et déposer, sur ce sol fécond, le germe d'une littérature et d'une *civilisation* nouvelles. »

Ses causes.

100. Au cours de la controverse sur les classiques, un homme d'esprit trouva que la Renaissance avait, pour cause unique, le péché originel. Du péché originel, il est sorti beaucoup d'autres choses, entre autres la mort, et si l'on ne peut contester que la Renaissance ne s'appuie ainsi sur cet éternel paganisme qui gît au fond de la nature humaine, lorsqu'on s'enquière des causes, il faut en chercher d'autres à un événement si complexe. Les causes directes de

la Renaissance ne sont pas aussi faciles à indiquer et il est presque impossible de déterminer exactement leur part d'influence. Balmès résout la question par analogie, en disant que les causes ressortent de ce grand fait que la Renaissance eut lieu en Italie et au XVIe siècle. L'Italie partagée entre plusieurs principautés, régie sous toutes les formes de gouvernements, offrait toutes les ressources d'émulation et d'encouragement. Les princes rivalisent de zèle dans la protection des lettres ; ils espèrent trouver, dans la séduction, une force pour leur puissance. Les Sforce à Milan honorent les sciences, pour faire oublier l'injustice qui les a portés au trône ; les ducs de Mantoue fondent une école immense, dite la *Maison joyeuse*, où l'on trouve vie douce et études faciles ; la maison d'Anjou à Naples et la maison d'Aragon entrent dans les mêmes sentiments de magnificence ; enfin il se trouve à Florence une famille, dont tous les membres, littérateurs eux-mêmes, prodiguent l'or et les faveurs, pour faire fleurir, sous le ciel de l'Étrurie, la littérature de l'Attique. Les professeurs, sous le nom d'*humanistes*, aussi glorieux que l'était naguère le nom de *Théologien* ou de *Docteur*, répondent avec enthousiasme aux avances des princes ; les esprits sont entraînés par une sorte de mouvement fatidique et les célébrités littéraires pullulent. L'Église, qui seule résiste avec résolution aux entraînements fâcheux de l'humanité, est toujours debout, mais elle ne peut plus déployer toute sa force : la captivité d'Avignon et les scandales du grand schisme ont diminué le prestige de la Chaire Apostolique ; beaucoup d'esprits ont cédé aux impressions fâcheuses et nourrissent parfois, sans le vouloir, un sentiment défavorable. La décadence de la scolastique désintéresse d'ailleurs l'Église dans la question ; elle n'a plus à défendre une forme d'enseignement qui, après l'avoir longtemps servie, l'a fait récemment souffrir de ses divisions et de son hostilité. La chute de Constantinople fait aborder sur tous les rivages de l'Italie, des Grecs, porteurs de manuscrits grecs et d'habiles philologues ; précédemment, on étudiait peu le grec ; on va pouvoir se livrer à cette étude, sous d'habiles maîtres et l'on s'y porte avec l'entrain qui soulève l'esprit humain à la recherche de l'inconnu. La découverte de l'Amérique a donné, à l'opinion publique, un grand

ébranlement ; la découverte de l'imprimerie vient assurer, à tous les enthousiasmes littéraires, une immédiate satisfaction. Autrefois un livre se copiait lentement ; pour le faire lire à quelques esprits d'élite, il ne fallait rien moins que la correspondance de tous les monastères, moyen sûr de diffusion, j'en conviens, mais qui ne pouvait faire descendre, jusqu'à la multitude, les agréments de la lecture. Aujourd'hui, grâce à la composition typographique, un auteur ancien ou moderne, peut, pour une somme équivalent à deux francs, passer aux mains du premier venu. Sans penser autrement à trahir la vérité catholique, on acclame donc l'idée de ressusciter les anciens et d'apprendre, sous leur discipline, à mieux écrire. Il se forme tacitement une sorte de ligue sainte, où viennent s'enrôler, à côté des rois, des ducs et des nobles, les prêtres, les évêques, les cardinaux et les papes. Les papes donnent des bulles, des mitres et des chapeaux rouges ; les cardinaux appellent sur ceux qui cultivent les lettres, les faveurs du Saint-Siège ; les prêtres refusent souvent les dignités pour s'occuper, dans la retraite, à l'expurgation de quelques manuscrits ; les princes ont des couronnes d'or qu'ils posent eux-mêmes sur la tête des grands poètes et des profonds penseurs. L'homme de lettres est une véritable puissance, le héros de la mode : il a compris le rôle qu'il doit jouer. Pour voir ce qu'est l'humaniste à cette époque, ne choisissons pas l'un des princes de la littérature, un de ceux qui, dans tous les temps jouissent des privilèges du génie ; mais prenez un écrivain dont le nom n'éveille aucun souvenir de gloire extraordinaire, Jacopo Antiquario. Voyez les sympathies qu'il excite : il correspond amicalement avec le cardinal de Pavie, avec Politien, Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Bérolalde, Giustiniani et Pomponio Læti. Louis Sforza, son frère et son neveu le comblent de présents ; Milan lui donne des fetes ; Alde Manuce l'honore de ses visites. Il entre par là, dans la condition de l'homme de lettres, une véritable révolution et comme l'inauguration d'une nouvelle souveraineté ?

a nature

101. On considère ordinairement la Renaissance comme une révolution *purement littéraire* et académique. Quelle époque plus littéraire, en effet, que celle où les hommes de lettres vont en péleri-

nage au tombeau de Virgile, où les rois en personne font subir des examens aux savants, où les poètes sont solennellement couronnés au Capitole ! Nul doute que le premier but et le premier résultat de la Renaissance n'ait été d'épurer le goût et de perfectionner le style ; nul doute que l'étude et la contemplation assidue des modèles anciens n'ait contribué puissamment à la formation des langues modernes et à la création des beaux ouvrages qui ont été publiés dans ces diverses langues. Cependant on se demande, et on a raison de se demander, si cette révolution était étrangère à tout instinct d'indépendance, à toute arrière-pensée d'affranchissement politique ou philosophique. Ce serait s'abuser étrangement si l'on considérait le goût et le style comme des abstractions sans vie et sans influence réelle sur le développement des intelligences. Tout au contraire, il existe entre le fond et la forme de la pensée, entre les lois de la raison et les lois du goût, une correspondance intime et mystérieuse, qui fait que tout progrès dans l'art de parler et d'écrire ajoute à l'énergie, à l'indépendance, et il faut le dire, à la hardiesse et à l'orgueil de la pensée humaine. En fait, il est impossible de le méconnaître, l'esprit de la Renaissance est bien ce que l'on appellerait aujourd'hui, l'esprit nouveau, l'*esprit révolutionnaire*, l'esprit de réaction contre les idées, les croyances, les mœurs, les institutions du moyen âge. L'école de la Renaissance, dans la plupart de ses représentants, ne prend même pas la peine de dissimuler ses liens avec les divers partis qui sont à l'état d'opposition contre l'Église et la Papauté. Chose étrange ! l'époque où cette coalition se noue contre l'Église romaine est pourtant celle où le Saint-Siège montre plus de sympathie pour les idées du temps et concourt, autant qu'il le peut, à la renaissance des lettres et au progrès des arts. C'est un Pape de ce temps qui a prononcé ces paroles caractéristiques : « Il faut honorer les gens de lettres et craindre leurs dédain, car on ne les insulte pas impunément. » Et n'est-ce pas un Pape, le pape Léon X, qui a donné son nom à cette grande ère de la Renaissance, en la personnifiant avec la magnificence d'un prince. Mais les hommes de lettres qui ont attaché leur nom à la Renaissance, ont trop mal reconnu ce zèle chaleureux et éclairé des Pa-

pes. Les différentes cours de cette époque étaient peuplées de beaux esprits qui connaissaient mieux Platon que l'Évangile, et qui, suivant un mot spirituel à force d'être vrai, craignaient moins une hérésie qu'un solécisme. Et si nous venions à parler d'Erasme, que manque-t-il à ses brûlantes invectives contre les moines, pour qu'on ait le droit de voir en lui le Voltaire du XVIe siècle. Cet esprit nouveau, cet esprit d'examen qui déjà pousse l'École de la Renaissance contre l'Église et les institutions du moyen âge ne va pas en général au-delà de l'opposition politique : il ne s'attaque point à la base de l'édifice, à l'autorité spirituelle des Pontifes romains. Reste à savoir quelle part d'influence il faut reconnaître à l'école de la Renaissance, dans l'œuvre bien autrement hostile et bien autrement radicale accomplie par Luther. « Nous n'avons, quant à nous, répond le Voltairien précité, aucune raison pour nier cette influence. Nous ne savons par quel scrupule on hésite à la reconnaître et comment on peut affirmer que la Renaissance a été parfaitement innocente de ce grand divorce. On ne peut s'étonner que l'esprit d'examen, une fois entré dans le monde, ait produit, dans les différentes parties de l'Europe, des conséquences plus ou moins étendues, plus ou moins radicales, plus ou moins contraires à l'ordre établi. Une condition inséparable de la liberté, c'est l'abus de la liberté même. Mais la preuve que le protestantisme n'était pas la conséquence nécessaire de la Renaissance, c'est qu'il n'a pas triomphé partout où a triomphé la Renaissance ; c'est que la Renaissance a été générale en Europe, tandis que le protestantisme a été dès le début et qu'il est resté local. Sans doute, il y a eu des novateurs, des hérétiques avant la Renaissance, et, comme on l'a dit, des réformateurs avant la Réforme ; témoin, le concile de Constance, qui, dès le XIVe siècle avait fait entendre des vœux de réforme ; témoins les Abeilard, les Arnaud de Brescia, les Jean Huss et les Jérôme de Prague qu'il est impossible de ne pas considérer comme les précurseurs de Luther. Il n'en n'est pas moins vrai que toutes ces tentatives avaient échoué jusqu'à Luther ; il n'en n'est pas moins vrai que, pour amener un incendie, la torche de la Réforme a dû s'allumer au flambeau de la Renaissance. Dire que *la Réforme est sortie de la Renaissance*, n'est

donc pas *calomnier* la Renaissance ; c'est seulement *reconnaître qu'elle a produit des effets divers*, plus ou moins heureux, et plus ou moins légitimes, suivant les lieux, les circonstances, le génie particulier des peuples. La seule chose qui puisse étonner, c'est de voir figurer Luther parmi les détracteurs les plus dédaigneux, les plus passionnés de la littérature ancienne et de toute littérature profane. On a donné la véritable explication de cette anomalie. La mission que s'était donnée Luther, en déclarant la guerre à l'Église et au Pape, c'était de ramener le christianisme à son autorité primitive. Pour le farouche apôtre de la Réforme, la résurrection de la littérature et de la civilisation païennes était une idolâtrie, une abomination nouvelle, ajoutée à toutes celles que la réforme avait pour but de détruire. Tandis que Léon X et sa cour applaudissaient à la renaissance de Virgile et de Cicéron, Luther employait sa verve et son éloquence à prêcher la renaissance de l'Évangile. Ainsi la contradiction n'était qu'apparente. Le terrible réformateur, en fulminant contre le mouvement littéraire de l'époque, était conséquent avec lui-même ; il restait dans son rôle. » Mais, au fond, Luther et tous ses congénères étaient des humanistes ; en entrant chez les Augustins, le futur réformateur avait pris pour *vade-mecum*, les comédies de Plaute.

102. Suivant le point de vue d'où on l'observe, la Renaissance affecte des caractères différents. Si vous l'envisagez seulement dans son application aux arts, aux sciences, aux lettres et à la pédagogie, c'est une méthode nouvelle et une nouvelle esthétique. Vous ne la confondez pas avec le mouvement chrétien qui fournit également le beau dans les lettres, les sciences et les arts, mais d'après d'autres idées et dans un autre but : mouvement qui prend son point de départ dans les siècles les plus catholiques de l'histoire et qui produit d'assez splendides monuments, soit sous le pinceau de Giotto et de Cimabué, soit sous la plume de Dante ; mouvement qui, suivant jusqu'au bout son évolution régulière, eût atteint, sans se laisser infecter par le paganisme, toutes les splendeurs possibles de la forme idéale. S'il eût triomphé, l'éducation eût gardé ses lois traditionnelles ; la littérature chrétienne, son prestige ;

Ses caractères

l'art chrétien son auréole ; la philosophie chrétienne son autorité, la politique chrétienne, sa grande et sainte science du gouvernement. L'esthétique nouvelle de la Renaissance eut des tendances plus naturalistes ; encore qu'elle puisse y trouver aussi des splendeurs, on ne peut se dissimuler qu'elle court des périls. Si vous envisagez la Renaissance comme une application à la politique, à la philosophie, à la religion et à l'Église, des conceptions basses et dégradantes, des auteurs païens, la Renaissance est une des phases de la révolution, et, à certains égards, c'en est le commencement. « C'est, dit encore notre rapsode rationaliste, c'est le réveil de l'esprit humain après dix siècles de sommeil et de léthargie. On assiste véritablement *à la création d'un monde nouveau.* L'histoire de ces trois siècles est la Genèse des trois siècles qui suivent, y compris le siècle tourmenté dans lequel nous avons l'avantage de vivre. *Nous sommes les fils de la Renaissance* avant d'être les fils de la révolution française. Tout ce que la civilisation moderne renferme de bon grain et d'ivraie, de vérité et d'erreurs, de lumières et d'obscurités, de grandeur et de misère, de nobles conquêtes et de vaines utopies, est le fruit des principes et des idées que cette grande époque a semé dans le monde. Langues, littérature, philosophie, arts libéraux, tout renaît à la fois, tout se ranime et se renouvelle, tout reverdit et fleurit dans ce printemps de notre vieille Europe. Quel événement a jamais mieux mérité le nom de révolution et quelle révolution nous intéresse à plus de titres ? » Des distinctions sont donc nécessaires pour apprécier la participation des personnes aux œuvres de la Renaissance et laisser à chacun sa responsabilité. Avant qu'on en ait parfaitement distingué l'objet et le but, tout le monde a pu s'associer à ce mouvement par ces diverses considérations : que les païens ont conservé quelques débris des vérités venues de la révélation primitive, et quelques utiles préceptes de rhétorique ; que ces biens ne leur appartiennent pas et que le chrétien est en droit de les leur reprendre, afin de s'en servir pour le triomphe de l'Évangile ; qu'il doit toutefois se garder d'étudier, dans les auteurs anciens, ce qu'ils ont de vain et d'immoral, et que la science qu'on peut retirer de leurs ouvrages n'est rien ou peu de chose, en com-

paraison de celle qu'on trouve dans les livres saints. Les Papes ont donc pris part à cette renaissance pour de louables motifs : pour enrichir le Christianisme des dépouilles opimes du Paganisme et pour fournir au mouvement chrétien des lettres et des arts, un élément naturel que la grâce divine devait transfigurer. Une foule d'humanistes ont également suivi le courant de la Renaissance, mais sans qu'il y ait, dans leur pensée, prévision de conséquences funestes, ni dans leur cœur, complicité avec les excès de la pensée ou les faiblesses du cœur. D'autres ont flotté dans un juste milieu penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; d'autres ont abondé dans le sens des idées et des mœurs du Paganisme, mettant à l'unisson leurs mœurs et leurs idées. — Pour venir à des déterminations plus spécifiques, la Renaissance apparaît sous des aspects divers, soit qu'on l'envisage dans les esprits, soit qu'on l'étudie dans les œuvres. Dans les esprits qui se livrent en plein au mouvement, elle se distingue par l'entraînement de l'enthousiasme et une sorte de fièvre d'activité. On ne procède point par raisonnement; on ne va point à son but avec nombre, poids et mesure ; on marche d'un pas alègre, sous l'empire d'une opinion tellement victorieuse, qu'il n'y a plus ni discussion, ni doute, mais accent lyrique et chant de triomphe. Les professeurs éprouvent ou feignent la ferveur de l'apostolat ; les disciples montrent la soumission de vrais croyants. L'effervescence passée, les esprits tombent et s'affaissent dans un prosaïsme froid, dans une imitation servile, parfois dans un sensualisme dégradant. Les œuvres de la Renaissance n'offrent pas un caractère moins tranché. Dans la science, l'érudition se substitue à la connaissance; dans la littérature, la forme prédomine sur le fonds; dans l'art, l'imitation de l'antique remplace l'originalité chrétienne. En général, la Renaissance a moins de profondeur que de brillant: c'est surtout le culte de l'extérieur, la recherche exclusive de la forme. Dans les sciences, dans les arts et encore plus dans les lettres, elle nous montre partout ce même caractère ; si elle se sent une affinité ou avoue des sympathies, c'est par goût et de préférence, pour le vieux levain du Paganisme.


Son histoire.

103. L'indécision qui s'attache aux origines, aux causes et aux ca-

ractères de la Renaissance, s'attache aussi à son histoire. Sans vouloir déterminer d'une manière trop précise, son point de départ, elle domine complètement à partir de Boccace et de Pétrarque. A la chute de Constantinople, son triomphe est assuré : ces Grecs dégénérés de Bysance, qui n'ont pas su se tenir à l'orthodoxie, font prévaloir aussi, parmi nous, l'amour de la phrase et l'idolâtrie de la beauté plastique. Sous les pontificats de Jules II et de Léon X, nous voguons en pleine Renaissance. On a établi, depuis, entre la Renaissance et les grands événements des temps modernes, une solidarité patente et une sorte d'identité morale. Pendant que la Renaissance répudie les siècles du moyen âge, leur langue, leurs mœurs, leurs traditions, leurs grands hommes pour s'éprendre des héros, du style et quelquefois aussi des mœurs et des idées de l'antiquité, d'autres, dans d'autres sphères, répudient également la tradition et s'essayent à bâtir sur un terrain neuf. Le Protestantisme rejette la religion révélée pour mettre en place une religion de création humaine ; le Philosophisme répudie les philosophies d'Aristote et de Platon, épurées par le Christianisme, pour embrasser une philosophie basée sur la raison inquisitive de l'individu ; le Césarisme repousse la politique chrétienne et catholique pour s'inféoder à la politique païenne de l'égoïsme princier et de l'intérêt exclusivement national ; enfin le socialisme synthétise dans une savante unité, tous ces éléments destructeurs pour créer, en dehors de l'Église, un monde hostile à tout ce qui procède de l'Évangile. Ces événements s'enchaînent dans une série de causes et d'effets, de déceptions et de ruines, qu'il est difficile de prouver rigoureusement, mais dont il est impossible de nier l'existence. Pour nous, dans ce chapitre, après avoir entr'ouvert ces horizons, nous devons nous borner à une esquisse de l'histoire de la renaissance, en dressant une table de ses idées, de ses œuvres et de ses théories ; nous déterminerons plus facilement l'honneur qui en revient à Léon X et la part de responsabilité dont l'histoire ne saurait, sans injustice, charger sa mémoire et celle de ses successeurs.

Éditions *princeps* des classiques.

104. L'érudition classique se divise en deux grandes branches, la connaissance des auteurs grecs et romains et la connaissance du

matériel, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire de tout ce qui est conservé sous une forme corporelle et qu'on désigne habituellement sous le nom d'*antiquités*. L'un des premiers et des grands soucis de la Renaissance fut de rechercher des manuscrits d'auteurs anciens, de les collationner, de les annoter et de les imprimer. L'imprimerie avait été inventée, de 1430 à 1450, suivant les uns par Laurent Coste de Haarlem, suivant d'autres et plus probablement par Guttemberg, Furster et Scheffer à Strasbourg. On croit généralement que le premier livre imprimé fut la Bible latine, ordinairement désignée sous le nom de Bible Mazarine. On imprima ensuite deux Psautiers, le *Rational* de Durand, le *Catholican* de Balbi et les *Institutions Clémentines*. Les trente premières années qui suivirent l'invention de l'imprimerie virent publier beaucoup de livres, mais sans indication de lieu, ni de date. En 1462, Furst publia la Bible de Mayence. Cette même année, la ville ayant été prise par Adolphe de Nassau, des ouvriers de Furst se dispersèrent de divers côtés. L'imprimerie s'établit dans les villes de Bamberg, Cologne, Strasbourg, Augsbourg. Cependant le nombre de livres imprimés en Allemagne jusqu'à 1470, n'est pas considérable. A cinq Bibles en latin et en allemand, on joint deux éditions de Cicéron, *De officiis* imprimées à Mayence en 1465 et 66, et une autre à Cologne par Ulric Zell ; peut-être aussi les traités *De finibus* et *De senectute*, publiés dans la même ville. On a également des motifs pour croire qu'au Virgile, au Valère-Maxime et un Térence, imprimés à Strasbourg par Mentelin, remontent à 1470 ; on a pensé la même chose de deux éditions d'Ovide et d'un Psautier publiés à Cologne. Un tableau plus brillant se déroulait en Italie. Deux ouvriers de Furst, Sweynheim et Pannartz, sans doute encouragés et protégés par les moines, montèrent une presse à Subiaco dans les Apennins : ils avaient choisi ce lieu à cause des manuscrits qui s'y trouvaient et parce que les moines étaient allemands. C'est de là, que sortit en 1465 une édition de Lactance et la petite grammaire de Donat. Quelques critiques rapportent à 1466 une édition du *De officiis* de Cicéron. En 1467, les deux Allemands, après avoir imprimé la *Cité de Dieu* de S. Augustin et le *De Oratore* de Cicéron, s'établirent à

Rome où, avant la fin de 1470, ils n'avaient pas donné moins de vingt-trois éditions d'anciens auteurs latins. Un autre Allemand, Jean de Spire, s'établit à Venise, et, à cette date, Venise publia presque autant d'ouvrages classiques que Rome. Il existe encore des livres imprimés à Milan et à Foligno. Suivant Panzer, le nombre des livres sortis à cette époque, des presses italiennes, s'élève à quatre-vingt-deux ; et dans la décade suivante de 1471 à 1480, il atteint le chiffre de 1297, dont 234 éditions classiques. Florus et Salluste furent imprimés à Paris, et Cicéron *ad Herennium* à Angers, dans les dernières années du xve siècle, le nombre des livres imprimés s'élève à 10,000 ; Santander dit à 15,000 et la bibliothèque de Munich se vante d'en posséder 20,000. Plus de la moitié de ces livres furent publiés en Italie. Tous les auteurs latins que l'homme de lettres avait été jusque-là dans la nécessité de copier péniblement, d'acheter à un prix excessif ou d'emprunter pour un temps court, furent mis à sa portée. C'était une grande économie de temps et une source de grande joie pour l'esprit ; nous ne parlons pas des autres avantages intellectuels et moraux qui en résultaient pour les études et pour la foi. Les guerres de Louis XII en Italie arrêtèrent un instant ce travail de palnigénésie. Cependant Alde Manuce, l'inventeur de l'in-8° et du caractère *aldin* qui rappelle son prénom ; l'éditeur de Sophocle, d'Hérodote, de Thucydide, de Démosthènes, d'Euripide et d'Hérodien ; le fondateur de la nouvelle Académie, étant revenu à Venise après six ans d'exil volontaire, publia après 1512 coup sur coup, Suidas, Platon, Lysias, Athénée, Plutarque, Xenophon, Strabon, Pausanias. Le nombre d'ouvrages imprimés en Italie, sous Léon X fut, à Rome, de cent-seize, à Milan de quatre-vingt-onze, à Florence de cent trente-trois et à Venise de cinq cent onze. L'exemple de l'Italie et l'impulsion de Léon X commencent à produire des fruits au dehors. La presse parisienne produit sous Léon X, huit cents ouvrages : de ce nombre était le Lexique grec d'Aléandro et quatre ouvrages de grammaire. Deux grammaires grecques furent publiées à la même date, dans les villes de Strasbourg et de Wittemberg. Après ces ouvrages, viennent une traduction de la grammaire de Théodore de Guza par Erasme en

1516 ; les *Progymnasmata græcæ litteraturæ* de Luscinius, en 1517 ; et les *Introductiones in linguam græcam* de Croke, en 1520. Isocrate et Lucien parurent à Strasbourg en 1515 ; le premier livre de l'Iliade l'année suivante, plusieurs autres avant la fin de la décade. L'excellent imprimeur de Bâle, Froben, l'ami d'Erasme, après avoir publié en Grec son *Nouveau Testament*, publia avant 1520, les *Travaux et les jours* d'Hésiode, le Lexique grec d'Aldus, la *Rhétorique* et la *Poétique* d'Aristote, les deux premiers livres de l'Odyssée et plusieurs traités de grammaire. Cologne imprima, en 1517, deux ou trois petites pièces grecques ; Louvain le *Plutus* d'Aristophane en 1518, et en 1520, six éditions grecques ; entre autres Lucien, Théocrite et deux tragédies d'Euripide. Toutes ces publications attestent que les études grecques allaient de pair avec les classiques latins. Les langues orientales occupent aussi une place dans la bibliographie de l'époque. Une grammaire éthiopienne, accompagnée de Psaumes fut publiée à Rome, par Polken, en 1513 ; un traité arabe parut à Fano en 1514 ; en 1516, Giustiniani donnait, à Gênes, un Psautier en hébreu, en chaldéen, en arabe et en grec ; et en 1519, Felice de Prato imprimait, à Venise, une Bible en hébreu, avec la paraphrase chaldéenne et d'autres éclaircissements. Le livre de Job en hébreu parut à Paris en 1516. Cependant la magnifique Bible polyglotte de Ximénès ou d'Alcala paraissait en cinq volumes, de 1514 à 1517 : elle contient, sur trois colonnes, le texte hébreu, le grec des Septante et le latin de Vulgate ; la paraphrase chaldéenne du Pentateuque, par Onkelos, est imprimée au bas de la page. L'Espagne avait donc trouvé, dans ses monastères, des hommes capables de diriger un pareil travail. On peut donc dire, sans emphase, qu'il s'agit bien d'une renaissance des grands classiques.

105. A côté de la résurrection des grands classiques se place la recherche des antiquités. On entend par là les édifices, les monuments, les statues, les inscriptions, les monnaies, les médailles, les vases, les instruments et ustensiles qui, par leur accumulation graduelle ont jeté un grand jour sur l'histoire et la littérature anciennes. Pétrarque lui-même forma une petite collection de monnaies ; et Pastrengo, son contemporain fut le premier qui copia des

Étude des antiquités.

inscriptions. Mais, dans la première partie du xve siècle, les savants italiens et les protecteurs des lettres commencèrent à recueillir les reliques éparses qui s'offraient en abondance dans la plupart des provinces. Niccolo Niccoli posséda une série de médailles et écrivit, même en italien, un traité dans lequel il rectifiait, sur l'autorité des inscriptions et des monnaies, l'orthographe ordinaire d'un certain nombre de mots latins. A partir de cette époque, l'amour des collections ne fit qu'augmenter. Les Médicis n'épargnèrent rien pour accaparer ces trésors ; leur digne fils, Léon X, saura se souvenir de ses traditions de famille. Cependant le premier qui présenta au monde, sous une forme collective, le résultat de ses recherches en ce genre, ce fut Flavio Biondo, secrétaire d'Eugène IV et de ses successeurs. Dans un ouvrage imprimé en 1471, intitulé *Romæ instauratæ libri tres*, il décrit, examine et explique, par les témoignages des auteurs anciens, les nombreux monuments de Rome. Dans un autre, *Romæ triumphantis libri decem*, imprimé en 1472, il traite du gouvernement, des lois, de la religion, des cérémonies, de la discipline militaire et des autres antiquités de la république. Un troisième ouvrage compilé à la demande d'Alphonse d'Aragon, roi de Naples, et imprimé en 1474, sous le titre d'*Italia illustrata*, contient la description de l'Italie en quatorze régions. Un traité du même temps, à certains égards, supérieur, est dû à Rucellaï, mais il ne parut qu'au xviiie siècle. Après Biondo, l'homme le plus zélé dans la recherche des monuments romains et des inscriptions antiques fut Pomponio Lœti : c'était pour lui plus qu'une passion, presque une idolâtrie. Celio Calcagnini et Lilio Giraldi, nés tous deux à Florence en 1479, servirent la même cause, l'un par ses lettres, l'autre par ses ouvrages. On doit à Lilio l'*Historia de Diis gentium* qui lui acquit la réputation de prince des mythologues de son temps ; des *Paralogismi* composés de trente entretiens sur l'archéologie ; des poèmes, des satyres et des pensées. Piero Valeriano, écrivain érudit et fécond du siècle de Léon X, s'est illustré par ses traités des *Géroglifi*, ses *Castigationes Virgilianæ*, le *De infelicitate litteratorum* et le *De Sacerdotum barbis*, pour défendre, près de Clément VII, la cause de la barbe des prêtres qu'on voulait abolir. Du

reste, la plupart des auteurs du temps étaient en quelque sorte forcés de faire de l'archéologie, la sœur de l'érudition classique et de l'hellénisme. Bessarion, Chrysoloras, le Pogge, Filelfo, Politien, Landino, Pontanus, Valla ne séparèrent pas, de l'étude des auteurs grecs et latins, la diligente recherche des monuments et des coutumes. Grâce au choc nécessaire des idées, la numismatique, la diplomatique et l'épigraphie, une fois constituées en corps de doctrine, commencèrent à prêter leurs lumières à l'histoire, et, lorsque leur signification eut grandi, elles prirent, ainsi que toutes les sciences homogènes, prêtant leur flambeau à l'antiquité, le nom complexe d'Archéologie. Mais elles furent plutôt des essais et des espérances, ou pour mieux dire, des matériaux magnifiques préparés pour le futur édifice, jusqu'à la moitié du XVI[e] siècle. Alors une plus grande quantité de connaissances, une lumière critique plus solide permettront à Panvinius, à Baronius, à Possevin, d'ouvrir la voie vraiment royale, parcourue plus tard par Sigonius, Kircher, Théophile Raynaud, Grœvius, Gronovius, Burman, et, en dernier lieu, par Muratori. Mais il fallait saluer les promoteurs lointains d'un travail qui produit de si beaux résultats.

La fondation des Bibliothèques.

106. L'impression des ouvrages et la recherche des antiquités ne constituaient qu'un travail d'approche : il fallait réunir les livres, créer les bibliothèques et les musées, ouvrir les écoles et instituer des chaires. Habitués que nous sommes aux usages de la civilisation, nous nous faisons difficilement à l'effet de surprise chez les uns, d'indifférence chez les autres que produisit la publication du premier livre. De là, à vendre et à réunir ces livres pour l'utilité publique, il y a un abîme. L'Église, avec le sens pratique qui la distingue, avait dès longtemps résolu le problème, par la fondation des bibliothèques. La première bibliothèque dans la société chrétienne fut la sacristie. L'évêque pensait, avec raison, que les actes de notre foi ne pourraient reposer plus sûrement qu'à côté des vases sacrés destinés à la célébration des saints mystères. Justinien appelle la sacristie le trésor des chartes ; plus tard on comprit la nécessité d'affecter un local particulier aux livres. Au V[e] siècle, saint Paulin à Nôle et saint Augustin à Hippône, forment déjà de

précieuses collections d'ouvrages. A partir de saint Grégoire le Grand, pendant tout le moyen âge, les Papes sont les grands commissionnaires en librairie du monde catholique. On leur écrit de tous côtés ; ils prêtent à tout l'univers des livres qui, souvent réclamés, ne sont pas toujours rendus : *Felix culpa!* On peut regarder Nicolas V comme le créateur de la Vaticane ; de son temps elle comptait près de cinq mille manuscrits, confiés à la garde d'un conservateur. Calixte III, Paul II, Sixte IV, Alexandre VI, Jules II imitèrent le zèle du bibliophile Nicolas V ; Léon X le surpassa. L'imprimerie offrait alors un stimulant, mais il s'en faut bien qu'on imprimât tout, et la recherche des manuscrits, plus que l'achat des livres, continuait à enrichir les bibliothèques. Le Pontife avait des chasseurs de livres et de manuscrits dans toutes les régions de la chrétienté. Dans cette chasse, les empereurs, les rois, les ducs, les électeurs, étaient les pourvoyeurs de Léon X. Les commissaires ordinaires partaient de Rome, munis de lettres de recommandation pour les princes dont ils devaient parcourir les États. Jean Heytmers de Zouvelben fut chargé de visiter l'Allemagne, le Danemark, l'île de Gothland. Augustin Beazzano eut ordre de parcourir l'État de Venise ; il emportait une lettre pour qu'on lui ouvrît tous les couvents de la sérénissime république·Ange Arcunlold était allé en France, pour rapporter de Corbie, le manuscrit de Tacite que fit publier Léon X. Mais nul comme Sabeo ne flairait de loin un ouvrage inédit. Léon X qui connaissait l'humaniste, l'avait d'abord employé à fouiller les abbayes, les presbytères, les bibliothèques des particuliers et des princes. Ce que nous admirons, dans ces hardis bibliophiles, c'est moins le bonheur que le désintéressement. Pas un qui, au retour de ces longues courses, garde pour lui un de ces volumes adorables qu'il a cependant bien gagnés. On les voit qui reviennent à Rome, déposent fidèlement aux pieds du Pape des trésors dont ils se séparent les larmes aux yeux. Quelquefois le possesseur connaît le prix de la relique séculaire qu'il tient sous clef, il faut alors que l'humaniste emploie la diplomatie, la ruse, l'éloquence ; il faut qu'il fasse parler le mort et le vivant : Ce mort, dont le Turc enlèvera demain l'œuvre inédite, qu'un héritier ignorant laissera man-

ger aux vers ou qu'une vieille servante vendra aux épiciers : le vivant, c'est le pape Léon X, qui attend avec impatience le volume pour le placer au palais du Vatican, le vêtir de soie et d'or, si l'âge et la poussière ont usé la reliure, le soustraire à la dent du temps en l'enfermant dans du cèdre et le montrer comme une merveille aux rois de la terre qui passent à Rome. Au besoin le diplomate a l'ordre de promettre au maître du livre, des prières et des indulgences et, si rien ne peut l'attendrir, de lui offrir l'or à pleines mains. C'est à ces bonnes fortunes que Léon X dut l'honneur de publier un Tacite. A la fin de l'ouvrage, sous les armes du Pape, on voyait imprimées ces lignes qu'Erasme ne pouvait lire sans pleurer : « Au nom de Léon X, bonne récompense est promise à quiconque apportera, à Sa Sainteté, de vieux livres encore inédits. » Un Pape qui se fait éditeur et bouquiniste ! Le Pape, au reste, ne cherchait pas seulement des livres et des manuscrits, mais des hommes; il n'épargnait aucune dépense pour s'en procurer, et, dès qu'il les avait trouvés, leur faisait un sort. De belles et bonnes abbayes assuraient leur paisible existence ; ils avaient une habitation à l'Esquilin, une villa dans les environs de Rome et tous les trésors de la Vaticane. C'est dans ces conditions que Léon X retint à Rome Lascaris, qu'il fit y venir Musurus, et, parce qu'il ne pouvait enlever Alde Manuce, il lui concéda un privilège, en stipulant toutefois que l'imprimeur vénitien vendrait ses livres à bon marché. Le Pape avait souci de tous les intérêts de la littérature.

107. Les écoles sont, pour l'Église, une œuvre de maternelle prédilection. Aux temps barbares, dès que la cessation des guerres le permit, s'élèvent les écoles des cathédrales, des monastères et des presbytères; après l'an mil, commencent les Universités. Au temps où nous sommes, tandis que Ximenès fonde l'Université d'Alcala et que s'établit à Louvain le Collège des trois langues, la Papauté forme le dessein de restituer à Rome, ses collèges littéraires. Eugène IV a institué près de l'Église de l'apôtre saint Jacques, un gymnase, où des maîtres habiles doivent enseigner les lettres humaines. Nicolas V, une des gloires de son siècle, parait dans l'histoire avec un cortège de professeurs. Pie II, Sixte IV et Jules II Les Écoles.

marchent sur ses traces. Léon X voulut que l'Université romaine égalât en splendeur, celles que l'Italie citait avec le plus d'orgueil : Pavie, Milan, Bologne, et que Rome régnât sur le monde entier par les lettres, comme elle régnait par les arts. Le gymnase était sous le patronage de trois cardinaux. Il y avait des recteurs et des réformateurs qui, aprés avoir consulté le Pape, étaient chargés du choix des professeurs. Les réformateurs visitaient les classes deux fois par semaine ; le recteur une ou deux fois par mois, mais toujours à des heures et des jours inconnus. Le recteur administrait les deniers, payait les professeurs et les appariteurs. Les appariteurs étaient chargés de la police matérielle des classes : ils affichaient à la porte du gymnase, le nom des professeurs, l'heure et le jour des leçons. On ne pouvait lire, expliquer au collège, aucun ouvrage dont le titre n'eût été préalablement affiché sur les murs de l'école. Afin d'attirer les étrangers, on offrait aux étudiants, des franchises et des privilèges. Les professeurs classés hiérarchiquement, avaient leurs récompenses et aussi un contrôle. Léon X voulut qu'on enseignât au Collège romain, la théologie, le droit canon, le droit civil, la médecine, la philosophie, la botanique, la morale naturelle, la rhétorique, la grammaire et la langue grecque. Chaque science avait plusieurs maîtres ou recteurs : la rhétorique était enseignée le matin par six professeurs ; le soir par cinq ; les jours de fête, par trois et quatre. Il n'y avait pas moins de onze professeurs de droit canon, de vingt professeurs de droit civil, de quinze professeurs de médecine, de cinq professeurs de philosophie morale Dans sa bulle du 19 décembre 1513, Léon X recommandait aux élèves de s'adonner aux études sérieuses, de renoncer à cette philosophie mensongère, nommée le platonisme et à cette poésie païenne qui n'était propre qu'à gâter l'âme. Tous les professeurs choisis par Léon X étaient non-seulement des savants distingués, mais des hommes de vie exemplaire. Le Pape, en les appelant à lui, en faisait des précepteurs de vertu et de bonnes mœurs, plus encore que de belles lettres ; il leur remettait la charge d'enseigner et de défendre la vérité, c'est-à-dire la religion du Christ, les libertés de l'Église, l'autorité du Saint-Siège : grande et noble mission, à laquelle nul

d'entre eux ne faillit. L'histoire doit citer, parmi ces maîtres, Inghirami, un des habitués des jardins de Sadolet; Parrasio, professeur de rhétorique ; Jérôme Bottigella, professeur de droit ; Porzio, Scipion Fortiguerra, Favorino, Jérôme de Gubio et Barthélemy de Pise. En parcourant ces listes de professeurs, on est frappé des choix heureux de Léon X. Presque tous les maîtres ont fait leurs preuves dans les Universités italiennes ; tous ont étudié sous des hommes habiles ; tous ont eu la passion des voyages ; tous ont vu, comme le héros d'Homère, beaucoup d'hommes et beaucoup de cités. Il faut donc les acheter chèrement ; le Pape ne marchande pas avec la gloire. C'est surtout grâce à cette magnificence pontificale que le XVI[e] siècle doit son titre de *Siècle de Léon X*.

108. La théologie est la science propre de l'Église. Ici-bas, toutes les institutions doivent s'appuyer sur l'Église et toutes les sciences sur la théologie. A l'époque où nous sommes, la théologie catholique était science faite depuis longtemps ; elle avait toutefois besoin de s'appuyer davantage sur l'étude des langues orientales et sur la philologie. Nous savons et nous verrons mieux encore comment Léon X sut pourvoir intelligemment à cette nécessité de circonstance. Pallavicini cependant lui reproche d'avoir négligé les théologiens : il nous semble que les faits parlent à l'encontre. Thomas de Vio Cajetan, à qui Léon X donna la pourpre, était un des plus habiles thomistes de son temps ; Prierias, qu'il avait nommé Maître du Sacré-Palais, était, d'après un lexicographe protestant, versé dans les matières ecclésiastiques ; Sadolet, son secrétaire et son ami, était l'un des plus illustres exégètes de l'école catholique, et Jacobatio, qu'il fit cardinal, n'avait pas son égal en droit canon. Il est probable que Pallavicini ne connaissait pas le *Ruolo* de l'archi gymnase romain, publié par Marini, d'après l'original qui existe à Rome. La théologie y tient sa place, qui est la première, comme la nourrice et la maîtresse de toutes les sciences. Trois professeurs montent en chaire pour l'enseigner : le matin, un religieux de l'Ordre de Saint-Augustin ; le soir, maître Nicolas de Luna ; et les jours de fête, Cyprien Benedetti. On ne prend pas garde, en répétant l'assertion de Pallavicini que la théologie devait nécessai-

Les théologiens.

rement s'associer au mouvement imprimé par ce Pape à l'étude des langues. Si le poète épique cherche à s'inspirer dans Homère, dont l'idiôme avait une chaire au gymnase romain, le prêtre qui sort de l'école où professent Lascaris et Favorino, si jamais le dogme catholique est attaqué, ira, pour le défendre, puiser des arguments dans les Pères Grecs dont il entend la langue. Et d'où venaient donc la plupart des docteurs qui brillèrent au concile de Trente, sinon des écoles de Léon X? Et pourrait-on bien nous citer un théologien, je ne dis pas dédaigné, mais négligé par ce digne pontife? Et ce n'est pas seulement les lettres grecques que Léon favorisait dans l'intérêt des divines Ecritures : il voulait encore ouvrir aux théologiens les sources jusqu'alors cachées des idiomes de l'orient. Un chanoine de saint Jean de Latran, Thésée Ambrogio, parlait un grand nombres de langues mortes et vivantes : Léon X l'employa à traduire du chaldéen en latin la liturgie orientale, l'envoya professer le chaldéen à Bologne et le fit revenir à Rome pour surveiller l'impression du Psautier chaldéen. Son dessein était de publier une grammaire polyglotte : chaldéenne, syriaque, arménienne, etc, magnifique ouvrage de Mazzuchelli, regardé comme le premier essai en ce genre qu'ait produit l'Italie. Sanctes Pagnini, de l'Ordre de Saint-Dominique, savant orientaliste, homme trilingue, comme l'appelle Voulté, avait conçu de donner une version latine de la Bible d'après l'hébreu ; il employa vingt-cinq ans de sa vie à ce travail, conférant tous les manuscrits ; Léon X fit copier le manuscrit à ses frais et, s'il n'eut été empêché par la mort, en avait ordonné l'impression. Le mouvement imprimé par Léon X à l'étude des langues, se répandait dans toute l'Italie. Pendant que Ximenès publiait sa Bible polyglotte, Guidacerio le Calabrais préparait sa grammaire hébraïque et Rosi de Ravennes traduisait, de l'arabe, la Philosophie mystique d'Aristote. Ces trois ouvrages sont dédiés à Léon X. Cette étude des langues mortes servait le progrès des sciences exactes. A Rome, on s'occupait de traduire les Eléments d'Euclide et des traités de mathématiques qu'on devait aux Arabes : les mathématiques étaient en honneur dans les universités italiennes. Ces études amenèrent les esprits à se préoccuper de la ré-

forme du calendrier et peu s'en fallut qu'on ne doive à Léon X une rectification qui ne s'effectuera que sous le pape Grégoire XIII.

109. Le moyen âge avait formé de grands théologiens ; le produit particulier de l'ère moderne a ses débuts, c'est l'humaniste. L'humaniste, c'est l'homme de lettres, non pas dans cette notion élevée qui en fait un législateur et un juge, mais dans cette infatuation universelle qui en fait l'homme à la mode. Nous ne contestons certainement pas leur utilité relative : Rohrbacher les compare à des Dictionnaires de synonymes : ils ont, en effet, remédié à ce qu'avait d'un peu nu la scolastique et là ou l'ornement faisait défaut, ils l'ont prodigué. D'autres utilités proviennent de leurs efforts : ils ont recherché les manuscrits et les antiquités ; ils ont fait des traductions et des éditions ; ils ont multiplié les gloses, les scolies et les commentaires. En somme, c'est à eux que commence, à proprement parler, la littérature classique. On peut dire encore qu'ils ont créé le système de pédagogie des peuples modernes ; mais là, comme dans d'autres circonstances, ils ont dépassé le but, rompu avec la tradition et contribué plus qu'on ne pense à l'intoxication intellectuelle et morale des peuples modernes. Je m'étonne qu'ils n'aient pas porté plus haut leurs regards. Les temps prêtaient aux grandes pensées. La conquête de Grenade fait de l'Espagne un royaume chrétien ; la réunion de la Bretagne à la France donne son intégrité topographique à la monarchie absolue ; la paix publique règne en Allemagne ; l'invasion de Naples, par Charles VIII, qui révéla la faiblesse de l'Italie, en même temps qu'elle transmit, aux nations cisalpines, ses arts et ses mœurs, ouvre une série d'alliances et de guerres dont on suit la trace jusqu'à nos jours ; la découverte de deux mondes par Christophe Colomb et Vasco de Gama ouvre à la science les plus vastes perspectives. Tous ces grands événements élèvent l'esprit ; les humanistes s'en occupent à peine ; ils sont tout à leurs classiques et à leur enthousiasme. On voit peu d'époque où la passion de la science antique ait été plus enthousiaste et plus universelle. Il est naturel pourtant de se demander quelle moisson a récompensé le zèle de ces savants et quels monuments de leur génie reçoivent encore les hommages des hommes.

Les humanistes.

Nous ne pouvons donner de réponse bien triomphante à cette question. Combien peu des ouvrages de cette époque sont lus aujourd'hui ; et, parmi les écrivains, un très petit nombre est familier à nos souvenirs. En Angleterre, Fischer, évêque de Rochester et l'auteur de l'*Utopie*, Thomas Morus, sont les plus brillants humanistes ; en Allemagne, Erasme est le roi des beaux esprits, le prototype de l'humanisme ; en France, Guillaume Budé et Longueil s'occupent de grec, Le Fèvre d'Etaples commente les Écritures ; en Espagne, Lebixa met son savoir au service de la Bible d'Alcala : c'est un de ceux qui emploient le mieux leur temps ; en Italie, patrie des belles lettres et théâtre particulier de la rénovation classique, les humanistes sont plus nombreux. Voici Léonard d'Arezzo, l'historien de Florence et le secrétaire des papes ; le Pogge, élève de Jean de Ravenne et d'Emmanuel Chrysolaras, dont les vertus n'égalèrent pas le mérite littéraire ; Filelfo, qui donnait jusqu'à cinq leçons par jour dans cinq villes différentes ; Georges de Trébisonde et Théodore de Gaza qui firent lire les auteurs grecs dans des traductions latines ; Argyropule et Georges Gemiste, surnommé Pléthon, deux fugitifs de Bysance dont il suffit de prononcer les noms. Le traité de Valla sur la grammaire latine, les *Miscellanea* ou mélanges de Politien sur les anciens auteurs, les commentaires de Landino et de quelques autres éditeurs, la Théologie platonique de Marsile Ficin : voilà les grands ouvrages du temps, avec l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, l'*Utopie* de Morus et la *Cornu copia* de Pérotti. En Italie, la langue latine est maniée avec élégance ; hors de l'Italie, le progrès est peut-être aussi sensible, mais moins éclatant. Le progrès dans l'étude du grec est remarquable. Les langues française et anglaise commencent à se polir. Dans les sciences mathématiques et dans les sciences naturelles on s'est plus occupé d'imiter les anciens que de créer. Dans la métaphysique et la morale, on n'a pas égalé le moyen âge. L'histoire de la Grèce et de Rome est mieux connue ; cependant les connaissances des savants ne sont pas à l'abri des fraudes et des erreurs même grossières. Si donc nous voulons porter un jugement général sur la Renaissance, nous nous abstiendrons de lui donner une importance qu'elle n'a pas et de la

considérer comme une époque où l'esprit humain aurait fait des pas de géant dans la carrière de la science. Les auteurs qui ont écrit l'histoire générale de cette époque, sont enclins aux hyperboles à l'égard des hommes qui se sont élevés au dessus de leurs contemporains, langage souvent juste par rapport à la vigueur d'intelligence et à l'ardeur de zèle de ces hommes, mais qui tend à donner, de leur mérite propre, une idée excessive. En ce moment, il s'agit moins des individus que du progrès général. Or les catalogues de l'époque ne nous présentent guère que des productions futiles ou ineptes ; les livres les plus prônés sont faibles, et, à part le mérite de la phrase, l'exubérance un peu prétentieuse des ornements, ils n'offrent généralement à l'étude qu'un intérêt de curiosité. On écrivait pour faire éclater les richesses de son imagination, trop peu pour se tenir dans les limites de la sagesse et se donner le mérite de la profondeur. C'est une renaissance, il est vrai, mais on reste à l'enfance de l'art.

Les humanistes à la cour pontificale.

110. Léon X prit, pour secrétaires, trois humanistes de renom, Sadolet, Bembo et Bibbiena. Jacques Sadolet était né à Modène en 1477. Au cours de ses études, il avait adopté Virgile pour son poète ; à dix-huit ans, il le laissa pour venir à Aristote. Mais il est un philosophe qu'il lui préféra, c'est saint Paul, à la lecture assidue duquel il demande la chasteté et la fidélité à sa devise : *Sedatus animus, spectati mores*. A Rome, il entra d'abord au service du pieux cardinal Caraffa, puis de Frédéric Frégoso, évêque de Gubio. Des manuscrits en toutes langues, quantité de livres, de statues, de tableaux, de médailles et par dessus tout un magnifique jardin : tel est le milieu où il vécut. C'est dans ce jardin que le jeune savant médite son commentaire de saint Paul. Car il ne faut pas croire que l'exégèse fut une science inconnue avant les controverses de Luther et de Calvin. L'Écriture sainte avait toujours été commentée dans l'Église ; au moyen âge, les commentaires des Écritures forment le gros de la littérature sacrée ; au xve siècle ils continuent d'être cultivés avec succès en Italie. L'hôte du cardinal Frégoso devient le secrétaire de Léon X, et sous l'inspiration de cette noble âme, il tient la plume pour écrire ses brefs où il fait revivre

l'atticisme antique et les splendeurs de la muse latine. Après la mort de Léon X, il se retira dans son évêché de Carpentras et y vécut en Père de son peuple : Sadolet est le Fénélon de la Renaissance. Dans sa retraite il composa un traité de l'éducation des enfants, c'est un petit chef-d'œuvre. Paul III le créa cardinal ; le vieil évêque dut quitter son troupeau pour s'occuper des affaires générales de l'Eglise. Ses dernières années se passèrent dans l'étude et la contemplation des choses divines : il mourut en 1547. — Pierre Bembo, né à Venise, s'était lié avec Sadolet aux écoles de Ferrare. Du nord il gagna le midi et étudia le grec en Sicile chez Jean Lascaris. A vingt-six ans, devenu l'un des premiers hellénistes de son temps, il passa quelques années dans les cours de Ferrare et d'Urbin, s'y livra à la poésie et composa les *Asolani*, sorte de dispute, comme il s'en livrait dans les cours d'amour. Par ses principes, Bembo appartenait à l'école de Savonarole : il disait que le beau n'habite qu'en Dieu ; que, pour l'obtenir, il faut prier ; il ajoutait que le beau renferme nécessairement le bon, il faisait du beau un cercle dont le bon est toujours le centre ; suivant la coutume du temps, il avait adopté, pour son auteur favori, Cicéron ; c'est par Cicéron qu'il pensait racheter l'homme des ténèbres où la scolastique le tenait, dit-on, captif. En lisant ses lettres latines, on sent combien il a dû souffrir pour arriver à ce procédé qui reproduit la phrase du maître avec ses inversions, ses incises et son rythme : travail malheureux où l'écolier dépensait toutes les facultés, qu'il avait reçues du ciel, pour rester éternellement écolier. Bembo fut appelé sous Jules II à la cour Pontificale pour déchiffrer un manuscrit venu de la Dacie, il y resta sous Léon X ; habita Padoue après la mort de ce pontife, fut créé cardinal par Paul III et mourut pieusement, la même année que Sadolet. — Bibbiéna complétait le trio d'humanistes à la cour. C'était un Florentin, lié avec Jean de Médicis dès l'enfance et son compagnon d'exil. En route avec le cardinal, dans ses voyages à travers l'Italie, la Germanie, la France, Bibbiéna retrouvait partout sa verve satirique. C'était un autre Rabelais qui prenait le monde pour un théâtre, les hommes pour des acteurs, la vie pour une comédie. Son auteur favori était

Plaute ; la *Calandra*, pièce qu'il composa fort jeune, est une des plus heureuses, des trop heureuses imitations, qui ne saurait trouver grâce aux yeux du moraliste. Tels sont les trois symboles de vie intellectuelle que Léon X réunit autour de sa personne lorsqu'il eut ceint la tiare. Bibbiéna représente l'élément artistique ; Bembo, l'élément littéraire ; Sadolet, l'élément chrétien. Des hommes qui eurent le bonheur de vivre avec Léon, il n'en est aucun qui, à une virilité libre, ait fait succéder une vieillesse sans pudeur. Les douces et chastes influences du pontife se manifestèrent spécialement sur la personne de ses trois amis les plus intimes et les confidents fidèles de toutes ses pensées. Sadolet fut, à toutes les époques de sa vie, fidèle et pieux ; Bembo et Bibbiéna devinrent, au déclin de leur vie, ce que le malheureux caractère de leur temps plus que le leur propre, ne leur avait pas permis d'être dans leur jeunesse.

111. Une époque aussi enthousiaste que la Renaissance devait produire des poètes ; ses préférences pour la langue latine suscitèrent, en effet, des émules de Virgile et d'Horace ; l'influence du pape tourna leur génie à la gloire de la religion. Un jour, Ghiberti, évêque de Vérone, lisait à Léon X quelques pages du poème des Echecs. Le Pape écoutait attentivement, émerveillé du bonheur d'expression avec lequel l'auteur avait rendu des détails techniques, rebelles, en apparence, à l'art du versificateur : il voulut connaître l'habile poète qui transformait ainsi des morceaux d'ivoire en héros. On lui présenta le bon Crémonais, Jérôme Vida. « Il y a, dit-il au poète, dans la crèche de Bethléem, le sujet d'une magnifique épopée, la *Christiade*, c'est-à-dire le monde échappant au démon, l'humanité coupable rentrant en grâce auprès de Dieu et réhabilitée par le sang de Jésus-Christ ; la croix, symbole et instrument de civilisation. Arrière les livres païens ! il n'y a qu'un seul livre, l'Évangile qui puisse fournir des sujets dignes de la muse chrétienne. » Cette idée sourit au poète, il se mit à l'œuvre. Pour assurer au poète sa liberté d'esprit, le Pape lui conféra le prieuré de Saint-Sylvestre à Frascati. Dans cette retraite pleine de beaux arbres, d'eaux écumeuses et d'un doux silence, Vida composa son épopée.

Les poètes latins.

Dans cette œuvre, il y a de grandes beautés d'idées et de style ; le plus bel éloge qu'on en puisse faire c'est que Le Tasse lui fit d'heureux emprunts. Après la *Christiade*, Vida chanta le ver-à-soie, comme Virgile avait chanté les abeilles ; s'il n'efface pas l'*Enéide*, il n'est guère au dessous du chantre des *Géorgiques*. Evêque d'Albe dans le Montferrat, Vida connut les horreurs de la guerre et y fit face avec une admirable charité. En son privé, c'était un prélat simple, sobre, hospitalier, très ami des pauvres. — Son émule en poésie, Sannazar, avait suivi Frédéric d'Aragon, dans sa retraite d'Ischia et dans son exil à Tours : il y composait de petits drames pour charmer les tristesses de l'exil. En 1503, Sannazar revint à Naples et publia l'*Arcadie*, poème en prose et en vers à la manière des *Asolani* de Bembo : Tiraboschi le considère comme une des plus belles inspirations de la muse italienne. Un jour, Egidius de Viterbe prêchait sur la Vierge ; en l'entendant, Sannazar, conçut l'idée d'un poème en l'honneur de Marie : *De partu virginis*. A Rome, on fut heureux d'apprendre que Sannazar allait faire oublier ses folies de jeunesse, en chantant à la manière de Vida, les mystères de la vie chrétienne. L'intention était louable ; les encouragements de Léon X ne manquèrent pas. Nous pensons, avec Erasme, que le poète eut mérité plus de louanges encore, si, dans un sujet chrétien, il avait sacrifié moins souvent au paganisme : qui pourrait pardonner, quand il s'agit des mystères de la foi, aux vers sybillins dont Marie est censée faire étude, à ces Néréides qui forment le cortège du Christ, à Protée racontant les merveilles de la Rédemption ? Mais peut-être, dit un biographe, Sannazar avait-il le droit de se servir des divinités paiennes, pour chanter le triomphe du Christianisme, au moment où les dieux du vieux monde étaient mis en fuite par un morceau de bois couvert, il est vrai, du sang de Jésus-Christ. — Un émule de Sannazar et de Vida, Frascatoro employa la douceur et la vivacité des couleurs poétiques à exposer les enseignements de la philosophie, de la morale et de la science. Savant distingué en médecine et en astronomie, il chanta la *Syphilis*, sujet répugnant ; mais il aborda son sujet avec confiance et Tullio Dandolo nous dit que, dans ce poème, la science

et la poésie ont atteint les dernières limites. — Enfin nous citerons Navagero, connu par ses relations de voyages, qui s'essaya dans le genre érotique ; mais ses idylles sont exemptes de toute licence, louange méritée par un petit nombre de poètes de cette époque. Vida, Sannazar, Frascatoro, Navagero et plusieurs autres furent les créatures et les clients de Léon X. L'inspiration qui descendait du Vatican, était remplie de pureté. C'est au pape que nous devons de voir les eaux limpides d'une poésie noble et élevée traverser, sans contracter une souillure, le bourbier littéraire du XVI[e] siècle.

112. Léon X avait trouvé, dans la succession paternelle, la sympathie pour les poètes italiens. Laurent le Magnifiqne était lui-même au premier rang des poètes ; il excellait dans les compositions lyriques d'un genre léger. Un des membres de sa société intime, Louis Pulci, composa la *Morgante Maggiore*, en vingt-trois, puis en vingt-huit chants. L'idée en est prise aux romans formés sur la chronique de Turpin et sur d'autres fictions dans lesquels figuraient les mêmes personnages, réels et imaginaires. Sous prétexte de tourner en ridicule le mélange des allusions sacrées avec la légende romanesque, Pulci porta les choses à l'extrême ; cette exagération, combinée avec quelques inspirations sceptiques, semble indiquer assez clairement l'intention de livrer la religion elle-même au mépris. Quant au héros de son roman, c'est une création conçue dans le dessein de faire rire aux dépens de ces mêmes personnages que d'autres poètes avaient offert à l'admiration. Le goût des Italiens a toujours été porté vers ces combinaisons extravagantes, ces débauches d'imagination. La vivacité et la mobilité de leur esprit, leur gaieté habituelle leur permettent de faire concourir le sérieux et le terrible au ridicule, sans tomber, comme certaines fictions modernes, dans l'absurde et le hideux. — Un contemporain de Pulci, Boiardo, composa, sur le même fond des aventures de Charlemagne et de ses preux, l'*Orlando inamorato*. Le chantre de Roland déploie une grande richesse d'imagination et montre l'art admirable d'un poète ; mais son style est âpre et mal façonné : sans le style, qui est une source de jouissances perpé-

Les poètes italiens.

tuelles, il est impossible de lire un poème de longue haleine : Ginguené a remarqué, avec justesse, que si les corrections de Berni ont fait négliger complètement le poème original de Boiardo, elles ont, d'un autre côté, contribué efficacement à perpétuer son nom. — Le *Mambriano* de Bello est moins une épopée, qu'une suite de contes détachés, qui n'ont entre eux de rapport que par la reproduction des mêmes acteurs. — Le grand poème de la Renaissance, c'est l'*Orlando furioso* de l'Arioste, publié à Ferrare en 1516, avec un privilège de Léon X. « Arioste, dit Hallam, a été après Homère, le poète favori de l'Europe. Sa grâce et sa facilité, sa diction coulante, claire et rapide, la variété et la beauté de l'invention, jusqu'à ses transitions, si souvent critiquées, mais habilement ménagées pour éviter au lecteur la fatigue de trop longs récits, ne lui laissèrent point de rival dans la faveur populaire. Plus de soixante éditions de l'*Orlando furioso* furent publiées dans le XVI[e] siècle. Il n'y avait personne, de quelque âge, de quelque sexe, de quelque condition que ce fût, qui se contentât de l'avoir lu plus d'une fois. Si le changement des mœurs et des idées a déjà affaibli ce sentiment d'enthousiasme, si nous avons cessé de prendre autant d'intérêt aux prouesses des paladins, et si nous trouvons leurs combats un peu monotones, c'est peut-être le sort inévitable de toute poésie, qui ne pouvant arriver à la postérité que par l'intermédiaire de la renommée contemporaine, est forcée de se plier au goût fugitif du temps. L'*Orlando furioso* porte l'empreinte caractéristique du temps : il convenait merveilleusement à une époque de guerre, de pompe, de galanterie ; à une époque où la chevalerie, encore récente dans la vie réelle, se trouvait réfléchie avec un nouvel éclat dans le miroir du roman[1]. » Les Italiens signalent, dans l'Arioste, beaucoup de fautes ; Quadrio et Gravina l'ont comblé de louanges. Critiques et louanges mises au tribuchet, il reste que l'*Orlando*, pris dans son ensemble et comme grand poème, a rarement été surpassé ; il ne le cède qu'à Homère, à Virgile et à Dante. Des censeurs furibonds font à Léon X, un reproche d'avoir approuvé un

[1] HALLAM, *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. I, p. 306.

poème où se trouvent tant de choses plus que lestes ; il faut dire, à la décharge du pontife, qu'elles n'existaient pas dans le poème qu'il honora de ses suffrages et qu'elles ont été ajoutées depuis. — Après l'Arioste, nous ne citerons plus que Berni, le gai fondateur de l'Académie des vignerons. Ce qui rassure sur les penchants de cette société œnophile, c'est qu'on y trouve de véritables buveurs d'eau. Berni est un prototype de Rabelais : il a la verve drolatique, l'expression aventureuse, la saillie féconde, la gaieté folle de l'auteur de *Pantagruel.* Dans aucune littérature, on ne voit un auteur qui ait autant d'esprit. Berni est le poète de l'imprévu, de la disparate, de tout ce qu'on nomme caprice. Jamais auteur ne se moqua avec une plus ravissante bonhomie de son lecteur et de son sujet. Cet éloge toutefois appelle une réserve. A notre humble avis, la dérision n'est pas une muse ; c'est la sœur cadette de la discorde, une descendante des Furies.

113. *Ut pictura poesis erit.* Si la poésie est comme une peinture, on nous permettra de rapprocher les peintres des poètes. L'histoire de la peinture chrétienne ne se partage pas en périodes, mais en écoles, on en compte sept ou huit. Dans la première, l'école *romano-chrétienne*, les idées évangéliques se présentent habituellement sous les formes païennes : cela est sensible surtout dans les catacombes. Dans la seconde, l'école *byzantine*, ce qui frappe, c'est, en général, la rigidité des formes et la laideur des types, même pour Jésus-Christ. L'école de Sienne, avec Guido, Duccio, Ambroise et Pierre de Lorenzo, Memmi, est le berceau de l'art moderne. Dans l'école *Florentine*, Cimabué continue la tradition bysantine, Giotto la tradition siennaise ; Orcagna, J. de Mélano, Giottino vont de l'un à l'autre ; sous l'influence des Médicis, l'art chrétien perd son unité ; Uccello, Massaccio et les sculptures de Ghiberti ne sortent pas du naturalisme ; Lippi, André de Castagno, Botticelli, Ghirlandajo descendent jusqu'au paganisme pur. La peinture chrétienne touche à son apogée dans l'école de l'Ombrie. Autour du tombeau de S. François d'Assise se forme une école *mystique* représentée par Fra Angelico de Fiésole, Benoit Gozzoli, Gentil de Fabriano, Louis d'Assise, Pinturicchio et le Pérugin. La réaction énergique de Savona-

Les peintres.

role donne, à l'école ombrienne, comme recrues nouvelles, Fra Bartholomeo, Lorenzo di Crédi, Luca della Robbia, Michele de Ridolfo, Rodolfe Ghirlandajo ; Albertinelli et Pietro di Casimo marquent la décadence de cette école. L'école *Vénitienne* affecte la forme légendaire et accepte l'influence païenne de l'école fondée à Padoue par Squarcione et Mantegna. Un retour aux idées chrétiennes se remarque dans Bellini, dans Cima da Conegliano et dans Catena ; à la fin l'enthousiasme religieux et patriotique prévaut. L'école *Lombarde* se personnifie dans Léonard de Vinci ; l'école *romaine*, dans Michel-Ange et Raphaël. Avant de parler de ces grands hommes, nous devons un mot à Alberti. Si nous le mesurions par l'universalité de son génie, il mériterait, dans le temple de la gloire, une place qu'il n'a pas occupée : auteur d'une comédie latine, qu'Alde Manuce publia comme l'ouvrage original d'un écrivain de l'antiquité ; moraliste sous les formes variées du dialogue, de la dissertation, de la fable, du badinage léger ; poète, vanté par certains critiques, quoiqu'il ne soit pas exempt de la rudesse de son époque ; philosophe de l'école platonique de Laurent de Médicis ; mathématicien et inventeur d'instruments d'optique ; peintre et auteur du premier traité moderne de l'art de la peinture ; sculpteur et le plus ancien écrivain sur la sculpture ; musicien dont les compositions excitèrent l'applaudissement des contemporains ; architecte d'un profond savoir, qui signala son talent, non seulement par une foule de constructions monumentales, mais aussi par son traité théorique, *De re ædificatoria.* On a dit que c'était le seul ouvrage sur l'architecture qu'on put mettre en parallèle avec celui de Vitruve : quelques-uns lui donnent la préférence. Alberti avait fait une étude approfondie des restes de l'antiquité romaine et cherché à en tirer des théorèmes sur le vrai beau, théorèmes susceptibles d'être appliqués aux divers genres de créations. Deux circonstances desservirent sa gloire. D'abord il vint au monde à une époque où la langue n'était pas encore parfaitement polie ; ensuite, il eut le malheur d'être suivi de trop près par des hommes qui l'éclipsèrent par la puissance transcendante du génie. Je nomme Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphael.

114. Léonard de Vinci naquit en 1452[1], dans la seigneurie de Florence. Dieu l'avait doué du plus rare génie, élevé et flexible à la fois, curieux de recherches nouvelles, ardent à les produire, non seulement dans les trois arts qui forment le domaine du dessin, mais dans toutes les sciences. Léonard apprit de Vérrocchio, l'art de sculpter et de peindre ; il conserva toute sa vie des traces des premiers principes qu'il en avait reçus. A l'exemple de son maître, il dessina mieux qu'il ne peignit ; mais, grâce à sa connaissance du modelage, il donna, à la peinture, cette perfection de relief, cette rondeur de formes qu'elle laissait à désirer, il y joignit la régularité, l'élégance, l'expression des figures : ces qualités réunies l'ont fait placer au premier rang parmi les maîtres. Ce grand peintre suivit deux manières : l'une chargée d'ombres qui font admirablement ressortir la lumière mise en opposition ; l'autre, plus ménagée dans ses effets et adoucie par l'emploi des demi-teintes. Mais quelque style qu'il adopte, on retrouve toujours en lui la grâce du dessin, l'expression des mouvements, la souplesse du pinceau. On pourrait partager en quatre époques la vie de Léonard et assigner la première au temps qu'il passa à Florence dans sa jeunesse. A cette période appartient la Méduse, deux Madeleines, diverses têtes de Jean-Baptiste et de Jésus, et l'Enfant-Jésus au berceau. Après cette époque, Léonard fut conduit à Milan, fit la statue équestre de Louis Sforza et la *Cène* de l'Église de Grâces ; puis il propagea le goût et la culture des arts en fondant une académie et fertilisa la Lombardie par des travaux d'irrigation. Après l'expulsion du More, Léonard revint à Florence, qu'il quittait treize ans plus tard, pour se rendre à Rome où l'appelait son ancien protecteur devenu Léon X. C'est à cette période qu'on rapporte la *Joconde*, le *carton* de Sainte-Anne pour les Servites et le *carton* de la bataille de Niccolo Ficcinisso. A Rome, Vinci peignit une image de la Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, une sainte Famille, la Vierge au lys, la Dispute de Jésus-Christ, la Vanité et la Modestie dont les cou-

Léonard de Vinci.

[1] Ce volume a été imprimé sans que nous ayons pu lire le volume précédent composé par M. Bareille. De là quelques redites, d'ailleurs utiles pour l'intelligence du sujet.

leurs n'ont jamais pu être imitées par aucun pinceau. L'artiste avait donc conquis Florence et avait reçu à Rome les commandes de Léon X, ainsi que les témoignages d'admiration de Raphaël. Le Prométhée florentin, c'est le nom que Lomazzo donne à Léonard, fut heureux de ces témoignages et sut prouver à Léon X que l'âge n'avait point glacé les doigts qui avaient produit la Ginevra Benci. Michel-Ange força Léonard à quitter Rome, puis Florence; le grand homme vint en 1519, mourir en France[1]. Léonard de Vinci est un homme prodige. Maître en peinture, il est encore un sculpteur de premier ordre; peintre et sculpteur, il est encore un savant de haute lice. La peinture lui doit sur la *perspective*, sur la *lumière et les ombres*, sur la *peinture* en général, des traités; dans ce dernier ouvrage, il annonce un ouvrage spécial sur les mouvements de l'homme, un autre sur les proportions du corps humain. Mais son principal titre scientifique et littéraire, ce sont des œuvres, inédites pour la plupart, qu'on s'occupe actuellement à reproduire. Ces fragments semblent plutôt des révélations des vérités physiques faites à un grand esprit, que le résultat de raisonnement assis sur une base expérimentale. Les découvertes qui illustrèrent les Gallilée, les Kepler, les Mœstlin, les Maurolycus, les Castelli et d'autres hommes célèbres; le système de Copernic et jusqu'aux théories de nos géologues modernes, sont indiqués par Léonard de Vinci. En mécanique, Vinci connaissait entre autres choses: 1° la théorie des forces appliquées obliquement au bras du levier; 2° la résistance respective des poutres; 3° les lois du frottement donnés depuis par Amontons; 4° l'influence du centre de gravité sur les corps en repos ou en mouvement; 5° l'application des vitesses virtuelles à plusieurs cas dont l'analyse a découvert la généralité. Dans l'optique, il décrivit la chambre obscure avant Porta; il expliqua avant Maurolycus la figure de l'image du soleil dans un trou de forme anguleuse; il nous apprend la perspective aérienne, la nature des ombres colorées, les mouvements de l'iris, les effets de la durée de l'impression visible et plusieurs autres phénomènes de l'œil qu'on ne retrouve point dans Vi-

[1] LANZI, *Hist. de la peinture en Italie*, t. I, p. 194; voir aussi le grand ouvrage de Vasari et l'*Art chrétien* de Rio, t. III, p. 35.

tellion. Enfin Vinci avait remarqué tout ce que Castelli a dit, un siècle plus tard, sur le mouvement des eaux, et il avait trouvé le secret de canaliser le Tésin. Il faut donc placer Léonard à la tête de ceux qui ont illustré les sciences physiques et mathématiques. Enfin physicien, sculpteur, peintre, il était encore musicien et poète, maniant les instruments de musique avec non moins de dextérité que la lyre d'Apollon.

115. Michele Buonarotti naquit à Caprese, le 6 mars 1474, d'une famille noble, mais pauvre. Elève de Ghirlandaio, il surpassa bientôt son maître, qui, pour éviter cette éclipse, dirigea Michel vers la sculpture. Laurent le magnifique, voulant faire refleurir la sculpture dans sa patrie, avait rassemblé dans ses jardins un grand nombre de statues antiques : il demanda à Ghirlandaio un jeune homme capable de devenir un bon statuaire ; le maître jaloux lui donna son élève. Laurent reçut Michele dans son palais, non comme un homme dont il payait les travaux, mais comme un membre de sa famille : il l'admettait à sa table avec ses enfants, avec le Politien et tous les hommes d'élite qui composaient sa cour. Pendant les quatre années qu'il y passa, il orna son esprit de tous les genres de culture, s'adonna particulièrement à la poésie, composa des sonnets et s'éprit du Dante, ce chantre divin des trois grands mystères. Dans la chapelle de Masaccio, il étudia le dessin et copia l'antique dans les jardins de Médicis. Pour exceller dans son art, il étudia douze ans l'anatomie ; cette étude lui fit acquérir ce style qui l'a fait surnommer le Dante des beaux arts. Michel chercha bientôt ce qu'il y a de plus difficile dans le dessin et se montra également profond et habile par la manière dont il l'exécuta. L'homme, tel qu'il l'introduit dans ses compositions, a ces mêmes formes grandioses que Zeuxis choisit toujours, au rapport de Quintilien. Comme le peintre grec, il est nerveux, musculeux, robuste ; ses raccourcis, ses attitudes sont toujours les plus difficiles ; ses expressions sont pleines de noblesse et d'énergie. Dans chacun de ses dessins, dans chacune de ses esquisses, aussi bien que dans ses grands ouvrages, Buonarotti sera toujours regardé comme le modèle le plus parfait, dont on puisse recommander l'imitation. Il

Michel-Ange.

avait, suivant l'expression vulgaire, le *compas dans l'œil*, et ne traçât-il qu'une ligne avec le charbon, il faisait voir la griffe du maître. L'Arioste lui a décerné le nom d'ange, et lui donne des louanges égales pour la sculpture et la peinture : Michel-Ange fut surtout sculpteur. On n'a point une idée de ses œuvres, lorsqu'on n'a pas vu son Moïse à Saint-Pierre aux Liens, sa Pieta à Saint-Pierre au Vatican, son Christ à la Minerve, enfin ces statues que Florence possède dans Saint-Laurent et le palais des Ducs, édifices devenus des écoles de l'art, depuis sa restauration. Il n'est pas possible de citer un grand nombre de dessins de Michel-Ange ; nous citerons seulement le carton de la guerre de Pise, en concurrence avec Léonard de Vinci. Appelé à Rome par Jules II, il en reçut l'ordre de peindre la chapelle Sixtine. Etranger au mécanisme de la peinture à fresque, il appela, de Florence, quelques peintres pour s'en faire aider ; lorsqu'il eut acquis le degré d'expérience nécessaire, il se mit à l'œuvre ; il le poussa jusqu'à moitié et l'exposa quelque temps aux regards du public ; il s'occupa ensuite de l'autre moitié, et comme il procédait à ce travail avec une lenteur qui cadrait mal avec l'impatience du Pontife, Jules II recourut aux menaces pour l'obliger à plus de promptitude : Michel-Ange acheva dans vingt mois seulement. Je dis *seulement*, car il était d'un goût si délicat que rien ne pouvait le satisfaire, et comme, dans ses ouvrages de sculpture, il n'y avait point de trépan, point de lime, point de ciseau qu'il ne préparât de ses propres mains, de même en peinture il ne se contentait point d'enduire lui-même la toile ou la muraille ; il allait jusqu'à broyer lui-même ses couleurs. C'est dans cette chapelle qu'on voit ces figures si majestueuses et si expressives des sybilles et des prophètes dont la manière est la meilleure qu'on puisse voir dans le monde entier. En effet, l'imposante gravité des physionomies, la sévérité des regards, l'effet neuf et extraordinaire des draperies, l'attitude et le geste même, tout annonce des mortels à qui Dieu parle ou par la bouche desquels il parle lui-même. Léon X désirant orner Florence, sa ville natale, de monuments destinés à perpétuer sa mémoire, commanda à Michel-Ange la façade de Saint-Laurent. Déjà les dessins étaient prêts, les marbres dé-

grossis, les fondements préparés, lorsque la mort de Léon vint arrêter l'entreprise. Clément VII, d'un esprit inférieur à Léon X, commanda à Michel-Ange une bibliothèque et une chapelle, la première destinée à recueillir les trésors de la littérature ancienne, la seconde à recevoir les restes mortels des Médicis. Ces deux œuvres sont également remarquables par leur beauté, surtout les tombeaux. Les malheurs de l'Italie obligèrent Michel-Ange à quitter Rome, à se battre pour la défense de sa patrie et à se réfugier dans Venise. Quand il reprit le ciseau, ce fut pour créer cet incomparable chef-d'œuvre qu'on appelle le Moïse du tombeau de Jules II, création tellement puissante que ce marbre, tout mort qu'il est, exprime plus la force que beaucoup d'hommes vivants et bien peu peuvent supporter son regard. Sous Paul III, Michel-Ange fut solennellement prié de peindre le *jugement dernier* : il en prépara les cartons et donna de sa main l'enduit aux murs. L'artiste acheva son œuvre en huit ans et l'exposa aux regards de la multitude en 1541. Si dans la peinture des voûtes il n'avait pu être complétement satisfait de lui-même, il lui fut aisé de s'en dédommager dans ce vaste tableau et d'y déployer toute l'étendue de son génie ; il peupla cette espace d'une foule innombrable de figures éveillées au son de la trompette dernière. Il y plaça des legions de bons et de mauvais anges, les élus et les réprouvés, les uns sortant de la tombe, les autres y demeurant ; quelques-uns s'élèvent pour recevoir la récompense ; d'autres en plus grand nombre sont traînés au supplice. Ce jugement dernier est, en peinture, le chef-d'œuvre de Michel-Ange. Le sujet semble moins choisi que créé expressément pour sa valeur. Aucune autre scène ne pouvait être mieux assortie à son génie si vaste et si savant dans le dessin des formes humaines, qu'un monde entier d'hommes rappelés à la vie. Aucune histoire ne pouvait être plus conforme a une imagination si tragique que le jour de la colère de Dieu. Des esprits vétilleux ont fait des critiques : que ne critique-t-on pas : le *Jugement dernier* n'en est pas moins l'objet d'une admiration universelle ; n'en vit-on qu'une copie, cela suffit pour frapper l'esprit et le jeter en contemplation. Pour clore sa carrière, Michel-Ange fut appelé à la direc-

tion des travaux du Vatican, suspendus par la mort de Bramante. Après avoir consolidé, pour la troisième fois, les piliers destinés à supporter la coupole, Michel-Ange put enfin en dresser les voûtes élancées, ce qui n'était rien moins que le Panthéon d'Agrippa, dominant, comme une tour, l'église du Vatican. C'était l'idée première de Bramante ; mais jamais cette idée ne fut venue à exécution, sans l'intervention du génie de Michel-Ange. Ce grand homme mourut le 15 février 1564 : le Pape lui avait réservé un tombeau à Saint-Pierre, honneur qui n'est accordé qu'aux rois et aux Souverains Pontifes ; les Florentins l'enlevèrent pour lui décerner de pompeuses funérailles, qui furent comme un apothéose.

Raphaël. 116. Raphaël Sanzio naquit à Urbin en 1483. Si le climat influe sur le génie, il ne pouvait naître sous un climat plus heureux que celui de la région d'Italie qui donna Bramante à l'architecture, Baroccio à la peinture, Brandoné à la statuaire. Jean, le père de Raphaël, était un peintre humble et pieux qui éleva son fils dans les traditions de la piété et du bon goût. A l'âge de dix-sept ans, Raphaël vint étudier à Pérouse dans l'atelier du Pérugin. Le Pérugin avait fait une étude approfondie des anciens peintres et avait su s'approprier l'expression de douceur céleste qu'ils avaient su donner à leurs physionomies bibliques. La vierge est souvent divine et ses têtes d'apôtres, soit qu'elles regardent le ciel, soit qu'elles nagent dans un limbe lumineux autour de Marie et de son Fils, soit qu'elles contemplent le mystère de la croix, sont des créations idéalisées. Ces figures charmèrent Raphaël ; il se plut à les reproduire. Des affaires de famille le rappelèrent dans sa ville natale ; au retour il s'arrêta à Citta di Castello et se mit à peindre, car peindre, pour Raphaël, c'était vivre. L'église de la Trinité avait besoin d'une bannière, il s'en chargea ; il fit, pour les Augustins, un saint Nicolas de Tolentino couronné des mains de Dieu ; puis il peignit le mariage de la Vierge, le couronnement de Marie et la vierge de Staffa. Après quoi, il partit pour Florence et se mit à l'école de Masaccio et de Léonard de Vinci. Sous cette double influence, Raphaël peignit une madone, puis revint à Pérouse où il fit, pour les religieuses de Saint-Antoine, un couronnement de Marie, et, pour

les Camaldules, sa première fresque. « L'essor qu'il prit dès les premiers temps, dit Lanzi, fut l'effet de l'énergie et de la force du talent dont la nature l'avait doué. Son âme aussi noble et aussi élevée, qu'elle était passionnée et tendre, le guidait vers le beau idéal, vers la grâce, vers l'expression, partie la plus métaphysique et la plus difficile de la peinture. Ni l'art, ni l'étude ne suffiront jamais pour produire des chefs-d'œuvre dans ce genre ; un goût naturel pour la perception du beau ; une faculté intérieure de tirer, de plusieurs beautés isolées, tout ce qui peut en composer une parfaite ; un sentiment vif et une sorte d'inspiration pour concevoir les effets produits par les mouvements rapides et instantanés d'une passion quelconque ; une flexibilité de pinceau toujours obéissante aux conceptions de l'esprit : tous ces moyens ne pouvaient lui être donnés que par la nature et il en fut doué dès ses premières années[1]. » Des cartons pour la cathédrale de la ville de Sienne s'étaient ajoutés à l'œuvre de Raphaël, quand Bramante le présenta à Jules II ; confiant dans le génie du jeune peintre, le Pontife le chargea des chambres du Vatican. Dans la salle de la signature des bulles, Raphaël figura sur la voûte, la théologie, la philosophie, la poésie et la jurisprudence : chacune d'elles a, sur la surface contigüe, un grand sujet d'histoire analogue à son caractère. Il y a aussi, dans les soubassements, des sujets qui appartiennent aux mêmes sciences ; ces peintures, moins considérables, ainsi que les cariatides ou autres figures destinées à soutenir les corniches qu'il a distribuées çà et là, sont en camaïeu. Raphaël commença par la théologie et imita Pétrarque, qui, dans une espèce de vision, avait imaginé une réunion d'hommes d'une même condition, quoiqu'ils eussent vécu à diverses époques. Il y plaça les Évangélistes, dont les livres sont la base de la Théologie ; les saints docteurs qui en transmettent la tradition ; les théologiens qui en exposent scientifiquement la doctrine : plus haut est la Trinité, au milieu des bienheureux, et, au-dessous, sur un autel, l'Eucharistie, comme pour exprimer le mystère de la science théologique. De là le nom qu'on lui a donné de

[1] *Hist. de la peinture en Italie*, t. II, p. 57.

Dispute du Saint-Sacrement. A côté, la philosophie est représentée dans l'école d'Athènes où les philosophes des différentes écoles sont groupés, comme tout à l'heure les théologiens ; la Jurisprudence, moins compliquée dans son agencement, représente, d'un côté, Justinien donnant ses lois à Tribonien, de l'autre, Grégoire IX consignant, à un avocat, le code des Décrétales. Le dernier tableau représente la poésie sous le symbolisme du Parnasse montrant, sur ses croupes, les divers chantres des choses divines. Jules II, heureux et fier d'un si beau travail, mit à la disposition de Raphaël une autre salle du Vatican : Raphaël y peignit l'expulsion d'Héliodore du temple de Jérusalem et le miracle de Bolsène. Raphaël lutte ici contre tous les prodiges de coloris et il en triomphe. Jamais artiste n'avait été si heureux, si le bonheur se compose d'odes et de sonnets, de bruits et d'honneurs, de fêtes et de gloire. Léon X trouva cependant moyen d'y ajouter en nommant Raphaël intendant des travaux de l'église Saint-Pierre, en le chargeant de ressusciter la Rome antique et en lui continuant, bien entendu, la décoration du Vatican. Raphaël avait imaginé pour Saint-Pierre, une croix latine avec une coupole, à l'intersection des deux bras de la croix. Le vaisseau avait trois nefs, chacune des ailes cinq chapelles, chaque pilier une niche ; le chœur et les tribunes latérales étaient également ornés de niches, dont chacune reposait sur un évidement soutenu par deux piliers et douze colonnes accouplées par quatre. La facade avait trois entrées principales. Le portique exhaussé par des marches, reposait sur trente-six colonnes accouplées par quatre, trois dans la profondeur, douze sur la largeur, disposées de manière à ce que les lignes intérieures et extérieures fussent toujours doubles. Les maîtres de l'art donnent de grands éloges à la simplicité de ce plan que quelques-uns préfèrent à celui de Michel-Ange, parce qu'il se rapproche davantage de la sévérité antique. Pour fournir, à l'exécution de ce plan, d'utiles matériaux, Léon X défendit, sous peine d'amende, de toucher, sans l'aveu de Raphaël, à aucun des marbres qu'on extrairait du sol de la ville et des environs. La résurrection de Rome antique avec ses monuments des jours de gloire, ne fut qu'un beau projet et ne coûta, à Raphaël,

que des études. Pour la peinture des deux salles du Vatican, il représenta Léon Ier repoussant Attila, Léon III couronnant Charlemagne, Léon IV repoussant les Sarrazins et l'incendie du Bourg. Après la décoration des salles, Raphaël décore les loges du Vatican et y représente la suite de l'histoire de la religion, depuis la création d'Adam et d'Ève. Après la peinture des loges, Raphaël dessina et coloria lui-même les sujets de tapisseries pour décoration de la chapelle Sixtine : il en prit les sujets dans les Actes des Apôtres. Richardson, Lanzi, Bottari et d'autres juges compétents regardent ces cartons, non-seulement comme l'œuvre la plus admirable de Raphaël, mais comme l'expression la plus sublime de l'art. Entre temps, Raphaël peignait, pour Augustin Chigi, Galathée et les noces de Psyché, les *contesse* à Foligno, la sainte Cécile pour Bologne, la passion pour Palerme, un saint Michel pour le roi de France, une multitude de saintes familles et de tableaux de dévotion dont il serait difficile de dresser seulement une table. Raphaël, à trente-sept ans, achevait son tableau de la transfiguration, lorsque, épuisé de fatigues, il fut enlevé par la fièvre, le jour du vendredi saint. Ses funérailles furent plus pompeuses que celles qu'on aurait pu faire à un souverain. Toutes les confréries, tous les artistes, tous les cardinaux y assistaient. Quatre cardinaux portaient les coins du poêle. La municipalité, l'armée, la magistrature figuraient au cortège. Une pluie de fleurs inondait le convoi funèbre, tous les yeux versaient des larmes. Tullio Dandolo, analysant Lanzi, juge ainsi Raphaël :

« Raphaël est le prince de la peinture. C'est une opinion incontestable et généralement reçue de tous : et cela non point seulement parce que, dans les diverses branches de l'art, il surpasse tous les autres peintres, mais parce qu'aucun d'eux n'est parvenu à posséder, au même degré que Raphaël, l'ensemble harmonieux des parties dont se compose la peinture. Il possède, nous pouvons le dire, la perfection dans tous les genres. Qu'on examine sa *manière* relativement au dessin ; qu'on l'examine dans ces croquis non coloriés qui ornent et illustrent les galeries ou les musées, et on verra sur ces feuilles une précision et une grâce admirables. Si nous voulons

considérer l'expression, nous verrons qu'il n'y a pas un mouvement de l'âme, pas un caractère, ou un type de passion susceptible d'être reproduit, qu'il n'ait saisi, exprimé parfaitement, et varié dans des nuances infinies. De plus, une rigoureuse convenance préside toujours à la distribution de ses tons et de ses couleurs. La nature l'avait doué d'une telle imagination que, en portant son esprit sur un événement chimérique ou éloigné, comme s'il eût été présent ou vrai, son organisation délicate lui faisait ressentir les impressions mêmes des personnages qu'il peignait. Et ces impressions vraies, naturelles, il les faisait revivre sur la toile avec une facilité inouïe. Ce don rare chez les poètes, plus rare encore chez les peintres, nul ne l'a possédé à un degré aussi éminent que Raphaël, qui y joignait encore la grâce, qui est le principal assaisonnement de la beauté. Et encore ne se borna-t-il point à l'exprimer sur le visage : il la répandit sur tous les mouvements du corps, les draperies et tous les autres accessoires. Pour le coloris, Raphaël le cède au Titien, dans le clair-obscur, il est au-dessous de Correggia ; mais il n'a point de rivaux pour la beauté de l'invention. Il fait dans ses peintures ce que doit se proposer ordinairement l'orateur dans son discours : il instruit, il touche, il plaît, il intéresse. Mais l'orateur, plus heureux, jouit d'un vaste champ pour développer, ordonner, embellir avec art ses idées : le peintre, au contraire, n'a qu'un instant pour se faire entendre ; et son art consiste non-seulement dans l'expression de ce qui se fait actuellement, mais aussi de ce qu'on doit faire et de ce qu'on a fait : chose plus difficile à rendre que les deux premières. Eh bien ! Raphaël triomphe surtout en cela. Ses tableaux ont toute l'évidence possible, ils expriment avec éclat le passé, le présent et l'avenir du sujet répresenté. [1] » — On a établi entre Michel-Ange et Raphaël, maîtres tous les deux, des comparaisons qui ne se résolvent qu'en différences. Buonarroti a fait l'homme à son image : être idéal, type exceptionnel, nature gigantesque, forte en musculature ; l'homme de Sanzio n'a rien de conventionnel ; il sort de la famille des êtres créés de Dieu, il se meut

[1] DANDOLO, *Rome et les Papes*, t. III, p. 187.

et vit selon les lois ordinaires de la nature. L'un s'est habitué à ne voir, dans l'étude extérieure de l'homme, que le physique, un composé d'os, de muscles et de ressorts mécaniques ; l'autre, dans la forme corporelle, veut donner l'expression morale de l'homme intérieur, de ses sentiments, de ses pensées et de ses résolutions. Celui-ci montre l'âme, l'autre détaille le corps ; Michel-Ange fait éclater la force de l'homme ; Raphaël fait resplendir la grâce de Dieu.

117. Après la mort de Raphaël, l'école Romaine fut particulièrement représentée par Giulio Pippi, né à Rome en 1492. C'était le disciple bien-aimé de Raphaël, qui le fit son héritier. Jules Romain fut longtemps occupé à peindre d'après les dessins de son illustre maître ; il les rendait avec autant de précision que d'élégance. Tant que Jules ne fut que disciple et imitateur, il peignit dans le genre doux et gracieux. Raphaël mort, Jules Romain se livrant tout à coup à l'essor de son génie, se montra comme un second Michel-Ange. Cette transformation coïncida avec la translation de l'artiste sous d'autres cieux ; à l'appel du duc Frédéric de Gonzague, Jules vint se fixer à Mantoue. Mantoue avait déjà son école de peintres, fondée par André Mantégna, illustrée par ses deux fils, par Corta et Mourignori. Mantégna s'était attaché à l'imitation de l'antique, avait beaucoup profité des nombreux modèles répandus dans la ville pontificale. Jules étonna Mantoue par la hardiesse de son style, par son grand goût de dessin, par le feu de ses compositions, par la grandeur de ses pensées poétiques, par la fierté et le terrible de ses expressions. La critique lui reproche toutefois d'avoir trop négligé l'étude de la nature, de ne point entendre le jet des draperies, de ne pas varier ses airs de tête, d'affecter un coloris qui donne dans la brique et dans le noir, sans intelligence du clair-obscur ; mais aucun maître ne mit dans ses tableaux plus d'esprit, d'érudition et de génie. A Mantoue, il fut à la fois architecte et peintre et se livra même de préférence à la première de ces charges. Les eaux du Mincio avaient beaucoup endommagé la ville. Dans cette ville ravagée, se trouvait une affluence de marbres antiques, dont on ne voit plus que de faibles restes. A tant de richesses accumulées par

Jules Romain.

les Gonzague, Jules joignit les siennes: il possédait une quantité innombrable de dessins copiés à Rome d'après l'antique ou exécutés d'après Raphaël. Ce fut donc un jeu pour lui d'élever le palais de Mantoue et le grand faubourg de Té, à ce degré de splendeur que dépeint Vasari, et dont on voit encore les traces de nos jours. Cette suite nombreuse de salles avec des lambris dorés : tant de stucs si beaux, dont on a moulé les formes pour servir aux études des jeunes peintres ; tant de sujets d'histoire ou de fantaisie, si bien conçus et si bien liés entre eux : une si prodigieuse variété de travaux adoptés à des destinations différentes et à tant de circonstances, forment un ensemble de merveilles dont Jules ne partage la gloire avec aucun artiste. Pour les peintures, il préparait ordinairement ses cartons et après les avoir fait exécuter par ses élèves, il repassait toute la peinture et laissait partout l'empreinte de son grand caractère. Le malheur a voulu que ces peintures aient été recouvertes par des pinceaux modernes : c'est pourquoi l'allégorie charmante de Psyché, les représentations morales de la vie humaine et cette guerre terrible des géants contre Jupiter ou Jules semble défier Michel-Ange par la mâle vigueur de son dessin, offrent aujourd'hui la composition et le dessin de l'auteur, mais non plus sa touche. On le reconnaît mieux, dans le palais du souverain où il peignit la guerre de Troie et l'histoire de Lucrèce : et dans les petits cabinets qu'il décora de grotesques et d'ingénieux caprices. Ici on disait tantôt que c'est l'Homère peignant les exploits des guerriers, tantôt que c'est Anacréon décrivant l'ivresse de lA'mour et de Bacchus. Jules s'occupa aussi d'objets sacrés, principalement à la cathédrale qu'il rebâtit en partie de sa main et dans d'autres églises où il peignit trois fois la Passion, plus la légende de S. Christophe. Son école resta fidèle à son esprit. Il faut regretter que le sensualisme de la Renaissance ait souvent entraîné le pinceau de Jules Romain et l'on doit déplorer que son crayon se soit prostitué une fois au moins à l'infamie. Jules Romain mourut à Mantoue en 1546.

118. Tiziano Vecelli ou le Titien naquit à Piève de Cadore en 1477.
Le Titien. Dès l'enfance, il montra une grande inclination vers les arts et du

talent pour la peinture. A dix ans, il entrait à l'atelier de Gentil Bellini, un des maîtres de l'école vénitienne ; le jeune élève mit si peu d'empressement à imiter son maître, que celui-ci osa lui dire qu'il ne serait jamais qu'un barbouilleur. La réputation du Giorgione excita, dans le Titien, une heureuse émulation et l'engagea à nouer, avec ce peintre, des relations étroites pour être à même d'étudier sa manière: les progrès du Titien le firent renvoyer. Près de Bellini, le Titien avait appris ce qu'il faut éviter : près de Giorgione il s'était initié à la correction du dessin et à l'éclat du coloris : l'arrivée de quelques peintres flamands le poussa davantage vers la vérité et la force, mais lui donna une sorte d'indécision de style. Le Titien hésitait encore ; il fallait pourtant opter entre les divers modèles qui commençaient à paraître en Italie. Le premier essor de son pinceau put se manifester à Venise dans la décoration de Fondaco de Tedeschi, en concurrence mèmae vec Giorgione. Le triomphe de Judith et l'Assomption de la Vierge lui offrirent bientôt l'occasion de nouveaux triomphes. La réputation du Titien se répandit dans toute l'Italie. Le duc de Ferrare appela le jeune artiste pour décorer son palais ; le Titien peignit le triomphe de l'Amour et ces fameuses Bacchanales qu'Augustin Carrache proclama les plus beaux tableaux du monde. Pendant son séjour à Ferrare, le peintre fit le portrait de Lucrèce Borgia et travailla pour la première édition de *Roland*. Pour que quelque chose de sacré vint se mèler à tant de sujets profanes le Titien peignit le Christ a qui un pharisien vient montrer une pièce de monnaie. A son retour à Venise, en 1515, le Pape l'appelait à Rome, l'artiste ne répondit pas à l'invitation. A cette date se rapportent *l'Annonciation de la Vierge*, la *Saint-Sébastien*, le *Saint-Jean-Baptiste dans le désert* et le tableau où l'on croit reconnaître cette paysanne destinée à remplacer Lucrèce Borgia pour renouveler la souche des princes d'Este. Un plus bel ouvrage est le martyre de Saint-Pierre où l'artiste s'est élevé au-dessus de lui-même. Le talent singulier qu'il avait pour le portrait le mit en haute réputation près des grands et des souverains : Charles-Quint le combla de biens et d'honneurs : la République de Venise en fit son peintre officiel. C'est d'après toutes ces peintures que les criti-

ques ont fait le résumé de son style. Mengs soutient qu'on ne peut admettre le Titien au nombre des bons dessinateurs, parce que ce peintre n'eut qu'un goût ordinaire et très-éloigné de l'antique, bien qu'il lui eût été facile s'il l'eût voulu, d'y réussir. Vasari est du même avis lorsqu'il fait dire à Michel-Ange, après avoir vu une Léda du Titien : « Que c'était grand dommage que l'on n'apprit d'abord à bien dessiner à Venise. » Le jugement du Tintoret est moins sévère, quoiqu'il fut un rival : « Il fit, dit-il, plusieurs choses qu'il est impossible de mieux faire : mais il en fit d'autres qui auraient pu être mieux dessinées. » Au sujet du martyre de S. Pierre, Algarotti convient « que les grands maîtres, n'y purent pas découvrir un seul défaut. » Fresnoy décide que, dans des figures d'hommes, le Titien n'était point aussi parfait et que, dans les draperies, il offrait quelque chose de mesquin ; mais que l'on voit, de sa main, des femmes et des enfants d'un dessin et d'une couleur admirable. Cette louange, à l'égard des figures de femmes, est confirmée par Algarotti, et, pour celle des enfants, par Mengs. L'opinion générale est même que jamais personne ne l'égala dans ces sortes de figures, et que le Poussin et le Fiammingo, si habiles en ce genre, furent formés par l'étude des tableaux du Titien. Reynolds dit expressément que « quoique son style ne soit point aussi châtié que celui de quelques autres écoles d'Italie, il a cependant une sorte de dignité sénatoriale et que dans le portrait ce fut un peintre du caractère le plus élevé. » Il conclut en disant que ceux qui visent au sublime, ne doivent point négliger l'étude du Titien. Jusqu'en 1530, le Titien était resté fidèle à l'art chrétien, qu'il traitait, au surplus, d'une façon naturaliste. A partir de cette époque, il s'unit au grand corrupteur de l'Italie, l'Arétin, et, par son talent à exprimer les nuances les plus intimes et les plus délicates de la carnation féminine, il ranime les plus sales passions chez ceux, en qui l'âge, la satiété ou un reste de pudeur les avaient amorties. Les deux amis deviennent de véritables spéculateurs, tout occupés de la production et du placement de leurs marchandises, l'un apportant, dans la mise commune, son incomparable pinceau, l'autre ses intrigues et son impudence plus incomparable encore. Le Titien n'abandonna pas encore complète-

ment l'art catholique et l'impression produite par le *Jugement dernier* de Michel-Ange avait éveillé toutes les ambitions. Le peintre du *Christ à la monnaie*, pour entrer en lice avec le grand peintre, peignit le *Meurtre d'Abel*, le *Sacrifice d'Isaac*, la *Victoire de David sur Goliath*, l'*Ecce homo* et la *Descente du Saint-Esprit* sur les Apôtres ; ces compositions n'ont qu'une valeur purement athlétique et les éloges qu'on leur décernait ne sont qu'une marque de mauvais goût. La fortune du peintre croissait du reste en proportion de ses décadences. Peintre officiel de la sérénissime république, peintre favori des dynasties de Ferrare, d'Urbin et de Mantoue, peintre préféré par les souverains étrangers à leurs peintres nationaux, il ne lui manquait plus que l'approbation de Paul III. On machina pour obtenir l'agrément du Pontife ; le Titien fit son portrait, mais le Pape sut ne pas se laisser prendre aux séductions du génie en ruine ; il ne pouvait, en aucun cas, entrer dans l'alliance de la lyre et du pinceau pour la corruption de la patrie. Le Titien peignit encore le *Couronnement d'épines*, le *Portement de la croix*, la *Flagellation*, la *Mater dolorosa*, la *Madeleine pénitente* : il peignait les chairs avec une touche magique, il n'entendait plus les inspirations de l'esprit d'en haut. La vie du Titien qui, selon l'expression de Vasari, avait été un prodige de bonheur et de santé, s'éteignit sans angoisses, comme une lampe qui aurait consumé, sans être troublée par aucun souffle, jusqu'à la dernière goutte de son huile. L'émule, souvent victorieux, de Giorgione, de Pordenone, de Palma, mourut en 1576, à l'âge de cent ans. La génération qui avait applaudi à ses premiers succès, avait disparu depuis longtemps de la scène et la génération nouvelle qui avait fourni les vainqueurs de Famagouste et de Lépante, avait eu des aspirations trop différentes des siennes, pour prendre au sérieux les élégies qui furent récités sur sa tombe. Si le Titien avait fait craindre à la nature d'être vaincue par son pinceau, il faut ajouter, avec Rio, qu'il contribua, « plus qu'aucun peintre de son école et peut-être de son siècle, à discréditer l'idéal et à introduire le naturalisme dans l'art. »

119. Un émule de Titien fut le Corrège. Antonio Allegri était né, en 1494, à Corrégio, dans le Modénois. La nature l'avait fait naître Le Corrège.

peintre ; ce fut à son génie plutôt qu'à l'étude des maîtres qu'il dut tous ses progrès. Ses premiers tableaux étaient déjà des chefs-d'œuvre. A vingt ans, on le payait comme les plus habiles peintres. On distingue toutefois, dans sa manière, plusieurs styles On rattache, à son premier genre, le *Noli me tangere*, la Vierge-Marie en adoration devant Jésus enfant et un Marsyas. Dans la capture de Jésus au Jardin des olives, dans la fuite du chaste Joseph et dans les noces de sainte Catherine, il est facile de voir que le Corrège marche à pas de géant vers cette perfection dont il porte, en son âme, l'inépuisable type. Une peinture qu'il fit, à cette époque, dans le monastère de Saint-Paul, à Parme, fut reconnue comme une des compositions les plus spirituelles, les plus grandioses et les plus savantes qui soient jamais sorties de ce divin pinceau. On le voit bientôt pencher vers ce naturalisme où il excellait d'ailleurs, mais d'une excellence qui ne rend que plus grave le tort de son habileté. Ainsi, dans une maison religieuse, il peint une chasse de Diane avec une foule de petits amours et d'autres sujets profanes, tels que les Grâces, les Parques, les Vestales occupées au sacrifice, Junon, nue et suspendue dans les airs, telle qu'Homère la décrit au quinzième chant de l'Illiade, enfin d'autres images semblables qui paraissent peu convenir à l'ornement d'un cloître. Cette tâche, si merveilleusement remplie, valut au Corrège, la protection des Pères du Mont-Cassin, qui le choisirent pour l'exécution de grands travaux dans leur église de San Giovanni, entre autres, la décoration d'une tribune, une Déposition de Croix, le Martyre de saint Placide et un saint Jean l'Evangéliste. On y voit enfin la grande coupole où Antonio représenta l'ascension de Jésus, vers son Père, en présence des Apôtres, dont l'attitude exprime l'adoration et l'étonnement. Cet ouvrage, si l'on considère la proportion et les raccourcis des figures, leur nu, leurs vêtements, l'ensemble de toute cette grande action, ce fut dans son genre, dit Lanzi, un miracle de l'art, qui n'avait point d'exemple, car le terrible Jugement de Michel-Ange n'existait pas encore à la Sixtine. « Cependant, continue Lanzi, quelque merveilleuse que fût cette peinture, elle cède encore la prééminence à une autre que le seul Corrège pouvait faire supé-

rieure à la première ; c'est celle de la cathédrale de Parme, qui a pour sujet l'Assomption de la Vierge et que l'auteur termina en 1530. Elle est incomparablement plus vaste que la précédente et il y a aussi, placés dans le fond, suivant l'usage reçu, les Apôtres représentés dans une attitude pieuse et contemplative ; ils sont néanmoins tout à fait différents des premiers. Dans la partie supérieure, il figura une foule innombrable de Bienheureux, groupés et séparés dans l'ordre le plus admirable ; puis une multitude d'anges, les uns plus grands, les autres plus petits, mais concourant tous à l'action ; les uns soutenant et secondant le vol majestueux de la Vierge, d'autres jouant des instruments et dansant, ou célébrant ce triomphe par leurs chants, par leurs applaudissements, d'autres tenant des flambeaux ou brûlant des parfums. Il y a, dans tous ces visages, une beauté, une joie, un air de fête, et, une si brillante lumière est répandue dans tout l'ensemble, que l'aspect de cette peinture, bien qu'elle ait été fort endommagée, produit une espèce de ravissement qui transporte l'âme : il semble que l'on s'élance vers le ciel[1]. » De même que les salles de Raphaël avaient contribué à l'élévation de son style, de même ces grands ouvrages contribuèrent beaucoup à faire agrandir, au Corrège, sa manière. En se livrant à ces importants travaux, il atteignit bientôt au faîte du talent, dans la profession difficile des peintures à fresque. Son dernier ouvrage, en particulier, gagne à être vu de près. C'est alors qu'on y distingue la hardiesse et la fermeté du pinceau ; et les détails qui, de loin, produisent tant d'effet, sont indiqués au moyen d'un petit nombre de traits ; enfin, il semble que ce n'ait été qu'un jeu pour le peintre, de nuancer ce coloris et de produire cette harmonie qui réunit tant d'objets en un seul. « Son pinceau était admirable, dit Feller ; c'était celui des Grâces. Un grand goût de dessin, un coloris enchanteur, une manière légère, des agréments infinis répandus dans tous ses ouvrages, ferment la bouche à la critique. On ne s'aperçoit pas qu'il y a un peu d'incorrection dans ses contours, et quelquefois un peu de bizarrerie dans ses airs de tête,

[1] LANZI, *Hist. de la peinture en Italie*, t. III, p. 454.

ses attitudes et ses contrastes. C'est le premier qui ait représenté des figures en l'air et celui de tous qui a le mieux entendu l'art des raccourcis et la magie des plafonds. Il était grand homme et il l'ignorait. Le prix de ses ouvrages était très modique, ce qui, joint au plaisir de secourir les indigents, le fit vivre lui-même dans l'indigence. Un jour, étant allé à Parme pour recevoir le prix de ses tableaux, on lui donna deux cents livres en monnaie de cuivre. La joie qu'eut le Corrège, de porter tant d'argent à sa femme, l'empêcha de faire attention au poids du numéraire et à la chaleur du jour. Il avait douze milles à faire ; il revint chez lui attaqué d'une pleurésie et mourut à Corrègia, en 1534, à quarante ans[1]. » On connaît son exclamation après avoir considéré longtemps, dans un profond silence, un tableau de Raphaël : *Anch'io son pittore : Et moi aussi, je suis peintre !* Le chevalier Mengs a analysé la dernière et la plus parfaite des manières du Corrège, aussi bien que celle du Titien et de Raphaël, et, dans ce triumvirat de la peinture, il donne la seconde place au Corrège, après Raphaël, en observant que ce dernier avait peint d'une manière plus exquise les effets des passions, quoiqu'il fût demeuré inférieur, quant aux effets extérieurs des corps. Le Corrège fut plus habile en ce genre qu'on ne saurait le croire. Parvenu au moyen de la couleur et plus encore de clair-obscur, à introduire dans ses peintures un beau idéal qui surpassât le beau de la nature, il sut charmer, dès le premier coup-d'œil, tous les plus grands connaisseurs, en leur faisant oublier tout ce qu'ils avaient vu de plus rare. Le saint Jérôme a surtout été honoré d'une multitude d'éloges. L'Algarotti, en le voyant, fut sur le point de le préférer à toute autre peinture, et de dire, du fond de son cœur, au Corrège : « C'est toi seul qui me plais. » Annibal Carrache protestait qu'il ne changerait pas ce tableau contre la sainte Cécile de Raphaël. L'on ne peut contester, en effet, que la peinture élevée par Michel-Ange, au faîte du grandiose, portée par Raphaël au plus haut degré de l'expression de la grâce humaine, et qui devait au Titien de posséder les tons les plus vrais du coloris, n'ait

[1] *Biographie universelle ou Dictionnaire historique*, t. III, V° Corrège.

reçu du Corrège un surcroît d'élévation : ce qui, selon Mengs, acheva de la perfectionner, en ajoutant à la grandeur et à la vérité, une certaine élégance, et, comme on l'a dit, un goût qui tendait à satisfaire à la fois, les yeux et la sensibilité du spectateur. Nous devons ajouter, comme historien, que le Corrège a payé aussi son tribut au sensualisme de la Renaissance.

120. Un homme en qui se voit l'aboutissement contradictoire et impur de la Renaissance, c'est l'Arétin. L'Arétin, ainsi nommé parce qu'il naquit à Arezzo, en 1492, était fils bâtard de Louis Bacci. Un jour, dans sa jeunesse, voyant une statue de la Madeleine, qui tendait les bras au Christ, il lui mit entre les mains un luth : cette gaminerie suffit pour le recommander. A ses débuts littéraires, il composa un sonnet contre les indulgences et se fit, pour ce bel exploit, chasser de sa patrie. Des indulgences, il passa aux princes et outragea les rois avec une hardiesse si brutale, qu'il fut appelé le *Fléau des princes*. Charles-Quint et François Ier furent assez bons pour payer, à ce poète, le silence qu'ils auraient pu lui imposer d'une autre manière ; des princes d'Italie, moins complaisants que ces deux rois, n'employèrent que le bâton et s'en trouvèrent mieux. Les présents, loin de le calmer, ne faisaient qu'irriter sa rage poétique. A son retour d'Afrique, Charles-Quint lui ayant envoyé une chaîne d'or de cent ducats : « Voilà, dit-il, un bien petit don, pour une si grande sottise. » On disait de lui que sa plume lui avait assujetti plus de princes que les princes n'avaient subjugué de peuples. Lui-même se vantait que ses libelles faisaient plus de bien au monde que les sermons. Pour traduire métalliquement cette vantardise, il fit courir une médaille où son buste était gravé avec ces mots : *Il divino Aretino* ; au revers, on le voyait sur un trône, recevant les employés des princes. Or, cet homme divin était, à la fois, le plus violent des satiriques et le plus bas des adulateurs. Dès qu'il manquait de pain, et il en manquait volontiers, il n'y avait pas de postures à plat ventre qu'il ne sût prendre, et s'il avait obtenu ce qu'il demandait, l'ayant demandé sans vergogne, il ne savait pas remercier. Afin de mieux parvenir à ses fins, il usait du secret des charlatans : il se vantait beaucoup, moyen le plus sûr d'en imposer

L'Arétin.

à la multitude. On peut même le regarder, à cet égard, comme un prodige d'effronterie. Toutefois, ce qui le déshonore davantage, ce sont, des légendes sur les postures les plus indécentes gravées par Marc-Antoine de Bologne, d'après les dessins de Jules Romain. Tout ce que la lubricité la plus raffinée peut imaginer dans ses rêves crapuleux, se trouve dans ces infâmes ouvrages. Ce misérable était naturellement hostile à l'Église ; mais, à Rome, à force de lancer ses éloges et ses satires, il pénétra dans la société des grands et se fit une force de son crédit. De son crédit, il tira quelque influence. Ainsi, il dédie une tragédie au cardinal de Trente et reçoit, avec la croix de chevalier de Saint-Pierre, un cadeau de mille séquins ; il compose des livres dont on n'oserait pas même répéter le titre, et pourtant, il écrit en même temps sur les sept psaumes pénitentiels, sur la Genèse, sur l'humanité du Christ ; il compose des vies de saints et de petits ouvrages d'ascétisme exagéré, qui pourraient lui mériter aussi bien la réprobation des hommes honnêtes que ses œuvres obscènes. La marquise de Pescara essaye de déterminer l'Arétin à s'occuper de sujets religieux, et il suit son conseil : mais retombant toujours dans son bourbier, il lui écrivait : « Je confesse que je me rends moins utile au prochain et moins agréable à Dieu en consumant mes veilles en balivernes qu'en œuvres sérieuses ; mais la cause de tout le mal est dans la licence de mes contemporains et dans les exigences de ma propre existence ; car si les princes étaient aussi bigots que je suis besogneux, je ne tirerais de ma plume que des *Miserere.* » Tarde-t-on à lui faire des largesses, il menace de passer aux Turcs : quelquefois, il se donne l'air d'un persécuté, et s'en va à Venise, « là du moins, il n'est pas au pouvoir d'aucun favori ni d'aucune favorite d'assassiner les pauvres diables, mais on y voit régner la paix, l'amour, l'abondance et la charité » : il y trouve le pain et la joie pour récompense de son labeur littéraire ; enfin, le doge Gritti lui « tient l'honneur et la vie à l'abri des persécutions. » Si nous ajoutons foi aux témoignages de l'Arétin, on alla jusqu'à songer à le décorer de la pourpre. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il écrivait à Paul III ce qui suit : « Tout en étant un ecclésiastique ardent, je ne manque pas des qualités es-

sentielles de l'Église elle-même, et j'en donnerai pour garants, tout à la fois, et la paraphrase qu'on lit de moi sur les Psaumes de la Genèse, et la vie de Jésus-Christ, celle de la Vierge Marie, celles de saint Thomas d'Aquin et de sainte Catherine, ouvrages que je composais pieusement à l'époque où l'on eut pu croire, qu'à raison des perfidies dont la cour usait envers moi, j'eusse dû plutôt laisser guider ma plume par les inspirations de la colère que par les conseils de la conscience. » Jean Guidiccioni à la date du 30 novembre 1539 écrivait à l'Arétin, pour s'excuser de n'avoir pu encore rien faire pour lui, et il ajoute : « Messire Louis Alamanni est arrivé ici, et après lui le Cesano ; tous deux, tant par l'affection qu'ils portent à votre Seigneurie, que pour contenter mes désirs, ont eu avec moi de longs et précieux entretiens à votre sujet, et dont la conclusion finale était, que vous avez le cœur plein de bonté, la vérité sur les lèvres, ou disons plutôt au bout de la plume, et la tête meublée de très belles conceptions... Je ne manquerai pas avant mon départ, d'aller à Venise, uniquement pour rendre visite à Votre Seigneurie et pour jouir pendant deux jours de votre présence, car dans ma pensée, je vous vois plus illustre que la renommée, et plus magnanime qu'un roi. » — Cette même année, l'Arétin avait publié *les Entretiens du boiteux devenu moine... livre qui contient la vie et la généalogie de toutes les courtisanes de Rome*, et c'est probablement ce livre que le même Guidiccioni envoyait à Guttierez, secrétaire du marquis del Vasto, en lui disant : « Je vous envoie un ouvrage, qui, dans sa condition d'obscène, ne le cède en rien à aucun des livres anciens, afin que vous puissiez le lire à son excellence le seigneur marquis, lorsque celui-ci aura le loisir et le désir de rire. » On raconte, d'après Laurent Politien, que l'Arétin se prit si fort à rire en écoutant les lubricités de ses deux sœurs, qu'il tomba de sa chaise et se cassa la tête dans sa chute ; d'après d'autres documents, il serait mort d'une attaque d'apoplexie. Dans le discours sur la liberté des écrivains, qui fait partie des *Épitres latines* du Chancelier de l'Hopital, l'auteur dit en très beaux vers que l'Arétin eut une fin moins héroïque : *Dignum vel haberet carmine finem* : il aurait été pendu à Venise, et si l'on n'en

a pas fait bruit, c'est qu'on ne publiait pas à son de trompe ces sortes d'exécutions. Pour mieux caractériser le genre de ce bandit littéraire, on a dit que, s'il avait épargné Dieu dans ses invectives, c'est qu'il ne le connaissait pas :

Son encre noircit la mémoire
Des grands monarques dont la gloire
Est vivante après le trépas ;
Et s'il n'a pas, contre Dieu même,
Vomi quelque horrible blasphème,
C'est qu'il ne le connaissait pas.

— « Quant à l'Arétin, dit Rio, non seulement il ne déguisait pas ses vices, mais il les préconisait effrontément dans des compositions obscènes qui ne trouvaient que de rares et timides contradicteurs, car les arrêts de son tribunal faisaient trembler les poètes, les historiens, les artistes, les hommes d'État et jusqu'aux souverains sur leur trône. Des affinités naturelles, quoique souvent latentes, lui avaient donné pour patrons, pour complices ou pour courtisans tous ceux qui faisaient métier de corrompre ou de comprimer l'opinion publique, et sa verve, qui n'était pas toujours cynique, lui avait concilié la tolérance et quelquefois les bonnes grâces de ceux-là même, à qui était dévolue la mission de le démasquer et de le flétrir ; car il trouva des défenseurs et des panégyristes, non seulement parmi les dynasties décrépites qui rongeaient alors l'Italie, mais aussi parmi les dispensateurs officiels de la justice et de la vérité, parmi les grands dignitaires de l'Église, et surtout parmi certains ordres religieux, non réformés qui voyaient en lui l'ennemi juré des réformateurs. Ses amis de Venise n'ignoraient pas l'origine de sa célébrité comme poète ; ils savaient tous qu'il avait fait ses premières armes à Rome, où ses compositions obscènes avaient donné presque impunément un scandale tel que le monde n'en avait pas vu depuis Pétrone, et dans lequel il avait eu Jules Romain pour complice. Aux yeux des rigoristes et des partisans de Caraffa, c'était une souillure inéffaçable ; mais la popularité de l'Arétin devenait chaque jour plus inexpugnable, et sa double puissance de

nuire et de servir, finit par être si bien constatée qu'elle agissait comme une censure préalable, sur les paroles et sur les imaginations. On n'osait contredire ni sa critique ni ses éloges. Des relations superficielles avec des hommes versés dans les branches les plus sérieuses des connaissances humaines, lui avaient donné de vagues aperçus auxquels son esprit satirique et original savait donner un air de profondeur et c'était dans cet arsenal mobile qu'il prenait des armes contre ses agresseurs, mais c'était en lui-même qu'il prenait le venin dont il les enduisait. En se voyant si bien compris par ceux qu'il appelait l'élite de ses contemporains, il se félicitait de vivre dans un siècle si supérieur à ceux qui l'avaient précédé, et il se plaignait qu'on n'eût pas encore donné à ce siècle la qualification de *divin*, si bien méritée, selon lui, par les progrès de tout genre et par la multiplication des jouissances qui donnent un charme à la vie[1]. »

121. Un autre brigand célèbre de ce temps fut le sculpteur, graveur et orfèvre Cellini. Benvenuto Cellini était né à Florence en 1500. La jeunesse de Benvenuto nous présente une série continuelle de bravades et de rivalités qui ne l'empêchèrent pas toutefois de chercher sans trêve ni repos à se perfectionner dans l'orfèvrerie, ainsi qu'à rendre son nom illustre. Clément VII lui témoigna la plus grande affection, parce que, après avoir, à l'exemple de Michel-Ange, vaillamment défendu Florence, sa patrie, il vint à Rome se mettre au service du Pontife. Les mémoires du célèbre orfèvre nous racontent les prouesses qu'il accomplit, au château Saint-Ange, comme canonnier. Ce fut lui qui tua le connétable de Bourbon, qui atteignit de sa mitraille le prince d'Orange, qui anéantit des légions entières. Il ressemble à ce soldat de Napoléon, qui, avec quatre hommes, un canon et un caporal tua soixante mille Prussiens à la baïonnette. Lorsque la paix fut rendue à Rome, il fit à Clément VII, un grand bouton de chape, orné d'un gros diamant, représentant Dieu le Père en demi-relief : c'est un travail admirable de beauté et de finesse. Sous le pontificat de Paul III, il

Benvenuto Cellini.

[1] Rio, *De l'art chrétien*, t. IV. p. 212.

fut accusé d'avoir volé, à l'époque du sac de Rome, quatre-vingt mille ducats de joyaux, appartenant à la Chambre apostolique. Prisonnier de la police, enfermé au château Saint-Ange, il parvint à s'en échapper bien que, dans sa chute, il se fut cassé la jambe. Repris et mis au secret, il se consolait dans la méditation des Ecritures. Ordre fut donné de le mettre à mort, puis de l'empoisonner avec du diamant ; le premier ordre ne reçut pas d'exécution, le second le fut de manière à ne pas le faire mourir. Délivré de prison à la demande de François Ier et parti pour la France, Benvenuto trouva moyen de se faire, par ses outrages et ses violences, de fort mauvais partis à Sienne, à Ferrare et à Paris. Enfin le roi lui assigna sept cents écus par an et l'artiste rageur se mit à ciseler les modèles de douze statues d'argent destinées à être employées, en guise de candélabres, autour de sa table. Quelque temps après, le roi lui donnait des lettres de naturalisation, le nommait seigneur du Petit-Nesle et lui en concédait le château. Là, il se montra bon prince et fit de sa demeure le gracieux séjour des artistes. Un grand peintre bolonais, le Primaticcio, résidait en même temps à la cour : à propos d'une commande, Benvenuto ne tarda pas à se brouiller avec son compatriote. De plus, il ignorait l'art, d'ailleurs méprisable, de faire la cour et par là il eut l'honneur de déplaire à la favorite, duchesse d'Etampes. Le roi ayant demandé une figure colossale pour fontaine, Cellini fit voir son modèle au monarque, sans l'avoir montré à la duchesse ; cette femme ne cessa de le desservir jusqu'à ce qu'elle eut obtenu son renvoi. Un jour cette dame avait empêché le roi de venir voir pendant le jour un Jupiter que cet artiste avait exposé dans la galerie de Fontainebleau et que la duchesse, par malice, avait fait placer près des belles statues antiques qui arrivaient de Rome. Cellini parvint, en illuminant les foudres du dieu, à éclairer sa statue d'une manière si avantageuse, que toute la cour lui prodigua les plus grands éloges. Un autre jour que le roi, pour complaire à la duchesse, lui adressait des reproches, Cellini ne se contenta pas de les détruire, mais demanda au roi la permission de rentrer dans sa patrie. De retour à Florence, il eut beaucoup à souffrir de la mesquinerie du duc et d'un

certain payeur, maigre et grêle personnage : « Il suffisait, dit Benvenuto, de voir ce petit bout d'homme avec ses petites mains d'araignée, sa petite voix de moucheron et sa vivacité de petit limaçon, pour être atteint de la jaunisse. » Michel-Ange lui commanda une statue colossale de Persée : mais Cellini se brouilla bientôt avec la duchesse, à propos d'un collier de perles dont il n'admirait pas assez la richesse et pour avoir refusé l'abandon de statuettes qui décoraient le piédestal de son géant. Cette rancune fit perdre à Benvenuto la commande de Neptune : le Persée n'en obtint pas moins un solide et durable succès. Pendant la guerre de Sienne, l'artiste se battit bravement, mais non sans ferrailler un peu avec ses compagnons d'armes. Sur ses vieux jours, il était devenu moins batailleur ; en revanche, il ne parlait que davantage. Un jour que son franc-parler avait été plus vif que de coutume, le duc leva les épaules et partit : « Signore, lui dit en l'accompagnant un ambassadeur, c'est un terrible homme que votre Benvenuto. — Bien plus terrible que vous ne pensez, répartit le duc. » Il aurait mieux valu pour lui qu'il l'eut été moins. Après son Persée, on cite son Christ pour la chapelle du palais Pitti. Cellini avait un talent supérieur pour graver des coins de monnaie, des médailles et monter des pierres fines. A l'éminence de ses talents artistiques, il joignait des connaissances variées. On lui doit, entre autres, deux traités, l'un sur l'orfèvrerie, l'autre, sur la sculpture et ses découvertes sur les principes et la manière d'apprendre le dessin ; de plus, il a écrit ses *Mémoires*. Son style est libre, sans apprêt, sans art, original comme son esprit : il est réputé classique et souvent cité dans le vocabulaire *della Crusca*. Cet artiste mourut à Florence, en 1570. — Benvenuto est le type des artistes italiens du XVIe siècle, avec ses jactances, ses bravades, son impiété mêlée de fanatisme, son culte effréné du beau, uniquement recherché dans la forme. Pour lui, les mots sacrés de Patrie et de Dieu, sont des mots sans signification aucune, de simples hiéroglyphes inexplicables qui nous ont été transmis par nos aïeux. Cependant tout n'était pas ignominie dans les esprits de cette époque ; quelque chose de fort et de génereux battait dans leur poitrine : on y trouvait les mystérieuses

influences du culte rendu à la beauté, même quand ils n'en adoraient que la forme. A l'encontre de beaucoup d'autres, ce prince illustre des orfèvres et des argentiers de son temps, ne s'est point flatté dans ses mémoires : sincère aussi envers lui-même, il s'est peint tel qu'il se croyait être, c'est-à-dire « emporté comme un grenadier, vindicatif comme une vipère, superstitieux au même degré, plein de bizarreries et de caprices, aimable dans un cercle d'amis, mais peu susceptible de tendre amitié, lascif mais chaste, un peu traître, mais sans laisser soupçonner qu'il le fut, ayant une dose de folie assez grande et accompagnée d'une ferme confiance dans sa haute sagesse, circonspect et prudent. » Tel est le caractère que s'attribue Cellini, d'ailleurs fort persuadé qu'il peint un héros ; cependant cette peinture qu'il fait de lui-même, si j'en crois Barletti, est très-agréable aux lecteurs, parce qu'ils voient qu'elle n'a pas été étudiée, mais inspirée par une imagination pleine de feu. Outre son propre portrait, Benvenuto nous fait encore celui d'un grand nombre de choses rares et curieuses de son temps, spécialement des cours de Rome, de Florence et de Pavie ; il expose à nos regards les plus célèbres personnages de son temps, et il nous les montre, non pas d'une manière superficielle, mais comme ils se manifesteraient à nous, dans le discours simple et familier, avec un de leurs plus intimes serviteurs. — Je cite, sur Benvenuto, le jugement de Parini : « Benvenuto Cellini, dit-il, orfèvre illustre, talent d'une bizarrerie excessive, nous a laissé des traités sur l'orfèvrerie et la sculpture qui abondent en expressions et en formes relatives à ces arts ; ils contiennent, en outre, des préceptes excellents et des règles concernant la pratique et l'intelligence de ces mêmes arts. Sa vie écrite par lui-même est un des livres les plus intéressants de la langue italienne, tant par les choses qu'elle contient, que par la manière dont elles sont racontées. Cellini est surtout admirable dans la peinture au vif qu'il nous fait, en peu de mots, des caractères, des sentiments, des physionomies, du langage, des habitudes des personnes. Il est bon de dire, en passant, que les œuvres des célèbres artistes italiens du XVe siècle, renferment ordinairement plus de philosophie que celles des littérateurs de la même époque. Ceux-ci

furent, en effet, en grande partie, préoccupés des opinions vraies ou fausses qu'ils avaient puisées dans les écoles ou dans les livres, tandis que les autres ne marchaient que sur les traces de la nature et de la vérité, conduits en cela par le raisonnement seul (ou mieux, par le *seul instinct.*) »

122. L'esprit impie, libertin et ordurier de l'époque présente, fut représenté, en France, particulièrement par deux hommes dont il faut dire un mot : l'un était Clément Marot ; l'autre, Rabelais. Marot était né à Cahors en 1495 ; à dix ans, son père, qui était poète, le mena à Paris, où il apprit, dit-il, grossement la paternelle langue. Cependant, il avait appris assez de latin pour traduire plus tard la première églogue de Virgile, le *Chant nuptial* de Catulle et les deux premiers livres des *Métamorphoses* d'Ovide. Son père, voulant lui faire apprendre un état qui lui permît de gagner sa vie, le plaça chez un homme d'affaires ; mais la chicane ne pouvait convenir à ce nourrisson des Muses. On le plaça donc chez Villeroy, comme page, et, pour plaire à ce gentilhomme, Marot composa le *Temple de Cupidon*. Un peu plus tard, Marot entrait, comme valet de chambre, chez Marguerite, sœur de François Ier. De 1520 à 1529, le rimeur, devenu soldat, se trouve à Reims, à Ardres, à Attigny, dans la guerre du Hainaut et à la bataille de Pavie. Au sortir de captivité en Italie, il fut mis dans une prison française, on dit par ressentiment de quelque belle dame blessée de ses épigrammes contre sa beauté. Suivant quelques historiens, ce serait plutôt pour avoir rompu une liaison amoureuse, après avoir révélé à sa maîtresse, qu'il avait mangé du lard en carême ; pour quoi l'inquisiteur l'aurait envoyé méditer en prison sur l'obligation des omelettes. De Paris, Marot passa dans les prisons de Chartres, où il fut mieux traité et écrivit son *Enfer*, histoire de dire qu'il en était sorti. C'est à la même date qu'il revit le *Roman de la Rose* et le translata en français du XVIe siècle. En 1527, s'étant avisé d'arracher un homme qu'on menait en prison, on l'y refourra et il n'en put sortir que par ordre du roi. Le poète ne jouit pas longtemps de son repos. Plus d'une indiscrétion, plus d'une cause grave avait renouvelé les soupçons contre sa foi. En 1535, pour garantir sa sécurité, Marot.

il s'enfuit en Béarn ; de là, à Ferrare, chez Renée de France, et de Ferrare à Venise. Marot s'ennuya dans la ville des lagunes, obtint la permission de revenir, fit une abjuration solennelle de toutes ses erreurs, et pour faire apprécier mieux sa sincérité, s'enfuit de nouveau, cette fois pour Genève, la ville aux impies. A la sollicitation du Vatable, professeur d'hébreu, Marot traduisit les Psaumes en vers francais. Cette traduction fut reçue à la cour avec enthousiasme, mais la Faculté de théologie y découvrit de graves erreurs, en fit la censure et adressa, à François Ier, des remontrances. Le roi protégeait Marot, Marot continua de versifier, la Faculté continua de le poursuivre et défendit même les Psaumes comme entachés d'hérésie. C'est ainsi qne Marot s'attira des disgrâces, pour une œuvre qui devait peu servir à sa gloire littéraire. Plus tard, les Protestants, comme pour justifier les censures de la Faculté de théologie, adoptèrent, dans leur prêche, les Psaumes de Marot. Plusieurs contemporains de mérite donnèrent, à ces Psaumes, d'extrêmes éloges : le débit de la traduction fut extraordinaire. Cependant on ne peut nier que ce ne soit une œuvre manquée. Il n'appartenait pas à Marot, avec son élégant badinage, de manier la lyre du roi-prophète. Comme le disait Racan, dans sa *Lettre à l'Académie*, « pour avoir plus affecté la qualité de bon traducteur que de bon poète, il est tombé en de si déplorables défaillances, que ceux mêmes qui louent sa fidélité, ont pitié de sa langueur. » Quant à la valeur religieuse et théologique de cette traduction, voici le jugement qu'en a porté saint François de Sales écrivant à Messieurs de la ville de Thonneins et de la religion prétendue réformée : « Je tiens, pour moy, qu'on ne peut chanter sans péché la version des Psaumes de Marot, qui sont mal traduits, et que c'est au moins une grande irrévérence de les permettre dans votre église prétendue réformée, parce qu'il n'y a ni esprit ni vérité. Et, en effet, dans cette ridicule rimaillerie, bien souvent vous attribuez au Saint-Esprit les conceptions de Marot contre la vérité.» A Genève, convaincu, dit-on, d'adultère, Marot dut se réfugier à Turin. Marot était luthérien dans le fond du cœur ; et, dans ses poésies, faisant Dieu l'auteur du mal, il alla jusqu'à l'athéisme ; cependant au mi-

lieu de ces traverses, il ne cessa pas d'écrire ; mais, dans les dernières années, son génie s'altère et baisse. Le goût de la volupté dégénère en licence cynique et l'assombrissement, que lui causèrent ses disgrâces, lui fit perdre la délicatesse, l'enjouement gracieux et l'aimable facilité qui caractérisent la poésie de ses belles années. Marot mourut à Turin en 1544, toujours occupé de nouveaux vers et de nouvelles amours. Jodelle lui fit cette épitaphe dans le goût du temps :

> Quercy, la Cour, le Piémont, l'Univers
> Me fit, me tint, m'enterra, me connut,
> Quercy, mon los, la cour tout mon temps eut
> Piémont, mes os et l'Univers, mes vers.

Cœur faible, esprit plus faible encore, poète élégant, mais pas grand poète : tel fut Marot : il avait tout ce qu'il faut pour être luthérien.

123. François Rabelais naquit en 1483, à Chinon, dans une auberge. Après avoir étudié dans un abbaye de Bénédictins, il entra dans l'Ordre et fut ordonné prêtre en 1511. Après s'être fait de mauvaises affaires, il obtint, du pape Clément VII, la permission d'entrer dans un autre ordre. En 1524, nous le trouvons en rupture d'abbaye, prêtre séculier, attaché à l'évêque de Maillezais, Geoffroi d'Estissac, son camarade d'études. En 1530, âgé de quarante-deux ans, il étudiait la médecine à Montpellier ; il se fit recevoir docteur, et, professeur privé, expliqua les *Aphorismes* d'Hippocrate ainsi que l'*Ars parva* de Galien. En 1534, attiré à Lyon par Dolet, qui fut brûlé plus tard pour crime d'hérésie, Rabelais enseignait la médecine sur le cadavre et éditait, avec commentaires, les classiques de sa nouvelle profession. Un esprit avide de connaissances poussait Rabelais à venir à Paris : il y forma de hautes relations notamment avec le cardinal du Bellay qui lui donna la cure de Meudon. Là, dans une vie plus épicurienne que sacerdotale, il continuait à étudier ses auteurs et à s'instruire dans les langues ; outre les langues vivantes, il avait étudié le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe ; outre la médecine, il connaissait l'astronomie et la chi- Rabelais.

mie, ou du moins, ce qui en portait alors le nom. Le nom de Rabelais rappelle une foule d'anecdotes drolatiques. On lui doit des *Lettres*, une édition savante des *Aphorismes* d'Hippocrate, une *Sciomachée*, dans le genre du *Satyricon* de Petrone, enfin une *Chronique gargantuine*, d'où Rabelais a tiré les *Faits et dicts du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*. On dit que Rabelais avait ainsi libellé son testament : « Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres ; » on ajoute que mourant, il dit : « Je m'en vais chercher un grand *Peut-être*. » Le fait est qu'il mourut vers 1553. La singulière épopée de Gargantua et de Pantagruel n'est pas la première œuvre de ce genre. Un moine bénédictin, Martin Coccaïs, mort en 1543, avait écrit dans cette manière macaronique. Rabelais l'éclipsa et obtint un immense succès. Dans le Pantagruel, Rabelais passe en revue la société tout entière ; il ne s'attaque pas aux individus, mais aux classes. La royauté, la magistrature, le clergé, les moines, les baillis, les sénéchaux, les parlements, plus ou moins que cela : il atteint tout de son fouet impitoyable et cynique. « Lorsqu'il entreprend avec Panurge, dit très-bien Géruzez, cette longue Odyssée, ce voyage à travers des terres inconnues, chaque fois qu'il aborde une île nouvelle, un pays nouveau, ce pays est l'allégorie d'une certaine condition de la société. Voilà le sens véritable, le sens profond de son poème. Rabelais, sur ce canevas, a semé des détails de toute nature ; du cynisme et du fantasque ; mais sa pensée première ne l'abandonne pas, et partout, lors même qu'il semble égaré, lorsqu'il s'est enivré de sa propre imagination, il revient à son dessein et laisse entrevoir la portée de ses fictions. » Cette portée va fort loin ; la critique est radicale ; et quelquefois ce qui ne paraît que bagatelle et puérilité sert d'enveloppe transparente à une morale fine, à des recherches curieuses, voire à des vues supérieures : sans ces mérites, il n'existerait pas soixante éditions de Rabelais et des traductions dans toutes les langues littéraires. Rabelais, qui a grand style, qui plaît à l'esprit et qui caresse malheureusement aussi les faiblesses du cœur humain, Rabelais a de nombreux et chauds admirateurs. Jean de Bellay appelle son ouvrage : *Le livre* et *un nouvel Evangile*. De

Thou, Sainte-Marthe, Sorbières, Gabriel Naudé, Ménage, Saint-Réal, ne tarissent pas sur sa louange ; La Fontaine parlait de le mettre en comparaison avec Saint-Augustin ; nos grands satiriques se réclament à peu près tous de sa paternité. Rabelais, lui, moins enthousiaste de ses mérites, se borne à nous dire qu'il a écrit pour divertir et parce que rire est le propre de l'homme. « Cependant, fait observer Frédéric Godefroy, on ne peut pas dire que le curé de Meudon ait été un éminent penseur : son génie ne s'étendait pas jusqu'à suivre une haute et profonde idée satirique. Son imagination, on l'a souvent remarqué, créait des caricatures monstrueuses et il frappait sans choix avec toutes les armes, loyales ou infâmes, peu lui importait. S'adressant à un public peu scrupuleux, il prodiguait la bouffonnerie et l'ordure, pour faire accepter de compagnie quelques idées philosophiques serieuses. Et où tout cela aboutissait-il ? Quel était le fond de l'esprit de Rabelais, sa philosophie ? sa philosophie, c'était la réhabilitation de la chair, c'était l'épicurisme et le cynisme. Sa philosophie, c'était l'oracle de la vive bouteille : *Trinque*, et l'inscription de l'abbaye de Thélème : *Fais ce que tu voudras.* — Cette œuvre qui renferme tant d'extravagances, tant de contes gras, tant de vilenies, tant d'impiétés, tant de scandales de toute sorte, est le digne produit de l'ivresse. Rabelais nous apprend lui-même qu'il écrivait ses joyeuses chroniques, non pas seulement après boire, mais en buvant. A la composition de ce livre seigneurial, dit-il, je ne perdis ni employai oncques plus ni autre temps que celui qui était établi à prendre ma réfection corporelle, savoir est buvant et mangeant. Aussi est-ce la juste heure d'écrire ces hautes matières et sciences profondes[1]. » Un pareil entassement d'immondices, ne pouvait échapper aux anathèmes de l'Église. Bien qu'en entassant les bouffonneries les plus scandaleuses contre les *papegots*, les *évègots*, les *cardingots*, les moines surtout, Rabelais, transfuge du cloître, ait eu la précaution de ne pas toucher au dogme, le venin de son livre ne fut pas moins à redouter. Dans une lettre à un gentilhomme, S. François de Sales ex-

[1] *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 27.

prime, à cet égard, la pensée de tout ce qu'il y avait de vertueux dans le clergé : « Gardez-vous de mauvais livres, et pour rien au monde ne laissez point importer votre esprit après certains écrits que les cervelles faibles admirent, à cause de certaines subtibilités qu'ils y hument, comme cet infâme Rabelais, et certains autres de notre âge, qui font profession de révoquer tout en doute, et mépriser tout, et se moquer de toutes les maximes de l'antiquité. » — « Marot et Rabelais, dit à son tour La Bruyère, sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits : tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins à admirer qu'à rire dans un auteur. Rabelais surtout est incompréhensible. Son livre est une énigme, quoi qu'on veuille dire, inexplicable ; c'est une chimère, c'est le visage d'une belle femme avec des pieds et une queue de serpent : c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une dégoûtante corruption. » Marot et Rabelais sont deux prototypes de la Renaissance qui se gâte : ce sont gens d'esprits, aimables et spirituels, mais corrompus et corrupteurs, en somme de mauvais esprits contre lesquels doit réagir la vertu de la papauté.

Quelques torts de la Renaissance.

124. Si tout ce que nous avons exposé ci-dessus contredit les vulgaires déclamations pour ou contre la Renaissance, il ne faut pas croire qu'on ne saurait, à cette époque, relever, dans l'art et dans les lettres, plus d'un tort. A force d'admirer les païens, plusieurs vinrent à en partager les goûts. Dans les lettres et dans les arts, on substitua, au type conventionnel, le raffinement plastique. On courait admirer sur les autels les portraits des maîtresses des peintres et des beautés, que le monde ne connaissait que trop, y représentaient la Vierge de l'amour chaste. Signorio se montra tout païen dans la décoration de la villa Pia, bâtie pour la récréation des Papes. Pordenone représenta Alphonse I[er] de Ferrare, à genoux devant une sainte Justine qui était Laure Dianti. Titien, pour représenter Sainte Catherine, fit le portrait de la reine Cornaro, toute rayonnante de parures et de beauté. Dans l'adoration des trois rois Mages, ou peignit souvent les Médicis, portant sur la tête cette couronne, objet de leurs convoitises. Dans l'appartement de l'ab-

besse de Saint-Paul, à Parme, le Corrège exécuta en peintures à fresque des sujets plus que mondains; dans la sacristie de Sienne, on plaça les trois Grâces nues ; des statues également nues contrastaient avec l'austérité des tombeaux princiers et envahissaient jusqu'aux chapelles pontificales. On donna à Zotta, maîtresse, puis femme légitime d'un Malatesta le titre de *diva* ; et Pinti lui fit une épitaphe où il la déclarait l'honneur et la gloire des concubines. On lisait sur un tombeau : *Fata vicit impia.* L'éloquence sacrée empruntait à l'antiquité sacrée son style, ses citations, ses mânes et jusqu'à la douce mystique de Bacchus. On défend de lire les épitres de S. Paul pour ne pas se gâter le style. Un prètre à la messe invoque un jour le grand Jupiter. Les obscénités pullulent dans certains livres ; dans d'autres se lit l'apologie du vice. Il y a des gens qui appellent le Paradis, l'Olympe ; l'enfer, l'Erèbe ; les solennités des grandes fêtes, les lectisternes ; les, évêques, des archiflamines ; la tiare, l'infule romuléenne ; le consistoire, le sénat du Latium ; les saintes espèces, ambroisie et nectar ; la messe, *sacra Deorum* ; les images des saints, *simulacra sancta.* Les allusions païennes de Bembo frisent parfois l'impiété ; Sadolet, Sannazar ne s'en abstiennent pas plus que Vida ; et ces secrétaires glissent sous la plume de Léon X, excitant François Ier à la guerre contre les Turcs, un *per Deos atque homines* qui jure avec la majesté pontificale. Nous pourrions citer une multitude de traits semblables, et nous serions infini si nous poussions dans les siècles subséquents, l'inventaire de la Renaissance. Nous pouvons, aujourd'hui, dans nos correspondances, dire l'équivalent par plaisanterie ; on prenait alors fort au sérieux ce renouveau de formes païennes.

Les fautes de la Renaissance.

125. Aux torts s'ajoutent les fautes. La foi, dans son intégrité, avait été jusqu'alors l'unique source du droit. Le monde civil tout entier reconnaissait une doctrine générale concernant les rapports entre le ciel et la terre, un but céleste à la vie humaine, une seule origine pour les états et cette conformité de croyances établissait un lien entre les diverses sociétés. De cette source découlait le droit de gouverner et de punir ; les états et les villes prenaient le nom de leur patron ; le nom des saints figuraient sur les monnaies et les

grandes dates de l'histoire se rapportaient au calendrier ecclésiastique. Les trois historiens de la Renaissance italienne rompent en visière avec ces traditions. Paul Jove, dans l'histoire de son temps, se flatte d'avoir deux plumes : une d'or, pour célébrer ceux qui l'achètent : une de fer pour percer ceux qui le dédaignent. Ame vénale, il n'a, de la vérité historique, qu'un médiocre souci ; pour lui, le comble de l'art, c'est d'écrire avec des bouts de phrases d'auteurs païens et de former, avec son style, un décalque de Tite-Live. Les deux historiens de Florence, Guichardin et Machiavel, sont beaucoup plus corrompus. Guichardin envisage le succès, jamais la justice d'une cause ; il raconte les iniquités les plus monstrueuses avec le sang-froid d'un anatomiste ; partout, il voit ou suppose des intentions perverses, et, parmi les mobiles des actions humaines, il ne connaît nulle part la religion, la conscience, la vertu, mais bien le calcul, l'envie, l'ambition ; devenu ironique peut-être par le dépit que lui inspirent les hommes et les événements, il affecte une impartialité qui, au fond, est l'indifférence entre l'honnêteté et le brigandage. Il examine et juge les Papes, non seulement de la même manière que les autres princes, mais toujours il les trouve en faute, et met à leur charge toutes les calamités de l'époque ; cependant il fut à leur service, et à ce propos, il dit quelque part : « La position que j'ai eue près de plusieurs papes m'a forcé, dans mon intérêt particulier, d'aimer leur grandeur ; si ce n'eut été ce respect des convenances, j'aurais aimé Luther autant que moi-même, non pas pour m'affranchir des lois de la religion chrétienne comme elle a été interprétée et comprise par la masse, mais pour voir cette *bande de scélérats* contenue en de justes limites, c'est-à dire pour la voir demeurer sans vices ou sans autorité[1]. » Après cela, on ne peut plus voir un phénomène étrange ou un mythe dans Machiavel, cet homme qui avait pris pour modèle la civilisation des Grecs et des Romains et mis sous le boisseau le Christ et l'Évangile. D'après lui, la nature créa les hommes avec la faculté de désirer tout et l'impuissance de tout obtenir, si

[1] *Mémoires politiques*, XXVIII, CXXIII, CCLIII, CCCXLVI.

bien qu'en portant sur les mêmes objets l'ardeur de leurs désirs, ils sont condamnés mutuellement à se détester. Pour triompher dans cette guerre de tous contre tous, tout est permis ; on peut violer tous les droits et tous les devoirs : aussi la société a-t-elle été organisée pour comprimer, par la force, cette anarchie. En un mot, la doctrine de Machiavel est la doctrine de l'État athée, qui ne craint point d'aller en enfer, et se trouve être à lui-même sa fin et sa loi. Il n'y a rien de supérieur aux sens ; l'idée de justice a pris naissance chez les hommes le jour où ils se sont aperçus que le bien était utile et le mal nuisible ; la nécessité seule les pousse au bien ; le prince doit plutôt se faire craindre que se faire aimer ; le but des gouvernements, c'est leur conservation ; il ne peut être atteint que par le glaive, « parce que les hommes sont généralement ingrats, fourbes et querelleurs, si bien qu'il convient de les retenir par la crainte du châtiment. » Machiavel suppose donc l'homme mauvais, mais non en conséquence du péché, et avec un médiateur qui assure le triomphe de l'esprit. Dieu est du côté de la force, il donne à celui qui a déjà, et il enlève le peu qu'il a, à celui qui a peu. C'est un malheur qu'à la religion des anciens, pleins de fierté, qui avait ses gladiateurs, un culte pour ses héros, une apothéose pour ses conquérants, et qui mêlait la prière au bruit des batailles, le sang aux cérémonies religieuses, ait succédé une autre religion toute d'abjection et d'humilité. Si l'on peut espérer, pour l'humanité, quelque bien, il faut l'attendre de quelque révolution des sphères qui pourra faire renaître quelque culte semblable au culte des anciens. Tel fut Machiavel, le théoricien de l'impiété et de la tyrannie.

126. L'homme a soif des connaissances cachées ; il brûle d'une ardeur d'autant plus vive que le sujet est moins susceptible d'être saisi avec précision et que les moyens de certitude sont plus difficiles à acquérir. Notre propre intérêt même dans les choses qui sont au delà de ce monde, ne paraît pas le principal mobile du désir que nous éprouvons de connaître : c'est la jouissance de la croyance même, le plaisir d'associer la conviction des réalités avec des idées qui ne sont point présentées par les sens ; c'est quelque- Ses erreurs.

fois la nécessité de satisfaire un esprit inquiet, qui nous excitent à soulever le voile qui couvre le mystère de leur existence. Le petit nombre des grandes vérités de la religion auxquels notre raison peut atteindre, ou qu'une révélation plus explicite a daigné nous faire connaître, peuvent suffire à notre bien être pratique, mais ne sauraient satisfaire l'ambitieuse curiosité de l'homme. Tant de choses sont imparfaitement connues, tant d'autres entièrement inexplorées, que l'homme n'est point content à moins de se commander quelques tentatives pour combler ce vide. Les tentatives l'ont conduit souvent à la folie, à la faiblesse, au crime ; les malheurs n'ont découragé personne. Les divers moyens auxquels on a eu recours pour reculer les bornes des connaissances humaines sont la raison privée, les illuminations intérieures, les traditions ; mais elles offrent tant de lacunes et d'incertitudes qu'on ne peut aisément s'y fixer. L'autorité offrirait le repos, on n'en veut pas. L'esprit humain s'en va alors à la dérive de ses inspirations plus ou moins réfléchies et la masse ne tarde pas à tomber dans le chaos des conceptions et l'anarchie des esprits. C'est le spectacle que nous offrent les philosophes de la renaissance. La philosophie se met en lutte avec la foi : on ne passait pas alors pour un gentilhomme et un bon courtisan, si l'on n'avait pas quelque opinion erronée ou hérétique en matière de foi. On avait fait même un principe condamné par le concile de Latran, qu'une chose peut être vraie en philosophie, fausse en théologie, et réciproquement. Le gros tombait dans l'épicuréisme. Au-dessus du marais se où vautre et croassent ces bavardes grenouilles, flotte d'abord l'averrhoïsme. Pierre d'Al bano, Jean de Jundan ressuscitent la théorie de l'éternité de la matière et de Dieu, âme du monde. Gémisthe Pléthon répandait les fantaisies du néoplatonisme : il affirmait que la religion de Mahomet et celle du Christ périraient bientôt pour faire place à une autre plus vraie, ayant beaucoup d'analogie avec le paganisme. Marsile Ficin rendait à Platon un véritable culte : il allait jusqu'à brûler une lampe devant son image et assimilait le *Criton* à un nouvel Évangile. D'après ce philosophe, il faut que les prêtres soient savants et que les savants soient prêtres : la vraie science, c'est le platonisme : la

religion chrétienne est la plus pure, mais il y a des prophètes dans chaque nation, tels qu'Orphée, Trismégiste, les Mages. Pierre Pomponace, s'apercevant que les efforts vains attirent les risées du vulgaire et la persécution des inquisiteurs, concentre ses études sur la conciliation de la raison avec la foi. Ses doutes le font sortir du cercle tracé par le christianisme et même de toute croyance positive ; ils s'étendent jusqu'à la Providence et à l'individualité de l'âme ; mais il s'en rapporte à l'Église, tout en professant que sa doctrine ne donne aucune solution satisfaisante. Ces opinions philosophiques trouvèrent des adhérents chez Porta, Bonamico, César Scaliger, Zarabella, et Barbaro, qui disait : « Si je n'étais chrétien, je suivrais en tout la doctrine d'Aristote » Simon Porzio fit sur l'âme un livre que Gessner dit plus digne d'un porc que d'un homme. Marzio prétend que la vertu naturelle suffit au salut. Matteo Palmieri enseigne que nos âmes ne sont que ces anges qui, dans la rébellion, ne furent ni pour, ni contre Dieu. Vernia répand avec une sorte de fanatisme le système de l'unité d'intelligence ; le calabrais Nipho adopte, en la modifiant, la même théorie. Le beau génie de Pic de la Mirandole s'atrophie dans les stériles combinaisons de la cabale. C'est à cette tour de Babel que prend son point de départ la philosophie inquisitive des temps modernes.

La Renaissance et le Saint-Siège.

127. Quelle a été la conduite de l'Église à l'égard de la Renaissance ? L'Église a favorisé la Renaissance dans ce qu'elle avait d'utile au progrès des lettres et à l'épuration du goût ; elle ne l'a point approuvée, elle l'a plutôt subie, en protestant contre tout ce qu'elle a de contraire à l'orthodoxie. Les complaisances maternelles de l'Église pour les humanistes et les artistes de la Renaissance sont assez connues ; à Léon X, cet engouement prend fin : les humanistes sont renvoyés à l'école et les artistes à leur chevalet. D'autre part, l'Église n'a point approuvé la Renaissance, même dans les écoles. Qu'on veuille bien citer une bulle pontificale, un décret de concile, un acte authentique du Saint-Siège, qui approuve et qui encourage l'usage exclusif des classiques païens. L'Église ne peut pas se contredire : elle ne l'a point fait ; elle ne pouvait point le faire. Or, c'est un fait que, dès le commencement, l'Église a témoigné une

antipathie profonde pour le paganisme dans ses doctrines, dans ses mœurs, dans ses usages. C'est un fait que les constitutions apostoliques, monument fidèle de son esprit, interdirent, en général, l'étude des auteurs païens. C'est un fait que les Pères les plus illustres, entre autres saint Augustin et saint Jérôme, qui apparemment connaissaient l'esprit de l'Église, ont fait entendre des protestations d'une énergie sans égale, contre le paganisme classique. C'est un fait que, ni les autres Pères, leurs contemporains ou leurs successeurs, ni l'Église, ne les ont jamais accusés d'avoir, sur ce point, mal compris la pensée chrétienne. C'est un fait que les mêmes protestations se sont renouvelées, au contraire, de siècle en siècle jusqu'au moyen âge. C'est un fait qne Charlemagne, la plus haute personnification du moyen âge, avait organisé l'enseignement dans l'esprit des Pères et fait, des classiques chrétiens, la base de l'éducation. C'est un fait que le moyen âge a dû, à cette éducation foncièrement chrétienne, son grand caractère de foi, de piété, de zèle et tout son génie. C'est un fait que le danger des auteurs païens est grave ; car ce danger est dans l'esprit général de leurs ouvrages, bien plus que dans certains excès de révoltante immoralité. C'est un fait que, depuis trois siècles, ce danger est plus grand que jamais, à raison des torts, des fautes et des erreurs de la Renaissance et de la tendance générale des esprits à se précipiter dans le natulisme et le sensualisme. C'est donc un fait que l'Église et le Saint-Siège n'ont jamais approuvé, ni pu approuver un système d'enseignement qui, dans l'ordre religieux, s'est traduit par le protestantisme et le voltairianisme ; dans l'ordre philosophique, par cette multitude de folles théories qui se résolvent en scepticisme universel ; dans l'ordre moral, par l'avachissement du XVIIIe siècle ; dans l'ordre social, par les horreurs sanglantes de la Révolution, c'est-à-dire, par le plus épouvantable cataclysme que le monde ait jamais vu ; en un mot, qui s'est traduit par une telle décadence en toutes choses que la France en est réduite, depuis longtemps, à chercher, comme Diogène, un homme. — L'Église n'a donc pas approuvé la Renaissance : de plus, elle l'a formellement condamnée au concile de Latran, dont voici le décret :

« Comme l'homme est porté au mal dès l'enfance, et qu'ainsi c'est une œuvre difficile et de la plus haute importance de le former de bonne heure à la vertu, nous décidons et *réglons* que les maîtres des écoles et les professeurs ne doivent pas s'en tenir à faire apprendre aux enfants et aux jeunes gens la grammaire et la rhétorique, ainsi que les autres choses du même genre, mais qu'ils sont obligés de leur enseigner ce qui est la religion, comme les *préceptes divins*, les *articles de foi*, les *hymnes sacrés*, les *psaumes* et les *vies des saints ;* que *les jours de fête il ne leur est pas permis de leur enseigner autre chose que ce qui a rapport à la religion et aux bonnes mœurs ;* qu'ils doivent les instruire de toutes ces choses, les exhorter et les forcer à les apprendre, autant qu'il sera en leur pouvoir ; qu'ils doivent les conduire non seulement à la messe, mais encore à Vêpres et aux divins offices de l'Église ; les presser aussi d'entendre les prédications et les sermons ; enfin, qu'il *leur est défendu de rien leur faire étudier qui soit capable de porter atteinte à leur innocence ou à leur foi*[1] » Pour faire ressortir l'importance de ce décret, le P. Possevin, nonce apostolique, écrit : « Qu'a fait l'Église en ce siècle même ? En voyant, d'une part, les hérésies surgir, et de l'autre, le monde déjà ivre continuant de boire un breuvage empoisonné jusque dans les écoles chrétiennes ; voyant Dieu indigné marchant à grands pas pour se retirer dans le nouveau monde, parce que tous, enfants et vieillards, dans les universités, s'infectaient, sans retenue, de la peste sociale ; les uns, en se nourrissant de turpitudes païennes ; les autres, d'impiétés plus grandes encore touchant l'immortalité de l'âme, la toute puissance et la liberté de Dieu : qu'a fait l'Église ? Non seulement elle a défendu de semblables lectures, et plut à Dieu qu'elle eût été obéie ! Mais, comme elle a réglé qu'il fallait porter la cognée à la racine du mal, en conséquence elle a réglé en ces termes ce qui regarde l'enseignement. » Le P. Poissevin cite les paroles du concile de Latran et ajoute : « Le Saint-Esprit, dont l'assistance perpétuelle dirige l'Église, pouvait-il parler plus clairement du sujet qui nous occupe[2] ? » Le con-

[1] Labbe, *Conc.*, t. XIV, p. 226.

[2] *Ragionamento del modo di conservare lo stato et la liberta,* p. 7.

cile de Trente n'est pas moins formel que le concile de Latran. L'auguste assemblée ne s'occupe des auteurs païens ni pour commander de les expurger ni pour en conseiller l'usage discret; il trace le programme ecclésiastique des séminaires. A cette époque, la distinction entre les grands et les petits séminaires n'était pas connue. Le même établissement réunissait et les jeunes gens qui commençaient leurs études, et ceux qui, plus avancés en âge, étudiaient la science ecclésiastique pour se préparer aux saints ordres. Or, voici le programme tracé pour tous par le concile de Trente : « Ils apprendront la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique, ce qui regarde les autres bonnes études ; ils étudieront l'Écriture, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints Pères, la pratique du sacrement de pénitence, les rites et les cérémonies[1]. » Pour faire mieux comprendre la valeur de son décret, le concile de Trente se réfère au concile de Latran, et au *Corpus juris canonici*, distinction XXXVIII, ch. 5, où se trouve consigné l'ancien programme du moyen âge. En présence de l'idolâtrie pour la littérature païenne qui s'insinue partout, le saint concile veut maintenir et confirmer les saintes traditions. Léon X, qui avait été comme Médicis, un des admirateurs de l'antiquité, s'élève, comme Pape, contre les excès de la Renaissance. Dans sa bulle *Apostolici regiminis*, du 17 décembre 1513, il s'élève contre les philosophes qui enseignent qu'une chose peut être vraie en philosophie et fausse en théologie : il ordonne à tous les professeurs de réfuter cette ridicule allégation. « Le mouvement nouveau, dit Charpentier, la hardiesse de la critique, qui s'attaquait tour à tour aux dogmes et aux institutions, ces périls avaient frappé les esprits les moins attentifs. Rome et les princes se mirent donc en mesure d'arrêter, s'ils le pouvaient, cette révolution dans les idées[2] » Le successeur de Léon X, Adrien VI s'oppose, avec la plus constante résolution, contre la menaçante invasion du paganisme. Un de ses premiers actes fut de retirer les pensions faites, par son prédécesseur, aux Grecs venus de Constantinople. Son antipathie contre eux et contre leurs

[1] Session XVIII, ch. 23.
[2] *Histoire de la renaissance des lettres au quinzième siècle*, t. II. p. 158.

disciples éclatait en toute occasion. Leur langage païen, leur enthousiasme pour l'antiquité, lui faisaient, avec raison, suspecter leurs mœurs et leur foi. Pour lui, ils n'étaient plus des chrétiens, mais des *Térentiens*, dont il se déclarait l'irréconciliable adversaire. Comme son divin Maître avait chassé les vendeurs du Temple, il chassa les renaissants qui souillaient de leurs leçons, de leurs poésies, de leurs peintures, Rome, centre du catholicisme. Le pape Paul III fut plus incertain dans ses résolutions. Durant son pontificat, on reconnaît l'existence parallèle des deux courants. Dans sa jeunesse, il se laisse aller aux mœurs faciles, et sur le siège de saint Pierre, il connut le népotisme. En matière politique, sauf ses démêlés avec Charles-Quint à propos de Parme, il s'occupa de pacifier l'Église. Comme chef de l'Église, il lutta vaillamment pour la défense de la foi. Le zèle du Pontife rachète les légèretés de jeunesse du patricien et les faiblesses du père. Le même contraste entre les deux tendances opposées se produit, pour la dernière fois et à un moindre degré, sous le pontificat de Paul IV. L'ancien envoyé du Pape en Angleterre, à Naples, en Espagne, le conseiller intime de Charles-Quint ne renonça pas aux affaires et sut résister même à Philippe II. L'ancien moine, le fondateur de l'ordre des Théatins, apporta sur le trône de saint Pierre, l'ardeur, l'énergie, la sévérité qui caractérisent la grande réaction catholique. A l'avènement de Pie IV, le triomphe de la réaction en Italie est assuré ; sous le pontificat suivant de saint Pie V, il est complet. Il n'y a plus de Papes politiques et le népotisme a changé de caractère. Les chefs de l'Église, revenus tout entiers à leur apostolat, ne créent plus, au profit de leurs neveux, de principautés souveraines. Saint Pie V, par la bulle *Admonet nos*, condamna même expressément le népotisme et défendit qu'aucun Pape pût, à l'avenir, donner en fief, à qui que ce fût, ou aliéner à d'autres titres, les villes et territoires appartenant à l'Église. Cette bulle, signée en consistoire par trente-neuf cardinaux, qui s'engagèrent par serment à l'observer, fut confirmée par plusieurs Pontifes. Le mouvement régénérateur accomplissait sa dernière conquête. Saint Pie V, représentant suprême de ce mouvement de lutte généreuse, est, depuis Célestin V, le premier et le

dernier successeur de saint Pierre qui ait obtenu les honneurs de la canonisation. La guerre était engagée : on se battait sur toute la ligne. Arrêter le protestantisme, réformer l'Église, et, en la réformant, la sauver, voilà le but que se proposaient saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint. A ce sujet, les ambassadeurs de Venise, accrédités à la cour pontificale, sont unanimes à exalter les mérites de ces grands Papes. « En vérité, dit Lorenzo Priuli, il semble que le Seigneur Dieu ait ouvert l'œil de sa clémence envers la chrétienté, en nous donnant, depuis la clôture du concile, l'un après l'autre, trois Pontifes qui en ont été *les bons exécuteurs* au grand avantage de la chrétienté [1]. » L'Eglise a donc condamné et repoussé la Renaissance. Que si, malgré ses protestations et ses anathèmes, la Renaissance a su se perpétuer au sein des peuples chrétiens, distillant en secret, parfois sous le couvert du bien public, ses poisons, l'Eglise n'a pu que se résigner dans son impuissance. Une sorte de fatalité néfaste l'a condamnée à subir, dans l'ordre religieux, dans l'ordre politique, dans l'ordre moral, toutes les calamités qui, depuis trois siècles, l'ont affligée, protestantisme, impiété, révolution, conséquences légitimes du principe de la Renaissance. L'Eglise l'a subie particulièrement à son époque d'expansion plus désordonnée. C'est une fièvre, un délire, un enivrement sans exemple dans l'histoire. A Florence, on adore Platon ; à Rome, Romulus et Catulle ; on forme sérieusement le projet de renouveler le paganisme tout entier, avec ses dieux et ses fêtes, et déjà on le ressuscite dans les doutes et dans les mœurs. Les plus fortes têtes tournent à ces vapeurs perfides : en Allemagne, Erasme, avec son œil d'aigle et son cœur de chevreau, est le père des libres-penseurs ; en Angleterre, le brave Morus rêve de communisme ; en France, Ramus, apostasie ; Amyot traduit les *Amours de Théagène et Chariclée,* priapée qui aujourd'hui le ferait interdire et qui lui vaut l'abbaye de Bellosane ; Jean du Bellay couche avec Horace ; au lieu de s'occuper de droit, le jeune Théodore de Bèze fait des vers à la façon de Catulle, Mathu-

[1] Rel. Ven. Lorenzo Priuli, 1586. En 1576, Paolo Tiepelo avait tenu le même langage.

rin Cordier embrasse les nouveautés allemandes, parce que ceux qui les propagent entendent à merveille la langue d'Homère et de Virgile ; Calvin se laisse séduire à Bourges par Wolmar, qui, sous prétexte d'en faire un helléniste, en fait un héritique. En présence de ce vertige, non-seulement l'Eglise proteste par ses papes et ses conciles, mais par ses évêques, elle essaie de revenir aux anciens programmes. Au sortir du concile de Trente, saint Charles Borromée et plusieurs autres très-saints personnages essayèrent de mettre en pratique son plan d'études. « Ils tentèrent, disait le Père Curci répondant au *Gesuita moderno*, d'abolir dans les écoles l'usage des classiques païens, de peur que les âmes neuves de la jeunesse ne fussent trop imbues d'idées païennes. » Vains efforts ! Fréquentés d'abord par un certain nombre d'enfants sortis de familles éminemment chrétiennes, les nouveaux établissements furent bientôt abandonnés, parce qu'on n'y enseignait ni le *beau grec* ni le *beau latin*. Pour sauver la foi et les mœurs de la jeunesse, on fut obligé d'admettre les classiques païens ; mais jamais saint Charles ne consentit à l'exclusion des auteurs chrétiens. De là, le mélange qu'on trouve dans ses programmes d'études. Il est une autre chose qu'il ne permit pas davantage : c'est l'emploi des auteurs païens *non expurgés*. Telle était, en effet, le fanatisme de l'époque ; qu'on traduisait sans pudeur et qu'on expliquait *in extenso*, les œuvres les plus lubriques des païens, comme on jouait sur les théâtres, nouvellement bâtis, leur pièces les plus immondes. En résumé, dans la crainte d'un plus grand mal, l'Eglise tolère ce qu'elle ne peut empêcher. Pour sauver les mœurs et la foi catholique en Europe, en détournant la jeunesse d'aller aux écoles des maîtres et des pays infectés d'hérésie, puiser, avec le beau latin, la corruption de l'erreur, elle souffre l'usage des auteurs profanes dans ses collèges et dans ses séminaires. Mais, sauf des écarts personnels et un engouement passager, l'Eglise et le Saint-Siège n'acceptent aucune solidarité avec les torts, les fautes et les erreurs de la Renaissance. On le verra mieux par sa constante opposition et par sa lutte implacable contre tous les monstres sortis du puits de l'abîme.

§. VII. LE SOCINIANISME ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

Ce qu'est l'hérésie.

128. *Hérésie* est un mot français qui, d'après son étymologie grecque, signifie *choix*, *élection*. Choisir en soi est une bonne chose, pourvu qu'on en ait le droit et que, dans l'exercice de son droit, on ait le discernement nécessaire ; mais, en matière religieuse et ecclésiastique, on n'a ni ce discernement, ni ce droit, parce qu'on est sujet et sujet déchu. L'hérétique est donc coupable, parce qu'il préfère suivre sa propre idée, son sentiment personnel plutôt que d'écouter l'enseignement de Jésus-Christ et de son Église ; il est encore plus coupable, s'il s'obstine dans l'erreur. La raison est impuissante à trouver et à imposer la vraie religion ; fut-elle suffisante pour une si grande entreprise, elle serait dépossédée, parce que Dieu, notre souverain maître, nous a instruits par une série d'actes gravés dans les fastes de l'histoire. Il suit de là qu'en religion, l'homme n'a pas à choisir entre son idée propre et l'enseignement divin : il doit écouter la parole de Dieu, croire ce que Dieu dit, sans se permettre de choisir, dans cet enseignement, certains dogmes et de rejeter les autres : choisir de cette manière, c'est précisément se rendre coupable d'hérésie. Cela se comprend par cette raison que, dans la religion, ce qui est la chose principale c'est l'autorité de Dieu qui enseigne : les vérités qui composent cet enseignement ne sont que la chose secondaire. C'est pourquoi l'autorité de Dieu doit être respectée dans tout ce qu'elle nous ordonne de croire et de pratiquer, et prétendre qu'on a le droit de faire son choix sur un ou plusieurs points fondamentaux pour s'en tenir à son opinion personnelle, c'est renverser l'autorité de Dieu tout entière. Car c'est supposer qu'il se trompe sur les points rejetés ; or, si Dieu peut se tromper en quelque chose, il peut se tromper partout, il n'est pas l'infaillible vérité : il n'est par conséquent pas Dieu. Le vrai chrétien est donc celui qui s'attache à l'Église enseignante, et qui ajoute foi à sa parole à cause de l'autorité divine dont Jésus-Christ l'a revêtue. D'où il suit qu'on peut être hérétique

de deux manières : d'abord en refusant d'adhérer à Jésus-Christ lui-même, comme Fils de Dieu, ainsi que l'ont fait les Juifs et les païens, puis en refusant de se soumettre à son enseignement, tel que l'Église catholique nous le communique en nous commandant d'y croire : c'est ainsi que parle Saint Thomas d'Aquin. On a donné le nom de *Sectaires* et d'*Hérétiques* à ceux qui suivent des opinions contraires à l'enseignement de Jésus-Christ et de l'Église. Les sectaires sont donc ceux qui s'attachent, en matière de religion, à des opinions personnelles. Ni Jésus-Christ, ni son Église n'enseignent des opinions mais des dogmes et des vérités qu'il faut croire. Que les philosophes se contentent d'avoir des opinions sur les questions livrées à leurs disputes, nous le comprenons facilement, sachant la faiblesse naturelle de la raison humaine, mais que l'on ne s'avise pas de parler d'opinion quand il s'agit de religion. Dieu ne nous a pas envoyé son Fils pour disserter à la façon des philosophes : Jésus a enseigné *tanquam potestatem habens*, comme ayant une autorité suprême, devant laquelle nous nous inclinons. C'est pourquoi nous avons des croyances religieuses, des convictions religieuses, et nous laissons *les opinions religieuses* aux hérétiques et aux sectaires, avec leur faux dogme de la *liberté de conscience*. Il ne suffit point toutefois, pour être hérétique, de suivre une opinion personnelle ou d'entrer dans une secte ; il faut, pour cela, savoir qu'on est dans une erreur condamnée par l'Église et vouloir y rester. « Sont hérétiques, dit saint Augustin, ceux qui professant dans l'Église de Jésus-Christ des opinions dangereuses et dépravées, puis ayant été avertis de la saine et véritable doctrine, résistent opiniâtrement, gardent leurs dogmes empoisonnés et mortels, refusent d'en ôter l'erreur et persistent à les défendre. » Comme la foi est la vie du juste et que ces esprits opiniâtres la rejettent loin d'eux, il s'ensuit que ces révoltés se donnent à eux-mêmes la mort et se suicident moralement. L'Église alors intervient, examine, juge et déclare que ce chrétien a cessé de vivre de la vie de Jésus-Christ, que ce n'est plus qu'un cadavre, ou, si l'on veut, un rameau qui s'est de lui-même détaché violemment de la vigne céleste, et que déjà, comme le figuier de la colline des Olives, *aruit*, il s'est desséché. »

Origine des hérésies.

129. Saint Paul, dans son Épitre aux Galates dit : « Les hérésies appartiennent aux œuvres de la chair, » non pas quant à l'acte même d'infidélité à Jésus-Christ ou à son enseignement, pris dans son objet immédiat, mais sous le rapport de la cause qui est, ou le désir illégitime, provoqué par l'orgueil ou par la cupidité, ou une illusion de l'imagination, principe d'erreur souvent lié aux organes corporels : ainsi parle saint Thomas d'Aquin. « L'homme n'est ni ange, ni bête, dit Pascal, et qui prétend être ange, devient bête. » Cette doctrine, parfaitement expliquée par la philosophie, a pour elle l'expérience des siècles : toujours les hérétiques ont été des hommes esclaves de leurs passions. Qui fut plus orgueilleux qu'Arius, plus hypocrite que Nestorius. plus obstiné dans ses rêveries qu'Eutychés, plus astucieux que Pélage, plus scandaleux que Luther, plus cruel que Calvin, plus voluptueux qu'Henri VIII, plus cupide que tous ces princes allemands du XVIe siècle. Les hérésies ont donc, pour auteur, soit un apostat orgueilleux de l'Orient, soit un apostat voluptueux de l'Occident. Telle est la source commune des hérésies ; leur mobile, c'est la haine. Dans sa Somme théologique, saint Thomas pose cette question : « Peut-on haïr la vérité ? » et il répond en disant : « On ne peut haïr la vérité en général, mais on peut haïr telle ou telle vérité particulière, comme contraire à ce que l'on aime... C'est ainsi qu'on hait la vérité, quand on voudrait que ce qui est vrai ne le fut pas ; ou bien quand la vérité est dans notre intelligence et qu'elle nous empêche de poursuivre l'objet de nos vœux. Ainsi les méchants voudraient ne pas connaître les vérités de la foi pour pécher librement et c'est en ce sens qu'ils disent au Seigneur : « Nous ne voulons point de la connaissance de vos voies. » Or, la haine, stérile de sa nature, est ennemie de Dieu et de ses œuvres. Ne pouvant détruire Dieu qu'elle essaie cependant de faire oublier, elle travaille sans cesse à traverser le plan de Dieu, à rendre inutiles ses bienfaits infinis, à tourner en dérision sa loi, finalement, à perdre les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Cette considération résume les faits et gestes de toutes les hérésies, plus cruelles que tous les fléaux qui désolent la terre. Aussi nos pères combattaient l'erreur religieuse et l'arrêtaient au

seuil de leur maison ou aux frontières de la patrie. Corrompre la foi, qui est la vie des âmes, était, à leurs yeux, un crime plus grand qu'altérer la monnaie, instrument des échanges, base de la vie matérielle.

Logique des hérésies

130. La succession des hérésies s'est effectuée selon un certain ordre logique, trop évident pour n'être pas accepté comme une des grandes lois de l'histoire. Les premières hérésies s'acharnent à défigurer le fait même de l'établissement du Christianisme. Les judaïsants veulent le faire rétrograder dans les ombres du mosaïsme ; les gnostiques s'ingénient à l'attirer dans les impuretés du paganisme ; les néoplatoniciens s'appliquent à l'exploiter au profit de leur philosophie. Les questions de fait engagent bientôt les questions de principes. Les antitrinitaires, les sabelliens et les patripassionnistes inaugurent les hérésies dogmatiques, et, pour sauver l'unité de Dieu, nient la Trinité. Arius et Pélage détruisent l'Incarnation du Verbe, l'un en niant la divinité du Christ, l'autre en affirmant que la nature humaine se suffit sans la grâce. Nestorius, Eutychès, les monophystes et les monothélistes ne s'en prennent plus à l'existence du Christ, mais aux rapports naturels et aux opérations réciproques des deux natures dans la personne du Sauveur. Montan, Macédonius et Photius s'attaquent à la divinité du Saint-Esprit, à la procession du Fils et à son mode d'opération dans les âmes Roscelin oppose à l'hérésie antitrinitaire l'hérésie trithéiste. Béranger anéantit le corps sacramentel de Jésus-Christ. Wiclef et Jean Hus préparent la révolte protestante. A dater du seizième siècle, le libre examen, proclamé par Luther, réduit la religion à une question individuelle et nie le corps mystique de Jésus-Christ, l'Église. Deux siècles plus tard, le philosophisme, né du libre examen, ajoute à la négation de l'Eglise, la négation sommaire de l'ordre surnaturel et l'anéantissement de toute religion positive. De nos jours, par la tendance funeste qui incline toujours le mal à s'aggraver, ces négations faisant la nuit dans les régions de la pensée, il naît de ces ténèbres les monstres de doctrines qui passent, à l'heure présente, comme des visions sinistres. Phénomène singulier et pourtant réel ! A chaque hérésie qui lève la tête, l'Église écrase de

son pied le reptile. Cependant bien que toutes les hérésies soient confondues, souvent même radicalement détruites, *l'empire de la négation ne fait que s'agrandir*, et un temps vient où ce ne sont plus des erreurs de détail qui s'opposent à des vérités particulières, mais une grande conspiration d'erreurs ameutées qui veulent étouffer toute vérité. — Nous en sommes là. — Des apologistes dont nous n'entendons point contester le mérite, ni diminuer les services, ont présenté, sur l'enchainement logique des hérésies, de savantes considérations. Les uns prétendent qu'analysées dans leurs principes philosophiques, elles dérivent toutes du panthéisme ; les autres enseignent que, réduites à leur application finale, elles aboutissent toutes au socialisme. Ces considérations, prises dans leur généralité, sont vraies, en ce sens que l'erreur implique l'erreur, comme l'abîme invoque l'abîme : une doctrine fausse, résolument professée, implique nécessairement la solidarité de plus faux principes et des plus monstrueuses conséquences. Mais si l'on veut entendre que le principe immédiat de toute hérésie est le panthéïsme et que le socialisme ne tarde pas à sortir de cette genèse philosophique, cette opinion n'est pas en logique, d'une rigueur absolue et dépend, dans l'application, des circonstances Nous dirions plus volontiers que toute hérésie s'attache à défigurer d'abord, ensuite à nier Jésus-Christ. Par conséquent, elle doit arriver, en dernier résultat, à nier l'ordre surnaturel dont Jésus-Christ est le foyer vivant ; à attaquer, à nier l'Eglise, qui est, dans le monde, l'Incarnation continue du Sauveur des hommes ; et, après de longs circuits, elle doit se résoudre en nihilisme.

Le radicalisme des doctrines.

131. Il est remarquable toutefois que la révolte de Luther alla de prime abord à toutes ses conséquences les plus extrêmes et à tous les plus vils excès. L'esprit humain a besoin de la religion pour guide, et de l'Eglise pour garde-fou ; s'il écarte l'Eglise, pour chercher la religion en lui-même, il se peut faire que, par timidité, il s'arrête à mi-chemin de la négation ; mais s'il pousse à fond il ne trouve rien dans la raison, qu'une puissance destructive et va, du premier saut, par enjambement, au fond des abîmes. Luther avait bouleversé les règlements disciplinaires, rejeté les rites, brisé les

traditions ; il conservait toutefois, un certain nombre de dogmes. la hiérarchie, ainsi que le principe fondamental de l'autorité, mais sous le joug du pouvoir temporel. Du moment ou il avait rejeté le Pape, répudié la communion spirituelle, proscrit l'excommunication, il ne pouvait plus maintenir que par l'épée cette unité de foi qu'il venait de rompre ; mais s'il ne réussit que trop à ébranler a hiérarchie ecclésiastique, ses disciples laissèrent croire à la possibilité d'accommodement, et plus d'une fois on put espérer une réconciliation. Calvin tint peu aux symboliques et aux constitutions officielles ; il se lança dans une critique plus radicale et nia sans détour l'Eglise sous toutes ses formes ; il n'exalta que l'individu autonome, de façon à creuser un abîme entre la divinité et ses adorateurs. Cependant, comme ses prédécesseurs, il conserva certains dogmes et soutint la divinité de Jésus-Christ ; la Bible en tant que révélation, paraissait encore le port du salut contre les doutes de l'intelligence et les tempêtes du cœur. Ce furent les Italiens qui couronnèrent la double dissolution de la discipline et de la hiérarchie, en répudiant toutes les vérités fondamentales de la religion. Au nom de la raison souveraine, ils s'attaquèrent à l'idée même, à l'antropologie chrétienne, pour y substituer le nominalisme et le sensualisme, masqués de rationalisme, qui n'étaient tempérés que par ces rudiments ou simulacres imaginaires que les doctes païens avaient sauvé du naufrage des vérités primitives. N'allez pas croire que ces radicaux fussent des gens d'Église, des hérétiques plus hardis que les autres ; c'étaient, au contraire, des jurisconsultes et des médecins qui ne trouvant pas dans la Bible le dogme de la Trinité, le répudièrent à la manière des antiques Ariens, en niant la divinité du Christ, la consubstantialité du Verbe et autres croyances qu'ils attribuaient au génie inventif des sophistes grecs. Quel besoin avait Dieu de faire tant de circuits pour nous sauver ? Il suffisait d'un acte de volonté et nos péchés étaient remis. Quant à notre instruction, il suffisait des doctrines et des exemples d'un homme rempli de l'Esprit Saint, sans qu'il fut Dieu. Le Christ est celui qui élève l'humanité au maximum du progrès religieux.

132. Au lendemain de la révolte de Luther, Munzer et les Ana- Négation de la Trinité.

baptistes avaient poussé le principe du libre examen, jusqu'à la proclamation de l'anarchie et à l'application du communisme. Par ce côté, la pseudo-réforme préludait, de loin, à toutes les théories de liquidation sociale, qui, maintenues longtemps dans les hautes sphères de l'abstraction, viennent, de nos jours au renversement de tous les droits. D'un autre côté, cette même réforme, au lieu de se tenir aux symboliques de Genève et de Wittemberg, prenait, si j'ose ainsi dire, le ciel d'assaut et faisait tout tomber sous ses coups. La Trinité est le dogme fondamental du Christianisme. A Genève, Servet avait payé de sa vie la négation de ce dogme fondamental, Servet n'eut pas de disciples, mais trouva des imitateurs. Peut-être Ochin et d'autres réformés, probablement aussi la société secrète de Vicence, doutaient ils de ce dogme. A cette société appartenait Valentin Gentilis, de Cozenza, qui, pour suivre les doctrines nouvelles, s'était expatrié. Valentin qui avait enseigné à Genève, s'exprimait ainsi dans un livre dédié au roi de Pologne : « Trinité est un mot que vous ne lirez jamais dans la sainte Ecriture ou dans les *Symboles* catholiques (erreur grossière), pas plus que ces expressions tout à fait humaines : *Personne*, *substance*, *hypostase*. Il y a un Dieu seul et unique ; lui seul est Dieu ; c'est lui qui répand dans le Christ sa propre divinité ; Christ est son image ; c'est le symbole de la gloire du Père ; il est Dieu, mais *non par lui-même* ; il en est ainsi de l'Esprit-Saint, qui est la puissance divine mise en action. Père, Fils, Esprit-Saint sont distincts de personne, d'essence et de degré. Calvin adore une quaternité au lieu d'une trinité, car il enseigna que, l'hypostase étant une fois écartée, il reste toujours la divinité, et que chaque personne est vraiment Dieu : d'où, il suit qu'il y a quatre dieux [1]. » Comme cette prétendue contradiction de la trinité avec l'unité, devenue la base de la dogmatique de Mahomet embarrasse les esprits simples, nous dirons que Dieu n'est pas une abstraction, une généralisation, une théorie de l'esprit humain ou une formule d'algèbre ; c'est le Dieu vivant et véritable, qui existe par lui-même, avec lui-même ; un être infini,

[1] GABAREL, *Calvin à Genève*, p. 232 : — LADERCHI, *Baronii Continuatio*, p. 202.

éternel, indépendant et autonome ; vivre pour lui, c'est se comprendre, c'est s'aimer, c'est opérer *ad intra ;* vivre éternellement, c'est éternellement se comprendre, s'aimer et agir. Par la compréhension de lui-même, Dieu engendre son Verbe, et de l'amour qu'il a pour son Verbe procède le Saint-Esprit ; trois personnes en un seul Dieu. Ces trois rapports sont indispensables pour concevoir l'unité comme Dieu vivant et véritable, partant, la conception fondamentale du Dieu en trois personnes est essentielle à l'idée du Dieu un. Calvin poursuivit de ses invectives Valentin Gentilis, comme un homme ignare qui vous présente à boire l'eau trouble qu'il a puisée à la citerne bourbeuse de Servet et qui veut persuader à ceux qui ont le goût corrompu, que c'est une liqueur douce et un breuvage salutaire. Néanmoins l'antitrinitarisme se répandit en Suisse et chez les Grisons, et Lyon avait des poètes qui exposaient en vers les doctrines de Valentin. Aussi, pour éviter qu'au moins à Genève l'uniformité ne fut compromise, Calvin rédigea un formulaire que les membres de l'Eglise italienne établie dans cette ville devaient s'engager par serment à jurer, formulaire qui contenait la définition la plus orthodoxe de ce mystère et la promesse de ne pas l'attaquer ni directement ni indirectement. Cinq italiens y apposèrent leur signature, sept refusèrent d'y adhérer ; parmi eux, André Ossellani, Marc Pizzi et Valentin, qui pourtant n'était pas disposé à mourir comme Servet, finit plus tard par l'admettre, ce qui ne l'empêcha pas peu après d'enseigner ses doctrines fantaisistes, et de dire : « Je confesse que le Dieu d'Israël, que les saintes Ecritures nous proposent comme le seul vrai Dieu, et, qui selon de vains sophistes, n'a pu avoir un fils, est le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; je reconnais que ce même Jésus-Christ, envoyé par lui, en tant qu'il est le Verbe, est le vrai et naturel fils du Dieu saint, le père tout-puissant. » Calvin fit jeter Valentin en prison comme parjure et hérétique, celui-ci pendant ce temps priait Dieu d'éclairer ses juges et composait des apologies, ce qui n'empêchait pas Calvin de lui adresser le reproche suivant : « Ton dernier écrit nous a clairement démontré que tu as l'esprit dépravé, rempli d'un orgueil insupportable et d'une nature venimeuse, qu'enfin

tu es un hérétique obstiné. Répète tant que tu voudras que tu reconnais Christ pour vrai Dieu : si son père seul est Dieu, il est le Dieu d'Israël, et alors tu le rejettes ouvertement du lieu où tu places le Père seul. » Valentin fit cette rétractation complète, cependant, voici les termes de la sentence rendue contre lui par ses juges : « La malice et la méchanceté que tu as déployées t'ont mérité d'etre exterminé d'entre les humains comme séducteur, hérétique et schismatique ; cependant, comme tu es venu à récipiscence, nous te condamnons à venir en chemise, pieds nus, tête découverte, un petit cierge à la main, t'agenouiller devant nous pour nous demander pardon à nous et à la justice ; pour maudire tes écrits, et nous t'ordonnons de les jeter au feu de ta propre main, comme remplis de mensonges pernicieux. » Le 2 septembre 1558, Valentin parcourut en cet accoutrement le carrefour, faisant amende honorable, et jura qu'il ne sortirait pas de la ville ; mais, dès qu'il le put, il s'enfuit en Savoie près du médecin, Mathieu Gribaldi, où allèrent le rejoindre Paul Alciat et Biandrata. A peine avait-il passé la frontière que la vérité *lui apparut encore sous la forme d'une étincelle* et lui révéla que le seul père de la parole était le Dieu d'Israël. Le bailli de Gex l'ayant obligé à faire une profession de sa foi, il feignit de considérer cette obligation comme un ordre exprès et le fit imprimer avec une dédicace au bailli, qui pour cela devint suspect. Valentin alla precher ses doctrines en France et en Pologne, d'où il sortit pour se retirer en Moravie et à Vienne, lorsque Charles IX, en 1566, bannit les professeurs de nouvelles doctrines. Calvin, son grand adversaire, étant venu à mourir, il crut pouvoir retourner impunément en Suisse, mais, poursuivi comme ayant rompu son ban, il fut arrêté le 11 juin 1566, et, après un procès en règle, décapité à Berne. En marchant au supplice, on l'entendit prononcer ces paroles : « Les autres ont donné leur sang pour le Fils; moi, je suis le premier qui aurai l'honneur de le verser pour la suprême gloire du Père[1]. »

Généalogie des Sociniens

133. Ainsi, après la révolte de Luther, les premiers négateurs de

[1] Cantu, *Les hérétiques d'Italie*, t. III, p. 383.

la Trinité sont Munzer, Menno et plusieurs autres anabaptistes; ensuite Louis Hetzer, Jean Cumpanus, un certain Claudius soutiennent la même négation; un peu plus tard Servet: plus tard encore et avec plus d'éclat, les conspirateurs de Vicence, notamment Ochin et Gentilis. Nous citerons encore Alciat, Gribaldi et Pacio de Vicence. Jean-Paul Alciat de Milan, qui mourut à Dantzick, écrivait deux lettres à Grégoire Paoli, pour défendre la doctrine unitaire. Ces lettres lui ont valu de la part de Brèze, la qualification « d'homme en délire, d'homme vertigineux ; » et de la part de Calvin, celle « d'esprit non seulement stupide et insensé, mais frénétique jusqu'à la rage. » L'abbé Léonard, Nicolas Paruta, Jules de Trévise, François de Rovigo, Jacques de Chiari et François Negri appartiennent à la même école. Alciat, Ochin et Biandrata furent au nombre des dix-sept théologiens que le waivode Radzivil employa en 1563 à la traduction de la Bible. Mathieu Gribaldi, surnommé Moffa de Chiéri, célèbre juriste professa en France et en Espagne; appelé plus tard à Padoue en 1548, il y acquit une telle renommée que la salle ne suffisait pas à contenir ses auditeurs. A grand'peine, il dissimulait ses opinions favorables aux novateurs; aussi le soupçonna-t-on d'être l'auteur du livre imprimé à Bâle en 1550, livre où était raconté la mort de l'hérétique Spiera : il prit la fuite. Ses anciens élèves le présentèrent à Calvin; celui-ci le croyant infesté de l'hérésie unitaire, pour laquelle il faisait alors poursuivre Servet, refusa de le recevoir et refusa encore plus d'avoir avec lui le colloque d'usage, dans la crainte qu'il ne parlât en faveur des doctrines incriminées. Après le supplice de Servet, Calvin appela Gribaldi à une conférence, à laquelle celui-ci se rendit, mais l'intolérant hérésiarque ayant refusé de lui tendre la main et voulant le forcer à faire une profession de foi, l'invité crut prudent de se réfugier à Tubingue, ensuite à Berne ; poursuivi dans cette ville par Calvin, comme antitrinitaire, il eut beau se rétracter, il dut quitter la ville. L'allégation qu'il serait, avant sa mort, revenu au catholicisme, parait sans fondement. Il eut pour disciple le chevalier Jules Pacio de Vicence, un petit prodige d'érudition. S'étant enfui à Genève avec d'autres compatriotes, il épousa une jeune personne de l'émigra-

tion lucquoise, il tint ensuite une chaire de droit à Sedan, à Nîmes et à Heidelberg; les universités de France et d'Italie se le disputaient à l'envi, à cause de ses ouvrages de philosophie et de droit. A Montpellier, il eut pour disciple le fameux Peiresc, qui fit beaucoup d'efforts pour le ramener au catholicisme, en même temps qu'il lui obtenait une chaire bien rétribuée. Au bout de plusieurs années il abjura de fait : il alla alors enseigner le droit civil à Padoue, puis obtint de retourner à Valence, où il mourut. Il nous a laissé dans une élégie latine l'abrégé de sa vie. Au nombre des partisans les plus résolus des doctrines antitrinitaires furent Darius Socin, de Sienne, et ses frères, Albéric qui professa la jurisprudence à Oxford (1608), avec une rare élégance et une grande érudition, et Scipion, qui fit des cours, à Heidelberg et ailleurs et qui traduisit en latin dès leur apparition les deux premiers chants de la Jérusalem délivrée.

Lelio Socin.

134. Cependant l'hérésiarque regardé comme le fondateur de la secte antitrinitaire, celui qui lui a donné son nom, c'est Lélio Socin. Né à Sienne en 1525, de Mariano Socin, habile jurisconsulte, il comptait dans sa famille des ancêtres illustres et de nombreux savants. Destiné à la carrière du droit, il en chercha les fondements dans les Livres saints dont il fit une étude approfondie. Il apprit même pour cela, le grec, l'arabe et l'hébreu. Les idées séditieuses de Luther pénétraient alors secrètement en Italie, et se faisaient chaque jour de nouveaux adeptes. En 1546, quarante personnes des plus distinguées par leur rang, par leurs emplois et par leurs titres, établirent, dans les environs de Vicence, une société secrète, espèce d'Académie clandestine pour discuter entre elles les questions qui commençaient à agiter les esprits. Quoique très-jeune, Socin fut admis dans cette assemblée. Les nouveaux académiciens soumirent l'Écriture aux règles qu'ils s'étaient faites, et repoussant tout ce qui choquait leur manière de voir, ils réduisirent leur symbole à un petit nombre d'articles. Le dogme de la Trinité, celui de la consubstantialité du Verbe, la divinité de Jésus-Christ, n'étant pas, suivant eux, fondés sur la révélation, leur parurent empruntés aux opinions des philosophes grecs. C'était

ressusciter Arius et reprendre les théories de l'arianisme, si bravement réfutées par les Pères de l'Eglise, surtout par saint Athanase. Le secret de ces assemblées et le scandale de ces doctrines fut bientôt découvert. Quelques-uns de ceux qui les fréquentaient, furent arrêtés et punis de mort. Les autres, tels que Blandrata, Alciati, Gentilis, se dérobèrent, par la fuite, au dernier supplice. Socin erra pendant quatre ans en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne et finit par trouver un asile à Zurich. Dans ses voyages, il avait acquis, par son érudition et ses qualités personnelles, l'estime d'un certain nombre de savants ; il continua d'entretenir avec eux une active correspondance. Comme les premiers réformés avaient en horreur les doctrines unitaires, Lélio eut l'habileté de les dissimuler, de manière à passer pour l'un des leurs, à devenir l'ami de Mélanchton et de plusieurs autres chefs de sectes religieuses. Mais Calvin, qui avait pressenti les dissentiments que devait engendrer une pareille situation, lui écrivait en 1542 : « Ce que je vous ai déjà dit autrefois, je vous le répète maintenant très-sérieusement ; si vous ne corrigez ce produit d'investigations, craignez d'avoir à lutter contre de très-graves obstacles. » Lélio se tint pour averti sur cette manière d'entendre le libre examen et dissimula pour ne pas encourir le supplice de Servet. Bullinger lui fit meilleur accueil, mais Jules de Milan écrivait à ce dernier le 4 novembre 1555 : « Tu me dis que Lélio, qui nous est suspect et qui est considéré ouvertement par beaucoup de vertueux frères comme un anabaptiste, t'a fait une bonne confession et a souscrit à la saine doctrine qu'a toujours enseignée l'Eglise catholique et tu m'engages à le considérer comme purgé de tout soupçon. Je t'embrasse pour le zèle que tu montres à la maison de Dieu, car ton autorité ecclésiastique est parmi nous d'un tel poids, que ce qui te satisfait nous satisfait également : je ferai donc en sorte que nos églises regardent Lélio comme leur frère, bien que la tache dont il est souillé à leurs yeux ne s'efface pas facilement. Néanmoins, je prie le Seigneur d'accorder à Lélio la grâce de bien croire ce qu'il t'a confessé. Je ne voulais pas t'en dire davantage ; mais, pour ta gouverne, je dois te raconter que Lélio a été complice de Camille Re-

nato, à ce point, qu'après avoir abandonné la vérité catholique, il n'a pas rougi de se faire passer pour anabaptiste à Chiavenna, à Genève et dans d'autres lieux : je crois que tu reconnais chez Camille l'esprit d'astuce et de ruse, qui se manifeste chaque jour davantage ; tu ne peux croire combien ce serpent est flexible et avec quels détours il nous échappera si l'on n'y met pas bon ordre. Mais à quoi bon parler de Camille, si tous les anabaptistes sont si perfides qu'ils n'aient aucun scrupule de souffler le chaud et le froid. » Lélio s'ouvrait à quelques personnes, surtout aux émigrés italiens et à ses parents de Sienne. Dégoûté de l'intolérance de Calvin, il écrivit contre lui un opuscule sur le droit qu'on avait et le profit qu'on pouvait tirer de la punition des hérétiques ; puis, en Pologne, il professa ouvertement les doctrines antitrinitaires, auxquelles il convertit Lismanin, confesseur de la reine Bona Sforza. Sigismond Ier, roi de Pologne, avait fait preuve de dévouement envers les papes, surtout en vue de former une croisade contre les Turcs ; Paul III envoya, à la cour de Sigismond, Ange de Médicis, le futur pape Pie IV, en qualité du commissaire de l'armée pontificale, contre les Turcs et les Luthériens. Les Polonais, par reconnaissance envers ce grand roi, lui permirent de désigner, comme successeur, son fils Sigismond-Auguste. Ce dernier prince, pour ne pas s'aliéner les seigneurs polonais, adhéra aux nouvelles doctrines qui avaient été propagées dans plusieurs palatinats. On ne tarda pas à obtenir que dans les *pacta conventa* offerts au roi, fut insérée une clause qui assurait la tolérance aux Hussites, aux Luthériens, aux Sacramentaires, aux Calvinistes, aux Anabaptistes, aux Ariens, aux Sociniens, aux Unitaires, aux Antitrinitaires et aux Trithéistes. Socin avait été recommandé à Sigismond-Auguste par Mélanchton ; le roi admit Socin à la cour et lui donna des lettres de recommandations pour le duc de Florence, afin que Lélio put se rendre en Italie et recueillir, sans être inquiété, la succession de son père, en 1559. A cette époque sa famille fut en dispersion; lui-même retourné en Suisse, mourut à Zurich en 1562. Doué d'une rare éloquence, savant dans les langues et habile dans la critique, s'il eut vécu plus longtemps, il aurait, dit Pluquet, rendu sans doute les

plus grands services au nouvel arianisme. On lui attribue plusieurs ouvrages, entre autres les paraphrases des premiers versets de l'Evangile selon S. Jean. Cependant la *Bibliothèque des frères polonais* ne contient aucune de ses élucubrations. Haas prétend que Lélio Socin n'a écrit que pour cacher ses propres sentiments et que sa doctrine, résolument antitrinitaire, ne se trouve exposée que dans ses manuscrits.

Faust Socin.

135. Si Lélio avait été le fondateur, son neveu Faust fut le propagateur du socinianisme. Né à Sienne en 1539, il eut une éducation négligée et ne se distingua point dans ses études. Les lettres qu'on recevait de son oncle entretenaient dans la famille, le goût des nouveautés religieuses et donnaient lieu à des discussions auxquelles il prenait part. A l'époque où ses parents furent poursuivis par l'Inquisition, ne se sentant pas tout à fait innocent, il prit la fuite comme les autres et vint chercher un asile en France. A Lyon, il étudia la jurisprudence, ensuite les sciences : il paraît qu'il était bel écrivain, parleur facile, distingué dans ses manières. C'est là qu'il apprit la mort de son oncle ; il courut aussitôt en Pologne recueillir les manuscrits du défunt et fut accueilli comme un prophète, destiné à mettre la dernière main aux doctrines ariennes. Les motifs qui l'avaient forcé de quitter l'Italie ne subsistaient plus; il y rentra et fut accueilli par le duc de Toscane, qui le retint à sa cour par des emplois honorables. Dans la dissipation et les plaisirs, il oublia douze ans les discussions théologiques qui avaient passionné sa jeunesse. Enfin il se reprocha une négligence coupable, et, malgré le grand duc, partit pour l'Allemagne dans l'intention de se livrer à ce qu'on appelait alors la recherche de la vérité, c'est-à-dire le moyen de la perdre. A Bâle, il étudia trois ans la théologie, cachant avec soin ses opinions : tous ces sectaires possèdent à un haut degré l'art de la dissimulation : ils veulent rompre avec les doctrines reçues, et pour faire montre de bravoure, ils commencent par rougir de leurs soi-disant convictions. Une dispute qu'il eut à Zurich au commencement de 1578, avec Pucci, l'obligea de quitter la Suisse. Georges Blandrata ou Biandrata l'appela en Transylvanie pour l'opposer à Davidi, dont les principes séditieux et

l'éloquence emportée excitaient sans cesse de nouveaux troubles. Socin passa, l'année suivante, en Pologne. Les Antitrinitaires y possédaient beaucoup d'églises ; mais n'ayant pas de croyances communes, ils formaient un grand nombre de sectes différentes, souvent hostiles. Socin voulut d'abord se faire associer à une de ses sectes ; mais ayant éprouvé un refus, il ne chercha point à entrer dans une autre et se montra l'ami de toutes, en prenant leur défense contre les ennemis communs. Bientôt il acquit, par ce tolérantisme, une grande influence sur l'esprit de ces sectaires ; il en profita pour obtenir la permission de prêcher sa doctrine. En convenant que Luther et Calvin avaient rendu à la réforme de grands services, il prétendait que ni eux, ni ceux qui s'étaient bornés à leurs systèmes, n'avaient rien fait pour rebâtir le vrai temple et rendre à Dieu le vrai culte qui lui est dû. Le moyen d'y parvenir était, disait-il, de débarrasser la croyance de tous les dogmes que la raison ne peut concevoir, en d'autres termes, d'expulser les mystères. L'éclat des prédications de Socin alarma les protestants. Les plus habiles d'entre eux annoncèrent qu'ils réfuteraient publiquement ses erreurs dans des thèses qui seraient soutenues au collège de Posna. Socin ne manqua pas de se rendre à cet appel et réduisit tous ses adversaires au silence, en se servant contre eux des raisonnements qu'ils employaient contre l'Église romaine. Honteux de cette défaite, les protestants eurent recours, contre Socin, à la calomnie. Socin avait réfuté Jacques Paléologue ; cet ouvrage dans lequel il défendait les droits des princes, fut présenté par ses ennemis comme un libelle séditieux et, pour se mettre à l'abri des poursuites, il fut contraint de se cacher dans les terres d'un seigneur polonais. Tandis qu'il errait en proscrit dans les forêts de la Pologne, Socin se maria ; mais, après quelques années d'une union heureuse, il perdit son épouse. Jusqu'alors il avait touché régulièrement ses revenus en Italie ; après la mort du grand duc, ses biens furent confisqués et il se trouva réduit à la misère. La persécution, du reste, n'avait point ralenti les progrès de son système religieux. Adopté successivement par un grand nombre de seigneurs polonais, il le fut enfin par les différentes sectes unitaires qui formèrent dès lors

l'Église socinienne, si l'on peut appeler Église, une communauté qui se borne au pur déisme. Le triomphe que Socin venait d'obtenir accrut la haine de ses ennemis. Dans le courant de 1598, ils ameutèrent contre lui le peuple de Varsovie. Socin fut arraché de son lit, traîné dans les rues, au milieu des vociférations et des menaces de mort. De retour à son domicile, il trouva qu'on avait pillé ses meubles et sa bibliothèque. Dans la crainte de nouveaux sévices, il se retira dans un village de Luclavie où il mourut en 1604. Ses ouvrages contiennent la doctrine de l'Arianisme fondé, non pas sur des théories philosophiques, mais sur des négations, soi-disant autorisées par les Saintes Écritures. Ses coréligionnaires obtinrent d'abord la liberté de conscience ; ils fondèrent un collège, un synode, une imprimerie et continuèrent de prospérer jusqu'à la date de leur expulsion en 1658.

136. Il y avait alors scission chez les Unitaires eux-mêmes. Le Blandrata.
procédé du libre examen les contraignant à se former chacun ses croyances, on ne comprend même pas qu'ils se soient arrêtés à l'idée contradictoire d'une communion d'orthodoxie. Parmi les scissionnaires figurait Georges Blandrata, issu d'une illustre famille de Saluces, docteur de l'Université de Montpellier, puis de celle de Pavie, qui écrivit, sur l'art des accouchements et sur les maladies de femme, les meilleurs traités qu'on eût composé jusqu'alors, et cela sans connaître ni le commentaire de Bérenger, ni les œuvres de Paré. Appelé à donner ses soins à Jean Zapoli, waivode de Transylvanie, il le mit à même d'épouser Isabelle, fille de Bona Sforza, reine de Pologne, à laquelle il rendit de très grands services ainsi qu'à l'enfant né de cette union peu avant la mort de son père. Il ne paraît pas juste de compter Blandrata au nombre dès émigrés de Vicence, attendu qu'en 1552 nous le trouvons fort paisiblement établi à Mestre : de cette ville il s'enfuit, paraît-il à Genève, où écoutant les leçons de Calvin, il fatiguait le maître par ses questions incessantes : un jour, il paraissait satisfait de ses réponses, le lendemain il revenait à la charge. Aussi, Calvin indigné de sa conduite, lui dit : « Ton visage me laisse entrevoir le monstre plein de finesse que tu tiens caché au fond du cœur », et plusieurs fois, il

lui fit de durs reproches, pour qu'il se corrigeât de la perfidie, des fourberies et des intrigues tortueuses qui le fatiguaient. Blandrata soumettait aussi ses objections à Celso Martinengo, ministre de l'Église italienne, sans en tirer plus de satisfaction. Calvin lui avait promis d'oublier sa faute ; mais Biandrata, pendant qu'il assistait à une de ses leçons, vit entrer un sbire de la république : il lui vint à l'esprit qu'on voulait le faire arrêter ; il feignit un saignement de nez, s'enfuit à Zurich, puis devint chef d'une église établie par Nicolas Oliesneski, seigneur de Pinsk. Lorsque plus tard Sigismond-Auguste ouvrit la Pologne aux hérétiques, Blandrata vint à Cracovie, assista à deux synodes, et collabora avec Stancari à la version polonaise de la Bible sous la protection de Nicolas Radziwil, grand chancelier de Lithuanie. Devenu doyen des églises qui dépendaient de Cracovie, il soutint de vives controverses, fut considéré par les Antitrinitaires comme un chef de file, et devint archiâtre et conseiller intime du roi. Radziwil le députa au synode de Xians avec des lettres de recommandation et un présent de six cents écus, ainsi qu'au synode de Pinsk, où il exposa une confession de foi qui parut orthodoxe, parce qu'il y professait la croyance à Dieu un, aux trois hypostases distinctes, à la divinité éternelle, à la génération du Christ et à la procession du Saint-Esprit. Cependant Calvin lui avait fait une mauvaise réputation, et il écrivit plusieurs lettres aux fidèles de Pologne pour les inviter à chasser Biandrata : « Il est nul, dit-il, chez les autres peuples ; vous, au contraire, vous l'admirez comme un ange descendu du ciel. Je ne porte pas envie à vos préférences. » Troublé par les persécutions acharnées de Calvin, Blandrata émigra en Transylvanie où l'invitait à se retirer le prince Jean Sigismond : devint médecin principal et conseiller intime de Etienne et de Christophe Bathori. En 1566, il soutint en présence de toute la cour une discussion publique, avec l'aide de François David ; mais ce dernier le dépassa bientôt dans ses conclusions, non seulement en niant que le Christ fût Dieu, mais en prétendant qu'on ne devait pas l'adorer. Déjà la Pologne était envahie par une infinité de sectes ; pour remédier à ce mal, Blandrata fit venir Faust Socin. Celui-ci ne tarda pas à se brouiller avec lui : il avoue que

Blandrata avait rendu beaucoup de services à leur secte, mais que pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Sigismond-Auguste, il avait ralenti le cours de ses faveurs aux Unitaires et même caressé les Jésuites. On voit qu'elle est déjà vieille la mode d'imputer l'accusation de jésuistime à quiconque s'écarte des opinions courantes, fut-ce un antitrinitaire. De fait, il semble que Blandrata n'était pas entièrement séparé du catholicisme, puisque la cour de Pologne l'employait à des nonciatures ; ses adversaires l'accusèrent d'avarice : ils prétendirent qu'il était mort d'indigestion ou étouffé par son neveu Bernardin, circonstance dans laquelle Socin voit « un juste châtiment de Dieu, qui use d'une grande sévérité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des intérêts humains. »

137. Outre les deux Socin, la secte unitaire a produit, dans la seule Pologne, une multitude d'écrivains. On conçoit qu'il n'a jamais pu s'établir beaucoup d'uniformité dans les sentiments d'une multitude de raisonneurs qui s'attribuaient tous le droit d'être les seuls arbitres de leur croyance et d'entendre la doctrine de Jésus-Christ, comme il leur plairait. S'ils ont publié des professions de foi et des catéchismes, jamais ils n'ont eu entre eux, d'autre union que celle de l'intérêt et de la politique. Cependant, si l'on consulte leur *Catéchisme de Racow*, voici à peu près ce qu'ils ont enseigné : Doctrine des deux Socin.

1° L'Écriture Sainte est la seule et unique règle de notre croyance; pour en prendre le vrai sens, il faut consulter les lumières de la raison. Plusieurs disent que la véritable interprétation de l'Écriture doit être tirée de l'Écriture même, mais c'est un verbiage absurde. Lorsqu'après avoir assemblé tous les passages de l'Écriture, qui concernent une même question, il reste un doute sur le sens à admettre et que deux partis contestent sur ce même point, on demande à quelle lumière il faut avoir recours. Si l'on dit qu'il faut s'en tenir à l'esprit particulier, c'est la doctrine des Sociniens ; et si l'on prétend qu'il faut croire à la lumière intérieure du Saint-Esprit, on ne voit pas qu'un Socinien puisse moins qu'un autre s'en prévaloir. Mosheim fait très bien sentir les conséquences funestes du principe des Sociniens sur la droite raison ; ils entendent, dit-il, la portion d'intelligence et de discernement que la nature a don-

née à chaque particulier ; d'où il suit qu'une doctrine ne doit être reçue pour vraie et divine, qu'autant qu'elle est à la portée de cette mesure d'intelligence et toujours courte. Et comme le degré de cette intelligence n'est point le même dans tous les hommes, il doit y avoir à peu près autant de religions que de têtes : l'un adoptera, comme divine, une doctrine que l'autre regardera comme un jargon inintelligible.

2° En conséquence de ce principe rationaliste, les Sociniens ont rejeté de leurs professions de foi tous les mystères, tous les dogmes qui leur ont paru incompréhensibles, non seulement la Sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, l'incarnation, les satisfactions de ce divin Sauveur, la communication du péché originel, les effets des sacrements, l'opération de la grâce, la justification, etc., mais tous les attributs de la divinité que notre faible raison ne peut concevoir, comme l'éternité, l'infinité, la toute-puissance, et tous ceux qu'il est difficile de concilier ensemble, comme l'immensité avec la spiritualité, la liberté avec l'immutabilité, la justice avec la miséricorde, etc. Pour justifier cette témérité, ils n'ont pas manqué de répéter, contre les mystères en général, les objections que les protestants ont faites contre celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et de la transubstantiation ; c'est un fait qu'il ne faut pas oublier.

3° Ils n'admettent point la création prise en rigueur, parce qu'ils ne conçoivent pas, disent-ils, que Dieu puisse donner l'existence à des substances par son seul vouloir ; et ils assurent gravement que ce dogme n'est pas clairement révélé dans l'Écriture Sainte. Ils refusent à Dieu la prescience des futurs contingents, et ils prétendent qu'elle ne peut pas se concilier avec la liberté de l'homme. Quelques-uns ont poussé l'impiété jusqu'à nier la Providence, et rejeter la notion de pur esprit. On ne sait pas trop quelle idée ils se sont formée de la nature divine ; si Dieu est corporel, il est nécessairement borné.

4° Ils ne sont pas mieux d'accord sur la nature de Jésus-Christ ; quoi qu'ils consentent à l'appeler le Verbe divin, le Fils de Dieu, Dieu manifesté en chair, comme s'expriment les écrivains sacrés,

ils ne prennent point ces titres dans le même sens que les autres chrétiens, et ils se réunissent tous à nier que le Verbe ou le Fils soit éternel, égal et consubstantiel au père. Les uns pensent que Dieu a formé l'âme de Jésus-Christ avant la création, qu'il lui a donné une sagesse et une puissance supérieures à celles de toutes les créatures, et qu'il s'est servi de lui pour former le monde. D'autres entendent par le *monde*, non l'univers matériel mais le monde spirituel, et comme ils disent le *monde nouveau*, c'est-à-dire la réparation du genre humain. Plusieurs disent que Jésus-Christ est appelé *le Verbe*, parce que Dieu a parlé aux hommes par la bouche de ce divin Maître ; *Fils de Dieu*, parce qu'il a été formé miraculeusement dans le sein de Marie, *par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire par l'opération de Dieu. Quelques-uns sont allés jusqu'à dire qu'il est né comme les autres hommes de Joseph et de Marie, mais que c'est un grand prophète ; d'autres ont enseigné qu'il ne faut ni adorer ni invoquer ce divin Sauveur, et on prétend que Socin lui-même ne blâmait pas ce sentiment. Comme ils n'admettent pas le péché orginel, ils pensent que la rédemption consiste en ce que Jésus Christ nous a donné des leçons et des exemples de sainteté, et en ce qu'il est mort pour confirmer sa doctrine : ainsi l'entendaient les pélagiens.

5° Comme les protestants, ils n'admettent que deux sacrements, le baptême et la cène et ils ne leur attribuent point d'autre vertu que d'exciter la foi ; conséquemment ils ne baptisent les enfants que quand ils sont parvenus à l'âge de raison et qu'ils sont instruits des vérités chrétiennes ; souvent ils ont réitéré le baptême à ceux qui entraient dans leur société.

6° Les sociniens nient la possibilité d'une résurrection générale et l'éternité des peines de l'enfer ; ils croient que les âmes des méchants seront anéanties, mais que celle des justes jouiront d'un bonheur éternel.

7° Socin prétend qu'il n'est pas permis de faire la guerre, de poursuivre en justice, la réparation d'un injure, de jurer devant les magistrats, d'exercer la fonction du juge, surtout dans les procès criminels ; de tuer un assassin ou un voleur, même en se dé-

fendant ; il a emprunté cette morale rigide des anabaptistes.

8° Ces sectaires ont renouvelé toutes les accusations, les invectives, les calomnies que les prétendus réformateurs avaient forgées contre les pères de l'Église, contre les papes, les conciles, le clergé catholique, l'Église Romaine en général ; ils lui ont reproché l'idolatrie, l'intolérance, la tyrannie en fait de religion, etc. Mais ils n'ont pas ménagé davantage les protestants, lorsque ceux-ci les ont censurés, excommuniés, persécutés, et les ont fait proscrire par la puissance séculière[1]. — Il nous paraît inutile de pousser plus loin le détail des erreurs sociniennes. Un auteur allemand les porte à deux cent vingt-neuf : c'est un gros chiffre. Comme il n'y a, parmi ces sectaires, d'autre règle de foi que la fantaisie, on ne trouverait peut-être pas aisément deux sociniens parfaitement d'accord dans leurs croyances. A force d'alléguer des règles de critique, des observations de grammaire, des redressements de ponctuation, des variantes de texte, des fautes de copistes, des confrontations de passages, des subtilités de raisonnement, il font dire aux écrivains sacrés tout ce qui leur plaît ; l'Écriture, pour laquelle ils affectent un respect profond, n'est, pour eux, qu'un répertoire à sophisme et une matière à négations impies. C'en est assez pour démontrer qu'au fond le Socinianisme n'est qu'un déisme poltron. En effet, il est des déistes qui rejettent absolument toute religion révélée ; il en est d'autres qui ne font pas difficulté de tirer leur chapeau à l'Évangile, mais ils y voient des objections et ne retiennent du Christianisme que ce qui va à leurs idées, à leurs goûts et surtout à leurs passions. C'est à cette dernière catégorie que se rattachent les Sociniens.

Vulgarisateurs du socinianisme.

138. « En fait, dit Cantu, la Réforme n'était parvenue qu'à arracher les âmes au Pape, pour les donner soit à un roi, soit à un consistoire, soit à un pasteur. Le Socinianisme seul implanta l'autonomie de la raison : c'est de lui que sortent Descartes, Spinoza, Bayle, Hume, Kant, Lessing, Hégel, Bauer, Fauerbach. Strauss et ses adeptes, en niant le Christ positif et en y substituant un Christ

[1] BERGIER, *Dictionnaire de Théologie*, édition Vivès-Lenoir, t. XI, p. 513.

idéal, ne firent qu'ajouter, au plan socinien, l'élaboration scientifique, laquelle est le propre de l'âge moderne : les blasphèmes arcadiques de Renan et les propos de carrefour de Bianchi Giovini et d'autres Italiens n'ont pas d'autre origine. Ce sont eux qui ont supprimé d'un seul coup la question suprême, la clef de voute de l'histoire, celle de la vie, de la mort, de l'avenir, l'intelligence du monde mystérieux[1]. » Oui, en fait, Socin est le père du rationalisme impie et destructeur ; mais entre son apparition et l'apparition de ses disciples, plus ou moins directs, il y a une solution de continuité. C'est à de moins célèbres barbouilleurs qu'échut la vulgarisation des idées naturalistes de Socin. Le nombre des adeptes de Socin se multiplia même beaucoup, mais jamais la renommée de leurs chefs ne s'éleva très haut et ne porta très loin. C'est une communion de huit-clos, où l'on déclame entre soi, comme dans les autres sociétés secrètes. On se félicite à chaque réunion de ses progrès, mais la multitude des adhérents s'évanouit au soleil. On cite cependant, après Socin, Pucci, Stancari, Lucas, Lismanin et Paléologue. Pucci, issu d'une famille florentine, qui avait donné à l'Église trois cardinaux, étant dans le commerce à Lyon, fréquentait les lettrés : il prit goût au commerce, fut imbu des opinions protestantes et abandonna les affaires pour la théologie. Dans l'espoir d'une plus grande liberté, il se rendit en Angleterre et se fit recevoir docteur d'Oxford. Dans un traité sur la nature de la foi en Dieu, il combattit les Calvinistes ; de là des persécutions qui l'obligèrent à se réfugier à Bâle. Là, lié d'amitié avec Faust Socin, il publia une thèse dont l'argument était : « Que tout homme, dès le sein de sa mère, est réellement participant des bienfaits du Christ et de la bienheureuse immortalité. » Les opinions émises dans cette thèse, le forcèrent de quitter Bâle. Bien loin de trouver plus de tolérance qu'à Bâle, il fut mis en prison ; de même en Hollande. Pucci ne put pas davantage s'entendre avec Socin et les coréligionnaires sans religion. A Cracovie, deux alchimistes anglais, annonçant que Dieu allait opérer une grande réforme de son Église, lui

[1] Cantu, *Les hérétiques d'Italie*, t. III, p. 101.

persuadèrent qu'ils pouvaient, au moyen du commerce qu'ils entretenaient avec certains esprits, découvrir des choses ignorées du reste des hommes. Pucci y crut, chercha à le faire croire aux autres, mais revint bientôt de ses folies, pour se rapprocher de l'Église. En 1592, il avait publié en Hollande, un livre où il soutenait que ni l'ignorance, ni l'incrédulité, ni le manque de baptême ne forment empêchement au salut de l'homme : cette thèse fut réfutée par les Catholiques, les Luthériens et les Calvinistes. On a affirmé que Pucci fut arrêté sur l'ordre de l'évêque de Salzbourg-envoyé à Rome et brûlé. — Stancari de Mantoue, professeur d'hébreu dans une académie établie par Bernardin Partenio à Spilimberg, en Frioul, avait manifesté des idées hétérodoxes qui l'obligèrent à se réfugier à Bâle. Tandis qu'Osiander enseignait que l'homme est justifié par la justice essentielle de Dieu et que Jésus-Christ est notre justice selon sa nature divine, Stancari soutenait que Jésus-Christ est notre médiateur, seulement selon la nature humaine. Le concile de Genève, présidé par Calvin, l'excommunia pour avoir professé que Jésus-Christ a été notre médiateur près du Père Eternel, comme homme et non comme Dieu : ses doctrines exhorbitantes lui suscitèrent partout des adversaires. A Cracovie, où il fut appelé pour enseigner l'hébreu, il fut arrêté par l'évêque et n'obtint sa liberté que par l'entremise des seigneurs. Encouragé par ce succès, Stancari proposa d'abattre les images des saints et de renverser l'antique culte ; il donna cinquante règles pour la réforme des nouvelles églises. La doctrine fut anathématisée par les synodes polonais, et l'Église de Pologne resta en proie à une vive agitation, jusqu'à ce que Stancari vint mourir à Stobnitz. Stancari était peut-être moins un unitaire, qu'un de ces sophistes querelleurs qui passent la mesure à force d'exagération dans la critique. Dans son livre contre les ministres de Genève et de Zurich, il a pourtant écrit une phrase que l'histoire doit enregistrer, c'est que Pierre Lombard vaut à lui tout seul mieux que cent Luther, deux cents Mélanchthon, trois cents Bullinger, quatre cents Pierre-Martyr et cinq cents Calvin, car, en supposant qu'on les pilât tous dans un mortier, il n'en sortirait pas une once de vraie théologie.—

Grille Lucas, originaire de Candie, avait été instruit de la réforme en Italie et en Allemagne. Il dissimula ses opinions, jusqu'à ce que parvenu, de dignités en dignités, au patriarchat d'Alexandrie et de Constantinople, il se mit à répandre les nouveautés. Les évêques et les prêtres, s'en étant aperçus, le firent reléguer dans l'île de Rhodes ; mais rétabli dans sa charge, grâce à l'appui de l'Angleterre et de la Hollande, il publia un catéchisme avec lequel il excita de grands troubles, que la Porte ne put étouffer qu'en le faisant étrangler. Divers synodes anathématisèrent sa personne et sa doctrine. — Lismanin de Corfou, moine franciscain, confesseur de Bona Sforza, reine de Pologne, répandit sans bruit les doctrines réformées dans la ville de Cracovie et sa conduite passa inaperçue, tant que Lélio Socin ne lui conseilla pas d'aller dans les pays dissidents. Voyant le roi Sigismond-Auguste incliner vers la réforme, il demeura en Pologne pour l'affermir dans ces dispositions et reçut de ce prince l'ordre de voyager, pour étudier la marche des nouvelles croyances. Il visita l'Italie, la Suisse, Genève, Paris, sous le prétexte d'acheter des livres pour la bibliothèque du roi ; il entretint des relations épistolaires avec les principaux chefs de la réforme, puis se maria, et le roi de Pologne, indigné, ne voulut plus entendre parler de Protestantisme. La secte s'était néanmoins répandue en Pologne et les membres du premier synode qui s'y tint, écrivirent à Lismanin, alors en Suisse, pour le prier de revenir. Il revint, en effet, l'an 1556, et resta caché jusqu'à ce qu'il eut obtenu sa grâce. En 1563, il se suicida, en se jetant dans un puits. — Jacques Paléologue, né à Chio, en 1520, fut initié en Italie aux opinions nouvelles et alla professer en Allemagne. Mais il ne fut bien reconnu comme hétérodoxe qu'après avoir fixé son séjour en Transylvanie : en 1569, il succéda à Jean Sommer en qualité de recteur du gymnase de Clausenbourg. Faust Socin lui fit une querelle pour avoir embrassé les doctrines subversives de Budnée : comme il persistait dans cette voie, il fut arrêté par les magistrats et consigné à l'Inquisition de Rome, où il fut condamné au bucher, le 22 mars 1585. — Tels sont les noms peu éclatants des coryphées de la doctrine socinienne ; à leur mort, elle paraît s'enfoncer sous terre, pour re-

jaillir plus tard dans d'autres régions et former graduellement ce grand fleuve du rationalisme impie, qui menace de tout emporter.

Les Sociniens et la Franc-Maçonnerie.

139. C'est l'opinion de plusieurs auteurs graves, que la doctrine socinienne, à sa disparition comme communion proscrite, se réfugia dans les sociétés secrètes et produisit la Franc-Maçonnerie. Telle est en particulier l'opinion de Feller dans son *Dictionnaire historique*, et de l'abbé Lefranc, tombé sous la hache des assassins à Paris, le 2 septembre 1792. Dans le *Voile levé pour les curieux* ou *Histoire de la Franc-Maçonnerie* depuis *son origine jusqu'à nos jours*, voici ce que dit l'abbé Lefranc :

« Vicence fut le berceau de la Maçonnerie en 1546. Ce fut dans la société des athées et des déistes, qui s'y étaient assemblés pour conférer ensemble sur les matières de religion qui divisaient l'Allemagne en un grand nombre de sectes et de partis, que furent jetés les fondements de la Maçonnerie: ce fut dans cette académie célèbre que l'on regarda les difficultés qui concernaient les mystères de la religion chrétienne comme des points de doctrine qui appartenaient à la philosophie des Grecs et non à la foi.

« Ces décisions ne furent pas plutôt parvenues à la connaissance de la République de Venise qu'elle en fit poursuivre les auteurs avec la plus grande sévérité. On arrêta Jules Trévisan et François de Rugo, qui furent étouffés. Bernardin Ochin, Lœlius Socin, Péruta, Gentilis, Jacques Chiari, François Lenoir, Darius Socin, Alicas, l'abbé Léonard, se dispersèrent où ils purent ; et cette dispersion fut une des causes qui continuèrent à répandre leur doctrine en différents endroits de l'Europe. Lœlius Socin, après s'être fait un nom fameux parmi les principaux chefs des hérétiques qui mettaient l'Allemagne en feu, mourut à Zurich, avec la réputation d'avoir attaqué le plus fortement la vérité du mystère de la Sainte Trinité, de celui de l'Incarnation, l'existence du péché originel et la nécessité de la grâce de Jésus-Christ.

« Lœlius Socin — qu'on nous permette de le redire — laisse dans Fauste Socin, son neveu, un défenseur habile de ses opinions ; et c'est à ses talents, à sa science, à son activité infatigable et à la

protection des princes qu'il sut mettre dans son parti, que la Franc-Maçonnerie doit son origine, ses premiers établissements et la collection des principes qui sont la base de sa doctrine.

« Fauste Socin trouva beaucoup d'opposition à vaincre pour faire adopter sa doctrine parmi les sectaires de l'Allemagne ; mais son caractère souple, son éloquence, ses ressources, et surtout le but qu'il manifestait de déclarer la guerre à l'Église romaine et de la détruire, lui attirèrent beaucoup de partisans. Ses succès furent si rapides que quoique Luther et Calvin aient attaqué l'Église romaine avec la violence la plus outrée, Socin les surpassa de beaucoup. On a mis pour épitaphe sur son tombeau, à Luclaire, ces deux vers :

Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Qui signifient que, si Luther avait détruit le toit de l'Église catholique, désigné sous le nom de Babylone, si Calvin en avait renversé les murs, Socin pouvait se glorifier d'en avoir arraché jusqu'aux fondements. Les prouesses de ces sectaires contre l'Église Romaine étaient représentées dans des caricatures aussi indécentes que glorieuses à chaque parti ; car il est à remarquer que l'Allemagne était remplie de gravures de toute espèce, dans lesquelles chaque parti disputait la gloire d'avoir fait le plus de mal à l'Église.

« Mais il est certain qu'aucun des sectaires ne conçut un plan aussi vaste, aussi impie, que celui que forma Socin contre l'Église ; non-seulement il chercha à renverser et à détruire, il entreprit, de plus, d'élever un *nouveau temple*, dans lequel il se proposa de faire entrer tous les sectaires, en réunissant tous les partis, en admettant toutes les erreurs, en faisant un tout monstrueux de principes contradictoires ; car il sacrifia tout à la gloire de réunir toutes les sectes pour fonder une nouvelle église à la place de celle de *Jésus-Christ, qu'il se faisait un point capital de réserver*, afin de retrancher la foi des mystères, l'usage des sacrements, les terreurs d'une autre vie, si accablantes pour les méchants.

« Ce grand projet de bâtir un nouveau temple de fonder un nou-

velle religion a donné lieu aux disciples de Socin de s'armer de tabliers, de marteaux, d'équerres, d'aplombs, de truelles, de planches à tracer comme s'ils avaient envie d'en faire usage dans la bâtisse du nouveau temple que le chef avait projeté ; mais dans la vérité ce ne sont que des bijoux, des ornements qui servent de parure plutôt que des instruments utiles pour bâtir.

« Sous l'idée d'un nouveau temple, il faut entendre un nouveau système de religion conçu par Socin, et à l'exécution duquel tous les sectateurs promettent de s'employer. Ce système ne ressemble en rien au plan de la religion catholique établie par Jésus-Christ : il y est même diamétralement opposé, et toutes les parties ne tentent qu'à jeter du ridicule sur les dogmes et les vérités professées dans l'Eglise qui ne s'accordent pas avec l'orgueil de la raison et de la corruption du cœur. Ce fut l'unique moyen que trouva Socin pour réunir toutes les sectes qui s'étaient formées dans l'Allemagne, et c'est le secret qu'emploient aujourd'hui les francs-maçons pour peupler leurs loges des hommes de toutes les religions et de tous les systèmes.

« Ils suivent exactement le plan que s'était prescrit Socin de s'associer les savants, les philosophes, les déistes, les riches, les hommes, en un mot, capables de soutenir leur société par toutes les ressources qui sont en leur pouvoir ; ils gardent au dehors le plus grand secret sur leurs mystères : semblables à Socin, qui apprit par expérience combien il devait user de ménagements pour réussir dans son entreprise. Le bruit de ses opinions le força de quitter la Suisse en 1579, pour passer en Transylvanie et de là en Pologne. Ce fut dans ce royaume qu'il trouva les sectes des Trinitaires et des Antitrinitaires, divisées entre elles. En chef habile, il commenca par s'insinuer adroitement dans l'esprit de tous ceux qu'il voulait gagner : il affecta une estime égale pour toutes les sectes ; il approuva hautement les entreprises de Luther et de Calvin contre la Cour romaine ; il ajouta même qu'ils n'avaient pas mis la dernière main à la destruction de Babylone, qu'il fallait en arracher les fondements pour bâtir, sur ses ruines, le temple véritable.

« Sa conduite répondit à ses projets. Afin que son ouvrage avançât sans obstacle, il prescrivit un silence profond sur son entreprise, comme les francs-maçons le prescrivent dans leurs loges en matière de religion, afin de n'éprouver aucune contradiction sur l'explication des symboles religieux dont leurs loges sont pleines ; et ils font faire serment de ne jamais parler, devant les profanes, de ce qui se passe en loge, afin de ne pas divulguer une doctrine qui ne peut se perpétuer que sous un voile mystérieux. Pour lier plus étroitement ensemble ses sectateurs, Socin voulut qu'ils se traitassent de frères et qu'ils en eussent les sentiments. De là sont venus les noms que les Sociniens ont portés successivement de *Frères-Unis*, de *Frères-Polonais*, de *Frères-Moraves*, de *Frei-Maurer*, de *Frères de la Congrégation*, de *Frée-Murer*, de *Freys-Maçons*, de *Frée-Maçons*. Entre eux, ils se traitaient toujours de frères et ont les uns pour les autres l'amitié la plus démonstrative.

« Socin tira un grand avantage de la réunion de toutes les sectes des Anabaptistes, des Unitaires et des Trinitaires, qu'il sut ménager. Il se vit maître de tous les établissements qui appartenaient à ces sectaires ; il eut permission de prêcher et d'écrire sa doctrine ; il fit des catéchismes, des livres, et serait venu à bout de pervertir, en peu de temps, tous les catholiques de la Pologne, si la diète de Varsovie n'y avait pas mis obstacle. En effet, jamais doctrine ne fut plus opposée au dogme catholique que celle de Socin. Comme les Unitaires, il rejetait de la religion tout ce qui avait l'air de mystère ; selon lui, *Jésus-Christ* n'était fils de Dieu que par adoption et par les prérogatives que Dieu lui avait accordées, d'être notre médiateur, notre prêtre, notre pontife, quoiqu'il ne fût qu'un pur homme. Selon Socin et les Unitaires, le Saint-Esprit, n'est pas Dieu, et, bien loin d'admettre trois personnes en Dieu, Socin n'en voulait qu'une seule, qui était Dieu. Il regardait comme des rêveries le mystère de l'Incarnation, la présence réelle de *Jésus-Christ* dans l'Eucharistie, l'existence du péché originel, la nécessité d'une grâce sanctifiante. Les Sacrements n'étaient, à ses yeux, que de pures cérémonies établies pour soutenir la religion du peuple. La tradition apostolique n'était point, à ses yeux, une règle de foi ; il

ne reconnaissait point l'autorité de l'Église pour interpréter les Saintes Écritures. En un mot, la doctrine de Socin est renfermée dans deux cent vingt-neuf articles *qui ont pour objet de renverser la doctrine de Jésus-Christ*[1]. »

Origine différente de cette société secrète.

140. Cette opinion sur l'origine de la Franc-Maçonnerie peut s'admettre, mais avec réserve. Dans les temps qui sont de l'autre côté de la croix, il n'y avait pas lieu à société secrète, parce que la vie publique admettait et glorifiait toutes les turpitudes ; elle les revêtait même d'un caractère sacré. Lorsque Jésus-Christ eut, par son Église, transformé le monde, ce grand nombre d'âmes faibles qui entendent respecter le décorum sans s'astreindre scrupuleusement aux lois morales, dut se cacher. La société secrète devint le refuge de tout ce qui était dépravé, l'égoût collecteur de la corruption. Des sectes, plus particulièrement corruptrices, se formèrent bientôt pour enlever à l'Église ces âmes vouées à la prévarication et inaugurèrent, chacune de son côté, des sociétés secrètes. « Le chevalier, disait Weishaupt, est bien spécialement averti que c'est par l'étude des anciens Gnostiques et des Manichéens, qu'il pourra faire de grandes découvertes sur cette véritable Maçonnerie. » Ragon, dans son *Cours d'initiation* aux grades maçonniques, renvoie souvent aux Gnostiques et à la Gnose pour compléter ou mieux faire ressortir le sens des rites et des symboles. Les Gnostiques s'appelaient généralement *enfants de la lumière*. L'enseignement de leur doctrine était partagé en plusieurs grades. Tous associés aux anciens mystères, tous maçons d'élite, aussi remarquables, dit Rédarès, par la science que par le talent, les Gnostiques divisèrent les travaux maçonniques en deux catégories : l'une, sous la dénomination d'ancien rite, prit pour bannière l'étoile flamboyante, indiquant, sous son voile mystérieux, l'unique et vraie lumière qui éclaire le monde intellectuel ; l'autre, connue sous le nom de rite chrétien, met la croix sur sa bannière, indiquant la vie d'immortalité et la régénération du genre humain. « Les Gnostiques, dit Matter, croyaient à un principe général d'amour, à une vie répandue dans

[1] LEFRANC, *Voile levé pour les curieux*, p. 21.

toute la création. De ce principe fondamental, il résulte que les Gnostiques n'eurent pas d'autre morale que celle que la nature a gravée dans nos consciences et qui, née avec le monde, ne peut périr qu'avec lui. » Après les Gnostiques, les manichéens ouvrirent, à la Franc-Maçonnerie, une seconde source. « Comme les Gnostiques, dit encore Matter, Manès porta sur les codes sacrés des Juifs et des chrétiens un jugement de théosophie supérieure et se fit des codes suivant sa doctrine... Il entendait la révélation dans le sens le plus large et attribuait aux sages et aux prophètes du paganisme des révélations si sublimes, qu'il les préférait à celles des juifs. Il proscrivait le mariage, tout en permettant les plaisirs. » Manès se disait, comme les Gnostiques, enfant de lumière ; il divisait ses adeptes en trois grades : les croyants, les élus et les parfaits. Les initiés pratiquaient gaiement le parjure ; ils se reconnaissaient à des paroles, à des mots de passe, à des attouchements de mains et de seins. Saint Léon les caractérisait ainsi : « Ils n'ont pour loi que le mensonge, pour religion que le démon, pour sacrifices que des turpitudes. » Au XIII[e] siècle, les Albigeois reprirent la tradition impie et libertine des Manichéens et des Gnostiques. Condorcet nous les représente cherchant un Christianisme plus épuré, ou l'homme, soumis à la vérité seule, jugerait *d'après ses propres lumières* ce qu'elle a daigné révéler dans des livres émanés d'elle. La vérité est qu'ils avaient fait du midi la Judée de la France, avec Sodome et Gomorrhe, en attendant que la vengeance du ciel lui donnât une Mer morte. Toutes les croyances orientales, le dualisme persan, le Manichéisme, le Gnoticisme avaient pénétré dans ce malheureux pays. Toute doctrine fausse y avait prise ; mais le manichéisme, la plus odieuse de toutes dans le monde chrétien, faisait oublier les autres. Les Albigeois avaient aussi une initiation avec trois grades : les apprentis, les croyants et les parfaits. Les parfaits étaient les hypocrites de la secte ; les autres étaient infâmes. Après les Albigeois vinrent les Templiers. « Les Templiers, dit Ragon, reçurent en Asie l'initiation avec les formules et le voile judaïques. Initiés, dès l'institution du Temple, ils propagèrent en Europe les mystères maçonniques et, sans doute, la pratique se-

crète de ces mystères aura servi de fondement à l'accusation d'athéisme et d'irréligion qui a causé leur fin tragique. Ceux qui échappèrent à ce désastre, trouvèrent dans les mystères même, en Suède et en Ecosse, un refuge, des consolations et des douceurs. Jusque là les initiations se transmettaient oralement, rien ne s'écrivait ; ensuite les rituels se formulèrent et s'écrivirent... Les croisés, pendant leur séjour en Orient, ont étudié toutes les variantes qui caractérisaient les sectes chrétiennes. Ils se sont attachés aux doctrines des Gnostiques et des Manichéens, moins altérées que celles des prêtres de Rome. Les Templiers renoncèrent à suivre la religion de saint Pierre, adoptèrent celle de l'Apôtre bien-aimé et devinrent Johannites. Il y eut schisme secret, et, selon quelques auteurs qui rapportent ces faits, c'est ce schisme joint aux mystères recueillis en Orient et conservés par eux, qui fut une des causes de leur condamnation par la cour de Rome et un motif d'accueil par les Francs-maçons ou initiés de Suède, d'Ecosse et de France[1]. » Ainsi d'après les interprètes accrédités du Grand-Orient, la Franc-Maçonnerie se rattache à la tradition Gnostique et Manichéenne, introduite en Occident par les Templiers et les Albigeois. La Franc-Maçonnerie existait donc avant que Socin parut ; seulement le troupeau Socinien, expulsé de la vie publique, se jeta dans les sociétés secrètes et forma un nouvel affluent, ou mieux, une nouvelle source de la Franc-Maçonnerie.

Parallèle entre les Sociniens et les Luthériens.

141. Un fait non moins certain, c'est que les Sociniens dérivent des Luthériens. Luther, pour nous servir d'une expression d'Erasme, Luther a pondu l'œuf, Socin l'a couvé et en a tiré sa doctrine anti-trinitaire. L'origine est certaine, visible, incontestable, bien que contestée par les Luthériens qui ne peuvent accepter d'être les pères de ces fils de perdition. Il y a toutefois entre les deux sectes des différences caractéristiques et même une opposition manifeste. « Les Sociniens, dit Cantu, comme les disciples de Luther, se proclamaient les restaurateurs du Christianisme primitif, par cela seul, qu'ils prenaient la Sainte-Écriture pour unique règle

[1] Cf. DESCHAMPS, *Les Sociétés secrètes*, t. III, p. 610 et passim.

de foi et pour mesure de leurs actions. Luther, en éliminant de la Bible ce qui n'était pas de son goût, conserva les dogmes de la Trinité, du péché originel, de l'incarnation et de la divinité de Jésus-Christ, le baptême et une sorte d'Eucharistie. Socin supprima tout. Le Luthéranisme avait donné la prépondérance à l'élément divin, le socinianisme à l'élément humain. Luthériens et réformés exagérèrent le dogme du péché héréditaire, les sociniens ne le reconnurent pas. Suivant les uns, Dieu seul opère la justification, et l'homme reste un être entièrement passif ; suivant les autres, l'homme seul est agissant, il s'élève et se perfectionne de lui-même, sans que Dieu fasse autre chose que de lui révéler sa doctrine. Pour les Protestants, le divin Sauveur est venu sur la terre afin de nous racheter par son sacrifice ; pour les Sociniens, c'est un homme qui a été envoyé sur la terre afin de donner aux hommes une nouvelle doctrine, et de leur montrer en sa personne le modèle à imiter. Les Protestants, se fiant entièrement en la Grâce, méprisent la raison : les Sociniens proclament que la raison et ses droits sont au-dessus de tout mystère, et qu'elle est seule compétente pour éclaircir les nuages épais qui enveloppent les saintes Écritures. Les Protestants (dit Gioberti) ont puisé dans les ouvrages des païens les accessoires et l'éloquence : les Sociniens en ont renouvelé substantiellement les tendances, l'esprit et les doctrines. En rejetant le supra-intelligible idéal et révélé, ils obscurcissent l'intelligible à force de logique, ils lui enlèvent cette pureté et cette perfection qui surabondent dans les préceptes évangéliques ; ils réduisent la sagesse du Christ aux étroites proportions de celle de Socrate et de Platon : à l'idée lumineuse et pleine d'harmonie de la chrétienté catholique, ils substituent l'idée boiteuse et nébuleuse de la philosophie païenne. Ils conservent seulement en apparence les vérités supra-rationnelles de la révélation pour établir une harmonie apparente entre l'aristocratie socinienne et la multitude, et pour former une doctrine exotérique à l'usage exclusif du vulgaire [1]. »

142. Telle était donc sous le pontificat de Paul III la situation

Situation générale de la chrétienté

[1] *Les Hérétiques d'Italie*, t. III, p. 401.

générale de la chrétienté. La rivalité de François Ier et de Charles-Quint épuisait, à des disputes stériles, les forces des deux plus puissants états catholiques. Luther achevait en Allemagne sa carrière de négations et de ruines ; ses adeptes, soutenus par la France, qui soutenait aussi les Turcs, tenaient en échec les forces de l'Empire. A Genève, Calvin, émule de Luther, organisait et terrorisait son pachalick, codifiait les doctrines protestantes et préparait, pour les jeter en France, les feux de la guerre civile. En Angleterre, Henri VIII, schismatique à force de libertinage et autocrate au même titre, coupait des têtes, semait des divisions et s'essayait aussi à terroriser les consciences. Dans les pays du Nord, des despotes couronnés, tablant sur le libre examen, faisaient ce que faisaient partout les protestants, pillaient les églises, détruisaient les monastères et s'adjugeaient, en récompense, les bénéfices de l'autocratie. Un peu partout les humanistes énervaient les mœurs et désertaient les traditions de l'esthétique chrétienne. En Italie, en Suisse, en Pologne, les Sociniens, venus après Luther et Calvin, comme les petits rongeurs suivent et lèchent les traces sanglantes du lion, poussaient à la négation fatale du dogme chrétien et inauguraient, en se cachant, les ravages du rationalisme philosophique. La chrétienté est comme une mer agitée en même temps par vingt tempêtes. Le nautonnier, préposé au gouvernement de la barque du prince des Apôtres, devait s'orienter au milieu de ces orages. Personnellement habile de cette habileté qui procède de la foi et conduit à la grandeur, il savait ne rien laisser aux passions et à l'erreur, de tout ce qu'il pouvait leur enlever par la diplomatie. Mais homme d'Église avant tout et par dessus tout pontife, s'il savait se faire bravement représenter par ses nonces, il savait encore mieux soutenir la lutte en s'appuyant sur la force d'En Haut. A son appel, l'Inquisition jeta le filet sur la péninsule et fit fuir au loin tous ces sectaires masqués qui rongeaient les bases de sa constitution sociale et religieuse. A sa voix, Ignace et les Jésuites, fortifiés par la plus explicite approbation du Saint-Siège, se placent, comme une troupe d'élite, aux avant-poste de la bataille et, par la savante stratégie de leurs cohortes, font reculer partout

l'ennemi. Sur sa convocation, le concile de Trente, représentant l'Église universelle, reprend toutes les questions obscurcies par le protestantisme, les environne de tout l'éclat de l'évidence et couvre de son anathème toutes les négations inconsidérées de la fausse réforme. C'est l'heure d'un grand combat ; les deux armées sont en présence ; la mêlée est générale. Paul III, du haut de son observatoire romain, anime du regard les guerriers de la foi, soutient leur bravoure dans tous les échecs et les ramène à l'ennemi pour remporter la dernière victoire. Aucun spectacle ne peut donner, de la vertu magnifique des Pontifes Romains, une plus haute idée. Ce n'est pas la *Jérusalem délivrée* que chantait Le Tasse ; c'est la Rome délivrée qu'admire l'histoire. Léon X avait fait face à l'ennemi. Clément VII avait préparé le grand combat ; Paul III le livre, et bien que traversé par les circonstances contraires, il offre, par sa décision et ses succès, à la fois une parfaite entente des choses et une merveilleuse réussite. — Nous allons le voir, a la tête de ses troupes et moissonnant partout des lauriers.

§. VIII. L'INQUISITION.

143. Le protestantisme ne s'élevait pas contre l'Église, comme une hérésie ordinaire ; il embrassait dans l'ensemble de ses négations, toutes les hérésies des temps passés, il rejettait les bases mêmes de l'orthodoxie et ouvrait ainsi la porte à des erreurs nouvelles ; enfin il repoussait en principe l'institution même d'une église fondée sur la hiérarchie et ne faisait de l'humanité, au point de vue religieux, qu'une multitude sans organisation. Il ne se peut rien imaginer de plus anti-chrétien et de plus anti-ecclésiastique que le protestantisme. Par une ruse destinée à voiler ses machinations, cette gigantesque erreur appelait à des colloques, non qu'elle voulût dans le fait, examiner ; mais elle entendait, par là, préconiser toutes ces négations et poser surtout son principe destructeur de toute église. En présence de ce déluge d'erreurs et de l'affirmation qui protégeait leur essor, Paul III demandait un jour au car- L'Inquisition.

dinal Caraffa, quel moyen il aurait à proposer contre le progrès de ces innovations. Le cardinal répondit qu'une inquisition énergique lui paraissait le seul remède efficace. Jean Alvarez de Tolède cardinal de Burgos, fut du même avis. « La vieille inquisition dominicaine, dit Ranke, était tombée depuis longtemps en décadence. Comme on avait laissé aux ordres monastiques le soin d'élire les inquisiteurs, il arriva que ceux-ci partageaient souvent les mêmes opinions que celles qu'on voulait combattre. En Espagne, on s'était déjà écarté de l'ancienne forme en ce qu'on avait institué, pour ce pays, le tribunal suprême de l'inquisition. Caraffa et Burgos, tous les deux d'anciens dominicains, partisans d'une justice sévère, défenseurs ardents de la pureté du catholicisme, rigoureux dans leurs mœurs, inflexibles dans leurs opinions, conseillèrent au Pape d'établir, sur le modèle de celui d'Espagne, un tribunal suprême et général de l'inquisition, ayant son siège à Rome, et qui aurait tous les autres tribunaux dans sa dépendance. De même que saint Pierre, dit Caraffa, a vaincu le premier hérésiarque à Rome, de même le successeur de saint Pierre doit dompter à Rome même toutes les hérésies du monde entier. Les Jésuites se glorifient de l'appui prêté par Loyola, leur fondateur, à cette proposition. La bulle fut rendue le 21 juillet 1542[1]. »

Bulle de Paul III.

144. Cette bulle désigne six cardinaux, parmi lesquels Caraffa et Jean de Tolède sont nommés commissaires du Siège Apostolique, inquisiteurs généraux et même universels en matière de foi, en deçà et au delà des monts. Elle leur accorde le droit de déléguer des ecclésiastiques partout où bon leur semble, avec un pouvoir égal au leur, de décider seuls les appels contre leurs décisions et de procéder même sans la participation du tribunal ecclésiastique ordinaire. Tout le monde sans acception de personne, sans avoir égard à un état ou à une dignité quelconque, doit être soumis à leur juridiction ; ils ont pouvoir de faire incarcérer les suspects, de punir même de la peine capitale les coupables et de vendre leurs biens. Une seule restriction leur est imposée : il est de leur com-

[1] *Histoire de la Papauté*, t. I, p. 212.

pétence de punir, mais le Pape se réserve la faculté de grâcier ceux qui se convertissent. Les inquisiteurs doivent aussi tout faire, ordonner et exécuter, pour étouffer et extirper les hérésies qui ont éclaté dans la communauté chrétienne. — Caraffa ne perdit pas une minute pour mettre cette bulle à exécution. Quoique pauvre, il ne voulut pas attendre l'argent qu'il devait recevoir de la Chambre Apostolique ; il prit de suite une maison en location, y établit avec ses propres ressources les chambres des fonctionnaires, prépara des prisons, les pourvut de verroux, de fortes serrures, de fers, de chaînes. Sur quoi, il nomma des commissaires généraux pour les différents pays ; pour Rome, il nomma son propre théologien, Théophile de Tropa, dont la sévérité égalait l'instruction. « Le cardinal, dit Caraccioli, dans la biographie manuscrite de Caraffa, s'était tracé, à ce sujet, les règles suivantes, comme étant les plus nécessaires et les plus légitimes. Premièrement, en matière de foi, il ne faut pas perdre un instant, mais au plus léger soupçon, mettre immédiatement la main à l'œuvre avec la plus grande énergie. Deuxièmement, il ne faut avoir aucune espèce d'égard, soit pour un prince, soit pour un prélat, quelque haut placé qu'il soit. Troisièmement, il faut agir avec la plus rigoureuse sévérité, contre ceux qui cherchent à se défendre, en se plaçant sous la protection d'un personnage puissant ; mais aussi il faut traiter avec douceur et une miséricorde paternelle celui qui fait l'aveu de sa faute. Quatrièmement, il ne faut s'abaisser à aucune espèce de tolérance envers les hérétiques et particulièrement envers les calvinistes. » En d'autres termes, contre l'invasion latente du protestantisme, qui s'essayait à corrompre l'Italie, la France, l'Espagne, par la séduction, après avoir entraîné, par la violence, l'Allemagne, l'Angleterre et les pays du Nord, le Saint-Siège mis en cas de légitime défense, repoussait l'hérésie par la force, et certain d'être en possession de la vérité, ne permettait pas qu'on vînt lui ravir le sacré dépôt.

145. En présence de cette courageuse résolution du Saint-Siège, l'hérésie et la libre pensée feignent l'horreur pour faire agréer leurs protestations. Des catholiques même, par esprit de libéralisme, contestent à l'Église le pouvoir coërcitif et lui refusent le droit de

Préjugés hostiles à l'Inquisition.

se défendre. Quelques observations préalables ne sont pas inutiles pour caractériser ce jeu d'opinions. On envisage d'abord l'Inquisition avec les préjugés du jour, à savoir : que la vérité et l'erreur ont les mêmes droits, que toutes les religions sont bonnes et affaire d'opinion, que la perfection politique est dans la liberté absolue des cultes et l'indifférence de l'État. C'est manifestement partir, pour juger l'Inquisition, de principes contraires aux principes qui l'ont fait établir. On part aussi de mœurs contraires aux mœurs du moyen âge, du moins quant à la politesse extérieure ; il n'est pas tenu compte de la dureté du caractère ni de la législation, qui, positive ou symbolique, était toujours sanguinaire. Et c'est manifestement encore se mettre en cas de ne rien comprendre à la pénalité de l'Inquisition. On l'envisage superficiellement. Par une fraude, qui peut avoir ailleurs son mérite d'habileté, on cherche à vous émouvoir avant de vous convaincre. Le détracteur évoque les instruments de supplice, la torture, les bûchers ; il met en contraste la douceur de Dieu qui défend de tirer le glaive ; et comme le cœur humain prend toujours volontiers parti pour l'infortune, les émotions ôtent à l'intelligence sa droite pénétration. — Enfin, après avoir fait appel aux préjugés, et exalté l'imagination, on élude la question doctrinale ; la condamnation est sommaire : principe d'intolérance civile et religieuse, application diverse pour l'une et l'autre suivant les temps, les lieux et les circonstances, côté purement politique ou seulement religieux : tout est réprouvé parce qu'on vous a dressé un catalogue de condamnés ; absolument comme on ferait l'histoire des rois en parlant seulement des crimes des rois, l'histoire de la justice, on ne relatant que les erreurs des tribunaux. C'est mal poser la question, il faut la rétablir dans son vrai jour et dire sa portée. — D'abord. il ne s'agit point ici d'un article de foi ; on est libre, on peut tomber dans l'erreur, mais pas dans l'hérésie. Ainsi, il est permis de désapprouver l'institution du Saint-Office comme trop sévère ou inopportune. Mais toutefois il faut prendre garde d'émettre ici des propositions qui encourraient la censure, comme celle-ci : « La force, en aucun cas, ne peut ou ne doit servir les intérêts de la foi ; » ou cette autre : « La perfection politique

d'un peuple est compatible avec la parfaite égalité des cultes, et même avec l'absence de toute religion. » De plus, en permettant ces licences, il ne faut point blâmer la conduite pratique de l'Église et du Saint-Siège ; pas plus qu'il ne faut oublier l'Histoire, dont la connaissance exacte prouve parfaitement deux choses : d'abord que l'Église n'a jamais été cruelle dans la répression du crime d'hérésie ; ensuite que les Papes ont toujours su parfaitement choisir le lieu et l'heure où il fallait s'armer pour la défense. « Tout ce que l'Église a établi, confirmé et approuvé dans l'Inquisition, dit Veuillot, est *saint*, et il n'est permis à aucun catholique de le blâmer, car l'Église ne saurait autoriser le mal ou l'erreur, ni par ses enseignements ni par sa conduite, et l'on peut juger de la valeur morale des choses, aussi bien par sa pratique que par ses paroles. Voilà ce que ne veulent pas assez comprendre ces chrétiens politiques qui, reconnaissant l'Église infaillible dans ses décrets, jugent néanmoins la plupart de ses actes comme s'ils admettaient que l'assistance de l'Esprit Saint lui a manqué. » Cependant s'il n'y a point ici article de foi, la question n'en est pas moins très vaste et très délicate. Elle touche aux questions les plus difficiles de la liberté humaine, de la conscience, de la nature du royaume de Jésus-Christ. Suivant le parti que vous prendrez vous n'aurez pas seulement à approuver ou condamner l'Inquisition comme tribunal permanent, ayant sa législation et son personnel à part, mais encore tout acte, mesure, loi de protection, de défense qui mettra d'une manière ou d'une autre, la force légale du pouvoir temporel au service de l'Église. Vous aurez de même à approuver ou à condamner les constitutions fondées en dehors de la vraie religion et ce sont toutes choses très graves, peu difficiles sans doute, au point de vue des doctrines, mais offrant dans l'application d'inextricables difficultés.

146. L'inquisition repose d'abord sur des principes de droit, et sur l'autorité de la tradition. Ces principes touchent tous à la question de la tolérance et à l'union des deux puissances, nous les formulons sous quelques chefs pour les mieux distinguer. Principes de l'Inquisition.

Qu'est-ce d'abord que la tolérance ? C'est la patience avec laquelle on supporte une chose que l'on juge être mauvaise, mais que

l'on croit convenable de ne point repousser. Cette patience ne saurait s'appliquer à ce qui est bien ; on ne dit pas : tolérer la vertu ! — Il y a deux sortes de tolérance : la tolérance *théologique* par laquelle on admettrait avec un égal assentiment d'intelligence, toutes les religions comme également vraies ; et la tolérance civile par laquelle croyant à la vérité d'une religion ou n'entrant pas dans cet examen, on traiterait toutes les religions sur le pied de l'égalité politique. La première tolérance est un mal : il n'y a qu'une vérité ; la seconde est un bien ou un mal suivant les circonstances : un bien quand l'intolérance serait nuisible à la vérité, un mal quand elle lui est utile. — Tous les gouvernements sont intolérants, parce que tous reposent sur un ensemble de vérités religieuses, morales, politiques ou économiques qu'ils sont mis en demeure, sous peine de ruine, de défendre dès qu'on les attaque. Ainsi, Rome admettait dans son Panthéon les dieux de la famille de Jupiter, mais point les dieux de familles ennemies. Ainsi les gouvernements païens, hérétiques, schismatiques, persécutent tous, plus ou moins, le catholicisme qui menace les attributions spirituelles usurpées par les rois. Ainsi la France, pays par excellence de la tolérance, persécute ceux qui voudraient établir dans son sein la pratique de l'assassinat, le culte de la Vénus corinthienne, ou la communauté des biens; et si ceux qui professent ces doctrines deviennent agresseurs, on les frappe d'amende équivalant à la confiscation, on les met en prison, ou on les tue en masse, comme brigands, tout cela pour la défense de la société. — Ainsi la République de Genève, soi-disant l'Eldorado du libéralisme et le pays d'expérimentation de toutes les erreurs, jusqu'aux doctrines sauvages de l'Internationale, considérant le catholicisme comme nuisible à sa liberté, a-t-il proscrit les catholiques au point de leur interdire absolument tout acte public de religion. Ainsi enfin la Prusse, pays par excellence de protestantisme et de libre examen vient-elle de porter, contre les socialistes, une loi d'extermination. Après avoir voté cette loi, les libéraux et les protestants auraient mauvaise grâce à parler d'inquisition, de dragonnades, de bras séculier invoqué contre « l'idée. » En effet, la loi contre les socialistes allemands poursuit une doctrine, doc-

trine religieuse et sociale, qui peut se comparer parfaitement dans ses rapports avec la religion et la société actuelle, aux doctrines des Hussites, des Albigeois et autres hérétiques du moyen âge. Cette doctrine est la négation de Dieu, de l'âme, de l'éternité, du mode de propriété actuelle. Tout individu, journal, association qui se permet de la formuler, de la défendre, d'en poursuivre la réalisation, tombe sous le coup de l'organisation gouvernementale, et le bras séculier de la police est là, pour donner à cette excommunication ses suites les plus rigoureuses, suppression, prison, amende, internement, état de siège. Ce n'est plus un conseil d'évêques, ou la sacrée congrégation de l'Index qui est juge des doctrines et du sort des hérétiques modernes ; c'est le premier policier venu. On parle d'une île lointaine où Bismarck déportera les coupables pour leur assurer tous les moyens de retrouver, dans la Bible, le communisme des paysans du XVIe siècle, que Luther, comme Bismarck, fit exterminer. — La conclusion qui s'impose, c'est qu'il faut être intolérant.

Il faut être intolérant, car l'erreur et la vérité n'ont pas les mêmes droits dans le monde, ou mieux l'erreur n'a aucun droit : on n'est tenu envers elle, et non à cause d'elle, qu'à des mesures de prudence, afin de ne pas nuire à la vérité ou de ne pas favoriser l'erreur. Abstraction faite de ces mesures nécessitées par les circonstances, aucun intérêt social ne peut motiver la tolérance de l'erreur. Car, bien que la vérité d'une doctrine et son utilité politique soient deux choses distinctes, elles sont cependant unies parce que Dieu est l'auteur de la vérité religieuse comme de la société civile.

147. Aujourd'hui qu'on tolère la négation de Dieu et de l'immortalité de l'âme et qu'on punit la négation de la famille et de la propriété, (comme si Dieu ne valait pas la terre, ne serait-ce qu'à titre de principe de sociabilité ?) on fait tout naturellement des objections contre cette doctrine d'intolérance. Objections contre ces principes.

On dit : De quel droit user de coërcition envers un homme à cause de sa doctrine, s'il la croit juste. Vous le punissez, Dieu l'absout ; il serait coupable de vous obéir. Réponse : Cette objection repose sur un faux principe et conduit à d'absurdes conséquences. Le faux principe est *qu'il n'y a pas de péché d'intelligence*, car l'homme

n'a pas le droit de détruire en lui les vérités éternelles, les principes éternels de morale et de justice ; s'il le fait, quel que soit l'état de sa conscience, il est coupable et conséquemment punissable. Les conséquences absurdes sont qu'on ne saurait alors punir ni crime politique, ni aucun autre crime, car il faudrait respecter, en ce crime, la conviction d'où il procède.

On dit encore ; Frappez les actes, non la doctrine. Réponse : Evidemment ce n'est pas la doctrine qu'on frappe, mais seulement ses manifestations. Mais en poursuivant ces manifestations, on remonte à une *culpabilité radicale* de la conscience. Car si la société, abstraction faite du crime d'erreur, n'agit *qu'en légitime défense*, le puni est un innocent moins fort que celui qu'il croyait devoir attaquer : il n'y a plus de morale dans la société, mais seulement lutte inégale entre deux innocences.

On dit enfin : Il suit de là qu'on vous persécutera en Orient, comme vous persécuterez en Occident, avec égalité de droit. — Réponse : La conséquence est mal déduite, puisque l'erreur n'a aucun droit contre la vérité, aucun droit contre Dieu, le Christ et son Église. Si, malgré tout, un représentant de l'erreur persécute un représentant de la vérité, il fera d'un principe vrai une application fausse et Dieu jugera sa bonne foi.

La question est de savoir *quand* il faut être intolérant.

D'abord s'il s'agit d'un individu pris isolément, sous les rapports qui le rendent responsable de son action et de son influence sociale, il est clair qu'on ne tirera pas le glaive, ce n'est pas là l'esprit de Jésus-Christ : la religion ne force pas la religion, dit Tertullien. Aussi ne sera-ce jamais dans l'intérêt purement individuel et pour un but exclusivement religieux que l'Église demandera qu'on sévisse contre l'hérétique opiniâtre.

S'il s'agit d'une nation, le droit radical de la vérité à user de la force, existe dans toute situation possible, mais aussi, suivant les situations, l'usage qu'on en peut faire varie. On peut multiplier ici les hypothèses ; nous n'en ferons que deux :

Quand, dans la nation, coëxistent toutes sortes de religions, ou quand l'indifférentisme ou la persécution ont affaibli la vraie reli-

gion et diminué ses adhérents, point de violence, On ne tue pas ce qui n'est pas chrétien en ce cas, on le convertit. La force rendrait cette conversion difficile et susciterait des troubles.

Quand, dans une nation, l'immense majorité est catholique, et quand surtout la législation et la constitution sont telles qu'elles tiennent *essentiellement* à l'Église (et c'est le cas pour la société chrétienne du moyen âge), alors l'intolérance civile est plus qu'un droit, c'est un devoir. En voici quelques preuves : la société doit punir quiconque attente injustement à son existence ; — elle doit sévir même pour sauvegarder les intérêts spirituels qui sont devenus *droits de citoyen ;* — le prince, *ministre de Dieu*, doit, *s'il le peut*, faire régner sa religion, car il répugne que Dieu, qui l'institue, l'autorise à favoriser le bien et le mal indifféremment ; — le prince est d'ailleurs père de famille, pasteur du peuple et en vertu de son titre, il doit écarter de ses enfants, de son troupeau, toute chose qui est de nature à blesser ses intérêts les plus chers.

Ici redoublent les objections.

On dit, avec Rousseau, contre la tolérance envers l'individu : le moyen de vivre en paix avec des gens que l'on croit damnés ; les aimer ce serait haïr Dieu qui les punit. Réponse : on ne croit aucun pécheur damné tant qu'il n'est pas mort dans l'impénitence, et l'aimer non en tant que pécheur, pour le convertir, c'est aimer Dieu qui nous ordonne de travailler au salut du pécheur.

On dit contre l'intolérance civile: mais c'est contraire à l'esprit du doux et bon Jésus ! Vraiment? ainsi ce sont ceux qui le servent moins qui connaissent mieux son esprit ! Cependant il faut remarquer que Jésus n'a jamais pratiqué que la tolérance envers l'individu : il n'a jamais été à même de pratiquer l'autre. Et dans la pratique de celle-ci, ce que vous pouvez déduire de son esprit de bonté, c'est qu'il faut d'abord employer les moyens de persuasion, avant d'en venir aux moyens de rigueur. Mais si l'Église court risque d'être opprimée, ou sa constitution renversée, ou les droits religieux du citoyen chrétien méconnus, point de pitié pour les mécréants opiniâtres.

On dit encore : la violence multiplie les rebelles. C'est faux.

L'erreur n'a *par elle même* aucune puissance ; elle n'est forte que de la puissance qu'elle emprunte aux passions. Si donc vous arrêtez sa diffusion, soyez sûr que le sang de ses adeptes est une rosée stérile : c'est l'encontre du *Sanguis martyrum semen christianorum*, qui tient à une disposition de la Providence. Il y aurait ici vingt exemples à citer, mais l'espace manque.

On dit enfin : la violence fait des hypocrites. Le mal n'est pas grand, mais tant pis pour les hypocrites ; charité bien ordonnée commence par la société.

Tradition favorable à l'Inquisition.

148. La tradition chrétienne va maintenant nous donner la confirmation de ces principes. L'Église, seul interprète légitime de la révélation, n'a pas, il est vrai, décidé expressément du droit de punir les hérétiques, mais elle a manifesté son esprit et son sentiment par la parole de ses docteurs et par l'oracle de sa conduite. Les docteurs de l'Église sont favorables à la répression. Saint Augustin, qui avait, au commencement, désapprouvé la punition des hérétiques, rétracte et condamne ses anciennes opinions et va même jusqu'à approuver la conduite de Constantin qui condamne les donatistes à la peine capitale, à cause de leur obstination. Saint Jérôme désapprouve la tolérance de Théophile d'Alexandrie envers les sectateurs d'Origène, et donne des éloges à son zèle quand il les a expulsés des monastères de Nitrie. Saint Grégoire le Grand exhorte Grenade, exarque d'Afrique, à réprimer sévèrement l'audace des hérétiques et invoque le bras séculier contre les violateurs des canons. Saint Epiphane fait exiler les Gnostiques. Saint Léon le Grand et le *mellifluus* saint Bernard, pensent et agissent comme leurs devanciers. On cite, il est vrai, des textes qui contredisent ceux-ci ; mais la contradiction n'est qu'apparente, car ces textes condamnent les cruautés ou contre l'individu seul, ou comme inopportunes en fait, quoique non contraires aux principes, ou comme exercées irrégulièremeut par une foule sans mission, quelquefois dans des vues de vengeance et de pillage. La conduite de l'Église confirme les paroles des docteurs. Dans l'ancienne loi Dieu punit de mort les idolâtres, les faux prophètes et les blasphémateurs, et Moïse punit de mort plusieurs milliers d'adorateurs du veau d'or.

Dans la loi nouvelle, et dès les premiers siècles, quoique Dieu se charge lui-même visiblement de la défense de la religion opprimée, on peut citer cependant comme exemples de justice, Simon le Magicien, Elymas, Ananie et Saphire. Durant les siècles postérieurs, Dieu cesse d'intervenir directement et emploie, suivant l'ordre ordinaire, les causes secondes ; alors les empereurs agissent de concert avec l'Église pour réprimer les hérétiques. Le concile d'Aquilée, l'an 384, et d'autres postérieurs, tant œcuméniques que particuliers, décernent des peines corporelles contre les hérétiques et en appellent à la puissance séculière. De sorte que l'Inquisition, sinon comme tribunal permanent, au moins quant à ses résultats, a existé dès le commencement. On ose dire ici que l'Église a adopté ce principe d'intolérance aux siècles de barbarie, mais que maintenant elle le réprouve. Cette observation est injurieuse pour l'Église et pour nos ancêtres : pour l'Église dont la morale, diverse suivant les applications, est immuable pour les principes ; pour nos ancêtres qui étaient dans leurs doctrines beaucoup moins barbares que nous. Elle est du reste fausse de tout point, l'Eglise enseigne aujourd'hui ce qu'elle a toujours enseigné. Ainsi le concile de Constance oblige Jérôme de Prague à condamner Jean Huss qui qualifiait de conduite pharisaïque celle qui consiste à livrer au bras séculier l'hérétique opiniâtre ; ainsi saint François de Sales, ce doux saint, qui prenait plus de mouches avec une goutte de miel qu'avec un tonneau de vinaigre, apprenant que le duc de Savoie va donner à ses Etats la même liberté qu'en France, lui écrit : « Tous les désastres de la France n'ont pas d'autre source que cette liberté pire que tout esclavage, et il est évident que toutes les raisons d'Etat qui ont engagé les rois à la tolérer étaient trompeuses et préjudiciables. » Aussi, en plein dix-septième siècle, l'Eglise canonise saint Pie V et saint Ferdinand de Castille; elle dit du premier : *Inquisitoris officium inviolabili animi fortitudine diu sustinuit ; electus pontifex, fuit in extirpandis erroribus assiduâ vigilantiâ ;* et elle loue le second d'avoir poursuivi les hérétiques dans tout son royaume et d'avoir porté, de ses propres mains, du bois sur le bûcher pour les brûler ! En poussant plus à fond cette question d'au-

torité ecclésiastique et de tradition chrétienne, on ne peut pas douter que l'Inquisition du Royaume catholique au XVIe siècle, n'ait été adoptée et consacrée par l'Eglise, comme l'Inquisition déléguée qui l'avait précédée pendant trois cents ans. On peut citer en preuve, non seulement saint Pie V, dont le comte de Fulloux a si mal écrit l'histoire, mais le grand Sixte-Quint qui, réorganisant le service des Congrégations romaines, met l'Inquisition en tête et s'en réserve la présidence; mais Paul IV qui ordonnait à l'Inquisition de brûler les hérétiques sans attendre qu'ils fussent relaps et supprima la réserve, voulant que les dignitaires ecclésiastiques eux-mêmes pussent être recherchés par l'Inquisition; mais Adrien VI qui, grand inquisiteur avant son élection, garda ce titre après sa promotion au Souverain pontificat; mais Sixte IV qui conféra au grand inquisiteur le pouvoir de s'adjoindre des subalternes. La tradition des papes est constante ; on n'en pourrait citer aucun dont les actes détonnent avec les actes de ses prédécesseurs. A côté des papes, on peut citer Ximenès et les grands saints du XVIe siècle. Ximenès qui ramenait toute la science de la politique au salut des âmes, regardait l'Inquisition comme le *tribunal de Dieu*, c'est son mot, et le chef-d'œuvre du gouvernement catholique. Les saints contemporains, François Xavier, François de Borgia, Jean de Dieu, Jean de la Croix, Pascal Baylon, Thomas de Villeneuve, Pierre d'Alcantara, Joseph Calasanz, Rose de Lima, témoins des jugements et des exécutions de l'Inquisition espagnole, ne les désapprouvent point ; Thérèse de Jésus, Ignace de Loyola, Jean de Ribéira, Louis de Grenade, les approuvent [1]. Puisque cet illustre sénat de saints, qui doit juger le monde au dernier jugement avec Jésus-Christ, est favorable à l'Inquisition, la cause de l'Inquisition est gagnée devant la conscience catholique.

[1] Voir pour les textes à produire en preuve, dans les *Incartades libérales*, les lettres du docte, implacable et doux Jules Morel au Rédacteur en chef de l'*Univers* ; lire en particulier la première et la sixième lettre ; les quatre précédentes sont consacrées, avec une logique très-forte et une science parfaite, à relever les erreurs d'Héfelé, Ranke, Haveman, Guizot et Lenormant, erreurs que l'on qualifierait mieux en ne les considérant que comme des actes d'ignorance.

149. On voit par cette autorité décisive de la tradition, et on verra encore mieux par l'histoire quelle est dans l'Inquisition la part de l'Église. Il est bon cependant de préciser ici ce point : d'autant que des écrivains, même catholiques, disent que l'Église n'est pas responsable de l'Inquisition, que c'est une affaire politique, que les rois ont à en répondre. Un premier point hors de conteste, c'est que l'Église enseigne et pratique la répression de l'erreur par la force, dans certaines circonstances données. Un autre point également incontestable, c'est que l'Église dans deux conciles généraux, celui de Vienne et le quatrième de Latran, et dans plusieurs conciles provinciaux, ceux entre autres de Vérone, de Toulouse, de Narbonne, d'Arles, de Béziers et d'Alby, approuve et même institue l'Inquisition dans la forme de tribunal régulier et permanent. Du reste les constitutions de l'Inquisition émanaient de Rome; le grand inquisiteur était à Rome, sous la direction générale de la papauté : l'Inquisition était établie partout au vu et au su de l'Église, sans qu'elle l'ait jamais condamnée, et même les ministres de l'Église y prenaient part sans qu'elle les ait aucunement désapprouvés. Au contraire, c'est elle qui les instituait, et cela se comprend puisque les Inquisiteurs étaient juges de la foi. Cependant il est juste de remarquer : 1° Que l'Inquisition est établie souvent, non sur l'initiative de l'Église, mais à la demande des rois ; 2° que l'acte de punition vient du bras séculier, non de l'Église qui *abhorret a sanguine*, et autorise seulement l'effusion du sang, mais ne le verse pas ; 3° que les papes pratiquent à Rome et recommandent partout la modération ; 4° qu'ils se réservent partout le droit de faire grâce ; et 5° que l'Église ne peut répondre des erreurs et des cruautés particulières. Tout juge peut errer, prévariquer même ; la justice est sainte. On pourrait faire sur ces restrictions des difficultés et dire qu'en examinant les textes, il s'agit bien réellement de punir le manque de foi, l'abjuration, le désistement de la foi comme crimes et non le mal fait à la société. Infliger la peine, n'en est pas moins l'œuvre du bras séculier. Ainsi Honorius III et Lucius III disent expressément qu'ils ordonnent de rechercher les hérétiques à la requête des princes ; ainsi encore les princes

Responsabilité de l'Église.

coopèrent à l'établissement de l'Inquisition et règlent la peine; quand du reste, on ne distinguerait pas entre la constitution et l'Évangile, où n'oublierait pas le dommage causé à la société, parce qu'on appuie davantage sur la malice intrinsèque du crime d'hérésie, attendu qu'alors l'Église et l'État sont comme identifiés; on sait enfin que quand l'Église, dans sa foi ecclésiastique, agit pour le seul intérêt de la foi, elle exige l'acquiescement du coupable à la peine, ce qu'elle ne fait point ici parce que la société civile intervient. Mais on s'abuserait si l'on disait, avec le comte de Maistre, que l'Inquisition fut un tribunal *purement royal.* « Que l'Inquisition, dit un consulteur de l'Index, ne soit pas un tribunal purement ecclésiastique, cela est vrai et parfaitement juste; mais comment l'Inquisition est-elle un tribunal purement royal, si le roi n'a pas le droit de nommer l'inquisiteur général, si cette nomination vient du Pape exclusivement, et si le roi n'a que la concession de désigner le candidat au choix du Pape? N'est-ce pas là le signe d'un tribunal au moins mixte? Le grand inquisiteur nomme à son tour directement les inquisiteurs des tribunaux particuliers. Je n'ai vu nulle part que ces nominations dussent être agréées par le gouvernement, quoique je le suppose volontiers de fait. Le règlement constitutif fut non seulement publié par Thomas de Torquémada, mais il fut concerté par les plus grands prélats et ecclésiastiques d'Espagne réunis à Séville. Le roi y donna, comme il devait, son concours. Les cortès de 1812 se sont trompées quand elles ont prétendu que, dans tous les cas, les rois étaient les maîtres absolus de nommer, de suspendre et de renvoyer les inquisiteurs. Les rois n'étaient pas plus maîtres de nommer et de renvoyer les inquisiteurs, que de nommer et de renvoyer les évêques de leur royaume, quoiqu'ils eussent la nomination aux évêchés[1]. »

Origines de l'Inquisition.

150. Nous devons rechercher maintenant les origines historiques de l'Inquisition et esquisser l'histoire de ses développements, surtout au XVIe siècle. On sait ce qu'en dit Voltaire :

Ce sanglant tribunal,
Ce monument affreux du pouvoir monacal,

[1] *Incartades libérales*, p. 110.

Que l'Espagne a reçu mais qu'elle même abhorre,
Qui venge les autels, mais qui les déshonore.
Qui, tout couvert de sang, et de flamme entouré,
Égorge les mortels, avec un fer sacré.

L'Inquisition, comme toutes les grandes institutions, n'apparaît pas nettement constituée à un jour donné ; elle se forme peu à peu. Ses premiers linéaments se dessinent, avant le douzième siècle dans les mesures de rigueur prises contre les hérétiques, et, en ce sens, elle remonte à Constantin ; elle remonte même au berceau de l'Église catholique par l'effet temporel de l'excommunication. C'est donc à tort qu'on a voulu faire de saint Dominique, l'inventeur de l'Inquisition, d'autant qu'il n'a même jamais été inquisiteur, cette charge ayant été confiée aux dominicains douze ans seulement après sa mort. Voici, au surplus, la filiation qu'on peut assigner au Saint-Office, d'après les conciles. L'an 1179, le concile de Latran déclare que, quoique l'Église ait horreur du sang, il est souvent utile de faire craindre à l'homme les châtiments corporels : ainsi on excommuniera les hérétiques, les fauteurs d'hérésie et on accorde deux ans d'indulgence à qui leur fera la guerre. D'après cette première ordonnance, en 1184, au concile de Vérone, Lucius III et Frédéric Ier, ordonnent, de concert, aux évêques, de rechercher les Cathares que la voix publique désignera comme suspects, convaincus, relaps ; de les mettre en jugement et de livrer les opiniâtres au bras séculier qui infligera une peine convenable. Mais les hérétiques augmentent et la gangrène du manichéisme envahit sourdement le midi de la France. Le quatrième concile de Latran, 1215, porte les décrets suivants : Une ou deux fois l'an l'évêque ou son délégué parcourront chaque diocèse ; ils nommeront deux ou trois laïques pour rechercher les hérétiques ; ils pourront exiger de tous les habitants le témoignage par serment de la pureté de leur foi ; on fera connaître à l'accusé l'accusation pour qu'il se défende, on lui nommera ses accusateurs et il sera entendu de ses juges. Sur ces entrefaites, Innocent III envoie aux Albigeois des missionnaires pour les ramener par l'autorité de la science et de la vertu. Le légat Pierre de Castelnau est assassiné par les hérétiques, la croi-

sade contre les Albigeois se fait, et l'an 1229, sous le pape Grégoire IX, le concile de Toulouse donne à l'Inquisition sa forme définitive. Voici ses ordonnances : Les garçons à quatorze ans et les filles à douze, doivent faire serment de foi ; les fidèles doivent se confesser et communier trois fois l'an, sinon ils sont suspects ; quiconque est suspect est surveillé et, s'il ne peut vivre de ses revenus, est nourri par l'Église, de peur qu'en gagnant sa vie par le travail, il ne soit en contact avec les fidèles ; de plus l'exercice de la médecine lui est interdit ; l'évêque nomme un prêtre et deux laïques par paroisse pour rechercher les hérétiques dans les maisons et les livrer au bailli ; les abbés propriétaires doivent faire de même ; le recéleur d'hérétiques est puni, ses biens sont confisqués ; la maison est détruite, le terrain confisqué, le propriétaire puni là où on trouve un hérétique, le bailli négligent est cassé, ses biens sont confisqués ; aucune pénalité n'est appliquée sans que l'évêque ou son délégué connaisse l'affaire ; enfin les pénitents changeront de pays et porteront une croix sur leurs vêtements, jusqu'à ce qu'une permission du Pape ou de son légat les autorise à l'enlever. L'Inquisition est ainsi organisée et le seul changement grave qui intervienne dans la suite c'est le passage de l'Inquisition des mains et de la juridiction de l'évêque, aux mains des Dominicains sous la juridiction immédiate du Saint-Siège.

Historiens de l'Inquisition en Espagne.

151. L'histoire de l'Inquisition en Espagne a été tout particulièrement défigurée. On n'a pas étudié son histoire dans des auteurs sûrs ; on n'a point saisi son caractère, ni suffisamment distingué les diverses périodes de son histoire. — L'inquisition n'est connue du grand nombre que par des auteurs indignes de toute confiance, à savoir Puigblanch, Villeneuve et Llorente. Puigblanch a publié, sous le pseudonyme de Nathanaël Jontob, l'*Inquisition dévoilée*. Un semblable titre est significatif ; le pseudonyme ne l'est pas moins ; l'auteur ne l'a pris, dit-il, que pour exprimer, par ces deux mots hébreux, son bonheur de parler et d'écrire librement contre l'Inquisition. L'ouvrage manque d'ailleurs de l'impartialité et de la modération qu'exigent son sujet : impiété, colère haineuse, attaques indécentes, basses railleries, érudition indigeste, étroitesse

d'esprit qui réduit des questions graves à une affaire d'étymologie, tout y est : c'est un salmigondis de bile voltairienne et de fatuité à faire compassion. Villeneuve est, comme Puigblanch un Espagnol qui a fait sa réputation en déclamant contre son pays. Ces deux auteurs se disputent la gloire d'avoir éclairé le public au sujet du Saint-Office et cette noble discussion fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre. Villeneuve a pris la peine d'écrire en deux volumes in-octavo sa *Vie littéraire.* On voit là sa haine contre Rome et sa haine contre la partie du clergé qui n'était pas de sa coterie. A part ces explosions, vous trouvez, consigné de la main de l'auteur, le plus complet panégyrique de sa science profonde, de sa vaste érudition, de son talent poétique, de sa charité et de son humilité surtout. Devant un tribunal, ces misères feraient rire ; dans un livre, elles font pitié. Mais le grand historien de l'Inquisition, c'est Llorente. Chanoine de Calahorra à vingt-six ans, il s'affilie aux francs-maçons qui le font parvenir. Secrétaire général de l'Inquisition à Madrid, il se compromet par un projet de Constitution qui introduirait en Espagne le schisme et l'hérésie, et se relève de la disgrâce en faisant trois volumes contre les libertés des provinces basques que voulait confisquer le ministre Godoy. En 1808, Llorente prend parti pour les Français oppresseurs de son pays, entre dans l'administration qui enlève les biens de l'Église, est accusé de s'en approprier par fraude, et destitué. Sous le règne du roi Joseph, Llorente écrit son histoire de l'inquisition qui est supprimée. A la rentrée des Bourbons, il vient à Paris et publie de nouveau cette histoire qui est interdite par l'archevêque de Paris et par l'Université. Ses œuvres littéraires s'augmentent d'une traduction des *Aventures de Faublas* et de *Portraits des papes* : deux écrits qui achèvent de déshonorer sa plume. Chassé de France, Llorente va mourir à Madrid en 1823. Il est convaincu de n'avoir pas lu les anciennes écritures des archives de l'Inquisition, d'avoir fait des conjectures sur quelques passages et d'avoir brûlé une partie des documents. Un auteur qui se respecte si peu ne mérite aucune créance.

L'Inquisition chez les Espagnols.

152. Le trait caractéristique de l'Inquisition d'Espagne c'est la

sévérité, et comme cette sévérité ne se retrouve point ailleurs, il faut bien reconnaître qu'elle n'est point le fait de l'Église, mais seulement de l'Espagne. La question est de savoir si la sévérité de l'Espagne est justifiée. Car si elle ne l'est de tout point, elle l'est du moins suffisamment, pourvu qu'on tienne compte de l'histoire, du caractère et de la situation politique d'Espagne. Son histoire se réduit à une longue croisade contre l'Islam, croisade dans laquelle elle verse son sang des siècles, pour conquérir le sol à l'Église et à la patrie. Au milieu de cette lutte perpétuelle, l'Espagnol identifie sa foi avec son indépendance et trempe l'énergie de son caractère d'une haine vivace contre tout ennemi de l'indépendance et de la foi. Au moment où l'Inquisition s'établit, la croisade est près de finir, mais l'heure est solennelle ; l'Espagne a dans ses mains les destinées de l'Église et du monde ; elle est maîtresse en Afrique, maîtresse en Amérique, prépondérante en Europe. Cependant elle porte dans son sein des chrétiens judaïsants dont la richesse et l'influence sont un danger permanent ; ces Juifs sont alliés aux Maures qu'ils soutiennent dans leurs résistances et s'efforcent de relever après leur défaite, et les Maures épient l'instant de planter leur drapeau sur Gibraltar. D'un autre côté, le protestantisme menace l'Italie, se propage dans les hautes classes de l'Espagne, va la diviser, l'ensaglanter plus que tout autre pays. La sagesse des rois catholiqnes recourt alors aux moyens extrêmes, elle épouvante, elle tue ; mais aussi elle sauve la foi et l'indépendance si chère à l'Espagne et elle assure à l'Église la prépondérance en Europe. Sans cette résistance, l'Église était réduite à n'être en Europe que tolérée, on sait que cette tolérance n'est que la persécution voilée sous le masque légal du libéralisme. L'histoire de l'Inquisition d'Espagne se divise en trois périodes : la première comprend le temps où l'Inquisition fut purement religieuse ; la seconde celle où elle fut politico-religieuse et dirigée contre les Juifs, les Maures et contre le protestantisme ; la troisième celle où, à dater de Philippe II, elle se contenta de réprimer les vices infâmes et de fermer le passage à la philosophie de Voltaire, jusqu'à son abolition en 1811. La première période ne présente aucun fait important. L'Inquisition s'établit en

Aragon d'abord, pour éloigner les Albigeois, puis elle passe en Castille, en Navarre et en Portugal. Mais en Castille même elle est tellement bénigne que le franciscain Espina s'en plaint au Pape disant qu'elle est pour les Juifs et les hérétiques un objet de dérision. C'est alors que, pour enlever aux évêques l'odieux de la répression et le danger des inimitiés, Innocent IV charge exclusivement les Dominicains des offices inquisitoriaux, comme délégués du Saint-Siège, sous la juridiction du Pape, et en dehors de la juridiction épiscopale. La seconde période est celle où l'Inquisition devient politico-religieuse. Il ne faut pas se méprendre sur le sens de cette expression, ce n'est point une Inquisition nouvelle, c'est l'ancienne qui change de caractère, ou plutôt qui sert au roi pour sauver ses Etats en sauvant la foi. L'action du roi sur l'Inquisition est évidente : c'est lui qui nomme ou destitue les inquisiteurs, lui qui a tout le bénéfice des confiscations, lui qui met dans les attributions du Saint-Office des affaires temporelles qui ne sont nullement du ressort de l'Église, lui enfin qui se sert ça et là de l'Inquisition pour ôter aux riches leurs biens et aux puissants leur autorité. Aussi des opprimés en appellent-ils souvent à Rome qui les absout. Voici les faits saillants de cette période. L'an 1477, Ferdinand et Isabelle montent sur le trône. Les dangers que fait courir à la foi et à la nationalité espagnole l'opulence des Juifs attirent leur attention. On commence des missions pacifiques ; le cardinal de Mendoza répand un catéchisme de la vie chrétienne, et les Juifs pour toute réponse, publient un libelle contre la religion et la conduite du gouvernement. Alors Ferdinand et Isabelle conseillés par le Dominicains Alonzod de Oyeda emploient une autorisation obtenue de Sixte IV en 1478, et fondent en Castille le tribunal de l'Inquisition, composé de deux ou trois dignitaires de l'Église, âgés d'au moins quarante ans, gradués et de bonnes mœurs. Le premier inquisiteur général fut Thomas de Torquemada, le croque-mitaine des grands enfants d'aujourd'hui, celui qu'on répute le bourreau par excellence, encore qu'il soit complétement justifié par Herréras et Mariana. Torquemada convoqua les inquisiteurs, dressa les statuts et pour inspirer la terreur voyagea entouré de quarante cavaliers et de deux cents gardes ; il

fit brûler partout les livres et les hérétiques opiniâtres, en tout 8.800 victimes. Un de ses assesseurs fut Pierre d'Arbues, chanoine de Sarragosse qui fut assassiné par les chrétiens Judaïsants et que l'Église a canonisé. Sous Charles-Quint le danger est passé et avec lui les rigueurs. Mais à l'avénement de Philippe II les tentatives du protestantisme amènent une recrudescence de sévérité : les mauvais livres circulent, des personnages influents sont gagnés à l'hérésie, même dans le clergé, le peuple espagnol va se laisser fanatiser par les idées de réforme, quand le grand roi, par des mesures énergiques, conjure les périls. Alors se déroule la triste affaire de l'archevêque de Tolède, Barthelémy de Caranza dont l'innocence est reconnue, quoique plusieurs de ses paroles sur la justification prêtent à la censure. En somme, l'Inquisition a fait mourir, pendant trois siècles, d'après les calculs les plus exagérés, 341.000 personnes ; mais elle jugeait, outre le crime d'hérésie, quatorze autres crimes, et elle a épargné à l'Espagne les horreurs de guerres religieuses qui ont inondé l'Europe de sang. La troisième période de son histoire est sans importance. Ces faits que nous produisons d'après Ranke et Hefelé, sont contestés par l'abbé Morel. Voyons maintenant, dit-il, si l'Inquisition était un tribunal royal investi de pouvoirs ecclésiastiques. S'il en était ainsi quelle lâcheté que celle des Papes qui investissaient de pouvoirs ecclésiastiques un tribunal qui ne relevait pas de leur autorité? On croit laver le Pape, par ce stratagème, du sang que l'Inquisitien a fait répandre, et l'on ne voit pas qu'on lui donne un rôle mille fois plus ignoble que celui dont on admet l'ignominie. On répond à ceux qui traitent le Pape de bourreau, qu'il n'en est que le valet. Je reprends à mon tour une défense plus franche et mieux entendue. Si l'Inquisition est un tribunal royal, si les inquisiteurs étaient des employés royaux, pourquoi l'Inquisition n'avait-elle pas le droit de condamner à mort? Depuis quand un roi et la justice qui émane de lui, sont-ils privés du droit de décerner le dernier supplice? Vous voyez donc bien que l'Inquisition était un tribunal ecclésiastique investi de pouvoirs ecclésiastiques. Voilà pourquoi il eût encouru les censures canoniques, s'il eût osé condamner à mort. Mais le roi

nommait et destituait à son gré les inquisiteurs ? Rien de plus faux que cette assertion, elle ne mérite pas une réponse. Parmi les conseillers de sa cour, il y en avait un de l'Inquisition. Oui, qui n'avait pas voix délibérative. Les tribunaux du Saint-Office étaient soumis comme les autres à l'inspection royale. Nullement ; l'inspection royal ne regardait que les finances, le matériel, le civil. Elle ne touchait pas plus à l'Inquisition proprement dite, que l'inspection de l'Etat, sous l'empire de la loi 1850, ne doit toucher à l'éducation des petits séminaires. Mais les mêmes personnages qui y remplissaient les fonctions d'assesseurs siégeaient souvent à la haute cour. Qu'est-ce que cela prouve ? le même personnage était président de la haute cour de Castille, régent du royaume, grand inquisiteur, primat d'Espagne, archevêque de Tolède, et ce personnage s'appelait le cardinal Ximénès. Cela faisait-il que Ximénès, grand inquisiteur, ne jugeait pas en vertu de la délégation apostolique ? Il a donc menti, puisqu'il le dit en tête de tous ses actes. Ximénès ne voulait pas de laïques au tribunal de l'Inquisition, même sans voix délibérative, par des raisons d'homogénéité et de secret. Mais il ne nie pas que le tribunal jouissait en beaucoup de cas de prérogatives royales. Le produit des confiscations appartenait à la chambre royale, à laquelle le budget de l'Inquisition imposait d'énormes dépenses ; ce point d'ailleurs avait été réglé par le Pape. Le souverain disposait d'une cour de justice à laquelle aucun grand seigneur et aucun grand prélat ne pouvaient se soustraire quand ils étaient hérétiques, magiciens ou obscènes. En quoi cela rendait-il le souverain absolu, à moins que l'Inquisition ne fabriquât l'hérésie, la magie et l'obscénité à discrétion. Et c'est dans l'histoire du cardinal Ximénès, grand inquisiteur, qu'on ose laisser percer cette calomnie, et c'est là qu'on peut lire cette parole de Segni, si digne d'Eugène Sue ou de Quinet : L'Inquisition a été inventée pour arracher aux riches leur fortune, et aux puissants leur considération[1] ! Parole menteuse, car l'Inquisition, tribunal de la foi, si elle a défendu le pouvoir, contre d'injustes attaques, elle n'a pas moins

[1] *Incartades libérales*, p. 97.

défendu, contre les empiètements des rois, les droits des particuliers et les *fuéros* des provinces.

Ce que l'Espagne doit à l'Inquisition.

153. Mais il y a un point de fait auquel il faut tenir avec la plus entière assurance, c'est que l'Inquisition a sauvé l'Espagne. L'Inquisition, sans doute, n'est pas un tribunal d'exception ; c'est un tribunal régulier qui répond à un besoin permanent, à la nécessité de défendre la révélation contre les passions aveugles ou ennemies, pour protéger les âmes, toujours faibles par quelque endroit, et pour protéger les peuples dont les intérêts sont confiés à la garde de la foi. Mais l'Inquisition d'Espagne, celle qui est l'objet des attaques les plus violentes, dut défendre la foi à une époque où, humainement parlant, elle courait les plus grands périls et c'est à la gravité du péril que dut se mesurer l'intensité de la défense. Deux forces montaient à l'assaut de l'Europe chrétienne, d'un côté, le Protestantisme, de l'autre, l'Islam. La France était tombée aux mains de princes faibles et sans énergie, le Saint-Empire n'était pas dans de meilleures conditions pour venir en aide à l'Église. La République chrétienne n'offrait nulle part une cohésion capable de résistance. Restait bien l'Espagne qui achevait glorieusement sa campagne séculaire contre les Sarrazins ; mais l'Espagne était le peuple le plus menacé de dissolution. Sans parler de ses royaumes, dont l'assimilation laissait à désirer, n'y avait-il pas, dans son sein, les plus puissants germes de division. Sur le sol de Castille et d'Aragon vivaient trois races qui s'épiaient l'une l'autre, quand elles ne se combattaient pas, les Chrétiens, les Juifs et les Maures. Deux autres races métisses étaient venues accroître ce funeste mélange du sang, les Morisques et les Marranos ; ou plutôt, à bien dire, il n'y avait que deux races en Espagne, les Chrétiens qui avaient contre eux les Juifs, les Maures, les Morisques et les Marranos. Et c'étaient ces Chrétiens espagnols, enfermés dans une péninsule avec des peuples ennemis trois ou quatre fois plus nombreux qu'eux-mêmes, qui devaient porter secours à l'Église catholique menacée, par terre et par mer, en France, en Allemagne, en Italie, en Grèce, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Afrique ! Mais quelle puissance de cohésion, quel miracle de force agglutina-

tive pouvait produire cet incomparable triomphe? Pour la doctrine, le Siège de Pierre est un rocher contre lequel les puissances de l'enfer viendront toujours se briser ; et pour la politique catholique il fallait que le trône des Espagnes fût aussi un rocher, contre lequel tous les efforts du démon déchaîné, au XVIe siècle, vinssent se briser également. Non-seulement les Juifs, les Maures, les Marranos et les Morisques s'entendaient, se liguaient contre les Chrétiens espagnols, mais ils correspondaient au dehors avec les deux formidables ennemis de la chrétienté, le Turc et le Protestant. Quant aux rapports des Alpuxarras avec Alger, Fez, Tunis et Constantinople, on s'en doute suffisamment ; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que les Morisques de Grenade pouvaient encore offrir, en 1606, aux protestants du Béarn, une armée de cent mille hommes sur les derrières de l'Espagne, si Henri IV voulait déclarer la guerre à Philippe III. Ce qui explique, pour le dire en passant, comment la contrebande des chevaux d'Aragon et de Navarre était un délit de remonte de cavalerie, de munitions de guerre passées à l'ennemi : or, cet ennemi étant protestant, ce délit s'élevait à la hauteur du crime de fauteur d'hérétiques et la logique devait conduire à confier, au Saint-Office, la répression de ce brigandage. — Puisque j'ai nommé le protestantisme, je dois dire que ce nouvel ennemi était, sans contredit, le plus dangereux pour les Espagnols. En effet, les Juifs, les Morisques, les Marranos, les Turcs d'Afrique et d'Asie, marchaient, il est vrai, contre les chrétiens ; mais il était inouï qu'un Chrétien se fut concerté avec ces ennemis nés contre ses compatriotes, tandis que le nouvel ennemi trouve accès parmi les vieux Chrétiens, promettant de servir un trait d'union entre les traîtres de la race chrétienne et les traîtres de toutes les dénominations hostiles qui l'assiègent dans la patrie. — Voici maintenant les forces dont disposent les ennemis intérieurs de l'Espagne. Les Maures occupent les forteresses naturelles des Sierras, où six fois la fleur de la chevalerie castillane ira épuiser son sang ; les Morisques composent à peu près tous les corps de métiers ; les Juifs possèdent la banque, l'usure, le monopole des capitaux ; les Judaïsants ont organisé la plus insaisissable hypocrisie dont l'histoire

fasse mention : il y a des Judaïsants à la cour, à l'armée, dans la magistrature, dans le clergé et jusque dans l'épiscopat. Voilà tous les périls conjurés contre la société espagnole, quand on apprit que la peste protestante pénétrait dans la péninsule. On en avait signalé des cas à Valladolid, à Séville, à Valence, à Tolède, à Cadix, à Sarragosse ; des chanoines, des littérateurs de la renaissance, de grandes dames, des prélats en étaient atteints et recevaient mystérieusement la nouvelle des victoires politiques et doctrinales de Londres, Genève et Augsbourg. Encore une fois, c'est ce peuple espagnol, miné par la poudre de l'islamisme, vendu par l'ordre judaïsme, coupé de chausses-trappes par les Morisques et les Marranos, bourré de machines infernales par le protestantisme, c'est ce peuple qui doit se sauver lui-même et sauver l'Église. Enfin, l'Espagne est une presqu'île, elle offre aux entreprises des flottes et des moindres barques une circonférence de cinq cents lieues de côtes, dans un temps où l'art des douanes efface l'étape rudimentaire ; et il s'agit d'empêcher une contrebande d'idées à une époque où l'imprimerie est inventée : et où les deux grands ennemis de l'Espagne et de l'Eglise, l'islamisme et le protestantisme, sont en même temps les deux grandes puissances maritimes du monde. Voilà donc l'Espagne, la voilà. Comment s'en servir pour le salut commun. La solution du problème, ce fut l'Inquisition. Thomas de Torquémada sauva son pays avec un demi bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie, sans razzia, sans déportation, sans justice administrative, sans emploi de la force que contre la rechute et l'endurcissement. Torquémada n'a livré au bras séculier que des relaps et des séditieux. Pas un dessous n'a été donné à la loi, pas un coup de sabre perdu dans la mêlée, rien d'abandonné aux hasards des combats. Torquémada n'a pas fait une victime de la guerre pour un patient de la justice ; les suppliciés de l'Inquisition se sont jugés et exécutés eux-mêmes, malgré le grand inquisiteur, comme les damnés se perdent, malgré Dieu. Après Torquémada son œuvre est tombée entre les mains de Ximénès, que l'Espagne reconnaissante demande à voir élever sur les autels. Quand il mourut, le Saint-Office renouvelé avait reçu de sa main puissante et

paternelle sa dernière forme ; l'œuvre fonctionnait d'elle-même. Au plus fort de la propagande protestante, des papes tels que Paul IV, saint Pie V, Sixte-Quint, pouvaient compter sur elle pour garder la citadelle catholique, comme sur la sentinelle la plus éclairée, la plus vigilante et la plus incorruptible. C'est un lieu commun pour les libéraux que la vie humaine dans ses plus belles manifestations décrut en Espagne à partir du XVIe siècle, que ni les sciences, ni les arts, ni les lettres, ni les mœurs ne purent fleurir sous la main de l'Inquisition. Tout homme instruit sait, au contraire, qu'en aucun pays et en aucun temps, la vie nationale ne s'épanouit avec des fleurs plus merveilleuses, avec des fruits plus abondants et plus forts qu'au XVIe siècle. Certainement aucun peuple, à tous les rangs de l'ordre social, n'a pris part, soit comme acteur, soit comme spectateur à d'aussi grands spectacles de civilisation. Les trois grands règnes d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II sont l'âge épique de l'Inquisition. Non-seulement on peut dire que l'Inquisition n'a pas nui à ce développement gigantesque de la liberté humaine, mais on doit dire qu'elle y a contribué pour sa grande part. C'est surtout sous le rapport de sanctification qu'il faut admirer l'influence du Saint-Office. L'Inquisition a maintenu la pureté de la foi à l'état de flamme ; elle a donné à cette foi toute sa puissance d'énergie. A aucune époque l'Eglise n'a moissonné autant d'âmes saintes qu'en Espagne au XVIe siècle. Ce qu'il ne faut pas entendre des âmes supérieures, dont les vertus ont été déclarées héroïques par le Saint-Siège. Il s'agit principalement ici d'une pratique universelle de la foi et de la morale catholique, dans la vie privée, dans la famille et dans l'État, telle qu'on ne la vit probablement pas plus éclatante dans la primitive Eglise. Pour peu qu'on lise les mémoires de l'époque, on s'aperçoit d'une pénétration des habitudes nationales, domestiques et personnelles par l'esprit catholique, et si vous la comparez à notre manière d'être chrétiens en France au XIXe siècle, vous verrez un contraste qu'on ne peut expliquer que par les progrès parmi nous du naturalisme. A propos de la généalogie de Sainte-Thérèse, le P. Marcel Bouix a donné une biographie succincte et exquise de chacun des membres fort nom-

breux de la famille de sa chère sainte. Ils suivirent les carrières les plus diverses dans les climats les plus éloignés ; une seule chose se ressemble en leurs traits singuliers: le cachet fortement imprimé partout, de foi et de pureté, qui annonce l'homme lavé dans les eaux baptismales et pur de sa régénération. Les militaires, sous ce rapport, n'ont point d'exemption ; au joug de leur état, ils ajoutent celui de la discipline chrétienne, comme les commerçants et les magistrats. Chaque compagnie avait son aumônier, choisi parmi les religieux les plus humbles, et son capitaine, parmi les officiers les plus braves. Le passage de la seconde de ces professions à la première était d'ailleurs fréquent à une époque ou la piété et la bravoure, également en honneur, mettaient entre le prêtre et le soldat une ressemblance qu'on a voulu forcer depuis dans l'espoir de la faire naître. La messe était célébrée tous les jours dans les camps, et l'absolution générale était donnée sur le champ de bataille, au moment où se déployait l'étendard du Christ, croix bénie et donnée par le Pape. Les litanies remplaçaient les blasphèmes. L'abstinence était observée ; les bonnes mœurs étaient à l'ordre du jour. Les deux flottes de Lépante et de l'Armada ont porté les deux armées probablement les plus pures qui aient jamais existé sous le ciel. Le peuple espagnol, grâce à l'action incessante de l'épuration inquisitoriale n'a pas seulement sanctifié son âme, il a trouvé son autonomie et créé son unité. Libre de tous soucis dans son intérieur domestique, il a pu s'élancer sur tout les continents et sur toutes les mers, décider de la victoire par son épée dans tous les combats et de la paix par sa plume dans tous les congrès. L'Amérique a été organisée et livrée au zèle des missionnaires qui lui ont laissé l'empreinte indélébile du catholicisme espagnol. La bataille de Lépante a été gagnée, c'est le coup de mort de l'Islam. Gènes et Venise, en colonisant la Grèce, ont pu la préparer à l'émancipation ; Malte délivrée par Lavalette et S. Pie V, a délivré la Méditerranée à son tour ; les Deux Siciles n'ont été ni envahies par l'ennemi, ni troublées dans leur intérieur. A l'autre extrémité de l'Italie, le duché de Milan a doublé le poste des Alpes, pour garder la frontière septentrionale du Saint-Siège. Dans le Saint-Empire

romain, tout le monde sait ce que Ferdinand I et Ferdinand II ont dû à l'Espagne et ce que la cause catholique a dû à ces deux empereurs. En France, la Ligue tirait de l'Espagne son appui moral, et aurait dû moins craindre d'invoquer son appui matériel, parce que le premier patriotisme est celui de la vraie religion. Du moment que vous mettez une nationalité terrestre au dessus de la patrie spirituelle et universelle, vous créez un faux point d'honneur et vous donnez à la foi nationale un rôle indigne d'elle. Mais enfin, si tiraillée qu'elle ait été, la Ligue n'a pas moins sauvé la vraie religion en France ; sans elle nous serions aujourd'hui des Hollandais de Marnix, des Genévois de Calvin, ou des Béarnais de la diabolique Jeanne d'Albret ; car, sans l'Espagne, la Ligue n'aurait jamais eu une force capable de faire réfléchir Henri IV et de déterminer sa conversion. Voilà ce que l'Espagne épurée et unifiée par son Inquisition a fait : elle a sauvé la moitié méridionale de l'Europe dans la débâcle du XVIe siècle. Elle a dit à ce flot engloutissant du protestantisme : Tu iras jusque-là et tu t'y briseras. Mais elle a été sur le point d'opérer de bien plus grands prodiges. Elle a failli faire rentrer la révolution de Luther, Calvin et Henri VIII dans l'abîme infernal d'où elle était sortie. Un peu de politique mondaine de moins, et un peu d'esprit de foi de plus, et le plan conçu par le génie de saint Pie V, et appuyé par les ressources de Philippe II allait être accompli. Il y eut alors des grands et des peuples, à qui la vraie histoire, l'histoire catholique aura un compte terrible à redemander[1]. Le Portugal obéit, pour s'isoler, à ses répugnances provinciales et à ses antipathies populaires : il en a été puni par la perte de son indépendance. Les Pays-Bas ne comprirent ni l'importance de leur union aux grandes nations catholiques, ni la nécessité de maintenir la foi par l'affermissement de la hiérarchie : ils tombèrent dans l'hérésie, et, avec la foi, perdirent l'indépendance. La France écouta la voix de ses intérêts privés ; elle tendit la main au Protestant et au Turc ; et tandis qu'elle guerroyait contre l'Autriche, sa naturelle alliée, elle tombait sous la coupe de l'Angleterre

[1] M. JULES MOREL, *Incartades libérales*. Lettres septième et huitième

d'abord, plus tard de la Prusse, les fautes des catholiques en Europe amenèrent les catastrophes dont nous sommes aujourd'hui les victimes. Avec son Inquisition, l'Espagne sauva ce qui nous reste de meilleur et se sauva elle-même. A un point de vue plus général, l'Inquisition, police préventive et répressive en matière de foi, fit à l'intérieur des nations fleurir cet ordre moral que protégèrent, au dehors, les armées des Croisades. Mais se bornât-on ici à la question de sécurité, on dira toujours, chiffres en main, que Torquémada, fit à peu de frais de grandes choses ; tandis que Luther, Calvin, Zwingle, Henri VIII et tous leurs suivants ne furent, en laissant de côté la foi, que des artisans de troubles et les fléaux de l'humanité.

L'Inquisition en France.

154. L'inquisition en France, fut établie par saint Louis : cela suffit à sa justification. Dans l'ordonnance qui réglait les libertés de l'Église gallicane par opposition à l'esclavage de l'hérésie, le pieux monarque prescrit aux magistrats de punir les hérétiques condamnés par l'Église. L'an 1255, il prie Alexandre IV de donner aux frères Prêcheurs et au gardien des frères Mineurs, la charge d'inquisiteurs pour toute la France, hormis les terres de son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse qui avaient déjà leurs commissaires. Alexandre accorde à condition qu'on pardonnera aux repentants et qu'on n'infligera pas la peine perpétuelle sans le conseil de l'évêque. L'an 1288, Nicolas IV établit l'Inquisition en Provence et y prépose les Franciscains. Arles, Aix et Embrun l'avaient déjà. Les règlements prescrivent les censures, les amendes pécuniaires et la destruction des maisons. — L'Inquisition ne fonctionna pas longtemps régulièrement, excepté en quelques villes. L'an 1550, Henri II, témoin du ravage des idées protestantes, songea à établir une Inquisition royale. Le Parlement s'y opposa et l'insurrection populaire de la Ligue se chargea de la justice, comme aurait fait en Espagne, sans l'Inquisition, l'exaspération du peuple. Mais si l'Inquisition tomba, les Parlements, qui repoussaient le principe, conservèrent l'application. Le Parlement de Toulouse, l'an 1619, condamne au feu le panthéiste Vanini ; et l'an 1766, le Parlement de Paris condamne à la même peine le chevalier de La-

barre pour avoir brisé un Christ sur le pont d'Abbeville. L'Inquisition se retrouve partout.

L'Inquisition fut établie en Angleterre, l'an 1400, par un statut du Parlement. En Allemagne, elle ne fut point établie d'une manière constante et régulière, sinon dans quelques villes. C'est le duc d'Albe qui l'institue dans les Pays-Bas ; mais il était déjà trop tard. En Pologne, une première ordonnance de Jean XXII, l'an 1318, est suivie d'autres ordonnances pontificales ; l'Inquisition polonaise est toujours indulgente, et un auteur du pays s'écrie : « Heureuse notre patrie qu'en ayant à raconter l'histoire de l'Inquisition, on n'ait pas à rappeler les victimes d'une sainte cruauté. »

155. Jusqu'ici l'Inquisition a dressé ses batteries, au XIIIe siècle, contre les Albigeois, Patarins, pauvres de Lyon et autres disciples de Manès ; au XVe siècle contre les Maures d'Espagne. Au XVIe siècle toutes ses procédures se dressent contre le Protestantisme. A Rome, l'Inquisition n'est définitivement établie qu'en 1542 ; cette mission du Saint-Office, ordonnée par Paul III, est complétée par Paul IV et confirmée par Sixte-Quint. Précédemment les pouvoirs inquisitoriaux étaient changeants et mobiles ; désormais ils forment un tribunal toujours en éveil, dont l'activité ne connaît pas les longueurs. L'Italie en masse était restée catholique ; elle s'était en quelque sorte, par toutes ses forces vives, identifiée avec le souverain pontificat et comme incrustée dans l'Église. Cependant, si, en Allemagne, les idées protestantes avaient fourni le parti des princes, en France, celui des nobles, en Italie, elles avaient recruté des adhérents parmi les lettrés. Les beaux esprits se laissèrent d'abord prendre aux attraits de la correspondance littéraire ; puis ils se laissèrent aller aux rêves des beaux livres et aux séductions de la théorie. On peut distinguer, avec Cantu, les soi-disant réformateurs italiens, en trois catégories La première comprend ceux qui, dans leur passion pour les études et dans leur aveuglement pour les classiques, attribuaient à ces derniers une autorité égale ou semblable à celle de la Bible et des saints Pères ; voulant l'émancipation de la raison humaine, ils ne supportaient pas même qu'elle fût gênée par les liens de la foi, ou bien ils distinguaient un ordre de

L'Inquisition en Italie.

vérités selon la religion, un autre selon la philosophie ; ou bien encore, ils avaient la prétention de concilier celle-ci avec celle-là, par un électisme qui, en fait de foi, frise de près l'incrédulité. La deuxième comprend ceux qui, voyant la dépravation se glisser dans l'Église de Dieu et les ecclésiastiques se plonger dans les soucis mondains, ne se contentaient pas de condamner l'abus, mais censuraient l'Église en lui refusant l'autorité à elle, qui seule a le droit de réformer. La troisième comprend ceux qui, se retirant d'un monde plein de souillures, s'exaltaient dans la pénitence et priaient Dieu de l'infliger à l'Église tout entière. Une orthodoxie rigoureuse poussant alors la haine au même degré que l'amour, finit par ne pas comprendre ce qui s'écarte quelque peu de la foi. Une préoccupation morale exagérée et la croyance aveugle à la justice de Dieu entraînent les hommes à une sombre austérité qui exclut toute espèce de jouissances, et où la vie s'écoule au milieu de mortifications qui répugnent à la nature humaine, et encore plus au caractère italien. Nous avons déjà vu le type de ces réformés dans les disciples de Savonarole, qui, tout en désapprouvant beaucoup d'abus dans l'Église, s'étaient arrêtés en face de ses décisions et de la vénération que son essence doit inspirer. Un de ces hommes, Pierre-Paul Boscoli, condamné à mort à Florence pour crime de conjuration contre le gouvernement, appela Luca Della Robbia, homme de lettres sérieux, et lui confia la mission de dire à un de leurs amis, d'abandonner la littérature profane, qui produit la vanité chez ceux qui la cultivent et de se consacrer tout entier aux études et à la pratique de la philosophie chrétienne [1]. Il y a bien loin sans doute, des excès de la piété et de la pensée qui interprète, mais accepte sincèrement le dogme de l'Église, à la raison individuelle qui s'élève contre la croyance catholique. Les Italiens ne poussaient pas la fantaisie des réformes jusqu'au dessein de tout renverser.

Jean Valdès

156. Le premier qui se prit, en Italie, à favoriser le protestantisme, fut l'espagnol Jean Valdès, personnage d'une haute nais-

[1] Cantu, *Les hérétiques d'Italie*, t. II, p. 121.

sance et d'un mérite reconnu à la cour d'Espagne. Après le sac de Rome par les bandes de Charles-Quint, il avait publié un dialogue où il accablait Clément VII, non pas tant de ses critiques, que de ses calomnies. Même en Espagne, le livre parut excessif ; l'auteur crut prudent de se réfugier à Naples. A l'abri par son titre de secrétaire de vice-roi, il introduisit dans la ville, où il se fit des prosélytes, les livres de Luther, de Bucer et ceux des anabaptistes qu'il avait connus en Allemagne. En même temps, il publiait un commentaire sur les Epîtres de saint Paul, des réflexions sur saint Mathieu et sur quelques psaumes, un avis sur les interprètes des Saintes Écritures et une méthode à suivre dans l'enseignement et la prédication, suivant les tendances primitives de la religion chrétienne. Son œuvre capitale, imprimée à Bâle en 1550, ce sont ses *cent-dix considérations divines*, dans lesquelles on traite des choses les plus utiles, les plus nécessaires et les plus parfaites de la profession de foi chrétienne. Les adeptes de Valdès disent qu'il passait la plus grande partie de sa vie dans des conférences, où, par la suavité de sa doctrine et la sainteté de sa vie, il attirait beaucoup de prosélytes au Christ, surtout parmi les gentilshommes et les chevaliers, sans compter aussi plusieurs dames très célèbres. On eût dit que Dieu l'avait choisi pour être le docteur et le pasteur des personnes nobles et illustres ; quelques-uns des plus célèbres prédicateurs de l'Italie se sont formés à sa lumière. On attribue encore à Valdès un opuscule intitulé *Le bienfait de la mort du Christ* : c'est un opuscule en bon italien, dans lequel l'auteur affirme que Jésus-Christ ayant versé son sang pour notre salut, nous ne devons point en douter, mais que nous devons vivre à cet égard dans une grande quiétude. Il s'appuie sur les autorités antiques pour soutenir que ceux qui tournent leur âme vers Jésus crucifié et se confient par son entremise en celui qui ne peut tromper, sont délivrés de tout mal et jouissent du pardon de toutes leurs fautes. Jean Valdès mourut à Naples vers 1540, laissant d'autres compositions qui devaient être publiées par Vergerio : « Valdès avait été un séducteur d'âmes. »

157. Bernardino Ochin était né à Sienne. Etant entré chez les Bernardino Ochin.

capucins, il avait à soutenir des luttes contre la chair : « Je cherchais en vain, avoue-t-il, à mortifier mon corps par les jeûnes et par les prières. A la fin, je lus l'Écriture et mes yeux s'ouvrirent à la lumière et le Christ me révéla trois grandes vérités : 1° Que le Seigneur, en mourant sur la croix, satisfit pleinement à la justice de Dieu et mérita le ciel à ses élus ; 2° Que les vœux monastiques sont une invention humaine ; 3° Que l'église de Rome est abominable aux yeux de Dieu. » Bernardino acquit la réputation d'un excellent prédicateur. Sadolet et Bembo le mettent sur la même ligne que les plus fameux orateurs de l'antiquité. C'était par ailleurs un homme mortifié, livré même à des pratiques excessives, qui parfois conduisent une âme à une trop grande confiance en elle-même. Il cheminait nu-pieds dans les montagnes, à travers les rochers, dans les neiges, au milieu des ronces: la tête découverte, exposé à toutes les intempéries, il demandait l'aumône de porte en porte ; la nuit, il s'appuyait contre un arbre et s'y endormait, bien que les seigneurs du lieu lui eussent préparé l'hospitalité. En le voyant passer vêtu d'une robe de bure, avec une barbe longue, blanchie avant le temps, l'œil éteint et les joues creusées par les macérations, ayant l'aspect d'un martyr, la foule s'agenouillait devant lui, cédant instinctivement à l'admiration et au respect. Aux austérités, Ochin joignait la dévotion : dans ses courses apostoliques, il fondait des confréries qu'il continuait de diriger et répandait spécialement les exercices des quarante heures. Ses lettres, qui existent encore, font le plus grand honneur à son zèle. Quand il fut élu général des capucins, l'annaliste de l'Ordre, Bovério, ne trouve pas d'expressions trop fortes pour louer sa vertu. « Doué, dit-il, de prudence, de sagacité, de bonnes mœurs, d'une habileté acquise par une longue expérience de toutes choses, d'une finesse d'esprit et d'une grandeur d'âme capables d'embrasser les plus grandes entreprises, d'un extérieur si modeste et si honnête, qu'on reconnaissait en lui un rare caractère de vertu et de sainteté ; admirable prédicateur dont l'éloquence gagnait les âmes, si bien, qu'à l'approbation unanime dans le troisième chapitre de l'Ordre entier il fut élu général, en 1538. Il administra l'Ordre avec tant de sens, de pru

dence et de zèle pour l'observance des règles, et en donnant lui-même l'exemple de toutes les vertus, que ses frères s'applaudissaient de l'élection d'un tel homme. Il fit la visite des divers couvents presque toujours à pied ; ses exhortations à la pauvreté, à l'observance de la règle et autres vertus étaient d'une éloquence admirable, aussi la réputation qu'il s'acquit près des siens et au dehors ne fit que croître ; il jouissait d'un grand crédit auprès des rois et des princes, qui l'employaient dans les circonstances les plus difficiles ; le Pape avait pour lui la plus grande estime ; il était tellement recherché, qu'il fallait recourir au Pape pour l'avoir comme prédicateur ; les plus grandes églises ne suffisaient pas pour contenir la foule des auditeurs, si bien qu'il fallait y ajouter des portiques improvisés : plusieurs même, levant les tuiles de la toiture, se laissaient glisser dans l'intérieur du temple pour l'entendre. Prêchant à Pérouse, en 1540, il calma les inimitiés quelque invétérées qu'elles fussent. A Naples, ayant recommandé du haut de la chaire, je ne sais quelle œuvre pie, les aumônes recueillies montèrent à la somme de cinq mille séquins. » Cependant, sous ces apparences, Ochin cachait un extrême orgueil, le désir de faire du bruit, la confiance en son propre jugement, et la tendance qu'il avait puisée dans les livres de Luther à trouver, dans les Saintes Écritures, ce qui répondait à ses passions. On dit que, tandis qu'il prêchait à Naples, en 1536, Valdès s'aboucha avec lui, et qu'ayant excité son imagination et son ambition, il le poussa à insulter Paul III, parce que ce Pape ne l'avait pas décoré de la pourpre. Déjà Ochin était suspect comme prédicateur ; à Venise, il le devint encore davantage ; à Vérone, il commença à répandre ses erreurs et à montrer du dégoût pour l'oraison, pour l'office de chœur, pour la messe, si bien que tout le monde en fut scandalisé. Certains frères le réprimandèrent, entre autres Augustin de Sienne qui lui dit en plaisantant : « Lorsque vous allez administrer les sacrements sans la prière, vous ressemblez à un cavalier qui monterait à cheval sans étriers. Prenez garde de ne pas tomber. » Ochin, sous prétexte d'aller prêcher les hérétiques, quitta l'habit de son ordre et se rendit à Aoste. En traversant les Alpes, son com-

pagnon s'étant aperçu de la fraude, s'efforça de le ramener à la bonne voie ; alors il le quitta et s'en revint avec le sceau de l'ordre que lui avait remis le déserteur. Dès qu'Ochin fut arrivé à Genève, Calvin tressaillit de joie : mais l'accord ne fut pas de longue durée. On ordonna aussitôt des prières dans toute l'Italie ; chez les capucins on prit grand soin d'extirper le moindre germe d'erreur et beaucoup de religieux qui en furent reconnus infectés abjurèrent ces hérésies. Le Pape exaspéré par une lettre d'Ochin, voulait supprimer l'Ordre ; on l'en dissuada. Caraffa, Muzio, Tolomei s'efforcèrent de rappeler le transfuge ; Ochin répondait longuement, délayant dans ses lettres tous les poisons des erreurs nuageuses qui se balançaient dans son esprit. Ochin fonda à Genève la première église italienne et publia divers opuscules, entre autres *Cento apologhi*, livre où il se montre si acharné, que Sleidan lui-même, l'historien et le panégyriste de la réforme, en eut honte. Cependant sa longue lettre remplie d'injures contre Paul III est encore plus ignoble. Ochin toutefois était un philosophe et un dialecticien distingué. Il enseignait qu'on ne peut arriver au vrai par la raison, mais qu'on a absolument besoin de l'autorité divine. Comme l'Écriture Sainte ne suffit pas, si une lumière infaillible n'aide à l'interpréter, et comme il avait répudié l'autorité de l'Église, il fut contraint de recourir au mysticisme et à l'interprétation immédiate. Une fois sur cette pente, bien qu'adhérant à l'Église universelle, il ne tarda guère à se brouiller avec les protestants. Errant à travers le monde réformé, on le vit avec sa femme et ses enfants, à Bâle, à Strasbourg, à Augsbourg, à Cracovie. Par une basse condescendance envers Sigismond roi de Pologne, qui avait grande envie de convoler à un nouvel hymen, Ochin prêcha la polygamie, bel aboutissement pour un homme qui n'avait pas trouvé l'Église Romaine assez pure. — « Ochin, disait Bullinger, est bien avancé dans la science de la perdition, ingrat envers le sénat et les ministres, impie, plein de malice, pour ne pas dire un affreux imposteur. » Ochin, de son côté, se plaignait de lui : « Je ne m'imaginais pas, dit-il, que Bullinger fût Pape à Zurich et qu'on dût obéir non seulement à ses ordres, mais encore à ses exhorta-

tions, en un mot, qu'il fût plus maître que le sénat, » Théodore de Bèze aussi, le poursuivait de ses invectives : « Ochin, disait-il, est un scélérat, un libertin, un fauteur des ariens, un blaphémateur du Christ et de son Église. » Aussi repoussé de Bâle et de Mulhouse, il alla se cacher en Moravie, et, après avoir perdu, de la peste, deux filles et un garçon, il mourut en 1564.

158. Un certain Vermigli, de Florence, ayant vu mourir tous ses enfants, fit vœu, s'il en conservait un, de le consacrer à Saint-Pierre martyr. Il donna, en effet, ce nom à un enfant mâle qui lui naquit à la Notre-Dame de septembre de l'an 1500, et qui survécut. Maria Fumantina, la tendre mère de cet enfant, cultiva de bonne heure ses talents, et lui enseigna le latin qu'elle connaissait au point de traduire Térence. Aucune dépense ne fut épargnée pour l'éducation de l'enfant : confié à la direction de Marcello Vergilio, secrétaire de la république florentine, il eut d'excellents condisciples tels que François Médicis, Alexandre Capponi, Ange et Pandolphe Stufa, François Raphaël Ricci et le très illustre humaniste Pierre Vettori. A seize ans il chercha dans le cloître des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Fiesole un réfuge contre la corruption du siècle, tandis que sa sœur Félicité entrait chez les religieuses de Saint-Pierre martyr. La douleur qu'en éprouva leur père ne fut pas toutefois sans consolation, car c'était un dévot de frère Savonarole, et en mourant, il avait légué une partie de ses biens à l'hôpital des Étrangers pour le soulagement des pauvres. Pierre Martyr trouva dans le séjour de Fiesole de grandes facilités pour ses études : il consacrait surtout son ardente attention à l'étude des saintes Écritures. Trois ans après, il passa au Couvent de Saint Jean de Verdara près Padoue, afin de pouvoir fréquenter l'université de cette ville, où il étudia, pendant huit années, les divers systèmes de philosophie et de théologie. A vingt-six ans, il se mit à prêcher et le fit avec succès. Dans ses prédications, il suivait la méthode scolastique, mais il lisait les Pères et avait appris le grec et l'hébreu. Chargé de la direction de l'abbaye de Spolète, il montra une grande aptitude pour les affaires, chercha à faire disparaître beaucoup d'irrégularités, ainsi qu'à réconcilier les partis qui divisaient la ville. Ayant

Pierre Martyr.

été choisi comme prévot du couvent de Saint-Pierre, à Naples, il se mit à lire les commentaires de Bucer sur les psaumes, l'ouvrage de Zvingle sur la dévotion et d'autres ouvrages des protestants : il se rendit par là suspect d'hérésie et augmenta les soupçons en parlant contre le purgatoire. Prieur à San Frediano de Lucques, il fit encore moins mystère de ses opinions et se mit presque à tenir école. Sous prétexte d'encourager les études, il gagna aux nouvelles croyances dix huit moines, qui les répandaient dans les environs, pendant que Pierre les prêchait à la cathédrale de Lucques. Cité à comparaître devant un chapitre général de son ordre, il partit secrètement et se réfugia à Zurich. Bullinger, Bibliander, Gualter l'accueillirent comme un frère ; il passa ensuite à Bâle, puis à Strasbourg. Dans cet intervalle, il écrivit le *Catéchisme* ou *exposition du symbole Apostolique* et adressa, aux Lucquois, une circulaire pour les exhorter à persévérer dans la foi qu'il avait prêchée. Dans l'impossibilité de se rendre utile, parce qu'il ignorait la langue du pays, il se maria avec une demoiselle de Metz et passa en Angleterre, où il trouva un emploi de professeur d'Écriture Sainte. A la mort d'Edouard VI, il revint à Strasbourg et commenta le livre d'Aristote *De naturâ.* De Strasbourg, il fut appelé à Zurich et se remit aux Écritures. A Zurich, il commentait les livres de Samuel et avait deux buts principaux : justifier les évangéliques contre leurs adversaires romains et montrer le légitime gouvernement de l'Église. Que les protestants eussent rompu l'unité de l'Église et amené un schisme plus profond et plus déplorable que les précédents, il le nie, puisqu'il ne peut y avoir d'union, si ce n'est dans la parole du Christ, dégagée de la parole humaine ; il ajoute que les évangéliques ont demandé aussi un concile auquel ils s'empresseront de ne pas se rendre, lorsqu'il sera réuni à Trente. Outre les longues disputes avec les luthériens sur la cène, Pierre Martyr en eut d'autres avec Brenz sur l'ubiquité, avec Bibliander sur le libre arbitre, et les nombreux écrits qui traitent de ces sujets sont renfermés dans ses *Loci communes.* Au colloque de Poissy, où il parut, Pierre Martyr ne réussit pas à faire changer les catholiques de religion, mais amena les protestants à croire que, dans la sainte cène, nous recevons réellement,

par la vertu et la puissance de Dieu, le corps et le sang de Jésus-Christ. Comme il s'ingéniait toujours à effectuer des rapprochements, il changeait le mot *transubstantiation* en celui de *consubstantiation* et cherchait à dissiper dans l'esprit de la reine, les rumeurs alarmantes qu'on avait répandues sur ses croyances. De retour à Zurich, Pierre Martyr se mit au lit pour ne plus se relever. Dans cette maladie, assisté de Bullinger, il s'occupait toujours de matières spirituelles et s'efforçait, jusque dans le délire, de réfuter l'ubiquité de Brenz. Ses corréligionnaires le regrettèrent beaucoup : il n'avait pas le feu de Farel ; il ne contribua pas autant que Luther, Calvin, Bullinger à former les communions protestantes, mais sa modération ne l'empêcha pas de sacrifier toute sa personne à l'Évangile réformé, et, par son éminente supériorité, il développa beaucoup, parmi les protestants, l'enseignement et l'interprétation des Écritures.

159. Pierre Paul Vergerio était originaire de Capo d'Istria. Reçu docteur, il alla travailler dans les cabinets des hommes de loi à Vérone, à Padoue, à Venise, puis s'en fut à Rome, où son frère était secrétaire de Clément VII. Pierre Paul se mit au service du cardinal Contarini et acquit les bonnes grâces du Pape, qui l'envoya, en qualité de nonce, près du roi Ferdinand. Le but de cette légation était d'obtenir que les doctrines luthériennes, condamnées déjà par Léon X, fussent extirpées par tous les moyens possibles, et aussi de donner des encouragements à Faber, à Eck, à Cochlée, à Nauséa, ainsi qu'aux autres champions de la religion catholique. Vergerio reçut en Allemagne un bon accueil de l'empereur, qui l'investit d'un bénéfice. Les archives du Vatican nous ont conservé plusieurs lettres qu'il écrivit pendant son séjour dans ce pays. Dans celle du 22 septembre 1533, adressée à Jacob Salviati, il montre combien il serait important, pour mieux pourvoir aux besoins de l'Église, que le Saint Siège fît au moins une trêve avec les Turcs. Et si on jugeait peu digne de la proposer directement au nom du pape, il offre d'entrer lui-même en Turquie, sous le prétexte de retourner dans sa patrie pour affaires ; et là, grâce à sa connaissanee de la langue et grâce à l'absence de tout caractère officiel, il pouvait facilement

Vergerio.

passer à Constantinople, et traiter sous main de la paix. Il trouvait des facilités de plus dans la bienveillance du bœïlo Aloïse Griti, ayant fait le panégyrique de son père qui avait été doge. En 1534, il dénonçait, au sénat de Venise, les menées des partisans de Luther. En 1535, il racontait, dans une lettre à Recalcati, sa conférence avec Luther, qu'il représente comme un rustre grossier et fanfaron. Vergerio était encore laïc ; mais il reçut, en un seul jour, de son frère, l'évêque de Pola, tous les ordres et même la consécration épiscopale, pour un siège en Croatie. Vergerio avait donné, jusque là, des preuves de zèle et de piété ; on conçut alors des doutes sur sa foi. Fatigué ou découragé du peu de succès de ses ambassades, il se retira dans son évêché et commença un ouvrage: *Adversus apostatas Germaniæ*. Mais soit que la lecture des livres qu'il se proposait de réfuter eût fait sur son esprit une impression de nature à altérer sa foi, soit que le mécontentement qu'il ressentait l'eût porté aux critiques violentes, le fait est qu'il commença à introduire de nouvelles doctrines ; c'est ainsi que non-seulement il éloigna les couvents d'hommes de ceux de femmes, mais il enleva encore aux églises certaines images, surtout celles de Saint Christophe et de Saint Georges, et les ex-voto, niant le patronage spécial des saints dans certaines maladies : il fit même conduire, sur un âne, la mître en tête, trois personnes qui prétendaient avoir assisté à une apparition de la Madone, et prit d'autres mesures qui sentaient l'impiété. L'archevêque de Bénévent, Giovanni della Casa, lui intenta alors un procès ; mais il ne se présenta ni devant l'inquisiteur, ni devant le vicaire général, ni devant le nonce. Vergerio essaya de se présenter au concile de Trente en qualité d'évêque ; il en fut repoussé. Dans ses diatribes postérieures, il attribuait ce refus à la crainte qu'avaient eue les Pères que, bien informé des affaires de Rome et d'Allemagne, il ne fit, au concile, une vive opposition. Enfin Vergerio apostasia formellement. Le bruit de son apostasie se répandit, non-seulement en Italie, mais en Europe, tant il était extraordinaire d'abandonner son drapeau. Bien des gens reprochaient à la cour de Rome d'avoir poussé à bout un homme qui possédait tant de vertu, tant d'habileté dans la controverse, tant d'éloquence. Dans le con-

sistoire du 3 juillet 1549, Paul III le déclara contumax, partant déchu de la dignité épiscopale et frappé des censures ecclésiastiques ; plus tard il fut excommunié et banni. En quittant l'Italie, il se réfugia dans la Valteline, puis dans l'Engadine, rencontrant partout beaucoup d'opposition. En sa qualité de ci-devant évêque, il aurait voulu être au moins pape protestant ; mais Luther n'admettait point de prééminence et moins encore que de tout autre, de ceux qui avaient reçu, ce sont ses expressions, l'Ordre de la grande bête. En Allemagne, en Pologne, Vergerio promena partout son importance ennuyée, mais ne formula aucun dogme. Du reste, outre son zèle infatigable pour la correspondance diplomatique, il fut un de ceux qui comprirent le mieux quel mal on pouvait faire par l'imprimerie, en créant une opinion fausse et en l'imposant aux multitudes. Les journaux n'étaient pas inventés ; Vergerio consacrait toute son activité d'esprit à composer des brochures populaires et satiriques. Le prélat qui l'avait poursuivi et le concile qui avait refusé de l'admettre furent surtout l'objectif de son artillerie. On lui doit encore des traductions d'ouvrages de Mélanchton, de Flaccius Illyricus et de Brenz : plus un livre d'exégèse, la paraphrase des sept psaumes de la pénitence, des sermons, des catéchismes et un opuscule sur le *Lait spirituel*. Les protestants n'ont pas manqué de présenter Vergerio comme l'exemple unique d'un homme qui aurait échangé le magnifique poste de prélat romain, la dignité de nonce, la mître d'évêque et la pourpre de cardinal contre les angoisses de l'exil. Quelque éloge qu'on en fasse, on n'en fera point un héros. Esprit pratique et manquant de généralisation, il traitait la religion comme une matière de droit, citant la Bible comme il aurait cité un code et subtilisant sans grandeur. Homme de négation et rien de plus ; violent chaque fois qu'il s'agissait de détruire, il était impropre à édifier et professait moins l'amour de la vérité que la haine de l'erreur ; plusieurs le méprisaient comme un brouillon politique, enclin à la fraude jusque dans la correspondance. A cinquante neuf ans, Vergerio songeait à se marier, quand la mort vint, un beau soir, le fiancer pour toujours à un cercueil.

159. Dans cette légion d'esprits insurgés contre Rome, Curione Curione.

remplit le rôle de Pasquin. Orphelin de bonne heure, il connut à Turin les doctrines protestantes et forma le dessein de s'évader. Tour à tour refugié à Milan, à Pavie, à Padoue, à Lucques, à Venise il se retira à Lausanne, puis à Bâle en 1547. On a de lui *Pasquillorum libri duo*, puis *Pasquillus théologaster*, puis *Pasquillus extaticus :* dans tous ses ouvrages, il donne libre carrière à sa malice protestante. A Bâle, Curione fit imprimer un traité *De amplitudine regni Dei*, où il soutenait que le nombre des élus surpasse de beaucoup celui des damnés, ce qui lui mit à dos Bullinger, Vergerio et d'autres qui l'accusèrent de pélagianisme. Ensuite il fit un traité *De l'antique autorité de l'Eglise du Christ ;* il composa différents opuscules, entre autres une lettre aux frères répandus dans le royaume de Babylone ; il paraphrasa le commencement de l'Évangile selon saint Jean et mit une préface de douze pages au livre des *Cent-dix considérations* de Valdès. Grand cicéronien, il a laissé beaucoup de travaux de philologie ; il augmenta le dictionnaire de Nizolio ; il publia une édition des œuvres du fameux helléniste Guillaume Buddée ; il fit le *Thésaurus linguæ latinæ* ainsi que des commentaires sur Aristote ; il traduisit en latin vingt livres de l'*Histoire d'Italie* de Guichardin. Beaucoup de ses lettres ont été imprimées, d'autres sont encore manuscrites dans la bibliothèque de Bâle ; elles sont adressées aux chefs et aux principaux personnages de la réforme. Curione était le correspondant bénévole des jeunes Italiens ; il avait une nombreuse famille dont il perdit cinq membres ; et mourut lui-même le 25 novembre 1569. D'une finesse d'esprit excessive, il avait laissé son esprit aller fort au delà des limites de la révélation ; cependant pour qu'on ne l'accusât pas d'avoir renversé toutes les bornes, il confessa, dans son testament, la foi à la très-sainte Trinité et au médiateur unique, Jésus-Christ.

Autres dissident.

160. A côté des défectionnaires, comme Curione, Vergerio, Vermigli, Ochin, il y avait beaucoup de ses esprits incertains, hésitants, non pas apostats, mais peu fidèles, prompt à s'évanouir dans leurs pensées. A Modène, on cite Castelvetro et Jean Morone ; en Toscane, Carnesecchi, Domenichi, Doni, Buccioli et Gelido ; à Sienne, Bemoglienti, Spanocchi, Aonio Paleario ; à Lucques, Gui-

diccioni, Burlamacchi et Simoni ; à Naples, Galeas Caracciolo. A Côme, Egidius della Porta saluait Zwingle comme un soldat du Christ et comme un Père. Michel-Ange, Berni, Vittoria Colonna, Polus même, esprits si distingués, n'échappèrent pas aux soupçons. Il ne faut pas prendre à la lettre toutes les accusations contre les personnes. Les réformés admettaient les principaux dogmes du christianisme, ils prétendaient même rappeler à leur observation l'Église égarée. En conséquence, il est très facile, même dans les discours et les écrits d'excellents catholiques, de trouver des expressions conformes à celles des protestants, ou tout au moins l'intention commune de ramener les opinions vulgaires aux définitions vraies et aux interprétations authentiques de l'Église. Celui qui n'examine pas l'ensemble en fait des adeptes des hérétiques. Mais fussent-ils tombés dans l'erreur, c'était plutôt la faute de leur intelligence que de leur volonté : l'erreur sincère ne constitue pas l'hérésie ; lors même qu'ils en auraient les apparences, il convient de la distinguer de la rebellion volontaire et préméditée ; et ils étaient plus excusables avant que le concile de Trente eut si bien exprimé et défini les vérités de la foi dans un langage accessible à tous. Les procédés même de la réforme diminuaient le nombre de ses sectateurs. Comment réveiller les consciences endormies avec un *Credo* vague et soumis aux oscillations du doute. La Bible, la méditation, le libre examen : ce sont là de beaux moyens pour produire la certitude nécessaire à l'action, surtout pour l'homme du peuple qui n'a pas de temps pour ces lectures. Aussi le peuple italien s'en tenait au vieux *Credo*. Outre les âmes pieuses qui reconnaissaient, dans les nouvelles doctrines, un tissu d'impiétés, la main des fidèles ne voyait pas sans peine le monde bouleversé par cet orgueil qui prétendait substituer l'autorité individuelle au mandat divin du Vicaire de Jésus-Christ. Ceux là même qui criaient bien haut contre l'Église Romaine, trouvaient que les protestants n'entendaient rien à sa correction. Chaque jour, au surplus, révélait davantage le caractère contradictoire du protestantisme : on le voyait en Allemagne affermissant le pouvoir des princes ; en France, factieux avec les partis ; en Angleterre, despo-

tique et persécuteur ; en Écosse, livré aux excès du fanatisme ; en Scandinavie, s'alliant à la forme monarchique ; républicain en Suisse, dissolvant en Pologne. Les protestants étaient aussi intolérants et plus encore, que ceux dont ils s'étaient séparés, sans pouvoir, comme eux, s'appuyer sur l'autorité divine ; dans ce pêle-mêle, chaque correligionnaire prétendait à la possession exclusive de la vérité et ce qu'ils savaient tous le mieux faire, c'était se lancer des anathèmes.

Procès de l'Inquisition.

161. Ces réserves faites, il ne faut pas croire que l'Inquisition fut inutile et resta inactive. Frédéric Badoero, résident vénitien en Sicile, dans son rapport au sénat de Venise, en 1557, dit : « Dans les choses de religion, ces populations montrent une grande dévotion, mais depuis peu d'années on a découvert parmi elles des Luthériens ; aussi les commissaires du Saint-Office sont-ils très-occupés à veiller sur eux, et on peut, sans préjudice des bons, affirmer, que ce mot de saint Paul est d'une grande vérité à savoir, que tous les insulaires sont dépravés, mais que les Siciliens sont les pires de tous. » A Rome, lorsque les affaires de la Compagnie de Jésus paraissaient prospères, un certain frère Augustin, en apparence catholique, mais secrètement madré luthérien, songeait à profiter de l'absence du Pape, qui se trouvait à Marseille, pour propager l'hérésie par ses prédications. Dans ses discours, il mêlait des erreurs à beaucoup de vérités : son auditoire ne s'en aperçut pas d'abord ; mais quelques jésuites l'ayant entendu, ne tardèrent pas à reconnaître que Luther parlait par sa bouche. Pour s'assurer de ses intentions, ils allèrent le trouver ; celui-ci se mit à les accuser d'ignorance, de méchanceté, de jalousie et prêcha des doctrines plus erronées encore. Alors les Jésuites commencèrent à traiter du haut de la chaire, des indulgences, des vœux, l'autorité du Pape, la nécessité des bonnes œuvres. L'Augustin, de son côté, recourut à un artifice ordinaire : il rejeta sur ses adversaires le soupçon d'hérésie. Alors saint Ignace le cita devant le gouverneur de Rome ; le moine s'enfuit à Genève et jeta son froc aux orties. Polydore Virgilio, d'Urbin, (1555) auteurs d'ouvrages d'une certaine érudition, avait accompagné, en Angleterre, le cardinal Adrien de Corneto ;

bien qu'ecclésiastique, il paraît qu'il adopta les erreurs de Henri VIII et y resta secrètement attaché. Le 31 janvier, Basini écrivait de Rome : « Ici on est tout occupé à emprisonner les Luthériens ; cette tâche est échue à un frère mineur de Saint-François ; en sorte que, d'après tout ce qu'on voit, il faut, dans ce monde, n'avoir pas plus de cervelle qu'un bœuf. » Cette plaisanterie ne tire pas à conséquence ; aucun esprit bien fait n'est à l'étroit dans le *Credo* de l'orthodoxie. L'Inquisition s'étendait même aux juifs, non pour les punir, mais pour empêcher de propager leurs erreurs et de commettre ces énormes délits dont la crédulité frémissait alors. Le vertueux Sadolet, dans une lettre au cardinal Farnèse, se plaint de ce que les Juifs sont traités trop doucement par Paul III. Paul IV les traita plus rigoureusement et voulut qu'on les confinât dans le Ghetto. Les Juifs s'en irritèrent et peut-être prirent une grande part au soulèvement qui mit le feu au palais de l'Inquisition.

161 (*bis*). L'Inquisition ne déploya une redoutable activité que sous l'impulsion du grand-inquisiteur, Michel Ghisléri. Celui-ci débuta en mettant l'embargo sur les mauvais livres qui s'imprimaient dans le pays des Grisons et en entamant des procès contre les évêques de Coire et de Bergame. Le vénitien, don Gabriel Fiamma, chanoine de Latran et évêque de Chioggia, auteur de poésies spirituelles, prêchant à Naples en 1562, fut aussi accusé d'hérésies. Ce fut alors que l'Académie de Modène fut dispersée et que plusieurs de ses membres émigrèrent. Tiepolo, ambassadeur de Venise à Rome, décrit un auto-da-fé exécuté dans cette ville contre quinze personnes : sept furent condamnées aux galères comme faux témoins ; sept hérétiques abjurèrent ; un relaps fut remis aux tribunaux séculiers : ce relaps était Pompée de Monti, proche parent du cardinal Colonna. A la date du 27 septembre 1567, il décrit l'auto-da-fé dans lequel furent brûlés Carnesecchi et un frère Cividale de Bellune, sans compter dix-sept autres qui, après avoir abjuré, furent condamnés les uns à la prison perpétuelle, les autres aux galères, d'autres furent frappés d'une amende, au profit d'un hôpital qu'on devait construire pour les hérétiques. Le 28 mai 1569 eut lieu, en présence de vingt-deux cardinaux, un autre auto-da-fé,

Michel Ghisléri

où quatre impénitents furent condamnés au bûcher, et dix abjurèrent, parmi lesquels Guido Lanetti, de Fano. On trouve, dans la correspondance de Bullinger, vers l'an 1568, plusieurs lettres où l'on raconte, sur l'Inquisition, des atrocités, empreintes des exagérations qui naissent d'ordinaire des bruits de la foule. A Mantoue, on aurait arrêté un parent du Duc. A Rome, il ne se passerait pas de jour où l'on n'envoie des patients au bûcher et à la potence : toutes les prisons sont pleines et il en faut toujours construire de nouvelles. A Milan, un jeune noble accusé de luthéranisme et condamné à la potence, aurait dû, aux termes de l'arrêt, y être traîné attaché à la queue d'un cheval ; à moitié étranglé, comme il persistait à ne vouloir abjurer, il aurait été brûlé à petit feu et ses restes exposés auraient été la proie des chiens. A la date du 24 février 1585, le résident de Venise à Rome, informe son gouvernement d'une sentence rendue publiquement contre dix-sept individus poursuivis par le Saint-Office, en présence de plusieurs cardinaux et d'un très-grand nombre de personnes. Parmi les coupables, trois furent envoyés au bûcher comme relaps en matière d'hérésie manifeste ; d'autres en qualité de sorciers et de magiciens, qui abusaient des sacrements par leur scélératesse, furent condamnés au carcan, d'autres au cachot et à différentes peines. Celui dont on a le plus idéalisé la mort, c'est Fannio, né à Faenza, de parents obscurs. Devenu hérétique en lisant la Bible sur une traduction, il avait, paraît-il, dans l'hérésie, cette bonne foi et ce fanatisme calme, qui naît de l'ignorance On le relâcha une ou deux fois, mais il se faisait aussitôt reprendre. Lorsque Jules III succéda à Paul III, ordre vint de le mettre à mort ; il embrassa celui qui lui en apporta la nouvelle et ajouta : « J'accepte avec joie la mort pour la cause du Christ ; » puis il continua à édifier ses compagnons, en exposant les joies d'une telle mort ; son supplice eut lieu à Ferrare en 1550 ; son cadavre fut brûlé sur le lieu de l'exécution. On a, de lui, plusieurs écrits où sont consignées ses opinions hérétiques et sa biographie composée par les Plutarques, anonymes de la secte. On a arrangé les choses de manière à lui donner, comme martyr protestant, le relief d'un Irenée et d'un Cyprien.

L'exagération de ces récits en découvre suffisamment l'inanité.

Divers supplices.

162. Les Réformés, qui nous ont conservé les noms de leurs martyrs, décrivent les supplices qu'on fit subir à Dominique Cabianea de Bassano, et à frère Jean Mollio, professeur de Bologne. Pomponio Algéri, de Nôle, arrêté à Padoue, fit une brillante défense, en invoquant, contre les erreurs de l'Église Romaine, les Écritures et les Décrétales ; mais quel que fut le désir des Vénitiens de le sauver, il fut condamné à être brûlé vif. François Gamba de Côme, convaincu d'être allé à Genève et d'avoir participé à la cène réformée, fut condamné à la potence et à avoir, au préalable, la langue percée de part en part, afin qu'il ne put parler. Godefroy Varaglia, capucin piémontais, parti pour convertir les Vaudois, se laissa, au contraire, pervertir par eux : arrêté, il fut transféré à Turin et mis à mort en 1588 : on lit, dans son procès, que le nombre des adhérents à ses doctrines était si grand, que l'Inquisition n'aurait jamais assez de fagots pour les brûler. Barthélemy Bartoccio s'était retiré à Genève ; étant venu à Gênes en qualité de marchand, il fut reconnu, arrêté et envoyé à Rome où il fut brûlé. A Plaisance, en 1553, le chantre Paul Palazzo, qui penchait vers le luthéranisme, fut mis en prison à Saint-Dominique et, grâce aux démarches faites en sa faveur, délivré au bout de quelques jours. En 1557, l'inquisiteur fit jeter en prison les notaires Matthieu Dordono et Innocent Nibbio, qui, après s'être repentis, firent amende honorable et pénitence publique. Taddée Cavalzago, poursuivi comme luthérien, s'enfuit à Genève et par suite resta en exil. Le prêtre Simon qui avait vécu longtemps avec lui fut arrêté, et se cassa la cuisse en cherchant à s'évader de son cachot : Il dut ensuite faire pénitence de ses erreurs. Alexandre Cavalgio fut arrêté pour avoir tiré du couvent une sœur et l'avoir mariée. On découvrit aussi parmi la haute noblesse des fauteurs de l'hérésie, qui eurent à expier leur crime ; beaucoup furent exilés, et leurs biens dévolus au prince. En 1558, le prêtre Riccio qui avait conversé, bu et mangé avec des luthériens et qui les avait aidés à fuir, fut fouetté sur un échafaud par l'inquisiteur frère Valère Malvicino, et dut réveler publiquement toutes les menées qu'il avait faites contre

le souverain pontife ; le même supplice fut infligé en même temps à deux autres citoyens : Joseph de Médici, fouetté lui aussi, confessa ce qu'il avait cru ou fait de contraire à la foi catholique, et un notaire nommé Joseph avoua qu'il avait souillé de son urine le bénitier, et frappé à coups d'épée certaines images pieuses, ainsi que les bras et les cuisses de la statue du Saint Roch. Nous pourrions trouver les traces de procédures semblables dans toutes les villes d'Italie. En Lombardie, le frère Pierre Ange, de Crémone, s'était rendu redoutable. A Milan, ville alors au pouvoir de l'Espagne, on avait implanté l'inquisition espagnole ; on sollicita, comme une grâce, l'Inquisition à la mode Romaine. A Gênes, en Sardaigne, en Piémont, on procède de la même manière, généralement avec bénignité. Mais Caracciolo, dans sa vie de Pie IV, ne permet pas le doute sur les agissements des hérétiques dans toutes les villes de la Péninsule. L'Italie était sillonnée d'émissaires ; elle avait des affidés partout ; elle pouvait se trouver prise, à un moment donné, dans les filets du luthéranisme. « C'est ainsi, conclut l'historien, que la pauvre Italie était maltraitée ; ainsi furent découvertes et guéries par l'action du Saint-Office, ses plaies occultes et pestilentielles. Les personnes vertueuses et pleines de foi éprouvèrent un sentiment de grande horreur pour un si grand mal, et un sentiment de grande joie pour un remède aussi efficace ; le cardinal Théatin, surtout, l'inventeur et l'auteur de tant de bien, voyait chaque jour augmenter sa satisfaction, et en remerciait le bon Dieu : son cœur intrépide l'entraîna même plus loin, car il se mit à poursuivre les princes d'Italie, qui étaient souillés de cette poix, par exemple : Ascagne Colonna, duc de Palliano, Vittoria Colonna marquise de Pescara, Rénée princesse du sang royal de France en qualité de sœur d'Henri III, duchesse de Ferrare, Catherine Cibo duchesse de Camerino, Julie Gonzague comtesse de Fondi et autres personnages. On vit aussi se manifester dans le tribunal du Saint-Office la puissance qui lui avait été donnée par Dieu, la puissance *evellendi*, *disperdendi*, *dissipandi et destruendi ;* c'est ce qui faisait dire souvent au cardinal Caraffa sous une forme familière, que « le but principal auquel doivent tendre le Saint-Office

et les papes, c'est de persécuter les grands lorsqu'ils sont hérétiques, parce que de leur châtiment dépend le salut des peuples. »

163. Pour mieux apprécier ces détails, il est indispensable de connaître la procédure et la pénalité de l'inquisition. L'inquisition avait pour devise *Misericordia* et *justitia*. Quand donc les inquisiteurs arrivaient dans une province, ils exhibaient publiquement leurs titres, donnaient trente jours de grâce pour s'avouer coupable et recevoir son pardon. Ce laps de temps écoulé, commençait la procédure judiciaire. Il y avait trois sortes de procédures : la procédure par accusation, la procédure par dénonciation, et la procédure par inquisition. La première était rare depuis qu'au tribunal était attaché un promoteur fiscal qui remplissait les fonctions d'accusateur public. — La seconde était très-usitée en Espagne : tous les ans, là où était le Saint-Office, on lisait dans une des églises l'*Edit des délations* qui prescrivait de dénoncer aux inquisiteurs ; le dimanche suivant, on lisait l'*Edit des anathèmes* qui mettait à la discrétion des inquisiteurs l'excommunication majeure contre ceux qui n'auraient point révélé. Quand arrivait un dénonciateur, il devait rédiger ou faire négliger par son confesseur sa dénonciation, la signer et se déclarer prêt à le soutenir publiquement. — La procédure par inquisition avait lieu quand les inquisiteurs recherchaient directement sur bruit public, rapports anonymes ou écrits signés par le prévenu. En tout cas, il y avait instruction sommaire faite par un *commissaire* qui livrait son rapport au tribunal ; le tribunal le remettait à des *consulteurs* qui décidaient s'il fallait arrêter le prévenu pour donner suite à l'instruction. On procédait, pour le savoir, à la revue des *registres* des divers tribunaux qui disaient si déjà s'élevaient des charges contre le prévenu. Quand les pièces étaient réunies, le dossier passait aux théologiens *qualificateurs* qui déclaraient s'il y avait soupçon *léger*, *grave* ou *véhément* d'hérésie. Le tribunal décidait alors emprisonnement public pour les faits légers, intermédiaire pour les employés du Saint-Office, secret pour les accusés d'hérésie ; mais ces prisons, de l'aveu de Llorente qui les avait visitées, n'avaient ni chaînes ni menottes : c'était la prison avec ses inconvénients. Durant les trois jours suivants, il y avait

Procédure de l'Inquisition.

une admonition pour obtenir l'aveu ; et si l'aveu était fait, il y avait clémence sur une simple sentence du tribunal ; l'affaire était finie. Sinon le promoteur fiscal dressait l'acte d'accusation ; à chaque article le greffier demandait à l'accusé ce qu'il en pensait ; l'accusateur demandait ensuite la torture comme supplément de preuve pour rassurer la conscience du juge et épargner, par l'aveu, la mort au coupable. On a accumulé les calomnies sur cette procédure. Or, il est faux que l'Inquisition se prétende infaillible, puisqu'elle reconnaît des innocents qu'elle décore du laurier et de la palme ; faux qu'elle attaque le délit de pensée puisqu'elle ne saurait le connaître tant qu'il ne se complique pas d'un acte extérieur ; faux qu'elle oblige à dénoncer ses pensées, elle demande seulement qu'on révèle ses actes pour obtenir son pardon. A côté des calomnies, les médisances : l'Inquisition arrête préventivement oui, mais sur charges graves ; elle entretient des espions, oui, comme la police, puisqu'elle est la police du temps, et elle vaut mieux encore que la police des libres-penseurs ; elle communique la procédure sans faire connaître les témoins, oui, mais pour éviter les vengeances ; enfin, elle reçoit les dépositions des infâmes, oui, sauf à les peser comme tous les tribunaux, et le concile de Béziers, qui recommande ici la prudence, dit qu'il faut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent. Voici au surplus une sentence des plus sévères d'Espagne : Nous déclarons l'accusé N... convaincu d'être hérétique, apostat, fauteur, receleur d'hérétiques, faux et simulé confessant, et impénitent relaps ; pour lesquels crimes il a encouru les peines d'excommunication majeure et de la confiscation de tous ses biens au profit du fisc de sa majesté. Déclarons de plus que l'accusé doit être abandonné au bras séculier que nous chargeons très affectueusement, de la meilleure et plus forte manière, d'en agir à l'égard du coupable avec bonté et commisération. » Au fond, c'est une déclaration de jury et il n'est pas plus juste de rendre l'Église responsable des suites qu'il ne le serait d'imputer à notre jury les conséquences de sa déclaration. Du reste, ni bulle ni concile ne parlent de la peine de mort. Le tribunal de l'Inquisition espagnole, dit notre ami Jules Morel,

soutient la comparaison avec les magistratures les plus honorées et les dépasse, sauf un point, la publicité des débats. Mais d'abord cette publicité n'a pas toujours existé non plus dans l'Inquisition romaine, surtout pendant le premier siècle du protestantisme, ni même dans l'ancienne Inquisition d'Espagne, qui paraît si merveilleuse au docteur Héfelé. La publicité, du moins prise dans le sens de la confrontation entre l'accusé et les témoins, est une formalité très désirable sans doute, elle peut, en certains cas, amener des découvertes précieuses à l'intelligence de la justice. Mais cette publicité, tout le monde en convient, entraîne de graves inconvénients quand les esprits sont en révolte, et c'est précisément le cas des tribunaux du Saint-office, qui correspondent à l'état de siège de nos sociétés modernes, avec la différence de subtilité qu'il y a entre les intérêts matériels que les cours martiales doivent couvrir de leur protection, et les délits contre la foi que les autres doivent surprendre, intimider ou frapper.

On peut diviser les justiciables qui profitent de la publicité des débats, en deux catégories : ceux qui échappent, par ce moyen, à l'action de la justice ; et ceux qui, par le même moyen, échappent à l'erreur de la justice. Les premiers sont nombreux, probablement. Mais si l'ordre social peut se soutenir matériellement avec une déperdition considérable dans une répression effective, il n'en est pas de même d'un ordre social catholique. Celui-ci suppose une telle perfection de purification incessante, que la moindre négligence sur ce point compromet toute son organisation, délicate comme la conscience surnaturelle sur laquelle elle est établie ; ainsi nous ne devons pas regretter la main mise sur des coupables que la publicité des débats aurait permis de faire évader.

Mais n'avons-nous pas à regretter des innocents que le défaut de publicité a fait passé pour coupables ? Remarquons d'abord, que la publicité n'est point nécessaire à un juge pour acquérir la pleine conviction de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé traduit à sa barre : sans cela jamais l'Église n'aurait laissé introduire le silence dans sa juridiction criminelle. Quand un juge, après une instruction secrète, prend un innocent pour un coupable, il conclut

plus qu'il ne sait, et donne à son jugement une portée que les prémisses de l'instruction ne comportaient pas. Il ne juge pas mal en vertu de l'instruction secrète, mais en vertu de sa précipitation, de ses préjugés, de son ignorance. Or, les juges du Saint-Office ne devaient pas être de cette espèce précipitée et vaine. La non-publicité des débats devait donc amener moins d'arrêts injustes dans l'Inquisition que dans les tribunaux ou la publicité : *strepitus fori*, est plus que compensée par toutes les passions que l'esprit du monde traîne à sa suite. On a cherché, dans les lois modernes, une foule de combinaisons pour donner des garanties aux accusés et aux citoyens. Quand les magistrats sont sages et vertueux, ils n'ont pas besoin de combinaisons constitutionnelles ; s'ils manquent de vertu ou de sagesse, il n'y a pas de combinaison constitutionnelle qui puisse leur en offrir.

Ainsi l'Inquisition d'Espagne rendait bonne et loyale justice. Au fait, elle était aimée du peuple à un degré d'enthousiasme dont aucune magistrature n'a jamais eu l'honneur. Je ne parle pas de ces actes de foi grandiose auxquels la nation tout entière prenait une part solennelle, le roi, les princes, les prélats, les grands, l'armée, le peuple. Je dis que, quiconque a étudié les rouages de l'Inquisition espagnole, a passé en revue ses droits, ses lois, ses ordonnances, ses pénalités, demeure couvaincu que jamais la compression n'aurait pu faire marcher un système d'une complication inouïe, si chaque Espagnol n'y avait pas apporté un tribut d'amour et de bonne volonté, pas plus qu'on ne pourrait faire marcher un couvent de Trappistes dans son étroite observance avec des gardes chiourmes. L'Inquisition suppose que l'Espagne était un monastère comme l'Angleterre est une manufacture, et chaque citoyen un religieux, comme chaque manœuvre anglais un ilote, et chose inouïe, la nation espagnole fut élevée au niveau de cette grandeur. Tous avaient fait, à la conservation de la foi catholique, le sacrifice de toutes les choses du temps. Chacun répétait dans son cœur ce vœu héroïque : Si je deviens hérétique, je consens à perdre mes honneurs, mes droits, mes biens, mes affections, ma vie, ma postérité. Jamais aucun peuple n'a consenti à mettre à un si grand prix sa religion. L'Espagne a

réalisé au XVI[e] siècle la parabole de l'Évangile. Un marchand, ayant découvert un diamant d'un grand prix, revint chez lui, vendit tout ce qu'il possédait et eut le bonheur de l'acquérir, ainsi que la gloire de le conserver [1].

164. Pour juger la pénalité de l'Inquisition, il faudrait connaître à fond le droit criminel du moyen âge. Nous ne pouvons ici que faire une courte observation. Le droit barbare, dans sa grossièreté primitive, autorisait la réparation des torts par le duel et la compensation pécuniaire. Mais alors le mal n'était ni prévenu ni expié. Pour obvier à ces graves inconvénients, on diminua le domaine des faits rachetables en agrandissant celui du talion, qui, peu à peu, se dépouilla de sa grossièreté littérale et devint *symbolique* sans cesser d'être *sanguinaire*, mais sans être encore égal pour toutes personnes et entièrement soustrait à l'arbitraire du juge. La justification de ces changements est facile : le barbare était ignorant, peu délicat, peu sensible à la douleur, et partant il craignait peu la mort. Il fallait donc, non pas notre pénalité philosophique, mais une pénalité dramatique, symbolique, féroce qui portât avec elle l'instruction et la terreur. A ces principes généraux il faut joindre quelques indications particulières. La torture était alors employée partout et elle a subsisté en France jusqu'à Louis XVI, sans que nous en ayons été plus barbares. Les promenades dérisoires, les processions humiliantes étaient également établies çà et là pour punir divers délits et crimes. Enfin la peine du feu, usitée chez les Goths avant l'invasion, avait été sans doute apportée en Occident et appliquée à la magie, à la sorcellerie et à l'apostasie. Ces détails suffisent pour comprendre la pénalité de l'Inquisition. La torture qui sert de complément à la procédure n'est employée qu'avec la plus grande prudence ; il faut qu'il y ait *charges graves*, *certitude* qu'on a des complices et *permission* du pape ou du grand inquisiteur. Ces conditions posées on recourt à la torture par l'eau, le feu, ou par la faim. Un sablier en règle la durée et un évêque y assiste pour en modérer les rigueurs. Après la condamnation, si le convaincu est mort, on jette Pénalités.

[1] *Incartades libérales*, p. 161.

ses cendres au vent ; sinon, suivant le degré de culpabilité, il y a amende, confiscation, destruction de la maison, prison et mort sur le bûcher. Les premières peines n'ont rien de sanguinaire ; la dernière n'est pas pire que le supplice des coupables roués en place de Grève. Voici comment la sentence s'exécutait en Espagne. Les cloches sonnent ; une cavalcade va chercher le funèbre cortège à la porte du Saint-Office ; la musique se fait entendre ; des charbonniers armés de piques et de mousquets précèdent ; viennent ensuite les dominicains précédés d'une croix blanche ; puis des hommes portant les effigies de carton de ceux qui sont morts en prison ou condamnés par contumace ; ensuite des condamnés non à être brûlés, la corde au cou, la torche à la main, avec de grands bonnets de cartons portant leur condamnation : et après des Juifs repentants, condamnés à la prison, la torche à la main, couvert du *san-benito* (sac bénit), ou casaque jaune, sans manches, avec croix rouge de Saint-André, devant et derrière ; enfin les condamnés au feu en *san-benito* avec flammes rouges, bonnet rouge et baillon s'ils blasphèment : chacun est conduit par deux familiers de l'Inquisition. La procession arrivée non loin du *Quemadero*, on livre les coupables au bras séculier qui exécute la sentence.

Conclusion. En étudiant avec calme et impartialité le tribunal de l'Inquisition, on ne peut donc méconnaître que ces lois n'aient été établies avec une grande prudence, proportionnéee aux usages des siècles, et confiées, quant à l'application, à des hommes dont l'état est propre à faire éviter un grand nombre de désordres, qui se rencontrent dans les tribunaux séculiers. Cette sagesse d'organisation prévient les abus, mais ne les évite pas tous ; il y a d'innocentes victimes, il est regrettable qu'on en brûle beaucoup comme sorciers, regrettable encore qu'on applique, aux Indiens nouveaux convertis, des peines réservées aux apostats d'Espagne. Mais ces désordres ne sont ni essentiels, ni ordinaires, ni considérables : non essentiels, ils n'attaquent point les principes et la composition du tribunal ; non ordinaires, ils ne se trouvent que dans des cas particuliers qu'on peut éviter dans une certaine mesure : non considérables, ils sont loin de contrebalancer les avantages de l'In-

quisition. Ainsi pour un certain nombre de condamnés, l'Espagne sauve sa foi, assure sa paix et sa prospérité, garde sur son trône des rois catholiques : tandis que l'Allemagne, hérétique est ravagée par la guerre des anabaptistes, la guerre des paysans et la guerre de Trente ans ; l'Angleterre hérétique est livrée à d'odieux tyrans ; la France désolée par la Saint-Barthélemy, par les massacres des Cévennes, de Mérindol, des Camisards, etc. ; les rois sont assassinés et les papes et papesses du protestantisme commettent, dans un temps très-court, beaucoup plus d'atrocités qu'on n'en reprochera jamais à tous les princes catholiques réunis. Enfin l'utilité du Saint-Office est si bien sentie par ceux qui en redoutent l'action pour eux-mêmes, qu'ils forment la masse de ses ennemis. En pratique, cependant, à raison de l'infirmité intellectuelle et des grosses rancunes de nos contemporains, il n'en faut point parler ; répondre s'il le faut, avec circonspection et ne se défendre qu'en fuyant. Non qu'il soit difficile de se défendre : cela est, croyons-nous, facile ; mais il est superflu de discuter là où les préjugés et l'ignorance ne laissent pas de prise ; et c'est recourir inutilement aux plus solides preuves si les démonstrations les plus évidentes ne peuvent qu'exaspérer les passions.

§ IX S. IGNACE DE LOYOLA ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

« Personne n'ignore, dit Guizot, que la principale puissance instituée pour lutter contre la révolution religieuse du XVIe siècle a été l'Ordre des Jésuites. Rien n'est plus certain, ils ont eu de la grandeur ; une grande idée s'attache à leur nom, à leur influence, à leur histoire. C'est qu'ils ont su ce qu'ils faisaient, ce qu'ils voulaient ; c'est qu'ils ont eu pleine et claire connaissance des principes d'après lesquels ils agissaient, du but auquel ils tendaient : c'est-à-dire qu'ils ont eu la grandeur de la pensée, la grandeur de la volonté[1]. » « Toutes les pages des annales européennes, durant grand

[1] *Histoire de la Civilisation en Europe*, p. 338.

nombre de générations, dit à son tour Macaulay, témoignent de la véhémence, de la politique, de la discipline parfaite, du courage intrépide, de l'abnégation, de l'oubli des liens les plus chers à l'homme privé, du profond et opiniâtre dévouement à atteindre le but proposé, de la prudence infinie dans l'emploi des moyens, qui distinguèrent les Jésuites dans la lutte pour leur Église. L'*Esprit catholique s'était concentré dans le sein de l'Ordre de Jésus* et son histoire est *l'histoire de la grande réaction catholique*. Cette société s'empara de la direction de toutes les institutions qui agissent le plus puissamment sur les esprits ; la chaire, la presse, le confessional, les académies. Où prêchait le Jésuite, l'église était trop petite pour l'auditoire. Le nom de Jésuite, en tête d'un ouvrage, en assurait le succès. C'était à l'oreille d'un Jésuite, que les puissants, les nobles et les seigneurs confiaient l'histoire secrète de leur vie. C'était de la bouche du Jésuite que les jeunes gens des classes hautes et moyennes apprenaient les premiers rudiments des études jusqu'à la rhétorique et la philosophie. La littérature et la science, compagnes jusque-là de l'incrédulité et de l'hérésie, se montrèrent les alliées de la foi orthodoxe. Devenue reine du sud de l'Europe, la Société de Jésus victorieuse se prépara à d'autres conquêtes. S'inquiétant peu des océans et des déserts, de la faim, de la peste, des espions et des lois pénales, des prisons et des tourments, des gibets et des haches, les Jésuites apparurent sous toutes les formes, dans tous les pays ; écoliers, médecins, marchands, serviteurs, on les vit à la cour hostile de Suède, dans les vieux châteaux du comté de Chester, au milieu des campagnes de Connaught, ils disputaient, instruisaient, consolaient, attirant à eux les cœurs de la jeunesse, ranimant le courage des timides, et portant le crucifix aux lèvres des agonisants. [1] » Léopold Ranke pense, sur ces Jésuites, comme Macaulay et Guizot. Dans son *Histoire de la papauté au* XVIe *siècle*, il place la Compagnie de Jésus à côté du concile de Trente et de l'Inquisition, comme formant, sous l'autorité des Pontifes romains, une troisième force de réaction contre le protestantisme ; il admire la pro-

[1] Article publié dans la *Revue d'Edimbourg*.

fondeur du but, la puissance des ressources, l'entente des règles, le recrutement des sujets, la constitution des pouvoirs, comme autant de marques d'une prodigieuse institution. Sous la plume d'écrivains hostiles, ces aveux ont une grande portée. En lisant certaines biographies, on se demande si saint Ignace et les Jésuites n'ont pas été mieux compris de leurs ennemis que de leurs amis ; à voir la persistance de certains préjugés que ne dissipe point l'âpreté des haines, on se demande si les timidités de telles ou telles adhésions, ainsi que les réserves de plusieurs enthousiasmes ne sont pas des avances à l'ennemi et les préludes de la trahison. Au fond, dès qu'il s'agit de la Compagnie de Jésus, il n'y a pas de moyen terme ; on est ami ou ennemi, ennemi ardent ou ami zélé : il n'y a pas d'indifférent, ni de neutre. Tout le monde se préoccupe de cette compagnie, la juge bien ou mal ; mais par son souci de la juger, marque son importance. On la sait forte ; on lui prête des lois pleines de mystères, une ténébreuse politique et au lieu de l'apprécier suivant la vieille règle, par ses œuvres, on veut, au contraire, que ses œuvres, louables d'ailleurs, soient le fruit du crime. Il faut résoudre ce problème. Il faut dire ce que fut Ignace, ce que sont ses exercices et ses constitutions, par quelle force son Institut s'est acquis tant de persécutions et tant de gloires. Il n'y a, dans l'histoire moderne, aucune question qui offre plus d'intérêt à la vérité, à la vertu et à la justice.

165. L'an du Seigneur, 1491, sous le pontificat d'Innocent VIII, Frédéric III étant empereur, Ferdinand et Isabelle rois d'Espagne, naquit, dans la province de Guipuscoa, d'une noble famille de la Biscaye, un enfant qui reçut au baptême le nom d'Inéco ou Inigo, et qui devait être saint Ignace de Loyola. Loyola était à une faible distance d'Aspeytia et d'Azcoytia, le fief principal de la famille ; son château-fort, armé de tours, avait été en partie démoli par ordre de Henri IV, roi de Castille ; il n'en restait guère alors qu'une tour encadrée depuis, dans la construction d'un collège de Jésuites et d'une église placée sous l'invocation de l'illustre enfant qui y reçut le jour. Les parents d'Inigo, don Beltram Jannès et dona Marina de la famille Saens de Licona y Balda étaient également dis-

Commencements d'Ignace.

tingués par leur noblesse, leur fortune et leur vertu. Dieu avait béni leur mariage, en leur donnant huit filles et trois fils. On ignore le jour, le mois et l'ordre de la naissance d'Ignace ; mais on sait que Loyola ressortissant d'Azpeytia au temporel et au spirituel, l'enfant fut baptisé dans l'église paroissiale de ce lieu. Enfant, il fut placé chez une tante à Arévalo, diocèse d'Avila et y reçut une éducation chrétienne ; après quoi il entra comme page à la cour de Ferdinand le catholique. On rapporte qu'il était très habile dans tous les arts de la guerre et de la chevalerie. On dit aussi qu'il aimait à lire des chansons de geste, particulièrement l'Amadis des Gaules, et, sans doute, la chanson de Roland dont les prouesses avaient illustré ses montagnes. Mais il ne s'adonna jamais au jeu, cette passion dominante des Espagnols : suivant la devise des chevaliers : « Dieu, ma Dame et l'honneur: » Il sut, par honneur, préserver son cœur et son esprit des écarts auxquels sont exposés à la cour des jeunes gens sans surveillance ; suivant la coutume, il se dévoua au service d'une dame qui était, dit-il, plus que comtesse et duchesse, et à laquelle il adressa des sonnets ; mais cette affection chevaleresque ne le détournait point du service de Dieu et, tandis que la muse profane lui inspirait des madrigaux, la muse sacrée lui dictait un poème en l'honneur de saint Pierre. Il paraît avoir vécu ainsi à la cour jusqu'à l'âge de vingt-six ans. A cette époque, il s'attacha au service de don Manrique, duc de Najéra, vice-roi de Navarre. Ferdinand avait arraché cette province à Jean III, pour l'unir à la couronne d'Espagne. Sous la régence de Ximénès, Jean essaya, avec le secours de la France et le concours des habitants de la province, de reprendre le pays. Ximénès envoya des troupes pour défendre le domaine royal ; Inico fit partie de l'expédition et sut se battre en vrai chevalier. Au cours de la campagne, bloqué dans Pampelune par les troupes françaises, il vit les habitants, contre son gré, se résoudre à une capitulation ; il fit rejeter cette capitulation, à cause des conditions dures qu'on imposait à la ville, se confessa à un compaguon d'armes, comme Bayard et n'eut plus d'autre alternative que de vaincre ou de mourir. L'attaque et la défense furent des plus vives. Les Français cherchaient,

par leur artillerie, à ouvrir une brèche, afin de pouvoir monter à l'assaut. Déjà le mur, fortement ébranlé par le feu des batteries, était près de tomber, à l'endroit où Ignace combattait comme un lion, lorsqu'une balle ennemie brisa l'os du devant de la jambe droite et effleura fortement la jambe gauche. Il tomba et avec lui tomba le courage des défenseurs. La valeur avec laquelle il avait combattu, lui concilia l'estime de l'ennemi ; au lieu de le retenir prisonnier, on le conduisit à sa maison où il fut soigné par les chirurgiens français.

166. Cette blessure était le moyen dont Dieu se servait pour détacher le gentilhomme espagnol du service de son roi et l'attacher au service du roi des cieux ; pour l'arracher à la milice des intérêts terrestres et le consacrer à la milice spirituelle et aux intérêts divins. Blessé le 20 mai 1521, Ignace ne pouvait trouver, dans Pampelune, les soins qu'exigeait sa blessure. Dès qu'il put supporter la fatigue, les Français, toujours généreux, le firent transporter en litière dans son pays. Soit que ce voyage eût été entrepris trop tôt, soit que l'appareil eût été mal appliqué, on trouva en le levant, que les os cassés n'étaient pas remis en parfaite jointure. Les médecins declarèrent que, pour les remettre dans leur situation naturelle, il fallait les casser de nouveau. Ignace y consentit et souffrit cette cruelle opération, sans donner d'autre signes de douleur que de serrer les poings. Mais son état, au lieu de s'améliorer, allait toujours empirant ; la fièvre le réduisit à toute extrémité. En la Vigile des saints Pierre et Paul, les médecins déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir, si la nature n'amenait une crise. Cette crise réparatrice se produisit, en effet, vers minuit ; au rapport de tous les historiens, saint Pierre pour qui saint Ignace avait toujours eu une grande dévotion, lui apparut et lui promit qu'il recouvrerait la santé. A partir de ce moment, un mieux sensible s'annonça ; mais, par suite de la maladresse des médecins, il se trouva que l'un des os avançait trop sur l'autre, de sorte que la jambe droite était plus courte et qu'il ne pouvait ni marcher sans boiter, ni se tenir debout sur les deux jambes. Cette difformité, fort pénible pour tout le monde, surtout pour un soldat et un chevalier, devait être

Vocation d'Ignace.

insupportable pour l'âme énergique d'Ignace : il demanda donc aux médecins de couper l'os qui avançait. Comme il ne redoutait rien tant que de paraître difforme, il souffrit avec une constance inouïe cette opération douloureuse, sans permettre qu'on le liât ; il tint même la jambe sous la scie. Cette opération fit disparaître la difformité, mais elle n'empêcha pas la jambe d'être plus courte, quoiqu'Ignace se mît longtemps à la torture, en se la faisant tirer avec une machine de fer ; malgré tous ses efforts, il devait rester un peu boiteux toute sa vie. Pendant sa longue convalescence, Ignace avait cherché des distractions en rapport avec l'état actuel de son âme. L'apparition de saint Pierre n'était, à ses yeux, qu'un encouragement à persévérer dans la carrière des armes ; il était loin de soupçonner les desseins que la Providence avait sur lui, dans le moment même où ils allaient commencer à s'accomplir ; bien plus, il s'abandonnait aux caprices de son imagination et aux rêves de bonheur. Pour s'entretenir davantage dans ses agréables illusions, il demanda des livres de chevalerie ; comme il ne s'en trouvait pas au château de Loyola, on lui donna la vie de Jésus-Christ et les Fleurs des saints. On conçoit facilement que, dans la disposition d'esprit où il était, cette lecture dut lui être peu agréable ; on ne sait pas toutefois comment la pensée lui vint de changer de vie et d'imiter les saints dont il lisait l'histoire. Ignace parle seulement de la différence qu'il trouvait entre les pensées du monde et les pensées de la foi ; il dit que quand les images du monde avaient charmé ses sens pendant quelque temps, elles lui laissaient en s'effaçant un certain vide, un trouble et un mécontentement intérieur ; qu'il sentait, au contraire, en pensant aux saints et à leur imitation, un repos et une paix ineffables ; qu'il avait été longtemps sans apercevoir cette différence, mais que l'ayant remarquée un jour, il en avait fait l'objet de ses réflexions. Des effets, il remonta aux causes et reconnut ainsi la différence des esprits qui agissent sur l'âme.

Conversion. 167. La lecture de ces livres ne tarda pas à faire impression sur Ignace, puisqu'il songea bientôt à renoncer au monde. Quoique l'histoire nous donne très peu de dates précises, relativement aux

progrès de cette transformation intérieure, on peut cependant s'en rendre compte. Un amour idéal avait enflammé l'âme du chevalier et le soldat chrétien avait rêvé de gloire militaire. Une balle vint le frapper au milieu de ses plans et de ses espérances ; une nouvelle vie s'éveille dans son cœur à la lecture des livres pieux. Mais avec cette vie commence en lui une guerre intestine. Jusqu'ici le brave n'a rêvé que combats, amour et gloire terrestres ; tout à coup la main de Dieu l'arrête et lui découvre un nouveau monde. Dieu a aussi ses soldats ; il leur inspire aussi l'amour, mais l'amour pur, désintéressé, impérissable ; cet amour, qui chante ses plus beaux cantiques au milieu des douleurs et des afflictions ; cet amour qui allume l'étincelle céleste dans le cœur des saints et sait rendre leur âme fertile en vertus. Mais là aussi se soutient une guerre, la guerre de l'âme contre le corps, la guerre du bien contre le mal, guerre qui remplit notre existence de ses vicissitudes et doit l'orner de trophées victorieux. Aussitôt qu'Ignace eut compris et saisi le principe de cette vie nouvelle, il lut ses livres avec l'intérêt le plus vif et substitua, à ses anciens projets, des desseins plus nobles. Mais la grâce, de même que la nature, ne fait rien par saut ni avec violence ; elle ne crée pas non plus de nouveaux éléments ; elle se sert de ceux qu'elle rencontre, croit et se développe avec eux. Dès qu'Ignace eût connu par ses effets cette différence entre ses pensées d'autrefois et ses préférences d'aujourd'hui, il joignit aux regrets du passé, la résolution d'une autre vie, dont il trouvait le modèle dans les saints. Cette conversion ne fut produite ni par un ébranlement subit du cœur, ni par aucun événement du dehors ; il fut le résultat de la lutte interne entre deux forces opposées, le monde et Dieu. Après avoir mûrement examiné et froidement lutté, Ignace rejeta le monde et se voua à Dieu. Une fois qu'il se fut déterminé pour Dieu et pour son service, il entra résolument dans les voies où Dieu le prit pour ainsi dire par la main et le conduisit immédiatement lui-même. Une nuit qu'il s'offrait à Dieu avec larmes, il sentit un ébranlement qui agita fortement la maison, le mur de sa chambre se fendit, les vitres furent brisés : Dieu lui donnait un signe qu'il acceptait son offrande. La lutte était finie, le monde

vaincu : les puissances célestes commençaient à le visiter. Une apparition délicieuse ferma pour Ignace la période de la vie purgative. La véritable dame, qui l'avait assisté jusque-là d'une manière invisible, se montra à lui pour lui apprendre combien il lui devait. La Sainte-Vierge lui apparut portant son divin fils dans ses bras et resta quelque temps en sa présence, sens lui parler, afin que son cœur eût le temps de se rassasier de sa vue. En se retirant, elle lui fit un don meilleur encore ; car il fut tellement fortifié dans la grâce, que toute inclination terrestre et sensible fut éteinte en lui et qu'il conserva tout le reste de sa vie une angélique pureté. Désormais Ignace, pour développer en lui la vie dont il avait reçu le germe, ne respirait plus que pénitence ; dans l'incertitude de son avenir, il s'informait des dispositions de la règle des Chartreux et prenait la résolution d'un voyage en Terre Sainte.

Pèlerinage au Mont-Serrat.

168. En 1522, Ignace quittait son pays, sa famille, son patron, le duc de Najera et passait une nuit en prière dans l'Église de Notre-Dame d'Arancuz. A Navarette, il recevait quelques sommes à lui dues, payait ses dettes et avec le reste de son argent faisait faire une image de la Sainte Vierge. Après quoi, congédiant ses serviteurs, trop faible encore pour marcher à pied, il continuait sa route monté sur une mule et se dirigeait vers le couvent de Montserrat. Sur son chemin, il rencontra un Musulman, qui se prit à contester la virginité de Marie ; peu s'en fallut qu'Ignace ne lui passât son épée à travers le corps. Le Montserrat est une montagne, à un jour de marche de Barcelone ; son sommet est formé de plusieurs pics en forme de dents, ce qui lui donne l'apparence d'une scie : c'est de là qu'elle tire son nom. Au dessous des cimes et sur une plate-forme est située la célèbre église qui sert de lieu de pélerinage et une abbaye de Bénédictins. A l'approche de Montserrat, Ignace se procura un costume de pèlerin : c'était un long vêtement de toile grossière, une corde pour ceinture, des espadrilles pour chaussure, le bourdon et la calebasse. En arrivant, il fit, pendant trois jours, à un religieux français, sa confession générale et régla son programme d'avenir. Le souvenir de l'Amadis de Gaule lui donna la pensée de faire la veillée des armes, comme

les chevaliers avant d'entrer dans l'ordre. La nuit qui précéda l'Annonciation, il resta donc devant l'autel, veillant, expiant, afin d'honorer le mystère dans lequel Marie est devenue mère du Verbe incarné. Cette nuit-là enveloppé dans son sac de pélerin, tantôt à genoux, tantôt debout, appuyé sur son bâton, il revêtit en quelque sorte l'homme nouveau. Avant de partir, il suspendait, près de l'autel, son épée et sa dague. De là, au lieu de partir aussitôt pour Jérusalem, il alla mener quelque temps la vie de pénitence à l'hôpital de Sainte-Lucie. « Tous les jours, dit le Père Génelli, il entendait dévotement la messe et assistait aux vêpres et aux complies ; il communiait régulièrement tous les dimanches ; il avait réservé sept heures pour ses prières particulières, qu'il faisait toujours à genoux, et qu'il partageait entre le jour et la nuit ; il ne donnait que très peu de temps au sommeil, n'avait pour lit que le sol nu, pour oreiller qu'une pierre ou qu'un morceau de bois. Dès qu'il était levé, il se flagellait jusqu'au sang, et répétait trois fois par jour, et plus encore quelquefois cet exercice. Il mendiait chaque jour sa nourriture, ne mangeait qu'une fois et choisissait de préférence les morceaux de pain les plus durs et les plus noirs : son breuvage consistait en un seul verre d'eau. Le dimanche il ajoutait un verre de vin et quelques herbes, qu'il soupoudrait de cendre pour les rendre désagréables au goût, comme il l'avoua un jour au Père Laynez. Sous son vêtement de toile grossière, il portait sur la chair un cilice auquel il ajouta plus tard une chaîne de fer qui lui servait de ceinture. Il cherchait au reste à faire tout le contraire de ce qu'il avait aimé et désiré autrefois : ainsi, il se plaisait dans la société des pauvres et des petits, et s'efforçait de parler et de faire comme eux : il servait les malades à l'hôpital, préférant ceux qui avaient les maladies les plus repoussantes ou l'humeur la plus désagréable. Il se joignait aux mendiants, négligeait son corps, laissant croître ses cheveux et sa barbe en désordre ; mais malgré toutes les peines qu'il se donna, il ne put se faire passer auprès de ces gens pour un des leurs, et ne recueillit que le mépris et les dérisions, comme la chose est inévitable en pareil cas. Les enfants des rues criaient après lui quand ils le voyaient, en disant : « Voyez-

vous l'homme vêtu d'un sac, » et ils le poursuivaient en riant et en se moquant de lui[1]. »

Retraite à Manrèze.

169. A deux cents pas de Manrèze, au pied des coteaux rocheux qui forment la vallée délicieuse, nommée par les habitants vallon du Paradis, s'ouvre une caverne obscure et solitaire. Cette caverne mesure vingt-six palmes de long, huit de large et onze de hauteur; mais le sol est beaucoup plus bas dans le fond. C'est là qu'Ignace se retira au sortir dé l'hôpital Sainte-Lucie ; il dut, pour entrer, se frayer un passags à travers les broussailles. Dans cette caverne, il eut d'abord à souffrir des épreuves corporelles : les austérités excessives qu'il pratiquait, emporté par l'ardeur de son caractère au delà des bornes d'une sage expérience, agirent d'une manière fâcheuse sur sa santé ; quoiqu'il fut d'une constitution robuste, il tomba deux fois malade assez gravement et dut se réfugier dans des maisons particulières pour y recevoir les soins indispensables. Ces expériences douloureuses l'obligèrent à relâcher un peu de ses mortifications ; il apprit aussi, pour l'apprendre exactement aux autres, dans quelles limites doit se renfermer la mortification chrétienne. A ces épreuves dans sa santé, se joignirent les épreuves spirituelles. Jusque là Ignace s'était maintenu dans un état d'exaltation surnaturelle, plein de charmes pour son âme délivrée du monde. Sans aucune transition, sans qu'il eut provoqué par faiblesse un tel changement d'estime, il fut tout à coup épouvanté par la pensée décourageante de mener longtemps une si dure vie. Après ce premier assaut survint une alternative assez fréquente de consolations et de sécheresses. Lorsqu'il eut surmonté cette révolte des sens contre la vie de l'esprit, il fut attaqué par la tentation plus subtile de la vaine gloire. Après quoi, rempli de scrupules sur l'intégrité de sa confession générale, il se laissa entraîner au désespoir, mais au point d'y chercher un remède dans le suicide. En réagissant contre

[1] *Vie de S. Ignace*, t. I, p. 43. — La vie de S. Ignace a encore été écrite par Gonzalez, par Orlandini, par Bartoli, par le Père Bonhours et, en dernier lieu, par Crétineau Jolly, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*. On la trouve en abrégé dans toutes les Vies de Saints et dans toutes les Histoires générales de l'Église.

cette horrible tentation, idée lui vint de jeûner jusqu'à ce qu'il eut obtenu sa délivrance. Après huit jours, sur l'ordre de son confesseur, il prit quelque nourriture et se réconforta, mais pour tomber peu après dans un dernier accès de mélancolie. Il conçut alors un profond sentiment de dégoût pour le genre de vie qu'il avait embrassé et ressentit une forte tentation de mettre fin à son martyre en renonçant à son entreprise. Cependant il ne céda point à cet assaut dont la violence s'épuisa par son excès même : il sortit vainqueur de cette longue lutte. Son noviciat était achevé, ses doutes et ses angoisses se dissipèrent au bout de quelque temps ; les tristes pensées qui avaient assombri son âme s'effacèrent comme des nuages devant la lumière du soleil ; et son âme soulagée put rendre grâce à Dieu de sa délivrance. Ces épreuves successives lui avaient donné l'expérience de divers états de la vie spirituelle, le discernement des influences des bons et des mauvais esprits, et la manière de se conduire en ces circonstances. Dieu, du reste, lui fit d'autres communications. Dans l'âme des saints, les manifestations du ciel et de l'enfer se succèdent et se font contrepoids ; mais leur opposition naturelle sert à l'accroissement de celui qui les éprouve. Ignace entra à cette divine école peu préparé encore ; du moins il se laissa, comme un enfant, dans les mains de Dieu. Il paraît que le démon lui apparut sous la forme d'un serpent. Il était, en même temps, favorisé de visions célestes. Un jour il fut ravi en esprit et rempli d'une telle lumière, qu'il apprit tout à coup une multitude de choses appartenant à la foi et à la nature visible, dans une telle mesure et avec une telle clarté, que si toutes les communications qu'il avait reçues depuis et jusqu'a l'âge de soixante-deux ans, avaient été réunies, elles n'auraient pas égalé les connaissances qu'il acquit alors en un instant. Dans d'autres visions, il fut favorisé, un jour, d'une vue très claire de la sainte Trinité ; il vit, un autre jour, par une lumière supérieure, le comment de la création ; il aperçut, une autre fois, pendant l'élévation, Jésus-enfant dans la sainte hostie et apprit, par une révélation intérieure, comment le Sauveur est présent sous les saintes espèces après la consécration. Il est certain qu'à partir de ce moment, il entra, autant que la chose est possible

à une créature, en commerce très intime avec les personnes divines et avec Jésus-Christ. Sa plus longue extase dura une semaine entière ; pendant tout ce temps, il ressembla à un mort, les légers battements de son cœur annonçaient seuls qu'il vivait encore. On ne sait pas les choses qui lui furent communiquées dans ce ravissement ; il est permis de conjecturer qu'elles se rapportaient à l'établissement de la Compagnie. On voit très positivement que l'idée de la société de Jésus lui fut donnée dans une méditation sur le royaume de Jésus-Christ. Pendant qu'il écrivait ses constitutions, il arriva plus d'une fois qu'on lui demandait la raison de tel ou tel point, il répondait que c'est ainsi qu'il avait vu les choses à Manrèze. Dans une conversation avec un de ses religieux, il disait avoir plus appris à Manrèze, dans une heure de prières, que tous les savants du monde ne pourraient lui enseigner. Il assura encore que, lors même que la Sainte Écriture n'existerait pas, et que la religion catholique n'aurait aucune autre preuve de sa vérité, il serait encore prêt à mourir pour elle, tant les choses qu'il avait vues à Manrèze l'avaient affermi dans la foi. C'est à cette date que le pieux pénitent minuta pour la première fois son livre prodigieux des *Exercices* : nous y reviendrons.

Barcelonne et Rome.

170. En janvier 1523, Ignace quittait Manrèze. Il avait auparavant changé le sac de pénitent contre un vêtement court, fait en gros drap de couleur grise. Au départ, il partait sans autre compagnons que la foi, l'espérance et la charité. A Barcelone, où il resta une vingtaine de jours, il pratiqua ses exercices de piété accoutumée, mendiant chaque jour le peu de nourriture dont il avait besoin, servant les malades à l'hôpital et visitant les prisonniers. C'était sa volonté de partir par le premier brigantin ; cédant à la sollicitation d'amis, il ajourna son voyage et fort heureusement, car le brigantin s'abîma peu après dans une tempête. Ignace demanda donc au nom de Dieu une place gratuite sur le second vaisseau et le capitaine la lui accorda, à la condition toutefois qu'il apporterait avec lui les provisions nécessaires ; avec la permission de son confesseur, il mendia ce qu'il lui fallait pour vivre. Lorsqu'on lui demandait où il allait, il répondait que c'était à

Rome, dans la crainte de quelque mouvement de vanité s'il donnait Jérusalem comme but de son voyage. Avant de s'embarquer, ne trouvant pas de pauvre à qui donner ce qui lui restait, il laissa, sur un banc de pierre, cinq ou six petites pièces d'argent. En cinq jours, il fut à Gaëte ; et de Gaëte à Rome, fit la route à pieds, mendiant sur la route. A Rome, il obtint d'Adrien VI un passe-port pour Jérusalem ; après avoir visité pendant neuf jours les églises des stations et les autres temples de la ville sainte, fortifié par la bénédiction du Pape, il partit le lundi de Pâques pour Venise. Dans ce voyage, la peste, qui venait d'éclater en Italie, lui suscita de fréquents embarras. Le Christ, lui apparut dans la forme sous laquelle il se montrait ordinairement, le consola et lui promit sa protection spéciale ; il put, sans patente, pénétrer dans Venise et y circuler. Une nuit, comme il couchait sur le pavé de la ville, un sénateur vint lui offrir, dans son palais, un abri qu'Ignace crut ne pas devoir accepter. Un riche marchand de Biscaye lui fit agréer une hospitalité plus à sa convenance. Le doge André Gritti, qu'il avait pu visiter, lui donna une place gratuite pour Chypre sur un vaisseau de l'État. Il y avait cette année-là très peu de pélerins pour Jérusalem, parce que, depuis la prise de Rhodes, en 1522, la course des vaisseaux turcs rendait le voyage très dangereux. Avant de s'embarquer, Ignace était malade, un médecin lui promettait la mort pendant la traversée : par la grâce de Dieu, sauf les incommodités ordinaires, cette traversée fut sa guérison.

171. En allant à Jérusalem, Ignace n'avait d'autre but que de se fixer près du tombeau du Christ pour étendre son règne. Après sa conversion, l'Orient avait été sa première pensée ; il songeait à établir, aux lieux sanctifiés par la présence du Sauveur, une société de Jésus, composée d'apôtres dont les conquêtes spirituelles préparassent à l'Église catholique de nouveaux triomphes. C'était la sublime idée des croisades réalisée, non plus par les armes, mais par la pénitence et la prédication, seul moyen d'entamer le fanatisme de l'Islam. Ignace ne pouvait dissimuler son dessein aux pères de la terre sainte ; les Franciscains ne lui en cachèrent ni les difficultés pratiques, ni les empêchements canoniques : on tenait Jérusalem.

alors pour impossible la conversion d'un Musulman : et les Franciscains avaient reçu, du Saint-Siège, le privilège d'évangéliser ces contrées. Dans l'impossibilité d'accomplir son dessein, Ignace visita les saints lieux à Jérusalem et dans les environs ; on ne peut se représenter avec quelle piété, quelle ferveur et quel ferme propos de se consacrer entièrement au service de Dieu. A cette époque, la visite hors de Jérusalem était pleine de dangers ; au péril de sa vie, Ignace visita, à deux reprises, l'endroit où sont empreints, sur la montagne, les vestiges des pas de Notre-Seigneur montant au ciel. Au retour, il se trouvait, à Jaffa, trois vaisseaux, un turc et deux vénitiens ; repoussé des deux plus solides, Ignace ne put monter que sur un bâtiment pourri ; mais, par la grâce de Dieu, ce fut le seul qui ne périt pas dans la tempête. En janvier 1524, l'humble pélerin abordait à Venise. L'Orient ne possédait point d'éléments utiles à son but : il venait d'en acquérir la preuve : il fallait donc pour travailler avec fruit au bien des âmes, se préparer par les voies ordinaires, acquérir la science et embrasser l'état ecclésiastique. D'abord il avait tenté l'entreprise en valereux chevalier, sans calculer ses propres forces ; maintenant il fallait prendre la résolution d'apprendre, comme un enfant, les sciences, pour pouvoir, après de longs exercices, se remettre à l'œuvre ; sa volonté énergique embrassa aussitôt ce que sa conduite lui montrait comme nécessaire. Après quelques jours de repos, il partit de Venise, mal vêtu, et malgré l'hiver. En passant à Ferrare, il donna aux pauvres, le peu que lui avaient donné ses amis. Avant d'arriver à Gênes, il avait été arrêté deux fois comme espion, d'abord par les Espagnols, puis par les Français ; sa prudence le déroba aux dangers de cette double arrestation. Enfin, après avoir échappé à beaucoup de périls tant sur terre que sur mer, le pélerin de Jérusalem atteignait heureusement Barcelone au commencement de mars 1524.

Ignace à l'école.

172. Ignace devenait donc, à l'âge de trente trois ans, écolier, étudiant les éléments de la langue latine, avec des enfants qui le surpassaient par leur facilité à apprendre et par leur progrès. Cette conduite prouve en lui une force et une grandeur d'âme dont il y

a peu d'exemples ; Ignace surmonta l'humiliation et la sécheresse de ces études, si peu en rapport avec son caractère ardent et avec les habitudes antérieures de sa vie. Le plus grand obstacle lui vint de son penchant à la prière et à la méditation des choses divines ; il comprit qu'il fallait mettre à ce penchant des bornes salutaires et s'y astreignit par un vœu. L'étude spéculative, il est vrai, émousse le sentiment et dessèche le cœur ; mais, lorsqu'on l'entreprend dans le seul but de servir Dieu, elle forme un excellent exercice de piété. Ignace vivait donc à Barcelone, consacrant la nuit à la piété, le jour à l'étude. A cette époque, nous le voyons réformer un couvent de religieuses, qui avaient violé la clôture, et commencer à recruter des disciples, savoir : Calisto, Artiaga et Diègo de Cazerès. Ignace avait poussé jusqu'à la philosophie ; après examen, il se rendait, en 1526, à Alcala. A Alcala, il ramena à une vie plus régulière, un jeune chanoine qui se dissipait et fut l'objet de différentes animadversions suscitées par des contradicteurs médiocres et jaloux. Deux qualités étaient dès lors propres à Ignace : d'un côté, il dédaignait toutes les considérations humaines et s'abandonnait entièrement à l'action de la grâce ; de l'autre, il employait tous les moyens humains pour disposer les autres à le recevoir. A cette époque de fermentation, il n'est pas étonnant que la conduite d'Ignace parut étrange à plusieurs, d'autant que c'est le propre des esprits bas de soupçonner misérablement. En 1523, on avait vu, à Séville et à Cadix, une secte fanatique d'Illuminés ; on confondit l'étudiant d'Alcala avec ses sectaires ; il fut dénoncé à l'Inquisition. L'enquête ne relève d'abord rien contre sa foi, ses mœurs et sa conduite, mais deux dames qu'on croyait dirigées par lui, ayant fait quelques extravagances, Ignace fut mis en prison. L'official, en homme sage et prudent, porta un jugement contradictoire : il déclara, pour le passé, l'accusé innocent et le menaça pour l'avenir de peines graves en cas de récidive. Pour s'épargner des avanies, Ignace se rendit à l'université de Salamanque ; il lui était impossible, vu l'esprit dont il était animé, de devenir un étudiant ordinaire. N'est pas médiocre qui veut. Une âme comme celle d'Ignace, ne pouvait arriver que peu à peu à dominer le

monde ; mais une loi supérieure le pressait de continuer ses pieux travaux et d'inaugurer son empire. Dès son arrivée, grands et petits, laïques et ecclésiastiques, sentirent les effets de son zèle. Quinze jours après, commençait contre lui une nouvelle enquête. On l'examina longuement, on examina aussi ses *Exercices*, surtout on le mit en prison. Une nuit tous les prisonniers ayant pris la fuite, excepté lui et les siens, on le rendit à la liberté. Quinze jours après, dans l'espoir de se livrer plus tranquillement à l'étude et de recruter plus facilement des compagnons, Ignace se rendait de Salamanque à Paris.

Ignace à Paris

173. Ignace était appelé à exercer une influence considérable sur les événements de son temps, à former une société en rapport avec le développement de l'esprit humain et capable en même temps de défendre le sanctuaire inviolable des vérités divines. Son pays, absorbé par la conquête du nouveau monde, ne lui offrait point les éléments nécessaires à son œuvre et une sphère assez large pour son entreprise. La Providence le conduisit donc à Paris où il devait trouver plus de ressources et achever lui-même sa préparation. D'Espagne, où il avait pourtant laissé d'intelligents amis, on ne lui envoya jamais grand argent. Pour son entretien ordinaire, il mendiait : pour se procurer quelque monnaie, il visitait, pendant les vacances, les Pays-Bas et poussa même une fois jusqu'à Londres ; à la fin, des compatriotes, pour lui épargner des fatigues, se cotisèrent entre eux et lui firent passer leur offrande. Ignace étudia d'abord pendant dix-huit mois au collège Montaigu ; ensuite il étudia en philosophie pendant trois ans et demi et reçut, en 1534, le diplome de Docteur. Docteur, il étudia dix-huit mois encore, la théologie chez les Dominicains ; la distance qui séparait leur école de son domicile, le contraignit d'y renoncer. Pendant le cours de ces sept années, Ignace s'était mis au service de l'hôpital Saint-Jacques, puis du collège Sainte-Barbe, en sorte que, matériellement, il put se suffire. Mais, du côté des hommes, il n'eut guère à éprouver que des embarras. Le goût pour la vie contemplative venait souvent le reprendre et il fallait toute son énergie pour se tenir à l'attache du syllogisme. Ensuite les privations éprouvèrent sa santé. Du reste,

aussitôt qu'il reprenait, avec ses camarades, les entretiens spirituels, il recrutait des prosélytes et l'on voyait se produire contre lui l'accusation de magie. Ces calomnies éloignaient les disciples, mais ne marquaient que mieux la puissance d'Ignace. Pendant sa philosophie, il se tint coi, et vécut calme ; dès qu'il se remit en mouvement, l'envie suscita de nouvelles tempêtes. Ignace avait ouvert, pour les écoliers, des conférences dominicales ; il eut bientôt plus d'écoliers que les professeurs. On le menaça de lui infliger, comme perturbateur de l'enseignement public, un chatiment solennel : c'était une espèce de schlague qui déshonorait sans retour. Ignace alla trouver le recteur, et, par ses vives paroles, le convertit ; des lors, il se fit des disciples, non-seulement parmi les étudiants, mais encore parmi les maîtres. Ainsi, en se plongeant dans l'eau jusqu'au cou, il convertit un compatriote qui entretenait, avec une femme, un commerce criminel ; en se présentant au confessionnal d'un prêtre peu exemplaire, il trouva le moyen de le redresser, car, en faisant une partie de dés, il gagna à son adversaire un mois de retraite spirituelle. En 1530, il avait gagné son premier disciple, Pierre Lefèvre, né en 1506, au Villaret, paroisse de Saint-Jean-des-Sixts, diocèse de Genève, il se l'était attaché en le délivrant des tentations de la chair : Lefèvre, jusque là incertain, se fit ordonner prêtre en 1534. François-Xavier fut moins facile à conquérir : il était à Paris depuis 1527 et en 1530 expliquait publiquement Aristote. Plein de talent, passionné pour la science, il voulait acquérir par la doctrine le nom glorieux qu'Ignace avait voulu se faire par les armes : il méprisait la vie humble de son compatriote et l'évitait avec soin. Ignace découvrit dans cette passion une grandeur ; Xavier sachant qu'Ignace avait choisi ce genre de vie par pur désir de la perfection évangélique, se sentit attiré vers lui par la grandeur de son dessein. Enfin il se rendit : aucun homme peut-être ne se montra plus généreux dans son sacrifice et n'ouvrit plus noblement son âme aux influences de la grâce. A cette époque, en 1533, Jacques Laynès, d'Almazan, en Castille, agé de 21 ans ; et Alphonse Salmeron, des environs de Tolède, agé de 19 ans, venaient d'Alcala à Paris ; ils connaissaient Ignace de réputation, et, au débotté, entrèrent dans sa petite compagnie. Par les services spirituels,

Ignace avait déjà gagné Nicolas Alphonse, dit Bobadilla et s'était lié d'amitié avec Simon Rodriguez d'Azévedo. On ne voit parmi eux aucun français, mais tout se passe en France, la terre féconde en grandes œuvres. Jusque-là, Ignace n'avait communiqué ses desseins que d'une manière vague; le moment était venu de mettre résolument la main à l'œuvre.

Le serment de Montmartre.

174. Tous avaient achevé leurs études et obtenu les grades académiques : tous aussi brûlaient du désir de se consacrer au service de Dieu et du prochain. Au mois de juillet 1534, Ignace leur recommanda à chacun en particulier, de faire pendant un certain temps des prières et des pénitences, afin que Dieu les éclairât sur le genre de vie qu'ils devaient choisir, et de venir ensuite au jour qu'il leur fixa, lui communiquer des lumières qu'ils auraient reçues annonçant à chacun qu'il trouverait ce jour-là des compagnons. Lorsqu'ils furent réunis au jour fixé, comme ils se connaissaient, ils furent agréablement surpris de la rencontre et de l'heureux choix. Leur bonheur fut si grand, qu'ils ne purent retenir leurs larmes, et se jetèrent à genoux pour soulager, dans une pieuse allégresse, leur cœur inondé de reconnaissance. L'heure était solennelle ; l'union était faite d'avance ; quelque chose de grand allait préparer l'avenir. Bartoli raconte la chose en détail : il s'appuie sur un mémoire que Simon Rodriguez, un des compagnons d'Ignace, écrivit trente ans plus tard à ce sujet, et que les Bollandistes n'avaient plus à leur disposition. On y lit que le saint et ses compagnons se préparèrent pendant les jours qui précédèrent l'Assomption par le jeûne et la prière, et qu'ils choisirent cette fête afin de montrer par là qu'ils prenaient la sainte Vierge pour patronne. Mais comme ils ne voulaient ni avoir de témoin ni faire de bruit, il se rendirent à l'église de Notre-Dame de Montmartre, à une demi-lieue de la ville. Il y avait dans cette église une ancienne crypte, comme on en trouve encore beaucoup en Italie dédiée aux martyrs. Lefèvre, le seul parmi eux qui fut prêtre, y dit la messe au milieu de ses frères agenouillés ; avant la communion, il se tourna vers eux tenant en main la sainte hostie, et resta ainsi jusqu'à ce qu'ils eussent tous l'un après l'autre prononcé la formule de leurs vœux ; après quoi ils

communièrent. D'après cette formule, ils renonçaient à toute propriété et à toute dignité en ce monde, et faisaient vœu de chasteté perpétuelle. Mais ils fixèrent l'époque à laquelle ils se dépouilleraient réellement de toute propriété, ne pouvant le faire pendant le temps de leurs études. Ils s'engageaient aussi à ne jamais recevoir d'honoraires pour le saint sacrifice de la messe. Au sortir de l'Église, ou la cendre du martyr venait de les inspirer si noblement, ils allèrent à une source qui jaillissait au pied de la colline et là, ils prirent ensemble un repas composé simplement de pain et d'eau ; après quoi, ils concertèrent le moyen de rester unis d'esprit et de cœur. Ignace leur proposa, outre la prière chaque jouret la communion chaque semaine, de renouveler tous les ans, le même jour, les mêmes vœux. La manière dont ils accomplirent ces recommandations leur attira l'estime générale ; trois nouveaux compagnons se présentèrent : Claude Lejai, du diocèse de Genève, Jean Codure d'Embrun et Pasquier Brouet, de Béthancourt au diocèse d'Amiens. Ignace de son côté, pour donner l'exemple aux autres, redoubla de prières et de pénitences. Ce serait toutefois se faire une fausse idée, que de se le représenter comme une anachorète. Il fallait des qualités aimables pour gagner les cœurs. Dans les diverses périodes de sa vie, il faut considérer Ignace comme un homme patient et doux, indulgent pour les faiblesses, pardonnant les offenses, jamais plus affable qu'avec ses adversaires. Mais sa douceur n'était point l'effet d'un caractère faible ; c'était le fruit d'une grande vertu.

175. La santé d'Ignace éprouvait de nouveaux revers ; une circonstance vint le décider à retourner en Espagne. L'Inquisition venait de le déclarer irréprochable ; il n'avait plus, de ce côté, persécution à fuir. Xavier, Laynès et Salmeron, avaient plusieurs affaires à régler dans leur pays ; par suite du vœu de pauvreté, ils devaient renoncer à tout ce qu'ils pouvaient prétendre de leurs parents. Pour ne point les exposer aux difficultés et aux ennuis des affaires, Ignace résolut, sur leur instance, d'aller lui-même à leur place et une fois sa santé rétablie, de vaquer aux arrangements de famille. Les amis d'Ignace lui avaient, à cause de sa faiblesse, acheté un cheval, sur lequel il fit toute la route de Paris en Es- Voyages.

pagne. A Bayonne, il fut reconnu ; son frère avait envoyé ses gens pour lui faire honneur ; mais lui, déclinant toute distinction, continua sa route, prit gîte à l'hôpital et vécut en mendiant. A peine arrivé, il formait le dessein d'instruire tous les jours publiquement un bénévole auditoire ; le propre frère d'Ignace prétendait qu'il ne viendrait personne, l'affluence fut assez considérable pour permettre au prédicateur d'assister efficacement les pauvres et de procurer, par les magistrats, d'utiles réformes dans les mœurs. Infatigable à prêcher la parole de Dieu, il fit encore quelques pieuses fondations, quelques guérisons miraculeuses et prédit plusieurs choses qui s'accomplirent dans la suite. Les peines et les fatigues qu'il se donna, lui attirèrent une grave maladie, dont il se fit soigner à l'hôpital. Son séjour à Azpeytia dura trois mois, pendant lesquels il apparut une seule fois à la maison paternelle, afin de céder en quelque chose aux instances de la famille. Dès qu'il fut rétabli de sa maladie, il songea à terminer les affaires de ses compagnons. Lorsqu'on sut qu'il allait partir, un grand nombre de laïques et de clercs vinrent le trouver et le prièrent de rester parmi eux ; il leur répondit que le bien qu'ils demandaient pour eux serait fait dans une plus haute sphère et que d'ailleurs ils ne manqueraient pas d'y participer. Quoique les chaleurs eussent déjà commencé, il se mit en route à pied et sans argent, gagna l'Italie par mer, fut jeté par la tempête sur les côtes de la Ligurie, et de là, à pied et toujours mendiant, se rendit à Venise par Bologne. A Venise, il recruta trois nouveaux compagnons, Jacques d'Hozez et les deux frères d'Eguia. Une guerre qui éclata en 1536, entre François I[er] et Charles-Quint, obligea les compagnons d'Ignace à quitter Paris ; ils vinrent rejoindre Ignace en janvier 1537 et se mirent incontinent au service des malades. Aussitôt après s'être retrouvés, Ignace et ses compagnons résolurent de se rendre à Rome pour obtenir la faculté de s'établir à Jérusalem et d'être élevés au sacerdoce au titre de pauvreté volontaire. Paul III accéda à cette double demande : les serviteurs de Dieu, après avoir fait leurs vœux entre les mains du nonce Véralli, furent ordonnés par Vincent Niguranti, évêque d'Arba. La guerre entre le sultan et la république de Venise ne

permit pas le voyage de Jérusalem ; les braves compagnons, pour ne pas rester inactifs, se partagèrent entre différents lieux : Ignace, Lefèvre et Laynès allèrent à Vicence, Xavier et Salmeron à Monfelice, Lejai et Rodriguez à Bassano ; Brouet et Bobadilla à Vérone, Codure et Hozez à Trévise. Chacun devait être supérieur à son tour pendant une semaine et tous devaient attendre la fin de l'année.

176. Ignace touchait enfin au terme de sa vocation ; le démon voulut une dernière fois lui disputer le succès. En Espagne et en France le saint homme avait été trois fois dénoncé à l'Inquisition ; ces calomnies vinrent encore essayer de l'atteindre. Ignace avait de bonnes raisons pour ne pas les redouter ; il provoqua, lui-même, devant l'Église, l'examen de sa cause. La sentence du grand inquisiteur de Venise porte cette sentence : « Le Père Ignace de Loyola est innocent de toutes les imputations et calomnies qui ont été portées contre lui devant nous et notre tribunal ; elles sont fausses et sans aucun fondement. Nous le déclarons donc par les présentes entièrement justifié, et ordonnons le silence à tous ceux qui sont intéressés dans ce procès, certifiant que le susdit Ignace a été et est encore un prêtre de bonne et sainte vie, d'une doctrine irréprochable, d'une condition et d'une réputation excellente, et qu'il a propagé dans la ville de Venise la pureté des mœurs et de la doctrine. Telle est notre opinion et notre jugement par lequel nous reconnaissons, dans la forme et de la manière la meilleure, son innocence. » Dans son intérieur, Ignace éprouvait les plus grandes consolations ; au dehors, il était affligé dans la personne de plusieurs compagnons malades. La guerre mettant obstacle au pélerinage de Jérusalem ; il fut décidé qu'on irait à Rome se mettre à la disposition du pape. Ignace partit donc avec Laynès et Lefèvre et laissa les autres dans les universités pour recruter de nouveaux soldats. Comme on leur avait souvent demandé leur nom, Ignace voulut qu'ils pussent donner à tous la même réponse et de son propre mouvement, décida qu'ils s'appelleraient la *Compagnie de Jésus*, qu'ils avaient pris pour chef et pour modèle. Sur la route, il eut une extase où il reconnut que Dieu le Père l'associait à son fils ; au même moment, il vit le Christ tenant sa croix, lui dire : « Je vous serai fa-

Dernières épreuves.

vorable à Rome. » Cette présentation de la croix est caractéristique : elle marque qu'il faut prendre pour soi l'ignominie de la croix et savoir toujours s'en rendre digne. Ignace pensait d'abord que cette croix lui prédisait qu'il serait crucifié à Rome : en un certain sens, ce pressentiment ne devait pas le tromper. Dès qu'il fut arrivé dans la ville éternelle, Ignace fut présenté au Pape avec ses compagnons et reçut bon accueil ; puis il prêcha dans les églises et vit s'ouvrir des écoles où il put enseigner. Mais là encore, à cette heure solennelle, sur ce champ de bataille ou se décident toutes les grandes causes, à Rome, une nouvelle accusation devait se produire. Les compatriotes d'Ignace le représentaient, lui et les siens, comme des hommes convaincus d'hérésie ; et, beaucoup, parmi les grands et le peuple, ajoutèrent foi à la dénonciation. Mais, il était exercé à ce genre de combat : Alcala, Salamanque, Paris, Venise avaient formé sa valeur ; au lieu de reculer, il prit les devants et fit citer les calomniateurs qui se cachaient dans l'ombre. L'un fut convaincu, par textes, de contradiction ; les autres prirent la fuite. La sentence porta que, par ces dénonciations et ces bruits calomnieux, non seulement Ignace et ses compagnons n'avaient subi aucun préjudice, mais qu'ils avaient fait paraître davantage la sainteté de leur vie et de leur doctrine. Ignace, si réservé en ses paroles, a écrit là-dessus ces paroles mémorables : « Nous savons, dit-il, que cela n'empêchera pas qu'on ne nous blâme dans la suite ; et ce n'est pas là, du reste, ce que nous avons cherché jusqu'ici ; nous avons voulu seulement sauvegarder l'honneur, la sainte doctrine et le genre de vie que nous avons embrassé. Qu'on nous fasse passer pour des gens ignorants, grossiers, sans éloquence, ou méchants, inconstants et trompeurs, avec l'aide de Dieu, nous ne nous en plaindrons jamais. Mais ce qui nous afflige, c'est qu'on présente la doctrine que nous prêchons comme erronée, et la vie que nous menons comme mauvaise ; et ces deux choses ne sont pas à nous, mais au Christ et à son Église. » En même temps, il déclare que ce qu'il demandait ce n'était point la punition des coupables, mais qu'on reconnût son innocence.

Première approbation.

177. L'an 1538, Paul III avait établi une commission pour dé-

truire les abus qui s'étaient glissés dans l'Église. Cette commission concluait à la suppression des ordres religieux. Quoique le Pape rejetât cette proposition, elle montre combien on était peu favorable à la multiplication des ordres religieux, et combien une entreprise de ce genre était difficile. Or c'était précisément en de telles circonstances que saint Ignace allait demander à l'Église de reconnaître publiquement et d'approuver sa compagnie. C'était vraiment une œuvre ardue et au-dessus des forces humaines. Lorsque l'on considère de ce point de vue l'état des choses à cette époque, on ne peut s'empêcher d'admirer les voies de la Providence et la sagesse d'Ignace qui resta longtemps sans parler de fonder un ordre, et qui, avant de demander au Saint-Siège l'approbation de ses constitutions, voulut la mériter en quelque sorte par ses œuvres et sa prudence, et poser ainsi d'avance les bases de l'édifice qu'il se proposait d'élever. Cependant les événements avaient donné à ses desseins la maturité nécessaire, et le temps était arrivé où il devait aller en avant, faute de quoi la réunion de ces hommes admirables eût été fortuite et sans résultats durables. Lorsque la question fut posée parmi eux, ils examinèrent, dans des conférences nécessaires et avec toute la maturité désirable : 1° S'il convenait de fonder un nouvel ordre ; 2° en quelle forme il fallait l'établir ; 3° d'après quelles règles il fallait statuer sur l'obéissance. Après de longues discussions, tous s'engagèrent par écrit, notamment à aller, sur l'ordre du Pape, dans toutes les contrées du monde où il plairait de les envoyer. Les décisions prises furent réunies en cinq chapitres par Ignace et soumises à Paul III par le cardinal Contarini. Au premier coup d'œil sur le programme de l'Institut, Paul III s'écria : « Le doigt de Dieu est ici : *Digitus Dei est hic.* » A cause de l'importance de l'affaire, une commission de trois cardinaux fut nommée, et parmi eux Guidiccioni de Lucques, opposé à l'admission. Après examen, l'ordre fut admis et confirmé le 22 septembre 1540 par la Bulle *Regimini militantis Ecclesiæ :*

PAUL, ÉVÊQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE.

« Préposé, malgré notre indignité, par la disposition du Seigneur, au gouvernement de l'Eglise militante, et pénétré pour le salut des âmes de tout le zèle que nous commande la charge de Pasteur, nous environnons de toute la faveur apostolique les fidèles quels qu'ils soient qui nous exposent là-dessus leurs désirs, nous réservant d'en ordonner ensuite, selon qu'un mûr examen des temps et des lieux nous le fait juger utile et salutaire dans le Seigneur.

« Ainsi venons-nous d'apprendre que nos chers fils Ignace de Loyola, Pierre Lefèvre, Jacques Laynès, Claude Le Jay, Pasquier Brouet, François Xavier, Alphonse Salméron, Simon Rodriguez, Jean Codure et Nicolas de Bobadilla, tous prêtres des villes et diocèses, respectifs de Pampelune, Genève, Siguenza, Tolède, Viseu, Embrun, Placencia, tous maîtres ès-arts, gradués dans l'Université de Paris et exercés pendant plusieurs années dans les études théologiques : nous avons appris (disons-nous) que ces hommes, poussés, comme il est pieux de le croire, par le souffle de l'Esprit saint, se sont rassemblés de différentes contrées du monde, et, après avoir renoncé aux plaisirs du siècle, ont consacré pour toujours leur vie au service de notre Seigneur Jésus-Christ, de nous et des autres Pontifes-Romains, nos successeurs. Ils ont déjà travaillé d'une manière louable dans la vigne du Seigneur, prêchant publiquement la parole de Dieu, après en avoir obtenu la permission requise ; exhortant les fidèles en particulier à mener une vie sainte et méritoire du bonheur éternel, et les engageant à faire de pieuses méditations; servant dans les hôpitaux, instruisant les enfants et les simples des choses nécessaires à une éducation chrétienne ; en un mot, exerçant avec une ardeur digne de toutes sortes d'éloges, dans tous les pays qu'ils ont parcourus, tous les offices de la charité et toutes les fonctions propres à la consolation des âmes. Enfin, après s'être rendus en cette illustre ville, persistant toujours dans le lien de la charité, afin de cimenter et de conserver l'union de leur Société en Jésus-Christ, ils ont arrêté un plan de vie conforme aux conseils évangéliques, aux décisions canoniques des Pères, selon ce que leur expérience leur a appris être plus utile à la fin qu'ils se sont proposée.

Or, ce genre de vie, exprimé dans la formule dont nous avons parlé, a non-seulement mérité les éloges d'hommes sages et remplis de zèle pour l'honneur de Dieu, mais il a tellement plu à quelques-uns d'entre eux qu'ils ont pris la résolution de l'embrasser.

« Or, voici cette forme de vie telle qu'elle a été conçue :

« Quiconque voudra, sous l'étendard de la croix, porter les armes pour Dieu, et servir le seul Seigneur et le Pontife-Romain, son vicaire sur la terre, dans notre Société, que nous désirons être appelée la Compagnie de Jésus, après y avoir fait vœu solennel de chasteté perpétuelle, doit se proposer de faire partie d'une société principalement instituée pour travailler à l'avancement des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes, et à la propagation de la foi, par des prédications publiques et le ministère de la parole de Dieu, par des exercices spirituels et des œuvres de charité, notamment en faisant le catéchisme aux enfants et à ceux qui ne sont pas instruits du christianisme, et en entendant les confessions des fidèles pour leur consolation spirituelle. Il doit aussi faire en sorte d'avoir toujours devant les yeux : premièrement Dieu, et ensuite la forme de cet Institut qu'il a embrassé. C'est une voie qui mène à lui, et il doit employer tous ses efforts pour atteindre à ce but que Dieu même lui propose, selon toutefois la mesure de la grâce qu'il a reçue de l'Esprit saint et suivant le degré propre de sa vocation, de crainte que quelqu'un ne se laisse emporter à un zèle qui ne serait pas selon la science. C'est le Général ou Prélat que nous choisirons qui décidera de ce degré propre à chacun, ainsi que des emplois, lesquels seront tous de sa main, afin que l'ordre convenable, si nécessaire dans toute communauté bien réglée, soit observé. Ce Général aura l'autorité de faire des constitutions conformes à la fin de l'Institut, du consentement de ceux qui lui seront associés, et dans un conseil où tout sera décidé à la pluralité des suffrages.

« Dans les choses importantes et qui devront subsister à l'avenir, ce conseil sera la majeure partie de la Société que le Général pourra rassembler commodément ; et, pour les choses légères et momentanées, tous ceux qui se trouveront dans le lieu de la rési-

dence du Général. Quant au droit de commander, il appartiendra entièrement au Général. Que tous les membres de la compagnie sachent donc, et qu'ils se le rappellent, non-seulement dans les premiers temps de leur profession, mais tous les jours de leur vie, que toute cette Compagnie, et tous ceux qui la composent combattent pour Dieu sous les ordres de notre très saint seigneur le Pape et des autres Pontifes-Romains ses successeurs. Et quoique nous ayons appris de l'Evangile et de la foi orthodoxe, et que nous fassions profession de croire fermement que tous les fidèles de Jésus-Christ sont soumis au Pontife-Romain comme à leur chef et au vicaire de Jésus-Christ ; cependant, afin que l'humilité de notre Société soit encore plus grande, et que le détachement de chacun de nous et l'abnégation de nos volontés soient plus parfaits, nous avons cru qu'il serait fort utile, outre ce lien commun à tous les fidèles, de nous engager encore par un vœu particulier, en sorte que, quelque chose que le Pontife Romain actuel et ses successeurs nous commandent, concernant le progrès des âmes et la propagation de la foi, nous soyons obligés de l'exécuter à l'instant sans tergiverser ni nous excuser, en quelque pays qu'ils puissent nous envoyer, soit chez les Turcs ou tous autres infidèles, même dans les Indes, soit vers les hérétiques et les schismatiques, ou vers les fidèles quelconques. Ainsi donc, que ceux qui voudront se joindre à nous examinent bien, avant de se charger de ce fardeau, s'ils ont assez de fonds spirituels pour pouvoir, suivant le conseil du Seigneur, achever cette tour ; c'est-à-dire, si l'Esprit saint qui les pousse, leur permet assez de grâces pour qu'ils puissent espérer de porter avec son aide le poids de cette vocation ; et quand, par l'inspiration du Seigneur, ils se seront enrôlés dans cette milice de Jésus-Christ, il faut que, jour et nuit les reins ceints, ils soient toujours prêts à s'acquitter de cette dette immense. Mais afin que nous ne puissions ni briguer ces missions dans les différents pays ni les refuser, tous et chacun de nous s'obligeront de ne jamais faire à cet égard, ni directement ni indirectement, aucune sollicitation auprès du Pape, mais de s'abandonner entièrement là-dessus à la volonté de Dieu, du Pape comme son vicaire, et du Général. Le

Général promettra lui-même, comme les autres, de ne point solliciter le Pape pour la destination et mission de sa propre personne, à moins que ce ne soit du consentement de la Société. Tous feront vœu d'obéir au Général en tout ce qui concerne l'observation de notre règle, et le Général prescrira les choses qu'il saura convenir à la fin que Dieu et la Société ont eue en vue. Dans l'exercice de sa charge, qu'ils se souviennent toujours de la bonté, de la douceur et de la charité de Jésus-Christ, ainsi que des paroles si humbles de saint Pierre et de saint Paul, et que lui et son conseil ne s'écartent jamais de cette règle. Sur toutes choses, qu'ils aient à cœur l'instruction des enfants et des ignorants dans la connaissance de la doctrine chrétienne, des dix commandements et autres semblables éléments, selon qu'il conviendra, eu égard aux circonstances des personnes, des lieux et des temps. Car il est très-nécessaire que le Général et son conseil veillent sur cet article avec beaucoup d'attention, soit parce qu'il n'est pas possible d'élever sans fondement l'édifice de la foi chez le prochain autant qu'il est convenable, soit parce qu'il est à craindre qu'il n'arrive parmi nous qu'à proportion que l'on sera plus savant, l'on ne se refuse à cette fonction comme étant moins belle et moins brillante, quoiqu'il n'y en ait pourtant point de plus utile, ni au prochain pour son édification, ni à nous-même pour nous exercer à la charité et à l'humilité. A l'égard des inférieurs, tant à cause des grands avantages qui reviennent de l'ordre, que pour la pratique assidue de l'humilité, qui est une vertu que l'on ne peut assez louer, ils seront tenus d'obéir toujours au Général dans toutes les choses qui regardent l'Institut ; et dans sa personne ils croiront voir Jésus-Christ comme s'il était présent, ils l'y révèreront autant qu'il est convenable. Mais comme l'expérience nous a appris que la vie la plus pure, la plus agréable et la plus édifiante pour le prochain est celle qui est la plus éloignée de la contagion de l'avarice et la plus conforme à la pauvreté évangélique, et sachant aussi que notre Seigneur Jésus-Christ fournira ce qui est nécessaire pour la vie et le vêtement à ses serviteurs qui ne chercheront que le royaume de Dieu, nous voulons que tous les nôtres et chacun d'eux fassent vœu de pauvreté perpétuelle, leur

déclarant qu'ils ne peuvent acquérir ni en particulier, ni même en commun, pour l'entretien ou usage de la Société, aucun droit civil à des biens immeubles ou à des rentes et revenus quelconques, mais qu'ils doivent se contenter de l'usage de ce qu'on leur donnera pour se procurer le nécessaire. Néanmoins ils pourront avoir dans les Universités des collèges possédant des revenus, cens et fonds applicables à l'usage et aux besoins des étudiants, le Général et la Société conservant toute administration et surintendance sur lesdits biens et sur lesdits étudiants à l'égard des choix, refus, réception et exclusion des supérieurs et des étudiants, et pour les règlements touchant l'instruction, l'édification et la correction desdits étudiants, la manière de les nourrir et de les vêtir, et tout autre objet d'administration et de régime, de manière pourtant que ni les étudiants ne puissent abuser desdits biens, ni la Société elle-même les convertir à son usage, mais seulement subvenir aux besoins des étudiants. Et lesdits étudiants, lorsque l'on se sera assuré de leurs progrès dans la piété et dans la science, et après une épreuve suffisante, pourront être admis dans notre Compagnie, dont tous les membres qui seront dans les ordres sacrés, bien qu'ils n'aient ni bénéfices ni revenus ecclésiastiques, seront tenus de dire l'office divin selon le rite de l'Eglise, chacun séparément et en particulier et non point en commun ou en chœur. Telle est l'image que nous avons pu tracer de notre profession sous le bon plaisir de notre seigneur Paul III et du Siège Apostolique. Ce que nous avons fait dans la vue d'instruire par cet écrit sommaire et ceux qui s'informent à présent de notre Institut et ceux qui nous succéderont à l'avenir, s'il arrive que, par la volonté de Dieu, nous ayons jamais des imitateurs dans ce genre de vie ; lequel ayant de grandes et nombreuses difficultés, ainsi que nous le savons par notre propre expérience, nous avons jugé à propos d'ordonner que personne ne sera admis dans cette Compagnie qu'après avoir été longtemps éprouvé avec beaucoup de soin, et que ce n'est que lorsqu'on se sera fait connaître pour prudent en Jésus-Christ, et qu'on se sera distingué par la doctrine et par la pureté de la vie chrétienne, que l'on pourra être reçu dans la milice de Jésus-Christ, à qui il plaira

de favoriser nos petites entreprises pour la gloire de Dieu le Père, auquel seul soit gloire et honneur dans les siècles. Ainsi soit-il. »

« Or, ne trouvant dans cet exposé rien que de pieux et de saint ; afin que ces mêmes associés, qui nous ont fait présenter à ce sujet leur très-humble requête, embrassent avec d'autant plus d'ardeur leur plan de vie qu'ils se sentiront plus gratifiés de la faveur de Siège apostolique ; nous, en vertu de l'autorité apostolique, par la teneur de ces présentes et de science certaine, nous approuvons, confirmons, bénissons et garantissons d'une perpétuelle stabilité l'exposé précédent, son ensemble et les détails ; et quant aux associés eux-mêmes, nous les prenons sous notre protection et celle de ce Saint-Siége apostolique ; leur accordant néanmoins de dresser de plein gré et de plein droit les constitutions qu'ils jugeront conformes à la fin de cette Compagnie, à la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, et à l'édification du prochain, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques du concile général et de notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le pape Grégoire X, ou tous autres qui y seraient contraires.

« Nous voulons cependant que les personnes qui désireront faire profession de ce genre de vie ne puissent être admises dans la Société ni y être agrégées au-delà du nombre de soixante.

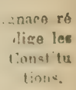
« Donc que personne au monde n'ait la témérité d'enfreindre ou de contredire aucun des points ici exprimés de notre approbation, de notre accueil, de notre concession et de notre volonté. Si quelqu'un osait l'attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, à Saint-Marc, l'année de l'Incarnation du Seigneur 1540, le cinquième des calendes d'octobre, de notre Pontificat le sixième. »

178. La première formule des constitutions de l'ordre étant approuvée et la pierre fondamentale de l'édifice posée, il s'agissait de le développer dans toutes ses parties et surtout de choisir un supérieur. Le développement de la société devait être l'œuvre du temps; Ignace général.

mais il était urgent d'élire un chef, car plusieurs membres étaient déjà hors d'Italie et le Pape avait l'intention d'en envoyer d'autres dans d'autres contrées. Ignace appela donc à Rome, au carême de l'an 1541, tous les membres dispersés en Italie. Les compagnons d'Ignace arrivèrent promptement ; avant de choisir un général, il fallait tracer au moins les contours généraux des règles de l'Ordre. D'après la commission qui lui en avait été donnée, Ignace présenta un projet qui fut examiné avec soin et accepté par tous comme règle obligatoire. Cette affaire vidée, on consacra trois jours à la prière et on alla au scrutin. A l'ouverture des votes, Ignace était élu général à l'unanimité, moins sa voix, en toute liberté des électeurs et après mûre réflexion. Ignace avait donné son suffrage à celui qui obtiendrait, en dehors de lui, la majorité, car, par humilité, il s'excluait. Lorsqu'il se vit élu, il fit connaître, en toute humilité, que ses défauts et son incapacité l'obligeaient à récuser la charge ; s'il ne l'avait pas dit plus tôt, c'était pour ne point mettre la confusion parmi les électeurs. Au bout de trois jours, à force de prières, il persuada de recommencer l'élection ; le nouveau scrutin, donna le même résultat. Ignace proposa alors d'en référer à l'arbitrage d'un tiers ; le confesseur d'Ignace, arbitre choisi, lui fit, en conscience, l'obligation d'accepter ; il se résigna. L'élection ratifiée, il restait aux membres à s'engager par des vœux solennels, ce qu'ils firent à saint Paul-hors-des-murs. Après qu'ils eurent visité les autres églises stationnales, Ignace célébra le saint-sacrifice dans la chapelle de la basilique dédiée à la Vierge. Avant de communier, il se tourna vers ses compagnons, tenant l'hostie à la main au dessus de la patène et lut tout haut la formule des vœux. Après qu'il eut communié, les autres en firent autant. La cérémonie achevée, ils visitèrent les autres autels, puis, arrivés devant l'autel majeur, ils embrassèrent Ignace et, en lui baisant la main, lui témoignèrent leur filiale vénération. Voici la formule des vœux : « Je soussigné promets au Dieu tout-puissant et au Pape, son vicaire en terre, devant la bienheureuse Vierge sa mère, et en présence de la Compagnie, pauvreté, chasteté et obéissance perpétuelle, selon la forme de vie contenue dans la bulle de la société de Notre Seigneur Jésus,

et dans les constitutions déjà publiées ou qui le seront plus tard. Je promets, en outre, obéissance particulière au Pape, relativement aux missions. Je promets également de faire en sorte que la jeunesse soit instruite dans la doctrine de la foi, conformément à la bulle et aux constitutions. Donné à Rome le vendredi 22 avril, dans l'Église de saint Paul-hors-des-murs. » Pour inaugurer sa charge, Ignace descendit aux bas offices de la cuisine ; puis, pendant quarante-six jours, se mit à prêcher dans la petite église de la Compagnie. Sa parole était ardente, énergique et efficace. Après ses instructions, les auditeurs couraient aux confessionnaux, et montraient, par leur contrition, le fruit de ses discours. Voici, d'après Maffeï, quel fut dès lors l'ordre de la journée du général. A son lever, il méditait pendant le temps prescrit, après quoi il se préparait à la messe qu'il disait quand ses infirmités n'y mettaient point obstacle. Si quelque affaire l'appelait au dehors, il restait ensuite avec un compagnon, sinon il recevait les personnes de la maison ou les étrangers, avec lesquels il se montrait toujours gai, ne laissant jamais paraître ni une timidité gênante ni une défiance soupçonneuse ; mais il était très-prudent et très-réservé dans ses entretiens. Après le dîner, il se délassait en causant des choses qui pouvaient instruire sans fatiguer l'esprit, ou de la manière de conduire les autres et des entreprises commencées. Ensuite il s'occupait des affaires de sa charge, donnait sa signature, lisait et corrigeait les lettres. Le soir, après souper, il réglait les travaux du lendemain, disait aux supérieurs de la maison ce qu'ils avaient à faire et travaillait ensuite très-activement avec son secrétaire. Dès que celui-ci l'avait quitté, il allait et venait pendant longtemps, seul, appuyé sur son bâton et absorbé dans un profond recueillement. Quatre heures suffisaient à son sommeil. Ce n'est là, je le sais, que la partie extérieure et comme le squelette de sa vie ; mais tout cela était animé chez lui par une union intime avec Dieu ; or ce côté de la vie des saints n'est connu que de Dieu.



179. Ignace vivait, depuis sa vocation, d'après la règle qui lui avait été communiquée à Manrèze, en même temps que l'idée de la Compagnie. Dès le commencement de sa vie religieuse, il avait

agi partout comme un Jésuite doit faire ; il communiqua à ses disciples, la même forme de vie ; en sorte que les lois essentielles de la Société existaient dans la pratique, avant d'être fixées par l'écriture et de former corps. Pour obtenir l'approbation de Paul III, le fondateur avait ramené à quelques points, la forme primitive de son Ordre ; mais ce n'était là que l'esquisse de son idée et le croquis de son plan. Ignace dut entreprendre un plus grand travail, parce que le Pape l'avait imposé par sa bulle de 1540 à la Compagnie et que celle-ci en chargea Ignace. Or il est certain, d'un côté, que c'est lui qui rédigea seul les constitutions et, de l'autre, que celles-ci n'ont jamais été changées, comme chacun peut s'en assurer en comparant l'original manuscrit en espagnol avec la traduction imprimée en latin. Il est également certain que, bien qu'il connût les règles des autres Ordres, il n'en profita point pour son travail. Le P. Annibal Codret, qui l'assista comme secrétaire, disait à ce propos en 1599 : « Tout le temps que le vénérable père Ignace écrivit les constitutions, pendant les sept mois que je l'ai servi, je n'ai vu dans sa chambre que le Missel, les jours où il devait dire la messe. Après s'être recommandé à Dieu pendant la nuit, il écrivait le matin ce que Dieu lui avait inspiré. Lorsque le temps était beau, afin d'être moins dérangé, il allait, avec permission, dans le jardin d'un Romain. On dressait une table au milieu du jardin ; on y mettait du papier et de l'encre et, il écrivait alors ce qui se présentait à lui. » Ignace, dit lui-même don Gonzalez : « Voici comment il procéda dans la rédaction des constitutions ; tous les jours il disait la messe et présentait ou offrait à Dieu le point dont il s'agissait. » C'est ainsi qu'il traita seul avec Dieu cette affaire importante, employant de son côté la méditation et la prière, comme un moyen d'attirer les lumières d'en haut. Pour comprendre avec quelle maturité Ignace poursuivit son travail, il faut ajouter que, commençant en 1540, c'est seulement en 1550 qu'il put soumettre les constitutions à une assemblée de profès. Il ne voulut rien publier qu'il ne l'eût mis en état de supporter la critique ; il demanda donc les avis des autres, afin que son œuvre convînt à tous indistinctement et que la différence des pays et des peuples, des mœurs et des ca-

ractères, ne rendît point nécessaires les dispenses et les exceptions qui ont coutume d'affaiblir les règles et les lois. Non seulement il soumit son œuvre à l'approbation des Pères réunis à Rome, mais il les envoya aux absents, qui les examinèrent avec la même scrupuleuse attention. Ignace ne les publia qu'après les avoir revues, corrigées et augmentées, suivant qu'il avait été jugé nécessaire. En 1553, il les envoyait en Espagne, en Portugal et dans d'autres provinces, non comme une œuvre achevée, mais pour qu'on s'assurât, par l'expérience, si elles convenaient à toutes les nations ; et dans le cas même où elles seraient trouvées en rapport avec le but de la Compagnie, elles ne devaient recevoir une sanction définitive, qu'après avoir été examinées et approuvées par la société tout entière, ce qui n'eut lieu qu'après sa mort, en 1558. La Congrégation générale les confirma avec les sentiments de la vénération la plus profonde pour l'œuvre et pour son auteur. Les constitutions furent ensuite présentées au pape Paul IV, qui chargea une commission de quatre cardinaux de lui donner son avis, et cette commission, après les avoir soumises à un nouvel examen, les approuva d'une voix unanime ; sur quoi le Pape les confirma sans y changer un mot.

Conduite d'Ignace pendant son généralat.

180. Ignace possédait à un haut degré le talent de gouverner les hommes. Quoique cette qualité lui ait été reconnue par ses contemporains et qu'elle ressorte d'ailleurs des faits de sa vie, nous caractériserons ici, d'une manière générale, sa conduite dans le gouvernement de la Compagnie. Afin de rendre les siens capables d'entreprendre les choses les plus difficiles, il s'appliquait surtout à entretenir parmi eux l'ardeur pour le bien. Dans sa direction il cherchait à inculquer aux supérieurs, l'esprit de douceur et d'amour ; c'est pourquoi il ne fit pas de difficulté de changer les recteurs du collège, jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un qui eût cette tendresse maternelle, nécessaire à ceux qui gouvernent. Dans son administration, il évitait avec le plus grand soin, toute préférence et toute partialité ; souvent, au lieu de nommer lui-même à certains emplois, auxquels étaient attachés des avantages extérieurs, il abandonnait ce soin à ses conseillers, après leur avoir indiqué les qua-

lités nécessaires à telle ou telle charge. Pour lui, il savait rendre son autorité douce et aimable, en évitant tout air de commandement et un extérieur trop sévère. Non seulement, il consultait les forces et les talents de chacun, mais lorsqu'il avait un ordre ou une réprimande à intimer, il exposait en termes si justes les motifs de sa conduite, qu'il persuadait toujours ceux à qui il parlait. Au retour d'une mission, il recevait ses frères d'un air bienveillant et prévenait, par ses questions, tout ce qu'ils avaient à dire. Lorsque l'issue avait été favorable, il les félicitait, les proposait en exemple aux autres et témoignait sa reconnaissance par des services de toutes sortes. Si le résultat n'avait pas répondu à son attente, il les exhortait à ne pas perdre courage. Pour encourager les autres, il faisait lire encore les lettres qu'il recevait des divers membres de la Compagnie. Le plus grand écueil des supérieurs n'est pas de négliger le commandement, mais de vouloir trop commander et d'énerver leurs subalternes à force de vouloir en tout les régir. Qu'on écoute Ignace : « Le provincial ou le général, écrit-il en 1552, ne doit pas entrer en ces détails puérils, ni vouloir régler les choses point par point, minute par minute ; il est plus convenable, au contraire, à leur dignité et plus sûr pour leur propre repos, de laisser ce soin aux supérieurs qui leur sont subordonnés, et lorsque l'affaire est terminée de leur en demander compte. C'est là ce que je fais dans ma charge de général et je retire chaque jour, plus de fruit de ma conduite, car je m'épargne ainsi beaucoup de travail et de soin. Je vous recommande donc de diriger principalement vos soins et vos pensées sur le bien et l'utilité de toute la province. Occupez-vous de régler les détails quand c'est nécessaire et demandez alors le conseil des hommes que vous jugez les plus expérimentés ; mais, du reste, abstenez-vous autant que possible, de mettre la main aux affaires particulières et de vous en occuper. » Dans les constitutions, il veut que les supérieurs soient des modèles pour les autres, qu'ils mortifient en eux, toutes les mortifications de la nature, qu'ils soient exercés dans l'obéissance et l'humilité, ornés du don de discernement, habiles à gouverner et à bien mener les affaires. Il apportait un soin particulier à former les novices ; son

désir le plus ardent était de voir, avant de mourir, la discipline du noviciat solidement établie, de manière qu'elle pût servir de règle pour l'avenir. Ceux qui ne se maintenaient pas dans les dispositions nécessaires à la Compagnie, il les congédiait ; ceux qui, sous l'empire d'une illusion, voulaient se retirer, il savait les retenir. Parfois terrible quand il punissait, et d'autant plus sévère qu'il s'adressait à des Pères plus élevés, il ne s'occupait, pour l'ordinaire, qu'à entretenir l'union des cœurs et surtout une exacte correspondance. Dans sa pratique, l'autorité et la liberté avaient à peu près résolu le problème de leur mystérieux équilibre.

Ascèse d'Ignace.

181. Quoique désormais la vie d'Ignace se confonde, pour nous, avec l'histoire de sa compagnie, nous ajouterons cependant ici quelques mots de ses idées et de sa conduite dans le gouvernement intérieur de la compagnie. Une société, surtout une société religieuse, ne se mène pas seulement par les voies extérieures de l'autorité, elle se gouverne surtout par l'esprit. L'ascèse, cette partie si importante de la vie spirituelle, pour tous les chrétiens en général et en particulier, pour ceux qui font profession d'imiter Jésus-Christ, doit attirer la particulière attention de l'histoire ; car c'est Ignace qui l'a élevée à son degré de perfection, ou du moins, il y paraît un maître accompli. L'expérience lui avait appris les principes de cet ascétisme qui perfectionne la nature morale sans ruiner le corps, qui évite avec soin toute direction incomplète ou fausse de l'esprit et qui prend garde de laisser prédominer, aux dépens de la raison, les sentiments du cœur. A son avis, au commencement de la conversion, il fallait mener une vie plus sévère, mais du moment où l'âme est parvenue à se purifier de ses souillures, on doit diminuer un peu la mortification extérieure. François de Borgia, vice roi de la Catalogne, se sentait poussé à d'énormes pénitences ; Ignace lui écrit en 1548 : « Premièrement, pour ce qui concerne le temps que vous vous êtes prescrit pour les pratiques intérieures et extérieures, je crois qu'on pourrait en retrancher la moitié. En second lieu, relativement au jeûne et à l'abstinence je crois qu'il vaut mieux, pour la gloire de Notre-Seigneur, conserver et fortifier l'estomac et les puissances actuelles, que de les affaiblir : car,

lorsqu'on est décidé à plutôt mourir qu'à commettre de propos délibéré la moindre offense contre la majesté divine, et que l'on n'est attaqué d'aucune tentation particulière de la part du démon, de la chair et du monde, la mortification extérieure n'est plus aussi nécessaire. Quant au troisième point, à savoir les châtiments que vous exercez sur votre corps, j'éviterais pour Notre-Seigneur de verser la moindre goutte de sang. » Ennemi de toute direction excentrique dans la piété, il s'efforçait avec soin d'en éloigner sa Compagnie. A Gandie, deux religieux s'étaient mis en tête de donner plus à la vie contemplative : il fit éloigner l'un et envoyer l'autre à Rome, pour les ramener tous les deux à un sentiment plus éclairé de leur devoir. En général, lorsqu'il s'agissait des points essentiels, ou qu'il fallait adresser une juste réprimande, ses paroles avaient une telle puissance que personne n'osait lui adresser la moindre objection. Les mortifications particulières auxquelles on se livrait, sans la direction d'un guide habile et expérimenté, lui paraissaient plus nuisibles qu'utiles. Ignace voulait (et il savait vouloir) que les exercices de piété, spirituels et corporels, ne fussent employés que comme moyens de s'établir plus solidement dans la vertu, laquelle rend l'ouvrier évangélique plus capable de travailler à la conversion des hommes ; et il ne pouvait souffrir qu'on se mit dans l'impuissance de rien faire, en affaiblissant l'âme et le corps par une ascèse immodérée. Souvent il recommandait à ses religieux de conserver leur santé pour le service de Dieu et le soin des malades. Lui-même, ayant épuisé ses forces pendant un carême, se trouva épuisé vers la fin, n'hésita pas un instant, sur l'ordre du médecin, de prendre du poulet pendant la semaine sainte. Pour tout, sa confiance était en Dieu et c'est à sa gloire qu'il savait tout subordonner.

Coup d'œil sur l'œuvre d'Ignace.

182. Qu'il nous soit permis, avant de terminer cette biographie, de jeter un coup d'œil sur le personnage dont nous venons d'esquisser l'existence. On distingue dans sa vie deux périodes ; le moment décisif, c'est quand, renonçant à l'idée de fonder une société religieuse pour la Palestine, il se retire à Rome. A partir de ce moment, on distingue, dans la vie publique d'Ignace, un développe-

ment remarquable de son caractère et de ses aptitudes. Ses dispositions naturelles prennent un nouvel essor ; les expériences qu'il a faites, lui permettent d'user avec plus de profit des belles qualités qu'il a reçues de Dieu, et de les diriger sur un but qui répond aux plus grands intérêts de l'humanité. L'inspiration première se transforme ; ses qualités personnelles se tournent vers la fondation d'un institut qui offre une garantie de durée et s'applique aux besoins des temps. Dans les circonstances les plus défavorables, son maître esprit s'était appliqué aux études les plus pénibles, afin d'employer au profit de l'Église les lumières de sa science et de rendre plus étroite l'union de la science et de la foi, entre lesquelles l'hérésie a cherché de tout temps à creuser un abîme. Dans l'ardeur de son prosélytisme, il étendit, sur les peuples païens dégénérés, le principe vivifiant du christianisme. Mais, soucieux surtout de notre vieil Occident, si peu fidèle à l'Église sa mère, il s'appliqua d'abord à soulager ses pauvres, ses malades, ses prisonniers ; à les tirer de la détresse morale et corporelle où on les laissait languir ; son esprit suscita plus tard des institutions salutaires qui se consacrèrent exclusivement à ces importantes fonctions. C'est lui, ce sont ceux qui travaillaient sous sa direction ou dans son esprit, qui réunirent les premiers germes de ces améliorations et de ces perfectionnements qui distinguent notre époque. Quiconque veut être juste ne peut contester l'influence de S. Ignace comme bienfaiteur de l'humanité. Urbain VIII dans la bulle de canonisation d'Ignace, s'est appliqué à relever ses mérites sous ce rapport : nous ne pouvons mieux clore cette sainte vie qu'en rappelant les paroles du Pape qui résument en quelque sorte la vie d'Ignace comme fondateur d'ordre : « Il ne cessa de secourir les pauvres et les malades dans les hôpitaux, leur distribuant les aumônes qu'il avait reçues de personnes charitables ; et dès le commencement des conversions, il s'appliqua d'une manière toute particulière à instruire dans la doctrine chrétienne les enfants et les ignorants. C'est lui qui, par son exemple, introduisit la coutume de visiter et de soulager les prisonniers. Il fonda des missions dans toutes les contrées du monde, bâtit des églises et des collèges, particulièrement dans la

ville de Rome, où, sans compter le gymnase dans lequel on reçoit l'enseignement gratuit, il établit le collège Germanique, les hospices des orphelins et des catéchumènes, les couvents de Sainte-Marthe et de Sainte-Catherine et d'autres pieuses institutions. Il concilia les différends, donna de sages conseils, rédigea les Exercices spirituels, exhorta à la fréquentation des sacrements, réconcilia les ennemis et les fit prier les uns pour les autres. Toutes ces choses montrent évidemment jusqu'à quel point il aimait le prochain pour Dieu. » — Tel est, sur la personne, sur les œuvres et les vertus de Saint-Ignace, le jugement du Saint-Siège : il confirme toutes les informations de l'histoire.

FIN DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME

SEPTIÈME ÉPOQUE

DE LUTHER (1517) AUX TRAITÉS DE WESTPHALIE (1648)

(SUITE)

CHAPITRE XI

PONTIFICAT DE CLÉMENT VII (1523-1534).

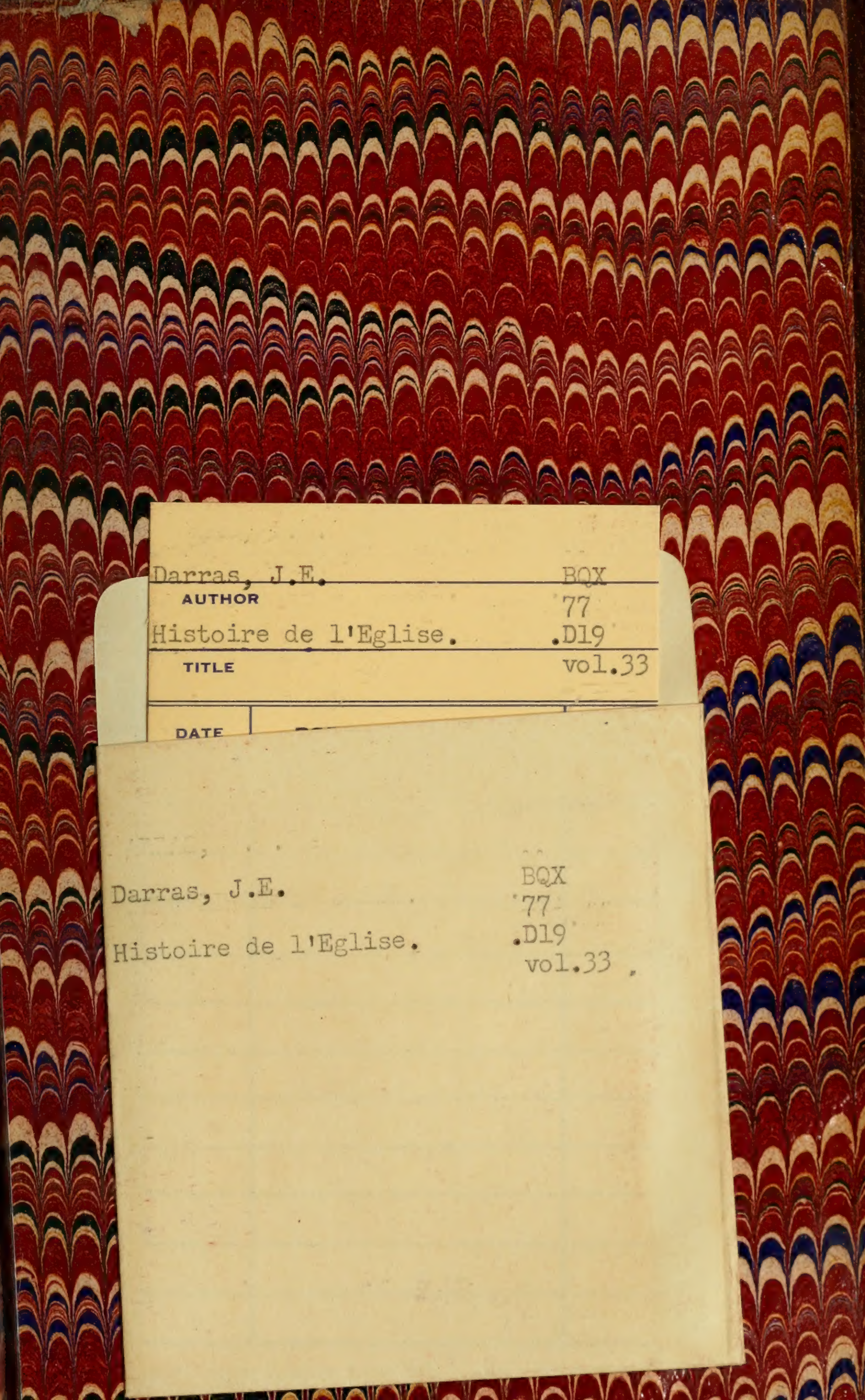
CHAPITRE XII

PONTIFICAT DE PAUL III (1534-1549).

FIN DE LA TABLE DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY.




Darras, J.E.
BQX
AUTHOR
77
Histoire de l'Eglise.
.D19
TITLE
vol.33
DATE
Darras, J.E.
BQX
77
.D19
Histoire de l'Eglise.
vol.33

